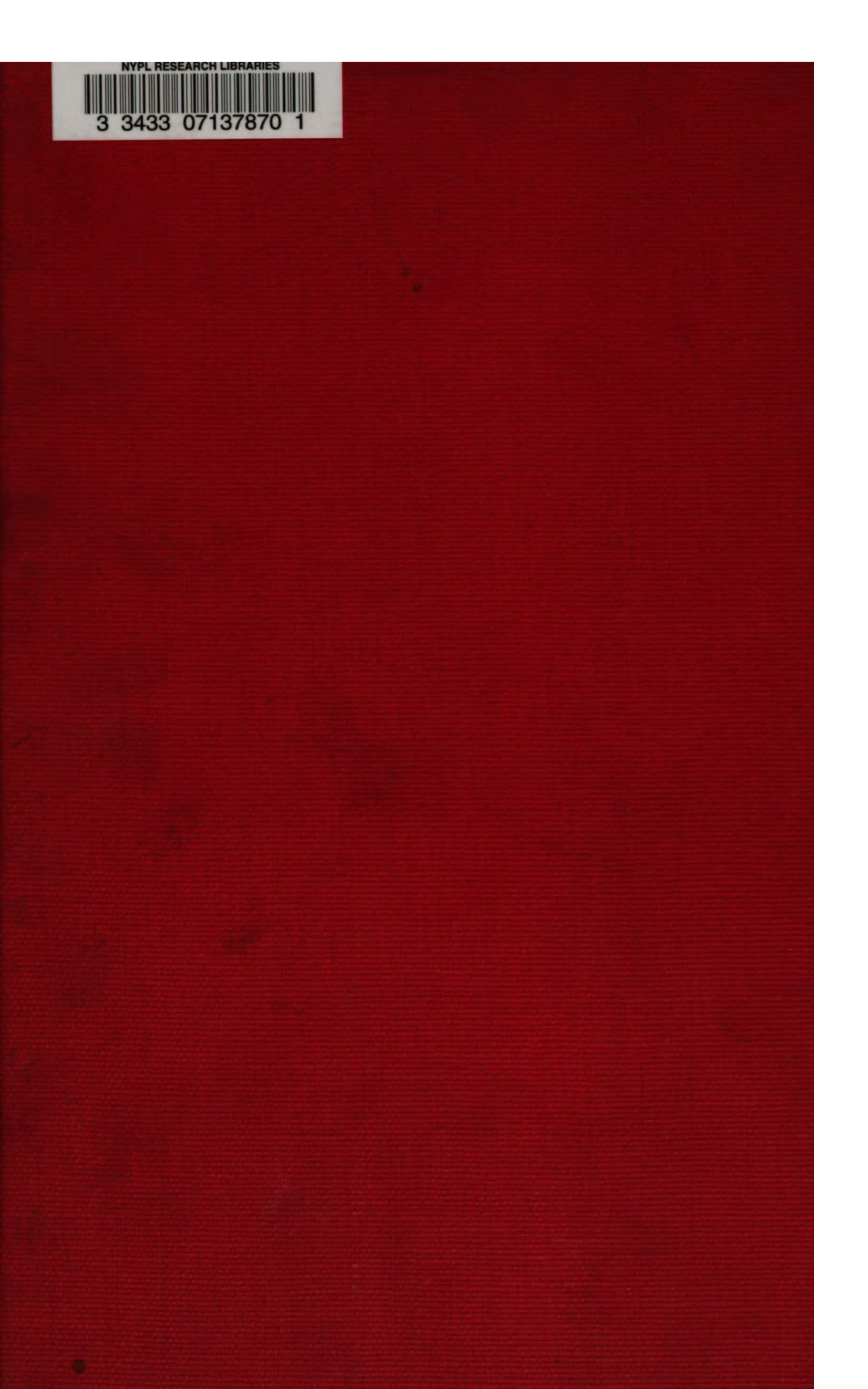

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07137870 1



L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

ANNÉE 1878

—

AMIENS. — IMP. DELATTRE-LENOEL, RUE DES RABUISSONS, 32.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

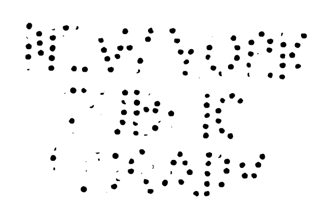
RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE

1878

Tome XLIX.





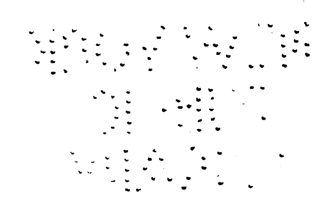
PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.



L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

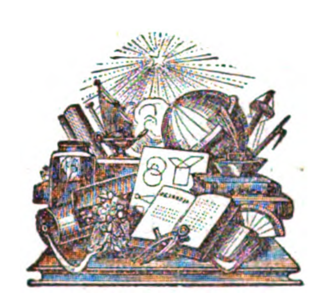
INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

44

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE

Janvier-Février 1878.



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La **Livraison supplémentaire de 1877** paraîtra prochainement ; elle contiendra ... Tables, et une Liste des Membres de la Société avec indication de

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1878

Président	M. THÉRY, C. ✱ ✢ ✢ ✿ I, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, rue des Grands-Augustins, 20.
Président honoraire	M. le baron TAYLOR, G. O. ✱ ✢ ✢, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68.
Vice-président	M. J.-C. BARBIER, O. ✱ ✢ ✿ I, Conseiller à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
Secrétaire-général	M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Thénard, 4 (boulevard Saint-Germain).
Secrétaire-général adjoint . .	M. Gustave DUVERT, publiciste, ✿ A, rue des Martyrs, 41-47.
Administrateur (1).	M. le comte DE BUSSY, rue Gay-Lussac, 40.

TABLE DU NUMÉRO DE JANVIER-FÉVRIER 1878.

---

(1) *M. l'Administrateur reste à son cabinet, rue Gay-Lussac*, 40, *les Mardis et Vendredis, de* 2 *heures à* 4 *heures.*

44e Année. Janvier-Février 1878. N° 1.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

LA MUSIQUE

Depuis les Grecs jusqu'à nos jours.

§ 1er. — LA MUSIQUE CHEZ LES ANCIENS.

Les lois de l'art se sont imposées à l'homme, après qu'il eût trouvé le principe de l'ordre et de l'harmonie qui gouverne la nature. Les conditions d'unité, de proportion, de convenance, qu'il y remarqua firent naître en lui le sentiment du Beau ; et dès lors il s'efforça de donner à ses créations comme un reflet de cet ordre divin, de cette beauté suprême qui charme l'imagination, confond la raison, et commande l'admiration des siècles.

Ses premières manifestations artistiques se montrèrent dans la poésie, la musique, la danse. L'architecture, la sculpture, la peinture se développèrent plus tard, et les arts ne parvinrent à leur apogée que lorsqu'on les vit tous pratiqués simultanément, car la connaissance d'un art conduit nécessairement au perfectionnement des autres arts.

Le sens artistique d'une nation est la résultante de ses institutions politiques, morales, religieuses, et, par conséquent, du milieu

dans lequel se développe le génie individuel. En effet, le milieu imprime aux productions de l'intelligence un caractère à la fois particulier et national, auquel le génie de l'artiste vient ajouter un élément de variété qui permet de distinguer entre elles les œuvres de chaque maître ; et cette variété infinie, adequate à celle des intelligences, fait le charme de toutes ces œuvres qui apparaissent de siècle en siècle, revêtant des formes toujours nouvelles, et se transformant comme les mœurs et le caractère des nations.

Or, quand nous voyons chez les plus anciens peuples, des monuments d'architecture et de sculpture tels que les ruines de Méroë, de Khorsabad, l'ancienne Ninive, de Babylone, de Persépolis, et même de Louksor et de Karnack, derniers vestiges de la Thèbes aux cent portes, on ne saurait douter qu'ils aient possédé un genre de musique conforme à leurs institutions et à leur caractère national.

Les Indous, selon la tradition, avaient été les instituteurs des Ethiopiens « irréprochables » comme les appelle Homère, et ceux-ci des Egyptiens, qui instruisirent à leur tour les Grecs, et les Grecs les Romains.

Dans cet enchaînement des faits, on voit successivement les peuples vaincus devenir les intituteurs et les modéles d'un vainqueur encore barbare aspirant à une civilisation avancée.

La musique. cette langue universelle, comprend différents dialectes qui représentent assez exactement le degré intellectuel d'une nation, car il suffit de reconnaître si la *gamme* qui leur sert d'alphabet est construite sur des nombres harmoniques plus ou moins conformes à la nature. Et comme le *mode mineur* est le premier qui s'offre à l'analyse quand on calcule l'élévation du son d'après la longueur des cordes, ce mode fut celui qu'adoptèrent les peuples primitifs de l'Orient.

Mais ne possédant aucun renseignement précis sur leur théorie musicale, et ignorant même de quels signes ils se servaient pour la notation de leurs chants sacrés, il se trouve que les écrits des grecs sont le vrai point de départ de l'histoire de la musique, car ils permettent de suivre avec exactitude, dès l'origine, les progrès de ce bel art *enseigné par les dieux*, le seul qu'aient perfectionné les modernes.

LES TEMPS FABULEUX

La plupart des poëtes font remonter la musique à Jupiter :

« *Ab Jove principium musæ.* »

Pindar l'attribue à Minerve, et raconte, comme l'ont fait, depuis, Ovide et Properce, que cette déesse inventa la double flûte dont elle joua au banquet des dieux. Mais, tournée en ridicule, et voyant dans le miroir des eaux, la rougeur de son front et le gonflement de ses joues, elle jeta ses flûtes avec mépris, menaçant d'un cruel supplice celui qui oserait les reprendre. Aristote dit aussi que Minerve proscrivit la flûte, et Plutarque pense qu'elle la transforma en hautbois. Nous voyons, en effet, Apollon jouer du hautbois en gardant les troupeaux d'Admète, art que lui avait enseigné Minerve, comme le rapporte Corinne.

Apollon inventa le *monocorde* auquel il donna la forme d'un arc, pour plaire à sa sœur Diane la chasseresse.

Mais là, ne se bornent point les inventions du dieu de Patare et de Délos. Ister et Anticlès, dans les *apparitions* d'Apollon, lui attribuent la flûte et la cithare. Ils en donnent pour preuve les danses célébrées au son des flûtes et des cithares, autour du temple de Delphes, et l'antique statue érigée par des Mésopes, contemporains d'Hercule. Cette statue tenait un arc d'une main, et les trois grâces dans l'autre. La première avait une lyre, la seconde des flûtes, la troisième un chalumeau.

Fulgence croit, avec quelques auteurs, que la cithare était montée de dix cordes, pour symboliser l'union d'Apollon avec les Muses. Les peintures antiques nous montrent en effet Apollon trônant sur l'Hélicon, entouré des Muses, et tenant une lyre ou une cithare à la main.

Diodore de Sicile, rapporte qu'Apollon, frère d'Osiris, étant parti pour conquérir le monde et y répandre les sciences et les arts, choisit pour l'accompagner, neuf vierges, très-savantes, auxquelles on donna le nom de Muses. Les chants et les danses des Muses, instruites par Apollon, étaient une image du concert des sphères célestes et de leur

mouvement circulaire autour du soleil. Platon en fait le cortége de Jupiter, et les regarde comme l'âme des planètes prenant part à la céleste harmonie. Dans ce concert divin, Uranie s'unit au Firmament, Polymnie à Saturne, Terpsichore à Jupiter, Clio à Mars, Melpomène au Soleil, Erato à Vénus, Euterpe à Mercure, Thalie à la Lune. De l'union de ces huit Muses aux sphères célestes, naquit Calliope unie à la Terre.

Pausanias attribue aussi l'invention de la cithare à Apollon, et Phornutus représente ce dieu en citharède. Toutefois, les poëtes disent que c'est aux sons de la lyre qu'il éleva les murs de Troie, et qu'il aida Alcatoüs à construire Mégare, bien qu'il soit généralement admis qu'Apollon inventa la cithare, et Mercure la lyre.

D'après la tradition égyptienne, Mercure ou Hermès, le créateur des sciences et des arts, ayant heurté du pied la carapace d'une tortue, fut étonné du son qu'elle rendit ; il eut l'idée d'en composer l'instrument de musique appelé *Lyre de Mercure*. D'autres auteurs disent que Mercure trouvant imparfaite la lyre qu'il avait dérobée à Apollon pour endormir Argus, en fit une avec l'écaille d'une tortue, à laquelle il ajusta un manche et quatre chevilles de buis. Les cordes faisaient entendre la *tonique,* la *quarte,* la *quinte,* l'*octave*. C'est la plus ancienne manifestation de la connaissance de l'harmonie.

Après ces créations élémentaires, la musique trouva dans les divinités du second ordre, des auxiliaires qui concoururent à ses progrès. Le dieu Pan inventa un nouveau genre de flûte composé de sept tubes en roseaux, auquel il donna le nom de *Syringe,* en souvenir de la nymphe qu'il avait aimée. Silène perfectionna le monaule, fait d'un seul tube percé de trous. Bacchus enseigna de nouveaux chants aux nymphes, célébrées par les poëtes pour la grâce de leurs danses en rond sur le bord des eaux limpides. Les Sirènes, renommées pour la beauté de leur voix et stimulées par Junon, osèrent défier les Muses ; mais, vaincues, elles furent contraintes de leur tresser des couronnes avec les plumes de leurs ailes. Les peintures antiques nous les montrent tantôt avec un corps d'oiseau, tantôt avec un corps de poisson. Trois d'entre elles sont principalement connues : Leucosia, Ligia, Parthénope qui, dédaignée d'Ulysse, se précipita dans la mer près du lieu où fut bâtie la ville de Naples.

LES TEMPS HÉROIQUES

Les noms des musiciens célèbres qui succédèrent aux dieux et aux demi-dieux, nous ont été conservés par une tradition poëtique, reliant l'idéal à la réalité, et embrassant un espace de plus de huit siècles.

Hermione ou Herminie, fille de Mars et Vénus, épouse de Cadmus, enseigna la première la musique aux Grecs. Elle fut, comme son époux, transformée en serpent, symbole d'éternelle jeunesse.

Hyagnis, de Phygie, ajouta une corde à la lyre de Mercure, et perfectionna le jeu de la double-flûte en y perçant de nouveaux trous. Marsyas, son fils, reprit les flûtes délaissées par Minerve, et inventa, suivant Pansanias, un appareil de petites courroies destinées à maintenir les joues et les lèvres, usage qui s'est conservé parmi les joueuses de flûtes.

Les peintures antiques représentent la double flûte avec des embouchures à anches, ce qui explique l'effort des lèvres et l'usage du *capistrum* inventé par Marsyas. La double flûte prouve que les sons simultanés ont été connus dès la plus haute antiquité.

On attribue à Marsyas la composition du mode Phrygien, ton de *sol mineur* :

La, si♭, ut, ré. — Ré, mi♭, fa, sol.

Au temps d'Hérodote, on voyait encore à Célènes la peau du berger Marsyas, écorché vif par Apollon. Une statue le montrait battu de verges par Minerve, irritée de ce qu'il n'avait pas respecté sa défense. Une épigramme place le joueur de flûte Glaphyrus bien au-dessus de Marsyas : « Aux doux sons que tirait de ses belles flûtes l'harmonieux Glaphyrus, Apollon charmé s'écria : Marsyas, tu en as menti ; tu n'avais rien trouvé, car les flûtes de Minerve c'est lui, c'est Glaphyrus qui les a emportées de Phrygie. Et si autrefois tu avais soufflé dans de telles flûtes, ton pére Hyagnis n'aurait pas pleuré la triste issue de ta lutte musicale sur les bords du Méandre. »

Olympos, élève de Marsyas, se fit connaître par des *nomes* ou chants divisés en strophes, que les grecs chantaient dans leurs fêtes. Clément

d'Alexandrie le nomme, « inventeur ingénieux de l'harmonie Lydienne, ton de *fa* mineur : »

Sol, la♭, si, ut. — Ut, ré♭, mi♭, fa.

Hiérax, disciples d'Olympos, inventa en l'honneur de Jupiter Sthénien des chants appelés *Eudome* ou *courante*, que l'on accompagnait avec le monaule. Adale, fils de Vulcain, établit le culte des Muses à Trézène sa ville natale, et enseigna le jeu des flûtes à ses concitoyens.

Linus, fils d'Apollon et de Calliope, né en Thrace treize cents ans avant J.-C. inventa le rhythme et l'harmonie. Il obtint le prix de la lyre aux Jeux Pythiques institués à Delphes en l'honneur d'Apollon, et eut pour élèves Orphée, Thamyris, Hercule. Ce dernier, ne pouvant supporter l'affront d'avoir été battu par son maître, qui voulait le rendre plus attentif, lui cassa sa lyre sur la tête ct le tua.

Philamon, de Delphes, remporta le prix au second concours des jeux Pythiques. Il chanta la naissance de Latone, celle de Diane et d'Apollon, et institua des chœurs de danse et de musique autour du temple de Delphes.

Thamyris, fils de Philamon et de la nymphe Arsinoë, inventa l'harmonie Dorienne, ton de *ré mineur :*

mi, fa, sol, la. — La, si♭, ut, ré.

Vainqueur aux jeux Pythiques, il osa s'égaler aux Muses qui le punirent de son orgueil en lui faisant perdre la voix, la mémoire et la vue. Platon met Thamyris au rang des plus illustres musiciens de l'antiquité.

Orphée, alla en Egypte, un siècle avant la guerre de Troie, se faire initier aux sciences hermétiques. Euridice, son épouse, le suivit dans ce voyage où elle trouva une mort prématurée. Inconsolable d'une perte si cruelle, il revint dans sa patrie, et se consacra au bien de ses concitoyens. Retiré sur les rochers de l'Hémus, il composait des poëmes dans lesquels il exprimait les douleurs de son âme, et les Bacchantes ne parvenant point à lui faire oublier ses chagrins, furieuses de ses refus, le mirent à mort et jetèrent son corps mutilé dans l'Hébrus. Le fleuve porta la tête et la lyre d'Orphée jusqu'à Lesbos, où ces restes précieux furent recueillis et déposés dans le temple d'Apollon.

Orphée ajouta trois cordes mobiles à la lyre de Mercure pour compléter la gamme, et symbolyser les sept grandes planètes connues des anciens.

Quand les artistes représentent Orphée assis, une lyre à la main, et entouré d'une foule d'animaux : taureaux, lions, et autres encore, rappelez-vous, dit Lucien, quelle est cette lyre, ce lion, et quels animaux prêtent l'oreille a ses chants. Si vous en connaissez les modèles, vous verrez qu'ils sont tous placés dans le ciel.

Les sept cordes de la lyre d'Orphée étaient représentées par des signes semblables à ceux des planètes, signes que l'on retrouve chez la plupart des auteurs grecs sur la musique, car les écrivains ne séparent jamais la musique de l'astronomie. La gravité ou l'acuité des sons correspondait au degré de vitesse des planètes : le mouvement le plus lent au son le plus grave ; le plus rapide, au plus aigu. Et comme les intervalles diatoniques étaient les mêmes pour chaque *Mode* ou *Harmonie* ou *Tonalité*, trois mots qui expriment la même chose, le nom des notes restait le même, soit pour le Phrygien, *sol ;* le Lydien, *fa ;* le Dorien, *ré ;* ce qui obligeait les musiciens d'avoir trois sortes de flûtes et de cithares correspondant à ces modes.

Musée, disciple d'Orphée, composa un grand nombre de poèmes en l'honneur de son maître, et enseigna la musique à son fils Eumolpe, guerrier, poète, musicien et vainqueur aux jeux Pythiques. Eumolpe, voulant s'emparer du trône d'Erechtée, assiégea Athènes et fut tué à l'assaut de cette ville.

Amphion, fils de Jupiter et de la belle Antiope, est le plus célèbre des héros Thébains qui s'illustrèrent dans la musique. Il reçut de Mercure une lyre d'or, en récompense de sa piété, et donna le nom de *nète* à la dernière note de la gamme, en souvenir de la porte *Néitide* qu'il fit construire, et dont il est parlé dans la tragédie d'Eschyle : *Les Sept contre Thèbes*. Les pierres sensibles à la douceur de ses chants venaient d'elles mêmes se placer les unes sur les autres, ce qui doit s'entendre d'un chant qu'il composa pour additionner les forces des travailleurs, comme l'usage s'en est conservé dans la marine.

Une curieuse épigramme d'Oneste signale cette coïncidence : « Vois comme les dieux ont mélangé dans les destinées de Thèbes les biens et les maux, et comme ils se balancent : C'est aux sons de la

lyre que ses murs ont été construits ; c'est aux sons de la flûte qu'ils sont tombés. » En effet, les Spartiates marchaient au combat en chantant le cantique de Castor, accompagné par les flûtes, et s'emparèrent de Thèbes en 378 avant J.-C.

Un second Olympos, d'origine phrygienne et contemporain du roi Midas, passait pour le meilleur joueur de flûte de son temps ; Aristoxène lui attribue l'invention du *genre enharmonique*, dont le tétracorde se compose de *mi*, *mi dièze*, (quart de ton), *fa*, *la*. Avant Olympos on ne connaissait que le genre *diatonique*, et trois modes : Phrygien, Lydien, Dorien. Il y avait aussi trois rhythmes : le rhythme *prosodiaque*, pour le *nome* au cantique de Mars ; le *choréique* employé dans le culte de Cybèle, et le rhythme *bachique*.

Olympos remporta plusieurs fois le prix aux jeux pythiques, perfectionna le jeu des instruments à cordes, et ses chants, dit Aristote, inspiraient l'enthousiasme.

Le roi Midas, fils de Gordius et de Cybèle, et disciple d'Orphée, inventa la flûte oblique que l'on tient parallèlement aux lèvres. Avant lui, on ne connaissait que les flûtes droites, à embouchure de sifflet, dont l'usage s'est conservé dans tout l'Orient, en Grèce, en Sicile, et même en Angleterre.

Le centaure Chiron, fils de Saturne et de la nymphe Philliride, excellait dans l'astronomie, la médecine, la musique, et les peintures antiques le représentent ordinairement donnant une leçon de cithare au jeune Achille.

Thésée, 1300 ans avant J.-C. institua la fête des Panathénées et se distingua parmi les musiciens de son temps. Quelques poëtes placent sa lyre dans le ciel.

Thyrénus, fils d'Hercule et d'Omphale, inventa la trompette d'airain, consacrée à Mercure, dont le célèbre parasite Hérodore remporta dix-sept fois le prix aux jeux olympiques et aux jeux pythiques. Sa haute stature et sa large poitrine lui permettaient de tirer des sons que l'on entendait à une lieue de distance. Il jouait même de deux trompettes à la fois. Et pour entretenir la vigueur de son corps, il revêtait une peau de lion, et dormait sur une peau d'ours. Micon, de Palène, et Démosthène, de Milet, cités par Crinagoras, remportèrent aussi le prix de trompette aux jeux olympiques.

La Sicile fut illustrée par Daphnis, fils de Mercure et d'une nymphe qui prit soin de son enfance. Le dieu Pan lui enseigna le chant et le jeu des flûtes, et les Muses lui inspirèrent le poëme *bucholique*, honneur de sa patrie.

Le silence de l'histoire succède tout-à-coup à cette phase des temps héroïques, et il faut atteindre le IXe siècle pour trouver, à Smyrne, Phémius tenant école de musique et de belles-lettres. Il épousa, en 907, Chrithéis, veuve de Méon, dont la beauté était remarquable, adopta son enfant en bas-âge, lui donna tous ses soins, et cet enfant prédestiné illustra la Grèce avec ses poëmes de l'Iliade et de l'Odyssée. Il y raconte que les rois faisaient venir des musiciens et des danseurs pour égayer les festins, et que ce genre de divertissement avait de la grandeur et de la dignité. Homère parle toujours d'eux avec considération : « un divin musicien chantait » ou bien « les musiciens sont aimés des dieux. » On les tenait pour gens d'honneur, de probité, de bon conseil, et quelques-uns d'entre eux étaient même philosophes.

Suivant Athénée, Agamemnon, avant de partir pour la guerre de Troie, laissa un musicien auprès de Clytemnestre pour la protéger, et ce ne fut qu'après avoir tué ce fidèle et sage conseiller qu'Egyste parvint à la séduire.

Pâris, fils de Priam, apprit la musique et la poésie chez les Dactyles du Mont Ida ; mais, enclin à la mollesse, il ne composa que des chants efféminés.

Les jeux olympiques, souvent interrompus pendant les guerres civiles, furent rétablis en 884, par Iphitus, roi d'Elide. Ils avaient lieu au solstice d'été, et se renouvelaient tous les quatre ans. Ils reçurent une nouvelle constitution en 776, date de l'ère des Olympiades, et on leur adjoignit des concours de musique et de poësie, comme aux jeux pythiques. Les vainqueurs recevaient une couronne de laurier, leurs noms étaient gravés sur une table de marbre, et ils rentraient triomphalement dans leurs foyers par une brèche ouverte dans les murailles de la ville.

LES PRÉCURSEURS

La théorie de la musique commence, vers le VIIe siècle, à se formuler avec plus de clarté ; et les renseignements deviennent plus explicites

et plus abondants. Terpandre, poëte et musicien de l'île de Lesbos, ajouta trois cordes à la lyre de Mercure, comme l'avait fait Orphée dans l'Asie-Mineure, et propagea ce système dans la partie septentrionale de la Grèce. Il posa le premier des règles pour le chant, modifia les noms donnés aux sept notes de la gamme, et la divisa en deux tétracordes *conjoints*.

Censorinus dit que ces nouvelles cordes constituaient l'ancien mode Dorien ou de *ré mineur*.

Hypate, grave	*mi*.
Parhypate, au-dessus du grave . . .	*fa*.
Lychanos, indicateur	*sol*.
Mèse, moyenne	*la*.
Paramèse, près de la moyenne . . .	*si*♭.
Trite, la troisième	*ut*.
Nète, la dernière	*ré*.

Le *lichanos* est la corde qui sert de passage à la tonalité voisine ; c'est-à-dire au mode phrygien *sol mineur*.

Terpandre est l'inventeur du mode *hypodorien*, ton de *la* mineur :

Si, ut, ré. mi. — Mi, fa, sol, la.

On lui doit aussi l'usage des *tétraédos*, où il faisait intervenir quatre tonalités différentes : le phrygien *sol*, le dorien *ré*, le lydien *fa*, l'hypodorien *la*.

La statue de Terpandre se voyait au Zeuxippe, gymnase de Constantinople, au temps de Cristodore, de Copter, qui en a fait la description ; il dit qu'elle reproduisait le génie ému du poëte, paraissant chanter, comme autrefois, lorsqu'il calma aux sons de sa lyre inspirée les agitations belliqueuses des habitants d'Amyclæ.

Euclide a cité quelques vers de Terpandre, où il est question de la lyre à dix cordes de Ion, de Chio, et des harmonies concordantes de trois sons. Ces faits prouvent que les jugements de l'oreille avaient déjà fait adopter certains principes d'harmonie ; et l'ordre établi pour la succession des *modes* ou *tonalités* ne laisse aucun doute à cet égard. Terpandre composa des *nomes* ou lois, ainsi appelés parce qu'une fois consacrés il était interdit de leur substituer un autre air ou un autre mode. Des magistrats veillaient à leur maintien, et se conformaient,

en cela à l'usage égyptien de ne faire etudier à la jeunesse que des airs consacrés, et conservés dans les temples. Les Egyptiens attribuaient leurs chants sacrés à Isis, mère de la nature, et employaient les trompettes, les harpes, les cithares, les cymbales, les tambours, comme les Hébreux.

Sparte dût à Terpandre la première Ecole régulière de musique. Cet exemple fut suivi par Thalétas de Gortyne, Xénodas de Cythère, Xénocrite de Locres, Polymneste de Colophon, Sacadas d'Argos, tous musiciens fameux et auteurs de *nomes* pour les danses démonstratives, les danses vêtues, les gymnopédies, dont chacune avait un caractère distinct, un rhythme particulier. Mais, par danse, il faut toujours entendre l'art d'exprimer les passions par le geste, et de régler harmonieusement les mouvements du corps. Cet art contribua puissamment aux progrès de la sculpture grecque.

Archiloque, l'inventeur des *trimètres*, enseigna l'art de passer d'un rhythme à un autre rhythme, d'un mode à un autre mode, soit pour la voix, soit pour les instruments. On lui doit encore le mode d'exécution des vers iambiques, dont les uns sont chantés, les autres parlés, sans interrompre le jeu des instruments. Créxus adopta ce genre pour le dithyrambe, et fit entendre, le premier, les instruments sans la voix. Avant lui, la flûte, la lyre, la cithare, accompagnaient le chant son pour son.

Tyrtée, poëte et musicien d'Athènes, se rendit célèbre dans toute la Grèce par ses chants patriotiques. Platon le tenait en grande estime pour ses vertus guerrières, et il cite les vers suivants de ce poëte :

» Je crois indigne d'éloges et je compte pour rien
» Celui qui ne se signale point à la guerre,
» Fut-il d'ailleurs le plus riche des hommes,
» Et possédât-il tous les avantages.

La musique, suivant Hérodote, avait progressé principalement chez les Arcadiens, les Lacédémoniens, les Crétois, les Argiens, qu'il regardait comme les premiers musiciens de la Grèce.

Alcman, le doux poëte de Lydie, auquel Sparte accorda le titre de citoyen, brodait sur ses cordes sonores des airs doriens. Arion de Métymne vécut à la cour de Périandre, tyran de Corinthe, voyagea en Italie d'où il rapporta une grande fortune qui faillit lui coûter la vie.

Les matelots corinthiens qui le ramenaient en Grèce, dit Hérodote, se concertèrent pour le mettre à mort et s'emparer de ses richesses. Arion surprit leur complot, se jeta à la mer avec sa cithare d'or, et fut transporté par un dauphin, au cap Ténare, dans le Péloponèse. En souvenir de ce fait mémorable les antiques statues de ce poëte, le représentent toujours assis sur un dauphin, et pour cette raison le dauphin a été mis au nombre des constellations.

Thalétas inventa des danses guerrières qui guérirent les Spartiates de la peste, et Théophraste parle de statues et d'inscriptions en l'honneur de musiciens dont les chants guérissaient la fièvre, la morsure des vipères, la goutte, la folie, l'ivresse ; calmaient le délire, la colère, et ces faits sont confirmés par les écrivains les plus dignes de foi : Ampédocle, Plutarque, Asclépiade, Isménias, et d'autres encore.

Cléonas, dont le nom figurait sur les registres de Sicyone, composa des prosodies pour la flûte, et employa les signes musicaux inventés par Ardale qui, le premier, employa les lettres de l'Alphabet pour représenter les sons.

Stésichore, d'Himère, en Sicile, compléta les divisions du poëme chorique par l'adjonction de l'*épode*. La *strophe* se chantait en tournant à droite de l'autel ; l'*antistrophe* en tournant à gauche, afin de symboliser le mouvement des astres d'Orient en Occident. L'*Epode* représentait la stabilité de la terre, et réunissait le chœur en cercle, autour ou devant l'autel. Aristote dit que l'on n'admettait pas l'antistrophe dans les concours de musique, afin de prolonger la lutte s'il y avait doute parmi les juges ou Agonothètes. Mais la lutte n'avait jamais lieu de chœur à chœur, en raison de la difficulté d'établir un jugement équitable sur le mérite individuel de ceux qui le composaient.

Mimnerme, poëte élégiaque et joueur de flûte célèbre, inventa le rhythme des *pentamètres*. Quelques-unes de ses poésies sont dédiées à à la joueuse de flûte Nanno dont il était épris. Il proclamait que la vie est sans charmes privée des jeux et des amours. Horace rappelle cette maxime dans une de ses épîtres.

Polymneste composa des airs de flûte, des poésies élégiaques, et inventa le mode *hypolydien*, ton de *si* mineur, obtenu par le relâchement des cordes :

Ut#, *ré*, *mi*, *fa*#. — *Fa*#, *sol*, *la*, *si*.

Lycaon de Samos, ajouta une huitième corde à la cithare pour compléter l'*octave*. Dès lors, la gamme se trouva renfermée dans ses limites naturelles. Il la divisa en deux tétracordes disjoints, *dièzeugmenon*, et l'établit sur le mode *mixolydien*, ton de *mi* mineur :

Hypate, grave	*mi*.
Parhypate, au-dessus du grave. . .	*fa* .
Lichanos, indicateur	*sol*.
Mèse, moyenne	*la*.
Paramèse, près de la moyenne . . .	*si*.
Trite, la troisième.	*ut*.
Paranète, voisine de la dernière. . .	*ré*.
Nète, la dernière	*mi*.

Ces deux tétracordes sons basés : l'un sur la *tonique mi*, l'autre sur la *quinte si*, les deux sons générateurs de l'harmonie.

Les historiens ne sont pas d'accord sur les noms des musiciens qui ont inventé les modes. On conteste à Sapho l'invention du mode *mixolidien*, ton de *mi* mineur, et de l'avoir fait connaître aux poëtes tragiques. Toutefois, il est indiscutable que le genre *diatonique* a été employé dans les tonalités les plus simples, ayant entre elles des rapports harmoniques. Et comme la gamme se chantait en commençant par la note aigüe, la *quarte*, renversement de la *quinte*, jouait, dans la musique grecque, le même rôle que la *quinte* chez les modernes.

Andronès, de Catane, imagina d'accompagner ses airs de flûte par les mouvements gracieux du corps, et cette innovation fut généralement adoptée par les joueurs de flûte de profession.

Alcée, l'amant malheureux de Sapho, composa des hymnes, des odes, des chansons ; inventa le vers alcaïque, loué par Horace et Quintilien, et se rendit redoutable aux tyrans par ses chants satyriques. On a sur le poëte Alcée, une curieuse épigramme de Philippe, roi de Macédoine:

« Passant, l'arbre, sans écorce et sans feuilles planté sur cette colline, et dont le soleil éclaire la cîme de ses premiers rayons, est une potence où Alcée sera mis en croix. »

Les musiciens, longtemps soumis à des lois restrictives, avaient plusieurs fois tenté de donner libre carrière à leur imagination, en

composant secrètement des airs nouveaux que l'on chantait dans l'intimité. Sparte les tolérait en temps de paix ; Athènes les voyait avec indulgence, et quand parurent les chants d'Anacréon, les Ephores charmés ne pensèrent point à les proscrire. Le doux poëte de Théos s'accompagnait de la magadis, instrument monté de vingt cordes, usité en Lydie, avec lequel on pouvait jouer dans les trois modes : phrygien, dorien, lydien.

Ibycus, de Samos, un des neuf grands poëtes lyriques, se fit connaître de la Grèce entière. Il accompagnait ses chants avec la Sambuque, instrument triangulaire, monté de quatre cordes métalliques. Des voleurs l'ayant attaqué aux environs de Rhégium, il s'écria, en voyant passer un vol de grues : soyez les témoins du meurtre d'Ibycus. Quelques jours après, ces malfaiteurs étant au théâtre, un d'eux dit en riant, à la vue d'un vol de grues : voilà les témoins d'Ibycus qui passent ! Ces paroles ayant été rapportées aux magistrats, les voleurs furent arrêtés, mis à la question, et pendus après avoir avoué leur crime. De là, le proverbe grec : *les grues d'Ibycus*.

La façon empirique dont on enseignait la musique cessa après que Pythagore de Samos eut fondé à Crotone, en 540, la célèbre Ecole qui porta le nom d'*Ecole d'Italie*. Macrobe raconte comment Pythagore, passant devant des forgerons qui battaient un fer rouge sur une enclume, trouva les rapports mathématiques des sons entre eux. Il remarqua que les marteaux, se répondant en cadence, produisaient des sons qui variaient avec la différence de leur poids. Il étudia le phénomène sur des cordes de même grosseur, et trouva les rapports suivants :

L'hypathe	*mi*	(la tonique)	= 6	livres.
La mèse	*la*	(la quarte)	= 8	»
Le paramèse	*si*	(la quinte)	= 9	»
Le diapason	*mi*	(l'octave)	= 12	»

Remplaçant les poids par des chevalets, il divisa la corde sonore en parties aliquotes, et trouva que la moitié de la corde donnait l'*octave ;* les trois quarts, la *quarte* ; les deux tiers, la *quinte*. Il déduisit de ces rapports la raison des consonnances, et les classa dans l'ordre suivant :

L'épitrite intervalle de quarte,
L'hémiolos, intervalle de quinte,
Le duplex, l'octave du son fondamental,
Le triplex. l'octave de la quinte,
Le quadruplex, ou double octave,
L'épogdoos ou ton majeur, excès de la quinte sur la quarte, dissonnance cause de toutes les consonnances.

L'intervalle de tierce ou *ditonos*, était classé parmi les dissonances et pouvait s'accorder avec les consonnances, lesquelles étaient invariablement la *quarte*, la *quinte*, l'*octave*.

Pythagore admit l'octocorde de Lycaon avec quelque modification dans l'ordre et le nom des notes, et prit le mode dorien, *ré* mineur pour base de son système musical.

Octocorde de Pythagore, système *conjoint* :

Nète.	*ré*	tétracorde *mèson*.
Paranète . . .	*ut*	
Paramèse . . .	*si*♭	
Mèse	*la*	
Lichanos . . .	*sol*	tétracorde *hypaton*.
Parhypate . . .	*fa*	
Hypate. . . .	*mi*	

Proslambanomène *ré* ou note adjointe pour compléter l'*octave*.

Avant l'adjonction de la *Proslambanomène*, l'échelle musicale ne reposait pas sur la note fondamentale, et cette modification fut d'un grand secours pour établir la succession harmonique des tonalités. On les désignait par les noms suivants :

Le Dorien . . .	*ré* mineur.	L'Hypodorien . .	*la* mineur.
Le Phrygien . .	*sol* »	L'Hypophrygien .	*ut* »
Le Lydien . . .	*fa* »	L'Hypolydien . .	*si*♭ »
Le Mixolydien . .	*mi* »		

Cet ordre révèle une parfaite connaissance de l'enchaînement des accords, et démontre que les anciens passaient d'un ton à un autre ton comme nous le faisons aujourd'hui. Ils appelaient *notes d'agrément* ce que nous appelons harmonie, et n'admettaient les accords ou sons simultanés que pour les instruments. L'un était

l'accord *consonnant*, basé sur la *Proslambanomène* ou tonique ; l'autre, l'accord *dissonant*, basé sur la quinte. On conçoit, dès lors, que les signes pour les instruments pouvaient s'écrire sur une seule ligne, en manière de basse chiffrée. On appelait ce système *omophone*, en raison de ses générateurs : la *quarte* et la *quinte*.

Lucien, ce Voltaire de l'antiquité, raille Pythagore dans les *Sectes à l'encan*. Il fait dire à Mercure, qui remplit les fonctions de commissaire-priseur :

« Hé ! Pythagoricien, descends et montre-toi à l'assistance.

Jupiter. — Allons, mets en criée.

Mercure. — Je vends la vie parfaite, la vie sainte et vénérable. Qui veut acheter ? Qui veut être au-dessus de l'homme et revivre après sa mort ?

Un Marchand. — Il n'a pas mauvais air. Que sait-il ?

Mercure. — L'arithmétique, l'astronomie, la magie, la géométrie, la musique. Tu vois là un fameux devin !

Le Marchand. — Voyons, si je t'achète, que m'enseigneras-tu ?

Pythagore. — Tu t'exerceras à la musique et à la géométrie.

Le Marchand. — Tu es admirable ! Il faut commencer par être musicien pour devenir philosophe ?

Pythagore. — Ensuite tu apprendras à compter.

Le Marchand. — Je sais compter.

Pythagore. — Comment comptes-tu ?

Le Marchand. — Un, deux, trois, quatre....

Pythagore. — Attention ! ce que tu crois être *quatre* c'est *dix* : c'est le triangle parfait ; c'est notre serment.

En effet, le produit de 1, 2, 3, 4 = 10.

Ce grand génie trouvait le calcul plus certain que le témoignage de l'ouïe, et la postérité lui a donné raison.

Les cordes de la cithare étaient les unes fixes, c'est-à-dire communes à plusieurs tonalités ; les autres mobiles, pour passer d'un ton à un autre ton. Les auteurs anciens parlent souvent de l'habileté avec laquelle les musiciens donnaient « le tour de cheville » qui opérait ces mutations. Cela les dispensait d'avoir comme autrefois une cithare pour chaque tonalité.

Les trois genres usités à cette époque étaient le *diatonique*, le

chromatique, l'*enharmonique*. Ils pouvaient se combiner entre eux et faire partie soit du système conjoint, soit du système disjoint.

La notation musicale était double. Les signes pour le chant se plaçaient sur une seule ligne au-dessus des paroles, et au-dessous pour les instruments. Et comme chaque tonalité ou mode avait ses signes particuliers et pour les trois genres : diatonique, chromatique, enharmonique, cela faisait cent soixante-huit signes pour les voix, et autant pour les instruments. Ils étaient tirés de l'alphabet grec, dont on tronquait les lettres de différentes manières.

Avant de commencer le chant, la partie instrumentale faisait entendre une sorte de prélude dans le caractère du morceau. On y intercalait des ritournelles après chaque strophe, et une *coda* terminait la mélodie. Le chant avait trois caractères distinctifs : le tranquille, le calmant, l'excitant, exprimés par les modes Dorien, Lydien, Phrygien.

La musique avait déjà parcouru toute l'échelle des passions quand Pindare, à la belle et puissante voix, se fit connaître par la sublimité de ses poésies accompagnées de la cithare. Il adopta la variété des modes, comme Terpandre et Sacadas, et composa les vers de ses poésies de différentes mesures, afin d'en varier le rhythme musical. Il avait étudié le chant avec Lasus, un des premiers écrivains grecs sur la musique.

Les concours publics avaient fait progresser rapidement l'exécution musicale, et la création du théâtre grec (499 avant J.-C.) lui imprima une nouvelle et puissante impulsion. Tous les poëtes composaient la musique de leurs vers, et il n'y avait point de poésie qui ne fût chantée. Eschyle écrivit la musique de ses tragédies, et Sophocle joua lui-même, en s'accompagnant de la cithare, le principal rôle de Thamyris, sa première tragédie. Aristophane nous apprend dans sa comédie des *Détallées*, dont parle Athénée, qu'il était bon musicien : « Moi qui me suis exercé la main à jouer de la flûte et de la cithare, vous voulez que j'aille fouir la terre ?

Phérécrate, un des principaux soutiens de l'ancienne comédie créa le vers composé de cinq temps. Il critique dans une de ses pièces le musicien Timothée de Milet, qui introduisit le genre *chromatique*, dans ses compositions, et que les Ephores condamnèrent à l'amende pour

s'être accompagné de la lyre à onze cordes. Il personnifie la musique par une femme aux vêtements déchirés, s'adressant à la Justice :

« Ma chère, il ne fallait pas moins qu'un Timothée pour me mettre au tombeau après m'avoir indignement outragée.

La Justice. — Quel est ce Timothée ?

La Musiqne. — C'est ce Milésien aux cheveux roux qui, par mille outrages et des ornements d'une extravagance inouie, surpasse dans ses chants tous les novateurs dont j'ai si grandement à me plaindre. »

Une épigramme, sur ce même citharède, est conçue dans un tout autre esprit. « Milet à donné le jour à Timothée, cher aux Muses, l'habile maître de la lyre ! »

Ce musicien publia un grand nombre de nomes pour la cithare à onze cordes, et des préludes pour la flûte qui le rendirent célèbre. On prétend qu'il acheta une flûte, à Corinthe, un talent, 5,700 francs. Phrynis, Philoxène, Prosnomus, étaient avec Timothée les principaux réformateurs de l'ancienne musique, et Plutarque dit qu'elle paraissait déjà bien surannée à la génération suivante.

Dans la cithare de Timothée, la *mèse* ne se trouvant plus au milieu du système, les Ephores ne voulurent point admettre ce défaut de symétrie, et condannèrent le novateur. Mais comme les nouvelles cordes enrichissaient singulièrement l'instrumentation et donnaient lieu à de nouvelles modulations, les musiciens finirent tous par les adopter.

Platon compléta le système de Timothée en rétablissant la *Mèse* au centre des cordes de la cithare par l'adjonction d'un nouveau tétracorde à l'aigu, ce qui faisait dix-huit cordes pour les deux systèmes conjoint et disjoint réunis.

A partir de cette époque, le mode *hypodorien* ou de *la* mineur, embrassant l'étendue de la voix humaine, devint la base de tous les calculs.

Système de Platon :

La.	*Proslambanomène* ou note adjointe
Si.	Tétracorde *Hypaton* ou grave.
Ut.	
Ré.	
Mi.	

Fa. Sol.	Tétracorde *Mèson* ou moyen.
La.	
Si♭. Ut. Ré.	Tétracorde *Synemménon* ou conjoint.
Si♮. Ut. Ré.	Tétracorde *Dièzeugménon* ou disjoint.
Mi.	
Fa. Sol. La.	Tétracorde *Hyperboléon* ou aigu.

Les musiciens inventèrent de nouveaux signes pour chacun des genres *diatonique, chromatique, enharmonique*. Or, comme la cithare était montée de dix-huit cordes pour les deux systèmes ; qu'il y avait quatorze modes répondant à ces cordes ; trois genres ; cela faisait un total de 756 signes pour les voix et un nombre égal pour les instruments. Il fallut tronquer les lettres de toutes sortes de manières : la lettre π, par exemple, avait six aspects différents, et ainsi des autres. Tous ces signes se trouvent réunis dans les tables d'Alypius.

L'étude de la flûte était particulièrement encouragée chez les Lacédémoniens et les Thébains. Les Athéniens les imitèrent, et l'on cite les citoyens les plus illustres : Calias, Critias, Alcibiade, Nicias, qui excellèrent sur cet instrument. Mais après qu'Alcibiade eut cassé sa flûte « parce que cela lui déformait les lèvres, » cet instrument fut peu à peu abandonné, et l'on accorda la préférence à la cithare.

LES CANONISTES ET LES HARMONISTES.

Aristoxène, de Tarente, qui avait suivi pendant vingt ans les leçons d'Aristote, voyant son maître lui préférer Théophraste pour succéder à son enseignement, revint dans sa patrie, se posa en novateur, et rejeta les calculs des Pytagoriciens, n'admettant d'autre juge que l'oreille. Il divisa l'octave en six tons égaux, et le ton en deux parties égales. Cette théorie est ce que nous appelons *tempérament*

pour l'accord des instruments à sons fixes. Cette théorie inadmissible, comme théorie rationelle, eut néanmoins un grand nombre de partisans, parce qu'elle favorisait la paresse d'esprit, et la Grèce se trouva bientôt divisée en deux camps : les *harmonistes* et les *canonistes*. Ceux-ci soutenaient que le calcul est plus certain que le rapport des sens ; ceux-là prétendaient le contraire.

Aristoxène voulait que le musicien apprît à écrire facilement ses compositions, et pensait avec Platon que la philosophie doit servir de guide dans le choix du style propre à chaque genre de poésie. Il créa quatorze modes ou tonalités, déduites du genre chromatique, lesquelles furent adoptées par tous les théoriciens. Euclide les reproduisit dans son *Introduction à la Musique*, ce qui ne l'empêche pas de combattre Aristoxène et de se ranger du côté des Pythagoriciens. Euclide donne, en outre, quelques principes de composition musicale, principes d'autant plus précieux qu'ils sont plus rares, et qui prouvent que les grecs connaissaient théoriquement cette partie de la musique. Par exemple : « On passe d'un ton à un autre ton au moyen de sons communs ; et les dissonances peuvent s'accorder avec les consonnances. » Tout est là.

Musée distingue le chant de l'accompagnement, comme Platon ; et Aristote se montre plus explicite encore, lorsqu'il dit : « la Proslombanomène est la note fondamentale du mode et le support de l'harmonie, parce que c'est le son générateur de l'harmonie. » Eratosthène, Bacchius l'ancien, Adraste, suivirent les théories pythagoriciennes, et donnèrent les nombres harmoniques des intervalles musicaux de Platon et d'Euclide, abandonnant les théories d'Aristoxène dont on ne parle plus que pour en démontrer le peu de fondement.

La passion du Beau avait fait la gloire des écoles d'Athènes, et cet élan prodigieux s'était maintenu pendant près de trois siècles dans toutes les classes de la société. Mais les troubles intérieurs et les guerres incessantes amenèrent la lassitude, et la jeunesse dorée ne partageant plus les idées paternelles au sujet des vertus guerrières, n'aspirait qu'à jouir paisiblement des plaisirs que procure la fortune.

On n'éttudiait plus la musique ; on se contentait d'applaudir les chanteurs de profession, et les joueuses de flûte triomphaient dans les festins.

Le poète Lyncée, cite la célèbre joueuse de flûte Lamia qui, éprise de Démétrius Polyorcète, lui offrit un splendide souper où le luxe excessif et les mœurs Athéniennes apparaissent dans toute leur licence. « A la suite du repas, dit-il, le plaisir ayant égaré la raison, il entra des joueuses de flûte, des musiciens et des Rhodiennes jouant de la harpe ; elles étaient couvertes du seul voile de la décence des convives, quelques unes avaient de légères tuniques. Quand elles se furent retirées, il entra un chœur de cent hommes qui chantèrent en accords un épithalame. Ensuite, vinrent des danseuses mises en nymphes et en néréides. »

Au théâtre, les comédies flattaient le penchant du public pour la mollesse et les plaisirs faciles. Les esprits supérieurs s'en affligeaient, mais la masse des spectateurs applaudissait avec enthousiasme. Le luxe effréné, l'amour des plaisirs, la jalousie des partis, marque certaine de la décadence des peuples, firent de la Grèce une proie facile aux Romains. Palladas fait un tableau navrant de l'abaissement dans lequel la Grèce était tombée : « L'envie hait l'homme aimé des dieux. Ainsi elle a égaré nos esprits ; ainsi par ses folies elle a préparé notre esclavage. Grecs infortunés que nous sommes ! Cendre et poussière ! Nos espérances sont évanouies ou mortes, car aujourd'hui chez nous tout est ruine ou confusion. »

D. SUTTER,
Officier d'Académie, Vice-Président de la 4e classe,
membre correspondant de l'Institut de Genève, etc.

(*A suivre*).

LA LORRAINE ET L'ALSACE

LEUR ANNEXION, AU Xe SIÈCLE, AU SAINT EMPIRE ROMAIN

En mettant la main sur nos provinces de la rive gauche du Rhin, la Presse a prétendu rentrer dans le droit et rendre à l'Allemagne des possessions usurpées sur l'Allemagne.

Essayons de discuter cette question d'après les données de l'histoire : faisons taire l'orgueil patriotique blessé, les sentiments de fraternité consacrés si souvent par l'admiration et la reconnaissance qu'ont laissées à la France tant et de si illustres services rendus par des Alsaciens-Lorrains. Tâchons de ne laisser parler que l'histoire calme et impartiale et les principes du droit des gens. — Si le droit qu'allègue l'Allemagne est fondé, nous trouverons en France un tel esprit de justice qu'il rendra notre résignation plus facile.

Remontons aux principes généraux d'après lesquels se constituent les familles humaines. Cherchons en l'application à la situation vis-à-vis de la France et de l'Allemagne, de l'Alsace-Lorraine. Rappelons enfin les diverses phases qu'a subies la nationalité de ces provinces.

La communauté de race, de langue, de religion, est le fondement naturel d'une unité nationale : ce qu'on appelle les frontières naturelles conservent également une importance réelle, moindre toutefois depuis que la science a supprimé les obstacles et ouvert tous les accès.

Mais la communauté de race n'est pas une condition absolue d'unité nationale : presque tons les peuples du monde sont formés de races diverses ; les unes, solidement unies au fond même de la nation, les autres maintenues par la force dans une dépendance qu'elles continuent à détester.

Aussi les traités qui font et défont certaines nationalités sont acceptés ou maudits par les peuples dont ils disposent. Que des circonstances nouvelles viennent à les annuler : cette annulation sera, selon les cas, une calamité ou un bienfait ; les populations y résisteront ou l'accepteront en la bénissant.

Un seul droit semble vraiment stable : celui qui résulte d'un consentement prolongé, consacré par les travaux poursuivis, les périls supportés, les félicités goûtées, les suffrances subies en commun. Le lien qui réunit les divers membres d'une famille nationale devient alors si puissant que la violence seule peut porter atteinte, non sans exciter des désespoirs patriotiques, à l'unité d'un peuple.

Parmi les concitoyens qui viennent d'être violemment séparés de nous, se trouvaient des Gaulois et des Germains de race ancienne. Cette différence d'origine n'est pas, historiquement et rationnellement sans importance : nous allons voir, toutefois, qu'on aurait tort d'en exagérer la portée.

Comment s'était formée la famille Française ?

Non pas, certes, d'une race unique. Sans remonter jusqu'au temps où les ingénieuses spéculations d'une science un peu conjecturale jettent à peine quelques lueurs, on peut admettre que les migrations successives venues de l'Est surtout, mais aussi du Nord et du Midi, avaient, quand parut César, formé, avec les aborigènes, une nation bien définie entre le Rhin et la mer, les Alpes et les Pyrénées. C'est là pour la France le domaine patrimonial. C'est sur le fond Gaulois constitué dans ces limites, que viendront se greffer des branches nouvelles : c'est dans ce corps Gaulois que s'infusera du sang Romain Germain, Suève, Alain, Wisigoth, Normand, Arabe même.

Malgré des dissensions continuelles, malgré même l'appel à l'étranger dont les Séquanes se sont rendus coupables au moment même de la venue de César, l'unité nationale Gauloise ne fait pas doute aux yeux du conquérant, et, bientôt, Vercingétorix l'invoquera contre lui. César ne met en dehors de la Gaule ni les Belges, ni les Helvètes.

Mais, dès ce premier moment, nous voyons Arioviste, vaincu et chassé, laisser cependant sur la rive gauche, quelques uns de ses Germains. Chaque fois qu'un Romain aura ainsi repoussé une invasion Germaine, et, surtout, quand sa victoire sera tellement éclatante qu'elle

semblera assurer l'avenir, il admettra ainsi un certain nombre de Germains à repeupler le sol que leur invasion aura laissé désert. « *Ubi solitudinem fecerant, patriam appelant.* » Mais, ne l'oublions pas, ils y seront à titre de sujets volontaires et ce n'est point là ce qui peut fonder même le droit de conquête, tenu si haut dans certains codes du droit des gens ?

Ainsi ont agi Marc Aurèle en 179, Alexandre Sévère en 230, Probus en 276.

Mais, que la lutte de Posthumus avec Gordien, ou celle de Constance avec Magnence, appelle ailleurs les forces Romaines ; ou, même, qu'un des prétendants à l'Empire invoque l'appui des barbares, alors un flot nouveau de Germains inonde la rive gauche du Rhin : les envahisseurs trouvent là des populations qui parlent leur langue et que n'éloigne pas d'eux un patriotisme bien ardent et profondément enraciné : ils prennent chez elles un point d'appui et une base d'opération : en reculant ils les laisseront accrus en nombre et moins ruinés que les vrais Gaulois.

La formation des lignes Franke et Bourguignonne, vers le milieu du IIIe siècle, donne plus de puissance aux envahisseurs Germains sans changer d'abord leurs relations avec ce pouvoir si puissamment centralisé des Empereurs. Après la grande invasion de 267-279 qui porta les Francks jusqu'à Tarragone, nous voyons ces successeurs des Kattes et des Bructères d'Arioviste unis aux Sicambres de la Sieg, rester en relation constante avec l'Empire. Tantôt amis, tantôt ennemis, souvent auxiliaires des Romains, ils en viennent à être de quasi citoyens de Rome, souvent indociles, toujours déférents dans une certaine mesure. Que Clovis se substitue aux Romains en Gaule, comme Othman se substituera aux Califes dans les pays musulmans, il se présentera comme leur successeur, s'honorera du titre de patrice et s'en targuera vis-à-vis des populations catholiques qui acceptent en lui un dominateur de leur religion : plus tard Charlemagne se portera, sous un titre plus élevé, le successeur des Empereurs romains d'Occident et s'empressera de se dire le frère et l'associé des souverains de Constantinople. Il n'y a point là un changement de nationalité. Avec les Franks, les Bourguignons, les Visigoths, les Gaulois ont formé une nation rajeunie, d'une merveilleuse force de résistance et d'expansion.

Devant eux, la barbarie recule et l'Europe se soumet. Ainsi, plus tard, quand les Normands se seront joints encore à cette race aux alliances fécondes, elle jettera sur le monde un éclat nouveau, conquerra l'Angleterre et les deux Siciles, et ira attaquer en Orient l'Islamisme qu'elle arrêtait naguères dans les champs de Poitiers.

Après Charlemagne, la nation va par degrés et de l'Est à l'Ouest, du Gaulois au Germain : à gauche du Rhin, on est français ou Welche : à droite on est germain : la transition est marquée par les Alsaciens, à gauche : à droite par les Ripuaires et les Franconiens : la vieille Australie s'est divisée entre les deux nationalités.

C'est dans cet état que les successeurs de Charlemagne trouvèrent son héritage. Alors intervinrent les luttes et les traités qui ont fondé l'état moderne et que nous devons examiner dans cette étude.

NOTE. — La présence d'étrangers sur le sol national soulève toujours des questions graves et délicates. Faut-il les appeler ou les exclure? regarder leur venue comme un danger national ou un accroissement de puissance? Que doit être la législation pour que cet appel des étrangers soit, en définitive, utile à la grandeur nationale ? Il en a certainement été ainsi pour la Prusse et l'Angleterre, de l'asile offert aux protestants français : pour la Russie, des distributions de terres aux colons allemands : pour la France même, à un moindre degré, de l'accueil fait aux émigrants Irlandais.

Il faut admettre, je crois, qu'il n'y a accroissement de force que si les nouveaux venus acceptent la nationalité complète de leurs hôtes. Or, la France oppose à la naturalisation des étrangers des formalités longues et difficiles; tandis qu'elle leur permet aisément de s'établir chez elle et d'y faire fortune sans renoncer à leur patrie d'origine. Il y a là, suivant moi une double faute, provenant peut-être d'un reste de l'orgueil exclusif de la grande nation : cet orgueil, hélas ! n'est plus de mise quand la population diminue chez nous ; quand, peut-être, l'affaiblissement de certaines qualités semble appeler une infusion de sang nouveau : naturalisés, nos hôtes épaissiront nos rangs aux jours de combat. Dans l'état actuel, en cas de guerre avec leur pays d'origine, ces hommes qui nous connaissent profondément, qui ont parmi nous des relations nombreuses, se feront un devoir de mettre tous ces moyens au service de l'ennemi : ils l'instruiront comme espions ; ils s'éclaireront comme avant garde. — Interdisons donc à l'étranger de former un établissement sérieux chez nous sans rompre tout lien avec son pays d'origine; mais ouvrons nos rangs à tout étranger qui peut par son travail, par sa position acquise, devenir un citoyen utile.

Remarquons, chose étrange, que cette règle était, jusqu'ici, adoptée en pays musulmans. Là, le chrétien ne pouvait devenir propriétaire : converti à l'Islamisme, il avait accès, au contraire, non-seulement à la propriété, à la fortune, mais aussi et immédiatement à toutes les fonctions publiques.

C'est le traité de 843, après la bataille de Fontanet, qui fonde, en réalité, les nations modernes entre lesquelles se partage l'empire des Francs. La part de Louis le Germanique, à droite du Rhin, est bien germaine. Celle de Charles le Chauve, à l'ouest du Rhône, de la Saône, et de la Somme, est bien française. Mais, entre les deux, l'empire de Lothaire I[er] comprend, avec l'Italie, et l'ancienne Burgondie, les anciens colons germains de la rive gauche du Rhin et les populations gallo Romaines de la Lorraine et du Brabant. C'est sur cet empire de Lothaire que s'exerce la compétition dont nous allons tracer un croquis.

En réalité tout, au nord des Alpes, appartient à l'ancienne Gaule, cette mère incontestée de la nation française. L'adjonction des Francs et des Bourguignons à la race Gauloise n'a pu diminuer, bien au contraire, les titres de la patrie gallo Romaine sur les pays de langue germaine situés sur la rive gauche. Quant aux évêchés de langue romaine, le doute même ne peut exister. — C'est à la France qu'ils devaient revenir.

Comment cette dévolution si naturelle, si désirée des deux parts, fut-elle détournée de sa voie? C'est ce que nous allons demander à l'histoire de ces deux siècles.

En 869, à la mort de Lothaire II, les évêques (c'étaient alors les vrais représentants des populations) les évêques de Metz, Toul, Verdun, Liége, accourent, sur la Meuse, au-devant de Charles le Chauve, lui font avec leurs ouailles, un accueil enthousiaste, et le couronnent roi d'Austrasie. Cambrai, Besançon, Lyon, accueillent ainsi ses lieutenants. Louis le Germanique prétend, de son côté, s'annexer l'héritage de Lothaire : le traité d'Héristal le partage entre ces deux petits-fils de Charlemagne : Louis garde Cologne, Trèves, Aix-la-Chapelle.

En 875, à la mort du roi d'Italie, Charles le Chauve joignit à la France le royaume d'Arles, lui donnant ainsi sa frontière naturelle au sud-est, et l'étendant, à l'est et au nord-est bien au-delà de ses limites actuelles. — Il régnait aussi en Italie ; mais il y avait là une sorte d'union personnelle assez précaire. Nul doute que cet ordre de choses n'eût été définitif, si la royauté eut été forte et bien constituée : mais il n'en était pas ainsi et l'incertitude du pouvoir central eut, sur la fixation des frontières, une funeste influence.

Souvenons-nous que la royauté n'est pas héréditaire de plein droit :

à chaque vacance du trône, l'Assemblée des grands désigne le successeur. Or, à l'époque ou nous sommes arrivés, les prélats et les grands feudataires, de plus en plus puissants, ont médiatisé, pour employer la langue diplomatique du recès de 1803, les leudes et les barons des siècles précédents : quel que soit le prestige du sang de Charlemagne, ses fils n'obtiennent pas la couronne sans négocier avec leurs vassaux : or, un certain nombre de ceux-ci regrettent l'unité de l'empire et s'efforcent de la reconstituer.

A la mort de Louis le Bègue, le chancelier Gozlin se trouva à la tête de ce parti : tandis que Louis III et Carloman étaient proclamés à l'Assemblée de Compiègne, convoquée par la reine Richilde, Gozlin persuadait à une assemblée dissidente qu'il présidait à Creil d'appeler Louis, roi de l'Allemagne du nord, qui s'avança aussitôt avec des troupes allemandes. La force était de son côté : le droit pouvait sembler douteux. Louis et Carloman négocièrent avec leur cousin et lui livrèrent, temporairement (*ad locarium*) la souveraineté de la Lorraine.

C'est là le fondement réel de la germanisation de la Lorraine. A partir de ce moment, le droit semble hésiter entre les deux nationalités, puisque Louis, appelé comme prince Franc, renonçait à la prétention de réunir les deux couronnes et stipulait seulement comme Allemand. Gozlin, qui devait marquer glorieusement sa place dans l'histoire de sa patrie, lui avait fait un mal presque irréparable.

Le successeur de Louis, Charles le Gros, refusa de tenir la parole que son père avait donnée, en 880, de rendre la Lorraine. Lui-même, d'ailleurs, réunissant, à la mort de Louis III et de Carloman, 884, les voix des deux partis, devint roi de France et reconstitua presque l'empire de Charlemagne.

Cette épreuve fut décisive : le même esprit n'animait plus les deux nations : Charles lui-même se montra si disposé à sacrifier la France à l'Allemagne, si incapable de la protéger contre les Normands, qu'il porta le dernier coup à l'tuopie rêvée par Gozlin. Quand l'indignation des deux peuples fit tomber sa couronne, la France retrouva les luttes des partis qui devaient l'affaiblir longtemps encore. — L'Allemagne, renonçant franchement à la dynastie Carolingienne, eut un gouvernement incontesté, qui fut géré d'ailleurs par une série de princes braves, habiles, ambitieux : l'avantage devait lui rester.

Après la chute de Charles le Gros, la répugnance à l'union fut marquée, en Allemagne, par l'appel au trône de la branche bâtarde d'Arnoul ; puis, à l'extinction de cette branche, l'Allemagne, rejetant entièrement les héritiers de Charlemagne, qui régnaient encore en France, mit à sa tête Conrad, puis Henri l'Oiseleur.

Dans cet intervalle, pendant lequel les deux gouvernements sont également impuissants, l'Alsace et la Lorraine, cédant à l'impulsion de leurs affections naturelles, reviennent à la France à l'appel de Régnier de Harnaut : en 912, à la mort de Louis l'Enfant, elles sont, *sans lutte et sans guerre*, redevenues françaises.

Comment cette dévolution si naturelle fut-elle déviée et pourquoi cet état de choses, le seul conforme au droit, ne se maintint-il pas indéfiniment ?

C'est qu'en France la souveraineté effective passe, en ce moment même, aux grands vassaux devenus chefs héréditaires des provinces, et chez lesquels l'enivrement de leur puissance nouvelle obscurcit souvent les devoirs du patriotisme : c'est que le roi qui représente l'unité nationale est faible et délaissé : ainsi en 922, le duc Robert, brouillé avec le roi, entraine ses collègues et, « abandonnant le roi, ils le laissèrent seul au milieu d'un champ » dit la chronique. Tandis que l'avénement de Henri l'Oiseleur inaugure en Allemagne le règne de princes ambitieux, habiles, obéis de la féodalité germaine comme saint Louis et Philippe le Bel le seront de la féodalité française. — C'est que ces princes en appellent à la force pour remplacer par une possession définitive, la main mise partielle et précaire des Carolingiens allemands sur l'empire de Lothaire, en comprenant dans cette usurpation, le titre d'empereur et la suprématie mal définie qui s'y attachait ; c'est que les faibles descendants de Charlemagne se trouvent incapables de résister efficacement à cette exhérédation complète des droits que leur avait laissés leur glorieux aïeul.

Henri l'Oiseleur envahit la Lorraine ; il trouve des alliés dans l'aristocratie française désormais héréditaire et toute au souci de son pouvoir nouveau. Hugues le Blanc vient servir sous ses drapeaux et l'aide à triompher de l'énergique résistance que lui opposait l'Austrasie de la rive gauche. Cette trahison, toutefois, réveilla le patriotisme d'un certain nombre de seigneurs et empêcha plus tard, Hugues le Blanc

d'arriver au trône : mais, dans le traité qui consacra une trêve entre Charles et Henri, chacun dût conserver les vassaux dont il avait reçu l'hommage. Ce traité laissait à Charles la plupart des pays Welches.

Malheureusement, nous sommes loin d'en avoir fini avec les blessures que devait infliger à la patrie la lutte établie entre les Carolingiens et les Capétiens, chefs de l'aristocratie. Hugues le Blanc, en faisant couronner le fils de Charles le Simple, puis son petit-fils, se faisait attribuer les duchés de Bourgogne et d'Aquitaine, et réclamait encore le comté de Laon, que le roi ne put se résoudre à lui abandonner. — Alors, Hugues entra en pourparler avec Othon d'Allemagne, et entraîna dans sa trahison, Arnoul de Flandre, Guillaume de Normandie, Harluin de Ponthieu, Herbert de Vermandois. Leur ligue fit tomber les armes des mains de Giselbert de Lorraine et du malheureux Louis d'Outremer, au moment même où le patriotisme se réveillant dans l'ouest et le midi de la France, Raimond Pons, Guilhem tête d'étoupe, Alain barbe torte, accouraient à l'aide du roi national : Othon recula, renonçant à l'allégeance des seigneurs qui l'avaient appelé, mais gardant la Lorraine, que Louis, devenu son beau-frère et surbordonnant lui-même son devoir de roi à son désir de se venger des traîtres, ne réclama pas.

Cependant en 980, Lothaire, suivi, cette fois, par Hugues Capet, fils de Hugues le Blanc, reprit la Lorraine et envahit même l'Austrasie de langue allemande. Dans la lutte ainsi ouverte, il eut le dessous et Othon II fit consacrer, par le traité qui suivit, l'annexion de la Lorraine au St Empire Romain ; cet empire réunissait l'Allemagne, l'Italie, la Lorraine, bientôt la Burgondie, c'est-à-dire l'héritage de Louis le Germanique et celui de Lothaire Ier. Les divisions des détenteurs du pouvoir en France, la faiblesse de nos rois opposée à l'habileté supérieure des Othons, avaient permis à ceux-ci de prendre des provinces françaises de cœur et d'origine : mais il n'y avait là que ce droit de conquête qui tient une si grande place dans le Code des nations de proie, une si petite dans la loi morale.

Cette lutte que nous suivons depuis cent quarante années déjà se renouvela encore deux fois sans ramener au sein de la patrie aimée les populations qu'en avaient distraites la force et l'habileté des Othons. Vainement les Lorrains soulevés appelérent encore Lothaire en 984 et

lui ouvrirent les portes de Verdun. Othon rappela tous ses anciens adversaires, les Régnier, les Lambert de Hainaut, et offrit de leur rendre leurs biens s'ils voulaient reconnaître sa suzeraineté. Ils consentirent et le frère même de Lothaire, Charles, accepta de l'Empereur le duché de Basse Lorraine : le parti Welche, ainsi décapité, parut accepter ce nouveau régime et la lutte fut suspendne pour 40 ans.

Les rois de France, en effet, défenseurs naturels de la Lorraine, avaient non-seulement, laissé les exilés Welches sans espoir et les avaient ainsi décidés à traiter avec l'Allemagne : mais encore, dans cette agonie de la race carolingienne, l'habile empereur avait trouvé moyen de transformer en alliés les rois, ses adversaires : il était intervenu en faveur des Capétiens : Hugues Capet, Robert le Pieux, lui devaient en partie la couronne, et, tant qu'elle hésitait sur leur tête, ménageaient en lui un protecteur puissant, ou un dangereux adversaire. Quand Gothelon, en 1024, en appela, en faveur de la Lorraine, au roi Robert, il trouva celui-ci sourd à sa prière. — En 1046 Henri Ier était mieux assis sur le trône ; la Lorraine l'appelait : les barons français étaient prêts à le suivre. Un scrupule qui eût été certainement inconnu, incompris même au delà du Rhin, l'arrêta. Remarquons les paroles que le chroniqueur met dans sa bouche et qu'il faut expliquer, par l'ignorance des antécédents, quelque honorables qu'elles soient en elles mêmes.

« La conquête, dit le roi aux barons, n'est autre chose qu'un vol sur une grande éehelle : le vol n'est pas moins criminel chez un roi que chez un particulier. C'est ce que me fait observer l'évêque de Liège qui, dans cette circonstance, m'a conseillé mieux que vous. »

Ce culte de la légalité internationale et de la paix laissa, pour 5 siècles, la Lorraine à l'Empire Allemand ; ou, plutôt, à elle-même : Metz, Strasbourg et Cambrai étaient parfaitement libres et les chevaliers Lorrains servaient tantôt dans les armées impériales, tantôt, leur duc en tête, sous les couleurs françaises à Bouvines, à Crécy, à Azincourt.

Il n'y a rien là qui ressemble au lien très serré dont la conquête de 1871 a réuni au nouvel empire Allemand, l'Alsace et la Lorraine. L'union à l'Empire a pu être acceptée au Moyen Age par ces deux provinces : c'était l'indépendance réelle, sauf à de rares intervalles où

l'Empereur, puisant une autorité plus grande dans sa gloire et son ambition personnelles, tendait à mettre tout l'Empire dans une étroite dépendance : ainsi en avait-il été sous les Othons, sous les Frédérics, sous les Espagnols de la maison d'Autriche. Aux deux premières périodes, la Papauté, luttant contre l'Empire; avait préservé l'indépendance de l'Italie et de l'Allemagne. Dans la 3e époque, la Papauté était unie à Charles V et aux Ferdinand : mais une puissance nouvelle luttait contre ces Empereurs et les empêcha de réaliser leurs projets de domination absolue sur l'Empire : c'était le protestantisme, qu'aida le reste de l'Europe, menacée par Charles Quint et ses successeurs : le Turc, la Suède, le Danemarck, la France surtout, barrèrent la route aux ambitions de la maison d'Autriche, et, peut-être même, poursuivirent la lutte lorsque cette maison avait cessé d'être redoutable à l'indépendance de ses voisins.

Quoi qu'il en soit, 1552 offre la contre partie exacte de l'histoire du IXe siècle. Cette fois, c'est l'Allemagne qui, divisée, résiste à l'unité politique et religieuse que prétend lui imposer Charles-Quint. A la tête des dissidents est ce marquis de Brandebourg dont les descendants constitueront, à leur profit, cette même unité qu'ils combattent alors. — Lisons le traité de confédération et alliance signé entre la France et les confédérés protestants, Maurice de Saxe, les deux Brandebourg, Mecklembourg : ce sera, sauf le style, la contrepartie de celui d'Othon avec les alliés de Hugues le Blanc.

« Voyant clairement... l'Empereur tendre... à contraindre la Germanie, notre chère patrie, de tomber de leurs anciennes franchises et libertés en une bestialité insupportable et perpétuelle servitude, comme il a fait en Espagne et ailleurs... que, par leur patience, eux Allemands, ou acquis une mauvaise réputation... ils sont entrés en intelligence avec Henri II, leur singulièrement aimé seigneur et ami,.. ils trouvent bon que le roi s'impatonisat. le plutôt qu'il pourrait, des villes qui appartiennent d'ancienneté à l'Empire et qui ne sont de langue germanique, savoir : Cambrai, Metz, Toul, Verdun et autres semblables, et qu'il les gardât comme vicaire de l'Empire ; auquel titre les Princes sont prêts à le promouvoir à l'avenir...

« Le Roi très chrétien se porte envers nous comme ami et comme père ; nous en aurons souvenance toute notre vie ; nous ne nommerons

Empereur qu'un ami à lui, et s'il veut accepter la charge, nous l'aimons mieux qu'un autre... »

Le Roi signe à Chambord le 15 octobre 1551 — ont signé à Friedwaltle, 5 octobre — le Landgrave de Hesse, Guillaume, le duc Jean de Saxe, Albert de Mecklembourg, les deux marquis de Brandebourg, (l'un chef de sa maison, l'autre propriétaire d'une armée), Maurice de Saxe, agissant pour eux-mêmes et pour leurs confédérés.

Remarquons ce souvenir de la communauté qui avait existé, sous les Carolingiens, entre les deux nations. Henri II n'est pas un étranger pour les Princes Allemands : son intervention pour préserver leur liberté est invoquée, son intervention pour l'élection du futur Empereur, est présumée : mais il faut ajouter que la maison d'Autriche n'est nullement disposée à lui reconnaître ce titre de vicaire de l'Empire et qu'elle préfèrera laisser en dehors de l'Empire Romain ce concitoyen trop puissant, même en lui abandonnant une part du territoire impérial.

Henri II et Charles V n'étaient pas dans des rapports de puissances analogues à ceux que nous avons constatés entre Lothaire de France et Othon le Grand. Tout ce que put faire Henri se borna à la prise de Metz, Toul et Verdun ; et moins d'un an après, Charles-Quint recouvrant toute sa puissance, menaçait de reprendre ce qu'il avait perdu ; heureusement Henri remit à un grand capitaine, François de Guise, (1) le soin de défendre Metz, et la fortune du vieil Empereur succomba sous ses remparts. Dans toute cette lutte, Cambrai, Liège, l'Alsace, furent hors de cause : il fallut attendre, pour reconquérir, une partie de la rive gauche du Rhin, Louis XIV et un déplacement des forces Européennes.

En résumé, l'Allemagne et la France, constituées, en 843, par le traité de Verdun, se disputent, pendant plus d'un siècle, les diverses parties de l'Empire de Lothaire. Les dissensions civiles de la France, la faiblesse de ses institutions pour les guerres extérieures, mises en regard de la force, de l'habileté, de l'attentive ambition des souverains de l'Allemagne, décident la question en faveur de ceux-ci. Après un siècle et demi de fortunes diverses, ils ont annexé au St Empire Romain

---

(1) Guise est Lorrain et nul ne l'accuse de trahison.

dont ils ont pris le titre l'Alsace, la Lorraine, le Brabant, et ont arraché ces provinces à une nationalité qui leur était chère. — En 1046, Henri Ier a pu les ramener à leur patrie d'origine et s'est refusé à poursuivre par les armes cette revendication qui nous apparaît légitime ; certes ce ne sont point des scrupules de ce genre qui ont prévalu en Allemagne et ont préparé ce pays à réclamer comme siennes des provinces qu'il n'aurait jamais dû posséder, il ne les avait faites siennes que par la force et les avait reperdues, sans qu'elles eussent jamais protesté, bien loin de là, contre ce retour à leur nationalité de droit et d'origine. — Quand Metz revient à la France, c'est d'accord avec les Princes mêmes dont les descendants feront naître à leur profit, cette revendication si peu fondée en justice. Tout se réunit donc pour que la conquête de l'Alsace et de la Lorraine en 1870 n'apparaisse que comme un fait de force. — En sorte que, si jamais un traité vient à défaire ce qu'a constitué le traité de 1871, les sentiments de l'Alsace et de la Lorraine, aussi importants et plus constants encore que leurs intérêts, seront d'accord avec l'état nouveau : l'histoire nous dit que leur union avec la France sera plus juste et plus durable que leur sujétion actuelle à la Prusse.

Colonel FABRE.

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

PAR ALFRED BOUGEAULT.

(3 vol. in-8° chez PLON)

Il y a trois phases principales dans l'histoire littéraire : la phase artistique, c'est-à-dire la Grèce, la phase religieuse, c'est-à-dire le Moyen-Age, la phase d'inspiration indépendante, c'est-à-dire l'époque moderne. La Grèce a idéalisé l'homme extérieur, l'a poétisé par la sculpture et par le lyrisme, et n'a vu dans le ciel que des types humains perfectionnés. Le Moyen-Age a ravalé l'homme au profit de Dieu, a méprisé la vie, dédaigné la terre et cherché son refuge dans le ciel. L'époque moderne, sous la double tradition de la Grèce et du Moyen-Age, a compris l'indépendance et proclamé la liberté. Elle semble vouloir aujourd'hui, par le choix individuel des diverses idées qui ont gouverné le monde, fouiller le passé pour y trouver la vérité, plonger dans l'avenir pour y trouver le progrès ; elle consulte toutes les pensées, elle lit toutes les œuvres. C'est pour répondre à cette tendance éclectique que M. Alfred Bougeault a conçu et entrepris sa vaste étude sur les littératures étrangères.

M. Bougeault a divisé son immense tableau par race, le subdivisant ensuite par nationalité ; les siècles sont ses scènes, les grands hommes sont ses acteurs. Ne trouvant les origines d'une partie de l'Europe actuelle que dans les migrations des peuples et dans les invasions des Barbares, il a traité d'abord des Germains, c'est-à-dire de l'Allemagne, ensuite des Saxons, c'est-à-dire de l'Angleterre, n'arrivant qu'en dernier lieu à la race latine, à laquelle nous appartenons. Tout logique

que soit ce plan, comme l'auteur ne peut rien dire dans cet ouvrage de la littérature Française, la race latine ne figure pas au complet dans l'ensemble des produits de la pensée, et ne brille pas autant qu'elle le devrait dans ce concours séculaire, où le génie seul est couronné. Et pourtant la race latine, fille de la Grèce, de Rome et de la Judée, ne mériterait-elle pas le grand prix, au jour solennel de la distribution des palmes ?

En effet, ce n'est pas seulement par unité que nous comptons en France nos grands écrivains, c'est par groupe : D'abord, nos pères de l'Église, aussi sublimes par la parole que par la plume, poëtes et prosateurs à la fois, saint Hilaire de Poitiers, saint Sidoine Apollinaire, saint Grégoire de Tours, et l'auteur inconnu du plus beau livre de la chrétienté après l'Évangile, c'est-à-dire l'Imitation de Jésus-Christ ; ensuite le groupe de nos trouvères et celui de nos troubadours ; les sept mainteneurs de la Gaie-Science ; la succession de nos chroniqueurs, Joinville, Froissart, Comines ; puis au XVIe siècle, Rabelais, Montaigne et Amyot, ces vrais créateurs de notre langue ; puis encore au XVIIe siècle, si fécond et si magnifique chez nous, si impuissant partout ailleurs, chaque branche de l'arbre littéraire porta des fruits supérieurs et exquis : l'éloquence de la chaire, Bossuet, Bourdaloue, Fléchier ; la philosophie, Descartes, Pascal, Malebranche ; la morale, Fénélon, la Bruyère, Nicole ; l'épistolaire, MM^mes^ de Sévigné, Maintenon, de la Suze ; l'histoire, Daniel, Mézeray, saint Réal ; les mémoires, Retz, Saint Simon, Hamilton ; le théâtre, Corneille, Molière, Racine ; la poésie, Boileau, La Fontaine, Chaulieu ; et les continuateurs du grand siècle, Massillon, Rollin, d'Aguesseau. Plus tard, au XVIIIe siècle, outre des hommes irréprochables comme Montesquieu, Buffon et Vauvenargues, ce despote philosophique, Voltaire, à l'esprit perfide mais à la plume enchanteresse, et ce rêveur si éloquent, J.-J. Rousseau, et ce rhéteur si habile, Thomas, et ce fantaisiste admirable, Diderot, et ce savant si disert, d'Alembert, et ces peintres de mœurs légères mais aimables, Boufflers, Duclos, Marmontel, et ces poëtes si charmants, Gresset, Gentil-Bernard, Colardeau, et ces successeurs éloignés mais non dégénérés de Molière, Regnard, Lesage, Destouches ; enfin, comme transition à notre époque, des hommes d'un esprit aussi fin que caustique, Chamfort, Rivarol, Beaumarchais.

Quant au XIXe siècle, que d'illustrations à placer entre ces deux pôles du génie contemporain, Chateaubriand et Lamartine !

Présentée de cette façon, la race latine, dont l'Italie, l'Espagne et le Portugal sont de si brillants fleurons, peut, entre toutes, revendiquer la couronne littéraire. L'Italie est la grande initiatrice, l'Espagne nous a conservé quelque chose de l'inspiration orientale, quant à la France c'est la créatrice et la conservatrice du goût ; et par goût nous n'entendons pas cet esprit étroit de sèche exclusion et d'aride sobriété, qui condamne toute idée audacieuse et toute expression hardie ; pour nous le goût est ce suprême bon sens, ce tact supérieur qui marquent la limite des choses, imposent des règles à la pensée et un frein à l'imagination. A l'instar des créations de la nature, les créations de l'art doivent avant tout être ordonnées et logiques ; tout se pondère dans le monde physique, pourquoi le génie de l'homme serait-il seul indiscipliné ? La tradition des chefs-d'œuvre de la Grèce et de Rome, le haut idéalisme de nos croyances religieuses, l'inspiration épurée de notre poésie, notre ardeur scientifique qui trouve le grand en cherchant le vrai, notre enthousiasme pour le beau, notre amour de la lumière, voilà ce qui caractérise et honore la race latine. Elle aime le soleil, et fuit les brouillards opaques ou sanglants ; et si, à son tour, elle traverse parfois des ténèbres, ses grands hommes sont des phares qui la dirigent et la ramènent dans la voie lumineuse.

Une fois ces réserves faites en faveur de la race latine, entrons avec M. Bougeault dans les forêts, les marais et les brumes de la race Germaine. Cette race confine aux glaces du nord, et une sorte de sauvagerie identique, une rudesse égale en font la sœur des Scandinaves, des Islandais et des Finlandais ; pauvres peuples à leur origine, abrutis par un climat atroce, sans lumière et sans chaleur, ces deux principes de la vie, privés à jamais de cette atmosphère douce et sereine où s'épanouissent les fleurs et les idées. Aussi leur personnalité est-elle rigide comme les glaçons qui les entourent, leur caractère violent comme le vent qui les courbe, leur appétit féroce comme les carnassiers qui les attaquent. Toujours menacés ils deviennent menaçants, toujours en guerre ils s'habituent au sang et au carnage, et c'est bien de leur existence qu'on peut dire le *combat de la vie*. En s'alliant entre eux, que deviennent-ils? des pirates. Ils ne savent lutter que pour

détruire, conquérir que pour exterminer. Aussi leur Dieu est-il un guerrier féroce, *Odin ;* leur cosmogonie, *la Voluspa*, un chaos de sang, de neiges et de frimas ; leurs scaldes, des chantres plutôt militaires que religieux, qui, dans leurs *Eddas* entremêlent la louange des héros farouches du ciel à celle des héros cruels de la terre ; aussi leur paradis, le *Walhalla*, n'est-il que le palais des vainqueurs. Il fallut le christianisme pour dompter leurs instincts brutaux, le despotisme du génie, dans Charlemagne, pour leur imposer une pacification éphémère, la civilisation de la race latine pour en policer quelques-uns. Aussi quel que soit le degré d'instruction que ces peuples ont acquis, quelque soit le génie poétique de plusieurs de leurs écrivains, ils n'en ont pas moins conservé, jusqu'à nos jours, un fonds de dureté, de fourberie, de rigueur, qui provient de leur origine, de leur sang.

Les croisades et ensuite la chevalerie, cette importation d'Orient, sans transformer le revêche esprit germain en adoucit momentanément quelques angles. Mais bientôt, au XIIIe siècle, il reprit toute son âpreté et toute sa violence dans cette épopée sauvage qu'on appelle les *Niebelung*. Ce poème, qui commence comme un conte de fée pour finir comme un mélodrame, est devenu l'admiration de certains fanatiques du Moyen-Age, non le Moyen-Age des monastères lettrés qui conservaient les langues et les traditions antiques, mais celui de ces burgs féodaux où l'on s'enivrait de bière et de sang. Ce poème qui n'a pour lui que le triste mérite de peindre exactement des mœurs sauvages et des caractères barbares, on a osé le comparer à l'*Iliade ;* mais sans parler de la pensée et du style, quel est le pivot de l'*Iliade?* l'amour outragé ; sa passion dominante, la colère héroïque ; son but, l'ambition de la gloire. Et quel est, au contraire, le pivot des Niebelung ? l'avidité de l'or ; sa passion dominante, la cruauté dans la vengeance ; son but, l'embûche et le massacre. Son héros, comme Achille, est invulnérable ; mais au lieu d'avoir été trempé par sa mère dans le Styx, c'est lui-même qui se vautre dans un bourbier de sang, imitation évidente et bien caractéristique. M. Bougeault a parfaitement raconté la fable des *Niebelung* ; mais il a beau faire, il ne nous inspirera que bien difficilement de l'enthousiasme pour un drame aussi monstrueux, qui, loin d'avoir quelque chose de la grandeur sévère et de la noble énergie des poèmes d'Homère, n'a pas même la

conception puissante et le profond sentiment religieux de la *Divine Comédie*, sa contemporaine. Que les Allemands s'en enorgueillissent, soit; mais ne nous prêtons pas, au nom du goût, à cet enthousiasme local.

A part ce poème de la cruauté où l'on extermine, après un festin, neuf mille serfs et mille chevaliers, l'Allemagne, au XIIe et XIIIe siècle, ne possède qu'une poésie d'imitation, qui n'a rien de comparable, dans les chants de geste, à notre chanson de Rolland ; de même que dans les chants d'amour, ses Minnesinger sont inférieurs à nos Troubadours. Ses poëmes religieux seuls, inspirés par le cœur, composés par des croyants, ont un parfum de foi joint à une naïveté grâcieuse qui en relèvent la monotonie légendaire. Le chant de St-Annon, ancien archevêque de Cologne, surtout, nous a paru hors ligne dans le passage que nous en offre M. Bougeault, et si le tout était écrit avec cette élévation, ce serait un des chefs-d'œuvre du Moyen-Age. Mais remarquez que ces dernières inspirations sont toutes chrétiennes, traditionnelles, filles de l'antiquité, en ce qui regarde la composition et le style, et que ce sont des moines, d'un esprit plus orthodoxe qu'allemand qu'on appelait Lambert d'Aschaffenbourg, Otton de Freisingen, Adam de Brême, qui les ont mis au jour. Enfin parmi ces hommes d'Eglise, historiens, poétes, savants, n'oublions pas que le plus célèbre de tous, Albert de Bollstadt, dit Albert-le-Grand, vint renforcer sa science à Paris, y professer, et y former ses meilleurs élèves ; tant il est vrai que l'Allemagne le cédait à la France à cette époque, comme aux précédentes et aux suivantes.

La réforme n'a pas laissé en Allemagne une trace littéraire bien sensible. Sauf une certaine énergie dans le style par l'unification de la langue, les contemporains de Luther n'ont rien de vraiment original et supérieur : Fischart a copié notre Rabelais sans le comprendre ; Sébastien Brandt s'est contenté de grouper sur un vaisseau les fous d'Erasme ; Thomas Murner, avec une indépendance inutile et inefficace, a satirisé à la fois les moines et Luther ; Alans Sachs, le cordonnier, a noyé dans de lourds détails les fins apologues d'Esope ; Luther lui-même n'est pas dans sa langue un écrivain de la force de Calvin en français. Quant au XVIIe siècle, M. Bougeault n'en dissimule pas la faiblesse dans l'imitation Française, tout en énumérant tant

d'efforts infructueux avec une patience éclairée, un tact délicat, un ordre et une clarté qu'il n'a certainement pas emprumtés à l'épaisse pensée et au style pâteux de la moderne Teutonie.

Il y a deux siècles entiers en Allemagne d'aridité littéraire, c'est comme une steppe plate et morne, sans un arbre, sans un buisson, sans une fleur. La langue même dégénère ; c'est à ce point que le savant Leïbnitz renonça à écrire dans son propre idiome, et préfèra le latin et le français. Hâtons-nous donc d'arriver à cette époque où apparait l'individualité germanique, époque qui commence à Klópstock pour finir à Henri Heine. Mme de Staël a dit avec beaucoup d'esprit que les *Allemands se sont refaits jeunes*. Rien n'explique mieux cette tendance à l'enthousiasme, à la naïveté, au sentiment individuel, qui caractérise leur école nationale. Sans se concerter, jugeant par instinct, moins épris des grandes œuvres de l'esprit humain que de l'idéal et du beau en eux-mêmes, ils n'en sont pas moins arrivés à une assez grande variété et à une certaine originalité de composition. Sans s'unir dans un même but, sans être protégés ni dirigés, leurs auteurs divers ont persévéré dans leurs travaux avec un courage dont on doit leur tenir compte. Il est vrai que peut-être sans Shakespeare il n'y aurait pas eu de Schiller, sans Burns de Uhland, sans Milton de Klopstock. Les poëtes Allemands ne sont pas vraiment créateurs, ils rêvent plutôt qu'ils ne pensent ; et quand ils s'abandonnent à leurs propres inspirations, affectés qu'ils sont par un climat, ici aussi brumeux que l'Ecosse, là aussi rigide que l'Islande, ils éprouvent fatalement les mêmes sensations et rendent les mêmes idées que les muses frileuses et souffrantes d'une race plus accentuée et plus homogène.

Klopstock est une belle âme, plutôt qu'un grand poëte. Sa *Messiade*, toute recommandable qu'elle soit par l'effort et l'intention, n'est en réalité qu'une psalmodie mystique, qu'une religieuse mélopée, qui demeure plus longtemps dans le ciel que sur la terre ; azur sans tâche, imperturbable sérénité ; mais poésie abstraite et aussi peu humaine que possible. Il fallait des initiés pour la lire, des cathécumènes pour la chanter ; et Klopstock l'offrait à cette heure d'effervescence Européenne qu'on nomme la Révolution. Aussi resta-t-elle confinée dans le fin fond de l'Allemagne, dans le secret de quelques âmes rêveuses, malgré le succès que l'école mystique de Bodmer s'efforça de lui faire.

Autant, du reste, Klopstock était un homme de haute moralité, bon patriote, bon mari, ainsi que l'attestent ses poésies diverses, odes et élégies, autant ses œuvres furent toujours chastes, nobles et idéales, autant celles de Wièland, ce Voltaire manqué de la Germanie, furent indécentes, matérielles et sceptiques, quoique d'un style qu'on déclare pur et d'un esprit qu'on déclare vif. On lui doit, il est vrai, de nombreuses traductions, un réel élan littéraire, et cet amour de l'art qu'allaient développer, avec une certaine puissance, Lessing et Winckelmann.

Après avoir fait de mauvaise littérature, des odes sans inspiration, des chansons sans gaieté, des apologues sans grâce, des pièces sans génie, Lessing, caractère maussade et jaloux, fut le premier, chez nos voisins, qui déprécia nos œuvres et nos auteurs; il n'admettait pas notre théâtre, il ne comprenait pas notre tragédie, et, par acharnement de contradiction, il se refusait même à l'évidence, en soutenant que notre La Fontaine ne savait pas composer une fable. Pourtant en esthétique, il montra une véritable valeur, détermina avec justesse les limites respectives de la peinture et de la poésie, et soutint contre Winckelmann une polémique savante, qui profita à l'art dramatique. Le *Laocoon* et la *Dramaturgie* de Lessing, par la hardiesse du parti pris, par l'étrangeté des arguments, par l'absolu des conclusions, ont servi et serviront longtemps encore à la critique. Winckelmann, lui, plus érudit et moins paradoxal, a parfaitement étudié l'art chez les anciens, et quoiqu'un peu lourd dans ses expositions, un peu froid dans son style, il restera l'un des premiers archéologues du siècle passé. Du reste, il est plus Italien qu'Allemand, et s'étant converti au catholicisme, ce fut à Rome et au Vatican qu'il écrivit pour la postérité.

Nous ne nous arrêtons pas aux petits poëtes, dont M. Bougeault ne nous offre lui même que de rapides silhouettes, mais très-caractéristiques et très-fines, et qu'il classe selon leurs écoles : mystique, anacréontique, spleenique. Un seul nom entre tous a atteint une sorte de célébrité, Bürger, pour une seule pièce, plus bizarre que bonne, mais dont l'allure fiévreuse vous émeut, malgré vous, la ballade de *Lénore*; poésie, d'ailleurs, qui pour toute émotion ne vous donne que le vertige. Quant aux dramaturges secondaires, ils sont encore plus

ignorés que les lyriques, et il a fallu toute la patience de M. Bougeault pour les énumérer en passant. Quoiqu'on ait donc fait en Allemagne jusqu'à notre siècle, soit la langue, soit l'inspiration a été un obstacle à la naturalisation de la poésie de notre grande époque, celle de Louis XIV. Wieland a eu beau s'évertuer, il n'a pas été plus heureux que son école ; et il a suffi de l'apparition de Klopstock pour emporter dans les nuages, où ils sont nés, les rêves indéterminés et maladifs de l'esprit le plus brumeux qu'ait produit aucune littérature.

Il n'en est pas de même de la prose ; là où le rythme, la mesure, la cadence, la clarté, la propriété des termes n'avaient rien à voir avec l'effet poursuivi, les Allemands, au travail lourd mais persévérant, ont pu s'abandonner à leurs rêveries bien-aimées, à leurs recherches approfondies, à leurs études consciencieuses. Aux mieux doués, l'imagination échauffée, la verve sollicitée, ont accordé par surcroît une pénétration sensible, un sentiment vrai ; et tandis que Kant cherchait Dieu, Jacobi le sentait ; tandis que Niebuhr contestait les origines de Rome, Herder devinait et exaltait les origines de Jérusalem. Mais quelle fut la conséquence finale de cette étude minutieuse de l'humanité ? En histoire, la confusion des faits et l'incohérence des intentions ; en philosophie, le panthéisme de Fitche, l'athéisme de Hegel et l'érudition blasphématrice de Strauss. L'érudition, après avoir été la gloire des Allemands, devint leur perte. Perspicaces et ingénieux commentateurs des anciens, ils arrivèrent à force de subtilité, à gâter leurs premiers travaux. L'un de leurs juristes dépassa même la fertilité de Scudéry, et l'on a de Mæser 702 volumes, dont 72 in-folio. Puis, lorsque la patience des savants anglais eut pénétré le sanscrit, une fois qu'ils eurent ouvert l'Inde aux recherches des orientalistes, ce fut le dernier coup porté à la cervelle scientifique des Allemands, et ils périrent moins par l'orgueil comme Satan que par la confusion des langues comme les architectes de Babel. Je n'en citerai qu'un seul exemple : l'*histoire de la Littérature indienne*, cours professé à l'Université de Berlin par Albert Weber, l'un de nos détracteurs les plus grossiers après le triomphe germanique.

Avant d'arriver aux contemporains où l'œuvre de M. Bougeault nous semble particulièrement originale et neuve, il nous reste à parler de deux grands hommes incontestables et incontestés de la littérature qui

nous occupe : Gœthe et Schiller. Gœthe est un écho, il répète toutes les inspirations de son temps ; mais il ne possède à sa lyre aucune corde personnelle. Il n'est pas héroïque comme Corneille, passionné comme Racine, observateur comme Molière, encyclopédiste comme Voltaire, grec comme André Chénier, poétique comme Chateaubriand ; il n'a qu'entrevu sans la pénétrer, l'antiquité hellénique; il n'a que reproduit l'Orient, sans le comprendre.

Ce qui lui appartient en propre,c'est le rêve colossal quoiqueinsensé de *Faust;* c'est le calque d'une époque barbare dans son *Gœtz de Berlichingen.* Quant au *Tasse*, il l'a affadi ; quant à *Iphigénie en Tauride*, il l'a modernisée. Il a touché à tout sans composer un miel vraiment savoureux ; et si on l'a appelé le *Pan allemand*, il n'en a vraiment possédé que l'ambition sans en avoir la toute-puissance. Qu'on loue son style, soit, cela ne nous regarde pas ; qu'on admire l'amplitude de son esprit, la multiplicité de ses facultés, ses aptitudes à toutes les formes de la pensée, nous ne nous inscrivons pas en faux contre ces hautes qualités ; mais qu'on en fasse la lumière d'un siècle, la couronne d'un peuple, un génie omnipotent et superlatif, qu'on lui ait inspiré un orgueil qui l'incitait à traiter d'égal à égal avec Napoléon Ier, qu'on l'affuble du titre d'empereur de l'élite en opposition avec l'empereur de la foule, qu'on le nomme l'arbitre de toute destinée littéraire, c'est là un fétischisme dont le bon sens français nous écartera à jamais.

Comme homme et comme poëte, nous préférons Schiller à Gœthe. Schiller est sensible, Gœthe est indifférent. Schiller est libéral, Gœthe est autoritaire. La vie de Schiller, quoiqu'exaltée dans sa première jeunesse par cette fièvre révolutionnaire,qui se répandait partout et sur tous, devient plus tard calme, raisonnable, sage, sans cesser d'être généreuse. Gœthe ne gagne avec les années que le dédain de l'humanité et la sérénité de l'égoïsme : il est aussi orgueilleux que son rival est modeste, aussi sceptique que son ami est croyant. Si le talent de Gœthe a plus d'envergure, il se disperse à notre détriment, tandis que celui de Schiller se concentre à notre avantage. L'universalité de Goethe éparpille son inspiration, sans qu'il atteigne toujours son idéal ; Schiller, dans sa spécialité, rassemble toutes les forces de son génie, et le répand ensuite avec abondance. Outre une chaleur lyrique que ne

montra jamais Gœthe l'olympien ; Schiller apporte au théâtre des drames de premier mérite : la noble *Marie Stuart*, l'héroïque *Jeanne d'Arc*, le sévère *Guillaume Tell*. Cette dernière œuvre, la plus belle, la plus élevée, la plus patriotique qu'il ait composée, clot une existence trop courte pour nos plaisirs, et où le poète n'a jamais cessé de tendre à la morale et à l'enseignement de ses auditeurs. Gœthe, au contraire, méprisait le public, comme il le dit lui-même en composant son second *Faust :* « l'important, c'est que ce soit écrit ; le monde » peut ensuite en faire ce qu'il voudra, et en tirer profit autant qu'il » en sera capable. »

Après Schiller le théâtre germanique ne nous offre plus, dans un genre toujours excessif, sombre, terrible et déclamatoire, que quelques pièces restées célèbres par leur excès même : *Le vingt quatre février* par Zacharias Werner, *Robert Guiscard* par Kleist, *Misanthropie* et *Repentir* par Kotzebüe. Dans ces œuvres exagérées ou violentes on sent poindre cette folie du romantisme, qui va bientôt envahir les jeunes esprits. Le romantisme, né d'une sympathie mal justifiée pour le Moyen Age, pour des traditions plutôt barbares que nationales, pour une époque de foi, il est vrai, mais en même temps d'ignorance et de misère, devait naître en Allemagne, où le culte d'Arminius, l'enthousiasme pour les *Niebelung*, le caractère de rêverie et de fétichisme d'une poésie à la voix rocailleuse, l'appelaient et l'imposaient comme une conséquence d'un esprit naturellement indépendant et sauvage. Le romantisme, éclos dans sa vraie patrie de nuées et de songes, trouva bientôt des adeptes chez nous. On était las de la littérature un peu épuisée quoique grandiose, de notre XVIIe siècle ; ses derniers imitateurs n'en offraient plus que de pâles copies, et avait changé, sinon en plomb vil, au moins en cuivre banal, l'or pur des premières inspirations. On aime le nouveau, on le cherche partout ; et on crut l'avoir trouvé dans ces traditions négligées par la foule et dédaignées par nos grands génies. Ce fut bientôt une maladie contagieuse ; toutes les jeunes générations en furent atteintes : Chateaubriand l'avait rapportée d'Amérique, Mme de Staël l'avait importée d'Allemagne, d'autres l'avaient gagnée en Angleterre par suite de leur adoration pour cette œuvre d'audacieuse et habile interprétation littéraire, qu'on nomme les poèmes d'Ossian. Tous se l'inoculèrent : un grave magistrat, M. de

Marsangy, la propagea avec sa *Gaule poétique ;* elle n'épargna pas Lamartine dans ses *secondes méditations*, et les plus malades en furent Victor Hugo, Alfred de Vigny, Alfred de Musset, Alexandre Dumas et Sainte-Beuve. Pourtant, notre esprit est si sensé, notre raison si forte, notre goût si pur qu'à la longue nous avons vaincu le mal qui nous frappait, et qu'il nous en est même resté une sève renouvelée et un sang plus vif.

Il n'en fut pas de même pour l'Allemagne. Elle y perdit son reste de bon sens. Sa verve s'y glaça, et son originalité factice s'évanouit dans un lyrisme incolore et froid. On a, bien à tort, attribué le naïf aux *Liéders* germains, c'est, au contraire, le poncif, comme disent les peintres, c'est le convenu qui caractérisent leurs poésies. Ces poésies sont presque toutes versifiées sur le même thème mélancolique et macabre : elles hantent les tombes des cimetières et les gorges des montagnes, la mort est leur inspiratrice, la lune leur flambeau, les ténèbres leurs délices. Leur muse est une parque ; tout en déroulant le fil de nos destinées, elle répond d'un ton acariâtre aux questions indiscrètes, et maintient dans l'esprit de ses adeptes une terreur fatigante de monotonie. La nature devient un piége pour tous : l'abîme attire le pâtre pour l'ensevelir, la rivière le pêcheur pour le noyer, et le roi des Aulnes arrache le fils des bras du père. S'agit-il de patrie ? On ne la voit qu'opprimée. S'agit-il de guerre ? On ne la fait que par vengeance. L'un de leurs poëtes écrit cette strophe sauvage contre nous dans son chant des *chasseurs noirs :* « Vêtus des noirs habits de ven-
» geance, nous pleurons notre courage qui a fui ; si on vous demande
» ce que signifie la couleur rouge qui brille sur nous, répondez : sang
» de Français ! »

Dans notre indulgence universelle, nous avions pardonné à Kœrner sa cruauté envers nos soldats ; car pour lui il s'agissait d'indépendance, de liberté. Mais quand plus tard, ses descendants nous répétèrent ces refrains barbares, nous avons compris que chez les Germains indépendance voulait dire conquête, et liberté domination. Aussi laisserons-nous à d'autres le soin de louer Uhland et sa verve, Rückert et son éclat, de Platen et sa douceur, Muller et sa tendresse. Tout cela a perdu pour nous une partie de sa sincérité ; et voilà pourquoi nous sommes de l'avis de Henri Heine, qui nous a dénoncé cette sensibilité

de commande et d'usage, qui d'Allemand s'est fait Français, et pour lequel M. Bougeault nous paraît un peu sévère.

Nous avons beaucoup connu Henri Heine. C'est en 1833 que nous l'avons rencontré pour la première fois à l'*Europe littéraire*, superbe journal de grand format et de luxe, et qui s'était proposé comme prolégomènes de fixer l'état actuel des diverses littératures. Nous étions chargé de celles de l'Orient, et Henri Heine de celles de l'Allemagne. Il avait déjà publié ses *Reisebilder*, impressions de voyages pleines d'humour, de grâce, de verve, d'esprit et de fine ironie ; car en lui ce n'était pas le scepticisme et le sarcasme qui dominaient, c'était, au contraire, une foi vive dans le progrès et un grand amour pour l'humanité. Mais comme, avant tout, il était spirituel, on le prenait pour un railleur. Et pourtant, il ne ricanait pas ; il souriait des absurdités, et s'indignait contre les injustices. Il n'avait rien de Méphistophélès, et beaucoup d'Aristophane. Grec de tendance et de goût, il voulait une liberté raisonnable et une philosophie modeste ; et n'ayant trouvé dans son pays d'origine aucune apparence de ces qualités, il les demandait à son pays d'adoption.

Il ne faut jamais tenir compte à personne du hasard de la naissance : nous même, qui vous parlons, nous sommes né en Bosnie, à Trawnick ; est-ce une raison pour que nous épousions les fureurs et le fanatisme de nos compatriotes de hasard ? Pourquoi donc reprocher à Henri Heine, ce véritable parisien, qui avait fini par écrire dans notre propre langue, de s'être si justement moqué de l'esprit germanique, de ses obscurités innées, de ses rêveries perpétuelles, de ses évocations de tant de héros barbares, de sa haine de l'étranger, de son antagonisme séculaire contre nous ? Qu'il nous sacrifie les deux Schlegel, dont le pédantisme grossier a attaqué nos plus grands écrivains, qu'il doute du génie universel de Gœthe, qu'il blâme le patriotisme inhumain de Kœrner, qu'il rie des prétentions humanitaires d'Herwegh ; rien de mieux, et c'est autant à notre bénéfice qu'à notre incitation qu'il juge ainsi ; car nous avons applaudi et excité, article par article, c'est-à-dire chapitre par chapitre, la verve qu'il nous a montrée dans son livre sur l'Allemagne. Quant à son *Atta-Troll*, c'est un chef-d'œuvre, c'est du Sterne politique.

Nous avons déjà dit que l'ouvrage de M. Bougeault nous paraissait

particulièrement intéressant dans son appréciation, aussi exacte que sage, de l'état actuel de la littérature germanique. Malgré l'importance encore croissante des érudits, véritable et peut-être unique supériorité de la race teutonne, M. Bougeault constate une lassitude dans les esprits, un épuisement dans la poésie, une redite chez les histioriens, Mommsen ne faisant que contredire Niebuhr, Gervinus réfutant Ranke, un affaissement général enfin que nous relevons individuellement avec une sorte de satisfaction qu'on nous pardonnera. Quant à M. Bougeault, il s'efforce d'être impartial, et il y parvient à son honneur. Il a cette finesse de l'observateur, cette lucidité de l'interprète, qui cherchent avant tout à nous faire pénétrer dans un grand empire littéraire, dans cette Inde européenne, comme on a appelé l'Allemagne, avec autant de justesse que d'originalité. Pour nous qui vous offrons ici plutôt le résultat de nos impressions que le résumé de nos études, nous regrettons de n'avoir pas pu montrer dans notre esquisse l'impartialité, la tolérance, et le souverain calme de M. Bougeault.

Si de l'Allemagne nous passons aux littératures septentrionales, c'est toujours le même Dieu, Odin ; les mêmes traditions, les Eddas ; mais avec plus de monotonie, moins d'audace, moins d'originalité. Le christianisme fut lent à doter de sa civilisation généreuse et douce les populations rudes et tristes du Nord ; et après l'essai historique de Saxo-Grammaticus, il fallut attendre, en Danemarck, plusieurs siècles pour voir apparaître un écrivain original, Holberg, auteur de quinze comédies et de *Pierre Pors*, sorte d'épopée burlesque en 14 chants, qui n'est au *Lutrin* de Boileau et même à la *boucle de cheveux enlevée* de Pope qu'une pâle esquisse, ce qu'est à notre soleil leur lune cerclée de frimas. Un poëte comique en Danemarck, où la gaieté va-t-elle se nicher ? Il y a, du reste, beaucoup de verve dans son *dormeur éveillé* et dans sa *chambre de l'accouchée*. Mais, étrange hasard de l'inspiration, Holberg ne demeura pas seul à se moquer de ses compatriotes, et il enfanta une école satirique où se distinguèrent tour à tour Wessel, Ewadl et Zeitlitz. Enfin apparut dans cette littérature minuscule, comme le pays dont elle sort, un poëte, non sans mérite, qui se distingua aussi par son universalité, Ohlenschlæger, un Gœthe danois. Il entreprit tous les genres, et réussit, selon ses admirateurs, dans

presque tous : épopée, drames, légendes et ballades. L'Allemagne avait été plus fantastique que réelle dans ses romans ; il nous suffira de nommer Hoffmann et ses fameux contes, Jean-Paul et ses inextricables imbroglios ; le danois Ingeman, se montra, dans ce genre, plus sensé en s'appuyant sur l'histoire. Mais que sont tous ces écoliers germains auprès de Walter-Scott, que sont leurs fantaisistes auprès de Sterne et de Swift, leurs conteurs populaires auprès de Dickens, leurs satiriques auprès de Cervantès, nous ne disons pas auprès de Molière ?

La Suède littéraire n'est encore qu'une contre épreuve effacée de l'Allemagne, et chose étrange ! trois de ses poëtes sont trois de ses princes : Gustave Wasa, Gustave Adolphe et Charles Gustave III. D'autre part, ses célébrités incontestables furent un grand jurisconsulte, Puffendorf, un grand botanisme Linné, un grand chimiste Berzélius. Il semble que, pour ce peuple grave, la poésie ne fut jamais qu'un passe-temps ; et ce n'est que de nos jours qu'apparaît son poëte véritable, original, national, Isaïe Tégner. Quant à la poésie Finnoise, elle ne s'est révélée que dans notre siècle, et il a fallu les recherches longues et patientes d'un savant, le docteur Lonnrot, pour trouver sous les couches amoncelées des traditions orales un trésor sans prix, une épopée primitive le *Kalevala*,que nous a traduit en français M. Léouzon-Leduc. Si ce poëme est plus authentique que l'*Ossian* de Macpherson, il est au moins étrange qu'il soit l'unique production littéraire de la Finlande.

Il n'y a rien de plus singulier, que l'histoire et le sort de cette arrière garde de la race Finnoise, que nous appèlons les Hongrois. Descendants d'Attila, ce farouche et cruel conquérant, représenté dans nos annales comme *le fléau de Dieu*, conservé dans celle de Pesth comme un grand prince, les Hongrois furent d'abord l'épouvantail de l'Europe, et finirent par en devenir le rempart ; après l'avoir pillée et ravagée pendant plusieurs siècles, ils rachetèrent ultérieurement ce mal en la défendant contre les Turcs. Bizarre destinée ! cette nation fut d'abord maudite, et ensuite honorée. Aussi ses traditions sont-elles un mélange hétérogène de souvenirs de bandits fameux et de héros célèbres. Elle fut lente à se faire chrétienne, et encore plus lente à se créer une littérature. Tout-à-coup, presque de nos jours, elle reven-

diqua sa place au soleil poétique, et successivement plusieurs écrivains d'un vrai talent surgirent à la lumière : les deux Kisfaludy, dont l'un composa des poëmes d'amour, et l'autre des drames, Czókonai qui chanta la *Muse Hongroise*, Vorosmarty, auteur d'épopées romantiques, et enfin Péteefi, le vrai hongrois, aventurier dans sa jeunesse, tour à tour comédien et soldat, et plus tard véritable poëte national, aux accents originaux, à la verve inépuisable, à l'allure enthousiaste, chantant sa patrie, mourant pour elle en 1849, et lui laissant pour héritage l'illustration que ses vers lui avaient faite. C'est ainsi que l'inspiration des poëtes se mêle à la vie des nations, et ne sert pas peu au rang qu'elles tiennent dans les siècles.

M. Bougeault nous pardonnera de n'avoir traité cette fois que de son premier volume. Son travail est si important que nous avons dû en diviser l'analyse, plus tard, si notre société y trouve quelque intérêt, nous parlerons à leur tour de la race Anglo-Saxonne et de la race latine, bien supérieures en littérature, à notre avis, à la race Germaine ; et alors nous serons plus souvent en communauté d'impression, d'idée et de jugement avec l'historien si remarquable des littératures Européennes.

JULES DAVID.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

---

1. **Cent Fables nouvelles**, composées par un grand-père pour servir à l'éducation de ses petits-enfants, par A.-F. Théry. — 2. **La joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes (20 février 1600)**, par Th. Louïse. — 3. **Histoire du Royaume de Bois-Belle**, par M. Aymé Cécyl. — **Aubigny et ses Seigneurs**, par le même auteur. — 4. **Couronne d'amour et de deuil**, poésies, par M. Hortensius de Saint-Albin.

---

1. — Cent Fables nouvelles, *composées par un grand-père pour servir à l'éducation de ses petits-enfants*, par A.-F. Théry.

Les fables sont des récits de faits fictifs et imaginaires, qui contiennent des préceptes de morale. Dans tous les temps elles ont été considérées comme des moyens efficaces d'intéresser et d'instruire les hommes, et surtout les enfants. On croit généralement qu'elles sont originaires de l'Orient. Le plus ancien fabuliste connu se nommait Bidpay, ou Bilpay; c'était un brahmane de l'Inde ; son recueil de fables, écrit primitivement en sanscrit, dont l'original portait le titre de *Pantcha-tantra*, a été traduit en plusieurs langues, notamment, pendant l'année 1688, par Antoine Galland, en français.

Chez les Grecs, les fables ou les apologues d'Esope, qui ont servi de modèles, obtinrent la faveur du peuple et les éloges des plus grands philosophes. On cite parmi leurs admirateurs Socrate qui employa les derniers moments de sa vie à mettre en vers quelques unes des fables qu'Esope avait composées en prose. Platon recommandait aux nourrices d'apprendre ces fables aux enfants pour les préparer, dès l'âge le plus tendre, à pratiquer la vertu.

Il y eut, chez les Romains, plusieurs fabulistes latins : Avienus,

Apthonius, Gabrias. Le plus célèbre de tous est Phèdre, dont les fables, remarquables par leur précision, leur élégance et leur moralité, ont été imitées et traduites dans différentes langues.

En France, Hégémon, né à Châlons-sur-Saône, fut le premier poëte qui fit, à la fin du XVI[e] siècle, des fables en vers français. Les recueils de fables, jusqu'à cette époque, étaient publiés en latin ; tels sont ceux d'Abstenius, de Camérarius, et de Faerne que le pape Pie IV avait chargé de mettre en vers latins les plus belles fables d'Esope et d'autres auteurs.

En 1668 parurent les chefs-d'œuvre de Lafontaine, le plus illustre des fabulistes français, qu'on a justement surnommé l'*inimitable*. Aucun écrivain ne pourrait, en effet, s'approprier le talent si original, la bonhomie, la finesse et les sentiments élevés de l'immortel Lafontaine.

Après lui vint Florian qui répandit dans ses fables les grâces de son esprit et l'élégance de sa versification.

Du reste, de nombreux poëtes de diverses nations se sont complus à faire des fables ; il suffira de désigner parmi les fabulistes les plus renommés : en Espagne, Yriate ; en Angleterre, Gay ; en Allemagne, Lessing ; en Russie, Kryloff ; et en France, Andrieux, l'abbé Aubert, d'Ardenne, du Tremblaye, Lebailly, Richer, Viennet, et Houdard de Lamotte qui a placé en tête de ses apologues un discours sur la fable.

Les faits, que nous venons d'exposer, démontrent que les fables ont aussi leur histoire. En les résumant dans ce rapport, nous avons voulu nous conformer aux Statuts de la *Société des Etudes historiques*.

Le but principal des fables, c'est de mettre en relief une leçon de morale. Il est digne de remarque que les fabulistes chargent les animaux d'enseigner la morale aux hommes, et qu'ils en font les précepteurs de l'humanité. Lafontaine l'a dit lui-même dans ce vers de son épître dédicatoire au Dauphin :

« *Je me sers d'animaux pour instruire les hommes.* »

En réalité, les fables sont fort utiles à la jeunesse sous trois rapports : Elles inculquent dans l'esprit des enfants des règles de morale qui se gravent dans leur mémoire et contribuent à mûrir leur jugement. Elles leur inspirent, en les divertissant, le goût de la lecture et de

l'étude ; enfin elles leur font connaître les caractères divers et les qualités distinctives de chaque espèce d'animaux.

Tels sont, sans doute, les principaux motifs qui ont déterminé M. Théry à livrer à la publicité les *Cent Fables*, qu'il avait composées en Bretagne pendant la fatale guerre de 1870, pour servir à l'éducation de ses petits-enfants. Il déclare lui-même dans sa préface qu'il a entendu faire surtout un livre d'éducation ; *ce qui domine dans l'ensemble*, dit-il, *c'est l'intention pédagogique*. On trouve réunies dans son ouvrage, la tendre affection et la sollicitude d'un excellent grand-père pour ses petits-enfants, la science et l'expérience d'un ancien recteur d'Académie qui a consacré sa vie si laborieuse et si honorable à l'enseignement de la jeunesse ; il connaît toutes les ressources de la langue française et sait, au besoin, rajeunir les vieux mots dont il explique, dans ses notes, la signification.

En général, le style de M. Théry est simple, facile, naturel et harmonieux ; on ne peut qu'approuver les réflexions morales dont ses fables sont remplies. Nous les avons lues avec un vif intérêt ; il nous serait doux de pouvoir vous indiquer toutes les fables qui nous ont charmé ; mais elles sont en trop grand nombre. Déjà les quatre fables, que l'auteur vous a communiquées dans la séance publique de notre Société du 15 avril 1877, ont mérité vos applaudissements ; nous nous bornerons à vous signaler les fables ayant pour titre : *Le Paon et le Rossignol; le Renard et le Dogue*, parce qu'elles renferment des pensées dignes de fixer votre attention. Est-il un meilleur conseil à donner dans notre siècle, où les mauvais livres causent partout d'effrayants ravages, que celui qui termine la fable : *La Souris?*

« Lisez ! instruisez-vous ! mais si, par aventure,
« Vous rencontrez un livre dangereux,
« Fuyez, enfants, ce poison odieux !

NIGON DE BERTY,

Membre de la 3e classe.

---

2. — XVII[e] SIÈCLE. — **La joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes (20 février 1600),** par Th. Louïse, Officier de l'Instruction publique. — Valenciennes, Lemaître, lib.-éd. 1877.

La notice de M. Louïse sur la *Joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valenciennes le 20 février 1600*, est une relation intéressante de cet épisode de la domination austro-espagnole des Pays-Bas. Notre savant collègue rappelle d'abord avec clarté et méthode en quel état se trouvaient alors ces provinces, épuisées de sang et d'or après avoir été si riches et si florissantes. Philippe II qui avait craint de les voir échapper de ses mains, crut qu'en leur donnant des souverains particuliers il comblerait leurs vœux, c'est pourquoi il en avait fait la cession le 6 mai 1598 à sa fille, l'infante Isabelle, et à son neveu, l'archiduc Albert, qu'il lui choisit pour époux ; il gardait toutefois intimement l'espoir de les ressaisir un jour, lorsque la mort vint le surprendre quelques mois après. Philippe III ratifia ce qu'avait fait son père, et les nouveaux souverains arrivèrent dans les provinces vers la fin de septembre 1599 ; ils voulurent aussitôt en visiter les principales villes et commencèrent leur itinéraire par Louvain, le 25 novembre, ils continuèrent par Bruxelles, Malines et Gand ; leur *joyeuse entrée* eut lieu à Lille le 6 février 1600 ; — M. Houdoy en a écrit le récit dans le Tome XII, 1873, des Bulletins de la Commission historique du département du Nord ; — après Lille ils furent reçu successivement à Tournai, à Douai, à Arras, et arrivèrent à Valenciennes le 20 février. Malgré l'état de souffrance et de grande misère, leur marche triomphale fut partout brillante. M. Louïse raconte ce qui fut fait à Valenciennes ; on avait envoyé à Bruxelles « pour y voir la structure des arcz de triomphe, » on fit venir d'Anvers un peintre renommé, Guillaume de Vos, enfin la ville dépensa la somme énorme pour ce temps de 43,153 livres 2 sols 7 deniers. Le compte des *Massards* ou receveurs municipaux publié *in extenso* donne le détail de ces dépenses et abonde en renseignements curieux qui permettent de rétablir la physionomie réelle de la fête. C'est de ce document surtout que M. Louïse s'est servi pour son récit, bien qu'il eût à sa disposition une narration latine de Henri d'Outreman, parue à Anvers en 1602, et sortie des presses célèbres de Plantin, « ex officina

Plantiniana. » (1). Notre collègue a accompagné ce compte de notes nombreuses, qui témoignent de l'érudition de leur auteur et de sa connaissance parfaite des mœurs intimes et des institutions de l'époque dont il s'occupe (2).

Comte DE BUSSY.

---

3. — Histoire du Royaume de Bois-Belle, par M. Aymé CÉCYL. — **Aubigny et ses Seigneurs,** par le même auteur.

L'énoncé de ce titre : Le *Royaume de Bois-Belle*, pourrait faire croire à la plupart des lecteurs qu'il s'agit d'une histoire imaginaire ou d'un conte dans le genre de la Belle-au-bois-dormant.

Rien n'est pourtant plus réel et mieux prouvé que l'existence de ce petit royaume, qu'il serait plus juste de nommer souveraineté, pour ne pas excéder la vérité historique. — Cette principauté resta indépendante pendant de longs siècles, à l'ombre de la monarchie française, au cœur même du Berry, et ne disparut que sous Louis XV, lorsque ce prince en fit l'acquisition des héritiers du grand Sully, l'ami et le ministre de Henri IV.

Bois-Belle était un petit bourg, chef-lieu d'une principauté dont l'origine se perd dans la nuit féodale.

Au XIIIe siècle il appartenait à la famille de Seuly, laquelle descendait de Guillaume de Champagne. Il passa par mariage à Guy de la Trémouille qui fut fait prisonnier avec Jean sans Peur à la bataille de Nicopolis et mourut à Mitylène pendant sa captivité. Sa veuve épousa Charles d'Albret, comte de Dreux, cousin du roi Charles VI ; il devint Connétable de France et mourut à Azincourt. Après diverses successions, la terre de Bois-Belle fut acquise, au prix de quarante-deux

---

(1) Une planche jointe à la brochure de M. Louïse reproduit la gravure du *frontispice* de la narration d'Outreman.

(2) Voici le titre de quelques-uns des travaux historiques de M. Louïse, actuellement principal du collége de Sedan : *De la sorcellerie et de la justice criminelle à Valenciennes et dans le Hainaut*, (XVIe et XVIIe siècle), 1861. — *La ville franche et la Prévosté d'Haspres*, (692-1794). Douai 1872. — *Conseil des troubles ou conseil du sang*. (XVIe siècle). Sedan 1876.



mille livres, par Maximilien de Béthune, marquis de Rosny et premier duc de Sully.

Le compagnon de Henri IV entreprit de construire, près de Bois-Belle, une ville nouvelle qui prit le nom d'Henrichemont, en l'honneur de son maître (Henrici-Mons). C'était en 1609 ; l'année suivante, 1610, la mort tragique de Henri IV arrêta les travaux ; la ville d'Henrichemont resta à l'état d'embryon, mais n'en fut pas moins la capitale du *royaume* de Bois-Belle. Sully passa dans la retraite les trente dernières années de sa vie, sans reprendre les travaux interrompus. Son petit-fils porta le titre de prince d'Henrichemont, et la terre demeura dans sa famille jusqu'au cinquième descendant, pour passer ensuite à une branche collatérale. Alors surgit un singulier procès entre l'héritier de Sully, Louis-Pierre-Maximilien de Béthune de Sully, et son grand oncle, Armand de Béthune, comte d'Orval, abbé de Sénanques, qui lui disputa la souveraineté de Bois-Belle et le titre de duc et pair.

Ce procès, qui fut gagné par le duc de Sully, eut pour résultat de faire ressortir par de nombreuses preuves l'existence séculaire de la souveraineté de Bois-Belle, consacrée par la tradition, et reconnue par Louis XIII ainsi que par cinq rois, ses prédécesseurs. Il fut en effet constaté, et c'est le point important que notre historien fait surtout ressortir, que la terre de Bois-Belle avait toujours été indépendante, que ses seigneurs étaient souverains, ne tenaient leurs droits que *de Dieu et de leur épée* ; que le maître de ce petit royaume de 9 lieues de circonférence possédait le droit de grâce, le droit de battre monnaie ; que ses habitants « avaient toujours joui de libertés et franchises, même de l'exemption de toutes tailles, subsistances, aydes, gabelles, subsides et toutes autres impositions imposées aux autres sujets du roy. » Ainsi le déclarent les lettres royales données au duc de Sully, prince d'Henrichemont, en date du 6 juin 1664, et rappelant plusieurs arrêts antérieurs qui constataient les mêmes priviléges, notamment celui du roi Henri IV, en 1598.

Voilà ce qui ressort des mémoires justificatifs opposés par les héritiers de Sully aux prétentions de l'abbé de Sénanques, dont la mort termina du reste la contestation. Henrichemont conserva ses souverains ; mais l'éclat de ce procès avait initié le public au conflit des intérêts opposés ; il diminua le respect qu'on avait porté jusque là à la famille

souveraine. Le bailli d'Henrichemont, qui se croyait indépendant du prince parce qu'il avait acheté sa charge à beaux deniers comptants, se mit à la tête de l'opposition et plaida contre son seigneur. Il perdit son procès, mais la souveraineté se trouva dès lors dépouillée de son prestige. Le dernier duc, fils de Maximilien VII de Sully, dégoûté d'un peuple qui avait perdu le respect dû à son prince, vendit au roi Louis XV ce lambeau de principauté qui avait résisté jusque-là aux annexions royales (1770). Bois-Belle subit dès lors la loi commune, la loi française ; elle fut astreinte au service militaire, à l'impôt, à la gabelle, à la perte de tous ses anciens priviléges. La consternation fut grande parmi les habitants ; mais toute résistance était inutile. Les procès qui s'ensuivirent tournèrent au détriment de ceux qui les intentèrent. Aussi, quand éclata la révolution de 1789, la population ameutée voulut faire disparaître les traces d'un passé qui contrastait avec le présent ; on chargea un âne de tous les papiers, registres et archives de la principauté de Bois-Belle, et on les brûla sur la place publique, l'animal y compris, dit-on : singulier moyen d'inaugurer les libertés modernes de la France. Ainsi s'en allèrent en fumée les glorieux priviléges de la principauté de Bois-Belle, dont l'auteur de ce petit livre, Aimé Cécyl, a recueilli avec un talent véritable, les traces et souvenirs.

L'auteur de cette curieuse étude sur le royaume de Bois-Belle n'a pas borné là ses investigations historiques. Un journal de province, le *Courrier du Berry*, a publié un autre travail dû à sa plume sagace et exercée ; il a pour titre : *Aubigny et ses seigneurs*. C'est encore au Berry qu'appartient cette monographie d'une famille illustre, qui descendait des Stuart d'Écosse, et qui soutint dignement en France un nom consacré par de brillants et douloureux souvenirs. Aubigny, petite ville située sur les confins du Berry et de la Sologne, fut le domaine seigneurial de cette famille. Il fut donné par Charles VII à Jean Steward ou Stuart de Darnley, en récompense des grands services que ce brave chevalier écossais avait rendus au prince pendant la guerre contre les Anglais. Les d'Aubigny s'illustrèrent dans les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier. L'un, Beraud

Stuart d'Aubigny, triompha de Gonzalve de Cordoue à Séminara. Son gendre, Robert Stuart d'Aubigny, fut maréchal de France ; il combattit à Marignan et à Pavie à côté de François Ier.

La parenté des Stuart de France avec ceux d'Écosse donne un véritable intérêt à cette histoire des seigneurs d'Aubigny ; tout ce qui touche à cette noble et malheureuse famille a le privilége d'exciter la sympathie du lecteur.

A la mort de Charles de Lenox, dernier héritier des Darnley, la terre d'Aubigny fit retour au roi d'Angleterre, Charles II, par droit naturel de succession. Ce prince en fit don à la belle duchesse de Portsmouth, de la famille bretonne de Keroualle, qui avait sur son cœur le même empire que Mme de Montespan sur celui de Louis XIV. Le roi de France érigea la terre d'Aubigny en duché-pairie en 1681, et la propriété resta dans la famille de la duchesse de Portsmouth, moitié anglaise par les titres qu'elle tenait de Charles II, moitié française par la pairie d'Aubigny : les ducs de Richemond, descendants de la duchesse, étaient à la fois pairs d'Angleterre et pairs de France.

La Révolution confisqua la terre d'Aubigny en 1793. Ce qui n'était pas vendu en 1814 fut restitué au duc de Richemond qui en garda la possession jusqu'en 1837. A cette époque, le marquis de Vogué en fit l'acquisition, et c'est lui qui possède aujourd'hui le château de la Grande Verrerie d'Aubigny, ancien séjour de la noble famille des Stuart.

Ce tableau des vicissitudes de la seigneurie d'Aubigny a été tracé par Aymé Cécyl avec autant d'ordre que de clarté. C'est une étude locale dont quelques parties paraîtront un peu arides à la majorité des lecteurs ; mais les amateurs sérieux des études historiques y trouveront plaisir et utilité.

BOUGEAULT.

---

4. — Couronne d'amour et de deuil, poésies,
par M. HORTENSIUS DE SAINT-ALBIN.

Au XVIe siècle les grands magistrats qui sont l'honneur du Parlement et de l'Histoire, se reposaient du pénible poids de leur charge et des luttes qu'ils avaient à subir contre les passions déchaînées de



leur temps, en s'abandonnant au charme de la Muse Latine. Les de L'Hôpital, les Pithou, les Pasquier, les Passerat, et les de Thou nous ont laissé, dans l'épaisseur des vastes in-folios de ce siècle, des pages pleines de sentiment, pages que les curieux des choses de l'esprit aiment à exhumer du sein des fameuses ordonnances, des vastes histoires et de la lourde érudition de la Renaissance, comme le promeneur dans les bois inextricables aime à découvrir une violette odoriférante sous les épines et les broussailles.

De nos jours de graves jurisconsultes, les magistrats les plus dignes de se rapprocher du cortége austère dont nous venons de rappeler la lignée trouvent aussi leur plus cher délassement dans le culte des Lettres. Les uns cherchent à nous rendre l'ondoyante richesse de la période d'Isocrate ; d'autres traduisent Horace, ou, comme vous vous en êtes convaincus ici même, cherchent à nous rendre Homère avec sa noble simplicité et son admirable grandeur. Il en est d'autres encore qui, en dehors du temps consacré aux travaux que leur imposent les devoirs du magistrat et du patriote et les exigences de l'homme du monde, trouvent des heures pour exprimer dans un recueillement poétique leurs joies intimes ou leur deuil de famille. Ceux-là ne recherchent point la gloire ; le bruit fait autour de leur nom effraierait au contraire leur modestie, l'attention générale prêtée à leur voix les troublerait ; une sympathie universelle froisserait peut-être la délicatesse de leur âme. Ils n'écrivent leurs vers que pour donner le change à leur esprit, ou le plus souvent que pour déverser le trop plein de leur cœur dans le cœur de leurs amis. C'est de cette dernière source qu'a jaillie l'inspiration de M. Hortensius de St-Albin, conseiller honoraire à la cour d'appel, et c'est pour rendre hommage à une sainte affection, pour honorer la mémoire d'une compagne qui par ses vertus, son esprit, son talent avait fait longtemps son bonheur, qu'il a ciselé, d'une main pieuse, les perles, pures et nacrées, entremêlées à sa *Couronne d'amour et de deuil*.

Ce recueil de poésies se divise en trois parties : 1° *Bonheur passé ;* 2° *Malheur présent ;* 3° *Espérance*. Cette trilogie est hélas ! imposée à tout homme ici-bas ! un peu de bonheur, beaucoup d'épreuves, et en dernier lieu l'espérance. Pour exprimer le bonheur l'âme humaine a bien peu de notes. Les poètes de génie n'ont su guère, eux-mêmes,

bien faire vibrer les cordes de la lyre pour chanter la paix de l'âme et la satisfaction du cœur. Néanmoins les fêtes de famille, les anniversaires joyeux, avec leurs couplets et leurs fleurs, ont leur charme et leur parfum dans la première partie de la *Couronne*, charme et parfum qui seront goûtés par quiconque regarde le foyer comme un sanctuaire. Tous les lecteurs indistinctement apprécieront surtout deux pièces intitulées l'une : Les *Rois de la Terre* et l'autre : le *Chevain*. Dans la première, l'auteur retrace avec esprit et beaucoup d'enjouement, le despotisme des enfants envers leurs ascendants, de ces tyrans a dit aussi Emile Augier :

Qui dans notre cœur s'établissent en maîtres,
Qui prennent notre vie et ne s'en doutent pas
Et n'ont qu'à vivre heureux pour n'être point ingrats.

La seconde est une délicieuse épître où M. de St-Albin dépeint son manoir de famille et la vie pure, calme et douce qu'on y mène. C'est ce tableau qui m'a rappelé immédiatement la vie de L'Hôpital dans sa terre de Vignay près d'Etampes, et son épître à ses Hôtes :

Est domus ampla satis dominum quæ possit, et illi
Tres capere adjunctos comites, vel quatuor unà, etc. (1)

Le magistrat-pòète de notre époque, après avoir décrit le manoir et l'emploi de la journée, dit que, durant la soirée au Chevain :

On cause en s'occupant, on lit pour abréger
Les heures, l'anecdote ou quelque nouveau conte
Que dans un feuilleton un romancier raconte.
On fait ce que l'on veut : si l'auteur est trop long
Sans déplaire à personne on le laisse au salon.
On s'appartient, on vit comme on désire vivre,
Dans la bibliothèque on étudie un livre ;
J'écris un hémistiche ou quelque Alexandrin,
Ce vers, je l'imagine, est presque une pensée...

Et le poète continue, de la sorte, et chaque vers, sans dire presque, renferme une pensée, un sentiment ou une image.

---

(1) La maison est assez grande pour son maître qui peut encore s'adjoindre trois amis ou même quatre à la fois, etc.



La deuxième partie du volume s'ouvre par des strophes élégiaques. La mort a troublé le bonheur dont on jouissait au *Chevain.* Sa faulx impitoyable a ravie celle qui en faisait la joie, l'ornement et l'orgueil. A la suite de ces strophes déchirantes, où l'époux désolé invoque ou rejette la solitude dans la fluctuation de sa tourmente, vient le tribut d'hommages et de piété admirative du cortége des amis. Ils déposent, tour à tour sur la mémoire de l'artiste, de l'épouse, de la mère à jamais perdue, leurs touchants regrets poétiques, comme autant d'immortelles trempées de larmes. Tous semblent dire au mari inconsolable : *non, vous n'êtes point seul avee votre douleur !* Mais ce qui, plus que la voix de l'amitié, apporte un adoucissement au chagrin de l'époux c'est le réveil du sentiment paternel, et ce soupir, moins douloureux, s'échappe de la lyre du poète :

Enfants . . . .
Je ne souffre un peu moins que si je songe à vous.

C'est sur cette dernière impression qu'il arrive à *l'Espérance*, troisième partie de la *Couronne d'amour et de deuil.*

Là, on ressent une douce émotion, en lisant le récit d'un acte de charité accompli avec toute l'épargne trouvée dans la bourse de la compagne si justement pleurée, et l'on ne lit pas indifféremment les vers que M. de St-Albin adresse à sa sœur pour la consoler, après la mort de son mari, de M. Achille Jubinal. Il y a aussi une épître de condoléance à une dame, éprouvée, coup sur coup par la perte de son mari et par celle de sa fille. C'est la loi du cœur : la douleur rapproche ceux qui souffrent. Les consolations les plus efficaces sont celles qui nous viennent de ceux qui ont été semblablement atteints. Le baume adoucissant ne s'échappe de l'arbre qui le donne qu'après que le tronc de celui-ci a été ouvert par le tranchant du fer.

EDMOND PY.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 8 JANVIER 1878.

Présidence de M. J.-C. Barbier, Vice-Président de la Société.

M. Jules David avant de céder le fauteuil de la présidence à M. Barbier, appelé comme vice-président à remplacer M. Théry retenu par un état assez grave de maladie, prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Le plaisir que je goûtais à présider à vos lectures n'est plus, mais l'honneur que vous m'avez fait persiste, et il suffit pour me faire céder, avec une cordiale satisfaction, à un plus digne le fauteuil où votre indulgence m'avait appelé. Notre honorable vice-président de l'année dernière vous était désigné et par son caractère et par ses mérites. Sa vie tout entière vouée aux lettres, sa haute position dans l'instruction publique, les services qu'il y a rendus, les talents qu'il y a déployés, vous sont de sûrs garants d'une présidence aussi intelligente que confraternelle. Une compagnie, comme la nôtre, s'honore toujours en appelant à sa tête ceux de ses membres qui ont illustré leur carrière par de nobles écrits, et cette dernière couronne, que leur offrent leurs collègues, doit leur être précieuse à tous les titres. Malheureusement la santé de notre cher président ne lui permet pas aujourd'hui d'entendre cette expression bien sincère de notre haute estime.

Vous remplacez, Messieurs, un élève par un maître ; mais l'élève en se retirant, vous demande la permission de vous exprimer toute sa reconnaissance. Vos travaux si variés et si intéressants, il en a été le premier témoin et l'auditeur le plus attentif ; il en a profité, et il en est fier, comme la motte de terre de la fable orientale qui se glorifiait d'avoir cohabité avec la rose, parcequ'elle en avait gardé le parfum. Il me reste donc à vous assurer, comme simple membre, le concours le plus actif et le plus dévoué, et vous reconnaîtrez, je l'espère, qu'en rentrant dans vos rangs, je n'aurai rien perdu de mon assiduité et de mon zèle. Le travail litté-

raire a été le bonheur de toute ma vie, et vos suffrages ont été la plus honorable récompense.

Permettez-moi aussi de me réjouir de la nomination, comme vice-président, de M. Barbier qui, déjà bien des fois, a dirigé nos débats avec tant de distinction et de talent, et auquel nous devons, en grande partie, la reconnaissance de notre Société comme établissement d'utilité publique. Un pareil service, tant de preuves d'intérêt qu'il ne cesse de nous donner, et le précieux concours qu'il offre à nos travaux, quand ses hautes fonctions le lui permettent, tels sont les titres de M. Barbier à notre gratitude aussi sincère que durable.

M. BARBIER, en prenant place au fauteuil, remercie M. DAVID en ces termes :

« Je remercie notre président des paroles bienveillantes qu'il vient de m'adresser et je veux lui témoigner au nom de tous nos collègues et au mien, combien nous avons été heureux de travailler sous sa direction. En même temps que j'adresse nos adieux à notre ancien président, avec l'espérance de le voir reprendre un jour sa place à notre tête, j'ai le regret de ne pouvoir exprimer nos compliments de bienvenue à notre nouveau président M. THÉRY ; j'espère que sa santé se rétablira promptement ; on vient de nous donner l'assurance qu'il y avait amélioration et nous le verrons bientôt remplir effectivement une fonction dont il est si digne par ses travaux, la valeur littéraire de ses productions, l'aménité de son caractère et la fermeté de sa direction. Espérons que cet éloignement n'est que momentané ; nous adressons à M. THÉRY pour qu'il en soit ainsi nos vœux les plus sincères. »

Le procès-verbal de la séance précédente rédigé par M. le secrétaire-général Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES est lu et adopté avec une mention rectificative demandée par M. l'Administrateur indiquant que son élection a été faite pour trois années.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL donne lecture d'une lettre écrite par M. THÉRY fils, qui adresse au nom de son père des remerciements à la Société des Études historiques pour son élection à la Présidence et des excuses pour l'impossibilité où il se trouve de venir présider la séance.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL communique ensuite une lettre de notre honorable collègue M. Stéphen LIÉGEARD, en ce moment à Cannes et qui envoie sa *Notice individuelle.*

M. DESCLOSIÈRES après avoir donné lecture de cette notice qui rappelle les titres administratifs, politiques et littéraires de M. Stéphen

LIÉGEARD, ajoute que dans la lettre qu'il vient de lire, notre collègue propose pour la séance publique une pièce de vers inédite, *Glorification du poëte André Chénier* ; mais cette offre, acceptée d'ailleurs avec une vive satisfaction par l'assemblée, reste subordonnée à la fixation de la date de la séance publique, M. Stéphen Liégeard ne pouvant être de retour à Paris avant les premiers jours de mai.

Quelques observations sont échangées à propos de la fixation de cette date. M. l'ADMINISTRATEUR fait observer que, suivant l'usage, cette question doit être portée à l'ordre du jour de la séance dans laquelle elle doit être discutée; en conséquence, elle figurera au programme de la séance du 18 janvier.

Est offerte à la Société une brochure intitulée : *Du bégaiement et des traitements qui peuvent lui être appliqués*, par le docteur Jules GODARD; cette brochure est renvoyée à l'examen de M. le docteur HOFFMANN.

M. l'ADMINISTRATEUR, comte de BUSSY, communique des lettres de MM. Edmond PY et FRANÇOIS-FRANQUET s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ; deux autres lettres de MM. Xavier ROUX et MAFFRE de BAUGÉ remerciant de leur admission. M. DAUSSY, présent à la séance, adresse verbalement ses remerciements pour son admission, et M. le Président BARBIER répond que la Société des Études historiques, heureuse de maintenir ses traditions, n'a pas hésité à conférer le titre de membre associé-libre au petit-fils de son ancien doyen d'âge, M. ALIX, qui avait été un de nos zélés et et actifs collaborateurs; la Société espère que M. DAUSSY prendra part à ses travaux et ne tardera pas à mériter le titre de membre titulaire. Sont aussi communiquées par M. de BUSSY deux autres lettres, l'une de M. CAMOÏN DE VENCE, procureur de la République à Marseille, adressant ses souvenirs à ses collègues; l'autre de M. l'abbé BOITEL remerciant de l'accueil fait à ses Études historiques sur la Champagne.

M. l'ADMINISTRATEUR donne lecture de la liste des ouvrages offerts, dont il sera fait mention au bulletin bibliographique, et signale, d'après un journal de Bruxelles, l'honorable accueil qui a été fait à l'étude sur les *Forestiers de Flandre* de nos deux collègues MM. BERTIN et VALLÉE. Le roi des Belges, après avoir accepté l'hommage de cet

ouvrage, a fait remercier les auteurs dans les termes les plus obligeants.

M. DE BUSSY dépose ensuite sur le bureau cinq volumineux Mémoires qui lui ont été adressés pour prendre part au concours Raymond de 1878, *Histoire du Portrait en France.* M. le *Président* fait procéder à la nomination de la Commission qui, aux termes de l'article 6 du règlement, doit être composée de sept membres, savoir : le Président, le Secrétaire général et cinq membres dont deux élus autant que possible dans la classe à laquelle appartient le prix à distribuer.

Sont nommés membres de cette Commission : MM. Jules DAVID, BOUGEAULT, TOLRA DE BORDAS, LOUIS-LUCAS et SUTTER.

Avant de distribuer les Mémoires aux membres de la Commission, M. l'*Administrateur*, fait observer que le dernier Mémoire reçu, celui portant le numéro 5, lui est parvenu après l'expiration de la date fixée pour la clôture du concours ; l'article 2 du règlement est ainsi conçu : « Le concours ne sera jugé que l'année suivante. Les mémoires manuscrits devront être adressés à l'Administrateur avant le premier janvier de cette année. » Or, dit M. l'ADMINISTRATEUR, le Mémoire n° 5 ne lui est parvenu que le 8 janvier, et il résulte de l'examen des timbres que sa remise n'a pas même été faite à la poste le 1er janvier.

M. LE PRÉSIDENT explique que la question de l'admission ou du rejet de ce Mémoire va être mise aux voix. Une discussion destinée à bien définir la situation faite aux concurrents s'engage entre MM. DAVID, LOUIS-LUCAS, VAVASSEUR et Mgr TOLRA DE BORDAS. M. le Président résume le débat et dit qu'il va être procédé à un vote oral et motivé. Les suffrages étant recueillis dans ces conditions, il est décidé à la majorité que : « l'égalité la plus rigoureuse devant régner dans tout concours, il n'est pas possible d'accorder à l'un des concurrents un délai dont les autres n'auraient pas profité. » En conséquence, il est décidé que le Mémoire n° 5 ne sera pas admis à concourir.

Les Mémoires sont distribués aux membres de la Commission et, pour assurer la régularité de leur transmission, il est convenu que ce service sera centralisé dans les mains de M. l'Administrateur.

M. DE BUSSY continue la lecture de l'*Etude historique sur le collège d'Arras*, par M. de CARDEVACQUE, membre titulaire correspondant; la

fin de cet intéressant Mémoire rempli de faits curieux ponr l'histoire locale d'Arras sera entendue à la prochaine séance.

L'ordre du jour appelle la lecture du Mémoire de M. le colonel Fabre intitulé : *Note sur la compétition de la Lorraine et de l'Alsace entre la France et l'Empire d'Allemagne.*

De vifs applaudissements suivent l'audition de cette lecture. Notre honorable collègue s'est attaché à démontrer que la Lorraine, essentiellement d'origine Gauloise, n'a été que très irrégulièrement, et par intervalles longuement séparés à travers les siècles, réunie à l'Empire d'Allemagne. C'est en vain que, pour justifier l'odieuse maxime *la Force prime le Droit*, les Allemands voudraient trouver dans la tradition la preuve que *l'Alsace-Lorraine* est allemande. Ses origines et son cœur protestent contre cette prétention, et nous ne devons pas perdre l'espérance de voir l'avenir rétablir le cours de la vérité historique.

Le Mémoire de M. le colonel Fabre est renvoyé au Comité du Journal.

L'Administrateur,
Comte de BUSSY.

Le Secrétaire général,
Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue des Rabuissons, 30.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

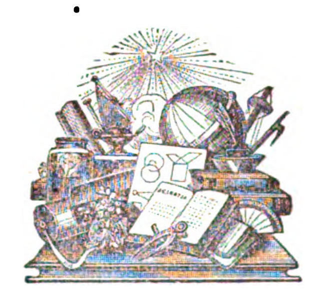
ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE

Mars-Avril 1878.



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1878

Président . . . . M. THÉRY, C. ❊ ✢ ✢ ✿ I, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, rue des Grands-Augustins, 20.

Président honoraire . . . . . M. le baron TAYLOR, G. O. ❊ ✢ ✢, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68.

Vice-président. . . . . M. J.-C. BARBIER, O. ❊ ✢ ✿ I, Conseiller à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

Secrétaire-général . . . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Thénard, 4 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, ✿ A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur (1). . . . . . M. le comte DE BUSSY, rue Gay-Lussac, 40.

TABLE DU NUMÉRO DE MARS-AVRIL 1878.

---

(1) *M. l'Administrateur reste à son cabinet, rue Gay-Lussac, 40, les Mardis et Vendredis, de 2 heures à 4 heures.*

44e Année. Mars-Avril 1878. N° 2.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

DÉCÈS DE M. THÉRY

INSPECTEUR GÉNÉRAL HONORAIRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
HAUT DIGNITAIRE DE L'UNIVERSITÉ,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES,
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR,
ET DE DIVERS ORDRES ÉTRANGERS.

La *Société des Etudes historiques* vient d'éprouver la douleur de perdre son éminent Président M. Augustin-François Théry, qu'elle comptait au nombre de ses Membres depuis les premiers mois de sa fondation sous le titre d'Institut historique. La carrière de notre regretté Président si bien remplie sera retracée dans une notice biographique qui paraîtra prochainement dans l'*Investigateur*.

Les obsèques de M. Théry ont eu lieu le 16 mars à l'église Saint-Séverin. Parmi le nombreux concours d'amis et d'anciens élèves et collègues du défunt, notre Société était représentée par une députation composée de MM. J. Barbier, Conseiller à la Cour de Cassation, Vice-Président ; Gustave Duvert, Secrétaire Général adjoint ; Cte de Bussy,

Administrateur ; de Berty, Bougeault, Bon Carra de Vaux, Daussy, colonel Fabre, Menu, Edmond Py et Wiesener.

M. Barbier tenait un des cordons du poële ; au cimetière du Père La Chaise notre Vice-Président a prononcé les paroles d'adieu suivantes :

MESSIEURS,

« L'Université vient de perdre dans la personne de M. Augustin-François THÉRY, l'un de ses fils les plus fidèles et les plus dignes. Mais à côté de ce deuil, qu'on peut dire le deuil public, il en est un plus particulièrement ressenti par les Membres de la *Société des Etudes historiques*, dont M. Théry était le Président. C'est Elle qui vient, par ma bouche, adresser un suprême adieu au chef respectable qu'elle s'était récemment donné.

En présence de cette tombe qui va se refermer pour toujours, une pensée consolante se présente à nos esprits, c'est que la vie de M. Théry, longue et bien remplie a été un exemple et une leçon.

Né à Paris, en 1796, il a traversé la plus grande partie de ce siècle, où se sont agitées tant de choses, sans se laisser distraire un seul instant de la ligne que s'était tracée sa laborieuse jeunesse.

Elève de l'Ecole normale supérieure à vingt ans, il était, à trente ans, Professeur de Rhétorique au Collége de Versailles, dont il fut bientôt Proviseur. Il a été successivement Recteur de diverses Académies et enfin Inspecteur Général honoraire de l'Université, quand sonnait pour lui l'heure de la retraite, en 1868. Cette retraite ne fut pas le repos, car M. Théry ne se reposait que par la variété du travail. Depuis, il a professé la littérature, l'histoire et la géographie, soit au collége Chaptal, soit à l'Ecole égyptienne, soit à l'Hôtel-de-Ville.

Ce n'est pas le lieu d'énumérer ses publications, qui se sont succédé presque sans interruption, de 1822 à 1877. Elles avaient toutes pour objet l'Instruction et l'Education. Il suffit, pour faire juger des préoccupations généreuses de son esprit, d'énoncer les titres de quelques-uns de ses ouvrages : *Histoire de l'Education en France — Lettres sur la Profession d'Instituteur — sur la Profession d'Institutrice — Conseils aux Mères — Simples Lectures pour les Ecoles, Causeries de famille.*

Les distinctions n'ont pas manqué à l'existence de M. Théry. Licencié en droit, Docteur ès-lettres, plusieurs fois Lauréat académique, Commandeur de plusieurs Ordres, il était notamment Commandeur de la Légion d'honneur.

Ses succès n'avaient pas altéré chez lui la modestie, cette caractéristique du vrai mérite.

Nous en avons eu une preuve touchante. Il y a quelques années, notre Société avait mis au Concours une *Histoire élémentaire de la Littérature française*. Un écrit avait été remarqué et honoré par nous d'une récompense. L'ouverture du pli cacheté nous révéla le nom de l'auteur, l'honorable M. Théry. Le haut dignitaire de l'Université, qui avait cueilli tant de palmes académiques, fut heureux de ce modeste laurier qui faisait refleurir sa verte vieillesse, et il s'attacha de plus près à nos travaux. Il nous avait appartenu presque à notre fondation : Son diplôme de Membre de l'*Institut historique* porte la date du 25 mai 1834. Il nous revint, il fut assidu à nos séances ; il fut nommé Vice-Président et appelé enfin au siége de la Présidence où sa mort laisse un vide qui ne sera pas comblé.

Sa dernière publication est bien à nous. Ses *Cent Fables*, éditées en 1877 par l'Imprimeur de notre Société, contiennent des enseignements que l'aïeul, au milieu des douleurs de la guerre et de l'invasion, écrivait pour ses petits-enfants, et où la jeunesse peut puiser une saine morale, relevée par le charme d'une poésie douce et familière.

Adieu, cher et vénérable Président; votre mort chrétienne a été exemplaire, comme votre vie. Tous les Membres de la *Société des Etudes historiques* garderont pieusement votre souvenir. »

GUY DU FAUR

SEIGNEUR DE

PIBRAC (1)

Lu à la Séance publique du 15 Avril 1877.

Heureuse puissance des sentiments simples et vrais, (2) heureux prestige ! rare et singulier privilége du génie ! quelques préceptes de morale rimés en quatrains, simplement pensés et simplement dits, et il passe à la postérité ! Et après avoir procuré à la France pour l'éducation de la jeunesse des biens plus solides et plus importants que ne lui aurait été l'acquisition d'une province entière, a dit un de ses biographes, il fait, aujourd'hui encore, plus de trois siècles écoulés, le régal des délicats et des gourmets des lettres !

Heureux qui met en Dieu son espérance
Et qui l'invoque en sa prospérité
Autant ou plus qu'en son adversité
Et ne se fie en humaine asseurance !

(1) Nous adoptons pour orthographe du nom de Guy du Faur, seigneur de Pibrac, l'y a l'i tels qu'ils se trouvent sur une brochure que nous citons en note à la page 74.

Souvent, dans les éditions anciennes ou modernes des œuvres de Pibrac, ces deux lettres sont interverties ; mais nous avons pensé que l'auteur de la brochure écrivant à Toulouse, c'est-à-dire dans la ville même qui a donné naissance à ce bon Monsieur de Pibrac, sa leçon devait être la meilleure.

Puis, après l'avoir adoptée, nous la suivons même dans les passages ou nous citons textuellement des auteurs qui ont écrit ces deux noms d'une façon différente.

(2) Auguste Vitu.

Ce n'est pas peu, naissant d'un tige illustre,
Etre éclairé par ses antécesseurs !
Mais c'est bien plus, luire à ses successeurs,
Que des ayeux seulement prendre lustre.

Jusqu'au cercueil, mon fils, veuilles apprendre
Et tiens perdu, le jour qui s'est passé,
Si tu n'y as quelque chose amassé
Pour plus savant et plus sage te rendre.

J'en citerais encore, j'en citerais cent autres de ces quatrains ; ne vous semblent-ils pas d'hier ? hé bien, il y a plus de trois siècles, c'était vers le milieu du XVIe que les burinait de sa plume ce bon M. de Pibrac.

Où reposent ses cendres ? qu'importe ? n'a-t-il pas écrit :

Ce corps mortel ou l'œil ravi contemple
Muscles et nerfs, la chair, le sang, la peau,
Ce n'est pas l'homme ! Il est beaucoup plus beau
Aussi Dieu l'a réservé pour son temple !

Eh ! qui se souvient aujourd'hui de l'épitre latine de Guy du Faure, faite par forme de discours sur aucunes choses depuis peu de temps advenues en France ?

« *Ornatissimi cujusdam Viri de Rebus Gallicis epistola.* »

Le 55e des 83 articles des *Libertés de l'église Gallicane*, rédigées par Pierre Pithou et imprimées en 1594, débute ainsi :

« *De la Prévention.* (1) — *Jusqu'à quel point elle est tolérée.* —
» Et quant à la prévention, le Pape n'en use que par souffrance au
» moyen du concordat publié du très-exprés commandement du Roy,
» contre plusieurs remontrances de sa cour de parlement, oppositions
» formées, protestations et appellations interjetées......

M. Dupin aîné, (2) commentant cet article, nous dit :

» Pithou a eu raison d'énumérer tous ces actes de résisance qui

---

(1) *Prévention* : C'est le droit que s'est attribué le Pape, de conférer dans certains cas, les bénéfices vacants.

(2) Libertés de l'église Gallicane. — Manuel du droit public ecclésiastique Français. — 5e édition. — Page 58.

» prouvent que le concordat (1) n'a jamais été reçu avec l'assentiment
» libre et cordial qu'obtiennent ordinairement les bonnes lois ; mais
» qu'il a été imposé par *puissance absolue*.

Et il ajoute :

» Ce qui a inspiré à Pibrac ce quatrain si connu : »

Je hay ces mots de *puissance absolue*.
De plein pouvoir, de propre mouvement ;
Aux saints décrets ils ont premièrement,
Puis à nos lois, la puissance tolue.

On raconte que ces quatre vers furent, par un ennemi de Guy du Faur, présentés à la reine Catherine de Médicis, régente du royaume, et que leur auteur leur dut de ne pas prendre possession de la charge de chancelier qu'elle lui avait donnée. « Tant une trop grande sincérité offense les grands, » ajoute le chroniqueur à qui nous devons cette note.

Oh humaine faiblesse ! Est-ce là le secret de l'épitre latine sur aucunes choses advenues en France, et le récit apologétique qu'elle contient des massacres de la Saint-Barthélémy, doit-il s'appeler le recours en grâce, l'amende honorable du chancelier ?

Voltaire n'a pas ignoré les quatrains de Pibrac. Très-sobre à leur égard, il a voulu les imiter, et sous ce titre (2) :

STANCES OU QUATRAINS

POUR TENIR LIEU DE CEUX DE PIBRAC QUI ONT UN PEU VIEILLI :

Pères de vos enfants guidez le premier âge
Ne forcez point leur goût, mais dirigez leurs pas ;
Etudiez leurs mœurs, leur talent, leur courage
On conduit la nature, on ne la change pas !

Je préfère M. de Pibrac en son 28e précepte :

Le sage fils est du père la joie !
Or si tu veux ce sage fils avoir,
Dresse le jeune au chemin du devoir
Mais ton exemple est la plus courte voye !

(1) *Le concordat* : Celui dont parle l'article 55 de la rédaction de Pithou.
(2) Tome 13. Kehl. 1785, page 325, n° XXVIII des stances.

Voici maintenant son 38e quatrain :

En ton parler, sois toujours véritable !
Soit qu'il te faille en témoignage ouyr,
Soit que parfois tu veuilles resjouir
D'un gay propos tes hostes à la table.

Comparons Voltaire, et voyons lequel a le plus vieilli.

Soyez vrai mais discret, soyez ouvert mais sage,
Et sans la prodiguer, aimez la vérité.
Cherchez la sans duplicité,
Osez la dire avec courage.

En voici deux autres; le premier de M. de Pibrac :

Tu ne saurais d'assez ample salaire,
Récompenser celui qui t'a soigné
En ton enfance, et qui t'a enseigné,
A bien parler et surtout à bien faire.

M. de Voltaire l'a imité ainsi :

Enfant, crains d'être ingrat, sois soumis, doux, sincère,
Obéis si tu veux qu'on t'obéisse un jour !
Vois ton Dieu dans ton père, un Dieu veut ton amour,
Que celui qui t'instruit, te soit un nouveau père.

La morale de M. de Pibrac est plus pure; il n'a point, comme le fait Messire Arouët dans le second de ses vers,

Obéis si tu veux qu'on t'obéisse un jour !

mesuré l'observance du précepte, au prix que son élève en doit tirer.

Ce n'est point ici le lieu, pour faire l'éloge de M. de Pibrac, de dénigrer le patriarche de Ferney. Etablir entr'eux un parallèle me semble difficile; Voltaire a commis 16 quatrains, Gui du Faur en a rimé plus de 160.

Nous ne tairons pas nos préférences elles sont acquises aux vieilleries de l'original que nous prisons à plus haut prix que la copie, ou si l'on veut, l'imitation. Celle-ci n'a pas atteint son but, Voltaire n'a pas remplacé Pibrac.

Voltaire n'avait pas été le premier à s'occuper des quatrains de Gui du Faur ; il ne devait pas être le dernier.

Vous dire ce qu'en ont écrit Montaigne dans ses essais, Pasquier dans ses recherches, Guillaume du Vair en son traité de l'éloquence, Adrien Baillet dans sa compilation qu'il appelle le jugement de savants ;

Vous dire avec Brunet dans son manuel du libraire et de l'amateur de livres, le nombre des éditions, la foule des traductions en vers grecs et latins, en vers héroïques, en langue allemande, en distiques latins du même nombre que le nombre des quatrains ; compulser devant vous les biographes, dans Michaud, Didot et autres plus anciens ;

Vous signaler avec eux les différents écrits du sieur de Pibrac, ses « leçons sur la manière civile de se comporter pour entrer en mariage avec une demoiselle, » série de six quatrains qu'on ne trouve que dans l'exemplaire de la bibliothèque Lavallière, et ses sonnets, et son poème « Les plaisirs de la vie rustique » et ses harangues, et son rôle politique et judiciaire et le reste, « j'y prendrais un plaisir extrême. »

Relire avec vous, dans la collection de notre journal l'*Investigateur* (1) la belle étude historique, littéraire et critique sur Pibrac, sa vie et ses ouvrages, par notre aimé collègue M. Barbier ;

Y retrouver le tableau mouvementé de l'époque des Valois tracé en quelques mots par ce magistrat savant et lettré dont les loisirs sont des labeurs, et qui, selon l'expression de M. Giraud, en sa notice sur Étienne Pasquier, relie le passé au présent, en ne désavouant pas aujourd'hui les délassements de l'esprit, plus que ne les désavouaient aux grands jours de Poitiers, les Achille de Harlay, les Réné Chopin, les Scévole de Sainte-Marthe, les Antoine Loisel, les Pierre Pithou, et autres de ses glorieux antécesseurs, redire avec l'un d'eux comme il le pourrait faire : « Platon et Solon ont écrit livres d'amourettes — » avec eux je consens à être mis au rang des fols. »

Quel charme ! et je veux m'y soustraire.

Je n'ai voulu tenter qu'une esquisse à l'occasion d'un manuscrit inédit de Jules Janin, l'esquisse est déjà longue, et j'ai hâte d'intro-

---

(1) Tome 1er 3e série 18e année 1851 page 67.

duire près de mes lecteurs, dans une délicieuse idylle, ce rare et délicat esprit dont les lettres françaises porteront longtemps le deuil.

Aussi bien, et quel style, et quel entrain, et quelle verve ! ah ne me demandez pas quelle fut sa méthode ? je vous répondrais que la méthode de Jules Janin, ce fût de n'en pas avoir ; je vous dirais avec Sainte-Beuve, ce fin causeur du lundi :

« M. Janin a pris pour habitude de se jeter sur Castor et Pollux, de » parler le plus qu'il peut, à côté, au-dessus, à l'entour de son sujet. » Il demande beaucoup à la fantaisie, aux hasards de la rencontre, à » tous les buissons du chemin — les buissons aussi lui ont beaucoup » rendu. »

Pour vous répondre, j'emprunterais à Montaigne, (1) et j'appliquerais à Janin en le paraphrasant, ce qu'il disait de Pibrac :

» Ainsi écrivait cet excellent M. Janin, que nous venons de perdre ; » un esprit si fertile, une littérature si élevée, un jugement si sain ;

» Sa perte et celle qu'auparavant nous avions faite de M. Théophile » Gauthier, de M. Sainte-Beuve, sont pertes irréparables pour la cou- » ronne littéraire de la France ; C'estoyent ames diversement belles » et certes selon le siècle rares et belles chacune en sa forme ;

Puis.

» Et pour en finir enfin par un trait de Satyre »

Peut-être ajouterais-je : Libre à vous de dire avec Moliére (2).

» Lisez-moi comme il faut au lieu de ces sornettes,
» Les quatrains de Pibrac. . . . .
» . . . . L'ouvrage est de valeur,
» Et plein de beaux dictons à réciter par cœur. »

Quant à nous, lisons les sornettes. Elles sortirent avant 1860 de la plume de l'auteur du *Critique marié*.

Lui furent-elles inspirées par les confidences de M[me] de Maintenon sur son enfance ?

Je le croirais.

« On nous mettait au bras un petit panier où était notre déjeuner,

(1) Essais, livre 3, chap. 9 p. 197 tome 3, édition Coste Paris MDCCXXV.
(2) Sganarelle ou le Cocu imaginaire. Scène 1re vers, 33.

» avec un petit livre des quatrains de Pibrac, dont on nous don-
» nait quelques pages à apprendre par jour », a dit la fondatrice de Saint-Cyr dans ses *conseils et instructions aux demoiselles* pour *leur conduite dans le monde*, réédités par M. Théophile Lavallée.

Et sur ce thème bien simple, notre critique de moduler les variations dont sa plume svelte et légère était si prodigue.

Comment elles tombèrent en ma possession, ces pages que je me permets de traiter avec une irrévérence telle, que Molière m'en eût appelé maraud, l'histoire n'en sera pas longue.

Un ami du feuilletoniste des *Débats* (1) les avait reçues de lui, avec droit de disposition absolue ; à cette même époque, et par une bienveillante obligeance, cet ami me donna le manuscrit entièrement écrit et signé en toutes lettres de la main de Jules Janin, pour le joindre à ma modeste collection d'autographes dont il est l'un des précieux joyaux.

Amis lecteurs, Janin n'est plus ; je veux vous le faire entendre encore ; j'ouvre mon écrin devant vous.

LOUIS-LUCAS.

---

(1) M. Chesnel, greffier de la justice de paix à Charenton-le-Pont.

NOTA. — C'est à la séance publique annuelle de la Société des Études historiques, tenue le dimanche 15 avril 1877, sous la présidence de M. Jules David, que ces pages et le récit de Jules Janin ont été lus.

Depuis, un magistrat distingué, M. Alexandre Labroquère, substitut du procureur général à la cour d'appel de Toulouse, a choisi pour sujet de discours de rentrée à l'audience solennelle du 3 novembre 1877, « Guy du Faur, seigneur de Pibrac » Il en a fait l'objet d'une étude pleine d'érudition, de vues élevées, et d'enseignements historiques puisés dans la vie de l'auteur des quatrains, et dans les événements de l'époque mouventée de son temps.

Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce discours qui a la valeur d'un livre, à tous ceux qui, curieux des hautes pensées et des nobles écrits, ont le souci de savoir comment on peut tout à la fois exalter tous les mérites et ne taire aucune des défaillances de l'homme dont on a entrepris le portrait. L.-L.

LES QUATRAINS

du Seigneur de Pibrac.

I.

Non loin de Niort, dans un site désolé, dans les premiers jours du XVIIe siècle, on pouvait voir, entouré de fossés remplis d'une eau verdâtre et malsaine, le déplaisant château de Neuillant.

C'était déjà une masure féodale et si jamais quelque autorité guerrière avait résidé en ce lieu, rien ne restait qui attestât la puissance passée et les grandeurs d'autrefois.

La maison, bâtie à plusieurs reprises, n'avait été achevée dans aucune de ses parties ; la chapelle aussi bien que la grange appartenait à cette ruine précoce si triste à voir, quand on songe que pas une pierre n'a servi de ces murailles élevées à grands frais.

La tristesse, l'isolement, l'ennui, la misère ou qui pis est l'avarice habitaient ces tristes demeures, pas un bruit joyeux ne se faisait entendre au delà de ces fossés croupissants, pas le bêlement d'un mouton, à peine le chant d'un oiseau !

Ce qu'on disait, tout bas, dans les campagnes mal cultivées, de la propriétaire du château, n'eût pas ajouté un grand charme à cette solitude.

Mme la comtesse de Neuillant passait parmi ses vassaux pour la plus mauvaise dame qui fût à vingt lieues à la ronde ; elle était, disait-on, plus fière que la Reine, et plus méchante que le cardinal de Richelieu ; car c'était en vain que le cardinal de Richelieu était mort depuis tantôt quinze ans ; ce terrible homme avait laissé de son passage à travers la France, une telle empreinte, que peu de gens dans ces campagnes reculées pensaient qu'il était mort ; le paysan lui-même, en avait aussi peur que le seigneur.

Eh bien ! de ces murailles dévastées, de ces cours en désordre, et ce misérable château de Neuillant, si par fortune quelque jeune homme, ami de la vie et de ses espérances, eût passé dans ces sentiers plein de poussière et de soleil, il eût vu sortir, dès le matin, un

miracle de jeunesse, d'élégance et de beauté. C'était comme un conte de fée, une heure avant que Perrault eût remis la féerie en si rare et charmant honneur; figurez-vous une dame à quinze ans, assez mal vêtue d'un mince fourreau, des gants à ses mains, des sabots à ses pieds, « la marche d'une déesse errante sur les mers » disait un grand écrivain de ce temps là et tel était le disparate entre sa fortune présente et la naissante majesté de ce beau visage, qu'on n'eût pas sçu dire au premier abord ; voilà une nymphe, ou voilà une bergère ! Elle était pauvre, elle était fière, elle était résignée ; et si jeune encore, elle avait supporté tant d'autres misères, que cette pauvreté lui semblait légère et facile à porter.

Où elle allait ? ce qu'elle allait faire, et le nom de l'indocile troupeau qu'elle menait, à la façon d'une souveraine, un sceptre à la main, (le sceptre était une gaule coupée aux buissons du chemin) voilà la chose difficile à dire. Elle est un peu fière notre langue française, surtout lorsqu'on se rapproche de Louis XIV ; elle a toutes les allures d'une duchesse des grands appartements, et soudain le rouge lui monte au visage, s'il faut raconter que cette divinité, perdue en ces campagnes stériles, s'en allait conduire aux champs, une compagnie, un troupeau, Dorat eût dit cent ans plus tard, le régiment des amours, sous l'apparence des dindons.

Nous autres, nous n'irons pas chercher midi à quatorze heures, et nous dirons, tout simplement, comme elle le disait elle-même, que Mlle Françoise d'Aubigné, pour obéir à la marquise de Neuillant sa tante, accomplissait chaque jour cette affreuse tâche, et l'accomplissait d'un cœur alerte, d'un esprit content, d'un geste royal. Au fonds de cette âme forte, s'arrêtait je ne sais quel pressentiment de l'avenir qui la tenait également inaccessibie au chagrin et au faux orgueil ! la voix intérieure lui disait que la fortune avait tort en la poursuivant, et qu'enfin, même en ces haillons, elle se ressentait d'une illustre origine.

En effet dans cette gardienne d'une ignoble plèbe emplumée, coulait le plus noble sang qui put couler dans les veines d'une femme française ; elle appartenait, par son grand-père, à un homme qui avait été tout ensemble, un gentilhomme, un poète, un héros ; qui avait réuni en sa tête glorieuse, la double couronne du soldat et de l'écrivain.

Laquelle de ces deux palmes est la plus noble et la plus belle ? Alexandre-le-Grand répond Homère ! Victor Hugo vous dira qu'il porte envie à César !

Notre jeune gardienne allait ainsi, tantôt gaie, (elle était si jeune !) tantôt sérieuse, (elle avait subi tant de traverses !) poussant, de son mieux sa troupe indocile, et donnant à chacun de ces animaux gloussants, quelque beau nom propre, qu'elle empruntait à Plutarque, ou qu'elle empruntait à l'Astrée. Ici disait-elle. — ici Pompée ! — ici Patrocle ! ou vas-tu Bias ! mon camarade ! ah mon pauvre Esope, comme te voilà écloppé ! dans cette foule, elle avait un Ajax qui la reconnaissait au son de sa voix douce et bien timbrée ; il y avait un Platon magistral, un Diogène effronté, un Chabrias qui donnait les plus grandes espérances. Ainsi entourée avec tant d'obéissance par ces héros de la philosophie et de la guerre, elle oubliait le méchant rôle qu'elle jouait ici ; ce n'étaient pas des dindons qu'elle traînait à la pâture, c'étaient des philosophes et des capitaines qu'elle menait à la grande bataille de la vie humaine ! ingénieuse enfant à se forger un emploi digne de son génie, après les plus vaillants de la bande, elle avait les jeunes femelles à conduire, et elle les appelait gentiment des noms les plus doux : Dorinthe, Philis, Thémire, Stella, Galathée, Amaria, Céliodante et Laonice, comme il est chanté sur le chemin de Montverdun :

Dans un antre caché de ce bois solitaire
Une ombre doit servir à ton affliction.
Si Laonice est ferme en son affection
Le Ciel promet à la bergère
Un remède à sa passion.

Cette chanson qu'elle répétait en marchant, elle l'avait apprise dans la prison de Niort où elle était née. Fille d'une mère admirable, et d'un père qui était un bandit, car on a vu la paix faire autant de bandits que la guerre elle-même ; donnez au fils d'Agrippa d'Aubigné des guerres de religion, des guerres civiles, Paris à prendre et la Saint-Barthélémy à châtier ; donnez-lui le tumulte, les arrestations, les batailles, les villes prises d'assaut et la vie errante à travers les grands chemins, peut-être aurez-vous un bon capitaine ; au contraire brisez son épée entre les mains de ce jeune homme, laissez le seul à

ses passions brutales dans une époque pacifique, et contraignez cette âme indocile au joug inflexible du devoir obscur, du devoir de tous les jours, cet homme aussitôt devient un embarras dans une société bien réglée, il cherche sa voie et ne la trouve pas ; Il appelle à lui la fortune, mais il l'appelle d'un voix impatiente, et la fortune est rebelle à ses vœux.

Cet Agripa d'Aubigné, le fils d'un compagon d'Henri IV et d'une fille de la maison de Lusignan, il avait été enfermé dans cette prison, sous une accusation de meurtre, et ce fût à grand peine qu'on lui fit grâce de la vie en l'embarquant pour la Martinique ? o misère ! ils partaient tous les trois, le père, la mère et l'enfant ; l'enfant tomba malade, on la crut morte, et comme un matelot l'allait jetter à l'Océan la mère au désespoir reprit sa fille dans une étreinte suprême, et elle comprit que le cœur de son enfant battait encore ! Certes la mer furieuse a perdu ce jour là une belle proie !

Ainsi battus de tous les vents de l'orage, ils arrivèrent dans ce monde inconnu, où le marquis Agrippa d'Aubigné rendit, grâce à Dieu, le dernier soupir.

Voilà par quelles suites de misères infinies cette enfant qui va tenir une si grande place dans l'histoire de France, finit par tomber sous la main avare et méchante de Mme de Neuillant. Ni son esprit, sa grâce et sa jeunesse, ni sa naissance et ses malheurs ne purent toucher cette parente impitoyable, et elle finit par se servir de sa nièce, comme elle se fût servi d'une servante — une servante moins les gages. Trop heureuse encore était la jeune Françoise d'échapper parfois à cette tyrannie, et de promener sa servitude au grand air ! elle est si forte, la jeunesse, et si puissante ! elle oublie en ce moment, ce qu'elle souffrait il n'y a qu'une heure, elle ne connaît pas la crainte, elle ne connait que l'espérance ! frappez-là elle en rit — faites-là pleurer, elle va sourire au milieu de ses larmes, soyez injuste et sans pitié pour elle, elle vous pardonne ! Ainsi était faite en son printemps cette belle abandonnée à la Providence, à notre Mère qui est au ciel.

Cependant, toute servante qu'on la faisait, elle était *demoiselle* c'est-à-dire qu'elle était une personne de qualité, et Mme de Neuillant elle-même, ne pouvait pas l'oublier tout-à-fait. C'est pourquoi, elle recommandait à sa nièce de porter des gants, de se tenir droite, et de

mettre *un loup* sur son visage, toutes les fois qu'elle allait au grand air ; votre habit peut être en haillons, mais vous aurez le teint d'une dame de la cour ; belle, agréable et bien faite, vous trouverez peut-être un hobreau qui vous prendra ! songez aussi à orner votre esprit ma nièce, et chaque fois que vous sortez, ayez soin d'apprendre par cœur cinq ou six quatrains de Pibrac.

Ces *quatrains de Pibrac*, dont vous entendez parler pour la première fois, j'imagine, ont élevé, qui le dirait ? toute la jeunesse du siècle passé ; ils contiennent dans une forme antique et précise, les meilleurs conseils que puisse donner un galant de bonne compagnie, aux jeunes gens de bonne volonté. C'est un peu l'allure, la forme et souvent le sens du proverbe, avec plus de clarté, plus de détail et moins de concision. Mme de Neuillant bien que son mari eût tenu les grands emplois, et gouverné la ville de Niort pour le roi Henri IV, n'avait jamais appris et étudié que les *quatrains de Pibrac* ; encore n'était-elle pas bien sûre de les savoir. Elle fit un peu avec sa nièce, ce que fit l'oncle de Gil Blas avec son neveu ; à qui il apprit à lire. Lui-même il apprenait à lire par la même occasion.

Au lecteur salut !
Je n'ai taché cette œuvre façonner
D'un style doux, afin qu'il puisse plaire.
Car aussi bien n'entends-je le donner
Qu'à ceux qui n'ont soucy que de bien faire.

Ainsi le moraliste entre en matière ; il n'a pas pris, on le voit tout d'abord, une seule des peines qu'il faut se donner aujourd'hui pour être lu de la jeunesse *studieuse* ; il ne s'adresse pas à l'âme, il ne s'adresse pas même à l'esprit de son lecteur, il s'adresse à son bon sens. Dans tout-ce livre qui fût une espèce de catéchisme à l'usage de la jeune noblesse dans toute la France, en l'espace de deux cents ans, l'idée à peine vient une ou deux fois au moraliste, que peut-être il sera lu par les jeunes filles, et l'on voit qu'il ne s'en inquiète guères. Certes ce n'est pas celui-là qui aurait imaginé d'emmieller les bords du vase, afin de cacher à l'enfant qui y porte une lèvre ingénue, l'amertume de sa salutaire liqueur.

Tout d'abord, le sieur de Pibrac recommande à son jeune lecteur la justice ! qui est la gardienne et la force des États :

Si en jugeant la faveur te commande
Si, corrompu par or, ou par présents,
Tu fais justice au gré des courtisans,
Ne doute point que Dieu ne te le rende !

Si la justice est le premier devoir le travail est le second de nos devoirs.

Avec le jour commence ta journée,
De l'Eternel le saint nom bénissant :
Le soir aussi ton labeur finissant
Louange à Dieu et passe ainsi l'année (1).

Tout ce livre est ainsi fait sans emphase et sans agrément ; il se lit comme un code et non pas comme un livre. A l'âge qu'elle avait déjà, cette belle personne errante à travers ces sentiers brûlés, ne se plaisait guères à cette lecture, elle en avait entrevues de plus belles lorsqu'assise sur les genoux de sa mère, sa mère lui racontait les héros, les vertus et les amours d'autrefois.

Cependant, comme elle avait un bon esprit, et qu'elle était déjà dans le fonds de l'âme une dame sérieuse, elle glanait dans le livre, et cà et là, plus d'un quatrain qui s'accommodait à sa fortune :

Les biens du corps et ceux de la fortune
Ne sont pas biens, à parler proprement.
Ils sont sujets au moindre changement
Mais la vertu demeure toujours une.

Si tu es né enfant d'un sage père,
Que ne suis tu le chemin jà battu ?
S'il n'est pas tel que ne t'efforces tu
En bien faisant, couvrir ce vitupère ?

Le souvenir de son père et des malheurs de ce terrible gentilhomme lui vint alors en mémoire, et comme elle était arrivée au lieu du paturage, en un champ couvert d'orties, de mousses, de lichens de

(1) L'édition d'Antoine Robinot 1640, porte :
« Loue le encor et passe ainsi l'année. »

romarains, de serpolets, de mille plantes sans culture, où son troupeau trouvait à pâturer, elle s'assit sur un tertre, et elle repassa dans sa mémoire les graves accidents de sa vie ! elle revit la prison dans laquelle elle était née ! elle revit le bâteau qui l'emporta loin de sa patrie, il lui sembla en ce moment, que la vague du lointain Océan la venait arracher aux mains de sa mère...... et plus dans son passé elle jettait la vue, et plus elle y rencontrait la pauvreté, la misère, l'abandon, la suite affreuse des malheurs que le jeu apporte aux familles lamentables qu'il déshonore. Un jour son père, Constant d'Aubigné (*marquis de Lusignan*) perdit sur un dé tout ce qu'il avait gagné, par une année entière de privations et de travail !...... et le même soir, le feu prit à sa maison.

Songeant ainsi, ses yeux se mouillèrent de larmes, mais ces larmes étaient bientôt séchées par le vent tiède ; à cet âge heureux, on ne saurait pleurer longtemps, la jeunesse est plus forte que la douleur ; l'espoir l'emporte et de beaucoup sur l'imprévoyance. Bientôt le grand air, le grand espace, et le grand appétit de son aimable troupeau lui rappelèrent qu'elle n'avait pas encore déjeuné, et d'un geste à rendre jalouse une reine d'Orient, elle tira de sa poche, un morceau de pain noir dans lequel elle se mit à mordre à belles dents, car de le fendre à la main, elle n'était pas assez forte. Une coquette en pareille occurrence eût tiré de ce pain noir cette consolation que cette abominable couleur de suie, ajoutait à l'éclat et à la blancheur de ses dents.

Mais elle n'était pas coquette, elle ne l'a jamais été ; elle vivait de ce qu'on lui donnait, sans qu'elle le demandât ; tout à l'heure encore en traversant le verger, elle avait trouvé des poires tombées de l'arbre, elle avait dédaigné de les ramasser ; elle éprouvait une espèce de volupté à manger ce pain dur parceque c'était le seul qu'elle pût gagner. Elle mangeait donc et de franc cœur, lorsque tout-à-coup, elle appela pour déjeuner de compagnie avec eux, ses deux ou trois favoris, Brutus et Cassius, Philémon et Beaucis..... ô peine ô terreur ! à cette voix écoutée, à cette heure favorable, rien ne répondit ! Elle s'attendait à les voir accourir tous les quatre à cette aimable curée, et l'écho seul répéta Brutus ! Cassius ! Beaucis ! Philémon !

Vous jugez de l'angoisse, et si la jeune fille demeura épouvantée au

sommet de son tertre ! elle était courageuse, mais elle était faible, et qu'allait-elle devenir, et qu'allait-elle répondre à sa tante si véritablement elle a perdu les quatre plus belles têtes de son troupeau ! d'un regard plein d'inquiétude, elle interrogeait l'espace, et elle ne voyait rien venir ! — comment faire à quelle résolution obéir ? courir après les fugitifs, les égarés ! c'était risquer tout le reste ! appeler aussi la bande indocile avant l'heure accoutumée, il est évident, que la bande n'obéira pas ! certes, bien des heures et bien des jours, après cette angoisse, ont amené à cette femme, en les remettant à sa décision, des questions où s'agitaient la paix du monde ou la guerre ! eh bien ! elle n'a jamais eu dans ces moments solennels où s'agitent la misère ou le bonheur des peuples confiés à la garde des Rois, une angoisse comparable à ce que fit éprouver à la jeune Françoise la disparition de Philémon et de Beaucis, de Brutus et de Cassius !

Et pourtant, elle se met à sourire, en se répétant le dernier quatrain de Pibrac qu'elle venait d'apprendre par cœur :

L'Estat moyen est l'estat plus durable ;
On voit des eaux le plat pays noyé,
Et les hauts monts ont le chef foudroyé ;
Un petit tertre est sur et agréable.

Voilà ce que je vais répondre à ma tante, quand elle me demandera le compte de ses volatiles, reprit Françoise en se rasseyant ; et d'ailleurs que dit encore maître Pibrac ?

De peu de biens nature se contente,
Et peu suffit pour vivre honnêtement ;
L'homme ennemy de son contentement
Plus a, et plus pour avoir se tourmente !

Mais elle avait beau dire et se rassurer elle-même, elle ne songeait pas sans un frisson aux diffiicultés du retour — heu ! heu ! faisait-elle encore, il me la donne belle avec son éloge de la vie champêtre, M. Philippe Desportes, je voudrais bien le voir courant après Brutus et Cassius ?

O bien heureux qui peut passer sa vie,
Entre les siens, franc de haine et d'envie,

Parmi les champs, les forêts et les bois,
Loin du tumulte et du bruit populaire,
Et qui ne vend sa liberté, pour plaire
Aux voluptés des princes ct des rois.

Comme elle était ainsi rêveuse, (en ce moment, tout son troupeau fut parti, elle l'eût laissé partir, elle était à bout de sa patience), elle entendit à sa droite un gloussement mêlé d'angoisse et de joie ; et elle reconnut la voix de Cassius.

II.

Vraiment, c'était la voix de Cassius, et puis la voix de Brutus, et l'accent plus grave de Philémon, et le cri plaintif de Beaucis ! Ils revenaient tous les quatre dans les deux bras et aux deux mains d'un vieux pâtre qui connaissait Françoise, pour l'avoir rencontrée plusieurs fois dans l'exercice de ses fonctions. — Les voilà ! les voilà, Mademoiselle, tous les quatre, et il était temps ; je les ai retrouvés dans le sac de deux mauvais gars que la dame de Neuillant a mis à la porte du château, sans leur donner à déjeuner ; Ils voulaient se venger sur sa volaille ; encore un peu, et Brutus avait le cou tordu ! mais j'ai dit à ces gens que c'était la *demoiselle* qui rendrait compte à la *dame* et qu'ils vous exposaient aux mauvais traitements ; alors ils ont échangé contre un pain *tendre*, (Il dit ce mot *tendre* en regardant le pain si dur que tenait Françoise à la main) ces quatre Messieurs que je vous rapporte !

Et comme la jeune demoiselle ne répondait pas, tant elle s'était donnée au spectacle de cette forte et intelligente vieillesse, — Ah ! Madame, reprenait le vieux berger, vous avez là du vilain bétail à conduire, et qui vient de vilaine origine, un animal qui n'est bon qu'à engraisser et à manger ! pas d'amitié à en attendre, pas de reconnaissance et pas de compagnie ! Un cri sauvage, un plumage de charbon ! au contraire, un doux troupeau de brebis qui vous suivent doucement, en bêlant ; le belier roi du troupeau prêt à défendre les mères et les enfants, pendant que les chiens veillent aux limites, voilà un ouvrage digne du cœur ! la vie ainsi se passe entre le berger et le troupeau, sur la même terre et sous le même ciel.

Ils vous donnent leur laine pour vous couvrir, ils vous donnent leur lait pour vous nourrir ! leur origine est antique et remonte aux patriarches; Ils viennent des grandes plaines de l'ancien testament, du pays de Chanaan et du pays des miracles ! Ils ont vécu de la vie, et ils sont morts de la mort des peuples pasteurs !

Les payens eux-mêmes ont envoyé leurs plus vaillants capitaines à la conquête de la toison d'or ! ô misère ! ô faut-il que mes pauvres yeux aient été les témoins de cet affreux spectacle, la petite fille de mon capitaine et de mon maître, la petite fille de l'ami de Henri IV et du mari de Jeanne d'Albret, Mlle Françoise Agrippa d'Aubigné à la suite de quels oiseaux du Paraguay !

Et en même temps, le vieillard prosterné devant Mlle Agrippa d'Aubigné, portait le bas de sa robe à ses lèvres tremblantes de respect, de pitié et d'émotion !

A cet hommage inattendu, Mlle Agrippa d'Aubigné ne ressentit qu'une émotion passagère ; elle avait une de ces âmes que rien n'étonne ; et elle reçut les hommages de ce brave homme, en femme qui sait très-bien qu'elle est au niveau de tous les hommages.

Assise sur son *tertre* comme sur un trône, et sa gaule à la main, elle laissa le vieillard s'asseoir à ses pieds et remettant précieusement son pain dans sa poche, — ah ! dit-elle, vous avez connu mon grand-père ?

Oui demoiselle ! il était le soldat le plus accompli de l'armée du Béarnais ; il était un homme craignant Dieu et servant Dieu, et celui-là qui lui avait obéi une fois, se sentait enchaîné à lui obéir toute sa vie.

Lui et moi, nous étions de la Navarre où il a été le maître longtemps, car après la mort du roi de Navarre, au siége de Rouen, votre grand-père avait épousé notre reine elle-même Jeanne d'Albret, la mère de notre Henri qui a été tué par les premiers éleveurs de ces tristes oiseaux qui vous obéissent beaucoup mieux qu'ils n'obéiraient à quelque bergère des environs.

— Et comment du service de mon père et d'homme de guerre que tu étais, es-tu devenu un mien camarade, un berger, un paysan ? Est-ce que maintenant la Navarre ne nourrit plus ses vieillards ? Est-ce qu'elle n'a pas un asile pour ses vieux soldats ?

— La Navarre, demoiselle, ce n'est plus la Navarre ! on sourit

aujourd'hui, quand on entend par habitude, le roi dire : moi le Roi de France et de Navarre ! il n'y a plus de Navarrais par là-bas, depuis que le Navarrais est mort ! Et plus de batailles, plus d'arquebuses, plus de grandes épées ! ils ont changé en épées les aiguilles à tricoter de nos grand'mères, ils ont inventé des chevau-légers, ils ont imposé à chaque homme, une livrée, et si je vais me battre, il me faut un justaucorps amarante, doublé de soie, et brodé d'or ! Enfin, il n'y a rien d'eux pour ce qui regarde l'armée, qui ne soit soumis à un brevet. Ils ont inventé même *des vestes à brevet !* et l'on dit qu'à la guerre, les capitaines même, couchent dans un lit ! ô ma vieille Navarre ! ô mon vieux capitaine ! ô mon vieux Roi !

Heu ! reprit Mlle d'Aubigné en touchant de sa gaule cette épaisse chevelure, où les cheveux noirs l'emportaient encore sur les cheveux blancs, j'imagine à présent que tu vas pleurer ! un lion qui était à Jarnac, à Montcontour, à la bataille d'Ivry ou le grand panache a couché jusqu'à terre un soldat du duc de Biron, un officier de mon grand-père Agrippa ? Tu pleures mon ami, et pour qui ? qu'as-tu à pleurer ? est-ce qu'on avoue au destin qu'il est le plus fort ? est-ce que par hazard tu ne sais pas ce que dit le sieur de Pibrac :

Et pleine de malice et de courtoisie, (elle cherchait à conseiller ce brave homme) elle disait au pâtre ébahi :

> Voudrais tu bien mettre espérance sure
> En ce qui est imbécile et mortel ?
> Le plus grand Roi du monde n'est que tel
> Et a besoin plus que toi qu'on l'assure.

— Oui-dà, reprit le berger aimez-vous donc si fort ces façons de langage chanté, demoiselle, eh bien ! il eût fallu entendre en ses jours de poésie Monseigneur votre grand-père. Il avait écrit en dialogue parlé des sortes d'histoire qu'il nous récitait d'une voix impérieuse et cependant touchante et vous l'eussiez écouté jusques au lendemain, tant c'était plein de pitié, de curiosité, de moralité ! à son gré, il faisait rire et pleurer ; c'est qu'il tenait la plume aussi bien que l'épée, et j'ai vu des gens parmi les plus huppés préférer un coup d'épée aux coups de plume de votre ayeul ! croyez-moi demoiselle, prenez-moi ces livres là, ils sont pleins de religion, pleins de pensées, pleins de vertus.

Ils parlèrent ainsi longtemps, Mlle d'Aubigné, et le vieillard ; cependant le soleil se retirait à l'horizon, il fallait rentrer au château, et Mlle d'Aubigné — Père dit-elle au vieillard, je voudrais bien te donner un témoignage que je suis une vraie d'Aubigné, afin que tu te souviennes de moi dans tes prières !

O ma fille, reprit le vieux pâtre, il ne faut pas rire de moi, car voilà les larmes qui me viennent aux yeux ! je suis très-vieux, je sens que je m'envais rejoindre Henri, Agrippa et les autres, ceux qui ont forgé cette couronne de France qui te laisse mourir de misère ; écoutes-moi cependant, remplis les deux vœux que je te vais faire, et tu auras payé, et au-delà ! tout ce que ton père me devait !

Permets que je presse un instant, ta main nue, et pendant que je l'étudie, racontes moi l'événement qui t'a le plus frappée, depuis le jour où tu as pu discerner le bien du mal ?

Mlle d'Aubigné ôta un gant, donna sa main au vieillard, et d'une voix très-claire, elle parla ainsi :

« Un jour que nous étions sur le bord de la mer, mon père, ma mère et moi, moi entre celui-là et celle-ci, on nous servit à chacun, une écuelle de lait chaud dont nous avions grand besoin, car, toute la nuit, nous avions été battus de l'orage ; A peine avions-nous humé, et respiré la douce haleine de ce bon lait, que soudain, du milieu de l'herbe épaisse en ce lieu, nous vîmes surgir un grand serpent qui, de sa queue à sa tête, semblait nous envelopper tous les trois ! d'abord il parut vouloir toucher à l'écuelle de mon père, mais il se contenta de la renverser, sans goûter au lait répandu ! En vain ma mère qui voulait me sauver, offre au monstre sa coupe tremblante, il dédaigne en la respectant, la coupe de ma mère, et d'un trait, le cou plongé dans ma tasse que je tiens d'une main ferme, il hume, en faisant sonner son collier, le déjeuner de Mlle d'Aubigné, puis il s'en va, majestueusement, comme il était venu. »

Et le vieux pâtre en la saluant ; « aussi vrai qu'il y a un Dieu dans le ciel, ô digne fille d'Aubigné et des Lussignan ! vous serez une reine sur la terre, et vous serez une sainte dans le ciel ! »

Il parlait ainsi à la femme illustre entre toutes les femmes françaises, à celle qui devait contempler de si haut les splendeurs, la victoire de l'esprit, du génie et de la toute puissance ; il parlait à Mme de Maintenon

qui fût un des grands écrivains de ce siècle de miracles en toute chose. Il ne croyait pas si bien parler le vieux berger !

Quand elle fût la femme du Roi, quand elle eût créé, (en souvenir des misères du château de Neuillant) cette admirable institution des demoiselles de Saint-Cyr qui fût le berceau d'*Athalie* et d'*Esther*, Mme la marquise de Maintenon, au milieu de cette famille adoptive qui l'adorait, se prenait souvent, dans ses moments de bonne humeur, (elle avait l'âme gaie et l'esprit sérieux) à réciter parci parlà, à ses élèves...... à ses enfants, un quatrain de Pibrac :

Dresses de tes vertus non de tes jours le compte,
Ne pense pas combien, mais comme aller tu dois :
Voy jusques à quel prix ta besogne se monte
On juge de la vie et de l'or par le poids.

JULES JANIN.

LA MUSIQUE

Depuis les Grecs jusqu'à nos jours.

(Suite).

§ 2e. LA MUSIQUE CHEZ LES ROMAINS.

Rome ne comptait, excepté dans les lettres, aucune illustration artistique. Elle ne considérait en toutes choses que le côté usuel et pratique, et abandonnait la culture des arts et des sciences aux affranchis, aux esclaves, aux étrangers. La musique surtout, était regardée comme une frivolité nuisible à la République, et Salluste blâmait une dame romaine de savoir chanter et danser plus qu'il ne convenait à une femme d'honneur et de qualité. Mais après la conquête de la Grèce, Jules César attira les poëtes et les musiciens le plus en renom, se les attacha par des bienfaits, et donna, avec leur concours, un éclat inusité aux cérémonies religieuses et aux réjouissances publiques. On ne comptait pas moins de douze cents musiciens au festin mémorable qu'il offrit au peuple romain pour le remercier de lui avoir décerné la dictature. Suétone dit qu'après le meurtre de César, les musiciens jetèrent dans le bûcher, leurs instruments, leurs riches vêtements, d'autres objets précieux, en témoignage de leur reconnaissance et de leurs regrets.

Auguste continua le mouvement esthétique imprimé par Jules César, et sous son règne éclatant Rome devint l'unique dispensatrice de la gloire, des honneurs, de la fortune. Elle éveillait toutes les ambitions, stimulait toutes les aspirations, fixait tous les regards, et jeta une grande ombre sur cette belle Grèce, créatrice des arts et des sciences.

Les solennités musicales avaient éveillé le goût des Romains pour les spectacles grandioses. Le *Poëme séculaire* d'Horace, commandé

par Auguste, qui est en même temps le Grand Pontife, est un véritable *oratorio* où les contrastes sont admirablement combinés pour faire ressortir les voix, produire le plus grand effet possible, et soulever l'enthousiasme de milliers de spectateurs appelant les bienfaits des dieux sur la Ville aux sept collines. Voici la coupe de ce *libretto*, dont les auteurs qui ont écrit sur la musique des Anciens ne font pas mention :

N° 1. Chœur de jeunes filles et de jeunes garçons,
2. Chœur du peuple et de jeunes garçons.
3. Chœur de jeunes filles.
4. Chœur du peuple.
5. Un jeune garçon, *solo*.
6. Une jeune fille, *solo*.
7. Chœurs réunis des jeunes garçons et des jeunes filles.
8. Chœur des jeunes garçons.
9. Chœur des jeunes filles.
10. Chœur du peuple, des jeunes garçons et des jeunes filles.

Ce chœur final, chanté à l'unisson, réunissant tous les timbres de la voix humaine, devait produire une émotion violente, un soulèvement irrésistible. Et si l'on y ajoute l'effet des instruments à vent et à cordes, on concevra toute la splendeur de ces chants, dont les rhythmes variés donnaient à chacun d'eux sa couleur propre, tout en se rattachant par le mode, à une idée générale qui en constituait l'unité esthétique. Sénèque complète le tableau en disant : « Ne voyez-vous pas les différentes voix dont un chœur est composé ? Là, ce sont des voix hautes, là des voix basses, et d'autres qui tiennent le milieu. Des voix de femmes se mêlent à celles des hommes, les flûtes s'y joignent, et tous ces sons forment un ensemble qui ne permet de distinguer aucun d'eux en particulier. Et lorsque le son des flûtes se fait entendre au théâtre avec diverses sortes d'instruments, ce sont des dissonances dont il résulte un parfait accord. »

La réunion des chœurs et des instruments formait la *symphonie* ; et les chœurs se répondant, l'*antiphonie*.

Les améliorations apportées aux représentations théâtrales par les artistes grecs, émerveillèrent les Romains. Ceux-ci ignoraient la perspective théâtrale, inventée autrefois par Agatharque de Samos, et, par

conséquent, l'illusion que produisait le luxe et la variété des décors. L'orchestre s'était enrichi de nouveaux instruments, et les exécutants étaient d'une rare habileté.

Auguste avait généreusement récompensé les poètes et les musiciens; mais Tibère, à peine monté sur le trône, les chassa de Rome, excepté Thrasyllus qui s'était adonné à l'astrologie, et obtint, à ce titre, la faveur de César.

Après que Néron eut succédé à Claude, les artistes affluèrent de nouveau à Rome. Suétone dit que Néron montrait du goût pour la peinture, la sculpture, qu'il faisait avec plaisir et facilité des vers latins, et que sa voix, bien qu'un peu voilée, était agréable quand il ne la forçait pas. Il avait appris la musique dès sa jeunesse, et lorsqu'il monta sur le trône il se perfectionna avec Terpnus, le plus habile musicien de son temps. Désireux de se faire entendre en public, il partit pour Naples, accompagné d'amis auxquels il répétait le proverbe grec :

« De musique ignorée
« Personne n'a dit mot.

Il s'était fait précéder, pour assurer ses succès, de chevaliers romains qui s'adjoignirent cinq mille jeunes gens auxquels ils enseignèrent les diverses manières d'applaudir : murmures flatteurs, claquements de mains, bruits de castagnettes, etc. Le jour de la représentation, ces jeunes gens divisés par groupes, recevaient le signal des applaudissements d'un chef *ad hoc*, et leur enthousiasme portait celui du public à son comble. Le chef de claque recevait sept mille francs.

Pendant que l'Empereur chantait, une violente secousse de tremblement de terre jeta l'épouvante dans le théâtre. Tout le monde se précipita vers les issues ; mais lui, continua tranquillement son air jusqu'à la fin. Quelques instants après, le théâtre s'écroulait.

Quand Néron revint à Rome, le Sénat se porta à sa rencontre, et la population, avide de l'entendre, obtint qu'on célébrât avant le temps prescrit, les jeux *Néroniens* qu'il avait institués pour développer le goût de la musique et de la poësie chez les Romains. L'Empereur tira au sort avec les autres musiciens, et chanta *Niobé* avec plus d'éclat encore qu'il ne l'avait fait à Naples.

Terpnus imposait à son impérial élève toutes les précautions que prennent les chanteurs de profession : dormir sur le dos avec une feuille de plomb sur la poitrine ; ne pas manger de fruits acides ; mettre un mouchoir devant la bouche pour éviter le contact de l'air froid ; mais il n'osait lui rappeler le vers d'Horace :

« Abstinet venere et vino, qui Pythia cantat. »

Lorsque Néron alla en Grèce sous le prétexte de percer l'isthme de Corinthe, mais en réalité pour se faire décerner les prix de musique et de poësie, il y trouva pour concurrent un Epirote qui lui demanda dix talents, (57,000 fr.) pour se retirer du concours. Outré d'une telle prétention, il lança sur le théâtre les gens de sa suite qui, acculant ce téméraire contre une colonne, lui coupèrent la gorge avec les tablettes d'ivoire qu'ils tenaient à la main. C'est ainsi, dit Lucien, que l'Empereur gagna le prix du chant.

Les Agonothètes, juges du concours, se montrèrent moins indulgents envers un riche citoyen de Tarente, nommé Evangélus, à qui ses flatteurs avaient persuadé qu'il remporterait une couronne aux jeux Pythiques. Il avait, comme Amphion et Arion de Méthymne, une cithare d'or incrustée de pierres précieuses et de camées représentant Apollon, les Muses, Orphée. Dès qu'il parut, sa beauté réelle et ses riches vêtements de pourpre lui valurent un accueil de bon augure. Mais il attaqua si malheureusement les cordes de sa cithare, qu'il en cassa trois d'un seul coup, et quand il fit entendre sa voix criarde, le rire devint général. Les Agonothètes indignés, le condamnèrent sur l'heure à être fouetté lui et sa cithare, et le firent expulser du théâtre.

Tandis que Galba, acclamé par son armée, marchait sur Rome, Néron formait le projet, s'il était victorieux, de jouer dans un même concert, de l'orgue hydraulique, de la cornemuse, de la cithare, et de danser le Turnus de Virgile. Les dieux en décidèrent autrement. Le sénat proclama sa déchéance, reconnut Galba, et Néron se sauva dans la campagne de Rome, accompagné d'un seul esclave. Poursuivi, et bientôt atteint, il s'écria au moment où il se faisait enfoncer un poignard dans le cœur : « Quel grand artiste va perdre le monde ! »

Néron avait fait décorer son palais de la *Maison dorée* avec les

dix-huit cents couronnes qu'il avait rapportées de Grèce, et les statues qui le représentaient en citharède.

Cette alliance monstrueuse du crime, de la fourberie et de l'art, est un phénomène psychologique dont Néron n'offre pas l'unique exemple. Néanmoins, il était aimé du peuple. Les poëtes lui dédiaient des vers, les compositeurs des pièces de musique et des ouvrages didactiques, malheureusement perdus, et son règne marque une des phases glorieuses de la musique en Grèce et en Italie.

Un des premiers actes de Galba, fut de chasser les musiciens que Néron avait attirés à Rome. Othon et Vitellius ne firent rien en leur faveur ; mais Vespasien, comprenant l'intérêt qu'il y avait à protéger les arts, les remit en honneur, répara les injustices de Tibère et de Galba, et, malgré son avarice proverbiale, récompensa généreusement les poëtes et les musiciens.

Titus avait appris la musique dès son enfance. Il chantait avec méthode, et jouait de la cithare avec goût. Son frère Domitien se faisait remarquer par sa belle voix, et quand on l'en félicitait, il répondait fièrement : « Je suis sage. » Parvenu à l'Empire après la mort de Titus, il institua un concours quinquennal de musique et de poésie qu'il présidait avec une pompe extraordinaire. Il portait de somptueux habits de pourpre, une couronne d'or aux effigies de Jupiter et de Minerve, et se faisait accompagner du grand prêtre de Jupiter et du collége des prêtres Flaviens, tous habillés à la grecque comme lui, avec cette différence que leurs couronnes étaient ornées de l'image de l'Empereur.

Trajan maintint, comme son prédécesseur Nerva, les concours de musique et de poésie, protégea les sciences et les lettres, et vit fleurir sous son règne, Tacite, Pline le jeune, Plutarque et de savants musiciens.

Plutarque voulait, de même que les anciens philosophes grecs, que la musique précédât l'étude de la philosophie, parce qu'elle conduit « comme par la main » celui qui veut l'apprendre.

Pendant cette période de deux siècles, la musique s'était enrichie d'un grand nombre d'ouvrages théoriques, dont quelques-uns sont parvenus jusqu'à nous. Vitruve est le premier auteur latin qui ait écrit sur la musique des Grecs, et suivi les théories d'Aristoxène. Didyme,

Gaudentius, Aristide Quintilien, Théon de Smyrne, Claude Ptolémée étaient tous Pythagoriciens.

Ce dernier nous a transmis la constitution des différents tétracordes usités de son temps. Il réduit à sept les quatorze modes d'Aristoxène, et les classe dans l'ordre suivant :

NOUVEAUX MODES.		ANCIENS MODES.	
Dorien	*la*	Dorien	*ré*
Hypolydien	*si*	Hypolydien	*ut*
Hypophrygien	*ut*	Hypophrygien	*si*♭
Hypodorien	*ré*	Hypodorien	*la*
Mixolydien	*mi*	Mixolydien	*sol*
Lydien	*fa*	Lydien	*fa*
Phrygien	*sol*	Phrygien	*mi*

La mèse *la*, octave de la Proslambanomène, ne donnait pas lieu à une tonalité spéciale.

Il fit commencer la gamme par la note grave, contrairement à l'usage établi ; mais sans admettre le *fa*# et le *sol*#, qui eussent complété sa réforme.

Cet auteur ne manque point à la tradition séculaire de rattacher la musique à l'astronomie. Il consacre même quatre livres à l'astrologie judiciaire, sous le titre de *Tétrabiblon*.

A cette époque, parurent les écrits d'Elien, d'Halycarnasse, sur l'histoire de la musique et des musiciens. Fabricius en déplore la perte ; mais les citations de Porphyre y suppléent en partie. Elles nous apprennent qu'Elien avait poussé très loin les expériences sur le mouvement vibratoire des cordes sonores, vrai point de départ d'une théorie rationnelle.

Le règne élégant des Antonins, si bien préparé par le gouvernement paisible et réparateur d'Adrien, vit une sorte de renaissance s'opérer sous la protection éclairée d'Antonin-le-Pieux, renaissance qui jeta tout son éclat sur la cour brillante de Marc-Aurèle, le prince philosophe rêvé par Platon, et qui devait céder l'Empire à un monstre, son propre fils.

Sous le règne illustre de Marc-Aurèle, la musique parvint à son apogée ; et l'on citait les musiciens Harmonide, Hippias, Polyprépon, Isménias, comme les plus célèbres de la Grèce et de l'Italie.

Harmonide surpassait ses émules par l'expression et le caractère passionnel qu'il imprimait à chaque mode : l'enthousiasme au Phrygien, la grâce à l'Ionien, la passion au Lydien, la majesté au Dorien. Il s'accompagnait de la cithare dans la perfection, et modulait ses chants avec un art achevé.

On peut avoir une idée de la critique musicale à cette époque, par le portrait que fait Lucien de la belle Panthéa, maîtresse de l'Empereur. « Sa voix, d'une douceur parfaite, n'est ni grave, ni tout à fait aigüe, mais un organe suave, délices de l'oreille ; si bien que la musique de ses mots laisse dans l'âme une impression douce comme le miel. Vient-elle à chanter aux accords de la lyre, alors la fille de Pandion, la douce Philomèle, paraîtrait ignorante et sans art, lors même qu'elle déploierait la riche variété de ses accents. Conserver, en effet, une harmonie parfaite, ne jamais manquer la mesure, régler exactement le levé et le frappé, s'accompagner de la cithare unissant en même temps la voix et l'instrument, observer un doigté exact, se plier à toutes les inflexions de la mélodie, un art pareil fut-il jamais connu du chantre de Thrace et du berger du Cithéron?

« Si jamais tu entends chanter cette femme incomparable, Licinius, au lieu d'éprouver seulement le sort de ceux qui voyaient les Gorgones, tu sauras encore quel était le pouvoir des Sirènes. Tu te sentiras ravir, et tu éprouveras je ne sais quel charme enivrant qui te fera oublier ta patrie et tes foyers. Tu croiras entendre la belle Terpsichore, Melpomène ou Calliope, dont elle a reçu les leçons, possédant comme elles toutes les séductions et toutes les grâces. Elle parle à ravir sa langue maternelle en y répandant toutes les élégances attiques, et son goût pour la poésie ne doit pas étonner chez une concitoyenne d'Homère. »

La critique ajoutait qu'il ne suffit pas de savoir composer correctement d'après les règles, car le but de l'art est de nous émouvoir, et le musicien doit être capable de remuer les passions à son gré, comme Timothée faisant passer Alexandre de la colère à l'apaisement. On peut conclure de ces préceptes, que les musiciens connaissaient à fond l'art d'écrire pour les voix, que les mélodies étaient empreintes d'un lyrisme à la hauteur des paroles, et que les chanteurs possédaient une rare habileté d'exécution.

Quant à la musique théâtrale, nous savons que les musiciens jouaient

une sorte d'ouverture ou de prélude avant le commencement de la pièce, et qu'ils faisaient usage de plusieurs sortes de flûtes. Il y avait les flûtes droites, aux sons graves, pour les sujets sérieux ; les flûtes gauches ou aiguës, pour les sujets gais ou comiques ; et si le genre de la comédie était mixte, on employait les flûtes droites et gauches. Les titres des comédies de Térence nous apprennent que Flaccus, affranchi de Claudius, en composa la musique. Il employa tour-à-tour les flûtes inégales, les flûtes tyriennes, les flûtes égales droites et gauches, et dans la comédie intitulée le *Bourreau de soi-même*, il imita la musique d'une pièce grecque de Ménandre.

Térence avait étudié la littérature grecque à Athènes. Il traduisit ou imita cent huit pièces de Ménandre, et les perdit dans un naufrage en revenant à Rome. Son désespoir fut si violent, qu'il en mourut peu de temps après. Térence avait trente-cinq ans.

Les acteurs étaient généralement des Grecs, des affranchis ou des esclaves. Les Romains continuaient à mépriser la pratique des Beaux-Arts ; aussi Rome ne posséda-t-elle aucun artiste capable de rivaliser avec les Grecs. Une semblable politique devait fatalement conduire à la décadence de l'art. Toutefois, cette décadence se fit lentement sentir, parce que l'art ne reposait pas sur une simple tradition, mais sur une science positive.

Après la mort de Marc-Aurèle, on n'employa plus que les trompettes et quelques instruments guerriers pour donner le signal des jeux ; et l'art qui avait si puissamment contribué à l'éclat de Rome, déclina rapidement sous l'Empereur Commode. Cet état de décadence est caractérisé par les ouvrages de Sextus Empiricus, philosophe sceptique, qui nia tous les éloges que l'on avait faits de la musique des Grecs. Censorinus, Plotin, Porphyre, guidés par un tout autre esprit, relevèrent l'Ecole spiritualiste en publiant d'importants ouvrages sur la philosophie et la musique, mais sans modifier les théories de Ptolémée.

Rome, malgré les efforts soutenus de ses philosophes, voyait la prépondérance tourner de plus en plus du côté des chrétiens ; et comme ceux-ci n'entretenaient aucunes relations avec les païens, ils n'acquirent pas de talent pour la musique. Aussi, quand les nombreuses Eglises bâties sur les ordres de Constantin-le-Grand furent

ouvertes au culte, fallut-il recourir à l'art antique, et emprunter aux grands mystères d'Éleusis une partie de ses chants, dont la gravité était si bien en harmonie avec le symbolisme chrétien. La musique sacrée devint alors l'objet d'études spéciales, dirigées vers un idéal nouveau, portant en lui le germe fécond d'où sortirent ces pages sublimes qui plongèrent dans l'ombre tout ce que les Grecs et les Romains avaient produit de plus beau, de plus grand, de plus parfait.

---

§ 3e. — LA MUSIQUE AU MOYEN-AGE.

La chute de l'Empire romain entraîne la chute des arts, des sciences et des lettres. L'heure a sonné : Un nouveau monde s'élève. Saint Jean Chrysostôme, saint Grégoire de Nazianze, admettent une liturgie avec des chants sacrés accompagnés de l'orgue, et le système *conjoint* des musiciens grecs. Saint Ambroise suit leur exemple, et crée un rite particulier auquel il donne son nom. Telles sont les origines de cet art chrétien, qui devait fournir tant de pages sublimes à l'admiration des siècles.

L'orgue, adopté par la liturgie, était une transformation de l'*hydraulis*, auquel on avait adapté un mécanisme à air comprimé. Julien, l'Apostat, en fait la description dans une de ses épigrammes : « Je vois là, dit-il, des roseaux d'une autre espèce; leurs tiges sauvages ont poussé sans doute dans quelque nouvelle terre d'airain. Ce n'est pas notre souffle qui les anime, mais un vent qui s'élance d'une outre de taureau comme d'un autre Eole, pénètre par la base de ces roseaux artistement percés, pendant qu'un homme vigoureux, frappe de ses doigts rapides et savants, les touches sonores et mélodieuses qui répondent à ces flûtes. Il s'en échappe alors des torrents de la plus douce harmonie. »

Claudien, le poëte, en parle dans le même sens. Il raconte que Xénocrate ramena à la santé du corps et de l'esprit un homme atteint de folie, en lui faisant entendre les sons harmonieux de l'orgue. Tertullien et Porphyre disent que les sons de l'orgue imitaient la flûte et la voix humaine, et que l'accompagnement se composait d'accords d'après le *nome*. Les musiciens y ajoutaient d'inspiration des ornements mélodiques, et même des dissonances, pour finir ensuite à l'unisson ou à l'octave du *nome*. Il n'y avait pas de métrique en musique, mais un rhythme en harmonie avec les paroles, et la métrique du vers était subordonnée à la musique.

L'Eglise d'Orient adopta les douze tonalités du genre diatonique *synton*, divisées en six tons *authentiques*, et six tons *plagaux*, à la *quarte* inférieure.

TONS AUTHENTIQUES.		TONS PLAGAUX.	
Ionien.	*ut*	Hypoionien	*sol*
Dorien	*ré*	Hypodorien	*la*
Phrygien.	*mi*	Hypophrygien	*si*
Lydien	*fa*	Hypolydien	*ut*
Mixolydien	*sol*	Hypomixolydien. . . .	*ré*
Eolien	*la*	Hypoéolien	*mi*

Quelques théoriciens publièrent de nouveaux ouvrages sur les quatre sciences des anciens : arithmétique, musique, géométrie, astronomie, mais sans apporter aucun changement aux travaux de leurs devanciers. Tels sont les écrits de Macrobe, de Martianus Capella, de Cassiodore, de Boëce, qui eurent un grand retentissement pendant le moyen-âge.

Les latins, contrairement à l'Eglise grecque, adoptèrent la théorie des octaves successives du système *disjoint ;* désignèrent les quinze cordes de la cithare par les quinze premières lettres de l'alphabet romain, et conservèrent les noms grecs des notes et des modes. Mais saint Grégoire considérant que les intervalles sont les mêmes pour chaque octave, simplifia la notation en réduisant à sept, les lettres de l'alphabet. Les majuscules A B C D E F G, désignèrent la première octave ; les minuscules *a b c d e f g*, la seconde. Il ajouta à cette échelle une sixte, dont les notes étaient figurées par les doubles minuscules

aa bb cc dd ee ff, et il n'admit que huit tonalités au lieu de douze :

TONS AUTHENTIQES.		TONS PLAGAUX.	
Dorien	*ré*	Hypodorien.	*la*
Phrygien.	*mi*	Hypophrygien	*si*
Lydien.	*fa*	Hypolydien	*ut*
Mixolydien	*sol*	Hypomixolidien. . . .	*ré*

Ce tableau montre que saint Grégoire abandonna la classification de Ptolémée pour en revenir aux anciens modes. Il composa un nouvel antiphonaire avec les hymnes de David et de Salomon, lesquelles avaient passé des Hébreux aux Apôtres, qui les introduisirent dans le plain-chant. Mallius Théodoros dit qu'on y ajouta d'anciens airs grecs, empruntés aux Grands mystères de Cérès Eléusine, où l'on enseignait l'unité de Dieu, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses après une autre vie.

Ces chants étaient à l'unisson, et, d'après la règle de saint Benoît, ils avaient été maintenus jusqu'au temps de saint Grégoire, qui leur donna plus de grâce et d'élégance en admettant les notes d'agrément dans une juste mesure. Le plain-chant eut alors deux appellations : le *férial* et le *festal*. Le premier était moins orné que le second. Le moine Grégoire, de l'ordre de aint Benoît, fut chargé de répandre cet antiphonaire dans la Gaule et la Grande-Bretagne en 596, et d'y établir l'unité du culte catholique.

L'Eglise, pour agir efficacement sur l'esprit des païens habitués à un culte pompeux et aux représentations théâtrales, s'adressa aux sens pour toucher plus sûrement les cœurs. Elle orna les temples avec les plus admirables productions de la statuaire et de la peinture, et adopta une liturgie dont les chants grandioses et solennels, répondaient à toutes les aspirations de l'âme et de l'intelligence. Mais les Iconoclastes, soutenus par l'Empereur Léon l'Isaurien, traitant ce luxe d'idolâtrie, détruisirent l'œuvre des premiers chrétiens, et anéantirent tout : livres, statues, peintures, musique et instruments. Ils excommunièrent les artistes attachés au théâtre, dépouillèrent les trésors des Eglises, et ne disparurent, malgré les condamnations successives de plusieurs Conciles, que vers la fin du IXe siècle.

Les musiciens se réfugièrent alors dans les couvents, où leur ensei-

nement conserva une tradition sur le point de se perdre à jamais.
Nous trouvons au XI[e] et au XII[e] siècle, les ouvrages de Michel Psellus, le Michel Brienne, de Georges Pachymère, qui paraissent être les derniers crivains grecs sur la théorie de la musique. Ils ont reproduit ce qu'il y avait de plus clair et de plus pratique dans les travaux des uteurs qui les ont précédés, et donnent un diagramme où l'on trouve ous les intervalles *mineur*, *majeur*, *maxime*, *superflu*, comme chez es modernes. On ne peut donc pas dire que les Grecs aient ignoré ucun des intervalles dont nous faisons usage, ni les relations qui les nissent entre eux.

Le défaut commun aux anciennes théories, c'est d'avoir divisé la amme en deux tétracordes égaux et symétriques, car si les demi-tons *ti, fa* et *si ut*, étaient égaux, il y aurait deux tonalités distinctes dans ne même gamme, ce qui est impossible. Les grecs avaient bien l'intervalle de *si* à *ut*, demi-ton *minime* ou *limma*, qui répond à notre ote *sensible*, mais l'on ne trouve nulle part qu'ils aient associé des étracordes de constitution différente. C'est donc sans raison que ertains auteurs ont avancé que le système musical des Grecs était plus iche et plus savant que le nôtre. On en trouve la preuve dans l'Eglise recque, dont la musique est restée stationnaire, tandis que l'Eglise atine a réalisé la plus grande somme de progrès possible. On a eu tort galement d'affirmer qu'ils ignoraient les lois de l'harmonie, car ils en onnaissaient au contraire parfaitement les règles ; mais ils ne les employaient pas pour les voix, par des raisons esthétiques très-soutenables. s voulaient que la musique ajoutât de la force à l'expression des paoles ; or la musique vocale écrite à plusieurs parties produit un effet bsolument contraire.

RÉFORME MUSICALE DE GUY-D'AREZZO.

Guido d'Arezzo, moine bénédictin de l'abbaye de Pomposa, dans le uché de Ferrare, et maître de chapelle de son couvent, ouvrit une re nouvelle à l'enseignement musical, par sa méthode de solmisation. remplaça le *té ta tè tô* des tétracordes grecs, par des hexacordes, ont les notes prirent le nom des syllabes commençant les six premiers émistiches de l'hymne à saint Jean-Baptiste : *ut ré mi fa sol la*.

Pour établir son système, Guido ajouta une corde au-dessous de la *proslambanomène* (la), du mode *hypodorien*, et l'appela *hypoproslambanomène* (sol). Il établit ainsi un intervalle de ton mineur de *sol* à *la*, et représenta cette note par un *gamma* Γ. De là le nom de *gamma-ut*, de *gammaut*, et finalement de *gamme*, donné au XVII[e] siècle à notre échelle musicale, que les italiens appellent *gamme* du *si*, ou gamme française.

Le tableau suivant établit la synonymie des lettres romaines du mode hypodorien ou de *la* mineur, avec les noms donnés à ces mêmes notes par Guy-d'Arezzo.

Γ	*ut*,	hyperproslambanomène	ou	*sol*	des grecs.
A	*ré*,	proslambanomène . .		*la*	»
B	*mi*,	hypate hypaton . . .		*si*	»
C	*fa*,	parhypate		*ut*	»
D	*sol*,	Lichanos.		*ré*	»
E	*la*,	hypate mèson . . .		*mi*	»

Le mode de *la* mineur se trouva ainsi transformé en *ut* majeur, et l'on eut l'accord fondamental : *ut mi sol*. Et pour maintenir la situation des demi-tons B C et E F, du mode *hypodorien*, dans le même ordre que les Grecs, il employa les *muances*, de manière qu'il y eut toujours un demi-ton de *mi* à *fa*, comme le marque le tableau suivant.

Nète dièzeugménon . .	*mi*	*e*			la
Paranète.	*ré*	*d*			sol
Trite	*ut*	*c*			fa
Paramèse	*si*	*b*			mi
Mèse	*la*	*a* . . .		la	ré
Lichanos mèson . . .	*sol*	G . . .		sol	ut
Parhypate mèson . . .	*fa*	F . . .		fa	
Hypate mèson	*mi*	E	la	mi	
Lichanos.	*ré*	D	sol	ré	
Parypate.	*ut*	C	fa	ut	
Hypate	*si*	B	mi		
Proslambanomène. . .	*la*	A	ré		
Hypoproslambanomène .	*sol*	Γ	ut, gamma, pied ou base		

A gauche de la ligne de séparation, sont placés les noms des notes du mode *hypodorien* ou de *la* mineur des Grecs, et leur relation ave

les notes modernes ; à droite, les lettres romaines correspondantes, et les noms donnés à ces lettres par Guy-d'Arezzo. Ce système offrait les accords majeurs comme fondement de l'Harmonie, et opérait la transformation de l'ancien système des grecs, basé sur le mode mineur : *la si ut ré mi fa sol la*, en notre système moderne, basé sur le mode majeur : *ut ré mi fa sol la (si ut)*. C'est ce que semble ne pas avoir compris Fétis, comme il apparaît dans la biographie qu'il a donnée de Guy-d'Arezzo.

Guido admit avec Ptolémée sept tonalités pour le plain-chant, et les désigna par les lettres A B C D E F G, qu'il plaçait en tête de la portée de quatre lignes, adoptée par lui ; il conserva les noms des anciens modes des Grecs, comme le démontre le tableau ci-après :

G	Mixolydien	*sol*
F	Lydien	*fa*
E	Phrygien.	*mi*,
D	Dorien	*ré*
C	Hypolydien	*ut*
B	Hypophrygien	*si*
A	Hypodorien.	*la*

Il imagina en outre les clefs de *fa*, d'*ut*, de *sol*, pour maintenir les notes dans les limites de la portée, tout en conservant l'enchaînement des tonalités par *quintes*.

La théorie de Guido apporta de notables améliorations dans l'enseignement de la musique. Le pape Jean XIX, l'imposa à toute la chrétienté. Elle ouvrait un large champ aux recherches harmoniques, facilitées, d'ailleurs, par la généralisation de l'emploi de l'orgue dans les églises, et par la notation musicale écrite sur une portée de quatre lignes noires, avec des points placés sur ces lignes.

Gafforio eut l'idée de remplacer les points par le nom même des notes écrit sur la portée, mais cette innovation n'eut pas de succès. On imagina ensuite autant de lignes qu'il y avait de notes, et finalement l'on admit la portée de cinq lignes, et l'usage des clefs de *fa*, d'*ut*, de *sol*.

La forme des notes varia de plusieurs manières. On fit les unes carrées, les autres longues ; puis, en forme de losanges, de rhombes, et l'on plaça devant les notes les lettres M, L, B, S, qui signifiaient :

maxime, *longue*, *brève*, *sémi-brève*. Les principaux novateurs furent Francon et Jean de Muris, chanoine de Paris, Marchetti de Padoue, Jean Veruli d'Agnani, Jean Hothobi, et d'autres encore ; mais la notation de Jean de Muris fut la seule qui prévalut, ainsi que sa manière d'indiquer les *dièzes*, les *bémols*, les *bécarres*.

Le P. Souhaitty tenta de rétablir l'usage des chiffres comme l'avait imaginé Oddonis au xe siècle; mais son exemple ne fut pas suivi. Tous les essais de ce genre, renouvelés par J.-J. Rousseau et ses successeurs, ont fait des partisans convaincus, par la raison que le chiffre s'adresse directement à l'intelligence. Toutefois, ce léger avantage n'est pas en rapport avec l'extrême fatigue de l'œil, pour la lecture rapide de la musique chiffrée. Ce petit point rond, blanc ou noir, que l'œil suit avec tant de facilité, est la chose la plus visible, la plus vite qu'on puisse imaginer. C'est pourquoi aucun argument ne pourra faire prévaloir le chiffre sur la note.

On facilita la lecture rapide et correcte de la musique au moyen des bâtons de mesure, qui mettaient en vue les temps forts principaux de la mélodie, et soulageait l'attention de l'exécutant.

L'Eglise conserva jusqu'au xvie siècle les lettres romaines A B C D E F G, du mode hypodorien, pour désigner les tonalités; et aux tonalités, les noms que les Grecs leur avaient données. Les lettres romaines sont encore en usage en Allemagne pour indiquer le ton d'un morceau, les corps de rechange du cor, des clarinettes et autres instruments. A *dur*, est le ton de *la majeur* ; A *moll*, le ton de *la mineur*, etc.

Après deux siècles de tâtonnements et de recherches, on trouva plus naturel d'abandonner le système hexacordal de Guy-d'Arezzo, et de revenir aux octaves successives des grecs. Il fallut par conséquent donner un nom à la septième note de la gamme, et ce fut le nom de *si*, formé des premières lettres de *Sancte Joannes* qui l'emporta. Brossard prétend que le nom de *si* fut donné par Le Maire ; les Belges en font honneur à Van der Putten, et le P. Mersenne tranche la question en affirmant que le nom de *si* est dû à Gilles Grandjean de Sens.

D. SUTTER,
Officier d'Académie, Vice-Président de la 4e classe,
membre correspondant de l'Institut de Genève, etc.

(*A suivre*).

LES LÉGENDES DE L'ART

Par M. Ch. DES GRANGES

1 VOL. IN-12 AVEC 15 GRAV. SUR ZINC.

Les *Légendes de l'Art* sont une confirmation des tendances naturalistes de la littérature contemporaine, repoussant l'intrigue banale, l'enflure, la convention sous toutes ses formes. Elle s'efforce de voir juste, d'employer le mot propre, coloré, expressif, et se fonde sur l'observation attentive de la nature, intimement unie aux conditions fondamentales de l'art. Tel est l'idéal auquel la nouvelle Ecole est redevable d'œuvres littéraires d'un mérite incontestable, et M. Ch. Des Granges y ajoute le sentiment religieux, qui en élève le niveau. Un peu exagérée à ses débuts, comme toutes les réactions, cette Ecole parviendra sans aucun doute à la maturité, car l'avenir et la gloire sont devant elle.

La légende de Guillaume Meillein, la première de la Série, nous montre un gentilhomme *verrier* du XIVe siècle, passionné pour son art, qu'il consacre à la gloire de Dieu. Elle intéresse vivement par le sujet même, et par les circonstances qui préparent et amènent le dénoûment. Tous les détails sont vrais, naturels, et l'auteur semble n'avoir eu d'autres soins que de décrire les tableaux qu'il avait devant les yeux. La juste proportion des parties, le choix des détails qui servent de cadre aux figures principales, la pureté et l'élévation du

style, témoignent d'un art s'épanouissant avec ampleur dans le milieu qui lui convient.

Le terrain est habilement préparé par une charmante introduction qui établit tout d'abord un courant de sympathie entre l'auteur et le lecteur. On pense comme lui, on partage ses émotions, et chacun de nous a éprouvé ce qu'il ressentit en passant brusquement de la vie active et familiale de Paris, à l'isolement d'un pays perdu au milieu de montagnes sauvages.

« La douleur de la séparation, dit-il, les amertumes d'un voyage dont chaque étape vous éloigne de ce que vous aimez le plus au monde, les retours poignants vers les lieux chéris, ne sont rien auprès du vide immense qui se produit dans l'âme, lorsque arrivé au but du voyage on se trouve absolument seul, au milieu de vrais étrangers ne sachant et ne connaissant rien de ce qui vous semble uniquement digne de vos pensées dans l'univers. »

Ses amis recevaient des lettres et des vers où s'exhalaient les douleurs de son âme, et l'un d'eux, M. Auguste Bressier, collaborateur d'Emile Deschamps, lui adresse quelques vers qui méritent d'être cités :

« Pauvre Ovide français, chantez.... on vous écoute,
« Si votre exil est triste il finira, sans doute,
« L'avenir n'est pas à vous.
« L'avenir couronné de fleurs par l'espérance
« Et qui viendra bientôt changer votre souffrance
« En un passé confus et doux.

M. Ch. Des Granges avait quitté Paris pour aller remplir les modestes fonctions de contrôleur à Apt, chef-lieu de canton situé entre Forcalquier et Sisteron dans les Basses-Alpes. Peu occupé par son emploi, il partait, le fusil sur l'épaule, cherchant dans la montagne aride, non le gibier, mais les grands horizons capables d'alimenter sa rêverie.

C'est dans une de ces promenades, par une belle matinée de janvier, qu'il rencontre un vieux gentilhomme de la contrée, escorté de deux beaux épagneuls, et qui allait précisément souhaiter la bienvenue à

Mosseu le Contrôleu. Et comme l'on était peu éloigné du pavillon de chasse qu'il se plaisait à habiter, il entraîna le jeune homme, avec une cordialité irrésistible, à partager son déjeûner champêtre.

Ce gentilhomme descendait de la noblesse de *Verre* du XIVe siècle ; il connaissait Paris et ses littérateurs, était célibataire, poëte à ses heures, quelque peu philosophe, et tous ces points de contact établirent promptement une franche cordialité entre le convive et son hôte.

« Mais, quel est ce tapage, dit tout-à-coup le vieux gentilhomme ? Ce ne peut être que mon neveu le Baron qui nous arrive. Et au même instant, un personnage long, sémillant, rose, bleu, de toutes les couleurs, mis à la dernière mode... de Carpentras, se précipita comme un coup de vent dans la salle. » C'était un tout jeune homme, blond comme les blés, plus occupé de chasse et de chevaux que d'études sérieuses ; ayant de l'esprit, de la verve, une excellente mémoire, et un appétit robuste.

Une conversation pleine d'humour anime le repas, et se termine par la promesse du jeune Baron de mettre le nouveau débarqué au courant des vieilles histoires du pays. Ce fut donc à la suite de cette agréable rencontre que le Baron fit le récit de la légende de Guillaume Meillein, telle que l'auteur la livre aujourd'hui au public.

Le nom de Meillein est le plus ancien dont les auteurs qui ont traité de la peinture sur verre fassent mention. Guillaume était fils de Jean Meillein, connu par ses vitraux de la cathédrale de Strasbourg. Charles V l'avait anobli, et Guillaume fut confirmé dans ses droits par Charles VI, en 1398. Cette noblesse verrière subsista jusqu'à la révolution de 1789.

La légende de Guillaume Meillein se compose d'une suite de charmants tableaux, largement peints, d'une netteté remarquable, offrant à l'esprit charmé tout l'intérêt que l'on prend si naturellement à des figures déjà entrevues, à des sites que l'on aime à revoir.

Le premier tableau nous montre une petite troupe de six personnages engagés dans un chemin creux de la Basse-Provence. C'est Guillaume Meillein, ses deux filles, un moine bénédictin, tous à cheval, et précédant un soldat bourguignon en armes, chargé de la

conduite du chariot des bagages, sur lequel est montée la gouvernante des jeunes filles.

Cette *Smala* va à la recherche des ruines connues dans le pays sous le nom de *rotonde* de Simiane, ancienne résidence d'un moine verrier qui en avait été chassé par une bande d'Albigeois qui incendia le monument. Averti en temps utile, il put soustraire à la dévastation le coffre précieux contenant ses outils, ses émaux, et la description des procédés de fabrication qu'il avait inventés ou perfectionnés.

Renonçant, à la suite de ce désastre, à la pratique d'un art qu'il avait longtemps cultivé, il se consacra, dès lors, tout entier à son saint ministère. Il livra ses secrets à un ancien élève, moine bénédictin comme lui, et celui-ci à Guillaume Meillein, que nous retrouvons au moment d'atteindre le but de son voyage.

L'auteur fait ensuite le portrait de tous les personnages avec une vérité de touche qui les grave dans la mémoire, et les rend attachants par la droiture et la noblesse des caractères. Il décrit avec non moins de vérité leur campement auprès de la rotonde en ruines, ainsi que le milieu dans lequel se passe l'action, c'est-à-dire, la situation politique et morale de la France à cette époque troublée. Il nous montre Charles VI en lutte avec ses grands vassaux ; le pays partout en armes, excepté la Basse-Provence, dont le calme relatif fut probablement la cause déterminante du voyage entrepris par Guillaume Meillein et sa famille.

La rotonde, que l'on appelait aussi le *Temple du Soleil*, était à peu de distance du château de Simiane, bâti au XIIe siècle, et appartenant au célèbre cardinal de Bar, l'ami et le conseiller de l'antipape Benoît XIII. Il y avait installé une de ses parentes pour en faire les honneurs a ses invités, et c'est à ce titre que maître Guillaume, lors de son passage à Avignon, fut recommandé avec sa suite aux soins bienveillants de la noble dame.

Des recherches habilement dirigées par le bon bénédictin, amenèrent bientôt la découverte de la précieuse caisse contenant le manuscrit, les émaux, les outils, et des substances dont ils ignoraient l'usage. L'intérieur de l'édifice fut convenablement réparé, et disposé, comme autrefois, en atelier de peintre-verrier. Les résultats obtenus par les nouveaux procédés de fabrication dépassèrent leurs espérances. Les

plaques de *verre doublé*, outre les splendeurs de la coloration, permettaient en effet de supprimer la plus grande partie des plombs et des coupes qui réduisaient les anciennes verrières à l'état de véritables mosaïques. Désormais Guillaume Meillein pourrait peindre sur ces grandes plaques comme on peignait sur le bois et le cuivre, et donner un libre essor aux conceptions de son génie, tandis que ses filles, déjà initiées aux difficultés du métier, peindraient avec une rare perfection ses riches compositions historiques.

L'auteur fait remarquer que ces secrets de fabrication reconquis de nos jours par la chimie qui, d'ailleurs, en a modifié les bases, sembleraient bien vulgaires à nos savants, quoique plusieurs des émaux qui formaient le trésor du gentilhomme verrier, n'aient jamais été absolument retrouvés. Que ce soit la manière de les employer qui diffère, que les verres ne soient pas les mêmes, que leur fusibilité soit moindre, que leur usage paraisse infiniment plus incommode, on est obligé de reconnaître, malgré ce qu'en peuvent dire les savants et les praticiens aveuglés sur les résultats de leurs propres travaux, qu'on n'obtient plus aujourd'hui des bleus, des verts, et surtout des violets et des carmins d'application, aussi transparents, aussi purs, aussi limpides, ni aussi solides que ceux des vitraux que possède la bibliothèque de Troyes, lesquels appartiennent aux procédés de Guillaume Meillein, procédés, qui, du reste, ne furent généralement connus qu'au siècle suivant.

Avignon, résidence de Benoît XIII, l'antipape, était le centre vers lequel tout convergeait : troubadours, peintres, musiciens, et en général tous les talents capables de jeter de l'éclat sur la Cour Pontificale. Le cardinal de Bar protégeait particulièrement les artistes et les lettrés, et ceux-ci tenaient à honneur de lui être présentés. C'est ainsi qu'il connut Guillaume Meillein, puis Hubert Van-Eyck, qui faisait alors un voyage artistique dans le midi de la France.

Un autre tableau charmant nous montre le jeune peintre flamand installé dans un batelet amarré au pont, et faisant une étude du château des Papes, par un beau soleil couchant.

Le hasard ayant amené le Cardinal dans ces parages, Son Eminence fut émerveillée de l'art avec lequel Hubert Van-Eyck interprétait la nature, et lui témoigna le désir d'acheter son tableau ; mais celui-ci

ne voulut point s'en dessaisir. Toutefois, il accepta avec empressement l'offre gracieuse de faire les peintures décoratives de la chapelle du château de Simiane.

Cette circonstance, qui le rapprochait de nouveau de Guillaume Meillein, resserra les liens secrets qui l'unissaient à Berthe, dont la figure angélique devint le type de toutes ses représentations de la Sainte Vierge. Ce fut aussi à Simiane que le bon bénédictin lui enseigna les procédés de la peinture à l'huile sur bois, tels qu'il les avait appris d'un religieux de Catane qui n'en soupçonnait même pas l'importance.

La peinture à l'huile, déjà connue à Naples au XIIe siècle, était loin de la perfection où Hubert Van-Eyck la porta, bien que Jean, son frère, passe pour en être l'inventeur.

Quand les travaux de la chapelle furent achevés, Hubert retourna en Flandre, emportant dans le fond de son âme une image chérie.

En passant à Avignon, il alla prendre congé du Cardinal, qui lui montra les trésors d'art qu'il avait rassemblés, et les belles fresques de Cimabuë et de Giotto, principaux ornements du château papal. Ces peintures étaient alors dans tout leur éclat; et Hubert avouait naïvement que les Flandres n'avaient aucun artiste à opposer à ces fondateurs de la grande Ecole italienne.

Peu de temps après le départ d'Hubert, le bon Bénédictin fut appelé à la Cour de France pour une mission dont il était chargé, et maître Guillaume poursuivit, avec ses deux filles, le cours de ses éclatants succès. L'année suivante, nous le retrouvons s'adonnant à l'alchimie, séduit par les faux savants et les imposteurs qu'il avait rencontrés à la Cour du duc de Bourgogne, Philippe-le-Hardi, le prince le plus riche et le plus puissant de l'Europe. L'auteur saisit cette occasion pour proclamer, « que Dieu seul accorde la science et la puissance, mais qu'on ne les lui ravit pas ; qu'il donne le talent et le génie, mais à la condition qu'ils soient consacrés à sa gloire. »

Aussi voyons-nous l'orgueilleux artiste mourir victime d'une explosion, en cherchant à faire de l'or, au moment même où Hubert Van-Eyck revenait à Simiane demander la main de sa fille Berthe.

Le mariage, toutefois, eut lieu l'année suivante à Bruges, où le

cardinal de Bar voulut donner lui-même la bénédiction nuptiale aux époux.

Les hautes pensées et les réflexions judicieuses qui embellissent cette légende, auraient été peut-être mieux à leur place dans la bouche du vieux gentilhomme, que dans celle de son écervelé de neveu, tel que nous le montre l'introduction.

Cette observation, la seule que puisse se permettre la critique, n'est-elle pas justifiée par les éloquentes paroles qui en forment la péroraison ?

« Saint amour de l'art, extase sublime du génie, entraînement irrésistible de l'intelligence vers cette splendeur du vrai qui rayonne sur toute la nature, aspiration de l'âme jusqu'à cet idéal que nous ne pouvons jamais atteindre, vous serez éternellement le culte des grands artistes et des grands cœurs.

» Le *réalisme* ne peut parler qu'à une génération sensuelle et sceptique ; il peut satisfaire le regard ou l'étonner ; il ne ravira jamais. Ceux-là seuls connaîtront ces ravissements de l'âme qui chercheront sans cesse à se rapprocher du type céleste où réside la seule vraie beauté, et qui, comme les Van-Eyck, garderont au fond de leur cœur le flambeau de la foi, pour les guider jusqu'au trône où les attend le divin sourire du Maître de l'Univers. »

Comme on le voit, malgré son titre modeste, nous sommes en face d'une œuvre sérieuse, savamment conduite, profondément pensée, et non point d'une simple fantaisie de l'imagination, conçue au hasard, et n'ayant d'autre but qu'une frivole distraction. Tout y est simple, logique, et le cadre choisi dans l'histoire du moyen-âge, nous montre les mœurs, les coutumes, les vertus et les faiblesses de toute une époque.

Les personnages occupent les uns une place modeste, les autres le plus haut rang dans la société : l'intrigue n'existe pas ; l'action se développe et grandit en même temps que les caractères, et l'on éprouve un charme réel à entendre parler ce langage franc, loyal, élevé, souvent enthousiaste, qui va droit devant soi avec la marche des événements, comme un chant plein de ravissantes mélodies calmes et suaves. Et si l'on y trouve le spectacle des faiblesses humaines, contrastant avec les plus hautes vertus, c'est que l'élément humain domine

dans chaque tableau, et que les faits ne viennent qu'en second lieu, conformément aux lois mêmes de la nature, car elle nous montre que les sensations apparaissent avant les idées, comme l'éloquence avant les règles de l'art.

Cet élégant volume (1) dédié à Sa Majesté le roi des Belges, est imprimé avec recherche, et enrichi de quinze gravures, par D. Maillard, retraçant avec beaucoup de caractère les costumes et les traits des principaux personnages, ainsi que les scènes les plus intéressantes de cette irréprochable légende, ornement précieux de toute bibliothèque artitistique.

D. SUTTER,

Officier d'Académie,
Membre correspondant de l'Institut de Genève.

---

(1) 1 vol. in-12, chez Plon et Cie, 8 et 10, rue Garancière.

RAPPORTS
SUR DES
OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.*

1. **Les Progrès dans l'étude des Langues**, par M. l'abbé Gainet. — 2. **Les Pyrénées**, paysages et impressions (1867-1876), poésies, par M. Ernest Prarond. — 3. **La Figulina iconografica ed epigrafica**; collezione e studio del conte commendatore Paolo Vimercati-Sozzi. — 4. **Atti della Accademia Fisiomedico-statistica di Milano**. Anno xxxiii della fondazione, 1877. — 5. Publications de l'**Académie des Sciences de Munich**.

I. — Les Progrès dans l'étude des Langues, par M. l'abbé Gainet.
Rapport de M. Nigon de Berty.

Messieurs,

Déjà vous avez pu apprécier le mérite et l'érudition de M. l'abbé Gainet, curé de Cormontreuil, du diocèse de Reims, membre de la *Société des Etudes historiques*, lorsqu'on vous a rendu compte de ses deux importants ouvrages intitulés : 1° *La Bible sans la Bible; ou histoire de l'ancien et du nouveau Testament par les seuls témoignages profanes*. 2° *Accord de la Bible et de la Géologie dans la création de six jours*. Nous venons maintenant appeler votre attention sur un nouvel écrit que ce respectable ecclésiastique a publié, en 1877, sous ce titre : *Les progrès dans l'étude des langues*. M. l'abbé Gainet a divisé son travail, contenant 32 pages, en deux parties distinctes : il a exposé, dans la première partie, les progrès dans l'étude des langues comparées et dans l'interprétation des écritures archaïques de l'Orient; la seconde partie a pour objet d'examiner quels sont les résultats de l'étude des langues comparées.

C'est seulement depuis un siècle que les savants se sont livrés d'une manière sérieuse et persévérante à l'étude des langues comparées, et

déjà cette étude est une science, selon les expressions de M. l'abbé Gainet. L'auteur ajoute « qu'on a voulu reprendre l'histoire du genre « humain par un nouveau côté, par celui des langues qu'il a parlées, « par l'ethnographie et les migrations des peuples, et que les affinités « des langues marquent le rayonnement de ces migrations. »

D'après l'atlas ethnographique de Balbi, qui a paru en 1826, il y aurait 250 langues diverses parlées dans l'univers. Autour de ces langues se groupent cinq mille dialectes qui en diffèrent peu au fond ; mais, suivant la sixième édition, publiée, en 1862, du dictionnaire universel des sciences par Bouillet, on compte sur le globe environ deux mille langues diverses que l'on a distribuées en différentes familles dans les cinq parties du monde. Pour classer ces idiômes, les savants, les linguistes, les géographes, les missionnaires catholiques ont fourni et réuni tous les documents qu'ils ont pu recueillir. Parmi ceux qui ont apporté à cette classification le plus utile concours, M. l'abbé Gainet cite Klaproth, Vater, Frédéric Schlégel, Villiam Jones, Humboldt, Bopp, Max-Muller, Balbi, Abel Rémusat, Julien, Champollion-Figeac, Eugène Burnouf, et Malte-Brun.

Ces hommes éminents ont reconnu, d'un commun accord, que les racines sont les premiers éléments de toutes les langues. On appelle *racines*, en termes de grammaire, les mots primitifs de chaque langue, dont les autres sont dérivés.

M. l'abbé Gainet remarque que leur nombre n'est pas considérable; il l'évalue à cinq ou six cents pour les Aryas et pour les Sémites, et à un peu plus pour les Touraniens. La comparaison des langues a démontré que les langues vivantes ont fait beaucoup d'emprunts aux langues mortes, et qu'il existe entre elles une étroite parenté.

On croit généralement que la plus ancienne des langues est le Sanscrit qu'on considère comme la langue sacrée de l'Indoustan septentrional ; ses dérivés sont l'Indoustan avec ses dialectes, et toutes les langues Indo-européennes, y compris le grec et le latin. On range ensuite parmi les plus anciens idiômes l'Hébreu, l'Egyptien, et le Chinois qui fut la première langue fixée par l'écriture.

Nous ne pouvons oublier dans ce résumé historique la langue française ; elle fut successivement formée de mots provenant des langues des Celtes, des Germains, des Francs, et surtout des Romains ;

elle fut souvent altérée et modifiée jusqu'au XIIe siècle; elle ne commença à prendre une marche régulière que sous le règne de François Ier; ce prince y contribua puissamment par son édit de Villers-Cotterets, daté de l'année 1539, en prescrivant de rédiger en français les actes publics, les procédures et les décisions judiciaires qui étaient précédemment libellés en latin. Ce fut dans le siècle de Louis XIV que la langue française parvint au plus haut degré de pureté, d'élégance et d'harmonie sous la plume et l'influence de Pascal, de Bossuet, de Racine, de Fénelon, et des autres écrivains de cette glorieuse époque.

Pendant longtemps, les Français ont peu cultivé les langues étrangères ; mais, depuis plusieurs années, les événements politiques et les relations commerciales ont mis en évidence la nécessité de les apprendre. Actuellement elles sont enseignées dans les lycées et les colléges ; on a admis l'Anglais et l'Allemand parmi les matières ordinaires de l'instruction publique; il y a sur ce point un progrès, une amélioration qu'il est juste de signaler.

Dans la seconde partie de son travail, M. l'abbé Gainet a d'abord rappelé les services que les missionnaires catholiques, envoyés dans l'Inde par le roi Louis XIV, ont rendus à la linguistique; puis, il a désigné, comme étant les principales conséquences de l'étude des langues comparées, les interprétations véridiques des hiéroglyphes, des Védas par le Zend Avesta, et des inscriptions cunéiformes. Ensuite il a examiné la question de savoir quelle est l'origine du langage? Après avoir rapporté les noms et les opinions d'un grand nombre de philosophes qui pensent que la parole est un don de Dieu, et que l'homme l'a perfectionnée par l'usage intelligent de ses facultés, M. l'abbé Gainet a combattu les systèmes opposés à cette doctrine sanctionnée par la Bible, notamment celui de Darwin; il nous paraît avoir trop développé la discussion de cette question qui ne rentre pas spécialement dans le sujet de son ouvrage sur les progrès dans l'étude des langues.

Nous regrettons que l'auteur n'ait pas consacré quelques lignes à la science étymologique. Cette science, qui a pour but de rechercher et de donner la véritable explication des mots en remontant à leur origine, est d'une incontestable utilité dans toutes les parties des con-

naissances humaines. En littérature, elle contribue à faire discerner la propriété des mots, et détermine les esprits incertains sur leur signification à choisir, d'après leur origine, les termes qui expriment le mieux ce qu'ils ont pensé. Dans les sciences, elle facilite l'intelligence et la définition des mots qui sont, la plupart, tirés du grec, en indiquant les éléments dont ils sont composés et les raisons de leur formation.

En résumé, l'écrit que nous venons d'analyser, est le produit de longues recherches sur l'histoire des langues et une nouvelle preuve de la vaste érudition de M. l'abbé Gainet.

NIGON DE BERTY.

---

2. — Les Pyrénées, *Paysages et Impressions (1867-1876)*, par Ernest PRAROND.

Les poëtes ont toujours eu un grand goût pour la nature. Ils ne se contentent pas de lui emprunter des couleurs et des harmonies ; ils lui font des confidences, ils lui demandent des réconforts ; les uns la traitent comme une mère, les autres au moins comme une amie. Depuis Hésiode jusqu'à Lamartine, ils ont cherché dans son sein un refuge ou des consolations; mais c'est plutôt au point de vue humain qu'au point de vue d'elle-même qu'ils l'ont chantée et divinisée. Les païens lui prêtaient une vie propre, ou plutôt ils donnaient la vie à toutes ses manifestations : le soleil était un char conduit par un dieu, l'aurore une divinité semant des roses et des pleurs, chaque forêt avait ses dryades, chaque fleuve avait ses nymphes. La mythologie grecque, si brillante de poésie, est un antropomorphisme perpétuel ; et ce qu'il y a de singulier, c'est que, sous des noms différents, avec des attributs divers, les Indiens, dans leurs rêves gigantesques et bizarres, ont procédé de la même manière que les Grecs, peuplant les airs, le ciel et la terre de personnages fictifs et inventés, qui ne leur faisaient voir la nature qu'à travers l'humanité. Les Védas ariens et les Pouranas brahmaniques sont aussi féconds en divinités que les métamorphoses d'Ovide, cette encyclopédie de l'Olympe et du Parnasse. Ce que l'œil de l'homme reflétait comme un miroir, son âme le transformait en un

monde invisible, que son esprit seul avait inventé ; et il croyait plutôt à son rêve qu'à sa vue.

Ce n'est guère que dans les temps modernes que la nature a été décrite pour elle-même : Homère n'y célébrait que les dieux ; Virgile y suivait la charrue du laboureur ; Pétrarque ne s'en servait que pour ses comparaisons, Corneille que pour ses décors ; Fénelon en inventait les sites, Delille les enjolivait ; Thomson lui-même l'appréciait plutôt dans ses masses que dans ses détails ; et ce sont les Lakistes chez les Anglais, Gœthe et son école chez les Allemands, Bernardin de St.-Pierre, Chateaubriand et Lamartine en France qui, les premiers, nous ont révélé, dans leur physionomie réelle, soit les variétés infinies de l'univers, soit ses sublimes spectacles. D'autres, moins voyageurs, et se défendant d'inventer comme d'une sorte de profanation, étudiaient la nature sur place, décrivant avec autant d'amour l'orme rabougri de nos boulevards extérieurs que le chêne du Morvan ou le pin maritime du Var. La nature aujourd'hui a ses adorateurs de toutes sortes et de toutes nuances ; désormais aucun de ses charmes ne demeure secret pour nous, aussi, dans la poésie comme dans l'art, comptons-nous maintenant d'habiles paysagistes.

M. Ernest Prarond est un de ces derniers. De même que Bernardin de St.-Pierre avait son rosier, Chateaubriand son Meschascébé, Lamartine son Saint-Point, Sainte-Beuve ses coteaux *modérés*, M. Prarond a sa montagne, ou plutôt sa chaîne de montagnes, les Pyrénées. Il les vient voir tous les dix ans : il vit alors dans leur intimité ; il en connaît les pentes et les vallées, les sources et les torrents, les pics et les plateaux ; il y observe avec ravissement les jeux de la lumière, les arbres couchés, les rocs surplombant, les roches qui pleurent, les aubépines frileuses, les fleurs égarées, les papillons bleus, aussi bien que les aspects les plus grandioses. En amant tendre et dévoué, il interroge la vie végétale comme la vie minérale. Libre de la réponse, il la fait toujours favorable à sa bien-aimée. Puis ce sont des visites intimes où il jouit de toutes les beautés de celle qu'il a choisie pour la glorifier. Il varie ses rhythmes à l'imitation des bruits qu'il perçoit : ici l'eau qui tombe, là le vent qui jase, la note de la locuste ou le cri de l'aigle, plus loin l'ouragan qui souffle et les arbres qui gémissent. Il varie ses couleurs selon les accidents du jour, l'aube ou le crépus-

cule du soir, le soleil qui darde son rayon ou le nuage qui lance son éclair. Il prête à tous les objets un rôle dans l'ensemble, une voix dans l'harmonie générale. Il peint, il décrit, il chante; mais, tout en chantant, cette nature admirable le fait penser, et une réflexion haute, une comparaison saisissante, un souvenir d'autres lieux, diversement magnifiques, reposent notre imagination en faisant voyager notre esprit dans l'espace et le temps.

Hélas! ô poëtes intimes, quels que soient la justesse de vos remarques, le lyrisme de vos extases, la splendeur de vos tableaux, il vous faut toujours, sinon pour vous, du moins pour vos lecteurs, redescendre par instants de votre ciel ou de votre montagne pour nous apporter les tables de la loi, c'est-à-dire la traduction humaine des idées divines; avec ses ailes audacieuses la poésie ne doit jamais dépasser dans son vol l'atmosphère intellectuelle où peut encore respirer l'humble mortel.

M. Prarond se soumet avec bonne grâce à cette nécessité; et il sait, par un rapprochement inattendu, par une comparaison locale soutenir notre attention et conquérir nos suffrages. Sa mémoire aide sa muse: ainsi le voyage qu'il fit dans le Levant, et qui lui inspira son volume de *Montréal à Jérusalem*, lui offre certains souvenirs bibliques qui varient ses idées et enrichissent sa palette. Quoique un peu spécial dans certaines de ses descriptions, son idée toujours claire, sa phrase toujours nette, son épithète qui peint, maintiennent partout son style dans le domaine du bon sens et de la compréhension. Nous ne lui reprocherons parfois qu'un peu de préciosité; et d'autre part quelques brisures de vers alexandrins trop rapprochées, ce qui en modifie étrangement l'harmonie et la sonorité. Laissons ces recherches des nouveautés quand même à cette école qui ressemble en poésie à la musique de Wagner, car elle compte la discordance comme un attrait de plus. Ces enfantillages de débutants sont indignes d'un poëte sérieux, expert, élevé, qui respecte l'art jusque dans ses caprices et ne compromet jamais sa pensée dans des tentations hasardeuses d'expression on de couleur. Cette pensée, au contraire, est toujours haute comme les sommets qu'elle escalade, limpide comme les eaux qu'elle rencontre, harmonieuse comme les bruits qu'elle écoute; aussi a-t-elle les charmes sévères du beau pays qui l'inspire.

Jules DAVID.

3. — **La Figulina iconografica ed epigrafica** nella sua fase di studi investigativi, del significato de' molteplici suoi bolli; collezione e studio del conte commendatore PAOLO VIMERCATI-SOZZI. In-8°. *Bergamo*, 1877.

M. le comte Vimercati-Sozzi est connu depuis longtemps en Italie comme un collectionneur infatigable et un interprète des plus éclairés dans les diverses matières archéologiques ; et c'est à bon droit qu'il a pu inscrire en tête de son dernier travail cette citation de Juste Lipse : *Legere aut colligere parum est : seligere, disponere, eloqui poscit laudem.* Cette pensée s'applique bien à notre savant correspondant, qui, non content de dédier sa dissertation aux curieux investigateurs des objets de céramique *(alli perspicaci investigatori dei bolli figulinarii)*, veut bien les inviter généreusement à visiter sa belle et précieuse collection particulière, qu'il s'est proposé de nous faire connaître dans l'étude dont il a fait hommage à la *Société des Etudes historiques.*

La Céramique, *cet art aussi ancien que l'homme*, suivant l'expression d'un autre savant italien (SPANO), est, par cela même, une des branches les plus utiles à étudier pour éclairer tout ce qui touche aux époques primitives, qui n'ont pu rien transmettre par l'écriture, et même par la peinture : dès lors, c'est à la céramique que nous devons surtout demander les détails relatifs aux usages, aux costumes, aux cérémonies, aux expéditions guerrières, à la mythologie antique, etc... Et les objets en terre ayant dû être de tout temps d'un usage plus commun et plus fréquent, il est aisé d'en conclure que les découvertes nouvelles présentent toujours un vif intérêt en révélant des faits nouveaux. C'est pourquoi tout n'est pas dit sur cette science, même après les grands travaux et les nombreux documents publiés, depuis plusieurs siècles, notamment sur les vases Etrusques.

L'éminent archéologue de Bergame avait eu déjà l'occasion d'aborder des questions de céramique : c'est ainsi que, dès 1842, il signalait et décrivait divers objets de poterie antique, découverts dans les environs de Lovere, petite ville située à 24 kilomètres N.-E. de Bergame (FITTILI LOVERESI ; *Bergamo*, 1842). — Aujourd'hui, M. le comte Vimercati-Sozzi a voulu enrichir la science d'une description minutieuse de sa collection particulière d'objets céramiques, résultat

de longues et patientes recherches ; et il s'est particulièrement attaché à l'explication des empreintes et inscriptions que présentent ces objets en terre. Cette dissertation, formant 36 pages in-8°, est donc une étude iconographique et épigraphique sur la sigillographie céramique, communiquée, le 14 juin 1877, à l'ATHÉNÉE de Bergame, par M. le comte Vimercati-Sozzi, qui préside cette Société depuis longues années. D'après le savant auteur, on a trop souvent, surtout à notre époque, exagéré le sens et l'importance des empreintes et inscriptions en matière de céramique : dans bien des cas, ces inscriptions ne représentent que le nom du potier, du propriétaire ou d'une localité. C'est ce que s'est proposé d'étudier et de constater le comte Vimercati, en parcourant sa curieuse et abondante collection d'*Amphores* et surtout de *Lampes* céramiques, domestiques ou funéraires, dont les unes présentent des figures (parfois doubles) ou des masques de théâtre, d'autres des animaux, des fleurs ou des fruits, ou enfin divers autres ornements. Plusieurs de ces lampes, avec ou sans anse, n'ont qu'un chiffre (millésime, ou simple numéro d'ordre).

La dissertation de M. le comte Vimercati-Sozzi, accompagnée de deux planches composées de plus de 50 figures, examinées et discutées dans le texte, dénote de profondes connaissances chez l'auteur, depuis longtemps familiarisé avec ces études spéciales, et par suite, avec les ouvrages, italiens ou autres, qui avaient précédemment traité de ces matières, tels que ceux de Passeri, Spano, Finazzi, Bruzza, Vermiglioli, Muselli, Grivaud, Mommsen, etc. Aussi, sommes-nous heureux d'adresser à notre savant collègue de Bergame toutes nos félicitations avec nos remercîments.

J. TOLRA DE BORDAS.
Prélat de la Maison de S. S.

---

4. — Atti della accademia Fisio-medico-statistica di Milano.
Anno XXXIII dalla fondazione, 1877 (1).

Cette académie, principalement scientifique et médicale, comme son titre l'indique, s'occupe aussi d'études historiques, et c'est par ce côté

(1) RECUEIL de l'Académie Physio-médico-statistique de Milan. — XXXIII° année, 1877.

qu'elle nous appartient. Aussi nous bornerons-nous à signaler les études qui se rattachent à l'objet de nos travaux, parmi celles qui composent le dernier Recueil de l'*Académie Physio-médico-statistique* de Milan.

En tête de ces travaux, nous devons placer la communication intéressante et animée, comprenant quatre lectures, faites à l'Académie par M. Zanino Volta, savant publiciste et paléographe, sur ses *Impressions de voyage en Belgique*. Après avoir rapidement esquissé les villes de Monaco, Darmstadt, Mayence, Francfort, Coblentz et Cologne, l'auteur parcourt et décrit successivement : Verviers, avec ses manufactures ; Liége, avec ses fabriques d'armes, qui approvisionnent en ce moment les armées de la Turquie ; Bruxelles, avec ses richesses industrielles ; Gand, avec ses beaux établissements d'enseignement scientifique, et Louvain, avec sa célèbre Université ; Bruges et Anvers, avec leurs trésors artistiques ; rien, en un mot, n'est oublié par l'esprit observateur du touriste, dont les réflexions présentent autant de finesse que ses descriptions offrent d'attrait.

Mentionnons encore un document qui a son importance au point de vue de l'histoire de la législation. M. Mancini, garde des sceaux du gouvernement Italien, ayant soumis à l'Académie Physio-médico-statistique de Milan le projet du premier Livre du nouveau *Code pénal italien*, que ledit ministre se proposait de présenter à la discussion du Parlement, une commission de quatre membres a examiné le projet, discuté les divers articles, et, dans un rapport sérieusement motivé, (inséré dans ce même tome XXXIII du Recueil de l'Académie), proposé divers amendements ou corrections, tendant surtout à établir avec précision les conditions d'imputabilité et de culpabilité, dans les questions médico-juridiques, notamment en matière d'aliénation mentale, d'ivresse et de légitime défense.

Nous ne devons pas négliger de faire une place à deux rapports dont l'objet se rattache à l'histoire à certains égards : — le premier, présenté par M. Pampuri, secrétaire de l'Académie, sur l'ouvrage dû à la plume du chanoine Antoine Tagliabue, et publié sous ce titre : IL RIPOSO FESTIVO ; *considerazioni economico-sociali* (LE REPOS DOMINICAL ; *considérations économico-sociales*) ; — Le second, présenté par le docteur Minonzio, sur un récent et remarquable travail, intitulé : DELL'INSTRUZIONE PRIMARIA E DELLE SCUOLE RURALI ; *Osservazioni e*

proposte (DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE ET DES ÉCOLES RURALES ; *observations et propositions*), publié par M. Pierre Ravasio, inspecteur des écoles de la circonscription de Milan, qui ne néglige aucun des points relatifs à l'amélioration des écoles primaires, amélioration reconnue nécessaire et alors soumise au Parlement italien.

Ceci nous conduit à signaler encore, dans ce Recueil, une allocution du Président de l'Académie, M. Damiano Muoni, notre savant collègue, annonçant, le 19 avril 1877, la fondation d'une nouvelle *Société philanthropique,* qui se propose l'amélioration économique et morale des hommes par l'instruction, le travail et le secours mutuel. Le Président D. Damiano Muoni a inséré dans le même volume une notice nécrologique sur M. Léon Tettoni, publiciste à Turin, et membre correspondant de l'Académie, mort le 12 mai 1877.

Tels sont, avec deux dissertations médicales du Dr Guzzoni et du Dr Pecorara, les articles dont se compose le dernier Recueil de l'Académie Physio-médico-statistique de Milan (1877),dont plusieurs membres de la *Société des Etudes historiques* ont l'honneur de faire partie.

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de S. S.

---

8. — Un mot sur les publications de l'Académie des Sciences de Munich.

Je n'ai pas de rapport spécial à faire sur les trois brochures allemandes qui ont été envoyées à la Société par l'*Académie des Sciences de Munich.* Je me bornerai à vous en indiquer le contenu.

L'une est intitulée : *Monumenta Boïca* (*Monuments de la Bavière*) ; c'est le quarante-troisième volume d'une grande publication entreprise par cette Académie ; elle se rapporte à l'Évêché de Wartzbourg, et contient tous les documents : chartres, bulles, etc., relatifs à cet évêché depuis le 6 octobre 1372 jusqu'au 22 décembre 1385.

La seconde a pour titre : *Travaux de la Classe d'Histoire de l'Académie des Sciences du royaume de Bavière ;* elle contient une double étude : 1° des Documents sur l'Histoire ecclésiastique du XVIIIe siècle, tirés d'un manuscrit du chanoine régulier Lasebius

Amart, et recueillis par J. Friedrich ; 2° une Étude sur l'empereur Charles-Quint et la Cour de Rome depuis 1544 jusqu'à 1546 par Auguste Von Druffel.

La troisième est un discours prononcé par le baron Lelieneron dans la séance publique de l'Académie des sciences de Munich, le 28 mars 1876, sur l'*Etat général de l'éducation sous le règne de la Scolastique.*

BOUGEAULT.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 18 JANVIER, 6 ET 15 FÉVRIER 1878.

Présidences de M. J. C. Barbier.

Séance du 18 *Janvier.* — M. le comte de Bussy, administrateur, lit la lettre suivante qui lui a été adressée par notre honoré président M. Théry :

Paris, le 12 Janvier 1878.

« Cher Collègue,

« Cloué à la chambre et au lit, je ne puis que vous écrire quelques » mots qui n'exprimeront guère qu'une partie de ma pensée.

» Avant tout, veuillez accepter pour vous et partager avec nos chers » collègues du bureau mes vœux bien sincères à l'occasion de la nouvelle » année.

» Je crois vous avoir fait dire par mon fils que mes fables ont été
» admises au catalogue des livres scolaires *avec tous les éloges imaginables*,
» m'écrit notre collègue Gœpp.

» Hélas ! que je vous suis inutile ! Il faut que le beau temps vienne
» à mon aide. Je compte en attendant sur l'obligeance de M. BARBIER et
» des présidents de section. Ma présidence ne sera guère que nominale,
» mais ce sera un motif de reconnaissance de plus.

» Dévouement affectueux.

Signé : « THÉRY. »

M. L'ADMINISTRATEUR lit encore : 1° Une lettre de M. BONNET-BELAIR, en date du 15 janvier, par laquelle notre honoré collègue donne sa démission à cause, dit-il, de ses infirmités et de son âge ; 2° Une lettre de M. DAMIANO-MUONI, notre érudit correspondant de Milan, qui nous apprend que son travail sur Tunis, dont Mgr DE BORDAS nous a rendu compte, lui a valu le titre et les insignes d'officier de l'ordre tunisien du Nicham ; 3° Une lettre de M. Gaetano MANTOVANI, notre honorable collègue de Bergame, parlant de la découverte faite par des paysans qui travaillaient dans sa propriété de Fermo (province de Mantoue). Ces ouvriers ont trouvé une médaille de bronze de trois centimètres de diamètre présentant d'un côté un guerrier du XVIe siècle, à cheval, tenant une épée de la main droite, avec cet exergue : GALLIA PRELIO TERRIBILIS. Sur le revers on voit, superposé verticalement et les uns sur les autres, une couronne royale, la lettre K, trois fleurs de lis et deux cornes d'abondance réunies à leurs parties inférieures ; tout autour on lit : SUMITE QUÆSTORES QUÆ PFER GALIA GRATS.

M. COMBIER, président du Tribunal civil de Laon, écrit qu'il remercie M. DESCLOSIÈRES de la bienveillante analyse qu'il a si patiemment faite de son *Etude sur le Bailliage de Vermandois ;* notre honorable correspondant ajoute qu'il est reconnaissant à la *Société des Etudes historiques* de ses sympathiques encouragements.

A l'occasion de la lettre de M. BONNET-BELAIR dont communication vient d'être donnée, plusieurs membres qui ont conservé de ce collègue les meilleurs souvenirs proposent de ne pas accepter sa démission et de lui conférer le titre de membre honoraire, à raison de l'ancienneté de son inscription et de la part de collaboration qu'il a prise à nos travaux lorsqu'il était membre résidant.

M. DE BUSSY rappelle que le règlement relatif à la collation de l'honorariat n'a pas encore été rédigé ; il demande qu'une commission soit

nommée. Sur la proposition de M. le Président, cette commission sera composée des membres du grand-bureau avec adjonction de deux autres membres qui sont MM. Louis-Lucas et Nigon de Berty.

M. le Président met en discussion la fixation de la date de la Séance publique. On propose le 5 ou le 12 mai. Après quelques observations présentées par MM. Jules David, de Bordas et Bougeault, la date du 12 mai est adoptée.

M. Gustave Duvert présente le rapport annuel au nom de la commission des comptes sur l'exercice de 1877. Le rapporteur conclut en proposant : 1° D'approuver les comptes de l'année 1877 ; 2° D'approuver le budget de l'exercice 1878 ; 3° D'omettre sur nos listes les noms de MM. Prado y Rojas, Comte Ghirelli, Sava et Scarpellini-Fabri, considérés comme démissionnaires pour cause de non paiement de la cotisation ; 4° De remercier M. l'Administrateur élu, Comte de Bussy, des soins dévoués qu'il ne cesse de donner à la bonne gestion de la Société.

Ces conclusions, mises successivement aux voix par M. le Président, sont votées à l'unanimité. Des remerciements sont ensuite exprimés à M. Gustave Duvert pour le rapport qu'il vient de présenter.

M. Louis-Lucas fait observer à l'occasion de la dépense pour loyer d'un local affecté à la bibliothèque que l'augmentation continue du nombre des livres, va nécessiter un changement de local ainsi que l'a annoncé M. l'Administrateur.

M. le Président désigne une commission composée de MM. Joret-Desclosières, Louis-Lucas et Comte de Bussy pour étudier cette question.

M. Sutter donne lecture de la suite de son *Histoire de l'Acoustique*. Après cette lecture l'auteur ajoute quelques explications scientifiques sur les vases acoustiques, sur les vibrations des sons, et sur la méthode servant à calculer les intervalles.

M. Jules David présente un rapport sur un volume de poésies de M. Ernest Prarond, intitulé : *Les Pyrénées, paysages et impressions.*

Mgr Tolra de Bordas lit un rapport sur les publications de l'*Académie Physio-Medico-Statistique de Milan.*

M. le Secrétaire général en l'absence de M. le docteur Hoffmann donne lecture d'un rapport qu'il a rédigé sur un travail de M. le docteur J. Godard exposant les diverses méthodes employées, jusqu'à ce jour, pour guérir le bégaiement.

Ces diverses lectures écoutées avec intérêt, sont renvoyées au comité du journal.

Séance du 6 Février. — Le procès-verbal de la séance précédente, rédigé et lu par M. le Secrétaire général-adjoint, Gustave DUVERT, est adopté.

Le dépouillement de la correspondance imprimée et manuscrite est présenté par M. l'Administrateur Comte DE BUSSY dans l'ordre suivant :

1° Lettre de notre honorable collègue, M. FRANÇOIS-FRANQUET, adressant sa démission motivée sur des raisons de santé qui l'empêchent de prendre part aux travaux de la Société. Plusieurs membres expriment leurs regrets de cette détermination et proposent d'accorder à M. FRANQUET un congé illimité jusqu'au rétablissement de sa santé ;

2° Lettre de nos savants correspondants d'Italie, MM. le comte Paul VIMERCATI-SOZZI et le chevalier DAMIANO-MUONI contenant des communications relatives à l'administration ;

3° Lettre de M. Victor BRETON, qui adresse ses remerciements pour l'envoi à lui fait par M. l'Administrateur d'un ouvrage que M. VIMERCATI-SOZZI a offert au fils de notre ancien président comme témoignage du souvenir conservé par l'auteur à la mémoire d'Ernest BRETON.

4° Lettre de M. le Président de l'*Institut national Génevois* auquel l'*Investigateur* n'était plus envoyé depuis 1874. Cette compagnie vient d'adresser à la fin de 1877 un volume de ses Mémoires et, tout récemment, le dernier volume de ses Bulletins ; elle demande l'échange régulier des publications entre les deux Sociétés et le rétablissement des volumes de notre collection depuis 1874. Cette demande est accueillie favorablement et M. SUTTER est nommé rapporteur du volume que la Société vient de recevoir de l'*Institut national Génevois.*

5° Lettre de M. le comte LE MESLE DU PORZOU, se rappelant au souvenir de ses collègues par l'envoi d'un exemplaire d'une élégie intitulée *Rebecca.* M. Edmond PY est nommé rapporteur.

6° Lettres et notices individuelles de MM. Théophile HALLEZ, BONNET-BELAIR et Gaston BALTET. M. l'Administrateur donne lecture de ces notices et communique la lettre par laquelle M. BONNET-BELAIR remercie la Société d'avoir refusé sa démission qu'il offrait pour cause de santé et de le maintenir sur la liste des membres correspondants.

7° Lettre de M. Edmond PY annonçant sa nomination de correspondant de l'*Athénée de Forcalquier.*

8° Lettre de M. MAUGUIN, employé au Ministère du Commerce, adressant à la Société, sous le couvert du Ministère, les *Etudes historiques,* dont il est l'auteur, sur l'*Administration de l'Agriculture en France,* 3 volumes in-8°. M. DESCLOSIÈRES est nommé rapporteur.

M. de Bussy demande ensuite à lire un passage de la livraison de décembre 1877 du *Propagateur du Var*, contenant un article élogieux sur notre collègue M. Edmond Py.

M. l'Administrateur termine l'ensemble de ces intéressantes communications en annonçant la candidature de M. Emile Raunié, ancien élève de l'école des Chartes, licencié ès-lettres, archiviste paléographe, qu'il présente avec M. Desclosières, comme associé-libre de la 1re classe.

M. le Président désigne pour composer la Commission d'examen : MM. Tolra de Bordas, David et Bougeault.

MM. le Colonel Fabre et Desclosières présentent la candidature de M. Meunier, ancien secrétaire général de la préfecture de Nancy, comme associé-libre de la 2e classe.

La Commission d'examen est composée de MM. Duvert, de Bussy et Barbier.

MM. Vavasseur et Desclosières présentent la candidature de M. Quesnel, professeur d'histoire à l'Ecole Monge.

MM. Louis Lucas, Wiesener et colonel Fabre, sont désignés comme membres de la Commission d'examen.

M. le Président Barbier dit qu'il a vu récemment notre honorable collègue M. Torrès-Caïcedo, qui lui a annoncé la communication prochaine d'un travail qu'il nous destine.

La Commission instituée pour juger le *Concours Raymond* se réunira après la Séance générale.

L'ordre du jour appelle la lecture du compte-rendu rédigé par M. Nigon de Berty sur une publication de M. l'abbé Gainet intitulée : *les Progrès dans l'Etude des Langues*.

Cette communication est suivie d'observations de M. Jules David qui rappelle les savants travaux sur les langues indiennes de MM. Burnouf, Abel de Rémusat, Silvestre de Sacy, qui enseigna les langues sémitiques, dont l'ancien hébreu n'était qu'un dialecte, et aussi la langue des premiers égyptiens. Il ne faut pas non plus omettre Champollion, qui apprit à lire les hiéroglyphes et composa un dictionnaire et une grammaire de la langue Cophte. On doit aussi à M. Eichoff un parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde, publié en 1836. Du reste, les dictionnaires, au mot linguistique, notamment celui des sciences, des lettres et des arts de Bouillet

indiquent la chronologie de ces publications depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours.

M. SUTTER communique son rapport sur l'ouvrage de notre collègue M. DES GRANGES, intitulé *les Légendes de l'Art*. Ce compte-rendu, dans un exposé élégant, fait bien connaître l'étude de notre collègue qui a retracé l'histoire d'un gentilhomme verrier du XIV[e] siècle passionné pour son art.

La lecture de M. SUTTER est renvoyée au Comité du journal.

Séance du 15 *Février*. — Sur l'invitation de M. le vice-président BARBIER MM. DE BERTY et DESCLOSIÈRES font connaître à leurs collègues qu'ils sont allés prendre des nouvelles de M. THÉRY, et que l'état de faiblesse du vénérable président de la Société donne toujours de vives inquiétudes.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. L'ADMINISTRATEUR dit qu'une amélioration s'est produite dans la santé de M. FRANÇOIS-FRANQUET.

M. DUVERT, secrétaire général-adjoint, annonce que M. Louis RICHARD, ancien membre de l'Institut historique, qui a publié en 1874 une brochure indiquant cette qualité, demeure actuellement place Saint-Georges, 28. M. l'Administrateur veut bien se charger de prendre les informations nécessaires pour voir s'il y a lieu de rétablir son nom sur nos listes.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. Jules DAVID, qui exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance, étant retenu par des travaux administratifs pressés.

M. BOUGEAULT présente un rapport sur la candidature de M. RAUNIÉ, Archiviste-Paléographe, ancien élève de l'Ecole des Chartes; M. le Colonel FABRE sur celle de M. QUESNEL, professeur d'histoire, et M. le Président BARBIER sur celle de M. MEUNIER, ancien sous-préfet, ancien secrétaire général de la préfecture de Nancy. Les conclusions de ces rapports sont successivement mises aux voix ; les deux premiers candidats sont admis comme membres associés-libres de la 1[re] classe et M. MEUNIER comme membre associé-libre de la 2[e] classe.

M. le SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL annonce ensuite que M. GOEEPP, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'Honneur. Tous les Membres présents expriment la satisfaction que leur fait éprouver cette nouvelle.

M. FLACH donne lecture de la première partie d'un mémoire sur *La Question de la Propriété foncière en Angleterre et en Écosse*. Ce conscien-

cieux travail, aussi intéressant au point de vue de l'histoire et de l'économie politique qu'au point de vue de la législation, constate d'abord que le nombre des propriétaires fonciers est très-limité dans la Grande-Bretagne. Il contient l'historique de l'établissement de la propriété féodale et des transformations qu'elle a subies depuis la conquête de Guillaume de Normandie.

De curieux détails sont donnés par l'auteur sur les tenanciers, les francs-tenanciers et les feudataires ; sur le manoir et sur le fief ; sur les terres communes et les pâturages. Il explique l'effet déplorable produit par la transformation des terres arables en pâturages, le dépeuplement des campagnes et la misère qui en furent la conséquence.

M. le baron Carra de Vaux dit qu'il y a une différence considérable entre la situation de la propriété en Angleterre et en France ; elle a toujours été plus divisée dans notre pays. On a cru que la grande propriété existait seule en France avant la Révolution ; mais de récentes recherches faites par lui-même lui ont montré que si la noblesse de cour était riche autrefois, celle de province était pauvre, et que la terre dans certaines parties du pays était plus divisée qu'elle ne l'est aujourd'hui. M. Carra de Vaux ajoute qu'il est curieux de constater, à la lecture du mémoire de M. Flach, que la même origine de la propriété a produit en France des effets différents de ceux qui se sont produits en Angleterre.

M. le comte de Bussy fait observer qu'en France les terres étaient divisées en biens nobles et en biens roturiers, et que les priviléges des premiers et les charges des autres subsistaient en quelques mains qu'ils se soient trouvés ; c'est ainsi que souvent un noble, propriétaire d'une terre qu'il tenait en roture d'un bourgeois, quelquefois petit marchand, payait des censives à ce dernier qui possédait le fief.

M. de Berty demande si en Angleterre les biens nobles étaient grévés d'impôts.

M. Flach répond qu'en Angleterre toutes les propriétés ont toujours été plus grévées qu'en France, et que la dîme n'y a été supprimée que vers 1836. En réponse aux observations de M. Carra de Vaux, M. Flach, dit qu'une grande différence existe, en effet, dans la situation foncière des deux pays, car les grands tenanciers anglais ont une sorte de droit sur le sol ; qu'on retrouve, cependant, un usage semblable en Alsace dans le *droit de bêche*.

MM. de Bussy et Duvert font remarquer que cet usage existe encore en Picardie, dans le Santerre où le fermier ne peut être changé par le propriétaire.

M. Flach ajoute que c'est grâce à l'intervention du Banc de la Reine qu'on est parvenu à améliorer la position des petits propriétaires en Angleterre.

M. Carra de Vaux fait observer qu'en France la petite propriété n'a pas beaucoup souffert jusqu'à Louis XIV, parce que les redevances se payaient en nature.

Le mémoire de M. Flach est renvoyé au comité du journal.

M. Raunié, admis au début de la séance comme membre libre, est introduit par M. l'Administrateur.

M. Vavasseur s'étant fait excuser, la lecture de son travail sur les *Associations ouvrières dans le passé* sera reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Sutter présente un rapport sur un volume des Bulletins de l'*Institut national génevois* comprenant divers travaux intéressants sur l'Economie politique, la Littérature, les Beaux-Arts, l'Agriculture et l'Industrie. Le renvoi au comité du journal est prononcé.

Mgr de Bordas lit une notice sur la *Collection céramique* du Comte Vimercati-Sozzi.

MM. de Bussy et Desclosières font remarquer que de nombreux travaux se font en ce moment sur les potiers et sur la céramique.

M. Duvert annonce qu'un *Congrès des Institutions de Prévoyance* doit se réunir cette année à Paris, et que cette réunion intéresse notre Société, à cause du sujet du prix mis au concours pour 1881. — M. Duvert, Membre du Congrès, tiendra ses collègues au courant de ses travaux, ce qui permettra à la *Société des Etudes historiques* de donner une nouvelle publicité à son Concours.

A CORRIGER :

Livraison de Janvier-Février, page 22, ligne 2, au lieu de *Presse*, il faut : *Prusse*.

L'Administrateur,
Comte de BUSSY.

Le Secrétaire général,
Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue des Rabuissons, 30.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE

Mai-Juin 1878.



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1878

Président . . . . M. J.-C. BARBIER, O. ✻ ✠ ✪ I, Conseiller à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

Président honoraire . . . . . M. le baron TAYLOR, G. O. ✻ ✠ ✠, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68.

Vice-président. . . . . Mgr TOLRA DE BORDAS, ✠, Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII, Docteur en droit Civil, en droit Canon et en Théologie, avenue Montaigne, 41.

Secrétaire-général . . . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Thénard, 4 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, ✪ A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur (1). . . . . . M. le comte DE BUSSY, rue Gay-Lussac, 40.

TABLE DU NUMÉRO DE MAI-JUIN 1878.

---

(1) *M. l'Administrateur reste à son cabinet, rue Gay-Lussac*, 40, *les Mardis et Vendredis, de* 2 *heures à* 4 *heures.*

44e Année. Mai-Juin 1878. N° 3.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

Dimanche 12 Mai 1878.

I

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Présidence de M. J.-C. BARBIER,

VICE-PRÉSIDENT, CONSEILLER A LA COUR DE CASSATION.

La *Société des Etudes historiques* a tenu sa séance publique annuelle, le dimanche 12 mai, dans la grande salle de l'Hôtel de la Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, place Saint-Germain-des-Prés.

Siégeaient au bureau : MM. BARBIER, vice-président; BOUGEAULT, président de la 2e classe ; NIGON DE BERTY, président de la 3e classe ; Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, secrétaire-général ; Gustave DUVERT, secrétaire-général-adjoint ; Cte DE BUSSY, administrateur. Autour du bureau avaient pris place : MM. WIESENER, vice-président et Edmond

PY, secrétaire de la 1re classe ; LOUIS-LUCAS, vice-président de la 3e classe ; David SUTTER, vice-président et Georges DUFOUR, secrétaire de la 4e classe ; Mgr TOLRA DE BORDAS ; MM. le docteur HOFFMANN, Ferdinand BERTHIER, FOULON, DAUSSY, NOEL, RAUNIÉ et Prosper PEIN.

Nos éminents collègues, M. Camille DOUCET et M. le baron TAYLOR s'étaient excusés par lettre, ainsi que plusieurs autres membres, de ne pouvoir assister à la Séance.

A une heure et demie précise, M. BARBIER a pris place au fauteuil de la Présidence. Dans une allocution fréquemment interrompue par de vifs applaudissements, M. Barbier a rappelé que l'histoire devait saluer, cette année, le grand fait de l'Exposition universelle, effort mémorable d'un peuple qui par le travail et l'esprit de suite s'est relevé des désastres de 1870.

Dans un langage ému, M. BARBIER a réveillé le souvenir de nos fondateurs et des présidents qui, dans les dernières années, avaient continué leur œuvre : MM. DE PONGERVILLE, PATIN, Ernest BRETON, et M. THÉRY que nous venons d'avoir la douleur de perdre.

M. le Secrétaire général JORET-DESCLOSIÈRES a fait connaître dans un Rapport étendu, les travaux des quatre classes de la Société pendant le cours de l'année 1877, et constaté la part de collaboration importante que nos correspondants de province ont, plus encore que par le passé, prise aux publications de la *Société des Etudes historiques*. M. le Secrétaire général est heureux de constater que la Société a réalisé des progrès notables.

M. LOUIS-LUCAS au nom de la Commission instituée pour décerner cette année le *Prix Raymond*, pour l'*Histoire du Portrait en France* mise au Concours, a présenté le Rapport sur les Mémoires qui ont été envoyés. Notre honorable collègue a montré ce que ces essais avaient de bon mais aussi d'incomplet ; il a expliqué les motifs qui, déterminant la Société à ne pas décerner le Prix, l'avaient conduite à accorder *deux médailles*, l'une de 500 francs et l'autre de 300 francs, et aussi à donner une *mention très-honorable* à un troisième mémoire qui en a été jugé digne. Le Rapport élégant et savant de M. LOUIS-LUCAS indique comment pourraient être comblées les lacunes remarquées dans ces essais sur l'*Histoire du Portrait en France*.

Les lauréats proclamés par M. le Président ont reçu leurs récompenses dans l'ordre suivant :

M. Raphael PINSET, instituteur primaire à Paris, a reçu une médaille de 500 francs, et M. Jules D'AURIAC, avocat, chef du cabinet de M. le Préfet des Côtes-du-Nord, fils de l'honorable bibliothécaire de la bibliothèque nationale, une médaille de 300 francs.

M. MARQUET DE VASSELOT, statuaire, a eu une mention très-honorable.

L'ordre du programme de la Séance a successivement appelé l'audition des lectures suivantes :

1° *Notice* sur notre regretté collègue M. Jules MARESCHAL, ancien Directeur des Beaux-Arts sous la Restauration, par M. Gustave DUVERT. Cette biographie complète a retracé les particularités de la vie laborieuse de Jules MARESCHAL, consacrée aux lettres et aux arts, les mérites particuliers de son caractère modeste et digne, de son cœur ouvert aux plus nobles inspirations.

2° *Trois Sonnets* par M. Edmond PY sur Dante, Shakespeare et Molière ; ces compositions, d'une large facture, ont été bien accueillies.

3° Etude de Mgr TOLRA DE BORDAS sur le *Mouvement historique en France* pendant l'année 1877. Cette innovation que la Société s'efforcera de continuer a été réalisée avec la distinction qui caractérise les écrits de notre collègue ; elle remplit un des buts qu'elle s'est proposés, celui de rechercher les sources de l'histoire dans le passé et dans le présent.

4° *Albéroni et le Régent* (1718-1719), nouveau chapitre de la belle étude de M. BARBIER sur la Régence, exposé plein de précision, et en même temps de mouvement, de la lutte politique du cardinal Albéroni et du duc d'Orléans.

5° *La Bulgarie* historique et littéraire. M. BOUGEAULT a présenté dans cette notice des considérations très-intéressantes sur une nation mêlée de nos jours aux événements dramatiques de la guerre d'Orient ; il a, par cette lecture, dignement terminé une séance déjà si bien remplie.

Des applaudissements, souvent répétés, ont accueilli ces diverses communications.

Le soir, suivant l'usage traditionnel, les membres de la Société se sont réunis chez Blot, au Palais-Royal, en un banquet confraternel. Des toast ont été portés par M. BARBIER aux lauréats du concours Raymond et à la mémoire de ceux de nos collègues qui, les années précédentes, venaient fidèlement prendre place à nos côtés.

M. NIGON DE BERTY, doyen d'âge, qui en cette qualité avait été placé en face de M. BARBIER, a porté un toast au vice-président de la Société.

M. le Secrétaire général a salué dans la personne de M. NIGON DE BERTY un de nos doyens d'âge, modèle d'exactitude, qui, de mémoire de membre de la *Société des Etudes historiques*, n'a jamais manqué de venir occuper sa place aux séances publiques ou mensuelles depuis la date de son admission qui remonte au 28 octobre 1835. M. le Secrétaire général a porté ensuite un toast aux membres correspondants dont le zèle et la collaboration contribuent puissamment à l'intérêt de notre publication.

M. MENU, de Laon, membre correspondant, a répondu au nom de ses collègues et a compris dans son remerciement MM. DE BUSSY et DUVERT qui apportent un concours si dévoué à toutes les mesures tendant au bon développement de la *Société des Etudes historiques*.

Après le banquet et dans cette réunion plus intime où la sévère histoire fait place aux causeries et aux communications littéraires, on a entendu des *Fables* dites par MM. BOUGEAULT, MENU et TOLRA DE BORDAS ; un fragment de la *Traduction en vers de l'Iliade*, œuvre que M. BARBIER poursuit avec autant de talent que de merveilleuse constance au milieu des occupations multipliées que lui imposent la Cour de Cassation, les épreuves des Concours de l'Ecole de Droit et les travaux des commissions administratives dont il fait partie.

M. Ferdinand BERTHIER, un de nos doyens, avec la remarquable aptitude mimique que nous avons déjà bien souvent signalée, A DIT, certes on peut l'écrire ainsi, car le geste de notre collègue sourd-muet est parlant, M. BERTHIER a DIT *trois fables* de La Fontaine : *le Renard et le Corbeau*, *le Renard et la Cigogne*, *le Chêne et le Roseau*.

II

ALLOCUTION D'OUVERTURE

PRONONCÉE PAR M. J.-C. BARBIER.

MESDAMES, MESSIEURS,

La présence des amis de l'histoire, toujours fidèles au rendez-vous annuel que leur assigne notre Société, nous est aujourd'hui particulièrement précieuse. Un puissant attrait pouvait nous les enlever et les entraîner avec les masses, dont la curiosité est si légitime, vers les splendeurs de cette grande fête du travail que Paris offre au monde entier. Toutefois, ces solennités elles-mêmes ramènent l'esprit à la pensée de l'histoire. Celle des Grecs trouvait ses divisions dans le retour périodique des jeux célébrés à Olympie. Notre histoire contemporaine pourrait compter, à des périodes légèrement inégales, les Olympiades de l'Industrie. Les onze années qui séparent notre grande Exposition de celle de 1867 ont été remplies par des événements qui, pour l'historien futur, formeront la matière d'un récit fécond en enseignements.

Oui l'impartiale histoire dira un jour comment un grand peuple, frappé de malheurs inouis, sut les réparer à force de travail et de sagesse, et conquérir de nouveaux droits à l'estime et à la sympathie des nations. Mais rentrons dans notre rôle. Il ne nous appartient pas de devancer le jugement de l'avenir. Nos regards se portent surtout vers le passé : nous cherchons à en déterminer la reproduction exacte et le véritable caractère. Telle est l'œuvre de l'annaliste digne de sa tâche : ses écrits sont toujours empreints de bonne foi et de sincérité ; il n'oublie pas comment Cicéron a défini les devoirs de l'historien : l'historien ne doit jamais oser dire ce qui est faux, mais il doit

toujours oser dire ce qui est vrai : *ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat*. Que les contemporains qui préparent l'histoire par leurs écrits aient donc toujours cette belle pensée devant les yeux. Que, dans leurs récits, ils sachent se préserver de la passion qu'inspire trop souvent l'esprit de parti. On l'a dit depuis longtemps, l'histoire est un témoin : or, le serment que la belle formule de notre loi impose au témoin est puisé dans le sentiment même de son devoir ; qui ne sait parler *sans haine et sans crainte* s'expose à chaque instant à trahir la vérité.

Une histoire qu'il serait facile d'écrire dans des conditions de calme et de sérénité tout à fait exceptionnelles, c'est celle de notre Société, car notre Société a déjà son histoire. Elle comptera bientôt un demi siècle d'existence : *grande œvi spatium !* Ses travaux sont comme le reflet des divers événements qui ont signalé les étapes parcourues par la France depuis 1833. Plusieurs des hommes qui ont été ses collaborateurs et qui appartiennent à la postérité, sont des personnalités éminentes, ayant leur place marquée dans l'histoire des faits, des arts ou des sciences. Il suffirait de refaire la vie des hommes qui se sont succédé au siége de la Présidence, pour toucher à toutes les parties vives de nos annales et de celles même de l'Europe pendant le cours du XIXe siècle. Ecoutez cette liste funèbre, si éloquente dans sa sèche nomenclature : MICHAUD — duc DE DOUDEAUVILLE — comte LEPELLETIER D'AULNAY — marquis DE PASTORET — marquis DE LA ROCHEFOUCAULD-LIANCOURT — MARTINEZ DE LA ROSA — prince DE LA MOSKOWA — DE LAMARTINE — marquis DE BRIGNOLE-SALE — comte REINHARD — PATIN.

Voilà les noms inscrits sur notre livre d'or et qui font l'illustration de notre Compagnie ; et nous pouvons dire avec quelque fierté aux jeunes recrues dont nos rangs s'enrichissent tous les jours : Voilà vos aïeux !

Des deuils plus récents et dont notre cœur saigne encore nous ont ravi trois collègues qui, eux aussi, avaient été appelés à l'honneur de la Présidence, je veux parler de MM. Ernest BRETON, Hortensius DE SAINT-ALBIN et THÉRY.

Pour le premier, j'ai essayé naguère de payer à sa mémoire le tribut de la plus profonde et de la plus sincère amitié.

La vie de M. Hortensius DE SAINT-ALBIN, doyen des Conseillers à la Cour d'Appel de Paris et appartenant à la phalange des magistrats amis des lettres, sera étudiée par l'un de nos collègues et fera l'objet d'une notice spéciale.

Il en sera de même pour M. THÉRY. Mais quand sa tombe est à peine refermée, quand tout nous rappelle que c'est lui qui devait se faire entendre à cette place, il ne m'est pas permis de ne pas lui consacrer mes dernières paroles. Aussi bien, ceux de nous qui ont récemment conduit son deuil ont pu constater, par l'unanimité des regrets dont ils ont été les témoins, que notre Société ne pleure pas seule la perte de M. THÉRY, et que l'Université a mesuré l'étendue du vide qu'il laisse dans ses rangs.

C'est qu'en effet sa longue existence peut être offerte en modèle à tous ceux qui se destinent à la noble carrière de l'enseignement. En 1816, à 20 ans, M. THÉRY sortait le premier de l'Ecole normale supérieure, et, comme Professeur agrégé, était bientôt chargé de la classe de troisième, puis de la classe de seconde au Collége royal de Versailles. Professeur titulaire au même collége en 1821, il y occupait peu de temps après la chaire de Rhétorique, puis devenait Censeur et enfin Proviseur. Les souvenirs qu'a laissés dans ce collége son administration aussi ferme que paternelle ne se sont point effacés, et ils ont été ravivés de la façon la plus touchante dans les paroles qu'un de ses anciens élèves, M. DELACROIX, aujourd'hui professeur distingué, pour la classe de seconde, au Lycée Louis-le-Grand, a prononcées le 16 mars dernier, à côté de nous, sur la tombe du vénérable M. THÉRY. « Je le vois encore, disait l'ancien disciple, je le vois avec sa figure noble et sévère, ses traits empreints d'une gravité douce, son maintien digne et imposant, son geste sobre et énergique, sa voix pleine et sonore, cette voix dont les accents cadencés et harmonieux charment encore mes oreilles, après tant d'années écoulées ! » N'est-ce pas, Messieurs, que ce portrait, inspiré par une tendresse presque filiale, est d'une exquise ressemblance? Tel était M. THÉRY, en 1844, quand le Proviseur de Versailles devint Recteur à Montpellier; tel nous l'avons vu jusqu'à la fin de sa vie, avec ses 81 ans si vaillamment portés; tel il était enfin, car ce souvenir obsède tous nos esprits et tous nos cœurs, lorsque l'année dernière, le 15 avril, à pareille

solennité, il vint nous lire, avec cette bonhomie mêlée de finesse qui est la qualité du genre, quatre de ses charmantes fables écrites pour ses petits-enfants. Personne de vous n'a oublié *la Fourmi et l'Ecureuil*, — *l'Agneau, malade imaginaire*, — *le Rossignol et le Pinson*, — et enfin *le Dindon* « que la colère égare ».

« Mon œuvre, nous disait alors l'aimable auteur, est restée en portefeuille et n'a jamais aspiré à la publicité. C'est donc comme une confidence que je prends la liberté de vous faire, et que je mets sous la protection des pères et mères qui voudront bien me prêter un moment d'attention ».

Depuis, cette publicité que la modestie de M. Théry avait refusée jusqu'alors à ses fables, est venue les trouver non pas malgré lui, mais en lui faisant beaucoup d'avances. Son recueil de *Cent Fables* a paru imprimé en 1877, à Amiens, par M. Delattre-Lenoel, dont la *Société des Etudes historiques* a pu apprécier en tant de circonstances et le désintéressement et le concours dévoué. Ce recueil se recommande donc aux pères et aux mères de famille, pour me servir de l'expression même de notre cher et regretté collègue.

J'ai évoqué sa mémoire, si digne de respect. J'ai fait revivre un moment devant vous ce cher défunt, et, l'illusion aidant, vous avez pu croire entendre encore sa parole couverte naguère par vos applaudissements sympathiques.

Je n'ai plus qu'à me taire, en vous remerciant de nouveau, Mesdames et Messieurs, d'une présence qui est un encouragement et une récompense de nos travaux.

III

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT L'ANNÉE 1877.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous avons, l'année dernière, devant vous notre public sympathique et fidèle, pris l'engagement de nous corriger d'une mauvaise habitude qui nous était reprochée.

Les critiques, d'ailleurs très-bienveillants, estimaient que nous parlions avec beaucoup trop de complaisance des quelques mémoires lus en séance publique. « Vous ne faites pas assez connaître les travaux publiés par vos correspondants et vous ne parlez jamais des publications historiques éditées en dehors de votre Société. »

Vous allez bien voir, Messieurs, que nous désirons donner satisfaction à ces justes observations et, dans un instant, vous entendrez avec intérêt un essai sur le mouvement historique en France pendant l'année 1877.

A l'avenir, la *Société des Etudes historiques* dont le titre général comporte, en effet, une pareille recherche, se préoccupera de rendre de plus en plus complet le travail de revue qu'elle inaugure dans cette séance, travail dont les matériaux considérables existent dans les œuvres des historiens contemporains, dans les recueils des académies et des sociétés savantes.

Les sections de l'Institut, le congrès de la Sorbonne, l'annuaire de la Société de l'histoire de France, les bulletins des nombreuses sociétés de

Province explorés avec tant de sagacité par le Comité des travaux historiques siégeant au ministère de l'Instruction publique, nous offrent un vaste champ d'informations et d'études qu'il importe de signaler à nos collègues pour faciliter leurs recherches et stimuler leur zèle au travail.

Nous devons beaucoup espérer de ce nouvel ordre d'études.

— Les associations fermées, nécessairement condamnées à vivre sur elles-mêmes, risquent de s'engourdir au milieu de l'indifférence générale.

— Le prix Raymond nous a permis d'éviter cet écueil. Des écrivains étrangers à notre Société ont répondu à notre appel.

L'Histoire de la gendarmerie, notre prix de 1874, naturellement indiqué par les dispositions mêmes du legs de notre généreux collègue attribuant un million à la gendarmerie française pour récompenser ce corps d'élite des services par lui rendus à l'ordre public, l'Histoire de la gendarmerie, disons-nous, nous a donné de bons mémoires devenus des livres intéressants à consulter; les lauréats, M. Lèques, sous-intendant militaire, et M. Apté, chef d'escadrons de gendarmerie, sont devenus nos collègues correspondants très-appréciés.

A l'Histoire de la gendarmerie succéda l'Histoire élémentaire de la littérature française destinée aux cours supérieurs de l'enseignement primaire.

Ce concours fut brillant et devint très-profitable pour nous. Il nous ramena un de nos anciens membres, un haut dignitaire de l'Université, qui avait appartenu à l'Institut historique dès sa fondation, M. Théry.

Il ne reste plus rien à dire sur le vénéré Président que nous avons eu la douleur de perdre récemment, après les paroles autorisées de M. Barbier et l'hommage qu'il lui a rendu le jour de ses funérailles et ici même dès le début de cette séance. Mais ce qu'on ne saurait trop rappeler, c'est l'exemple de délicate modestie donné par M. Théry lorsqu'il accepta la simple mention honorable qui lui était attribuée par le jury du concours Raymond.

Nous resterons fidèles à ce discret enseignement donné par un Universitaire, un élève de M. Patin qui lui aussi nous manifestait en toute circonstance un bienveillant intérêt, et nous nous efforcerons à notre tour de ne dédaigner aucune bonne intention, de ne méconnaître aucun effort sérieux.

L'année dernière, M. Jules DAVID, alors notre Président, rendit à la mémoire de celui que M. THÉRY appelait son grand maître, l'hommage que notre reconnaissance devait au secrétaire perpétuel de l'Académie française, au doyen de la Faculté des lettres, à M. PATIN, décédé notre président honoraire.

Nous étions très-préoccupés et très-affligés de voir, pour la première fois depuis 1834, se rompre des liens qui rattachaient notre Société à l'Académie française ; obtenir le bienveillant patronage des Membres de cette illustre compagnie était pour nous un grand honneur, un encouragement profitable. M. MICHAUD, l'historien des Croisades, l'un de nos fondateurs, MM. DE PONGERVILLE et PATIN, près desquels étaient venus prendre place leurs confrères de l'Institut, MM. le baron TAYLOR, Ferdinand DE LESSEPS, DE LABORDE et Léon COGNIET, nous avaient fait apprécier l'avantage d'une si précieuse faveur.

Cette heureuse tradition n'a pas été longtemps interrompue, l'obligeant accueil accordé à la demande de notre cher secrétaire général-adjoint Gustave DUVERT, par M. Camille DOUCET, secrétaire perpétuel de l'Académie française, nous a permis d'inscrire en tête de notre liste un nom que le monde des lettres salue comme l'expression parfaite de l'esprit et du goût.

De tels encouragements nous obligent, ils nous font un devoir de ne pas nous départir des règles de modération, de rigoureuse justice, d'urbanité dans les critiques qui sont habitudes académiques pratiquées dans le jugement de nos concours, dans l'appréciation des travaux communiqués par nos collègues.

Ces concours, j'avais l'honneur de le rappeler en commençant, nous avaient ramené M. THÉRY ; avec lui et à la suite de la même épreuve prirent place dans notre compagnie, M. DONEAUD DU PLAN, professeur de littérature à l'Ecole navale de Brest, enseignant à nos aspirants de marine lès œuvres du génie français, leur apprenant tout à la fois à charmer les loisirs de leurs longues navigations, et à retracer en beau langage le récit de leurs expéditions maritimes.

M. TALBERT, docteur ès-lettres, professeur au prytanée militaire de la Flèche, rendant les mêmes services à nos futurs généraux.

M. BOUGEAULT, ancien professeur de littérature au Lycée impérial de Saint-Pétersbourg, auteur d'un ouvrage très-apprécié sur les littéra-

ratures étrangères. Obéissant fort heureusement à la loi des réactions, le talent de M. BOUGEAULT après avoir fait connaître à la jeunesse russe les beautés de notre littérature française, a voulu expliquer les écrivains étrangers à ses compatriotes de France.

Un quatrième lauréat, M. Eugène LOUIS, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon, esprit ouvert et ingénieux, auteur de monographies inspirées par l'histoire locale de la Vendée, compléta cette pléiade de talents distingués.

Ces Messieurs ont entretenu avec nous des rapports de plus en plus intimes, ils nous ont fait parvenir des travaux imprimés ou manuscrits accueillis avec empressement.

Dans un instant, nous allons distribuer des récompenses aux mémoires présentés en 1877, et traitant de l'Histoire du Portrait en France.

Ce concours, comme les précédents, se complètera, nous en avons l'espérance, par l'admission dans nos rangs des lauréats qui ont répondu à notre appel.

Les questions posées jusqu'en l'année 1881 sont inscrites à la suite du programme de la séance de ce jour ; on en comprendra tout l'intérêt en lisant la formule qui les résume.

Les quatre classes de la *Société des Etudes historiques* proposent ainsi tour à tour des sujets de Prix.

Cette division des classes correspond à l'étude de l'histoire générale et de l'histoire de France, à celle des langues et des littératures, à l'histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques, enfin à l'histoire des Beaux-Arts.

Les lectures que vous avez entendues, Messieurs, pendant l'année 1877, et qui presque toutes ont été publiées dans votre journal se répartissent naturellement entre ces quatre divisions.

Une rapide analyse prouvera, si la démonstration était encore nécessaire, qu'il y a tout intérêt à maintenir cette distribution de nos travaux mettant en demeure les spécialistes de chaque classe, d'apporter leur contingent de recherches à l'œuvre commune.

Sans doute, la section dont ils font partie n'enferme pas nos collègues dans la nécessité de traiter exclusivement les sujets compris dans le programme particulier de leur classe. Les trois premières ont reçu des communications de membres appartenant à toutes les autres ;

mais il importe, croyons-nous, pour que les divisions de l'histoire soient également explorées, que nos collègues se préoccupent autant que possible du programme de la classe qu'ils ont choisie.

Quoi qu'il en soit, et pour la première fois depuis que nous avons l'honneur de présenter le compte-rendu des travaux de notre Société, nous allons, afin de mieux faire voir les parties qui demandent à être fortifiées et qui réclament des collaborateurs, répartir par classes, les mémoires et rapports publiés en 1877.

LA PREMIÈRE CLASSE, *Histoire générale et Histoire de France*, est incontestablement la mieux partagée. — Elle nous offre l'*Histoire de la Lorraine* et la *Guerre des Paysans*, épisode de cette histoire, par M. le commandant APTÉ ; communications manuscrites importantes qu'un rapport de M. BOUGEAULT nous a fait connaître ;

Les Premières années de la Régence 1715-1717, suite d'une étude de M. BARBIER dont vous allez aujourd'hui entendre la continuation. — Vous apprécierez par vous-même beaucoup mieux que je ne pourrais le faire, le mérite de cette histoire comparée entre la politique de Louis XIV et celle du Régent ;

La Vie d'un Conseiller au Parlement de Paris au XVIIIe siècle, racontée par M. NIGON DE BERTY, d'après des documents rares appartenant à sa famille ; l'expédition de Charles-Quint en Tunisie, écrite en italien, par un de nos correspondants étrangers les plus distingués, M. le chevalier DAMIANO MUONI, qui a fait suivre cette communication d'une curieuse lettre inédite de Paul JOVE, adressée à François II Sforza, duc de Milan, pour le renseigner sur l'état des défenses militaires de Tunis ; la traduction de ces documents, accompagnée d'une analyse de Mgr TOLRA DE BORDAS, vous a permis d'apprécier exactement l'étude de M. DAMIANO MUONI.

— M. DE BUSSY, qui nous paie si largement sa dette comme excellent administrateur, se fait aussi remarquer au premier rang de vos collaborateurs.

Ses savantes recherches sur les anciennes Mesures en pierre, travail qui lui a valu de flatteuses félicitations, en dehors même de notre Société, ont été suivies du récit d'un Tournoi donné dans la ville de Tournai en 1560, du texte d'un acte de foi et hommage du seigneur

de Thièvres, au comte de Saint Pol, le 16 novembre 1780; d'une Lettre sur la ville d'Ault, de Notes pour servir à l'Histoire d'Abbeville, enfin de deux comptes-rendus sur la Maison des Armoises, et la joyeuse entrée d'Albert et d'Isabelle à Valencienes, études communiquées par nos collègues MM. VINCENT et LOUISE.

M. DE CARDEVACQUE nous a fait parvenir un volumineux manuscrit rempli d'intéressants détails historiques sur le collége d'Arras; ce mémoire nous a rappelé la consciencieuse étude de M. FRANÇOIS-FRANQUET, sur le collége de Sedan.

— A la première classe, appartiennent encore l'Essai sur les dix dernières années du gouvernement d'Hercule II, d'Este, duc de Ferrare 1549-1559, de notre correspondant d'Italie M. CITADELLA, conservateur des Archives et bibliothécaire de la ville de Ferrare; l'Histoire en trois volumes du Bailliage de Vermandois par M. COMBIER, président du tribunal civil de Laon, œuvre nécessitant pour être bien comprise et menée à bonne fin les connaissances d'un jurisconsulte familiarisé avec les sources de l'histoire du Droit.

L'histoire militaire a été représentée dans les travaux de la première classe par Les Administrateurs Militaires de M. l'intendant militaire LÈQUES; le Siége de Metz conduit par l'empereur Charles-Quint, et vaillamment soutenu par le duc de Guise, en 1552, raconté et décrit par M. le colonel d'artillerie FABRE, avec un mouvement de style et une précision de détails techniques qui nous ont réellement fait assister à cette mémorable défense, qui alors conserva Metz au royaume de France. Glorieux enseignements montrant ce que peuvent dans les actions de guerre « ferme conseil et loyal devoir. »

Il est bien écrit pour développer ces mérites l'ouvrage de M. Edouard GŒPP, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, ayant pour titre : les Grands Hommes de la France, hommes de guerre, marins, navigateurs. Ce recueil de biographies compte déjà cinq volumes proposant à la jeunesse de beaux exemples, en même temps qu'il met à la disposition des érudits, des sources bibliographiques précieuses à consulter.

Dans le même ordre d'idées, nous trouvons encore l'esquisse du travail à faire sur la défense de l'Alsace et sa conservation, de 1710 à 1714, exposée à l'aide de papiers et de documents provenant

du maréchal de Besons, mémoire préparé par son arrière petit-fils, le marquis DE NETTANCOURT, qui possède de nombreux portefeuilles contenant des lettres inédites du roi Louis XIV et de ses Maréchaux.

L'expédition de Charles VIII en Italie, fait d'armes brillant mais resté inutile, nous a été racontée avec verve par M. Edmond PY : notre collègue nous a fait rentrer presque aussitôt dans l'enseignement classique, en nous offrant le troisième volume de son Histoire de France illustrée.

L'histoire locale dans les travaux de la première classe est représentée par diverses notices de M. Eugène LOUIS, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon, qui nous a retracé un épisode des guerres de religion dans l'ouest, la déroute de M. de Soubise dans l'île de Riez en 1622, une promenade archéologique à la Roche-sur-Yon, et les doléances des paroisses du Bas-Poitou rédigées par elles en 1788.

Terminons par une page magistrale, la belle étude intitulée : *Les négociations relatives au mariage de Marie Tudor*, d'après des documents recueillis en Angleterre, par M. WIESENER, l'historien de Marie Stuart, professeur honoraire de l'Université, collége Louis-le-Grand.

Telle est la liste un peu longue, mais certainement riche, des communications manuscrites ou imprimées entendues par votre première classe.

LA DEUXIÈME CLASSE, *Histoire des Langues et des Littératures*, est représentée dans notre journal de 1877, par les Lettres sur la profession d'Instituteur et les Fables ingénieuses et morales de M. THÉRY, compositions que nous ont fait connaître les rapports de M. NIGON DE BERTY. Nous devons une mention à M. Delattre-Lenoel, notre imprimeur, qui a rendu service à l'instruction primaire et secondaire en entreprenant l'édition des Fables de M. THÉRY.

Les professions pour lesquelles l'étude de l'art oratoire est à la fois un charme et une obligation nécessaire ont à profiter du Tableau de l'éloquence de la Tribune française au XIXe siècle par Mgr TOLRA DE BORDAS, rappelant les nuances diverses du talent des Benjamin Constant, des de Serre, des Foy, des Casimir Perrier, des Guizot, des Thiers. Notre collègue termine cette revue par des conclusions qui seront approuvées de tous les esprits élevés.

« Nos sociétés modernes, dit-il, gouvernées plutôt par la persuasion que par la force, réclament de fortes études oratoires. A ces conditions seulement la France pourra courageusement accomplir sa mission qui est, suivant la parole d'un contemporain, non pas de laisser silencieusement se préparer et se terminer les crises où sont intéressés les droits des hommes, mais de faire entendre cette voix puissante qui jadis trouvait si bien le cœur des peuples. »

A la deuxième classe appartiennent encore : les Notices lues par M. Jules DAVID sur M. Patin et Mme de Stael, les travaux littéraires de M. BOUGEAULT sur la Roumanie et les écrivains français et étrangers; le très-original récit de M. DONEAUD DU PLAN, un essai de décentralisation théâtrale pendant la Révolution, la Lucrèce ou la Royauté abolie, tragédie par le breton Riou-Kersalaun, jouée à Brest le 5 juillet 1793. Notre collègue compare cet essai dramatique provincial à la tragédie de Ponsard, qui paraît ne pas l'avoir ignoré.

Si vous ajoutez à cette énumération l'agréable manuscrit inédit de Jules JANIN, les Quatrains de Pibrac, que M. LOUIS-LUCAS nous a offerts en les encadrant d'une de ces aimables formules de donation qui lui sont familières, vous aurez l'ensemble des lectures entendues en 1877 et appartenant à l'histoire des langues et des littératures. Un souvenir cependant, pour terminer sur ce chapitre, à l'ancêtre prétendu du Médecin malgré lui, je serais ingrat d'oublier l'accueil fait à votre secrétaire lorsqu'il vous a présenté Le Vilain Mire.

Si la deuxième classe a été moins nombreuse, moins laborieuse que la première, on peut dire selon l'expression favorite de nos collègues des Beaux-Arts qu'elle a été *amusante ;* elle vous a reposé d'études plus austères.

LA TROISIÈME CLASSE, *Histoire des Sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*, a débuté, l'année dernière, par une déception !

Elle avait mis au Concours l'Histoire des Institutions de Prévoyance en France et à l'étranger. Les mémoires présentés ont été jugés insuffisants et la même question est maintenue pour 1881 en la restreignant à la France, et en augmentant l'importance des récompenses : deux Prix seront distribués, l'un de 1,500 francs, l'autre de 500 francs.

M. Gustave Duvert, notre secrétaire général-adjoint, mêlé par ses fonctions journalières au mouvement financier de la place de Paris, membre distingué de la Société d'économie politique, nous a donné, dans un rapport sur ce concours ajourné, le véritable programme des conditions que devra remplir un bon mémoire sur l'historique des institutions de prévoyance en France.

M. Alberdi, ancien ministre plénipotentiaire de la Confédération Argentine, nous a offert en un beau volume écrit en espagnol la vie d'un célèbre ingénieur, William Wheelwright, qui dota l'Amérique du Sud de grands travaux publics.

Un compte-rendu de cette biographie très-développée et presque inconnue en Europe, vous a été présenté par Mgr Tolra de Bordas.

Deux rapports de M. Bougeault vous ont fait connaître le mouvement scientifique des Académies de Saint-Pétersbourg et de Bavière.

Vous avez écouté avec un vif intérêt une analyse du mémoire présenté par M. Victor Bournat, au conseil supérieur des Prisons, sur la question si pratique des Postes de police et Violons réclamant à Paris d'urgentes améliorations ; l'étude sur la réforme du Régime pénitentiaire par M. Castonnet-Desfosses vous a rappelé aussi des problèmes sociaux extrêmement intéressants. Au même ordre d'idées appartient l'étude de M. le comte Ghibelli, correspondant italien, substitut du procureur général à la Cour d'Appel de Naples.

Le voyage à travers l'Engadine, la Valteline et les lacs supérieurs, guide historique et géographique, édité l'année dernière par M. Stephen Liégeard, chez MM. Hachette et accueilli avec faveur par le public, termine avec la Notice biographique sur le comte Jaubert par M. de Bordas, analysée par M. Nigon de Berty, la série des communications rentrant dans la spécialité de la troisième classe.

C'est aujourd'hui la fête de la Quatrième, *Beaux-Arts*. Nous avons hâte de laisser la parole au rapporteur chargé de vous faire connaître les mérites du concours sur l'Histoire du Portrait en France.

Nous ne pouvons cependant omettre de signaler comme appartenant à cette classe : les Légendes de l'Art, élégante étude d'un de nos nouveaux collègues, M. Desgranges, que nous a fait connaître le rapport de M. Sutter ; la monographie de la manufacture de faïences

de Vron, de M. Wignier, analysée par M. Louis-Lucas ; l'importante et savante histoire de la Musique par M. Sutter, sa notice historique sur les instruments et la curieuse communication de M. de Bussy sur la notation musicale au x[e] siècle.

Résumons, Messieurs, ce compte-rendu en rappelant que sur 122 membres qui composent, quant à présent, notre compagnie, soixante ont par leurs articles manuscrits, par l'envoi de leurs livres, entretenu des communications avec nous ; le zèle de nos membres résidants n'a laissé aucun compte-rendu en retard. Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que notre collection qui figure cette année honorablement à l'Exposition universelle avec quarante-huit tomes du Journal et six de Mémoires lus aux Congrès, ne sera pas dépareillée par le volume de 1877. — Il est complété par une liste des Membres indiquant la date de leur réception, leurs services publics, politiques, administratifs, judiciaires, l'énumération de leurs publications. C'est une innovation réalisée aussi complètement que nous l'avons pu. Les quelques lacunes qui existent encore seront effacées par les renseignements que nos collègues voudront bien nous envoyer. Mais déjà, cette liste a été bien accueillie, elle nous fait exactement connaître les uns aux autres, nous révèle des productions anciennes que nous ignorions ou dont nous avions perdu le souvenir, et stimule nos efforts en nous invitant à enrichir nos notices biographiques et bibliographiques de nouvelles productions.

Il est déjà loin derrière nous ce temps où des critiques, ceux-là beaucoup moins bienveillants que leurs confrères cités au début de ce rapport, disaient avec suffisance : « *On ferait en huit jours tout ce que les quatre ou cinq messieurs de la Société historique écrivent en une année* ».

C'est à la continuation de cette œuvre notablement augmentée que nous convions les quatorze nouveaux membres admis depuis l'année dernière : MM. Louise, principal du collége de Sedan ; Flach, avocat à la cour d'appel de Paris, docteur en droit, membre de la société de législation et que l'abondance de nos lectures nous prive du plaisir d'entendre aujourd'hui, — il nous destinait une savante étude sur l'histoire de la propriété en Angleterre ; — le docteur Henry Vincent, de Vouziers, dont nous avons déjà reçu une communication : la maison

des Armoises originaire de Champagne ; Marc-Achille JUBINAL, membre associé libre, fils de notre ancien secrétaire-général, et qui tiendra, nous en sommes convaincus, à perpétuer dignement chez nous le nom de son père; M. G. DESGRANGES, directeur et propriétaire d'une manufacture de vitraux à Clermont-Ferrand, auteur d'un traité de peinture sur verre et des Légendes de l'art; Gaetano MANTOVANI de Bergame, professeur et archéologue dont la notoriété en Italie est attestée par plusieurs écrits sur l'histoire, la politique et l'économie sociale; l'abbé MONGIS, ancien professeur d'histoire et archéologue; Xavier ROUX, membre du Conseil général des Hautes-Alpes, publiciste, auteur de biographies contemporaines et membre dévoué d'associations essentiellement pratiques pour l'avancement des questions sur la réforme pénitentiaire ; RAUNIÉ, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste paléographe, rédacteur pour la partie historique à la revue de l'instruction publique; QUESNEL, professeur d'histoire à l'école Monge; Camille MEUNIER, ancien secrétaire-général de la Préfecture de la Meurthe; MAFFRE DE BAUGÉ; DAUSSY; Prosper PEIN, professeur de mathématiques au lycée Louis-le-Grand. Ces cinq derniers collègues reçus comme associés libres.

Cette classe, Messieurs, forme notre jeune garde ; mais il ne faut pas beaucoup de chevrons pour passer dans les rangs de la réserve, une étude jugée digne d'être insérée et publiée dans le journal de notre société peut conférer le titre de membre titulaire et faire acquérir les droits de vote et d'éligibilité qui y sont attachés. Ce stage, n'imposant d'ailleurs aucune obligation, est accessible à tous les amis des études historiques; nous les convions à venir prendre part, comme auditeurs, à nos séances privées et publiques, en attendant qu'il plaise à leurs habitudes laborieuses d'y prendre un rôle plus actif.

Nous n'avons jamais omis, après avoir constaté la vitalité de notre Société, de rendre hommage à la mémoire de ceux de nos collègues que nous avions eu la douleur de perdre dans l'année. En 1877, la mort semblait presque nous avoir oubliés; un seul décès, celui d'un de nos correspondants étrangers était venu attrister notre séance du 25 mai ; nous apprenions la perte du marquis François RANGHIASCI-BRANCALEONE, de la ville de Gubbio, Italie. Antiquaire, possesseur d'un musée numismatique, d'une riche galerie de tableaux,

notre collègue, sans prendre une part directe à nos travaux, avait prouvé pendant 25 ans par son exactitude à remplir ses obligations statutaires, qu'il s'intéressait à nos études.

La mort donc semblait presque nous avoir oubliés, lorsque, dès le début de cette année, elle nous a lourdement fait sentir sa main.

M. Hortensius DE SAINT-ALBIN, conseiller honoraire à la cour de Paris, un des présidents de l'ancien Institut historique, le beau-frère d'Achille JUBINAL, nous a été enlevé, et peu de jours après s'éteignait M. THÉRY, nous léguant le souvenir d'une longue et bien honorable carrière.

La biographie de ces chers collègues appartient au compte-rendu de l'année 1878 et je dois borner, quant à présent, l'expression de nos regrets à cette simple mention.

Aux tristes pensées que réveillent ces pertes douloureuses laissons succéder, Messieurs, des sentiments d'espérance, l'être moral *Association* ne meurt pas; nos ancêtres.... historiques, les fondateurs de notre compagnie, seraient heureux de voir que leur pensée n'a jamais été abandonnée. Leur but, — grouper, autant que possible, dans un effort commun les esprits distingués qui s'occupent d'études historiques en France et à l'étranger, — n'est pas encore atteint aussi largement qu'il devrait l'être; dans la poursuite de cette utile pensée des intermittences se sont manifestées, des années ont été perdues; mais depuis la reconstitution de la Société, en 1872, nous avons repris vigoureusement, disons-le sans fausse modestie, les résultats nous y autorisent, nous avons repris le plan conçu en 1833.

Espérons, Messieurs, qu'il nous sera donné de travailler ensemble pendant de nombreuses années encore, de réaliser de nouveaux progrès et de jouir du succès complet de la *Société des Etudes historiques*.

Le Secrétaire-Général,

GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

IV

RAPPORT SUR LE CONCOURS DE 1878

POUR LE

PRIX RAYMOND

Lu à la Séance publique annuelle du 12 *mai* 1878.

HISTOIRE DU PORTRAIT EN FRANCE, PEINTURE, DESSIN, SCULPTURE.

« Quelqu'un qui saurait faire l'histoire du portrait saurait tout, » nous disait naguère M. Théodore de Banville. Il y a là de l'exagération sans doute ; cependant l'Histoire du Portrait en France, proposée comme sujet de Concours pour le Prix Raymond à décerner en 1878, offrait à l'historien, au savant, au lettré, au philosophe et à l'artiste, de vastes champs à défricher, et donnait matière à des recherches du plus haut intérêt, et d'une difficulté réelle.

Mais aussi, quelles jouissances dans ce long et studieux parcours à travers les âges et dans les sentiers toujours fleuris ou les voies grandioses de l'art ! Que d'horizons, que de variétés dans la recherche de sa manifestation la plus élevée, l'image de la figure humaine ! L'attitude, la grâce, la force, les passions, tout le spiritualisme de l'homme, modelé, matérialisé si j'osais dire, mais matérialisé par l'art et à jamais fixé sur le marbre ou sur la toile !

L'âme dans les yeux du corps ! le regard, la pensée, le génie rendus tangibles et burinés sur la pierre ou sur l'airain, voilà le Portrait..

« Ne peignez pas le soleil » disait Diderot et Diderot avait raison. Mais, emporté par son génie, l'artiste, cet inspiré parmi les hommes,

a d'abord timidement tracé les lignes incertaines des choses ; puis il a ébauché l'homme, et se souvenant que Dieu l'a fait à son image, (1) il s'est écrié « Excelsior ! » et il a conçu le rêve audacieux, non de peindre le soleil, mais de modeler son Créateur.

Et, à la poursuite de son idéal, soit qu'il le représente dans la majesté de l'âge et du travail, comme dans le tableau de la Création des loges du Vatican, dans la force et la pureté, comme dans la Transfiguration (2), dans la grâce et la beauté, comme dans l'Apollon et la Vénus pudique, dans le calme du législateur comme dans le Moïse de Michel-Ange, ce colosse d'un caractère si sublime que le Jupiter antique ne le dépasse pas, l'artiste a compris que c'est toujours au type surhumain des hommes de génie qu'il lui fallait recourir, parce que, M. Louis Enault l'a dit en d'excellents termes, « sur leur front rayonne comme un reflet de la face divine. » *Signatum est super nos lumen vultus tui, Domine*, a dit le Psalmiste (3).

Une ingénieuse fiction qui nous vient de la Grèce, ce berceau des tendres fictions de l'antiquité, a fait naître le Portrait d'une blessure de l'Amour. Plus poétique encore, selon nous, son origine tirée de la contemplation, et le premier qui, pour rendre sensible la sublimité du Dieu auquel il tendait, a cru devoir spiritualiser la face de l'homme, celui-là a franchi les limites assignées à la matière ; il a vraiment crée le portrait en combinant la plastique et l'idéal.

Pur débat d'origine, me dira-t-on.

J'y souscris, et je n'ai pas la prétention de détruire l'aimable allégorie de la fille de Dibutade, ou bien celle de Saurias ou de Craton dans Athénagore ; mais débat que j'oserais, au souvenir de Pline, présenter au jugement de mes lecteurs ; le naturaliste romain prête aux Egyptiens (4) la prétention d'avoir inventé la peinture six mille ans avant qu'elle ne passât en Grèce, et les musées de toute l'Europe, le sol même de l'Egypte démontrent que l'image de la divinité se retrouve dans les monuments de la plus haute antiquité, et que la

---

(1) Bible. Genèse chap. I, versets 26, 27.
(2) St-Mathieu Ev. chap. VII, verset 2.
(3) Bible, livre des Psaumes. David, psaume IV.
(4) Hist. nat. § 5, livre 5.

figure humaine en est toujours l'expression la plus élevée, le type le plus parfait.

Si, de ce coup d'œil hazardé sur l'origine du portrait, je voulais passer à l'étude de la qualité dominante qu'il doit avoir, je rappellerais ce que M. David Sutter, un des nôtres, l'auteur cité de la nouvelle Théorie simplifiée de la perspective, nous disait à propos de la musique : « On doit faire simple pour faire grand et sublime. » D'accord en cela avec Burke, Kant, Jouffroy, il eût pu ajouter que le sublime, son étymologie l'indique (1), est de source divine, et que s'il veut l'atteindre, c'est surtout dans le portrait que l'artiste fera, de la recherche de la simplicité, sa loi suprême.

« J'ai fait le tour de la Vénus de Milo, tout un monde ! » a dit quelque part M. Arsène Houssaye. Que serait-ce de faire le tour du Portrait en France, et d'en étudier les précieux modèles, non pas seulement à Paris et dans ses musées, où les concurrents ont peut-être un peu trop borné leurs recherches, mais dans le pays tout entier, mais en Europe, mais partout où l'Ecole française a conquis droit de cité, partout où ses toiles, ses crayons et ses marbres sont recherchés à l'égal des plus beaux types de toutes les Ecoles.

Œuvre colossale assurément ; œuvre qui dans son ensemble et dans ses divisions serait hors de proportion avec les exigences d'un concours.

Aussi, n'est-ce pas là ce qu'a demandé la Société. Mais elle n'a pas voulu non plus, comme il semble que l'aient compris quelques-uns des concurrents, une nomenclature sèche et aride, une liste pour ainsi dire alphabétique ou chronologique des portraitistes français, une froide indication de leurs œuvres, un abrégé sans esthétique et sans philosophie des livrets de nos expositions, une analyse rapide de critiques, souvent partiales, et toujours incomplètes, improvisées au courant de la plume, au courant des galeries.

Non. Notre Société a voulu autre chose. Elle demandait que synthétiquement, c'est-à-dire en remontant des conséquences aux principes, des effets aux causes, on lui résumât pour la France, et par la comparaison des Maîtres, depuis l'origine jusqu'à nos jours, les tendances

---

(1) *Sublime : Superum* (des dieux) *Limen* (seuil).

du portrait, ses moyens, son but, ses résultats, sa philosophie, son histoire enfin, et non la biographie plus ou moins écourtée des portraitistes et le catalogue de leurs ouvrages.

Elle demandait que le portrait fût pour ainsi dire, de siècle en siècle, d'âge en âge, traduit à sa barre, qu'il y vint lever le voile sur les tendances de l'esprit humain, affirmer les données de l'histoire, et constater, par les influences sous lesquelles il s'était produit à chaque époque, les idées du siècle, ses mœurs, sa grandeur ou sa frivolité.

Elle voulait la comparaison, dirai-je scientifique? mais assurément historique, philosophique et critique, des temps, des genres et des Maîtres.

Elle voulait en un mot l'esthétique et la synthèse du portrait, avide qu'on lui dit, *ex professo*, les époques de ses progrès ou de ses défaillances, et certaine d'ailleurs qu'avec le génie français, la critique rencontrerait toujours et dans tous les genres, sinon de purs chefs-d'œuvre, du moins des beautés d'ordre supérieur, Clouet, Rigaud, Largillière, Champagne, Ingres, Boucher, Mme Lebrun, Greuze, Hersent.

Ainsi envisagé l'objet du Concours, et la Société ne l'ignorait pas, il fallait pour l'aborder opposer les Maîtres aux Maîtres, et sans sortir du programme, — le Portrait en France, — faire de fréquentes incursions dans le domaine du Portrait à l'étranger.

Et si, par exemple, l'œuvre de Rembrand, de Raphaël, de Rubens, d'Holbein ou de Lawrence n'était point en cause, l'étude des Maîtres de l'Ecole française appelait, pour les bien faire comprendre, la comparaison avec les Maîtres de Génie à qui l'immortalité a donné pour patrie l'Univers, et qui sont devenus le prototype des genres qu'ils ont créés ou qu'ils ont porté à leur plus haut point de perfection.

Cette esthétique du portrait que demandait la *Société des Etudes historiques*, l'a-t-elle trouvée dans les divers mémoires qui se sont produits?

Je ne veux pas m'attarder à des considérations qui ne sont pas de mon domaine de rapporteur, je ne veux pas encourir le reproche d'oublier que je suis ici pour rendre compte du Concours, et non pour discourir, et je me hâte de donner à cette question la réponse de la Commission d'examen :

Non, les mémoires ne remplissent pas exactement le but que s'était

proposé la Société, et pour elle, l'histoire du Portrait en France est encore à faire.

Les travaux des concurrents sont-ils donc sans valeur? Loin de là; mais ils manquent tous, à des degrés divers, de cette qualité maîtresse sans laquelle il n'y a pas de nos jours de véritable histoire; ils manquent de ce critérium que l'on a appelé fort justement la philosophie de l'histoire.

Aucun d'eux ne saurait être proposé sans de sérieuses réserves, à l'admiration, ou même à l'enseignement des lecteurs, et la critique doit légitimement s'associer à l'éloge.

Aussi, le Prix, dans le sens absolu du mot, ne sera-t-il pas décerné.

Mais de vaillants efforts méritaient une distinction, et parmi les travaux soumis à son examen, la Société a relevé trois mémoires auxquels elle décerne une mention ou des médailles.

Est-ce à l'infériorité relative du Concours que j'ai dû l'insigne, mais périlleux honneur d'en rendre compte? Je le crois.

Pour mettre dignement en lumière les mérites d'œuvres magistrales, il eut fallu un maître, et nous l'avions au milieu de nous (1); on a voulu mesurer à l'insuffisance du Concours, je n'ai garde de dire des concurrents, l'insuffisance du rapporteur, et c'est ainsi, que par l'effet d'une loi constante de la nature, dans l'ordre physique, comme dans l'ordre intellectuel et moral, les affinités se seront assemblées et combinées une fois de plus.

Avant d'aborder l'examen des mémoires couronnés, disons encore que parmi ceux que nous avons eu le regret d'écarter, il en est un que nous n'avons pas ouvert.

Il est arrivé peu de jours après l'expiration du délai fixé. Son auteur, dont nous ne connaissons pas le nom, nous demandait grâce pour l'inexactitude d'un copiste, et sa requête nous était présentée sous des auspices d'une telle honorabilité, d'une si grande bonne foi, qu'il ne nous était pas permis de douter un instant de la véracité des motifs et de la sincérité de l'excuse.

Le mémoire portait, du moins par son volume apparent, le témoi-

(1) M. David Sutter, professeur d'Esthétique à l'Ecole des Beaux-Arts.



gnage d'un travail de longue haleine. Il n'importe, la règle se dressait inéluctable; l'œuvre ne fut pas admise, parce que l'égalité veut que dans tout concours, la dernière heure soit frappée pour tous à la même seconde et sur le même timbre.

Et maintenant quelques mots sur chacun des trois mémoires, objets de nos préférences.

Nous les examinerons brièvement, par ordre de mérite, en remontant du faible au fort, de la Mention à la première Médaille.

Excelsior !

I

Le mémoire auquel la *Société des Etudes historiques* accorde une Mention très-honorable, porte pour épigraphe ces mots tirés de Lawrence, l'artiste anglais, peintre de Charles X :

> » Tout le monde peut peindre un œil, mais
> » tout le monde ne saurait peindre un
> » regard. »

L'auteur n'a pas, nous dit-il, la prétention de faire, *avant l'Exposition*, l'histoire du Portrait.

Oublie-t-il donc que c'est cependant là l'objet du Concours, et que si les récompenses ne doivent être décernées que quelques jours après, du moins les mémoires seront jugés avant l'ouverture de ce grand tournoi ?

Est-ce au moins un engagement que nous puissions retenir, et l'auteur nous donnera t-il plus tard un traité complet qu'il est fort en état de faire ? Nous le lui demandons.

Les divisions qu'il adopte pour son sujet ne nous présentent pas toute la netteté désirable. La dernière, l'*histoire critique du Portrait*, nous l'écarterons tout d'abord. Son titre n'est pas exact. Elle ne doit pas nous occuper un seul instant. Ce n'est pas sa critique à lui, et c'est encore moins de l'histoire. Ce n'est qu'une copie sans analyse et sans comparaison d'une série d'articles de journaux souvent éphémères, ou

de feuilletons plus éphémères encore, depuis Diderot jusqu'à nos jours, c'est-à-dire de 1761 à 1876, soit pendant une période de 115 ans. Les jugements y sont contradictoires, passionnés, et si jamais ils servent de matériaux à l'histoire, ce sera pour écrire celle de l'excessive mobilité des critiques qui n'hésiteront pas à brûler demain ce qu'ils adoraient hier.

L'auteur a, dans cette vaste Capharnaüm, puisé son dernier mot :

« Ne croyez que ceux qui vous blâment, et méfiez-vous de ceux qui vous disent que vous êtes des maîtres. »

Il en a tiré tout le parti possible.

La première division au contraire, l'*histoire archéologique du Portrait*, offre à l'étude des pages de valeur. Nous voulons parler surtout de celles consacrées à la recherche des qualités chez le portraitiste, et de celles qui traitent du dessin dans le portrait.

Avant tout, l'auteur vise à être complet. Manuscrits, Emaillerie, Vitraux, Tapisseries, Numismatique, Glyptique, Bois façonnés, Sceaux et Cachets, Sculpture, Orfévrerie, Ferronerie, Peinture, Dessins, Pastel, Gravure, tout est soumis à son œil investigateur, et sauf à rappeler à la mémoire le vieil adage, « *qui trop embrasse mal étreint,* » il recherche le portrait dans toutes ses manifestations connues.

Si l'histoire n'en est pas suffisamment étudiée, ses sources en seront du moins suffisamment indiquées, et pourtant il a oublié la Céramique et la Mosaïque.

Il y a là une partie vraiment neuve et de très-curieuses recherches, d'un mérite réel. Qu'il nous suffise de rappeler, parmi les émailleurs, les noms des Léonard Limosin, des Pierre Courtois, des Naudin, des Nouailher, qu'il nous suffise de mentionner du premier de ces artistes le portrait d'Antoine de Bourbon, pour remercier l'auteur d'avoir enchassé et cloisonné dans l'histoire du Portrait en France, le souvenir de quelques-uns des grands émailleurs français.

Ce n'est là qu'une étape, et ce n'est pas la première ; l'auteur part de plus loin. Son histoire remonte aux Romains et aux Bysantins.

Il plonge sur l'époque de Charlemagne un regard éclairé ; il entr'ouvre les manuscrits des VIII et IXe siècles, jette les yeux sur

l'Evangéliaire de Louis-le-Débonnaire, et aussi sur celui de l'empereur Lothaire avec son portrait, et parcourt les XIII et XIVe siècles dont il cite beaucoup des œuvres, et quelques-uns seulement des noms des artistes qui s'y sont illustrés.

Au XVe siècle, la Miniature est à son apogée. Les couleurs sont fines, bien nuancées, le dessin correct, délicat. Elle a su revêtir une bonne composition.

Toute cette division est de la main d'un maître. Il sait les termes techniques et les met à leur place ; il indique savamment les procédés, il donne à son travail une étendue convenable.

Remplie d'érudition encore, la description des vitraux, la recherche de leur origine, l'indication des noms des peintres verriers, et des sources d'un art dont le XIIe siècle a vu le plus haut point d'élévation.

Pour l'étude des Tapisseries, l'auteur remonte au XIe siècle ;

Les Monnaies, la Numismatique, cette base principale de l'histoire du Portrait dans l'antiquité, sont étudiées depuis Clovis jusqu'à nos jours.

La Glyptique, les Pierres gravées, les Sceaux, les Cachets, tout concourt, dans cette partie du mémoire, à fixer l'origine du portrait, tout éclaire d'un jour indéniable la vaste érudition de l'auteur.

Et si nous donnons à l'étude de ce premier mémoire une étendue peut-être un peu vaste, et peu mesurée à la récompense décernée, c'est que cette première division est sans rivale, l'auteur n'a pas eu d'émule parmi ses concurrents.

Malheureusement dans les autres, ce qui a trait à la Peinture, à la Sculpture et au Dessin, n'est pas digne de ces prémices.

L'auteur se contente d'énumérer. Il ne juge pas, ou il le fait incomplètement ; à des portraitistes d'ordre inférieur, il fait une place presque égale à celles des peintres du premier ou du second.

Il donne des titres et des noms, il ne dégage pas de principes, et ne tire pas de conséquences.

Il part du XIe siècle pour la peinture, passe rapidement à l'époque des Clouet, et s'il les apprécie à leur juste et grande valeur, il juge Mignard avec sévérité, et nous oserons être sincère, il le juge mal. Il dénie à Philippe de Champagne la qualité d'artiste français et l'écon-

duit ; puis il emprunte à M. Charles Blanc, (1) de longues citations sur Largillière, Rigaut, Delaroche et autres.

Boucher, Greuze, David, Madame Lebrun ne sont pas caractérisés.

Toute cette partie manque de finesse, de liaison, d'observation, d'idéal. L'air y fait défaut ; le jugement y est incomplet. L'auteur a cessé d'être original.

Ce n'est plus l'Histoire du Portrait, c'est une Revue rapide et dépourvue de charmes.

Le chapitre sur le Dessin, le Pastel et la Miniature, est surtout emprunté à de Goncourt, et puisque l'auteur, dans sa préoccupation constante d'être complet, voulait aborder aussi le portrait dans la Gravure, il est regrettable qu'indépendamment de l'œuvre de G. Duplessis, il n'ait pu feuilleter le livre posthume de M. Am. F. Didot dont la belle étude sur les graveurs de portraits en France, sera plus tard le guide infaillible des historiens qui voudront traiter ce vaste sujet.

En résumé, dans la partie de son travail où il ne relève que de lui-même, l'auteur de ce mémoire a fait preuve d'une solide érudition.

Son travail serait, et de beaucoup, le plus complet de tous, s'il en avait traité tous les chapitres à l'égal de ceux qu'il consacre à l'étude archéologique, au mérite de laquelle la Société lui décerne une mention très-honorable.

Qu'il nous permette de relever une erreur historique qu'une Société qui s'est donné pour but d'étudier l'histoire, ne doit pas laisser passer.

La statue de Louis XV à Reims n'est *plus* de Pigalle. Elle est de Cartelier.

Les groupes qui l'accompagnent sont seuls l'œuvre du premier de ces deux artistes, et ils rentrent dans le domaine du portrait, car, prétend la tradition, le marchand reproduit l'image de Pigalle, et la force celle de sa femme.

Renversé en 1793 de son piédestal où il avait été élevé en 1765, et mis à la fonte, le Louis XV de Pigalle a été en 1818 remplacé par

(1) Histoire des Peintres de toutes les Ecoles depuis la Renaissance jusqu'à nos jours.



celui de Cartelier, qui ne doit à son tour d'être encore debout, qu'au refus énergiquement opposé par Ledru Rollin de consentir à la nouvelle mutilation du monument de Pigalle, réclamée en 1848 par des patriotes Rémois.

L'artiste du XIXe siècle, a fait à son prédécesseur du XVIIIe, hommage d'une abnégation qui les honore tous les deux.

Cartelier s'est efforcé de rappeler le modèle de Pigalle, afin de laisser au monument toute son homogénéité, et de faire revivre la pensée première qui l'avait conçu.

II

L'auteur du mémoire portant pour épigraphe :

« Nec sunt facta Dei mira, sed Artificis. »

débute par une introduction générale où se rencontrent des pages pleines d'intérêt et sorties de la plume d'un érudit.

Il prend, sur la terre des Pharaons, l'origine du portrait, passe de là en Grèce, puis à Rome, y constate le haut degré de perfection de la sculpture, et nous montre ensuite les moines de Bysance, continuant la tradition antique affaiblie, et la transmettant de nouveau à l'Italie, d'où elle se répand dans le reste de l'Europe.

Dans le Moyen-Age ce qui le frappe avant tout, c'est l'influence néfaste de l'invasion des barbares sur la sculpture.

Ici et malgré les savantes recherches de l'auteur, nous faisons nos réserves et pour les appuyer, nous demandons à citer un seul exemple :

Non ! le sentiment de la forme n'a pas manqué à l'artiste qui à Notre-Dame de Reims a conçu et exécuté la statue du Christ bénissant, dont les âges ont consacré la grandeur, en le nommant le *Beau Dieu*.

L'étude sur les portraits des peintres verriers et des miniaturistes au Moyen âge nous semble insuffisante. La mine devait être plus riche à exploiter, et pour la question mise au concours, les enluminures de nos manuscrits, les verrières de nos cathédrales pouvaient fournir des gerbes plus abondantes.

A l'époque des Clouet, le mémoire prend des allures plus vives, et qui préparent naturellement le lecteur à des recherches vraiment belles sur Philippe de Champagne dont le portrait de Richelieu est excellemment décrit, et avec lui, ceux des solitaires ou des religieuses de Port-Royal.

L'espace mesuré par l'auteur à divers artistes manque parfois de proportions. Le parallèle très-étudié, entre Largillière et Rigaud nous en fournirait la preuve ; il a, ce nous semble, trop d'étendue; et nous le trouvons un peu sévère pour le second de ces maîtres.

Loin de nous, toutefois, de regretter ces études comparatives. Nous aurions au contraire désiré les voir généraliser davantage. C'eût été, sinon la seule, du moins la meilleure méthode à suivre, pour donner l'histoire synthétique et esthétique du portrait en France.

Le style de ce mémoire est parfois un peu bref et nous n'acceptons pas toutes les conclusions de l'auteur :

Marie-Antoinette n'est pas dans l'histoire une statue de marbre. Elle y revêt, au physique et au moral un tout autre caractère, et pour louer dignement le talent exquis de Madame Vigée Lebrun, il n'était pas besoin de ce que nous appelons une hérésie.

Les transitions d'un siècle à l'autre, d'une école à une autre école, manquent à nos yeux, d'élévation et d'idéal. Et si nous donnons, de tout cœur, aux pages consacrées à David et à son œuvre, à Gros, à Gérard, les plus grands éloges, nous nous demandons si Géricault est bien à sa place parmi les portraitistes. Ici l'histoire du portrait nous semble livrer passage à l'étude de la peinture militaire. — Ce n'est pas là l'objet du concours.

Winterhalter, « le peintre des Rois et des Reines, » c'est au mémoire que je l'emprunte, a t-il vraiment fait des chefs-d'œuvre de naturel et de grâce ? le Naturel ! qualité exquise et rare ! à qui la poursuivra chez les Rois et les Reines, surtout quand ils posent, je souhaite de l'atteindre.

Vernet nous semble sévèrement traité ; et jamais nous n'admettrons que n'ait été « *qu'un peintre secondaire, quoique brillant, de personnages* » *secondaires* » (je cite textuellement), le peintre de l'hémicicle des Beaux-arts, cette galerie de plus de quatre-vingts figures idéalisées et ressemblantes des héros, j'allais dire des dieux de l'art sous toutes ses

formes, dans tous les lieux et dans tous les temps. J'ai nommé Paul Delaroche, le peintre du portrait de M. Guizot, de la mort d'Elisabeth d'Angleterre, de la Marie-Antoinette condamnée, du Cromwel contemplant le cadavre de Charles Ier, du président Duranti, cet ancien Capitoul de Toulouse, ce martyr du devoir, tué le 11 février 1589 et percé de mille coups, par ces hordes dont les petits fils devaient trois siècles plus tard, brûler son image au Conseil d'Etat. (1)

Habent sua fata...

Fallait-il, à propos de l'histoire du portrait, étudier la caricature et faire poser la statuette satirique ? Non. Cham n'a rien à voir ici, et Grandville, Gavarni, Daumier, s'ils sont des peintres de mœurs, des *fouailleurs* du vice et du ridicule, nous leur dénions le titre de portraitistes, et nous ne leur croyons pas l'ambition de le porter.

L'étude sur Ingres se recommande, ses portraits de Chérubini et de Bertin sont bien esquissés.

Mais pourquoi, dans les lignes consacrées à Flandrin, le peintre inspiré des fresques de St-Germain-des-Près et de St-Vincent-de-Paul, ne point parler de la Jeune fille à l'Œillet que j'ai ouï jadis (2) comparer à la Joconde ?

Est-ce oubli ? Est-ce dédain ? mais devait-on omettre une des branches de l'art que le portrait a pour ainsi dire absorbée, la miniature, dans laquelle, après les enlumineurs du Moyen-âge, se sont illustrés les Petitot, les Augustin, les Saint, les Isabey, le père de l'auteur des fresques de la Communion à Notre-Dame de Lorette, M. Lié et non Louis Périn comme on l'a écrit ailleurs, madame Herbelin, madame de Mirbel, et le peintre d'Abd-el-Kader, Maxime David, cet homme pur, austère et digne, ce grand et consciencieux artiste, dont la vie dirigée par deux puissants mobiles a été vouée tout entière au culte de l'art, et au culte de la famille, au respect, à l'imitation des vertus de son père, et de celles qu'il retrouvait dans les souvenirs intimes du grand Carnot, et de l'illustre Monge, dont sa digne compagne était l'arrière parente ou l'alliée (3).

---

(1) Crimes de la Commune. 1871.

(2) Par Théophile Gautier.

(3) Le père de M. Maxime David avait cherché à lui inculquer de bonne heure.

La troisième partie du mémoire est consacrée à quelques développements donnés à la sculpture. Mais comment aborder ce sujet dans un

---

par ses leçons et par ses exemples, avec les qualités du cœur, les principes d'une probité austère.

Il est un de ces exemples qui mérite d'être rapporté, et qui laisse loin derrière lui la continence tant vantée, et si incertaine de Scipion l'Africain, et celle d'Alexandre de Macédoine.

Aulu-Gelle, dans le parallèle qu'il établit entre ces deux héros (*a*), n'eût assurément pas dédaigné, d'introduire à côté d'eux, le nom de Louis David.

Nous empruntons le fait au récit de Pitre Chevalier dans son livre *Bretagne et Vendée.*

C'était aux plus mauvais jours de la tourmente révolutionnaire, Francastel et Carrier rivalisaient à Angers et à Nantes, à qui des deux immolerait le plus grand nombre de victimes, femmes, vieillards, enfants. — Agé de vingt ans et déjà contremaître à l'arsenal d'Angers, et par conséquent en pleine lumière pour être surveillé de près, le père de Maxime David voit un jour se précipiter chez lui, dans sa mansarde, une jeune fille qui le supplie de la sauver.

C'était Mlle de l'Epine. Trainée avec toute sa famille à l'échafaud, la malheureuse enfant était, par quel miracle! parvenue à se laisser glisser de la fatale charrette.

David n'hésite pas; il recueille la transfuge de la guillotine; pendant six semaines, il la tient cachée chez lui dans sa modeste et unique chambre, au péril, au mépris de sa propre existence, au prix des plus grandes privations.

Les premières nuits, il les passe sur une chaise près du dépôt sacré que la Providence lui a confié. Puis, vaincu par la fatigue, il sent qu'il va tomber malade, il comprend que s'il ne parait pas chaque jour à l'atelier, l'existence de Mlle de l'Epine et la sienne sont perdues, et il la supplie de lui permettre de reposer près d'elle sur l'unique matelas qui compose son lit.

Tous deux depuis lors, sans crainte l'un de l'autre, sans embarras et sans défiance, dorment côte-à-côte tout habillés, et sortent chaque matin, sans reproche et sans honte de cette couche d'innocence voulue, de périls et de dangers suprêmes.

Des temps moins sombres reparurent enfin, et on se sépara; mais Mlle de l'Epine n'avait point oublié celui qu'elle nommait son libérateur et un jour, une lettre d'elle, vient le trouver à l'Arsenal de Châlons-sur-Marne, où un grade qu'il devait à ses mérites l'avait appelé, dans une situation plus élevée que celle qu'il occupait à Angers.

« Je vous dois la vie, et vous m'avez gardé l'honneur, lui disait l'auteur de cette lettre, je désire m'acquitter, et pour le faire d'une façon digne de vous, je viens vous offrir ma fortune et ma main. »

David fut profondément ému, et vivement tenté; mais il crut à un sacrifice de la

(*a*) *Nuits attiques*, livre VI, n° VIII : *Notitia quædam de Rege Alexandro et de P. Scipione, memoratu digna.*

rapport, alors que deux volumes suffisent à peine à M. Henry Jouin, pour mettre en lumière son compatriote David d'Angers ? (1)

La place de ce créateur du musée des célébrités contemporaines est bien marquée dans le mémoire qui nous occupe. L'auteur du Philopœmen y recueille le juste tribut des éloges qui lui sont dus.

---

part de Mlle de l'Epine ; il la remercia, et le fit si noblement, qu'elle dût accepter un refus qu'elle sentait basé sur une estime profonde.

Nec victoris heri tetigit captiva cubile! (*a*).

Quelques années après, David épousait à Châlons la fille de l'Ingénieur en chef du département de la Marne, Mlle Hurault de Sorbée, qui en 1798 lui donnait un fils.

Ce fils devait être un jour le peintre d'Abd-el-Kader, dont le portrait, sous trois aspects divers : LE SULTAN, AVANT LE COMBAT, PENDANT LA PRIÈRE, orne les galeries du Luxembourg.

Citons de lui un exemple d'honneur et de probité, bien rare et bien difficile parait-il, et cependant bien simple.

Il avait été appelé par testament à recueillir plus que sa part dans une succession importante à laquelle, dans l'ordre légal, son frère Benjamin David devait prétendre pour moitié.

Sans hésitation, Maxime fit de l'hérédité deux parts égales et les tira au sort avec son frère exhérédé.

Cette action était à ses yeux si naturelle, qu'il s'indignait qu'on lui en parlât avec éloge, et à ceux qui le faisaient :

« Ne me croyez-vous donc pas un honnête homme ? répondait-il vivement. — » Suis-je donc un voleur de successions ?

» Celui qui dira à son frère *Raca* sera condamné, a déclaré le Christ (*b*). Je ne » veux pas être condamné, et j'espère que mon refus de prendre ce qui appartient » à mon frère, aura fait oublier au Souverain Juge une faute qui, si j'en avais » profité, m'aurait fait violer l'un des préceptes de la loi divine :

» Le bien d'autrui tu ne prendras
» Ni retiendras à ton escient (*c*). »

Maxime David, chevalier de la Légion d'honneur depuis 1851, est mort dans la maturité de son talent, le 23 septembre 1870, à Paris.

Son père avait joué sa vie pour le salut d'une victime désignée des folies furieuses de la Révolution ; lui, perdit la sienne à la vue de l'envahissement de sa patrie.

L.-L.

(1) Deux volumes in-octavo avec deux portraits de l'artiste, un *fac-simile* d'autographe et vingt-trois planches, Paris, Plon, 1878.

(*a*) Virgile, *Enéide*, livre III, vers 324.
(*b*) S. Mathieu, évang. Sermon sur la montagne, verset 22,
(*c*) *Commandements de Dieu*, verset 7.

Concluons : quelques erreurs de goût, de méthode, quelques oublis regrettables, des mentions peut-être plus regrettables encore, font tache dans ce travail consciencieux et de mérite.

Il est bien écrit d'un style sobre, parfois un peu exclusif.

L'avant-propos plein de finesse, sur l'excellence du portrait, nous en montre tous les charmes, tout le mérite, toute la portée dans les joies comme dans les douleurs intimes du foyer domestique et des sentiments du cœur.

La conclusion est excellente aussi.

L'auteur y recherche en quoi consiste le mérite spécial du portrait français, et il croit le trouver dans son caractère de généralité, alors que chez les autres nations, le portrait prend un caractère de spécialité analogue au peuple, au siècle, au climat. Tels Paul Veronèse à Venise, Durer et Holbein en Allemagne, Rembrandt dans les Pays-Bas.

Le Français, s'il ne sait toujours se défendre d'une légère teinte de banalité, a pour caractère essentiel, la recherche de la vérité. Il est l'image fidèle de la nature. De là l'universalité de nos artistes que toute l'Europe recherche, et dont elle se dispute les œuvres depuis trois siècles. Ce succès s'affirmera plus encore, l'avenir lui appartient, la France a pris le sceptre de l'intelligence ; elle saura le conserver.

Ainsi conclut l'auteur, et nous le remercions de ses patriotiques accents — au point de vue artistique nous pouvons ajouter avec M. A. F. Didot (1). « Ce qui distingue nettement l'Ecole française de » toutes les autres, ce qui fait son originalité et son grand mérite, ce » qui lui a valu une supériorité incontestable surtout aux XVIIe » et XVIIIe siècles, c'est l'amour du vrai et du simple, imposé par les » charmants crayons des Clouet et de leurs continuateurs. »

Le mémoire qui nous occupe, ne possède pas toute l'élévation que nous aurions souhaitée. Les jugements que porte l'auteur, parfois exagérés, peut être entachés de quelque partialité sont cependant sains.

(1) Les Graveurs de portraits en France. (*Ouvrage posthume*).

La satire et la caricature y sont de trop, et devraient faire place à des parties sérieuses qui manquent, ou sont incomplètes ; le style sinon brillant, est net et coulant.

Nous n'avons pu lui donner le premier rang, mais il se place très-dignement au second.

La Société décerne à son auteur une seconde médaille de la valeur de trois cents francs.

III

« Vita sine labore est mors. »

Telle est l'épigraphe du troisième mémoire dont nous avons à rendre compte.

Il est le meilleur, et de par la loi des contrastes, c'est celui qui nous occupera le moins longtemps, celui auquel nous consacrerons le moins de détails.

Ses qualités mêmes, si elles ne désarment pas la critique, du moins, elles l'abrégent. L'éloge a les allures vives. Il est plus concis que la censure, il a moins besoin de se justifier, et si le mot blâme pouvait trouver ici sa place, alors que l'idée en est bien loin, nous rappellerions que l'Iconologie qui elle aussi fait des portraits, a tracé celui du Blâme, sous la forme d'un vieillard discourant et frappant la terre de son bâton.

Les noms des mêmes artistes se retrouvent dans les trois mémoires; quelques points historiques, quelques réserves qu'ils ont soulevés, notre plume les a tracés, nous ne les pouvons reproduire.

Signaler ailleurs des lacunes que nous ne retrouvons pas ici, c'est encore une cause de retard pour les autres, d'abréviation pour celui-ci.

Nous tenions à expliquer notre apparente sobriété, nous tenons à ce que l'auteur ne la puisse attribuer à autre cause qu'au mérite particulier de son œuvre.

Elle se lit sans fatigue, avec plaisir et intérêt. Le récit est net, rapide d'une vive clarté. Le style en est pur, remarquable d'élégance et de précision.

On sent un homme versé dans la matière, amateur distingué ou artiste lui-même, du moins nous l'avions ainsi pensé.

Il connaît bien le sujet et le traite avec supériorité. — Mais, sauf au début et dans la conclusion, peu de considérations générales, partant, et comme tant de fois déjà nous l'avons dit, peu d'esthétique.

Les notions sont bonnes, les jugements sains, les appréciations justes et rapides sur les artistes étudiés — mais ils ne le sont pas tous.

L'introduction est excellente, mais le coup d'œil sur les origines avant le XVIe siècle manque de profondeur, il est trop rapide, et l'exactitude du jugement sur la renaissance nous a laissé des doutes.

Le parallèle entre les XVIIe et XVIIIe siècle est d'une grande justesse, d'un bon esprit, il est bien fait.

L'appréciation de l'œuvre et de l'influence créatrice des Clouet est bien traitée, pleine de vivacité. Elle amène l'auteur à comparer les Maîtres de l'Ecole française avec les Maîtres étrangers, Titien, Vinci, Holbein.

Superbe et digne de tous nos éloges, le passage du mémoire concernant Philippe de Champagne.

Regrettons-le : les comparaisons ne se renouvellent pas, et ici encore, nous sommes forcés de dire que dans ce livre il y a plus de la biographie des portraitistes, que de l'histoire du portrait.

Là, pour tous, aura été l'écueil.

Cette série de notices ressemble trop aux extraits d'un dictionnaire et ce que nous disons en général, il nous faut l'appliquer à notre auteur. Il a trop demandé à l'œuvre de M. Charles Blanc (1) ; il s'est trop inspiré des historiens de l'art ; il leur a sacrifié une partie, sinon de son individualité, du moins de son originalité.

L'ordre méthodique adopté, jette sur cet écrit une grande clarté ; tout y est classé par siècle et par genre. Peinture, Sculpture, Dessin, Miniature, Pastel, tout se trouve groupé par époques ; toutes les branches de l'art partent d'un même tronc, et concourent ainsi à l'étude synthétique de l'ensemble. C'est là une méthode de beaucoup supérieure à celle des autres concurrents, qui ont fait, de la Peinture,

---

(1) Histoire des Peintres de toutes les Ecoles depuis la Renaissance jusqu'à nos jours.



de la Sculpture et du Dessin, l'objet de trois tableaux, de trois études historiques distincts.

Le Pastel et les Pastellistes, leur Maître à tous dans ce genre vaporeux, aîlé, notre grand Latour, ont été l'objet d'une appréciation dont la touche est irréprochable.

L'auteur avoue des lacunes — d'accord. Bien des noms sont omis, bien des recherches appellent leur complément. La Statuaire sur les tombeaux n'y est pas ou y est à peine mentionnée, et l'on n'y trouve pas trace de la Miniature dans les manuscrits, et des œuvres de nos vieux Portraitistes enlumineurs.

Avec ces lacunes, l'Histoire du Portrait n'est pas complète, et pour n'en donner qu'une preuve, nous signalerons avec regret l'omission d'une étude spéciale sur le beau livre d'heures d'Anne de Bretagne et sur son merveilleux portrait.

De parti pris, l'appréciation des modernes est écourtée. Juger ses contemporains, l'auteur ne le peut, ou il ne l'ose. Mais, sans les juger, réserve qu'à notre tour nous n'apprécierons pas, rapprocher leurs œuvres de celles de leurs devanciers, les comparer, et concourir ainsi à l'éclosion de cette synthèse que nous appelions de tous nos vœux, était-ce donc impossible ?

Ces ombres signalées, nous nous résumons sur cet important mémoire : s'il n'est pas complet, s'il ne répond pas absolument à la question posée, du moins il se distingue par sa grande netteté ; par la pureté du style ; par l'excellence de la méthode ; par l'exactitude des proportions.

La *Société des Etudes historiques* décerne à l'auteur de cette œuvre, une première médaille de la valeur de cinq cents francs.

Notre tâche est accomplie. Nous avons, en abusant un peu, du temps qui nous était mesuré, et beaucoup de la patience de nos auditeurs, rendu compte, et des bons travaux nés du concours, et des décisions de la Société.

Nous nous sommes abstenu avec grand soin, de porter un jugement personnel sur des œuvres discutées, soit qu'elles aient été mention-

nées, soit qu'elles aient été omises dans les différents mémoires appelés à des récompenses.

Les appréciations d'auteur dans un rapport, mettent en suspicion l'impartialité du rapporteur, et pourraient compromettre celle de ses collègues dont il n'est que l'organe. Elles soulèvent la discussion, et donnent prise au doute sur la sincérité de l'éloge, ou sur l'équité de la critique.

Que de choses auraient pu nous suggérer, par exemple, l'étude de l'apothéose de Napoléon Ier par M. Ingres, cette belle page perdue dans l'incendie de l'Hôtel-de-Ville ; l'étude du portrait, objet de tant de controverses, de Napoléon III par Flandrin, cette œuvre dont nous ne dirons pas un mot, si ce n'est que pour la produire, le grand artiste avait chargé sa palette d'harmonie, et imprégné sa toile du sentiment du vrai.

Aucun des mémoires n'a mentionné ces deux portraits.

Disons pour terminer, que nous n'avons pas vu sans une vive et douce émotion, passer sous nos yeux, parmi tant d'illustrations diverses, le nom célèbre d'un aimable octogénaire, membre de notre *Société des Études historiques ;* le nom de notre vénéré collègue M. Léon Cogniet.

Le peintre, (je ne dois citer ici que des portraits), du maréchal Maison, de Mme la marquise de Crillon, de Louis-Philippe dans sa jeunesse, de Mme la vicomtesse de Noailles, de Mme la duchesse de Luynes, de M. Lutrotte armateur, de Mme la marquise de Pimodan, de Mme la duchesse de Galliéra, dont le portrait a été si goûté à l'Exposition des Alsaciens-Lorrains, et de tant d'autres, a fait de la science du clair obscur, l'objet principal de ses études ; il lui a dérobé tous ses secrets (1).

---

(1) A l'âge de 84 ans, (il est né le 29 août 1794), l'auteur de quelques-unes des fresques de la Madeleine, du Marius à Carthage, du saint Etienne secourant une pauvre famille, de l'Enrôlement et du Départ des Volontaires en 1792, du Tintoret peignant sa fille morte, du Bonaparte dirigeant en Egypte les travaux des savants que son étoile naissante rivera bientôt à sa fortune, etc., etc. M. Léon Cogniet vient de mettre la dernière main à une toile qui couronne dignement son œuvre.



De plus, la correction du dessin, la vérité unie à la sobriété des couleurs, distinguent le talent de M. Léon COGNIET, et j'éprouverais à parler de lui plus longuement, une indicible joie, si, dans une société comme la nôtre, les éloges n'étaient pas exclusivement réservés à ceux, dont l'âme à jamais affranchie, a réalisé pour toujours le rêve du poëte, de l'artiste et du chrétien :

Excelsior !

LOUIS-LUCAS.

L'Adoration des Mages, ou plutôt les Rois Mages à la recherche de l'Enfant-Dieu appartient à la famille de Luynes.

Il nous a été donné de contempler ce tableau dans l'atelier du peintre, à l'Institut. Une fois de plus, il nous a révélé cette science profonde du clair obscur dont nous venons de parler.

Une lueur stellaire éclaire la scène qui se passe durant une de ces belles nuits orientales que nous avions bien pu rêver, que Théophile Gautier a si magnifiquement décrites, et que Léon Cogniet nous montre dans un paysage d'une remarquable et puissante originalité.

Les Mages, après de longs détours pour éviter les embûches d'Hérode, ou dérouter ses soupçons, chevauchent et s'égarent dans des montagnes pour ainsi dire inaccessibles. Tout d'un coup, ils s'arrêtent éperdus, et donnent les signes d'une admiration pleine de stupeur. Le Mystère est accompli. L'étoile qui les a guidés a suspendu sa course, et s'est fixée immobile au-dessus du village de Bethléem, perdu encore dans un lointain qu'elle rend plus lumineux.

. . . . . . *hic, hic quem quærimus, hic est* (a).

Ils savent maintenant où est le Messie, et déjà ils se prosternent en adoration devant le lieu d'où partent les premiers vagissements du Sauveur du Monde.

Tout, dans la nature, respire autour d'eux l'étonnement; les animaux eux-mêmes sont comme surpris d'une épouvante extatique, et pendant que l'un des rois élève au ciel ses bras suppliants, d'autres courbent dans la poussière leur front abîmé par le Mystère que la Foi leur révèle.

La composition, la pensée, l'expression, la couleur font de ce beau tableau, une œuvre de premier ordre; tout y démontre que chez M. Léon Cogniet, l'âge n'a pas éteint la flamme du génie, et que sa main toujours ferme et puissante, sait rendre encore les plus hautes conceptions d'une imagination d'artiste en pleine possession d'elle-même. L.-L.

(a) *Perse*, satire v, vers 174.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

1. **Nouvelle Histoire de France** illustrée, par M. Edmond Py. — 2. **Bulletins de l'Institut national Génevois.** — 3. **Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.**

I. — **Nouvelle Histoire de France** illustrée, publiée par les *Nouvelles Lectures pour tous*, par M. Edmond Py, Membre de la *Société des Etudes historiques*, ancien Professeur d'Histoire, auteur de Foi et Patrie; deux volumes grand in-8° à deux colonnes. *Toulouse.*

Les *Nouvelles Lectures pour tous*, publiées à Toulouse, forment une Bibliothèque catholique et populaire, honorée de deux Brefs de S. S. Pie IX, et destinée à mettre à la portée de tous les connaissances les plus utiles. Parmi les publications de cette collection, nous n'hésitons pas à dire que la Nouvelle Histoire de France *illustrée, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, due à la plume de M. Edmond Py, est certainement une des plus précieuses et des plus instructives. Et qu'on ne croie pas qu'il s'agit d'une petite Histoire, ne présentant que les grandes lignes et les seuls faits anecdotiques susceptibles d'intéresser les classes populaires. Sans doute, on ne se proposait que « de présenter, sous une forme simple, le résumé » substantiel et succinct de nos Annales..... » Mais, même ainsi formulé, le programme du Comité des *Nouvelles Lectures pour tous* pouvait recevoir un sens plus ou moins étendu, et revêtir des

proportions autres que celles d'un petit abrégé à l'usage des écoles primaires ou des classes ouvrières. L'ouvrage de M. Edmond Py, sans dédaigner ce but modeste et populaire, peut avoir d'autres visées, et nous regretterions même que l'auteur ait légèrement dépassé les limites qui pourraient permettre aux élèves de nos établissements d'instruction secondaire d'étudier avec fruit son Histoire : trois volumes à deux colonnes, c'est trop pour une *Histoire de France* classique, alors que nos jeunes écoliers sont si pressés et si surchargés.

Deux seulement de ces trois volumes ont paru : le premier conduit le lecteur depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Charles IV dit le Bel (1328) ; et le second volume, qui commence avec le règne de Philippe VI de Valois, nous laisse au traité de Vervins (1598), à peu près vers le milieu du règne de Henry IV.

Cette Histoire a été précédée, pour toute préface, d'une courte *Introduction,* rédigée par le Comité des *Nouvelles Lectures pour tous*, et où nous lisons les lignes suivantes, que l'auteur s'est naturellement appropriées, en acceptant la mission d'écrire l'histoire de notre pays : « Nous nous dégagerons des mensonges obligés, des flatteries de » convention qui, en trahissant ou en voilant la vérité, enlèvent toute » valeur aux appréciations et aux récits. Aucune branche de connais- » sances humaines n'est plus incompatible que l'histoire avec les » préjugés. Il importe, en l'écrivant, de s'affranchir des idées pré- » conçues, de ne point violenter les faits pour les appeler au secours » d'une théorie ou d'un système ; il faut poursuivre sans réserve la » recherche impartiale de ce qui s'est réellement accompli. Dans ces » conditions, le passé fournit les meilleurs et les plus sages conseils, » parce qu'il renferme un trésor que rien ne peut suppléer, l'expé- » rience, dont les leçons profondes ont toujours servi à faire sainement » apprécier le présent, et, dans une certaine mesure, à pénétrer » l'avenir... » L'auteur a été fidèle à ce programme, dont il a compris toute la valeur et la haute importance : l'enseignement populaire est si négligé, si mal compris, et souvent aussi, avouons-le, si peu honnêtement pratiqué !....

Ce que nous remarquons dans l'*Histoire de France* de M. Py, outre une parfaite honnêteté d'intention et une sérieuse connaissance du but moral que doit se proposer l'historien, c'est encore un ensemble de

qualités telles qu'on les demande en pareille matière, comme un profond accent de sincérité au service d'un vrai talent de narrateur, et une clarté d'exposition unie à un style presque toujours attachant. L'auteur a su donner sa vraie nuance au fond du tableau, que le lecteur ne perd jamais de vue en voyant s'agiter les personnages sous ses yeux. Quant aux faits secondaires, ils sont généralement bien choisis et soudés avec un art qui ne se trahit point, parce que ces faits naissent les uns des autres, conformément à une sorte de généalogie tracée par les hommes sous l'œil et le gouvernement de la Providence et suivant cette parole de Fénelon : « L'homme s'agite, et » Dieu le mène. »

Ces qualités sont soutenues dans les deux premiers volumes ; aussi croyons-nous superflu d'entrer dans des détails et de faire des citations. Contentons-nous de dire que l'auteur fait une large place aux institutions ; il trace rapidement le portrait de ses principaux personnages ; enfin, il sait sans confusion faire marcher de front l'histoire littéraire et l'histoire religieuse avec l'histoire des événements politiques. On s'en convaincra facilement en lisant dans l'*Histoire de France* de M. Py, le tableau de nos origines nationales, des progrès du Christianisme en Gaule, des institutions de Charlemagne, ainsi que l'exposition du système féodal et les récits des Croisades. L'auteur peint bien ce qu'il appelle *le siècle de saint Louis*, et nous avons été profondément intéressé par la lecture des pages qu'il consacre à la guerre de Cent-Ans et aux événements de la Réforme. Partout enfin, on sent courir, dans le livre de M. Edmond Py, le souffle du plus ardent patriotisme, réchauffé par la flamme du chrétien convaincu, ce qui prouve une fois de plus que la foi est, en somme, le meilleur garant du vrai patriotisme : l'auteur l'a compris, et nous l'en félicitons très-sincèrement.

Ecrivant l'histoire, il ne pouvait négliger les autorités. Il a été sobre de citations, mais il a su choisir : parmi les chroniqueurs, il aime à invoquer le témoignage de saint Grégoire de Tours, Éginhard, Suger, Joinville, Froissart, Juvénal des Ursins, Martin du Bellay, de Tavannes (Nous lui ferons volontiers grâce de Pierre de l'Estoille, qui puisait aux sources les plus décriées, et dont il faut se méfier pour l'histoire du XVIe siècle, comme de Saint-Simon pour l'histoire du siècle suivant).

Parmi les auteurs modernes, M. Edmond Py cite parfois, et toujours à propos, les noms de Guizot, Thierry, Michelet, de Barante, Lavallée et quelques autres. Nous regrettons que les Croisades ne lui aient pas fourni l'occasion de citer Michaud, et qu'il n'ait pas cru devoir emprunter quelque belle page à l'*Histoire des ducs d'Orléans* de Laurentie ou aux diverses études historiques de M. Mignet.

S'il nous était permis en finissant, de dire un mot sur l'exécution matérielle de l'ouvrage, nous nous permettrions de trouver peu commodes et peu élégants ces volumes de cinq cents colonnes compactes et de format grand in-8° carré, qui, d'ailleurs, laissent à désirer au point de vue typographique. Nous voudrions que l'édition fût plus digne de l'ouvrage, qui nous paraît bien au-dessus du but modeste et populaire des *Nouvelles Lectures pour tous*. Aussi, faisons-nous des vœux pour que, dès la publication du troisième volume ou fascicule, notre savant collègue M. Edmond Py se hâte de publier son *Histoire de France* en deux volumes in-12, sans illustration, ce qui permettrait d'en faire un livre classique. — Et puisque nous parlons des illustrations de cette *Histoire de France*, nous regrettons que l'éditeur ait négligé d'indiquer l'auteur de certaines gravures quand cet auteur était un artiste de renom, comme Ingres par exemple, dont on a reproduit (sans le nommer) *le Martyre de saint Symphorien* à la page 33 du premier volume : ce serait, croyons-nous, un attrait de plus pour le lecteur.

Nous faisons les vœux les plus ardents pour que M. Edmond Py trouve les loisirs nécessaires au prochain achèvement de cette histoire, dont le mérite incontesté rejaillit sur la *Société des Etudes historiques*, heureuse de le compter dans ses rangs.

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII.

---

2. — Bulletins de l'Institut National Genevois, Tome XXII°.

Le tome XXII° des *Bulletins de l'Institut National Genevois* contient un résumé très-intéressant des travaux accomplis pendant les années 1875 et 1876.

La section des *Sciences naturelles et mathématiques* nous offre une savante dissertation du célèbre professeur Ch. Vogt, sur le phyloxera, et qui eut pour résultat d'amener le gouvernement à détruire immédiatement, par le feu, la première vigne infestée par ce terrible parasite, afin que le fléau ne s'étendît pas hors de la commune où il fit son apparition. Après que la vigne eut été arrachée et le terrain assaini par l'emploi de la chaux grasse et du polysulphure de calcium, et que l'on eût convenablement indemnisé les propriétaires, le rapporteur M. Faton, constata que les frais s'élevèrent à cent mille francs ; mais la localité fut débarrassée de la crainte de voir se propager le fléau, et les pays avoisinants profitèrent aussi de cette prompte et judicieuse décision du gouvernement de Genève.

M. Fs. Janin-Bovy a publié une savante description de la *planchette* et des améliorations qu'il y a introduites pour en rendre l'emploi général, améliorations qui ont été constatées par le général Dufour, et admises par d'éminents ingénieurs. Elles permettent de lever un plan avec autant d'exactitude que de rapidité, et nous pensons qu'il serait utile que nos officiers d'Etat-Major en fissent usage.

La section des *Sciences Morales et Politiques*, *d'Archéologie et d'Histoire*, a reçu d'intéressantes communications, et publié dans le *Bulletin* un Mémoire, divisé en deux parties, sur le *Tableau économique* de Quesnay, le fondateur de l'Economie politique en France. L'auteur de ce très-judicieux travail, M. Soldan, de Lausanne, esquisse rapidement, dans l'introduction, la situation économique de la France sous Louis XV, et nous présente le savant médecin Quesnay, comme le fondateur de la science *Physiocratique*, aujourd'hui appelée *Economie Politique*. Il cite souvent Dupont de Nemours, auquel on doit la publication en 1768 du *Tableau économique* de Quesnay.

Dupont se lia avec Turgot, et celui-ci avec Gournay, dont M. Soldan ne parle pas, et qui fut cependant le véritable créateur de l'Economie Politique. C'est à Vincent de Gournay qu'on doit la célèbre maxime « laissez faire et laissez passer », maxime qui commence seulement à entrer dans la pratique, et donne raison à Adam Smith qui, en parlant de nos physiocrates, proclamait leur découverte « la plus belle du siècle », mais dont profiterait seulement la postérité.

En attendant, Mirabeau, le père, qui s'était lié avec Quesnay, dont il vulgarisait les théories, fut mis à la Bastille pour la publication de sa *Théorie de l'impôt*, ce qui lui donna un certain renom.

Les théories de Vincent de Gournay différaient de celle de Quesnay en ce qu'il n'admettait pas, comme ce dernier, que la terre fût la seule richesse d'un pays. Il y joignait *l'industrie*, à laquelle il attachait une valeur réelle très-importante. Turgot a écrit son éloge.

Quand ce dernier prit la direction des affaires, il appela près de lui Dupont de Nemours, qui joua un rôle très-important dans l'Etat. A ces noms viennent se joindre ceux de Mercier de la Rivière, l'abbé Beaudeau, Le Trosne, qui furent les principaux physiocrates ou économistes du XVIIIe siècle. L'espace nous manque pour continuer l'examen du Mémoire de M. Soldan ; nous regrettons de ne pouvoir en faire ressortir tous les mérites et nous les recommandons particulièrement à l'attention des esprits désintéressés qui se livrent à l'étude des sciences sociales.

Dans la section de *Littérature* nous trouvons une étude très bien faite, intitulée *Chants patriotiques français* et épisodes politiques de 1780 à 1877, par M. Ferdinand Révillon. Un autre Mémoire contenant une *relation historique sur les Cultes à Versaix*, (près de Genève) par M. Claudius Fontaine-Borgel, est d'un intérêt purement local. Enfin une gaie et spirituelle comédie : *l'Eléphant blanc*, par M. L. Vaucher, est une sorte de protestation contre la gaîté malsaine de nos théâtres secondaires, et prouve que l'on peut amuser avec esprit sans avoir recours aux fantaisies plus qu'hyperboliques que se permet l'opérette moderne.

L'Institut national Genevois a ouvert plusieurs concours littéraires et artistiques, parmi lesquels nous remarquons comme sujet, la traduction en vers de quatre poëtes allemands : *les Grues d'Ibycus*,

de Schiller; *Petit Roland*, d'Uhland; *le fidèle Eckart*, de Gœthe; *la Chanson du brave homme*, de Bürger. Le prix a été partagé *ex-æquo* entre trois concurrents, dont le Bulletin reproduit les traductions, et nous voyons figurer parmi les trente concurrents, M. J. Guillemin, de Châlons-sur-Saône, qui a obtenu une mention honorable.

Un autre concours littéraire ayant pour sujet : *Etude sur le roman et les romanciers de la Suisse Française*, n'a suscité qu'un seul manuscrit, à peine digne d'une mention honorable, malgré de sérieuses recherches historiques. Aussi le jury a-t-il décidé qu'on ne décachèterait pas la lettre de l'auteur « afin que le souvenir, toujours fâcheux, d'un insuccès, ne fut pas attaché au nom d'un estimable et laborieux travailleur. »

Dans la section des Beaux-Arts des concours de paysage ont été ouverts pour encourager l'étude de la nature alpestre. Le Bulletin contient aussi un mémoire sur la musique, dû à la plume savante de M. Meerens, de Bruxelles. Cet auteur blâme la Commission Française d'avoir fixé le diapason normal, à 870 vibrations simples par seconde au lieu de 864. Mais *la hauteur du diapason étant absolument arbitraire*, il ne saurait y avoir de diapason réellement *normal*.

La Commission Française, se basant sur l'observation et l'expérience, a pris très-judicieusement une moyenne correspondant à 780 vibrations, et cette décision a reçu l'approbation de tous les théoriciens sérieux. M. Meerens croit que l'Europe musicale eut adopté le diapason de 864 vibrations, tandis que, hors de France, les choses sont restées en l'état ou à peu près. Or, la cause provient de ce qu'un changement de diapason occasionnait aux artistes qui jouent d'un instrument à vent des frais assez considérables, tandis qu'en France ces frais ont été imposés par une décision ministérielle à laquelle ils ne pouvaient se soustraire. La hauteur du diapason n'est donc pour rien dans la question, et les chanteurs de tous les pays ont très-nettement témoigné leur désir de voir adopter le diapason Français dans les théâtres.

La section d'*Industrie et d'Agriculture* n'est pas moins active que les autres sections. De nombreuses communications et des concours

pour l'amélioration de l'agriculture et des arts appliqués à l'industrie ont eu pour effet de stimuler le zèle des agronomes et des industriels, dont les productions, soit dit en passant, ont diminué de moitié depuis un an.

Telles sont, en substance les matières contenues dans le XXIIe Bulletin de l'Institut national Genevois, et qui font le plus grand honneur au libéralisme des membres de cette institution dont les concours sont généralement ouverts aux étrangers, aussi bien qu'aux nationaux.

D. SUTTER.

---

3. — Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, Tome IV.

Des recherches d'une érudition très-sérieuse, d'une étude très-attentive de l'histoire locale, remplissent ce volume et lui donnent une incontestable utilité.

Les sujets de ces recherches sont variés d'ailleurs comme le titre même de la Société et intéresseraient successivement toutes les sections de la nôtre.

C'est d'abord, mis en lumière par M. A. L. Sardou, un drame du XIV[e] siècle, « le mystère de Ste-Agnès » écrit en patois provençal avec la traduction française en regard, et la notation de morceaux qui devaient être chantés ; cette dernière partie, la seule entièrement neuve, puisque le texte du mystère avait été publié en 1869 par M. Bastoch Heudelberg, serait du ressort de notre savant confrère, M. Sutter, qui y trouverait l'écriture musicale du XIII[e] siècle.

M. A. L. Sardou continue dans ce travail une œuvre chère aux philologues en général, et surtout à nos concitoyens du midi de la France, auxquels il rend ainsi de précieux titres de famille : il avait déjà donné une édition nouvelle du poëme de Raymond Féraud troubadour Niçois du XIII[e] siècle, la « Veda de San Honorat » qui lui avait

valu une médaille de vermeil de la *Société des langues Romanes* de Montpellier. La *Société des Études historiques* ne reste point indifférente à ces restitutions des richesses originaires d'une des races qui ont formé la grande famille française.

Dans le même ordre d'idées se place l'article suivant contenant une série de 200 locutions proverbiales auxquelles le dialecte Romano-provençal prête pour nous une piquante originalité. « Chi a l'amer an boca peüt nen spue doss. » Qui a l'amer en bouche ne peut cracher doux.

Ces locutions ont été recueillies par M. Malval, de Clermont-Ferrand.

MM. Senequier, Brun, Sardou, Mougins de Roquefort, Dr Henry, étudient ensuite, dans les traces laissées sur le sol de la Provence, l'histoire des temps passés. On revoit, dans la disposition même de camps qui semblent avoir été utilisés avant la conquête Romaine et au Moyen-Age, les précautions prises pour garantir les populations des environs de Grasse contre les entreprises des pirates de tous les temps depuis les Phocéens jusqu'aux Sarrasins. — Nice, colonie Marseillaise, demeure une obscure bourgade, tant que prospère Cemenelum, la cité Ligure devenue Romaine élevée par les conquérants à la dignité de chef-lieu d'une Préfecture. Puis viennent les Lombards qui ne laissent à Cemenelum (Cimiq) que des ruines où la Société de Nice retrouve et constate les vestiges de la grandeur passée. Nice alors commence à grandir et à prendre le rang de capitale de la province, qui avait appartenu à la ville détruite.

En étudiant les restes antiques de Cemenelum (Kemené), M. Brun décrit, avec une grande et utile exactitude, les dispositions adoptées par les anciens pour les bains. Ce résultat d'une expérience très-développée, puisque les bains étaient chez les anciens l'objet de soins constants et délicats, pourrait trouver de nos jours quelques applications.

Je passe des notes ingénieuses sur le rétablissement des textes d'inscriptions grecques et romaines, et j'arrive à l'excursion du Dr Henry aux lacs des Mervilles.

Le Dr Henry a voulu, non-seulement admirer les beautés naturelles d'une des hautes vallées de la Roque, mais encore contrôler une tradition qui plaçait là le passage d'une armée Carthaginoise, qui, fran-

chissant les Alpes par cette route, aurait trouvé le temps de tailler des pierres gigantesques restées, depuis, sur ce chantier.

M. le D[r] Henry démontre très bien, d'une part, que cette vallée, élevée de plus de 2000 m. et dont le débouché donne à la mer de Ligurie, n'a guère pu conduire une armée en Italie; de l'autre que les prétendues contructions carthaginoises sont l'œuvre d'un glacier qui a strié les rochers sur son passage et semé sur ses flancs et sur sa ligne terminale les pierres de ses moraines. Après les constatations analogues faites par la science moderne, cette solution ne peut guère laisser de doute.

M. le D[r] Henry ne semble pas avoir remarqué les inscriptions en caractères étranges que MM. Rivière et de Vesly ont relevées sur les rochers qui bordent les lacs Lunghi. Mais ces inscriptions auxquelles M. Rivière croit reconnaître un caractère symbolique — ce serait une série de dessins, mais non une écriture hiéroglyphique — remonteraient à une époque très-antérieure à Annibal. Il y aurait là quelque vague tradition historique, et Annibal serait intervenu dans les récits populaires, comme César apparaît si souvent à propos de monuments antérieurs ou postérieurs à son époque.

Les recherches ordonnées par le ministère de l'Instruction publique ne font du reste qu'ajouter un intérêt de plus à celles que M. le D[r] Henry avait spontanément entreprises, et au val d'Enfer même, dont le docteur semble avoir deviné l'importance aujourd'hui mise en lumière.

Il faut joindre à ces travaux d'archéologie et d'histoire la recherche très-ingénieusement poursuivie, par M. E. Blanc, du tracé complet de la voie Julia-Augusta établie dans l'intérieur des terres, parallèlement à la voie Aurélienne du bord de la mer. En coordonnant les travaux de ses devanciers, Ricolvi, S. John Boileau, Bourguignat, et ses propres découvertes de bornes milliaires, d'inscriptions, de carrières romaines, M. Blanc a démontré que cette voie Julia-Augusta, qui partait des bords de la Trébie au pied de l'Apennin, venait franchir le Var à un gué qui existe encore à 2 kil. au dessous de Gattières, et se dirigeait par Vence sur Auribeau (ad horrea). M. Blanc l'identifie avec la voie tracée par Hercule à travers les Alpes, infranchissables jusqu'à lui. Les textes de Silius Italicus, de Polybe, de César, signalent en

effet l'existence d'une route fréquentée dans ces parages : la voie Aurélienne n'a été ouverte que sous Auguste. Cette route, omise par tous les géographes, ne se retrouve que dans une carte manuscrite de D'Anville.

Suivent trois notices nécrologiques qui nous renseignent sur les origines de la Société ; puis des articles de médecine et de météorologie qui ne sont pas de notre ressort.

Colonel FABRE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 6 ET 15 MARS, 3, 15 ET 25 AVRIL 1878.

SÉANCE DU 6 MARS. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER, *Vice-Président.* — Le Procès-verbal de la séance précédente rédigé et lu par le Secrétaire général-adjoint est adopté.

Les nouvelles de la santé de M. THÉRY données par M. NIGON DE BERTY, ne sont pas favorables. La Société exprime ses bien vives sympathies.

M. le comte DE BUSSY, Administrateur, communique plusieurs lettres :

1° de M. DESCLOSIÈRES, retenu à la séance de la Société générale des Prisons où il a une lecture à faire, et qui s'excuse de ne pouvoir venir avant neuf heures et demie.

2° de M. QUESNEL, qui remercie de son admission.

3° de M. le comte MELZI-D'ERIL, qui envoie sa *Notice individuelle*.

4° de M. DEPOISIER, qui envoie également la sienne.

M. L'ADMINISTRATEUR lit ces deux notices et aussi celle de M. SUTTER; elles rappellent les travaux de nos collègues, dont plusieurs ont obtenu des récompenses signalées, et en particulier plusieurs ouvrages de M. SUTTER sur les Beaux-Arts.

5° lettre de M. MENU, qui exprime l'espoir de présenter bientôt deux nouvelles candidatures.

M. DE BUSSY donne ensuite lecture de la liste des ouvrages reçus dans le courant du mois de février, il signale dans le volume des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, un *Recueil de la Correspondance de Gaspard de Saulx-Tavannes, de Guillaume et de Jean de Saulx.* Ces lettres présentent un sérieux intérêt pour l'Histoire des campagnes des règnes de Henri II, et l'on y trouve aussi un tableau de la Bourgogne pendant les guerres de Religion et la Ligue. M. DE BUSSY dit qu'il serait utile qu'un rapport fût fait sur cette publication, et il propose d'en confier le soin à M. le colonel FABRE.

Cette proposition est approuvée par l'assemblée.

M. L'ADMINISTRATEUR annonce que M. DEPOISIER se propose de communiquer à la Société un travail sur l'éducation du Roi Victor-Emmanuel II, extrait d'une biographie de Mgr Charvaz, dont il est l'auteur. M. NIGON DE BERTY demande si la vie de ce monarque ne doit pas être considérée comme étant de l'histoire contemporaine et se trouvant ainsi dans des conditions qui ne permettent pas à la Société de s'en occuper.

Des observations sont échangées entre plusieurs membres. M. LE PRÉSIDENT dit que la Société appréciera le caractère de l'ouvrage lorsqu'il lui sera présenté.

M. DE BUSSY donne lecture de la suite de l'*Etude historique* de M. A. DE CARDEVACQUE, sur *le Collége d'Arras*. Cette dernière partie du consciencieux travail de notre honorable correspondant, est entendue avec intérêt.

L'ordre du jour appelle la lecture d'une étude de M. MEUNIER, ayant pour titre : *Bertrand de Born, son rôle politique*. M. le colonel FABRE, auquel M. MEUNIER a envoyé son travail, en commence la lecture; le célèbre troubadour y est apprécié non-seulement comme auteur des *Sirventes*, mais surtout à cause des intrigues et des combats qui lui firent perdre deux fois son château, et lui valurent l'honneur, autant que son titre de poëte, de figurer dans l'Enfer de Dante.

M. RAUNIÉ dit que l'auteur paraît se méprendre sur le véritable caractère de la poésie provençale quand il dit que les poëtes du Midi avaient pour habitude, comme Bertrand de Born, de célébrer la guerre. Assurément les troubadours étaient tout à la fois des poëtes et des chevaliers, et à l'occasion

savaient aussi bien faire la guerre que la chanter, mais, sauf de très rares exceptions, ce qu'ils célèbrent surtout ce sont leurs amours, les plaisirs de leur vie facile, les beautés de la nature. Pour trouver un souffle aussi passionné que celui qui anime les poésies de Bertrand de Born, il faut lire le Poème de la Croisade Albigeoise ; ce poème et les Odes guerrières de Bertrand de Born sont pour ainsi dire deux exceptions dans la poésie provençale.

M. Raunié ajoute qu'une objection plus grave peut être adressée à M. Meunier, au sujet de ses assertions sur l'histoire du sentiment national en France, sentiment qu'il fait remonter jusqu'à l'époque de Charlemagne. A l'appui de sa thèse, M. Meunier, va chercher des exemples dans la Chanson de Roland, et il cite les mots de *Doulce France, dulx païs de France*, attachant à ces mots une idée qu'ils ne sauraient avoir ; le patriotisme, dit M. Raunié, n'a rien à faire ici, c'est un simple éloge à l'adresse de la France. Il ne faut pas oublier, toutes les fois que l'on s'occupe du sentiment national, que la France du Nord et la France du Midi formaient deux pays absolument distincts, aussi bien par les habitudes que par la langue et les mœurs. Au Nord, ce sont les envahisseurs germaniques, parlant la langue franque et conservant des usages importés d'ontre-Rhin ; au Midi, ce sont les peuples latins, ou du moins gallo-romains, tout imbus de mœurs romaines et parlant la langue provençale qui est presque du latin.

Après avoir donné quelques détails historiques sur la situation considérable des comtes de Toulouse, M. Raunié termine ainsi ses observations : Le sentiment national ne fait son apparition en France qu'au xiv[e] siècle, lors de la Guerre de Cent ans, et les premiers écrivains chez lesquels on le trouve réellement, sont Christine de Pisan et Alain Chartier. Alors, le Nord et le Midi, également menacés par l'invasion anglaise, s'unissent dans un même esprit de défense, et l'amour de la patrie devient une conséquence de la haine de l'étranger.

M. l'Administrateur donne communication d'un article de critique littéraire publié par M.V. Fournel, dans la *Gazette de France* du 26 février, contenant l'éloge de l'ouvrage de M. Stephen Liégeard, intitulé : *A travers l'Engadine, la Valteline, le Tyrol du sud et les Lacs de l'Italie supérieure.*

M. Sutter donne lecture de l'introduction d'un ouvrage sur l'*Esthétique musicale*, où il donne à grands traits les principes du rhythme dont l'étude est indispensable pour imprimer à l'œuvre le caractère du beau.

M. Gabriel Desclosières, signale à M. Sutter une communication faite à l'Académie des Sciences, dans sa séance du 25 février. M. Faye a

présenté, au nom de M. Hiru, de Colmar, une brochure intitulée : « *La Musique et l'Acoustique* ». Le savant auteur s'est proposé de rechercher s'il y avait réellement avantage à substituer à la gamme tempérée la gamme scientifique dans la pratique musicale. Il conclut en faveur de la gamme modérée, c'est-à-dire de l'état de chose actuel.

M. Sutter répond que la *gamme tempérée* est le résultat d'un compromis passé avec l'*échelle des quintes ;* que l'auteur ne tenait pas compte des fonctions mélodiques et harmoniques des sons ; que chaque intervalle de même nom variait suivant la tonalité, que, par exemple, l'intervalle de *la* à *si* était *mineur* dans le ton de *la*, *majeur* dans le ton de *sol*, *maxime* dans ton d'*ut*. Enfin que la gamme tempérée n'a pas de *note sensible*, ce qui rend si désagréable une mélodie jouée sur un piano, sans accompagnement harmonique.

M. Sutter rappelle à cette occasion que la Commission française nommée par le Ministre pour fixer la hauteur du diapason (le *la* des grecs) avait été blâmée d'avoir adopté le *la normal* de 870 vibrations par seconde, au lieu de 864 vibrations, nombre *rationnel*. D'ailleurs, ils sont aussi arbitraires l'un que l'autre, tout cela étant affaire de pure convention, car rien ne dit que le son le plus grave ou de 32 vibrations soit un *ut* plutôt que toute autre note.

Par conséquent la Commission française a eu raison de prendre une moyenne conforme à l'étendue de la voix humaine, et si le diapason normal établi à 870 vibrations par seconde n'a pas été généralement adopté dans les autres pays, la cause en est aux frais qu'occasionnerait la fabrication très-onéreuse pour les artistes de nouveaux instruments à vent. Il y a à l'étranger des chanteurs qui posent comme condition de leur engagement que le *la* de l'orchestre sera celui de la Commission française.

M. Gabriel Desclosières présente un rapport sur l'*Armorial des Prévôts de Paris* (1269-1589) par M. le comte de Bussy. Il fait ressortir l'importance de ce travail consciencieux et l'intérêt qu'il a au point de vue historique.

M. Raunié demande si les fonctions de Prévôt de Paris et celles de Prévôt des Marchands n'ont pas été quelquefois réunies, et notamment par Etienne Boileau, lors du rétablissement de la Prévôté par Saint Louis.

MM. Desclozières, de Bussy et de Berty donnent à ce sujet quelques explications établissant que les fonctions des deux Prévôts étaient complètement distinctes, et que la situation du Prévôt de Paris pour le Roi, au Châtelet, commandant le Ban et l'Arrière-Ban de la noblesse, magistrat d'épée rendant la justice, véritable successeur des Vicomtes

était bien supérieure à celle du Prévôt des Marchands qui n'était que le chef des jurés et des échevins, chargé de réglementer le prix des denrées, et d'intervenir dans la répartition de l'impôt des marchandises.

M. L'Administrateur dit que par suite du congé pris par M. François-Franquet, à cause de son état de santé, le *Comité du Journal* n'est plus au complet, et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Sur la proposition de M. le Président, M. Gustave Duvert est nommé Membre du Comité.

M. le Président annonce que lors de la prochaine réunion on s'occupera de la fixation du programme de la Séance publique du 12 mai. Il invite ses collègues à faire connaître les travaux qu'ils ont l'intention de présenter.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

SÉANCE DU 15 MARS. — *Présidence de* M. J.-C. Barbier, *Vice-Président.* — Le procès-verbal de la précédente Séance rédigé et lu par le Secrétaire général-adjoint est adopté.

M. Barbier annonce que la Société vient d'être cruellement frappée par la perte de son honorable Président, M. Théry, Inspecteur général honoraire de l'Instruction publique ; il ne doute pas que tous ceux de ses collègues qui le pourront, se joindront à lui pour rendre les derniers devoirs au président vénéré, au savant modeste, à l'un des doyens de l'Université et de la *Société des Etudes historiques.*

M. Louis-Lucas exprime le regret de ne pouvoir se réunir à ses collègues pour cette triste cérémonie, mais étant obligé de partir de suite pour un voyage indispensable, il ne sera plus à Paris lorsqu'elle aura lieu.

M. Gustave Duvert propose de lever la Séance pour témoigner le profond regret que cause à notre Compagnie la perte de son honorable Chef.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Avant de lever la Séance, M. le Président dit qu'un autre deuil ajoute encore à notre tristesse en atteignant l'un de nos collègues les plus affectionnés. M. Aymar Joret-Desclosières, député du Calvados, frère de notre Secrétaire général, vient de succomber à une courte maladie.

Annexe au procès-verbal de la séance du 15 *mars.* — Il doit être mentionné pour ordre qu'à l'issue de la séance du 15 mars, levée comme il a été dit, en signe du deuil qu'elle éprouvait de la nouvelle de la mort de son président M. Théry, les membres présents se sont formés en comité secret pour arrêter la liste des lectures proposées pour la séance publique.

M. de Bussy a terminé la lecture du travail intéressant de M. de Carde-

VACQUE sur le *Collége d'Arras,* qui, ne pouvant à cause de son étendue être inséré dans *l'Investigateur,* sera examiné par M. BOUGEAULT, pour en présenter un compte-rendu analytique.

M. VAVASSEUR donne lecture de son étude proposée pour la Séance publique : *l'Association ouvrière dans le passé.*

Une discussion s'engage sur plusieurs points de ce travail, et notamment sur la question de savoir si la partie contemporaine pourrait être insérée dans le journal de la Société. Elle paraît dépasser les limites de l'histoire pour s'engager dans le domaine des faits politiques. Cette question sera reprise en séance générale.

SÉANCE DU 3 AVRIL. — *Présidences successives de* M. le colonel FABRE *et de* M. J.-C. BARBIER. — Le procès-verbal de la dernière Séance rédigé par M. le Secrétaire général-adjoint Gustave DUVERT, est lu et adopté.

M. NIGON DE BERTY rappelle l'usage de consacrer une Notice biographique aux Membres décédés de la Société et demande qu'un rapporteur soit désigné pour retracer la vie et les écrits de notre regretté Président M. THÉRY.

M. LE PRÉSIDENT après avoir consulté l'Assemblée, désigne M. NIGON DE BERTY, pour rédiger cette Notice.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre de M. CASTONNET-DESFOSSES par laquelle il s'excuse de ne pouvoir continuer à prendre part aux travaux de la Société et envoie sa démission. Elle est acceptée.

M. DE BUSSY donne ensuite lecture de plusieurs lettres :

1° de M. Eugène LOUIS et de M. Th. LOUISE remerciant la Société du bienveillant accueil fait à leurs travaux qui ont été l'objet de compte-rendus publiés récemment dans l'*Investigateur.*

2° de M. le Commandeur Andriani, de Turin, qui annonce l'envoi d'un volume publié à Pavie, en 1877 : *Il comune dei Corpi santi di Pavia..... profili storico-descrittivi..... pel dottore Carlo dell'Acqua.*

M. DE BUSSY propose de confier à Mgr TOLRA DE BORDAS le soin de faire un rapport sur cet ouvrage, et il profite de cette occasion pour demander que le procès-verbal mentionne que des remerciements particuliers sont adressés à notre savant collègue pour les nombreux rapports qu'il présente avec tant de talent sur les travaux de nos correspondants italiens.

M. DE BUSSY signale ensuite le compte-rendu publié par le journal judiciaire la *Gazette des Tribunaux,* de la plaidoirie de notre Secrétaire général M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES dans une affaire de propriété littéraire

qui intéresse les artistes et les publicistes. M. l'ADMINISTRATEUR demande qu'il soit fait mention de cette plaidoirie au procès-verbal.

M. le président BARBIER dit qu'il serait intéressant de reproduire des fragments de cette affaire.

M. DE BUSSY communique ensuite une circulaire de la *Société de Saint-Jean* fondée par l'encouragement de l'Art Chrétien, et la liste des ouvrages adressés à la *Société des Etudes historiques* pendant le mois de mars.

M. DE BUSSY demande qu'un Membre soit désigné pour faire un compte-rendu de l'*Histoire des Comtes de Montébliard*, publiée dans le premier volume de la 3e Série des *Mémoires de la Société d'Emulation* de cette ville. M. le colonel FABRE accepte ce travail.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL donne lecture d'une note imprimée adressée à la *Société des Etudes historiques*, par Mme THÉRY, et contenant la relation des obsèques de notre vénéré Président, avec les discours prononcés sur sa tombe par M. DELACROIX, professeur de Seconde au Lycée Louis-le-Grand, ancien élève de M. THÉRY, et par M. BARBIER au nom de la *Société des Etudes historiques.*

Mgr TOLRA DE BORDAS rappelle qu'il y aurait intérêt à déterminer le sujet à mettre au Concours pour l'année 1880. M. DESCLOSIÈRES avait proposé l'Eloge de MICHAUD, l'historien des Croisades, un des fondateurs de l'Institut historique.

M. le Président BARBIER estime que ce sujet pourrait en effet, offrir un caractère d'opportunité, les œuvres de MICHAUD ayant été récemment rééditées avec un grand luxe ; il invite ses collègues à présenter d'autres sujets de concours pour la prochaine Séance, afin que l'Assemblée puisse choisir.

Cette prochaine Séance devait avoir lieu règlementairement le vendredi 19, Vendredi-Saint, l'Assemblée fixe au lundi 15, la date de la deuxième réunion mensuelle, les lettres de convocation signaleront ce changement d'une manière apparente.

M. LE PRÉSIDENT appelle l'attention de ses collègues sur la fixation au moins provisoire de l'ordre du jour de la Séance publique du dimanche 12 mai. Quant à présent, les lectures nécessairement indiqués par nos usages sont les suivantes :

Allocution du Président.

Compte-rendu des travaux de l'année 1877, par le Secrétaire général.

Rapport sur le Concours pour le *Prix Raymond.*

Les lectures proposées sont au nombre de huit :

1. *Notice sur M. Jules Mareschal*, ancien directeur des Beaux-Arts, par M. Gustave DUVERT.
2. *André Chénier*, poësie par M. Stéphen LIÉGEARD.
3. *La Bulgarie Historique et Littéraire*, par M. BOUGEAULT.
4. *De l'Association ouvrière dans le passé*, par M. VAVASSEUR.
5. *Alberoni et le Régent*, par M. BARBIER.
6. *Education de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie*, par M. DEPOISIER.
7. *Histoire de la Propriété foncière en Angleterre*, par M. FLACH.
8. *Le Mouvement historique en France en* 1877, par Mgr TOLRA DE BORDAS.

Le calcul du temps employé, en consacrant vingt minutes, en moyenne, à chaque lecture représenterait au moins trois heures et demie. Les membres dont les lectures seront admises seront instamment priés de se conformer à la mesure de vingt minutes qui leur est impartie.

M. LOUIS-LUCAS est invité à tenir son rapport sur le Concours prêt pour la séance du 15 avril.

La parole est donnée à M. BOUGEAULT pour lire son étude sur la *Bulgarie*.

Ce travail qui nous donne une nouvelle preuve de la grande compétence de notre collègue dans toutes les questions qui intéressent les provinces Danubiennes, est écouté avec un vif intérêt.

M. DE BUSSY commence la lecture du mémoire de M. DEPOISIER sur l'*Éducation de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie*.

L'Assemblée, après avoir écouté avec grande attention la lecture de cet estimable travail de notre savant collègue, pense que trop de passages s'appliquent à des personnages contemporains pour que la Société puisse en autoriser la lecture en Séance publique ou l'insérer dans son journal, sans enfreindre les prescriptions de ses Statuts.

La séance est terminée par la lecture d'un compte-rendu de Mgr TOLRA DE BORDAS sur l'*Histoire de France illustrée* de notre honorable collègue, M. Edmond PY. Cet ouvrage important d'un des membres les plus estimés de la Société est renvoyé au comité du journal avec remerciements au rapporteur.

La séance est levée à onze heures moins un quart.

SÉANCE DU 15 AVRIL. — *Présidence de* M. BOUGEAULT, *Président de la 2e classe*. — Le procès-verbal de la séance précédente, rédigé par M. le Secrétaire général JORET-DESCLOSIÈRES, est lu et adopté.

M. Camille Doucet, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, Membre honoraire de la Société, assiste à la séance.

M. le comte de Bussy, Administrateur, communique une lettre de M. Barbier, qui exprime le regret de ne pouvoir assister à la séance par suite d'un empêchement absolu ; il ajoute qu'on peut compter sur une lecture de quinze minutes pour la Séance publique (*Albéroni et le Régent*).

M. Duvert fait également connaître que M. Desclosières obligé de s'absenter de Paris pour quelques jours, l'a chargé d'exprimer ses regrets.

M. de Bussy donne ensuite lecture de :

1° Deux lettres de MM. de Roffiac-Lalande et Morel qui lui envoient leurs notices individuelles. M. Morel adresse en même temps un nouvel exemplaire de son Etude sur la *voie romaine Ab aquis Tarbellicis ad Tolosam*, et une *Note sur une inscription latine* trouvée à Saint-Gaudens ;

2° Deux lettres de M. Depoisier qui remercie M. l'Administrateur d'avoir fait la lecture de plusieurs fragments de son Mémoire sur l'*Education de Victor-Emmanuel II*, et la Société de l'avoir écoutée avec attention. M. Depoisier comprend parfaitement les raisons pour lesquelles son travail ne peut être admis par la Société pour une lecture publique, non plus que pour sa publication.

La candidature de M. Pein, professeur de mathématiques, au lycée Louis-le-Grand, est présentée par MM. Joret-Desclosières et de Bussy. Le Candidat demande à être admis comme Membre libre de la 3e classe.

Une Commission, composée de MM. Nigon de Berty, Louis-Lucas et Sutter est chargée de l'examen de cette candidature.

L'ordre du jour appelle la lecture du *Rapport de la Commission du Concours pour le Prix Raymond.*

M. Louis-Lucas, rapporteur, dit qu'il éprouve un grand embarras à prendre le premier la parole devant l'honorable Secrétaire perpétuel de l'Académie française, que, cependant, il espère obtenir tout à la fois sa bienveillance et ses bons conseils.

Avant de commencer sa lecture M. Louis-Lucas adresse des remerciements à MM. Bougeault et Tolra de Bordas pour la communication de leurs notes relatives à l'examen des Mémoires, ainsi qu'à M. Sutter qui s'est mis à sa disposition pour lui fournir les renseignements dont il aurait besoin.

M. Louis-Lucas donne lecture de son rapport, qui contient l'examen successif des travaux des concurrents, et expose les motifs qui ont déter-

miné la Commission à proposer de récompenser les auteurs de trois Mémoires. En résumé la Commission propose de décerner :

1° Une *médaille de cinq cents francs* au Mémoire ayant pour devise : *Vita sine labore est mors ;*

2° Une *médaille de trois cents francs* au Mémoire portant pour épigraphe : *Nec sunt facta Dei mira, sed Artificis ;*

3° Une *mention très-honorable* au Mémoire ayant la devise : *Tout le monde peut peindre un œil, mais tout le monde ne saurait peindre un regard.*

Des applaudissements témoignent du plaisir qu'on a eu à entendre la lecture de ce rapport.

M. Nigon de Berty demande s'il ne serait pas possible d'abréger le commencement du rapport pour éviter d'excéder le temps imparti à chaque lecture.

M. le Président fait observer que la limite de temps ne peut s'appliquer qu'aux lectures proprement dites, mais non au rapport du Concours.

M. Louis-Lucas dit que l'étendue d'un rapport de ce genre est subordonnée au nombre et à l'importance des travaux soumis au Concours. Sans doute, la durée de la lecture d'un Mémoire peut être mesurée, mais il n'en saurait être de même pour l'allocution du Président, pour le compte-rendu du Secrétaire général et pour le rapport sur le Concours.

M. le colonel Fabre voudrait que le rapportenr évitât de donner son avis sur certaines œuvres dont la valeur n'est pas mise en question par le Concours, par exemple, le portrait de l'empereur Napoléon III, par Hippolyte Flandrin.

M. Sutter cite des exemples d'œuvres d'art diversement appréciées, et donne quelques explications sur les principes fondamentaux de l'art en général.

M. Duvert demande s'il n'y a pas inconvénient, même dans les termes pleins de modestie employés par le rapporteur, à maintenir le passage relatif au portrait de M. Bertin de Vaux. A tort ou à raison, le public considère ce portrait comme étant le meilleur de l'œuvre d'Ingres, et comme bien supérieur à ceux de Cherubini, de Mme de Rothschild et du premier Consul.

M. Louis-Lucas fait remarquer qu'il a exprimé une opinion personnelle, et que ni la Commission ni la Société n'en sont responsables.

M. Camille Doucet dit que l'opinion émise par M. le Rapporteur est assurément très-bonne, et qu'il arrive souvent au public de commettre des

erreurs, mais qu'il faut éviter de porter un jugement contraire au sentiment général sur ce qui est étranger au Concours. Il serait à craindre que la critique du portrait d'Ingres ne fit suspecter au public la valeur du jugement porté sur les travaux soumis à ce Concours.

M. Camille Doucet rappelle ensuite que le portrait si remarquable de Napoléon III, peint par Hippolyte Flandrin, fut considéré à tort comme étant inférieur à celui de Cabanel. L'opinion erronée du public peut être combattue par un auteur, mais une Société ne doit pas s'exposer sans nécessité à encourir un blâme.

M. Louis-Lucas remercie M. Doucet de ses bons conseils dont il profitera.

M. le Président remercie également l'honorable Secrétaire perpétuel de l'Académie française, en témoignant, au nom de la Société, le regret de n'avoir pas plus souvent ses savantes observations.

Les conclusions de la Commission du Concours étant mises aux voix et approuvées, M. le Président procède à l'ouverture des plis cachetés correspondant aux trois meilleurs Mémoires.

Le Mémoire portant cette épigraphe : *Vita sine labore est mors,* et auquel est accordé une médaille de 500 francs, est de M. Raphaël Pinset, Instituteur primaire à Paris, rue de Grenelle-St-Germain, 38.

Le Mémoire qui a pour devise : *Nec sunt facta Dei mira, sed Artificis,* qui a obtenu une médaille de 300 francs, est de M. Jules d'Auriac, Avocat, rue Ventadour, 11.

Le Mémoire ayant pour devise : *Tout le monde peut peindre un œil, mais tout le monde ne saurait peindre un regard,* est de M. Marquet de Vasselot, Statuaire, rue Talma 7, à Passy, qui obtient une mention très-honorable.

Suivant l'usage de de la Société, M. l'Administrateur fera demander à M. de Vasselot s'il lui convient d'être nommé.

L'ordre du jour appelle la fixation du sujet à mettre au Concours pour 1880. Ce sujet doit rentrer dans la spécialité de la 2e classe (Histoire des langues et des littératures).

M. Bougeault dit qu'il serait intéressant de demander l'*Historique des travaux des Bénédictins.* Il croit que cette étude n'a pas encore été faite On pourrait aussi demander aux concurrents un travail sur les *Historiens de Marie Stuart.* M le Président prie MM. Camille Doucet et Wiesener de donner leur avis sur ces deux sujets.

M. Camille Doucet pense que l'étude sur les Bénédictins serait un travail trop considérable ; quant à celle concernant les historiens de Marie Stuart, il fait observer que beaucoup de travaux récents ont



été publiés depuis l'ouvrage de M. MIGNET. Il est convenable, de son vivant, de ne pas le mettre, pour ainsi dire, en jugement. Ce serait au moins inopportun.

M. WIESENER croit que le moment n'est pas encore venu de mettre cette question au Concours.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL-ADJOINT en donne lecture.

M. Camille DOUCET dit que si, comme le pensent quelques-uns de ses collègues, la Séance devait durer plus de trois heures, il y aurait lieu de retrancher quelques lectures. En dehors des morceaux indispensables qui, selon lui, sont l'Allocution du Président, le compte-rendu des Travaux, le Rapport sur le Concours, l'éloge de l'ancien Directeur des Beaux-Arts et le Mouvement historique en France, on doit choisir les morceaux purement historiques tels que Alberoni et le Régent, et la Bulgarie.

Cette opinion est appuyée par les observations de plusieurs Membres.

M. LE PRÉSIDENT fait remarquer qu'en l'absence de plusieurs des auteurs il est difficile de prendre une décision.

M. DUVERT demande qu'une réunion extraordinaire ait lieu pour arrêter définitivement le programme.

M. LE PRÉSIDENT dit que la fixation du sujet du Concours de 1880 sera maintenue à l'ordre du jour de la prochaine Séance. Il invite ses collègues à y apporter leurs propositions.

Sur la demande de M. DUVERT, il est décidé que les Membres qui ne pourront assister à cette Séance auront la faculté d'adresser leurs propositions par écrit à M. LE PRÉSIDENT ou à M. L'ADMINISTRATEUR.

Plusieurs Membres font observer que le programme de la Séance publique n'est pas arrêté définitivement et demandent une nouvelle communication du projet qui en a été dressé.

M. L'ADMINISTRATEUR est chargé de convoquer chez M. le Président BARBIER, les auteurs des Mémoires et les Membres du grand Bureau auxquels ils donnent tous pouvoirs pour s'entendre.

M. SUTTER exprime le désir de profiter de la présence du Secrétaire perpétuel de l'Académie française pour lire un travail intitulé : *Considérations sur le Drame lyrique*. Cette lecture est écoutée avec attention.

M. Camille DOUCET dit que, bien qu'il soit étranger à la science de l'esthétique, ce travail l'a beaucoup intéressé.

M. L'ADMINISTRATEUR annonce que les démarches qu'il a faites au sujet de l'admission de la collection de l'*Investigateur* à l'Exposition

universelle, sont en bonne voie. Cette collection se compose de quarante-huit volumes de l'*Investigateur* et de six volumes de *Congrès*.

La Séance est levée à 10 heures 3/4.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER. — Le procès-verbal de la Séance du 15 avril, rédigé et lu par M. DUVERT, Secrétaire général-adjoint, est adopté.

M. LE PRÉSIDENT rappelle qu'il avait été décidé, ainsi que le procès-verbal le constate, qu'une réunion du grand Bureau et des auteurs des Mémoires présentés pour la Séance publique aurait lieu chez lui ; mais il a pensé, d'accord avec le Bureau, qu'il était préférable de faire une convocation générale pour fixer définitivement le programme de la Séance publique.

M. L'ADMINISTRATEUR fait remarquer qu'aux termes de l'article 17 des Statuts, le Bureau a toujours le droit de provoquer des réunions extraordinaires.

La Société ayant décidé précédemment qu'il y avait lieu de réduire le nombre des lectures à faire le 12 mai, M. LE PRÉSIDENT annonce qu'on va procéder, par un scrutin secret, au choix de chacune des lectures à maintenir à l'ordre du jour.

Des votes successifs ont lieu, et il en résulte que, sur les huit lectures proposées, cinq sont maintenues, savoir : *Alberoni et le Régent ; — la Bulgarie historique et littéraire ; — Mouvement historique en France pendant l'année* 1877 *; — Notice sur M. Jules Maréchal, — et Sonnets.*

Conformément à ce vote, et après un échange d'observations sur l'ordre des lectures, le programme de la Séance publique du 12 mai est fixé comme suit :

Allocution du Président, M. J.-C. BARBIER.

Compte-rendu des travaux de l'année, par M. G. JORET-DESCLOSIÈRES, Secrétaire général.

Rapport sur le Concours pour le Prix Raymond (*Histoire du Portrait en France*), par M. LOUIS-LUCAS.

Distribution des Récompenses.



LECTURES.

1° *Notice sur M. Jules Mareschal*, ancien Directeur des Beaux-Arts, Membre de la *Société des Etudes historiques*, par M. Gustave DUVERT.

2° *Dante*, *Shakespeare*, *Molière*, } sonnets, par M. Edmond PY.

3° *Mouvement historique en France pendant l'année* 1877, par Mgr TOLRA DE BORDAS.

4° *Albéroni et le Régent* (1718-1719), par M. J.-C. BARBIER.

5° *La Bulgarie historique et littéraire*, par M. BOUGEAULT.

Sur la demande de M. L'ADMINISTRATEUR, il est décidé que les trois médailles à décerner pour le Concours seront en argent, et d'un même module ; elles porteront, outre le nom de la Société mis en exergue, les mots : *Prix Raymond ; — Concours de* 1878 *; —* 1re *Médaille* ou 2e *Médaille*, ou *Mention très-honorable*, et les noms des Lauréats.

M. L'ADMINISTRATEUR est autorisé à acquitter la dépense relative à ces médailles.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que c'est à la prochaine Séance que doit être choisi, s'il est possible, le sujet à mettre au Concours pour 1880 (1).

La Séance est levée à 10 heures et demie.

---

(1) Le sujet mis au Concours pour 1880 a été ainsi arrêté à la séance du 1er mai ; *Histoire des Origines de la Langue Française et de son développement jusqu'à la fin du XVIe siècle.*

L'Administrateur, COMTE DE BUSSY.

Le Secrétaire général, GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie DELATTRE-LENOEL, rue des Rabuissons, 30.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE

Juillet-Août 1878.



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1878

Président	M. J.-C. BARBIER, O. ✵ ✠ ✪ I, Conseiller à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.
Président honoraire	M. le baron TAYLOR, G. O. ✵ ✠ ✠, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68.
Vice-président	Mgr TOLRA DE BORDAS, ✠, Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII, Docteur en droit Civil, en droit Canon et en Théologie, avenue Montaigne, 41.
Secrétaire-général	M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Thénard, 4 (boulevard Saint-Germain).
Secrétaire-général adjoint . .	M. Gustave DUVERT, publiciste, ✪ A, rue des Martyrs, 41-47.
Administrateur (1).	M. le comte DE BUSSY, rue Gay-Lussac, 40.

TABLE DU NUMÉRO DE JUILLET-AOUT 1878.

---

(1) *M. l'Administrateur reste à son cabinet, rue Gay-Lussac*, 40, *les Mardis et Vendredis, de* 2 *heures à* 4 *heures*.

44e Année. Juillet-Août 1878. N° 4.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

DU MOUVEMENT HISTORIQUE EN FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1877.

On l'a dit bien souvent, et nous n'y contredisons pas, notre siècle est, par excellence, le siècle des études historiques. En aucun temps, elles n'avaient été en honneur autant qu'à notre époque ; et jamais aussi l'attention ne s'était portée vers le passé avec l'ardeur qui l'entraîne à rechercher la part que les événements anciens peuvent avoir dans les événements contemporains. Sans doute, il est permis de se demander si l'étude de ce passé, avec ses leçons et ses lumières, est aussi profitable à l'heure présente, aussi utile à la préparation de l'avenir qu'on serait en droit de l'espérer. Mais du moins, le temps n'est plus, on peut le dire, où un illustre penseur (1) pouvait faire entendre cette parole d'amer découragement : « L'Histoire n'est » qu'une vaste conspiration contre la vérité.... » Notre siècle, malgré les doctrines anti-sociales et anti-chrétiennes qui se font jour trop librement autour de nous, est une époque de réhabilitations historiques ; et s'il surgit parfois (trop souvent, hélas !) des œuvres malsaines, monstrueuses même, qui deviennent ainsi une conspiration partielle contre la vérité, — à côté de ces apologies du mal, de ces audacieux mensonges, se montre l'antidote, la réhabilitation du

(1) Le comte Joseph de Maistre.

bien odieusement attaqué, la défense aussi savante que consciencieuse de la vérité méconnue par l'ignorance ou niée par la mauvaise foi. — Pour ne citer qu'un grand exemple de l'antiquité, tous les historiens n'appartiennent pas sans doute à l'école de Thucydide, ce créateur de la philosophie de l'histoire et de la critique historique. « Il est dangereux, dit-il (1), d'accueillir sans examen toute espèce de témoignages, et les hommes sont trop facilement portés à se transmettre de main en main, sans jamais les vérifier, les traditions des anciens, même celles qui concernent leur patrie.... ; » et, après avoir donné quelques exemples à l'appui, il ajoute : « Tant il est vrai que la plupart des hommes se montrent insouciants dans la recherche de la vérité, et disposés à recevoir les opinions toutes faites.... » Mais il nous semble que de nos jours, on ait voulu profiter de l'avis de Thucydide, en suivant de loin son exemple. N'est-il pas vrai que l'esprit investigateur de notre temps veut tout pénétrer, tout éclairer, pour reconstituer en quelque sorte et faire revivre les siècles qui nous ont précédés ? Il nous sera permis d'ajouter, n'en déplaise à Thucydide, que la vérité de l'histoire n'est pas fille des seuls témoignages humains et de la seule conscience humaine : il faut prendre la lumière plus haut. L'Histoire ne s'éclaire qu'à la vérité de Dieu, qui seul fait connaître le bien dans toute sa beauté et le mal dans toute sa laideur ; alors seulement, l'historien sait et montre que le mal est une transgression du bien préexistant. Notre époque, il faut le dire, a été féconde en travaux de ce genre.

L'année qui vient de s'écouler est loin d'avoir été stérile dans le domaine des productions historiques, et c'est ce mouvement que nous voudrions esquisser à grands traits devant vous. En un pareil sujet, je n'ose me promettre de captiver votre attention et d'éviter l'écueil d'une sèche nomenclature ; ma seule excuse sera dans l'engagement que je prends de m'en tenir aux grandes lignes, et de ne signaler, parmi les travaux historiques de l'année 1877, que ceux qui se recommandent plus particulièrement par leur mérite ou par l'importance du sujet.

---

(1) *Histoire de la guerre du Péloponèse*, chap. XX.

Au point de vue de l'histoire générale, nous devons citer tout d'abord une étude qui nous a frappé par la hauteur de ses vues et la gravité de ses enseignements. Alors que les sociétés se matérialisent dans le bien-être et ne croient, pour ainsi dire, qu'à la richesse, il est patriotique de leur rappeler les éternelles conditions de leur prospérité véritable, comme l'a fait M. le vicomte D'USSEL en écrivant son *Essai sur l'esprit public dans l'Histoire* (1). Si elle est éclairée par la Religion, contenue dans le respect des autorités légitimes et des traditions nationales, la société verra s'accroître sa force et sa prospérité ; privée de ces freins salutaires, elle ne saurait courir qu'à l'anarchie et à la décadence : telles sont les conclusions de tous les esprits impartiaux et clairvoyants ; telles sont celles de M. le vicomte D'USSEL.

La famille, chrétiennement ordonnée, est comme la pierre angulaire de l'ordre social. En plaçant le foyer domestique sous la sauvegarde des lois divines, elle protége les mœurs publiques, et par elle, la commune, l'Etat, toute la société civile et politique. C'est ce qui a inspiré à M. CHARLES DE RIBBE la pensée de mettre les exemples de vertu et de nobles sentiments de nos pères en présence des vices et des passions de la société actuelle. Son récent ouvrage intitulé : *La Vie domestique, ses modèles et ses règles, d'après des documents originaux* (2), confirme par des exemples, ou plutôt par des faits, les idées que l'auteur avait déjà exposées dans d'autres écrits, et spécialement dans son beau livre sur *Les familles et la société en France avant la Révolution*. M. DE RIBBE a le mérite d'avoir fait connaître au public toute une série de documents relégués jusqu'ici dans les archives des familles et bien dignes de prendre place dans l'histoire, les « Livres de raison », sorte de littérature du foyer domestique, qui, par le jour qu'elle jette sur les mœurs et les habitudes intimes de nos pères, éclaire d'une lumière toute nouvelle les diverses époques de notre histoire. Ainsi que l'a écrit une plume auguste (3), « l'auteur, dédaignant les théories abstraites, va droit aux solutions pratiques ; et, en reconstituant un à un, grâce

(1) Hachette, éditeur. Nous croyons bien faire en indiquant les éditeurs des ouvrages dont il sera question dans ce discours. — (2) Baltenweck, éditeur. Deux volumes. — (3) Lettre de Mgr le comte de Chambord à l'auteur.

aux documents les plus intéressants, tous les éléments de la vie domestique dans le passé, il fournit en faveur de sa thèse, pour tout esprit attentif, des preuves irrésistibles et des arguments sans réplique..... »

L'ordre chronologique nous oblige d'abord, en même temps que l'ordre de primauté, de faire une place à quelques travaux relatifs à l'histoire de l'Église.

Le savant abbé MARTIGNY a donné la deuxième édition de son *Dictionnaire des Antiquités Chrétiennes*, publié en 1865 (1), et aujourd'hui complètement remanié. Quoi qu'on ait pu dire dans des critiques peu bienveillantes et peu éclairées, la tradition et le respect de l'orthodoxie n'ont nulle part gêné la conscience scientifique du chanoine de Belley ; et l'on a pu lui rendre ce témoignage à l'Institut, que ce livre marque sa place parmi les plus utiles qu'on ait écrits sur l'étude si vaste et si nouvelle à tant d'égards des premiers âges de l'Église.

Dans un ordre d'idées bien différent, M. RENAN, après ses quatre précédentes publications, a donné un cinquième volume qui, parait-il, ne terminera pas encore la série de ses Etudes sur ce qu'il appelle « l'état embryonnaire de l'Eglise. » A côté de quelques pages présentant un certain intérêt pour qui s'occupe de l'histoire et de la littérature du Christianisme naissant, on trouve dans *Les Evangiles et la seconde génération chrétienne* (2) une foule de choses, essentielles ou de détail, qui appellent la protestation du croyant et les réserves même de l'homme de science.....

Avec plus de sincérité, mais avec non moins d'inexactitude, M. J. COHEN a publié ses deux volumes sur *Les Pharisiens* (3) à un point de vue exclusif. L'auteur prétend démontrer, entre autres choses, que les Pharisiens formaient, non pas une école philosophique, mais un parti politique et religieux, représentant l'esprit réformiste, démocratique et libéral.

Sous ce titre, *Les Eglises du Monde Romain, notamment celles des Gaules pendant les trois premiers siècles* (4), Dom François CHAMARD, bénédictin de la Congrégation de France, a publié un important travail, qui est le complément des études insérées par l'auteur, il y a quelques

(1) Hachette. — (2) Calmann-Lévy. — (3) Calmann-Lévy. — (4) Palmé.

années, dans la *Revue des Questions historiques*. Il y démontre et soutient l'origine apostolique de nos églises, qui contestée par Launoy sur une interprétation trop littérale d'un texte mal compris de Grégoire de Tours, n'est guère plus niée aujourd'hui par ses partisans même les plus obstinés, au moins pour plusieurs églises du Midi. En un mot, dom CHAMARD soutient victorieusement que les concessions de l'école dite *Grégorienne* ne suffisent pas plus à la noblesse de nos églises qu'à la vérité historique.

Dans les tomes VI et VII des *Moines d'Occident* (1), publiés par la famille de M. de MONTALEMBERT, aidée du concours dévoué de M. de COURSON, l'illustre écrivain présente le tableau animé des relations de l'Ordre monastique avec la féodalité jusqu'au onzième siècle, et remet en lumière la place chaque jour plus considérable et plus glorieuse, tenue par les moines dans l'Eglise et dans la société chrétienne durant le onzième siècle. Ici, comme dans tout le reste de l'ouvrage, on admire la sincérité d'un récit toujours puisé aux sources, qui ne dissimule aucune tache afin d'avoir le droit de ne voiler aucune gloire, et qui servira, espérons-le, à venger, avec l'honneur d'une institution auguste, trop souvent proscrite et calomniée, l'honneur même de l'Eglise. Pour résumer les progrès et les services de l'ordre monastique au XIe siècle, l'auteur évoque quelques grandes figures de moines qui presque tous ont été papes, de papes qui presque tous ont été moines, C'est, à travers l'épaisse et vivace forêt du Moyen-Age, comme une avenue ouverte et marquée par une suite de statues monumentales, pour mener jusqu'au seuil du temple qui devrait être consacré à saint Bernard, et qui, hélas ! ne sera pas élevé de la main de Montalembert !...

C'est au siècle suivant qu'appartient le tome XXVe de l'*Histoire générale de l'Eglise* (2), œuvre vraiment monumentale que le savant abbé DARRAS poursuit avec une infatigable persévérance. On sait que La Moricière lisait cette Histoire quand il fut inopinément frappé par la mort. C'est un arsenal, non pas sèchement et confusément entassé, mais ingénieusement et méthodiquement disposé ; et de plus, c'est un magnifique défi jeté à la science moderne. L'ampleur du cadre permet

---

(1) Lecoffre. — (2) Vivès.

de résoudre tous les problèmes, parce qu'il permet d'aborder toutes les difficultés d'histoire, de philosophie et de théologie. On voit la vérité se développer à travers les siècles ; et, à mesure que l'historien déroule les Annales de l'Eglise, je ne sais quels horizons apparaissent, toujours nouveaux, toujours plus vastes. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'apparition du vingt-cinquième volume de cette histoire. Le règne de Baudoin I[er] à Jérusalem, les derniers actes de l'empereur Henry IV et le voyage du pape Pascal II en France, tels sont les principaux événements des neuf années (1100-1109) qu'embrasse ce volume, où l'on retrouve l'art parfait, la sobriété de style et la fermeté de langage, la sérénité et l'abondance de lumière, qui sont le propre de cet historien de l'Eglise.

Citons quelques biographies dont l'histoire de l'Eglise a fourni les sujets.

Et d'abord, deux grands saints du IV[e] siècle ont eu leur historien. *Saint Grégoire de Nazianze, sa vie, ses œuvres et son époque* (1), tel est le titre d'une œuvre sérieuse et longuement élaborée, qui est comme un tableau de l'histoire de l'Eglise au IV[e] siècle. M. l'abbé BENOIT nous peint avec les couleurs les plus vives et les plus saisissantes le Pontife irréprochable dans ses actions et dans sa doctrine, l'homme à la fois aimable et fort, l'orateur, le poète ; enfin, le restaurateur de la Foi catholique à Constantinople, ou plutôt, c'est le Saint qui se raconte et se peint lui-même : il est debout et vivant pour le lecteur. Nous souhaitons que l'auteur achève son œuvre, en nous donnant la *Vie de saint Basile*. — L'histoire de *Saint Paulin de Nole*, par M. l'abbé LAGRANGE (2) est une étude des plus utiles pour l'intelligence du quatrième siècle et pour l'édification du dix-neuvième. Cette histoire d'un grand évêque contient, en effet, dans ses phases diverses, ce qu'il y eut de plus caractéristique dans les existences de la fin de l'Empire : la Vie mondaine, élégante, littéraire et raffinée des seigneurs romains ou gallo-romains ; la Vie chrétienne, si pleine de luttes contre les influences païennes et les milieux superficiels ; la Vie monastique, rudimentaire encore en Occident, mais enthousiaste

(1) Poussielgue. — (2) Poussielgue.

et féconde ; la Vie épiscopale enfin, pleine de périls et de combats, difficile, laborieuse, héroïque et l'espoir de l'avenir. N'oublions pas d'ajouter que l'auteur s'est fait un devoir rigoureux d'une critique sévère, n'acceptamt rien de confiance, allant aux sources et contrôlant tout par les textes originaux. Aussi, le livre du savant vicaire-général d'Orléans laisse-t-il loin derrière lui celui du docteur Büse, publié, il y a quelques années, sous ce titre : *Saint Paulin et son siècle*.

Pendant que M. Alexandre Bruel publiait les matériaux les plus précieux dans son premier volume du *Recueil des Chartes de Cluny*, M. l'abbé Ogerdias donnait l'*Histoire de saint Mayol*, quatrième abbé de ce célèbre monastère (1), qui fut le confident d'Othon-le-Grand, de l'impératriee Adélaïde et de Hugues Capet, et l'une des grandes figures du xe siècle, à raison de l'influence qu'il exerça sur les grands de cette époque autant que par l'éclat de sa sainteté. Peut-être l'auteur a-t-il un peu trop négligé les vieilles légendes locales sur son héros, et trop évité les discussions auxquelles eût pu donner lieu la citation de certains documents authentiques et rares qu'on aimerait à trouver dans ce volume.

Les Ordres religieux et leurs illustres fondateurs avaient trouvé dans notre temps d'éloquents historiens, à l'exception de saint François de Paule, peut-être le plus austère de tous... Mgr Dabert, le pieux et savant évêque de Périgueux, a comblé cette lacune en publiant un livre qui est à la fois une œuvre d'érudition et une œuvre littéraire, l'*Histoire de saint François de Paule et des Minimes* (2). On ne peut que rendre hommage à l'exactitude pleine de goût avec laquelle l'auteur a fait revivre la physionomie de l'humble et saint fondateur de l'Ordre des Minimes ; et on doit louer tout particulièrement, à ce même point de vue littéraire, l'art de bien grouper autour de la figure principale le détail historique des origines de l'Ordre, en donnant toujours de l'air au tableau, et en détachant nettement, l'un de l'autre, des plans qui se superposent sans se confondre.

Après nous avoir donné la *Vie de saint Eusèbe*, qui fut une révélation pour le plus grand nombre des lecteurs, auxquels il faisait

---

(1) Palmé. — (2) Palmé.

connaître l'origine d'une des grandes églises d'Amérique et les prodiges d'un véritable apôtre, le savant bénédictin Dom BÉRENGIER nous déroule la vie d'un Prince de l'Eglise, le cardinal Odescalchi (1), qui, après s'être trouvé héroïquement mêlé aux événements religieux du commencement de ce siècle, fut sur le point de succéder à Pie VIII sur la Chaire de saint Pierre, et se démit ensuite de toutes ses dignités en déposant la pourpre pour entrer au Noviciat de la Compagnie de Jésus. Et ce n'est pas là une simple biographie : on trouve dans le livre de Dom Bérengier un tableau complet de la vie intime d'une grande famille de Rome, puis celui de l'état du Clergé dans la capitale du monde chrétien, enfin les usages de la Cour romaine et les rouages de son administration.

Nous ne pouvons abandonner ce terrain de l'hagiographie, sans nommer M. VAN DER BERGHE, qui nous a fait connaître *Anne-Madeleine de Rémusat*, la seconde Marguerite-Marie (2), — et M. l'abbé POUGEOIS, qui a donné les deux premiers volumes d'une grande *Histoire de Pie IX* (3). — Signalons encore un livre des plus attrayants, dont l'auteur s'est modestement caché sous le voile de l'anonyme : la *Vie de Madame de La Rochefoucauld*, duchesse de Doudeauville, fondatrice de la *Société de Nazareth* (4). C'est l'histoire d'une héroïne chrétienne, un drame saisissant, encadré dans des événements variés qui parfois font trembler, parfois font couler des larmes d'attendrissement. Après avoir dix fois couru les plus imminents dangers pendant la période révolutionnaire, et s'être toujours montrée calme, maîtresse d'elle-même, courageuse jusqu'à dompter Fouquier-Tinville, la bonne duchesse put enfin goûter quelques années de repos, et s'occuper des enfants qui avaient perdu leurs parents pendant la Révolution : c'est de cette pensée qu'est sortie la charitable institution de Nazareth, qui a pris de si grands développements. — Enfin, deux autres biographies chrétiennes ne doivent pas être oubliées : l'*Histoire de saint Sigismond*, roi de Bourgogne et martyr (5), par M. l'abbé RAMEAU, qui a tracé un intéressant tableau de la Bourgogne avant les rois francs, en étudiant sa situation politique et son état religieux ; et la *Vie intime de saint*

(1) Casterman. — (2) Jouby. — (3) Pougeois. — (4) Lecoffre. — (5) Grosset, à Genève.

Anselme au Bec (1), étude historique et psychologique sur saint Anselme considéré comme le représentant le plus accompli de la Vie intime du cloître au XIe siècle, par M. l'abbé RAGEY, qui prépare une histoire complète du grand archevêque de Cantorbéry.

L'Histoire ecclésiastique a produit bien d'autres travaux, qu'il nous est impossible d'énumérer ; contentons-nous de citer : — la *Chronique de l'Abbaye de Beaumont-lez-Tours* (2), par M. Charles DE GRANDMAISON, archiviste d'Indre-et-Loire, qui se réserve de nous donner plus tard l'*Introduction*, ou tableau synthétique de l'ensemble et des vicissitudes de cette antique et célèbre abbaye ; — l'*Essai historique sur l'abbaye de Cava* (au royaume de Naples), par M. Paul GUILLAUME (3), qui, sous ce titre modeste, a livré au public une monographie aussi complète que savante sur cette antique abbaye, formée par des moines qui avaient été initiés à la vie monastique dans notre célèbre abbaye de Cluny. — L'abbé DOUAIS, sous l'inspiration de Mgr l'évêque de Montpellier, a écrit, d'après les anciens documents, l'*Histoire de Mougères*, cet ancien couvent de Dominicains, devenu une Chartreuse. — Deux savants chanoines d'Aire ont réédité, sans se laisser décourager par la difficulté de la tâche, l'*Histoire du Monastère de Saint-Sever* du bénédictin Dom DU BUISSON (4). — M. DE FLORIVAL a consacré les loisirs de sa magistrature à retracer heureusement l'histoire de Laon pendant la première moitié du XIIe siècle, en groupant tout ce qu'il a pu recueillir sur Barthélemy de Vir, qui occupa ce siége épiscopal pendant trente-huit ans (5). — Un membre du clergé de Marseille a écrit l'*Histoire des prêtres du Sacré-Cœur*, établis par l'immortel Belzunce au sortir de l'affreuse peste de 1720 (6). — M. RÉVILLOUT a donné quelques fragments qui nous font vivement désirer la publication de son *Histoire du Christianisme* en Egypte. — Le R. P. DANZAS a poursuivi ses *Etudes sur les temps primitifs de l'Ordre de saint Dominique* (7). — Le R.-P. DALLET a écrit en deux volumes l'*Histoire de l'Eglise de Corée* (8), et M. l'abbé DUCHESNE a savamment étudié les questions relatives à l'authenticité, à l'âge et à la rédaction du *Liber Pontificalis* (9).

---

(1) Téqui. — (2) Guillau-Verger à Tours. — (3) Palmé. — (4) Deux volumes. Champion, éditeur. — (5) Didier. — (6) Sarlit. — (7) Oudin. — (8) Palmé. — (9) Thorin.



Parmi les travaux peu nombreux sur l'histoire ancienne, nous devons citer : — Une très-curieuse *Notice sur les Vestales*, d'après les contemporains, les médailles et les inscriptions, par M. l'abbé J. MARCHANT (1), qui s'attache à reconstituer une histoire aussi complète que possible des prêtresses de Vesta depuis les premiers temps de Rome jusqu'à la fin du IV[e] siècle de notre ère, époque de la suppression définitive de leur collége ; — un volume *d'Etudes historiques sur les Religions, les Arts, la civilisation de l'Asie antérieure et de la Grèce*, par M. Jules SOURY (2), où le lecteur est surpris de trouver (sous ce titre) une Etude sur Luther, œuvre dont il faut se méfier, ainsi que des autres du même auteur, qui a le malheur de croire vrai tout ce qui est contraire à la Religion révélée. — Il en est tout autrement de l'important ouvrage intitulé : *La Bible et les découvertes modernes en Egypte et en Assyrie* (3), dont l'auteur, M. l'abbé VIGOUROUX, démontre victorieusement, dans la partie historique de son livre, que les données Egyptiennes et Assyriennes avec les données bibliques se confirment réciproquement. Nous signalons spécialement ce qui se rapporte à la tour de Babel, à Abraham et à l'histoire de Joseph : partout la terre des Pharaons rend un éclatant témoignage à Moïse. Aussi, n'hésitons-nous pas à dire que toutes les *Histoires saintes* devront désormais être revues sur ce livre magistral.

L'attention a été attirée par quelques ouvrages traitant de l'histoire des pays étrangers, comme l'*Histoire de l'Autriche depuis la mort de Marie-Thérèse jusqu'à nos jours*, par M. ASSELINE (4), qui prête le flanc à de nombreuses critiques ; et surtout par la nouvelle édition très-complétée du savant et curieux livre de M. CLAUDIO JANET sur *Les Etats-Unis contemporains* (5), où se trouvent traitées les questions nouvelles soulevées plus récemment par la dernière élection présidentielle de la République américaine, par l'excès de la production industrielle et par les formidables grèves qui en ont été la conséquence. — Dans sa *Venise*, l'œuvre la plus magnifique que la typographie et la gravure ait encore consacrée à la reine de l'Adriatique (6), M. Charles YRIARTE raconte les grands événements de l'histoire de cette ancienne

---

(1) Pillet et Dumoulin. — (2) Reinwald. — (3) Deux volumes ; Berche et Tralin — (4) Germer-Baillère. — (5) Plon. — (6) Rotschildt; Hachette.



république, surprend les secrets de ses archives et pénètre les mystères de son gouvernement, fait l'historique de ses arts et de son industrie, étudie sa littérature.

Ceci nous conduit à l'*Histoire de Florence*, de M. PERRENS (1). L'historiographie moderne avait une vieille dette à payer : depuis le XVIe siècle, aucun effort sérieux n'avait été fait pour étudier aux sources mêmes l'histoire de cette ville incomparable, qui mérita le nom d'*Athènes moderne,* et qui vit naître la Poésie avec Dante, les Beaux-Arts avec Michel-Ange, la Politique avec Machiavel, les Sciences avec Galilée. M. PERRENS, en s'imposant cette tâche, n'avait peut-être pas besoin de faire une si large part à l'histoire italienne, et on a pu lui reprocher de ne pas avoir mis assez à profit les récents travaux allemands sur l'histoire de l'Italie au Moyen-Age, tout en accordant, d'autre part, une trop grande valeur aux *Chroniques* de Villani, dont la véracité est assez faible. Mais il ne nous en coûte pas de reconnaître que l'auteur a mis une grande science dans les trois volumes parus : diplomatie, guerres, luttes intestines, vie sociale et vie privée, tableau des idées et des mœurs, des sciences, des lettres et des arts, l'historien embrasse tout et fait son profit de ces immenses matériaux, jusqu'au point où s'arrête son récit, qui, même pour le Moyen-Age, attend une suite.

Tous les regards se tournaient vers cet Orient, où, après vingt ans de trêve, la Russie et la Turquie étaient encore une fois aux prises, lorsque M. Camille ROUSSET publiait son *Histoire de la Guerre de Crimée* (2) : cette coïncidence, que l'auteur n'avait pu prévoir en commençant son travail, venait comme une bonne fortune que rencontrent les généraux heureux. Les antécédents diplomatiques de la guerre d'Orient n'avaient jamais été présentés dans leur ensemble. Le premier, M. Rousset a exposé d'une manière saisissante, peut-être un peu touffue, la suite des négociations qui firent quelque temps espérer à l'Europe une solution pacifique du débat et qui aboutirent finalement à la guerre ; or, parmi nos historiens contemporains, nul ne s'était plus familiarisé avec les questions militaires que l'éminent

---

(1) Hachette. — (2) Deux volumes ; Hachette.

biographe de Louvois. L'auteur, s'aidant des documents russes, a pu faire revivre la physionomie des deux armées. Mais l'*Histoire de la Guerre de Crimée* porte avec elle de graves enseignements, que l'auteur ne manque pas de faire ressortir : tout en enregistrant des victoires, elle est aussi destinée à servir comme de préface au lugubre récit de nos derniers malheurs. Ce grand spectacle d'héroïsme et d'abnégation, donné par notre armée au milieu des épreuves de l'hiver de 1855, nous fortifie et nous relève à nos propres yeux ; et, bien que nous n'ayons pas été mêlés à cette grande lutte qui recommençait sur le théâtre où nous avions triomphé, la gloire que nous y recueillîmes alors est douce à retrouver après les humiliations de 1870.

Presque en même temps, M. Alexandre GLÉNARD, dans son *Etude historique et diplomatique sur la Guerre d'Orient,* exposait les causes politiques et religieuses qui ont amené la guerre actuelle et marqué les phases diverses de cette éternelle querelle cent fois ravivée. — M. Henry BELLENGER, de son côté, traduisait dans notre langue l'*Histoire de Russie*, de M. Mackensie WALLACE (1) ; et M. Ferdinand DE LESSEPS publiait la troisième série des *Lettres, journal et documents pour servir à l'histoire du canal de Suez*, série qui s'arrête à l'année 1860 (2). — Enfin, M. Ch. de BONNECHOSE a donné son essai historique, justement couronné par l'Académie française et intitulé : *Montcalm et le Canada français* (3).

Ce livre nous servira de transition pour aborder les travaux accomplis, dans le cours de l'année dernière, sur les diverses parties de notre histoire nationale ; et ici, plus que jamais, nous devons nous borner et choisir ; car l'année a été bonne et féconde pour l'histoire de France. Mais rappelons d'abord deux importantes publications sur le Moyen-Age : les *Nouveaux Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le Moyen-Age*, par les RR. PP. CAHIER et MARTIN (4), livre que M. Ravaisson, présidant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a eu raison d'appeler « une œuvre monumentale à tous égards ; » — et le *Répertoire des Sources historiques du Moyen-Age* (5), encore inachevé et destiné par son auteur, l'abbé

(1) Deux volumes, Decaux et Dreyfous, éditeurs. — (2) Didier. — (3) Hachette. — (4) Un vol. in-4°, Didot. — (5) Société bibliographique.

Ulysse CHEVALIER, à mettre entre les mains du public français tous les moyens d'étude pour la période antérieure au XVIe siècle. « Je ne sais, a dit M. Léopold Delisle, le savant directeur de la Bibliothèque nationale, si dépouillement aussi considérable a jamais été entrepris, et si jamais le luxe des citations a été poussé aussi loin. Le seul reproche sérieux qu'on puisse lui adresser, c'est d'avoir réuni un tel nombre d'indications, que, malgré la commodité d'un classement alphabétique rigoureux, la richesse du Répertoire embarrassera et découragera beaucoup de lecteurs. Ce défaut, dont ne se plaindront pas les personnes familiarisées avec la Bibliographie, n'empêchera pas l'œuvre de M. l'abbé Chevalier de devenir, un livre classique, auquel les historiens devront journellement recourir. » — Avec un plan plus modeste et moins original, M. Alfred FRANCKLIN, bibliothécaire à la Bibliothèque Mazarine, se faisant le continuateur du savant Père Lelong, a publié *Les Sources de l'Histoire de France* (1), inventaire ou catalogue, qui, sans livrer les *sources*, les indique avec méthode et clarté au chercheur, dont la besogne sera très-avantageusement simplifiée, puisque désormais il aura la boussole et même le fil conducteur qui le guidera dans cet inextricable labyrinthe de l'érudition historique. L'ouvrage serait encore plus utile et plus parfait, si l'auteur avait pu signaler brièvement les tendances intellectuelles, les opinions moins exactes, et à plus forte raison les erreurs des écrivains qu'il cite. — Enfin, dans l'*Annuaire des Sciences historiques* (2), M. de CAIX DE SAINT-AYMOUR a voulu offrir un spécimen de ce qu'il se proposait de faire en donnant chaque année une bibliographie de « toutes les branches du savoir humain qui étudient les sources de la grande histoire. »

M. FUSTEL DE COULANGES a publié une seconde édition considérablement refondue de la première partie de son histoire des institutions politiques de l'ancienne France : *L'Empire Romain, les Germains, la Royauté Mérovingienne* (3). La méthode suivie par l'auteur n'est pas cette méthode facile qui consiste à imaginer, pour les besoins d'une thèse préconçue, des systèmes plus ou moins ingénieux : c'est la méthode d'investigation patiente et impartiale qui conduit seule aux

(1) Hachette. — (2) Didot. — (3) Hachette.

théories rationnelles et scientifiques. Mais pourquoi M. Fustel de Coulanges s'est-il laissé entraîner à un tableau trop idéalisé de l'Empire Romain ?

En publiant son beau livre sur *Charlemagne* (1), M. Vétault, ancien élève de l'Ecole des Chartes, s'est proposé « de retracer, d'après les récits des contemporains, le tableau exact et complet des actes du grand empereur franc, en laissant le vrai caractère des événements se dégager de cet exposé impartial. » Mais on a pu se demander pourquoi l'auteur ne s'en est pas tenu toujours aux documents originaux, au lieu de puiser trop souvent à des ouvrages de seconde main qui devaient lui paraître suspects : ce qui fait que ce livre, qui est à la fois une œuvre historique et artistique, est moins une œuvre d'érudition que de vulgarisation.

M. Godefroy n'a pas craint de s'attaquer à un sujet qu'on pouvait croire épuisé, surtout après la belle et récente publication de M. Wallon. Il a su traiter d'une manière toute nouvelle *La Mission de Jeanne d'Arc* (2), de la vierge « qui a créé l'idée de la Patrie française, » et le talent de l'écrivain a noblement répondu à l'inspiration et aux conseils d'un illustre évêque.

François Ier (3) a été étudié par M. de Lescure, après Marie Stuart, Henry IV et Marie-Antoinette. L'auteur reconstitue de toutes pièces son héros, peut-être avec trop d'indulgence pour les défaillances de l'homme ; il nous donne, non-seulement le personnage dans sa réalité séduisante, mais encore le cadre, ce qui donne de la vie aux événements en cherchant leur mobile dans les passions et les mœurs contemporaines. M. de Lescure rectifie quelques erreurs historiques, et nous donne un assez beau chapitre sur l'histoire de l'Art français au temps de François Ier : mérites dignes d'être remarqués dans une œuvre destinée à ouvrir aux jeunes esprits une vue intéressante sur le xvie siècle. — Ici nous mentionnerons un volume intitulé : *La Renaissance,* scènes historiques (4), par M. le comte de Gobineau, qui, imitant de loin M. Vitet, remplace trop souvent l'exactitude historique par la fantaisie réaliste et passionnée. A côté de quelques coups

(1) Mame, à Tours ; Larcher, à Paris. — (2) Librairie centrale, rue de Tournon, 5. — (3) Ducrocq. — (4) Plon.

de pinceau réussis, il y a trop de caricatures, et l'auteur a trop sacrifié aux idoles du jour.....

Nous arrivons, en suivant l'ordre chronologique, à l'un des travaux les plus sérieux parmi ceux qu'on a vu éclore durant l'année écoulée : nous voulons parler de l'*Etude historique sur le XVI*e *siècle*, par M. H FORNERON (1). L'auteur a voulu éclairer d'une lumière nouvelle ce siècle si grand, si beau, si tragique, marqué comme d'un trait lumineux par la renaissance des lettres grecques et latines, par le progrès soudain de tous les arts et par le tumulte des conflits qu'il vit naître ; ce siècle qui vit l'Europe en feu, la fin des Valois, l'avénement des Bourbons, la Réforme, les crimes d'Henry VIII, la rivalité des Cours italiennes, l'anéantissement des rêves de Charles-Quint. Le livre de M. Forneron est consacré à l'histoire des ducs de Guise, et le tableau de la cour des Valois en forme un des tableaux les plus curieux et les plus remarquables. Mais, il faut bien le dire, après les ouvrages de M. de Croze et de M. de Bouillé, nous n'avons pu trouver d'importantes révélations dans les deux volumes de M. Forneron, qui, d'ailleurs, manque trop souvent de critique et s'en rapporte avec une confiance trop complaisante à la légende huguenote de d'Aubigné, dont un écrivain très-compétent, M. Cartier, a fait justice, il y a plus de trente ans, en s'appuyant sur le témoignage irréfragable des registres de l'Hôtel-de-Ville d'Amboise.

La Reine de Navarre n'avait pas encore trouvé un bon biographe. M. le baron A. DE RUBLE, après avoir fouillé les dépôts manuscrits de nos bibliothèques, les Archives nationales, les Archives de Pau, de Bruxelles et de Dusseldorf, a mis au jour un grand nombre de pièces et de lettres inédites. Dans son premier volume, intitulé : *Le Mariage de Jeanne d'Albret* (2), il ne mène Jeanne d'Albret que jusqu'à son mariage avec le duc de Vendôme. Quoiqu'il doive peut-être s'écouler bien du temps avant que M. de Ruble puisse compléter son ouvrage, nous ne pouvons, dès à présent, laisser inaperçu un livre qui, n'embrassant encore que la jeunesse de la reine de Navarre, jette un jour nouveau sur des épisodes très-importants de notre histoire.

---

(1) Deux volumes, chez Plon. — (2) Labitte.

Après le livre, même inachevé, de M. de Ruble, on devait désirer la publication des *Lettres de Jeanne d'Albret et d'Antoine de Bourbon* : c'est ce qu'à entrepris le marquis DE ROCHAMBEAU pour la *Société de l'Histoire de France* (1), en se contentant d'analyser les lettres déjà publiées ou connues, et s'attachant à mettre au jour celles qui étaient inédites, éclairées par des notes expliquant les nombreuses allusions aux événements contemporains. Il y a trois catégories de lettres : les lettres politiques, dont il est superflu de faire ressortir l'immense intérêt ; les lettres intimes, présentant les tableaux de la vie de famille les plus doux et les plus purs ; et enfin, les lettres écrites par la Reine de Navarre après la mort de son mari, en qualité de chef effectif des Protestants, et où se révèle surtout la supériorité de son caractère.

Tandis que M. Charles DE LACOMBE réimprimait son livre sur *Henry IV et sa politique*, couronné par l'Académie française (2), un savant professeur de Rennes, M. ROBIOU, étudiait un coin du tableau, *La Politique de Henry IV en Italie* (3), et arrivait à formuler cette conclusion, que la politique traditionnelle de la France répugnait également à deux solutions différentes : abandonner l'Italie à l'ambition de la maison d'Autriche, ou la pétrir violemment en un tout unique au profit d'une puissance tout au moins aussi suspecte.

Après l'étude précédemment publiée par M. l'abbé FÉRET sur la nullité du mariage de Henry IV avec Marguerite de Valois, voici M. Berthold ZELLER qui nous dépeint, avec des couleurs nouvelles, le second mariage du Roi, et les intrigues de toute sorte qui troublèrent cette seconde union, dans son livre intitulé : *Henry IV et Marie de Médicis* (4). — Enfin, le nouveau livre de M. HENRARD, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas* (5), nous initie dans les causes générales de la fuite de Marie de Médicis et du duc d'Orléans dans les Pays-Bas, après l'insuccès de la *Journée des Dupes*, et surtout dans les menus détails de leur séjour et les incidents des intrigues ou conspirations qu'ils y ourdirent contre le cardinal de Richelieu, avec l'assentiment et souvent avec la complicité de l'Espagne.

---

(1) Renouard. — (2) Didier. — (3) *Revue des questions historiques*. — (4) Didier. — (5) Baudry.



De Henry IV au cardinal Duperron, du prince réconcilié avec l'Eglise au prêtre qui travailla le plus efficacement à sa réconciliation, la transition est toute trouvée, et nous sommes ainsi amenés à dire un mot de la monographie consacrée au cardinal Duperron par M. l'abbé Féret (1). Après avoir précédemment étudié le diplomate, il étudie successivement ici le poète, l'orateur et le controversiste. Saisir les principaux traits de cette grande figure ; la mettre en regard des contemporains, apprécier le milieu où la vie s'écoulait, où les facultés intellectuelles se développaient, examiner les œuvres avec les circonstances qui les faisaient naître, marquer l'influence subie comme l'ascendant exercé et l'impulsion donnée, tels ont été le but et le cadre de l'auteur.

Tout le monde connait l'étude de M. Cousin sur le duc et connétable de Luynes, étude laissée inachevée par l'illustre écrivain, qui s'était arrêté au seuil de la dernière année du ministre de Louis XIII. La façon toute nouvelle dont il avait apprécié le rôle politique du duc de Luynes avait éveillé l'attention des amis des études historiques. Considérer ce favori de Louis XIII comme un homme d'état sérieux, « comme un « prédécesseur inégal, mais non pas indigne de Richelieu, » c'était là une thèse originale et hardie qui demandait à être soutenue jusqu'au bout. M. Zeller a voulu se donner cette tâche, en racontant *La dernière année du duc et connétable de Luynes ;* et cette tâche a été facilitée par la bonne fortune qu'a eue l'auteur de mettre la main sur des documents nouveaux, détaillés et certains, dont M. Cousin avait regretté de n'être pas en possession.

Signalons en passant une publication des plus intéressantes pour tous les amateurs des miettes de l'histoire du XVIIe siècle, dont nous sommes redevables à M. Livet, l'un des érudits qui connaissent le mieux cette période de nos Annales : c'est le tome second de *La Muse historique*, ou Recueil de Lettres en vers contenant les nouvelles du temps, écrites à Mlle de Longueville (depuis duchesse de Nemours) par Loret, pendant les trois années 1655, 1656 et 1657 (2).

Il y a trois ans, M. Gazier, professeur au lycée Saint-Louis, avait

(1) Didier. — (2) Daffis, éditeur.

publié une étude historique et littéraire sur *Les dernières années du Cardinal de Retz*, en reprenant cette vie orageuse à l'année 1655, où il avait brusquement fini ses *Mémoires*, et comblant ainsi cette lacune de vingt-quatre ans, d'après des documents curieux, mais encore insuffisants. — M. DE CHANTELAUZE, lui, a circonscrit ses recherches autour d'un épisode de la vie du célèbre cardinal. Après avoir, l'année précédente, enrichi les études historiques des plus intéressantes révélations sur le procès de Marie Stuart, cet infatigable et consciencieux écrivain, dans sa piquante étude sur *Le cardinal de Retz et l'affaire du chapeau* (1), raconte la double série d'intrigues par lesquelles l'ambitieux Coadjuteur, après être devenu infidèle à ses engagements envers les Frondeurs, en offrant son concours à la Régente dans l'espoir d'obtenir de celle-ci sa nomination, entame une nouvelle campagne à Rome pour s'assurer sa promotion au cardinalat. Une précieuse découverte, celle de la correspondance chiffrée de Retz avec l'abbé Charrier, son représentant à Rome, a permis à l'historien, avec nombre de lettres inédites de Mazarin et de ses agents, de reconstituer cette affaire presque dans son intégrité. Aussi, n'avons-nous pas été surpris de voir l'Académie Française décerner à ce travail une de ses couronnes.

C'est une étude curieuse et instructive que celle de ce bourgeois champenois, appelé *Jean-Baptiste Colbert*, arrivé, sous un roi tel que Louis XIV, au rang de premier Ministre, et mettant en onze années son pays dans l'état le plus prospère et le mieux ordonné. M. GAILLARDIN, dans sa belle *Histoire de Louis XIV*, terminée en 1876, avait déjà consacré de magnifiques pages à ce grand Ministre. Mais M. NEYMARCK a écrit sur *Colbert et son temps* deux volumes (2), dont chacun forme un tout, puisque, après avoir traité, dans le premier, de l'influence exercée par le grand ministre sur les finances de la France, sur le commerce et l'agriculture, — il s'occupe, dans le second, de l'état de la Société française pendant l'administration de Colbert, de la part qu'il prit à l'encouragement et au développement des Beaux-Arts, des Lettres et des Sciences. Les opinions de l'auteur ne sont pas les

(1) Plon. — (2) Dentu.

nôtres ; mais cette divergence ne nous empêche pas de rendre justice à sa bonne foi et à sa clarté d'exposition.

M. Emmanuel DE BROGLIE a fait poser devant lui l'austère et mélancolique figure du Dauphin, fils de Louis XV, dont le nom est à peine prononcé par l'histoire, où il disparait entre les scandales de son père et les malheurs de son fils. Mais, pour être sans gloire, cette existence ne fut ni sans vertus ni sans mérites, et le récit confus de l'abbé Proyart n'avait pas suffi à la faire connaître : elle a trouvé un historien exact et élégant dans M. Emmanuel DE BROGLIE, qui trouvait auprès de lui une tradition ancienne, mais sans cesse renouvelée, de science, de travail et de talent (1).

Quelques importants travaux sur notre ancienne France méritent une mention spéciale. C'est d'abord une *Etude sur le régime financier de la France avant 1789*, par M. Ad. VUITRY, de l'Institut (2), qui apporte à ces recherches une double compétence : une longue expérience des affaires, et la connaissance approfondie de notre histoire nationale. L'éminent écrivain, après plus de trente ans passés dans les fonctions publiques, a entrepris d'écrire une série d'études dont la suite est l'objet de communications faites à l'*Académie des Sciences morales et politiques*. Le premier volume, publié en 1877, contient deux travaux importants : l'un, sur le maintien, pendant les deux premières dynasties, des impôts romains dans la Gaule, et leur transformation en redevances féodales ; l'autre, sur le régime financier de la monarchie capétienne jusqu'à Philippe-le-Hardi. M. Vuitry démontre (ce qui a été trop souvent ignoré ou nié,) que l'établissement de l'impôt national et royal fut, non pas l'effet de la prodigalité ou de l'avidité du Prince, mais la conséquence nécessaire des institutions politiques et sociales de cette époque.

Le Village sous l'ancien régime, de M. BABEAU (3), est un de ces travaux que M. de Tocqueville réclamait avec instance sur nos anciennes institutions. La méthode de l'auteur est purement scientifique. Presque toujours il expose simplement le résultat de ses recherches en laissant au lecteur le soin de porter un jugement.

---

(1) Plon, éditeur. — (2) Guillaumin. — (3) Didier.



Ce qu'il a voulu, c'est que ses tableaux fussent d'une fidélité rigoureuse ; aussi en a-t-il emprunté tous les traits à des pièces d'une indiscutable authenticité. L'auteur se restreint généralement à cette période comprise entre le seizième siècle et le *régime nouveau* inauguré en 89. Voici le plan qu'il s'est tracé : « Faire connaître l'administration des campagnes sous l'ancienne monarchie; étudier la gestion des affaires communales par les habitants des villages; montrer la part qu'y prenaient le prêtre, le seigneur et le prince ; indiquer le concours que tous apportèrent à l'instruction, à l'assistance publique, à l'agriculture.... » Ajoutons qu'après avoir démontré comment le *Village* (qu'il ne faut pas confondre avec la commune,) se développait par la force des choses, l'auteur décrit avec une certaine complaisance ces assemblées, à la fois graves, naïves et pittoresques, où les *ruraux* d'autrefois agitaient, sans grands frais d'éloquence, mais avec bon sens et droiture, les questions d'intérêt local.... Et ce n'est pas seulement dans la Champagne que les choses se passaient ainsi, mais dans presque toutes les autres régions de notre France. Ces détails de la vie provinciale sont très-utiles à connaître pour bien comprendre nos Révolutions. En résumé, le livre de M. Babeau, composé sur les documents authentiques les plus sûrs, peut être considéré comme un complément de l'*Histoire du Tiers-Etat* d'Augustin Thierry, et l'on peut même dire que l'auteur a agrandi à certains égards l'horizon tracé par le grand historien.

L'année qui vient de finir a vu encore la publication d'un nouvel ouvrage du savant bibliophile Jacob (Paul Lacroix) : *Le dix-huitième siècle. Lettres, Sciences et Arts* (1). Bien que ce beau livre d'étrennes, le cinquième d'une magnifique série, soit plutôt une galerie qu'une histoire proprement dite, nous lui devons une mention. L'auteur a su rassembler là les hommes du dernier siècle, en allant de l'un à l'autre en toute liberté, entremêlant même les générations, laissant peut-être un peu trop dans l'ombre les grandes figures, et n'ayant pas pu éviter d'être parfois superficiel (ce qui est la condition même de son travail). Mais le lecteur aime à trouver dans cette brillante galerie les dévoués

---

(1) Didot.



serviteurs de la France et les savants bénédictins, dont les grands travaux sont trop souvent passés sous silence dans les histoires littéraires du dernier siècle.

Parmi les ouvrages publiés sur la Révolution française, nous nous contenterons de citer : *Quatre-vingt neuf et son histoire*, par M. Armel DE KERVAN (1), livre intéressant, qui, s'il ne renferme pas des faits nouveaux, présente du moins un tableau vivant de l'état des esprits à cette époque ; — *Les Rénégats de 89* (2), dont l'auteur, M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, voulant faire bonne justice d'une inqualifiable agression, s'est proposé de présenter le plan d'un cours de cinq années destiné à embrasser toute l'histoire du « combat des idées » depuis un siècle ; — enfin, l'*Histoire populaire de la Révolution*, par M. RASTOUL (3), qui est un livre de bonne foi, de bonne polémique et de bonne guerre, écrit avec concision et dignité. L'auteur ne cherche à surprendre ni la pitié ni l'indignation : ces sentiments naissent d'eux-mêmes à la lecture de ses récits, à l'aspect du tableau des illusions et des crimes de cette lamentable époque de notre histoire.

Sur la période impériale, l'année 1877 a vu publier de très-curieuses Lettres inédites de SISMONDI pendant les Cent-Jours (4). C'est un tableau de la France à cette époque si troublée où l'on vit Napoléon, débarqué seul au golfe Juan, reconquérir en quelques jours la France par son prestige, et la reperdre au bout de trois mois par l'effort de l'Europe coalisée. On y voit les mouvements d'opinion qui se produisaient, et les surprises par lesquelles on passait. Cette correspondance peint le double aspect de la rue et des salons.

Dans un écrit substantiel, plein de faits et d'enseignements, M. le baron DE LARCY a démontré que la Monarchie est, de tous les gouvernements, celui qui s'accommode le mieux du régime parlementaire, et que les Royalistes s'y prêtèrent avec une entière bonne foi sous le gouvernement de Louis XVIII.

Se plaçant à un point de vue analogue, et puisant dans des documents inédits dont il ne nous donne pas la provenance, mais qui paraissent sûrs ; profitant de communications dues évidemment à des contem-

(1) Bray et Retaux. — (2) Hachette. — (3) Olmer. — (4) *Revue historique*.

porains, M. Ernest DAUDET raconte *Le procès des Ministres* (1), ce grand épisode de la monarchie constitutionnelle, de manière à le faire définitivement connaître à ceux qui l'ignorent dans ces détails, comme à ceux qui l'ont oublié.

L'Histoire diplomatique s'est encore enrichie de précieuses publications. Pendant que M. VALFREY publiait une consciencieuse étude sur *Hugues de Lionne et les Ambassades en Italie* (2), et remettait ainsi en lumière un ministre trop oublié dont l'action sur la politique étrangère de la France a été, pendant près de trente ans, prépondérante, — le directeur de l'Ecole des langues orientales vivantes mettait au jour les *Mémoires sur l'Ambassade de France en Turquie* (3), écrits par M. le comte DE SAINT-PRIEST sous le règne de Louis XVI et embrassant l'histoire de l'ambassade et des ambassadeurs de France près la Porte Ottomane depuis François I[er]. « La nation Turque est, sans contredit, celle de toute l'Europe dont l'histoire a été écrite avec le plus d'ignorance et d'inattention. » Cette réflexion, écrite il y a un siècle par M. de Saint-Priest en tête de son travail, nous indique tout d'abord l'intérêt de l'ouvrage ; mais le titre en limite en même temps la portée précise, en nous promettant, non pas une histoire de la nation Turque, mais un mémoire, des documents qui serviront un jour à l'édification de cette histoire, puisqu'on y voit et qu'on peut y suivre les tentatives, les échecs et les succès de notre diplomatie jusqu'en 1768, date du départ de M. de Vergennes et de l'arrivée de M. de Saint-Priest à Constantinople.

M. DE BOURGOING a publié le troisième volume qui complète la première partie de son *Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française*, jusqu'au 9 thermidor (4). — Enfin, dans un volume intitulé : *Le département des Affaires étrangères pendant la Révolution* (5), M. Frédéric MASSON, bibliothécaire de ce ministère, a fait voir, pièces en mains, ce que les révolutionnaires du siècle dernier avaient fait, en quelques années, du crédit et de l'autorité de la France au dehors, des précieuses traditions qui avaient été l'un des principaux éléments de sa force, et de l'organisation diplomatique que lui avait léguée l'ancien régime.

---

(1) Quantin. — (2) Didier. — (3) Leroux. — (4) Lévy. — (5) Plon.

Deux importants travaux ont été consacrés à notre Marine. L'étude publiée l'année précédente sur *L'amiral du Casse* était, à vrai dire, une histoire maritime et territoriale de la France sous Louis XIV ; mais les ouvrages dont nous avons à parler, publiés en 1877, ont un cadre plus étendu et un intérêt plus saisissant. C'est ainsi que M. GOUGEARD, capitaine de vaisseau, dans son livre : *La Marine de guerre, ses institutions militaires, depuis son origine jusqu'à nos jours* (1), a essayé de jeter les premières assises d'une histoire des institutions de notre marine. On peut reprocher à l'auteur quelques lacunes, ainsi que le défaut de méthode et de clarté ; mais il ne nous fait pas moins connaître, au point de vue historique, des faits intéressants relatifs au rôle de Richelieu et de Colbert dans l'organisation de notre marine. — Dans un autre livre, dont le sujet est plus restreint, M. E. CHEVALIER s'est proposé de retracer l'*Histoire de la Marine Française pendant la guerre de l'Indépendance Américaine* (2), étudiée avec une compétence indiscutable, et un luxe d'érudition puisée aux sources originales, qu'on regrette parfois de ne pas voir indiquées en note par l'auteur. Peut-être pourrait-on regretter aussi que M. Chevalier, bon chroniqueur et bon annaliste, ne fasse pas une assez large part aux appréciations générales sur l'influence et la portée des événements accomplis. Bien que l'auteur n'ait pas réglé, avec l'art savant des grands narrateurs, la marche de son récit, elle s'accélère pourtant et se dramatise d'elle-même à mesure que les événements approchent de leur terme, et jusqu'à ce que ce tableau se ferme, un peu brusquement peut-être, sur le nom glorieux et encore trop ignoré du bailli de Suffren.

M. DE LESCURE a poursuivi activement la publication de sa nouvelle série de *Mémoires relatifs à l'Histoire de France pendant le XVIII*e *siècle* (3). Trois volumes ont vu le jour pendant l'année écoulée, et l'on ne peut qu'applaudir au choix judicieux des documents publiés. Les *Mémoires* de Brissot avaient été mis au jour, il y a près de cinquante ans, par son fils, mais avec une grande profusion de notes et documents, la plupart inutiles. M. de Lescure a débarrassé l'œuvre de Brissot de tous ces *impedimenta*, et a pu ainsi la réduire de quatre

(1) Sardou. — (2) Hachette. — (3) Didot.

volumes à un seul, tout en laissant les *Mémoires* eux-mêmes dans leur intégrité. — Un autre volume de la même collection renferme des *Mémoires sur la guerre de Vendée et l'expédition de Quiberon*. L'auteur a choisi les plus rares, dans les deux partis ; car M. de Lescure agit avec l'impartialité d'un président de cour d'assises, résumant les débats d'après les charges et les défenses résultant des pièces produites et des témoignages entendus, et faisant une place aux écrits des révolutionnaires les plus odieux, tels que le général Turreau, l'inventeur et l'organisateur des colonnes infernales, celui-là même qui ordonnait à ses officiers d'égorger, sans distinction d'âge ou de sexe, tout ce qui se trouverait sur leur route..... — Enfin, le même auteur a rassemblé dans un nouveau volume un choix de *Mémoires sur l'Emigration* (1791-1800), parmi lesquels nous remarquons : la *Relation*, par le comte de Provence, de son voyage à Bruxelles et à Coblentz ; les *Mémoires du marquis de Marcillac*, où nous voyons les illusions généreuses qui furent un des mobiles de l'émigration et que l'auteur caractérise heureusement du mot de « Vertige d'honneur » ; les *Mémoires du baron de Goguelat*, si intimement et si courageusement mêlé à l'affaire de Varennes ; et enfin, les *Mémoires de Dampmartin*, qui nous initient aux causes de désordre, aux ferments de jalousie et de discorde, que la Révolution suscita dans l'armée où elle détruisit le sentiment de la discipline.

Mais cette importante et curieuse collection, poursuivie par M. de Lescure, ne doit pas nous faire oublier les utiles et consciencieuses publications de Mémoires concernant les siècles précédents. M. PINGAUD, qui avait déjà consacré un intéressant volume aux Saulx-Tavannes, a voulu le compléter par la publication de la *Correspondance des Saulx-Tavannes au XVIe siècle* (1), qui, comprenant la première et la plus ardente phase des guerres de religion (1552-1573), fournit à l'histoire des témoignages tels que notre siècle les aime, c'est-à-dire où la vérité se montre d'elle-même, sans intervention étrangère ou intéressée qui la dissimule ou l'altère.

M. CASATI, juge au tribunal de Lille, habile à débrouiller les vieux

(1) Champion.



souvenirs et les vieux documents avec la clairvoyance qu'il apporte à l'examen des pièces d'un procès, avait eu l'occasion d'explorer les Archives italiennes de Gênes, Florence et Venise, et d'y recueillir une abondante moisson. En attendant qu'il puisse poursuivre ses recherches et les mettre en œuvre dans une composition historique de longue haleine sur les relations de l'Italie avec la France pendant les xve et xvie siècles, et sur l'influence exercée à cette époque par la civilisation italienne, cet érudit a eu l'heureuse idée de faire profiter le public des documents qui reposaient dans ses cartons, et qui sont au nombre d'une centaine. Ce premier volume a pour titre : *Lettres royaux et Lettres missives inédites* (1), notamment de Louis XI, Louis XII, François Ier, Charles-Quint, Marie Stuart, Catherine de Médicis, Henry IV, Bianca Capello, Sixte-Quint, etc...

M. François Ravaisson, conservateur-adjoint de la bibliothèque de l'Arsenal, ne se lasse pas de colliger les papiers provenant des *Archives de la Bastille*, dont il nous a donné le IXe volume, qui contient les pièces des années 1687 à 1692 (2).

J. TOLRA DE BORDAS,

Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII.

(*A suivre*).

(1) Didier. — (2) Durand et Pedone-Lauriel.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE

M. THÉRY

Président de la *Société des Etudes historiques.*

La vie laborieuse et très-honorable de M. Théry, président de la *Société des Etudes historiques*, peut servir de modèle sous plusieurs rapports : il a dignement rempli des fonctions importantes dans l'Université ; chef d'une nombreuse famille, il a dirigé avec une tendre sollicitude l'éducation de ses enfants ; et, malgré ses occupations incessantes, il a composé vingt-six ouvrages sur diverses matières. C'est à l'amour du travail, sa noble passion, qu'il a dû l'ardeur et la persévérance nécessaires pour publier tant de savants écrits. Nous nous bornerons, dans cette notice, à résumer ses œuvres principales :

M. Augustin-François Théry est né à Paris le 15 octobre 1796 ; il commença ses études et les continua à Versailles jusqu'à la quatrième classe inclusivement ; il les termina à Paris comme élève du lycée Charlemagne. Dès son enfance, il manifesta les heureuses dispositions de son intelligence ; il obtint dans ses classes de brillants succès, et remporta, entre autres nominations, le prix de discours français en rhétorique au concours général.

Admis le premier à l'école normale supérieure, en 1816, à l'âge de 20 ans, M. Théry fut reçu docteur-ès-lettres avant de quitter cette école ; mais la littérature n'était pas alors l'unique objet de ses labeurs. Après avoir été nommé, en 1819, professeur de troisième au collége de Versailles, M. Théry voulut suivre les cours de l'école de droit ; il

se fit recevoir, en 1824, licencié en droit, et prêta serment, comme avocat, devant la Cour de Paris.

Toutefois la science positive de la législation ne put captiver l'activité de son imagination ; il fut entraîné par sa vocation pour l'enseignement de la jeunesse, et lui consacra son existence.

M. Théry devint, en 1821, professeur de seconde ; en 1826, professeur de rhétorique ; et, en 1827, censeur au même collége de Versailles. Ce fut le 5 avril 1831 qu'on lui conféra le titre de proviseur de ce collége ; à la même époque, il fut élu membre du Conseil municipal de la ville de Versailles. Pendant treize années, il déploya les qualités d'un administrateur habile et ferme. Sous sa direction éclairée, le collége de Versailles rivalisa avec les lycées de la Capitale. Ses élèves furent souvent couronnés au concours général ; ils gagnèrent notamment des prix d'honneur en rhétorique, en philosophie et en mathématiques spéciales. Jamais le collége de Versailles n'oubliera le proviseur qui l'a placé au premier rang des établissements d'instruction secondaire.

Les éminents services de M. Théry lui méritèrent les récompenses du gouvernement ; il fut nommé successivement recteur des académies de Montpellier, de Rennes, de Clermont-Ferrand, et de Caen ; partout il laissa des traces mémorables de son administration.

En outre, le gouvernement lui accorda, en 1836, la croix de chevalier de la Légion d'honneur ; en 1845, celle d'officier, et, en 1866, celle de commandeur du même ordre ; plusieurs décorations étrangères lui furent concédées, notamment les croix de commandeur de Saint-Sylvestre, de Rome ; du Christ, de Portugal ; du Lion et du Soleil, de Perse.

M. Théry était sur le point d'accomplir sa soixante-douzième année lorsqu'il fut admis, le 12 août 1868, à prendre sa retraite ; il obtint d'abord le titre de recteur honoraire, et ensuite, celui d'inspecteur général honoraire de l'instruction publique ; mais la retraite ne fut pas pour lui le temps du repos. Il fixa sa résidence à Paris ; il y professa la littérature au collége Chaptal, et à l'Hôtel-de-Ville pour les jeunes filles ; et aussi l'histoire et la géographie à l'école Egyptienne.

Durant la fatale guerre de 1870 à 1871, M. Théry se réfugia dans la

ville de Rennes qu'il avait précédemment habitée ; il employa ses tristes loisirs à composer cent fables en vers pour servir à l'éducation de ses petits enfants. Depuis 1872 jusqu'à l'année 1878, il publia plusieurs livres ; nous devons désigner spécialement ici celui qui a pour titre : *Histoire élémentaire de la littérature française*, parce que la *Société des Etudes historiques*, dans sa séance publique du 2 mai 1875, lui a décerné une première médaille d'argent.

D'ailleurs cet ouvrage a eu l'heureux effet d'inspirer à son auteur le désir de rentrer dans notre Société. Déjà, le 15 mai 1834, M. Théry avait été inscrit au nombre de ses membres. Plus tard, son éloignement de Paris l'avait déterminé à envoyer sa démission ; mais, après avoir assisté à l'assemblée générale du 2 mai 1875, il voulut reprendre sa place dans notre Société. La variété et la profondeur de ses connaissances, sa courtoisie, son affabilité furent bientôt appréciées; il fut élu vice-président de la *Société des Etudes historiques* pour l'année 1877 ; puis, au mois de décembre, il fut nommé président de cette Société pour l'année 1878. La maladie, dont il fut atteint à cette époque, l'empêcha d'en exercer les fonctions. Hélas! Nous n'avons pas eu la consolation de le voir occuper le fauteuil de la présidence. M. Théry a rendu son âme à Dieu le 14 mars 1878, à l'âge de 81 ans. Qui pourrait peindre la douleur que sa mort a causée à sa famille et à tous ceux qui l'ont connu ! Ses obsèques ont été célébrées, le 16 mars, dans l'église de Saint-Séverin à Paris au milieu d'une nombreuse et sympathique assistance. Nous avons entendu, avec une vive émotion, les discours pathétiques prononcés sur sa tombe par M. Barbier, conseiller à la Cour de Cassation, au nom de la *Société des Etudes historiques* dont il est le vice-président, et par M. Delacroix, professeur de seconde au lycée Louis-le-Grand, qui a été l'éloquent interprète des regrets et de l'affection des anciens élèves de M. Théry. Ces témoignages publics de leur reconnaissance sont la pus touchante oraison funèbre de leur maître vénéré.

Il est peu d'écrivains qui aient livré à la publicité autant d'ouvrages que M. Théry. Pour en présenter une analyse méthodique, nous les diviserons, d'après la nature des sujets qu'il a traités, en quatre parties distinctes : *L'instruction publique, la philosophie, la poésie et l'histoire.*

Il convient de ranger dans la première partie : le Cours de littérature générale, en deux volumes ; le Cours abrégé de littérature ; les Conseils aux jeunes personnes sur les moyens de compléter leur éducation ; les Morceaux choisis des meilleurs prosateurs français du second ordre aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, avec une introduction et des notes historiques, philologiques et littéraires, en deux volumes ; les Modèles de discours et d'allocutions, en trois volumes ; les Exercices de mémoire et de lecture qui eurent plusieurs éditions ; les *conciones* français qui ont été réunis à l'imitation des *conciones* latins, *sive orationes collectæ ad usum scholarum universitatis Franciæ.* On remarque dans ces divers recueils destinés à la jeunesse le discernement et le goût d'un professeur expérimenté. Il faut y joindre *les conseils aux mères sur les moyens de diriger et d'instruire leurs filles.*

Cet important ouvrage, en deux volumes, a été couronné par l'Académie française comme un des livres les plus utiles aux mœurs ; il est basé sur les deux principes constitutifs des familles : l'autorité et l'affection. L'auteur recommande surtout aux mères de s'attacher à former le jugement de leurs enfants.

Depuis que la loi du 14 juin 1854 a transféré aux préfets les attributions que la législation antérieure avait déléguées aux recteurs d'académie sur l'enseignement primaire, M. Théry cessa d'en être chargé jusqu'à la fin de son rectorat ; il continua néanmoins de s'en préoccuper sérieusement, ainsi que l'attestent quatre de ses écrits intitulés : 1° *Lettres sur la profession d'instituteur.* Cet ouvrage, parvenu à sa cinquième édition et autorisé par décision de M. le ministre de l'instruction publique, a obtenu de la Société d'instruction élémentaire une médaille d'argent ; il est justement renommé par la sagesse des préceptes, la pureté de la morale, et l'élégante simplicité du style ; il peut servir de guide et de manuel aux jeunes gens qui embrassent la carrière de l'enseignement primaire. 2° *Lettres sur la profession d'institutrice* que M. Théry déclare avoir rédigées d'après la correspondance d'une institutrice très-distinguée ; il y développe avec prudence les notions nécessaires à l'éducation des jeunes filles. 3° *Principes de lecture à haute voix.* La même Société d'instruction élémentaire lui a décerné des médailles pour ces deux derniers ouvrages. 4° *Simples lectures pour les écoles, causeries de famille.* Ce

sont des entretiens remplis de bons avis, de faits historiques et d'anecdotes, entre un père de famille et ses enfants dans une petite ville de Bretagne. M. Jules David en a rendu un compte très-favorable dans un rapport inséré au journal de la *Société des Etudes historiques, l'Investigateur*, (tome de l'année 1876, page 55). Enfin nous devons à la plume infatigable de M. Théry un autre livre qui a pour titre : *Projet de réforme de l'enseignement secondaire.* Ainsi il a étendu ses judicieuses observations sur toutes les parties de l'instruction publique.

La philosophie, qui avait le privilége de fixer souvent son esprit méditatif, lui inspira les trois ouvrages suivants : *la Vie de Condillac* que M. Bouillet a citée avec éloge dans son dictionnaire universel d'histoire ; *les Notions de Philosophie ; le Génie philosophique et littéraire de Saint-Augustin en face du réalisme contemporain.* Nous regrettons de n'avoir pu nous procurer les deux premiers écrits ; le troisième est l'une des meilleures productions de M. Théry. Dans les préfaces placées en tête des deux éditions de cet ouvrage, il expose nettement les doctrines du spiritualisme qu'il a toujours défendues ; il repousse avec énergie les erreurs pernicieuses des sensualistes et des matérialistes.

Après avoir décrit la vie très-agitée, la conversion, et les chefs-d'œuvre de l'illustre évêque d'Hippone, il le définit en ces termes : « Augustin n'est pas seulement un des plus grands saints que l'Eglise » honore, un des docteurs les plus autorisés qu'elle invoque ; c'est un » philosophe qui a su approfondir les attributs de Dieu et pénétrer » les secrets de l'âme ; qui a posé, qui a résolu les problèmes du » beau. » Malgré son admiration pour saint Augustin, son patron, M. Augustin Théry convient qu'il s'est laissé quelquefois entraîner aux subtilités de son temps.

Les charmes de la poésie ont séduit l'imagination de M. Théry et l'ont distrait agréablement de ses innombrables travaux. D'abord, en 1827, il a traduit fidèlement en vers français les Satires de Perse dont le style très-concis est parfois obscur. L'Académie française lui a accordé au Concours, l'unique accessit de poésie, pour sa pièce de vers sur la *Renaissance*, et le prix d'éloquence pour le morceau de prose où il a déterminé les conditions qui constituent le *Génie poétique.*

On sait qu'un poète latin, Pétrone, a composé une satire violente contre Néron sous le titre de *Satyricon*. M. Théry en a extrait un épisode célèbre sur la guerre civile, et l'a traduit en vers français qui sont transcrits dans le journal de notre Société, l'*Investigateur*, (tome de l'année 1876, pages 280 à 285). On est frappé, en les lisant, de leur vigueur et de leur précision.

C'est en 1877, à l'âge de 80 ans, que M. Théry a fait imprimer les *Cent Fables* qu'il avait écrites, en 1871, pour servir à l'éducation de ses petits-enfants ; il a ainsi révélé dans sa vieillesse un nouveau genre de talent poétique ; ses vers sont naturels, faciles, pleins de finesse et de bonhomie. Il dit lui-même dans la préface de son recueil, qu'il a entendu faire surtout un livre d'éducation. Aussi a t-il donné dans chacune de ses fables, sous une forme attrayante, des leçons de morale destinées particulièrement aux enfants ; nous en citerons quelques-unes pour exemples :

« Parlons de nous modestement !
A ce rôle prudent la raison nous invite.
Qui fait valoir son dévouement
Risque d'en perdre le mérite.

» Le plus habile artifice
Ne remplace jamais la simple vérité.

» Enfants ! gardez-vous, comme d'une injure,
Du vilain titre de sournois !

» Lisez ! instruisez-vous ! mais si, par aventure,
Vous rencontrez un livre dangereux,
Fuyez, enfants, ce poison odieux !

Dès sa jeunesse, M. Théry s'est appliqué à l'étude de l'histoire ; il a publié, en 1824, le *Précis de l'histoire d'Angleterre depuis les premiers temps jusqu'à nos jours*. Il a eu principalement en vue, ainsi qu'il le déclare, de chercher l'utilité morale que l'histoire présente, non-seulement aux princes, mais aux particuliers. C'est pourquoi il a

mis en épigraphe de son livre cette réflexion si juste de Tacite : « Je pense que le plus précieux avantage de l'histoire est de pro- » clamer les vertus, et d'effrayer d'avance le crime par les jugements » inflexibles de la postérité ». M. Théry dépeint sommairement les origines, les conquêtes et les révolutions de l'Angleterre. Son ouvrage est un résumé très-instructif. Contrairement à l'usage, il ne l'a pas terminé par une table alphabétique des matières ; mais il y a annexé un tableau chronologique et synoptique qui montre en regard, d'un côté, les noms des rois de France, et de l'autre, ceux des rois d'Angleterre, ainsi que les événements politiques qui ont honoré ou affligé les deux nations.

En 1858, M. Théry a traité de main de maître un sujet qui lui était familier : c'est l'*Histoire de l'Education en France depuis le Ve siècle jusqu'à nos jours*. Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur les différents modes d'enseignement public chez les peuples anciens et modernes, il démontre que l'éducation collective de la jeunesse a subi alternativement l'influence des opinions dominantes à diverses époques, et surtout des gouvernements de chaque pays. Ainsi, dans l'antiquité, suivant les propres termes de M. Théry, « l'action des » gouvernements sur l'éducation était excessive à Sparte, capricieuse » dans Athènes, insuffisante à Rome ». Ces considérations générales forment l'introduction de l'ouvrage qui est entièrement consacré à l'histoire de l'éducation en France. L'auteur en raconte les vicissitudes ; il constate l'affaiblissement des études aux ve et xe siècles, leurs progrès dans les xiie et xiiie siècles, et leur amélioration que le Clergé contribua beaucoup à maintenir dans les siècles suivants.

Il insiste ensuite sur les succès et les priviléges de l'Université de Paris qui attirait à ses Cours par les talents et la renommée de ses professeurs les étudiants des nations étrangères. Dès le xiie siècle, la ville de Paris a dû à cette université le titre glorieux, qu'elle a conservé jusqu'à présent, de Capitale des sciences, des lettres et des arts de la France et de l'Europe. Enfin M. Théry décrit l'organisation de l'Instruction publique depuis 1802, et reproduit dans un appendice les textes des lois et des décrets qui l'ont réglementée.

Dans le rapport que nous avons été chargé de présenter à la *Société des Etudes historiques* sur cet ouvrage, nous crûmes devoir

mettre une restriction à nos éloges; nous fîmes observer que M. Théry ne s'était pas suffisamment occupé de l'histoire de l'instruction primaire sous l'ancien régime ; qu'il n'avait pas rappelé les ordonnances des Rois de France, notamment les édits des mois de décembre 1606 et d'avril 1695, et les arrêts du Parlement de Paris qui prescrivaient d'établir des écoles pour les pauvres dans les petits villages sous la direction des curés. Loin de se formaliser de notre observation, M. Théry, qui assistait à la lecture de notre rapport, nous remercia publiquement de lui avoir signalé cette omission et promit de la réparer dans une nouvelle édition de son livre. Cette promesse spontanée nous prouva qu'il avait la modestie du vrai mérite.

Parmi ses œuvres, celle qui a exigé le plus de recherches et de doctes veilles, est intitulée : *Tableau des littératures anciennes et modernes*, ou *Histoire des opinions littéraires chez les anciens et les modernes*. Elle est partagée en seize livres ou chapitres; dans le premier, M. Théry explique les droits et les devoirs de la critique dans la philosophie, la littérature et les arts; il compare les philosophies d'Aristote et de Platon, en motivant fortement sa préférence pour celle de Platon qu'il appelle l'apôtre anticipé du Christianisme. Dans les quinze autres livres, il retrace succinctement l'histoire des littératures de la Chine, des Hindous, de l'Egypte, des diverses nations de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Puis il examine avec soin les littératures des Grecs, des Romains, du Moyen-Age, des peuples actuels de l'Europe, et spécialement de la France. Cet ouvrage considérable, en deux volumes, se distingue par l'élévation des pensées et par l'appréciation équitable des productions d'un grand nombre d'écrivains.

Déjà nous avons cité un autre ouvrage moins étendu, mais substantiel, publié par M. Théry, sous cette dénomination : *Histoire élémentaire de la Littérature française*. Que pourrions-nous ajouter aux louanges de la *Société des Etudes historiques* qui l'a couronné !

Vers la fin de l'année 1877, M. Théry annonça à cette Société l'intention de lui communiquer son travail inédit ayant pour titre : *Alcuin, l'école et l'Académie palatine;* mais la maladie, qui précéda sa mort, ne lui permit pas d'en donner lecture. Grâce à l'obligeance

de sa famille, nous pouvons faire connaître son précieux manuscrit (1).

Dans le VIIIe siècle, la civilisation et l'instruction étaient peu avancées en France, et languissaient au milieu des ténèbres de l'ignorance, quand Charlemagne appela dans son palais Alcuin, diacre de l'église d'York, en Angleterre, pour l'aider à faire renaître les sciences et les lettres dans son royaume. Le savoir d'Alcuin, qui possédait plusieurs langues, était alors très vanté ; on l'avait suruommé le sanctuaire des arts libéraux, *liberalium artium sacrarium*. M. Théry le considère sous trois rapports : comme professeur, comme théologien et comme littérateur. En réalité, cet ecclésiastique étranger fut le premier ministre intellectuel de Charlemagne, suivant l'ingénieuse expression de M. Guizot ; il fonda des écoles à Paris, à Tours, à Aix-la-Chapelle ; il prit lui-même la direction de l'école Palatine qui était installée dans le palais même du roi. En outre, il composa plusieurs ouvrages que M. Théry a soigneusement analysés, et que l'abbé Froben a réunis en deux volumes in-folio publiés en 1777. Nous avons admiré dans ce dernier travail de M. Théry le beau portrait qu'il a tracé de Charlemagne, l'un des plus grands hommes qui aient paru sur la terre. Il a mis sous nos yeux un spectacle très rare dans l'histoire en montrant ce Souverain d'un vaste empire devenu le disciple d'Alcuin, recevant chaque jour ses leçons, et concertant avec lui les moyens les plus efficaces d'éclairer son peuple.

Dans le manuscrit que nous venons d'esquisser, on retrouve l'érudition que M. Théry a répandue dans ses œuvres imprimées. Depuis longtemps, sa réputation sur ce point était établie dans le monde lettré. Plusieurs sociétés savantes ont voulu s'assurer le concours de ses lumières. En 1862, il a été président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Caen, et de la Société des Antiquaires de Normandie. Depuis sa retraite, il était membre du Comité des travaux historiques et de la Commission permanente des bibliothèques scolaires au ministère de l'instruction publique, et de la Société des Études historiques.

---

(1) Lu à la Séance du 5 juin 1878, ce mémoire sera publié dans la prochaine livraison.



Dans la vie privée, M. Théry était simple et affectueux ; il ne se plaisait que dans son intérieur avec sa digne compagne et ses enfants. Lorsque ses fonctions universitaires l'obligèrent de transporter successivement sa demeure dans six villes de la France, la loyauté de sa conduite, la bonté de son cœur, l'aménité de ses manières lui concilièrent la confiance des habitants qui venaient lui demander des services qu'il ne savait pas refuser. On le vit toujours accomplir ses devoirs avec une scrupuleuse exactitude ; il fut surtout fidèle à ses principes religieux ; il les manifesta hautement dans ses écrits et les mit sincèrement en pratique. C'est dans la religion qu'il puisa la force de supporter avec résignation les malheurs dont il fut affligé dans sa famille, et les longues souffrances de sa dernière maladie. M. Barbier, dans le discours, qu'il a prononcé sur sa tombe, l'a bien caractérisé en ce peu de mots : « *Sa mort chrétienne a été exemplaire comme sa vie.* »

Qu'il est doux pour un vieillard, à la fin de sa carrière, de pouvoir se dire, comme M. Théry : Mon passage sur la terre n'a point été inutile à mes concitoyens ; je leur ai indiqué les meilleures méthodes d'éducation, et je leur laisserai mes œuvres qui ont toutes pour but de les instruire et de les moraliser !

NIGON DE BERTY,
Membre de la 3e classe.

HISTOIRE DES LITTÉRATURES ÉTRANGÈRES

Par Alfred BOUGEAULT.

(Tome IIe).

RACE ANGLO-SAXONE.

L'Anglais est un peuple à part, il a du sang celtique dans les veines; et malgré le mélange des races, l'oppression des conquêtes, il a gardé quelque chose de pur et d'énergique de ses origines primordiales. Les Celtes ne sont-ils pas, en effet, les premiers émigrants du Septa-Sindou, de cette terre primitive dont les rares pâturages nécessitèrent si promptement le départ des plus audacieux à la recherche de contrées plus vastes, et suffisantes à leur rapide extension ? Vivre dans les privations de l'aventure, braver les périls d'une marche toujours en avant, redoubler de courage en face des obstacles, ne se décider à un établissement fixe qu'après avoir longtemps erré, combattu, souffert ; choisir ensuite une île à l'abri du Nord par de hauts monts, baignée par une mer orageuse, parfois visitée par un soleil généreux, quoique souvent entourée de nuées, souvenir de leurs montagnes d'origine : voilà ce qu'ont fait les ancêtres des premières générations britanniques. Les suivantes ont adopté et continué cette vie rigide et dure, et elles ont aimé son âpreté. La vue de roches granitiques, de forêts épaisses, aux chênes quasi-divins, et d'une mer glauque et tempestueuse, qui borne le pouvoir de l'homme tout en lui ouvrant l'infini, cette nature sévère entretenait, chez leurs premiers poètes, les bardes, l'inspiration poétique dans ce qu'elle a de plus austère et de plus mystérieux.

Malheureusement nous ne possédons que de rares fragments, à demi authentiques, de ces mâles accents, de ces hymnes violentes, de

ces anathèmes formidables, inspirés par les Druides, dont le nom seul rappelle la plus terrible des religions. Hommes vigoureux, prêtres despotiques, poètes sauvages, tels sont les premiers habitants de cette contrée qui, à travers ses révolutions et ses progrès n'en a pas moins conservé, surtout dans sa littérature, quelque chose de la férocité native de ses premiers poètes. Shakespeare, Milton, Burns, Byron ne sont-ils pas les fils directs de ces bardes, défenseurs de l'indépendance et de la liberté, et qu'il fallut détruire jusqu'au dernier pour conquérir le pays de Galles ?

Après cette suprématie de la force et de la terreur, comment le règne de la douceur et de la foi put-il s'établir dans ces cœurs farouches ? Ce fut là un des miracles ordinaires du christianisme. La prédication de trois saints, de S. Patrice, de S. Colomban et de S. Colomba suffirent, la première pour l'Irlande, qui seule resta fidèle à son culte épuré, la seconde pour la Grande-Bretagne, dont l'irruption saxonne modifia malheureusement le caractère primitif, la troisième pour l'Ecosse, cette terrible Calédonie, hantée d'abord par des cannibales, et devenue ensuite la patrie de la rêverie, du dévouement et de la loyauté. C'est que pour cette dernière, son apôtre fut un poète, âme tendre et généreuse, cœur large, esprit élevé, qui étonnait, touchait et entraînait tour à tour, et à qui l'on doit la conversion des bardes, c'est-à-dire de la poésie.

De là ces rêves éthérés, ces combats héroïques, ces élégies, ces plaintes, ces tendresses et surtout ces dévouements qui s'alliaient déjà avec la charité chrétienne, et qui s'exprimaient par une hospitalité devenue traditionnelle autant que sacrée. De là cet idéal nuageux, quoique pur, ces mânes guerrières, ces appels à l'immortalité, ces soldats épiques qui continuent dans les airs leurs luttes et leurs exploits terrestres, et qui poursuivent la gloire jusque dans les cieux ; de là cette mélancolie noble et élevée qui ne cesse de communiquer avec les êtres qu'elle admire ou qu'elle aime, dont elle ne se croit séparée que par une nuée transparente. Certes il y a là une poésie qui ne manque ni de grandeur, ni de charme, et pour laquelle M. Bougeault nous semble quelque peu sévère. Pour nous, nous concevons facilement qu'elle ait plu à Napoléon Ier et même à Lamartine ; et, malgré des fictions toutes personnelles jointes à celle d'Ossian, nous ne

sommes pas éloignés de rendre grâce à Macpherson de nous avoir traduit, sinon la lettre, au moins l'esprit de ce grand cycle de héros, de nous avoir conservé ces inspirations hautes et généreuses, particulières aux Celtes d'Ecosse, et qui tranchent si fort avec la férocité des Saxons, avec leurs chants de guerre saccadés et sauvages.

Et, à ce propos, faut-il définitivement effacer de l'histoire la moindre trace de ces bardes rêveurs et guerriers ? Faut-il briser à jamais cette harpe Ossianique dont les accords ont si longtemps vibré parmi nous? N'est-ce que dans les *Eddas* scandinaves qu'on doit chercher l'origine de la primitive poésie britannique ? En tout cas, une fois Guillaume et les Normands vainqueurs des Saxons, adieu ces charmantes apparitions fantastiques de la poésie Calédonienne, cet Arthur de Cambie, conquérant de tout le nord, qui prend autant de villes qu'il en assiége, prince immortel qui devient le type de la plus ancienne légitimité, ce Fingal invincible, qui combat ou qui rêve, aussi généreux qu'il est brave, Ossian lui-même qui n'exécute des exploits que pour les chanter, et tous ces guerriers doublés par leurs ombres protectrices, ombres qui rappellent à la fois et les anges gardiens du christianisme, et les frères de la lance des poèmes antéislaniques. Le bon sens normand a dissipé à jamais ces brouillards magiques ; car le Trouvère est plutôt un historien qu'un poète, tant il raconte en détails communs, et d'une allure gauche et lourde, les faits et gestes de ses personnagas. Pourtant il ne faudrait pas trop tôt en conclure que le Normand manque d'imagination et d'idéal ; car il suffirait à Corneille de s'inscrire en faux contre une pareille opinion.

Néanmoins la poésie Britannique ne tarda pas à se renouveler. Ses légendes inspirèrent le Moyen-Age ; et son Arthur, ses chevaliers de la table ronde, sa quête du saint Graal, ce vase mystérieux qui de payen devint chrétien, c'est-à-dire qu'après avoir été l'auxiliaire de Merlin dans ses enchantements, il se transforma en un vase sacré, ayant, selon les dernières traditions, servi à la cène de Jésus-Christ, et finalement contenu son sang divin recueilli par la piété de Joseph d'Arimathie, toutes ces inventions aussi originales que naïves, et qui témoignent d'une grande imagination inspirèrent les Minstrels-Anglais, dignes rivaux des Troubadours et des Trouvères.

Rien de mieux réussi dans le livre qui nous occupe que ces cha-

pitres sur les légendes et sur les lais, chapitres, d'ailleurs, qui s'achèvent par une juste appréciation des origines d'une autre supériorité britannique, l'amour de la science. Roger Bacon, le *docteur admirable*, est là pour l'attester, et projette une lumière qui éclaira tout son temps, et qui devint le phare et l'honneur de l'antique et célèbre université d'Oxford, fondée par Alfred le Grand. Aussi quand l'amalgame de la langue bretonne avec l'idiome Saxon conquit à l'Angleterre un langage particulier, le premier qui s'en servit, quoique imitateur plutôt qu'original, n'en a-t-il pas moins mérité une réputation qui dure encore, Geffroy Chaucer, traducteur du *Roman de la Rose*, auteur des *Contes de Cantorbéry*. Chaucer, d'ailleurs, après avoir comme tout autre sacrifié à l'afféterie poétique du XIVe siècle, rompit tout-à-coup avec ce genre faux et guindé, et adopta le genre plus vrai, quoique un peu libre, de Boccace et des fabliaux Gaulois.

Chose étrange, et qui affirme l'importance du goût : toute renaissance des lettres est précieuse et alambiquée. Il semble d'abord que la poésie est une façon toute particulière, aussi peu naturelle que possible, d'exprimer ses idées, et de peindre ses sentiments. On ne veut pas ressembler au vulgaire, et l'on s'étudie à des façons neuves, et d'éprouver, et de rendre. On commence par le recherché, et ce n'est que plus tard qu'on revient au naturel. Pétrarque ne fut pas étranger à ce genre affecté, et son amour platonique et monotone fut imité jusqu'en Angleterre. Surrey, Sidney, même Spencer et surtout John Lily en furent les disciples les plus exagérés. Chaque poëte voulut avoir sa Laure, et lui offrir ses bouquets quintessenciés. La naissance du théâtre à Londres put seule purger la littérature de cette préciosité qui la ridiculisait. Là, au moins, il faut des êtres vivants, conformes à notre espèce et brulés de nos passions ; là toute langue s'accentue et se fixe ; là des caractères divers commandent un langage différent. De tout temps et partout le théâtre a été l'interprètre le plus efficace des sentiments généraux, et une poésie mâle et sensée a souvent prêté à son action ses inspirations les plus pures et ses élans les plus élevés, depuis les Indes jusqu'à la Grèce, depuis Kalidasa jusqu'à Euripide. M. Bougeault comprend et exprime à merveille la valeur et l'attrait du théâtre, et après avoir énuméré en Angleterre ses premiers disciples les Buckhurst, les Massinger, les Marlowe, les Webster, il en arrive

bien vite à Ben Jonson, le prédécesseur et confrère de Shakespeare, comme en France Rotrou le fut de Corneille.

Shakespeare ! voilà la grande figure, à la fois humaine et nationale, qui fait le plus d'honneur au pays qui lui a donné naissance. Shakespeare est un colosse littéraire, dont il est très-difficile de calculer l'étendue et d'apprécier les proportions. Il y a en lui du géant et du pygmée, du génie et de la folie, du sublime et du ridicule, du grandiose et du trivial, de la grâce et de la contorsion, du naturel et de l'affecté, du beau et du laid, du vrai et du faux. On exalte ses grandeurs, on rit de ses exagérations. Il enthousiasme, et impatiente tour-à-tour. Tel de ses critiques en écarte les fautes pour n'en faire saillir que les beautés, M. Villemain ; tel l'étudie avec tant de scrupule qu'il en résume, en les glorifiant, toutes les inspirations, M. Philarèthe Chasles ; tel autre enfin accuse l'humanité entière de folie pour excuser celles de son auteur préféré, M. Taine. Voltaire en fait un singe, Victor Hugo un dieu. M. Bougeault, plus équitable, analyse son œuvre pour mieux l'apprécier, et, tout en l'exaltant, ne s'en montre point l'admirateur aveugle.

En réalité, Shakespeare est un prodige pour son époque. Sans la savoir il devine l'histoire ancienne dans son *Coriolan* et dans son *César ;* il rend vivante, à force de vérité, l'histoire de son pays, dans son *Roi Jean*, dans ses quatre *Henri* et dans ses deux *Richard ;* il peint en maître l'amour passionné dans *Roméo* et *Juliette*, l'amour furieux dans *Othello ;* s'il veut faire horreur de l'ambition il crée *Macbeth*, de l'avarice, *Shylock ;* l'amour filial, le plus sacré et le plus désintéressé des amours, lui inspire le plus angélique de ses types, la Cordelia du *Roi Lear ;* et ne résume-t-il pas l'homme de tous les temps, dans ses incertitudes, ses faiblesses, ses indécisions, ses douleurs, tout en y ajoutant le caractère farouche et sceptique du XVI[e] siècle dans l'un de ses chefs-d'œuvre, *Hamlet ?*

Tels sont les drames, aussi puissants d'invention que de couleur et d'énergie, qui font la gloire du grand poète anglais ; mais il faut avouer que s'il nous effraie aussi bien qu'il nous touche ; s'il nous étonne par la variété de ses caractères et l'inattendu de ses péripéties, il nous blesse aussi par sa férocité, sa barbarie, les violences de sa pensée, les cahots de son style, et surtout par son mélange du gro-

tesque au tragique. Certes, dans la vie, le rire est près des larmes, mais successivement et non à la fois ; car dès que les larmes ont coulé, le rire s'enfuit pour longtemps. Il en est de même pour les spectateurs, offrez-leur une tragédie ou une comédie, ils sont tout prêts à pleurer ou à rire ; mais ils ne pleureront ou ne riront qu'à demi, si vous mêlez souvent le comique au tragique. La gaieté n'est pas le constraste de la douleur, c'en est le contraire ; la grossièreté ne peut jamais servir de repoussoir à la politesse, la trivialité à l'élégance, et les gros mots de la populace romaine dans la *mort de César* font tache sur le discours d'Antoine. Les anciens, nos maîtres, ne comprenaient pas ainsi le théâtre. Jamais Eschyle, Sophocle ou Euripide n'ont interrompu par des lazzis la gravité terrible ou touchante de leurs tragédies.

L'innovation shakespearienne était-elle nécessaire ? Nous ne le croyons pas. Le bouffon ne s'excuse que momentanément, et Thersite, dans l'Illiade, n'est qu'un épisode et non une habitude de composition qui se prolonge et fasse loi. L'homme est divers, comme l'exprime très-bien Montaigne, dont on nous dit que Shakespeare goûtait la philosophie ; mais l'homme est divers non brusquement, non sans transition et sans arrêt ; aussi Montaigne dit-il d'abord que l'homme est *ondoyant*, c'est-à-dire qu'il passe d'une idée à l'autre, d'un sentiment à l'autre, mais en décrivant une courbe, une ondulation. Or c'est cette ondulation si naturelle que Shakespeare ignore ou dédaigne, et dont l'absence nous choque dans ses drames comme dans ceux de ses imitateurs. Tout a besoin d'être préparé, l'émotion comme la gaieté, et Shakespeare n'en a cure. Ce qui nous déplaît encore dans Shakespeare, c'est son goût pour l'horrible le sanglant, le cruel ; seulement ce défaut n'appartient-il pas à son siècle plutôt qu'à lui-même ? Dès lors, il faut le regretter, sans le lui reprocher.

Les adorateurs de Shakespeare en font aussi un auteur comique du premier ordre. C'est là une prétention inadmissible. Il ne paraît point ordinaire d'exceller à la fois dans les deux genres ; et en quel homme un Sophocle et un Aristophane se sont-ils jamais rencontrés ? Shakespeare a plutôt composé des pièces fantastiques que des comédies. Le *Rêve d'une nuit d'été*, *Comme il vous plaira*, *Beaucoup de bruit pour rien*, la *Tempête*, *Cymbeline*, sont des poëmes romanesques bien plutôt

que des véritables œuvres de théâtre. L'invraisemblance y règne en souveraine et l'imagination en fait tous les frais. La poésie s'y rencontre avec toutes ses grâces, sa parure et son charme ; mais le cœur humain n'a rien à y voir. Les personnages fantastiques de Shakespeare ne prennent d'ailleurs de nous que ce qu'ils en veulent, et le poète, en pareille matière, ne se soucie réellement ni de peindre des mœurs, ni de tracer des caractères, mais bien de plaire par les inventions les plus multipliées. C'est là vraiment un genre à part, qui répond à notre amour du surnaturel, qui nous promène agréablement dans les domaines illimités de l'imagination, qui nous amuse comme les contes de fées, qui nous abreuve parfois du nectar enivrant de la poésie la plus savoureuse, mais qui ne dénonce lui-même aucune envie de tenter cette raillerie fine et profonde, laquelle flétrit nos vices ou ridiculise nos défauts.

Shakespeare ne se donne nulle part comme auteur comique. Aussi bien il a sciemment mêlé les deux genres, et, pour fustiger quelques ridicules et se moquer de quelques sottises, il n'a pas besoin d'une forme spéciale pour sa pensée. Laissons donc à ces flagorneurs les tendances à tout accorder, à tout applaudir, à tout couronner dans leur poète de prédilection ; ne prenons pas au sérieux cette absorption générale au profit d'un seul, elle n'est souvent chez nos rivaux que la négation de la supériorité de notre Molière. Shakespeare est assez grand tel qu'il s'offre, tel qu'il est, pour satisfaire l'ambition de gloire la plus exigeante, pour honorer à jamais sa patrie.

A l'étudier à part, Shakespeare, d'ailleurs, a son génie propre, son incontestable valeur, sa puissance. Personne, mieux que lui n'a rendu la force avec ses rigueurs, le pouvoir avec son enivrement, la passion avec son délire, l'homme avec ses contradictions. Il ne recule pas plus devant les brutalités de la populace que devant les perversités de la noblesse, alors encore imprégnée de tous les vices de la féodalité. Tout lui est indifférent dans le sombre tableau qu'il représente, et il est plutôt un interprète sans scrupule qu'un moraliste enseignant. En outre, comme tout grand poète, son âme est un microcosme : tout grand poète a une conception particulière de l'homme et de la vie, il crée des personnages à l'image de sa pensée, Eschyle des Titans, Homère des héros, Dante des damnés, Milton des démons, Byron des

Ouslaws, Shakespeare des barbares. Il y a je ne sais quoi de primitif et de violent, de rude et d'extrême, de terrible dans la nature, de cruel dans la passion, d'abrupt dans les sentiments, de brutal dans le langage, d'inconscient dans l'âme des acteurs du grand drame Shakespearien. Dieu n'a guère d'action sur eux ; leur philosophie est désespérée plutôt que consolante. C'est le XVIe siècle militant, et dans le XVIe siècle c'est l'Anglais. Grand spectacle, du reste, et digne d'un grand poète !

L'anglais, en effet, ce résumé de toutes les qualités et de tous les défauts de l'homme primitif, de toutes les aptitudes et de tous les rêves de l'humanité progressive, tour à tour héroïque comme le spartiate, colonisateur comme l'athénien, légiste comme le romain, dissimulé comme le carthaginois, possède en même temps l'esprit d'avenir et de stabilité, de légalité et de tradition, d'autorité et d'indépendance ; mais tout cela sous l'écorce du barbare. L'anglais s'est fait lui-même ; il a deviné le progrès plutôt qu'il ne l'a déduit ; il a nourri son intelligence par la réflexion plutôt que par la lecture. C'est soi-même qu'il a étudié, ne sachant d'abord que peu de chose des anciens, et plus tard s'inquiétant médiocrement de son accord avec leurs idées. Aussi, loin d'être imitateur, ce peuple est original. De là sa dignité personnelle, son *Kent ;* de là son existence intime, que nous avons tort de confondre avec l'égoisme, le *home ;* de là son amour du *confort*, c'est-à-dire de la satisfaction raisonnable de ses désirs, justifiée, d'ailleurs, par son ardeur au travail. Il a l'activité qui manque aux nations méridionales, et il est assez naturel qu'il en use pour dominer, ne se piquant pas de la vertu des philosophes, le dédain des richesses.

Il est humanitaire, et non cosmopolite. Bien au contraire, patriotique avant tout, c'est par son union, par sa persévérance, par son courage qu'il a vaincu tant de haines, de jalousies, de convoitises que sa prospérité hâtive a soulevées contre lui. Il a pris une grande place dans le monde, sans pourtant jamais avoir été à la tête des nations. Il s'est volontiers chargé des conquêtes que les autres dédaignaient ; et, au lieu de les détruire, il les a fécondées, témoins les Indes et tant d'innombrables colonies. Il a enfin tiré le meilleur parti possible de sa position, et étant insulaire il s'est fait roi des mers. L'anglais est le

peuple le mieux assis, parce que c'est le peuple qui a le plus osé, le plus éprouvé, le plus expérimenté. Il a subi avant tout autre toutes espèces de révolutions, religieuse, politique, sociale; et il les a vaincues et endiguées avec une seule vertu : le respect de la loi.

Mais, quelles que soient ses hautes qualités, on peut dire que l'Angleterre a manqué d'éducation première ; elle n'a pas eu, comme la Gaule, le Romain pour précepteur; la civilisation antique n'a jamais lui sur ces îles éloignées et septentrionales que comme un soleil paresseux sur les neiges du nord. Il a fallu les temps modernes pour que l'Angleterre pût puiser à son tour dans la large et féconde réserve des traditions historiques. Aussi son Moyen-Age est-il sauvage, ses guerres de compétition horribles, ses luttes intestines interminables.

Il en est de même de son poète, son inspiration s'élève vers le ciel, et tout-à-coup retombe sur la terre ; ses conceptions sont grandioses, mais mêlées d'exagérations et de violences; ses personnages parlent comme des héros, en ne dédaignant pas de s'entretenir parfois avec les plus vils gredins. Shakespeare est un miroir qui rend tout ce qu'il voit, sans distinctions, sans choix, sans critique. Tant pis, si votre délicatesse est affectée par telle grossièreté; tant pis, si tel fumier est proche de tel palais ; tant pis, si votre attention est fatiguée par trop de redites; tant pis, si votre goût est blessé par nombre de concetti et de jeux de mots équivoques ! Ses œuvres révèlent toujours le génie, mais rarement l'art, jamais le goût. On s'extasie sur telle scène, et la suivante vous irrite. Il faut qu'à l'amour poétique de Juliette la plus triviale des nourrices vienne se mêler ; il faut que Falstaff nous débite toutes les impertinences que sa grossière nature a pu imaginer. Diamant brut, sans limure et sans enchâssement, mais qui n'en brille pas moins et par instants, de l'éclat le plus pur ; perle naturelle dont personne, dans son temps, ne comprit la valeur. En effet, si Homère fut mendiant, Dante exilé, Tasse emprisonné, Cervantès persécuté, Shakespeare devait être oublié ; et ce n'est que de nos jours qu'on releva sa mémoire. Tel est en géneral le partage du génie.

Aussi bien, en Angleterre, la révolution radicale ferma les théâtres, comme contraires à la gravité puritaine ; on préféra les psaumes protestants aux poésies nationales ; et, quand la littérature reparut, ce fut pour imiter la poésie française de notre grand siècle. Ne nous trom-

pons pas pourtant, tout en se vouant à la politique la plus violente, un homme, un seul, maintint dans ces temps de batailles et de prières, au profond de son cœur, le saint amour de la poésie, et pour peindre son époque avec vérité et ses contemporains tels qu'ils étaient, il descendit en enfer, et chanta le *Paradis perdu*, cri de l'alcyon dans la tempête.

Milton est dans l'épopée, ce que Shakespeare est au théâtre. C'est la même hardiesse, la même originalité, la même liberté d'allure, les mêmes éclairs, les mêmes éclipses. Sauf le trivial on trouve dans Milton, comme dans Shakespeare, exubérance de sève, licence d'inspirations, dédain des règles naturelles, splendeurs et obscurités, grandeurs et défaillances. Ni l'un ni l'autre ne maintient ses personnages à l'échelle humaine ; ni l'un ni l'autre ne conforme son drame et ses idées à la moyenne de nos esprits et à l'habitude de nos sentiments. Milton surtout agrandit sa scène, ses acteurs, son action jusqu'à les rendre immesurables. Le besoin du nouveau, du surnaturel, du grandiose lui a fait choisir son sujet dans le monde éternel, et ce sont les guerres des anges contre les démons, dont il se fait le chantre audacieux quoique effrayé. Il suppose le réveil de l'Enfer à l'heure de la création de l'homme. L'homme, cet être qui sera libre sous la loi, tout puissant par l'esprit sinon par la matière, enfant de Dieu, hôte du Paradis, il veut l'accaparer pour l'Enfer. C'est le premier drame de l'humanité, sinon du monde, puisque la prison embrâsée où réside Satan implique une première révolte et sa punition. Conception colossale de l'épopée primitive, prologue terrible de la *divine comédie*.

C'est par sa conception multiple où s'égarerait tout autre poète, c'est par ses personnages surhumains auxquels il prête l'ardeur de de nos passions, l'excès de nos haines, la violence de nos luttes, c'est par ses allusions aux discordes et aux guerres de son temps, par son esprit révolutionnaire, même avec Dieu, par ses croyances chrétiennes mêlées de panthéïsme et d'arianisme que Milton blesse nos convictions et violente notre intelligence ; aussi bien, Satan est-il plus que son héros, c'est son auxiliaire et le roi des Enfers dit aux démons ce que le Membre des Communes n'aurait osé prononcer devant le Parlement.

Mais quand Milton sort de ce pandœmonium où règne Satan sur sa

bande infernale, quand il revient sur la terre, et y décrit les purs amours du premier homme et de la première femme, il est admirable : jamais Shakespeare n'a créé un type plus adorable que celui d'Eve, jamais il n'a tracé de scènes supérieures à celles où s'entretiennent nos premiers parents. Voilà ce qui a immortalisé ce poème malgré sa monotonie et son âpreté, voilà ce qui a fait pardonner à l'auteur les rigueurs sanglantes de son républicanisme radical. En lisant les parties magnifiques ou touchantes de cette grande composition, on oublie le secrétaire de Cromwell pour ne se souvenir que du chantre du *Paradis perdu*. En tout cas, ne vaut-il pas cent fois mieux ne s'être mêlé en rien aux discordes et aux combats de ses contemporains comme Shakespeare, que d'en avoir été tour à tour acteur et victime, comme Milton ?

A côté de ces deux hommes de génie, il est impossible de placer quelques poètes, non pas qui les vaillent, mais même qui en approchent. Qu'importe à la postérité que Chapman ait fait quelques pièces de théâtre aujourd'hui inconnues, que Drayton ait composé quelques poésies pastorales, William Drummond quelques sonnets à la Pétrarque, Carew et Wolton quelques poésies érotiques sans flamme mais non sans impudicité ! A peine voudrait-on se souvenir de Robert Burton qui fut le créateur d'un genre tout anglais, le poème humoristique, dans son *Anatomie de la Mélancolie*; et surtout de Jean Donne qui eut le courage de publier sept satires contre son époque, passant tour à tour du fanatisme à la débauche, du puritanisme de Cromwell à la dépravation de Charles II. A quoi bon énumérer ces divers poètes dépourvus tout autant de verve que de vertu, les John Wilmot, les Wicherley, les Edmond Waller, les Dillon Wentworth, et même les Cowley et les Denham, dont la muse était plus convenable, sans être beaucoup plus attrayante que celle de leurs rivaux ?

Un seul de ces écrivains, Samuel Butler, continua burlesquement, dans son *Hudibras*, le genre fantaisiste, en l'appliquant à la critique des fourbes et des hypocrites de la Réforme ; un autre, sans caractère et sans conviction, après avoir été tour à tour catholique et protestant, révolutionnaire et royaliste, selon le vent qui soufflait, laissa un nom sans laisser une œuvre, John Dryden. Il fit des odes, des poèmes,

des tragédies, des traductions, des dissertations; mais à peine de ce bagage considérable pourrait-on extraire une page remarquable de critique, l'*Essai sur la Poésie dramatique* et quelques pièces estimables. Et pourtant la langue, qu'il mania si longtemps et de toutes façons, lui doit une certaine correction, une certaine élégance qui lui inspirèrent de beaux vers. Admirateur de nos grands écrivains, il s'efforça de les imiter dans leur précision et dans leur pureté; enthousiaste de Boileau, il travailla à en approcher dans le style de ses satires; partisan de la tragédie Cornélienne, il poursuivit sa simplicité sans atteindre à sa grandeur. Classique d'instinct et de tendance il combattait pour la bonne cause littéraire, mais sans être assez souvent vainqueur. Son temps et sa patrie firent obstacle à sa volonté.

Des luttes religieuses qui ensanglantèrent le XVIe siècle, et des réactions sans mœurs qui le déshonorèrent au XVIIe, naquit en Angleterre, la secte philosophique la plus funeste, dont le matérialisme est la conséquence avouée ou secrète, cherchée ou fatale. François Bacon, Thomas Hobbes et John Loke en sont les auteurs, et se rallient ainsi aux philosophes athées de notre XVIIIe siècle. Une pareille science, de semblables principes ont des résultats déplorables, quand ils atteignent les masses; les crimes de 1793 et de mai 1871 sont là pour l'attester. Laissons danc à leurs rêveries creuses et malsaines, ces écrivains sans conscience qui se seraient tus, sans doute, s'ils avaient pressenti à quel degré d'abrutissement et de décadence pouvaient conduire leurs idées. L'erreur est de tous les temps, mais la propagande du faux est la pire des maladies sociales.

Quelques furent les efforts de certains écrivains du XVIIe siècle pour adoucir et policer les mœurs de leurs compatriotes, l'anglais restait encore rude, violent, excessif, sombre, porté à tout exagérer, la religion par le fanatisme, la liberté par la licence, l'autorité par la tyrannie, brutal s'il voulait être ferme, débauché s'il voulait être galant, encore barbare malgré son apparence de civilisation. L'imitation ne le convertit pas; il ne sut, à vrai dire, que singer nos mœurs et calquer nos grands auteurs. Ce n'est qu'après bien de vaines tentatives qu'il recouvrera son originalité première. Sa poésie, quand elle imite, même dans Pope, quoique Pope possédât toutes les qualités, toute l'imagination, toute la verve qui font les poètes, n'a produit que des

œuvres correctes mais froides, estimables mais dépourvues de feu sacré, ambitieuses sans atteindre le sublime, classiques sans atteindre le génie. Il y eut toujours chez l'anglais quelque chose de farouche, d'abrupt, de barbare, répétons-le, qui l'empêcha de continuer la grâce innée des grecs et l'énergie tempérée des latins. Est-ce à sa langue, est-ce à son caractère qu'il faut s'en prendre? Toujours est-il que les fleurs délicates de la poésie ne purent longtemps que s'étioler sous le climat brumeux de ces îles septentrionales.

Ce qui fait, au contraire la valeur de la poésie française au XVII[e] siècle, c'est le style, et non-seulement le style dans son éclat, son élégance, sa pureté, mais dans sa propriété, sa mesure et ce goût si naturel, qui ne sent ni l'effort, ni le travail ; le beau s'y reflète comme dans un miroir sans tache, l'idéal s'y développe comme dans l'atmosphère la plus limpide. Il y a une affinité si sensible entre l'expression et la pensée que cette dernière semble jouir de sa forme unique et définitive, et qu'une seule modification en détruirait l'harmonie intime. Traduisez en quelque langue que ce soit Racine, La Fontaine et Molière, et vous leur ôtez la grâce, l'originalité, la vie. Cette épuration de la langue obtenue par tant de labeurs, ce perfectionnement successif où tant d'écrivains concourent, Malherbe après Ronsard, Corneille après Hardi, Boileau après Régnier ne se rencontrent pas en Angleterre. Adisson et Pope ont beau se rapprocher autant que possible, par le travail du style, de la pureté qu'ils imitent, du bon goût qu'ils recherchent, ils ont beau s'évertuer, ils n'empêchent pas Swift d'être excessif, Richardson prolixe, Fielding lourd, de Foë trivial, Sterne négligé, Goldsmith enfantin, chez les romanciers ; et chez les poëtes, Prior d'être un libertin gourmé, Gay un bouvier attendri, Young un mélancolique sans proportion, Tompson, lui-même un descriptif sans limites. Et pourtant ils ont tous soit du talent, soit de la verve, soit de l'esprit ; mais à tous le tact et la mesure font défaut. Il existe en Angleterre une gêne permanente entre l'écrivain et son public, gêne qui entraîne le premier à des excès pour plaire au second. C'est que la barbarie persiste dans l'un et perce tout-à-coup dans l'autre, et que le bon goût n'est chez eux qu'un vernis qui à la longue s'écaille, se brise et disparaît.

Aussi, malgré l'imagination inventive de leurs écrivains, l'énergie

de leurs satyriques, l'originalité de leurs humouristes, malgré surtout le caractère positif et grave qui fait la gloire de leurs historiens, les Hume, les Robertson, les Gibbon, la littérature anglaise, sauf Shakespeare et Milton, n'aurait pu se maintenir au premier rang, sans le groupe supérieur de ses écrivains modernes : les Macaulay, les Walter Scott, les Byron. Ces trois hommes éminents, en effet, représentent la perfection dans trois des genres principaux de la littérature, l'histoire, le roman, la poésie. Ce n'est dans les temps modernes qu'à partir du XVIIIe siècle que l'histoire prit cette allure plus rapide, cette palette plus riche, cette critique plus approfondie qui, à la fois, rapportent peignent et jugent les faits, groupant les événements d'après leurs conséquences, étudiant les hommes d'après leurs actes, dévoilant leurs pensées, pénétrant leurs desseins, les mettant en scène avec toutes les variations de leur nature. Qui mieux que Macaulay atteignit cet idéal de l'historien ! Hume était sceptique, Roberston négligeait les détails, Gibbon adoptait trop facilement les préjugés de son époque, chacun d'eux abusait de cette prétendue philosophie de l'histoire où l'on n'apprécie les hommes que d'après les principes qu'on professe ou les passions qu'on sert ; Macaulay seul se montra désintéressé, libre de toute idée préconçue, équitable dans ses jugements, attentif à tout ce qui influe sur les événements publics et sur les actes particuliers, c'est-à-dire les croyances, les mœurs, les moindres habitudes de la vie. Voilà pourquoi ses tableaux sont aussi vrais que variés, aussi saisissants que pittoresques.

Cette même universalité daus les vues, cette même préoccupation des détails, cette même vérité dans les portraits des hommes et des choses se rencontrent chez les romanciers modernes de l'Angleterre. Walter Scott, Dickens, Tackeray ont le même goût de recherches et de creusement dans l'âme humaine. Ils nous connaissent mieux que nous-même, parce qu'ils nous étudient à fond, parce qu'ils poursuivent en nous les moindres traces de nos idées et de nos sentiments ; aussi nous dévoilent-ils notre propre nature, et sommes nous forcés de reconnaître dans leur exacte et minutieuse peinture, plus d'un trait qui nous caractérise. Dickens crée des types qui sont vivants ; Tackeray trace des ridicules qui ne meurent jamais ; Walter Scott qui les a précédés dans la carrière, réunit les qualités de l'un et de l'autre, seule-

ment il les applique à des personnages historiques, ce qui varie davantage ses tableaux et ses paysages, ce qui nous apprend les mœurs sinon l'histoire réelle de nos ancêtres.

Erudit, curieux et imaginatif, Walter Scott est devenu de son temps le *Rollin* des gens du monde. M. Bougeault évoque, en parlant de lui, ses plus précieux souvenirs de jeunesse. Ce fut, en effet, pour une génération toute entière, la plus goûtée des lectures que ces récits poétiques, aux personnages originaux et chevaleresques, aux scènes assez vraisemblables pour paraître historiques, aux mœurs curieusement étudiées, aux allures réelles. Ces récits enseignaient et amusaient à la fois ; on en pardonnait les longueurs, parce qu'elles ressemblaient à une instruction ; on en supportait les trop scrupuleuses descriptions, parce qu'elles concouraient à la couleur locale; on en applaudissait le drame modéré et les personnages originaux. Anne Radcliff avait ridiculisé les vieux châteaux et leurs souterrains, Walter Scott les réhabilita ; Fielding nous avait dégouté des gens du peuple, Walter Scott leur rendit leur franche allure et leur langage pittoresque ; Richardson avait abusé de l'analyse des sentiments, Walter Scott les développa par les faits, et en fit renaître l'intérêt. En un mot Walter Scott fut à la fois un homme heureux et excellent, un écrivain facile, un poète aimable, et l'on peut dire de ses romans qu'ils sont véritablement moraux, et de sa personne qu'elle fut véritablement estimable.

Quant à Byron, c'est un Arimane littéraire, nous ne disons pas un Satan, comme on l'a répété par erreur. Satan est l'ennemi de Dieu, Arimane est l'ennemi de la nature. Satan haït l'homme comme créature de Dieu, le persécute et cherche à le perdre par orgueil et vengeance ; Arimane, c'est l'esprit du mal inconscient, sans violence comme sans remords ; il pénètre en tout, il a un représentant dans le feu, c'est ce qui brûle, dans l'eau, c'est ce qui noye, dans l'air, c'est ce qui empoisonne, dans la terre, c'est ce qui stérilise, sur le buisson il est l'épine, parmi les herbes il est la cigüe. S'il agit sur l'homme, c'est par la démence, le pessimisme, l'incrédulité. Il inspire le dégoût, le marasme, l'angoisse à quiconque se livre à lui ; il fait voir à ses adeptes tout en noir, tout en feu : dans la montagne l'abîme, dans la mer l'ouragan, dane le ciel la foudre. Il nourrit l'esprit des contrastes

les plus affligeants, énumère les crimes de l'humanité, fouille le cœur pour en extraire les vices, attise les passions pour en répandre l'incendie. Il fait pis encore, il cache le bien, découvre le mal, et ne montre à ses sectateurs que l'envers de toute chose, dans l'univers le hasard, dans la mort le néant, dans l'intelligence la perversité. Mais ne l'oubliez pas, Arimane est une divinité, et ce qu'il dicte à ses néophytes a parfois des grandeurs navrantes comme le *Manfred* de Byron, comme son *Lara*, comme son *Caïn*, une ironie puissante comme son *Don Juan*, une imagination terrible comme son *Sardanapale*, de l'horreur comme dans *Mazeppa*, du pathétique comme dans le *Prisonnier de Chillon*. Admirez le poète, plaignez l'homme; goûtez le style, rejetez la pensée.

Après Byron on doit inscrire deux poètes moins emportés de caractère, mais tout aussi violents d'inspiration : John Keats le payen, et Shelley l'athée. Qu'ils aient de la verve, de l'énergie, du génie même, que nous importe ! Leurs œuvres sont de celles qu'on fuit, au lieu de les rechercher ; elles ne peuvent qu'irriter loin de plaire, et l'on s'en veut de l'approbation que vous arrache leur talent. Aussi préférons-nous malgré sa miévrerie, sa mélancolie étudiée, ses chagrins exploités, l'école un peu enfantine des Lakistes : Wordsworth a de l'élégance, Robert Southey de l'ampleur, Colérídge de la rêverie ; mais au-dessus de tous ces sectateurs du mysticisme poétique, nous plaçons Thomas Moore. Il a compris l'Orient, et son *Lalla-Rook* pétille de ces jets de clarté, dont abonde la poésie orientale ; il a adoré sa patrie et ses *Mélodies irlandaises* témoignent d'un cœur tendre et d'une âme élevée ; il a poursuivi l'idéal, et ses *Amours des anges* brillent d'une imagination sans tâche et de l'appétit du sublime. Comme poète il fut inspiré, comme homme il fut généreux ; aussi fréquenta-t-il Byron sans se perdre, et l'aima-t-il sans se décourager.

N'avons-nous rien oublié, dans notre énumération des lettres anglaises, et nous faut-il parler aussi des orateurs politiques ? Ils n'intéressent la littérature que par la forme, par l'éloquence : mais cette qualité aussi attrayante que supérieure, s'est développée dans les assemblées britanniques avec tant de variété et d'éclat qu'elle est devenue l'auréole de la tribune parlementaire. Il faut un certain courage à un critique français pour rendre justice à des hommes comme

Walpole et William Pitt, rivaux chez eux, alliés seulement dans leur haine pour la France ; mais ils furent les premiers avec Bolingbroke qui réveillèrent chez les modernes l'antique gloire de la parole. Plus tard le second Pitt, Burke et Fox, dans des opinions diverses, on pourrait même dire sous des drapeaux différents, les deux premiers habiles et hardis réactionnaires, l'autre, partisan éclairé de notre révolution offrirent dans leurs luttes célèbres le spectacle de talents aussi variés qne puissants. Enfin à notre époque, l'Angleterre n'a rien perdu de sa valeur oratoire ; et sa tribune a tour à tour été honorée par le génie, la vertu, le patriotisme, et toujours par l'éloquence.

Tel est à peu près le bilan de cette fortune littéraire que l'Angleterre a fait en même temps que sa fortune industrielle et maritime. Mais cette opulence poétique, où l'on compte tant de millionnaires, a t-elle produit tout le bien qu'on pouvait en attendre ? Si elle a policé les mœurs, les caractères, les a t-elle adoucis ? Nous ne le pensons pas. Par suite de lectures partielles, d'études générales sur les peuples, de cours suivis, de conversations échangées, nous nous formons souvent une idée sommaire d'une nation, et nous la jugeons en bloc, plus ou moins justement ; mais, si plus curieux et plus patients, nous voulons pénétrer dans le fonds même de ses mœurs, de son caractère, de son rôle dans le monde, nous sommes étonnés qu'après de nombreuses lectures, recherches et réflexions, nous en revenions parfois à notre première impression, à notre premier sentiment. Ainsi pour nous, des Anglais.

Nous nous en référons donc à ce que nous en avons dit plus haut : activité, audace, originalité, voilà leurs qualités passées ; dans le présent ils ont perfectionné ce dont la nature les avait doués ; malheureusement ils ont effacé de leurs tendances l'idéal qu'ils ont remplacé par le positif, de même qu'en religion ils ont sacrifié le surnaturel au démontré. Quant au goût de la pensée, au charme de la forme, à ces spéculations rêveuses qui animent le philosophe dans ses travaux, le poète dans ses inspirations, l'historien dans ses enseignements, le succés échappe aujourd'hui à de pareilles œuvres, chez eux comme chez nous, en se divisant à l'infini. C'est qu'en Angleterre est né ce Minotaure qui dévore ou absorbe toute activité intellectuelle, la presse quotidienne. Les journaux anglais sont des livres, et en tiennent lieu ;

leurs revues sont des bibliothèques, des *magazines*, comme on les nomme si justement. Il n'y a plus de place pour ces œuvres profondément méditées, pour ces poèmes de longue haleine qui jadis faisaient la gloire d'un homme et d'une nation. C'en est fait, tout se rapetisse, tout s'émiette, tout s'effrite ; on applique la vapeur à toute production, même littéraire ; les journaux sont des rails qui mènent dans diverses directions, qnoiqu'en ligne droite, et le génie devient une locomotive plus ou moins rapide.

Quelle que soit, d'ailleurs, la tristesse que nous inspirent ces conclusions de l'auteur de l'histoire qui nous occupe, nous ne saurions trop dire avec quel ordre et quelle conscience M. Bougeault classe et juge ces époques si diverses, ces écrivains si différents, qui forment cette grande littérature anglaise, traitant tant de sujets et exprimant tant d'idées. Chez lui le bon sens et le bon goût sont si sûrs qu'il ne perd pas un seul instant son fil conducteur, à travers ce monde étrange et tout individuel, d'où émergent trois grands génies poétiques : Shakespeare, Milton, Byron, de sages historiens, de rares philosophes, de nombreux orateurs et une foule d'auteurs secondaires dont l'inspiration variée, la verve personnelle, l'originalité native offrent un spectacle confus au premier abord, mais qu'il parvient à débrouiller avec talent.

Nous ne lui reprocherons qu'un oubli, c'est celui de cette féconde et utile école d'érudition orientale qui commence à William John et à Colebrooke, et qui se poursuit de nos jours avec tant d'intérêt et d'autorité. Grâce à ces savants, aussi intelligents que curieux, l'extrême orient ne nous est plus un mystère ; ils ont pénétré les arcanes théocratiques de l'Inde, ils ont vulgarisé la langue mère de la plupart des idiômes Européens, le sanscrit ; ils ont découvert et expliqué ces grandes épopées primordiales, qui chantent les plus anciennes conquêtes du monde ; ils ont porté le jour de la critique dans ces inextricables philosophies religieuses des Brahmanes, véritables forêts vierges de la pensée ; ils ont aidé notre Champollion dans l'interprétation des hiéroglyphes, notre Burnouf dans la reconstruction du Zend ; ils s'efforcent aujourd'hui de déchiffrer les écritures cunéiformes ! ils cherchent enfin la base de toute histoire dans l'étude des races, et la raison des nationalités diverses dans le point de départ

des émigrations primordiales. Toutes ces révélations méritaient une mention honorable et importante, et nous recommandons à l'exact et consciencieux M. Bougeault de combler cette lacune dans la prochaine réédition de son excellent livre.

En résumant la littérature de l'Angleterre, nous n'en avons pas fini avec le second volume de M. Bougeault ; car il l'achève par un tableau des œuvres intellectuelles des autres races du nord. Suivons-le rapidement sur ce nouveau terrain.

On est tout étonné qu'un petit peuple comme les Hollandais, de trois millions d'âmes à peine, ayant une langue mal formée d'allemand et de danois, aux syllabes rudes, à la grammaire compliquée, à l'harmonie sauvage, ait tant produit, 435 volumes de théâtre, 107 volumes de poésies, sans compter l'histoire, les dissertations philosophiques et religieuses, la polémique et les traités scientifiques. Cette fécondité s'explique d'autant moins, qu'au XVIe siècle on n'écrivait en Hollande qu'en latin, et que les Erasme, les Juste Lipse, les Donsa, les Everandi demandaient même aux Romains des inspirations poétiques, en imitant à qui mieux mieux Virgile, Claudien et Catulle. Mais au XVIIe siècle, lorsque la patrie devint libre et respectée, ses poètes dépouillèrent la toge romaine, et voulurent concourir aussi à la gloire de leur active, honnête et industrieuse nation. Ce fut alors que Pierre-Corneille Hooft, un nom prédestiné à la gloire, composa plusieurs tragédies dont la principale a pour héros Bato, le fondateur de la Batavie, et surtout forma un élève, Vondel, qui le dépassa sans le faire oublier. Vondel fut à la fois un poète tragique et satirique : ayant écrit une tragédie à allusions politiques contre l'assassinat juridique de Barneveldt, il se vengea de ses dénonciateurs et de ses ennemis en composant une pièce de vers, dont l'intitulé dit le sujet et explique le but : l'*Etrille.* D'un génie fécond et varié, Vondel, outre 32 tragédies, composa des poésies lyriques et religieuses, et des traductions d'Horace, d'Ovide et de Virgile.

A côté de cette fécondité dramatique, dont les triomphes ne sont point parvenus jusqu'à nous, il y a aussi d'autres poètes de sentiment et d'esprit, qui ont abondé dans l'unique siècle où s'est révélé l'esprit littéraire de la Hollande. Parmi les plus recommandables, il faut citer Jacob Cats (1577-1660), dont M. Bougeault parle avec enthousiasme,

rappelle les poèmes sur la vie privée, et surtout les fables pleines d'une morale si pure et si naïve, qu'elles sont devenues le conseil et le guide de la nation entière, et ont été recueillies sous le titre de *Bible de la jeunesse* et de *Bible des paysans*. Après Cats viennent d'autres poètes qui chantent la rivière d'Y (Ystroom), c'est-à-dire l'entrée maritime d'Amsterdam, et dont la muse glorifie tour-à-tour l'indépendance des hommes d'Etat et la gloire des marins.

Une fois leur premier feu jeté, tout en se maintenant par le nombre, les auteurs hollandais ne progressèrent pas par l'invention. Notre XVIIe siècle leur produisit l'effet d'un soleil ardent qui dessèche les terres faibles, quand il fertilise au contraire les terres fortes. Ne pouvant nous surpasser par l'originalité, ils se contentèrent de nous imiter dans leur poésie dramatique comme dans leur poésie didactique. La manière était la même, l'inspiration identique, les sujets seuls variaient dans un cadre uniforme et monotone ; ils essayèrent des épopées locales sous la forme de la Henriade ; ils calquèrent nos tragédies en y intercalant des noms bataves ; ils chantèrent enfin en nous empruntant nos pipeaux, les charmes de leurs rivières, ces routes silencieuses de leurs pays, et les vaisseaux qu'elles portent, et ces voiles gigantesques et triangulaires décrivant leur courbe à travers les vertes prairies, si bien qu'ils eurent leurs *riviéristes*, comme les Anglais leurs *lakistes*. La poésie s'étendit, se vulgarisa de plus en plus, mais ne parvint chez eux qu'à être une distraction aimable, et non un art sérieux.

Quoiqu'il en soit, ce que l'on peut conclure de cette fécondité sans exemple dans cette petite nation qui n'avaient pour elle ni la beauté du climat, ni l'inspiration de la nature, ni le soleil de l'Orient, ni les montagnes de l'Ecosse, c'est le goût inné des lettres, leur amour pour elles-mêmes, leur étude enthousiaste dans l'antiquité et chez les peuples les mieux doués. Ce goût des lettres se manifesta surtout par ces *chambres de rhétorique*, principe de nos sociétés littéraires, qui s'établirent dans toutes les petites villes si nombreuses et si actives de la Hollande, et s'y développèrent pendant trois siècles, créant d'abord une langue et fixant ensuite une esthétique. Ces chambres de rhétorique communiquaient les unes avec les autres, échangeaient leurs ouvrages et leurs idées, conservant leur indépendance particulière, quoique alliées dans certaines œuvres communes, véritables *Provinces-*

Unies de la littérature, comme leur pays l'était en politique, en commerce et en marine.

Chacun se glorifiait de faire partie de ces chambres de réthorique, et elles prospéraient de plus en plus. Elles distribuaient des couronnes et possédaient une hiérarchie aussi originale que caractéristique : un *empereur* littéraire, qui sans doute régnait sans gouverner, puis un *doyen*, un *capitaine*, un *prince*, un *expert*, un *fiscal* pour assurer l'ordre et même un *bouffon* pour entretenir la gaieté. Etrange constitution, mêlée d'éléments hétérogènes, qui prouvent qu'on voulut à la fois et par toutes les attractions possibles satisfaire le grand nombre. Tel est donc le phénomène de l'instruction étendue, tels sont ses bienfaits et ses mérites ; car si elle ne donne pas le génie, oiseau rare dont l'origine est céleste, elle maintient au moins l'amour des lettres, les honore et en fait l'illustration d'un pays, sinon de quelques hommes. Qu'importe donc si les célébrités hollandaises, parquées dans des marécages verdoyants, condamnées à un vocabulaire inconnu et presque barbare, réduites à un auditoire restreint, n'ont pu répandre leur nom et leurs écrits au-delà de leurs limites naturelles : elles n'en resteront pas moins l'honneur des lettres et la gloire de leur nation !

Le deuxième volume de M. Bougeault si bien étudié, et si intéressant, et qui nous a charmé, se termine par l'histoire des littératures slaves, tchèques et roumaines. Mais M. Bougeault ayant lui-même résumé pour notre société cette partie toute nouvelle de son œuvre, nous ne croyons pas devoir refaire après lui, et moins bien que lui, des tableaux que nos lecteurs trouveront *in extenso* dans la publication mensuelle de notre Société, l'*Investigateur*. Pour achever notre tâche il nous suffira d'analyser le troisième volume de l'*Histoire des Littératures étrangères,* relatif aux races latines. De cette façon nos collègues et nos lecteurs pourront justement apprécier les travaux de l'un des Membres les plus distingués de notre compagnie, et juger aussi de nos efforts personnels pour vulgariser la science, et constater les variations de la critique historique.

JULES DAVID.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 1er, 17 MAI, ET 5 JUIN 1878.

SÉANCE DU 1er MAI. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER, *Vice-Président.* — Le Procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Comte DE BUSSY présente les excuses de M. JORET-DESCLOSIÉRES, absent de Paris pour plusieurs jours.

M. L'ADMINISTRATEUR communique ensuite une lettre de M. MARQUET DE VASSELOT, qui remercie la Société de la mention trés-honorable qu'elle veut bien lui accorder. Il est, dit-il, heureux de recevoir cette récompense et compte sur les bons avis de la Société pour améliorer son travail qui n'est que le commencement d'un ouvrage plus important.

L'ordre du jour appelle la *Fixation du Sujet à mettre au Concours pour* 1880.

M. Gustave DUVERT croit utile de prendre un sujet rentrant exactement dans les limites de la spécialité de la deuxième classe qui comprend l'Histoire des Langues et des Littératures. Cette classe ayant mis au Concours en 1876 l'Histoire de la Littérature française, n'y aurait-il pas lieu de choisir comme sujet l'histoire d'une langue ?

M. le PRÉSIDENT, s'associant à la pensée de M. Duvert, propose l'Histoire de la Langue française.

Après un échange d'observations entre M. le PRÉSIDENT, MM. BOUGEAULT, DE BUSSY, DUFOUR, DUVERT, LOUIS-LUCAS, RAUNIÉ et TOLRA DE BORDAS, la

rédaction suivante est arrêtée : *Histoire des Origines de la Langue française et de son développement jusqu'à la fin du XVI° siècle.*

Cette question mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

La Société décernera un prix de mille francs à l'auteur du meilleur mémoire.

M. NIGON DE BERTY présente un rapport sur la candidature de M. Prosper PEIN, professeur agrégé de mathématiques, au Lycée Louis-le-Grand. Conformément aux conclusions du rapport M. PEIN est admis à l'unanimité comme membre associé-libre de la 3° classe.

M. TOLRA DE BORDAS donne lecture de son travail sur le *Mouvement historique en France pendant l'année* 1878, destiné à la séance publique.

M. le PRÉSIDENT remercie l'auteur en exprimant le désir qu'il donne chaque année une semblable étude à la Société.

M. J.-C. BARBIER lit ensuite le mémoire plein d'intérêt qu'il doit lire le 12 mai : *Albéroni et le Régent*, (1718-1719), et reçoit les félicitations de ses collègues.

SÉANCE DU 17 MAI. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER, *Vice-Président.* — M. L'ADMINISTRATEUR communique des lettres d'excuses adressées par plusieurs membres qui n'ont pu assister à la séance publique. Il donne lecture d'une lettre de M. le commandeur ADRIANI, notre honorable correspondant de Turin, remerciant de l'envoi qui lui a été fait des volumes de l'*Investigateur* manquant à sa collection à laquelle il attache un grand prix.

M. ADRIANI annonce l'envoi d'un volume qu'il vient de publier sur les Origines de la commune de Verceil. Ce travail historique comprend la période de 1241 à 1335, époque où cette petite ville, l'une des plus anciennes et des plus puissantes de la Lombardie, perdit son indépendance et son gouvernement autonome.

M. DE BUSSY dépose sur le bureau le volume offert par M. le commandeur ADRIANI et il propose de le renvoyer au rapport de Mgr TOLRA DE BORDAS.

M. DE BUSSY demande également que M. RAUNIÉ soit chargé de faire un rapport sur le volume des Mémoires de l'Académie des sciences de Savoie, 3° série — tome I, qui contient exclusivement l'histoire par M. Claudius

BLANCHARD, de l'abbaye de Hautecombe, qui fut longtemps la sépulture des Princes de la Maison de Savoie.

Le renvoi de ces deux ouvrages est prononcé dans les termes demandés.

M. L'ADMINISTRATEUR donne ensuite lecture de la lettre qui lui a été adressée par le Service de l'administration de l'Exposition universelle et qui informe de l'admission de la collection de nos publications dans la 8e classe, groupe 2e. Cette collection est représentée par 48 volumes de l'*Investigateur*, et 6 volumes de *Congrès*.

M. le Président BARBIER fait part à l'Assemblée de la visite qu'il a reçue du fils de notre regretté président M. THÉRY, qui l'a prié, en son nom et au nom de sa famille, d'exprimer à la Société de biens vifs remerciements à l'occasion des regrets adressés à la mémoire de son père dans la séance publique du 12 mai.

M. NIGON DE BERTY annonce que son étude biographique sur M. THÉRY est achevée, et demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la Séance publique du 12 mai, qui fut suivie, comme chaque année, d'un banquet confraternel. Il communique plusieurs lettres écrites par MM. SERVAUX, Chef de division au Ministère de l'Instruction publique ; Edouard GOEPP, Chef de bureau au même Ministère ; CARCENAC, Maire du deuxième arrondissement de la ville de Paris ; GAUTHIOT, Rédacteur au *Journal des Débats,* s'excusant de n'avoir pu accepter l'invitation de la Société à la Séance publique et au banquet.

MM. TOLRA DE BORDAS et DE MARION-BRÉSILLAC présentent la candidature comme membre titulaire correspondant de la 4e classe, de M. Bernard BENEZET, Peintre d'histoire, Lauréat de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse et Membre de la Société Archéologique du Midi de la France.

La Commission d'examen est composée de MM. LOUIS-LUCAS, colonel FABRE et MENU.

M. Raphaël PINSET, Instituteur communal à Paris, Lauréat du dernier Concours RAYMOND, pose sa candidature présentée par MM. WIESENER et NIGON DE BERTY.

La Société se conformant à des précédents déjà suivis, considérant que les parrains de M. PINSET attestent sa parfaite honorabilité, que la première

médaille obtenue par le candidat pour le Concours Raymond de 1878 prouve son mérite autant que le pourraient faire des titres imprimés, procède, sans nomination de Commission, et sans rapport, à l'élection de M. Raphaël PINSET, qui est admis comme membre titulaire résidant de la 4e classe.

Notre honorable et et savant collègue M. WIESENER fait hommage à la Société du beau volume d'Histoire qu'il vient de publier sous ce titre : *La Jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre* (1533-1558).

M. LE PRÉSIDENT adresse des remerciement à M. WIESENER, et M. le colonel FABRE est nommé rapporteur de son ouvrage.

Mgr TOLRA DE BORDAS lit un rapport sur un manuscrit de notre collègue M. Eugène MENU, intitulé *Aurifodina, aut flores illustrium poetarum*, renfermant une volumineuse collection de pensées et de sentences pouvant fournir près de quatre cents pages d'impression. Mgr TOLRA DE BORDAS après avoir fait connaître la méthode de classification suivie par M. MENU, et loué la patience de ses recherches et le goût des citations qu'il a choisies, signale les perfectionnements et les corrections qui pourraient être introduits dans son recueil.

M. le Président BARBIER présente aussi plusieurs observations à l'auteur et l'invite à réviser quelques citations qui ne lui ont pas paru correctes.

M. le colonel FABRE termine la lecture du manuscrit de notre collègue M. Camille MEUNIER, sur *Bertrand de Born*. Ce travail écouté avec intérêt est renvoyé au Comité du Journal ainsi que le rapport précédent de Mgr TOLRA DE BORDAS.

M. Eugène MENU propose de confier à M. DUFOUR le compte-rendu général de l'Exposition des Beaux-Arts, tant à l'Exposition universelle au Champ-de-Mars, qu'au Trocadéro pour les portraits historiques, et au Salon de 1878. L'Assemblée adopte cette proposition.

SÉANCE DU 5 JUIN. — *Présidence de* M. LOUIS-LUCAS. — M. le SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL donne lecture du procès-verbal de la Séance du 17 mai, qui est mis aux voix et adopté.

M. DUVERT présente les excuses de M. FLACH qui regrette de ne pouvoir assister à la Séance.

M. L'ADMINISTRATEUR communique une lettre de M. Alfred DONEAUD DU PLAN. Il annonce qu'il vient d'obtenir de la Société académique de Saint-Quentin un second prix, avec médaille de vermeil grand module, au Concours proposé sur le sujet suivant : « *Etude sur le Roman réaliste.* »

M. DE BUSSY informe aussi la Société que M. l'abbé JULIEN-LAFERRIÈRE a été récemment nommé Officier d'Académie et Chanoine titulaire de la Rochelle.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce qu'il a reçu de M. Stéphen LIÉGEARD, quelques numéros du *Journal le Pays*, contenant le récit de son récent voyage en Italie.

M. le colonel FABRE est chargé de l'examen d'une brochure de M. Eugène LOUIS, intitulée : « *L'Orphelinat du Lycée de la Roche-sur-Yon et son fondateur M. l'abbé Le Loup.* »

M. LOUIS-LUCAS donne lecture d'un rapport de M. MENU fait au nom de la Commission d'examen de la candidature de M. Bernard BÉNEZET, peintre d'histoire. Conformément aux conclusions du rapport, M. BÉNEZET est admis à l'unanimité comme membre titulaire correspondant de la 4e classe.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre de candidature de M. Eugène D'AURIAC, homme de lettres, bibliothécaire de la Bibliothèque nationale, qui demande à faire partie de la Société en qualité de membre titulaire résidant. Cette candidature, présentée par MM. BARBIER et DE BUSSY, est renvoyée à l'examen d'une Commission composée de MM. FABRE, SUTTER et PINSET.

M. Gabriel DESCLOSIÈRES présente un rapport sur un Mémoire de M. le marquis DE NETTANCOURT relatif à la conservation et à la défense de l'Alsace de 1710 à 1714.

Ce rapport qui fait comprendre tout l'intérêt qui s'attache aux documents que possède M. DE NETTANCOURT, et qui proviennent du maréchal DE BESONS, est renvoyé au Comité du Journal.

M. le colonel FABRE donne lecture de son rapport sur un ouvrage offert à la Société par M. WIESENER, notre honorable collègue, intitulé la *Jeunesse d'Elisabeth*.

Ce rapport est accueilli par des applaudissements qui s'adressent à l'auteur et au rapporteur, ainsi que le fait remarquer M. LE PRÉSIDENT, et le renvoi au Comité du Journal est prononcé.

Mgr Tolra de Bordas présente un savant et intéressant rapport sur la préface d'un ouvrage italien de M. le commandeur Adriani, un de nos correspondants les plus fidèles, ayant pour titre : *Lois, Coutumes et Institutions de Verceil.* Renvoi au Comité du Journal.

M. Nigon de Berty communique un travail de notre regretté Président, M. Théry, sur *Alcuin, l'Ecole et l'Académie Palatines.*

M. le Président remercie M. de Berty de cette intéressante communication, et demande si la famille de M. Théry autoriserait l'insertion de cette étude dans l'*Investigateur.* Sur la réponse affirmative de M. de Berty, le Mémoire est renvoyé au Comité du Journal.

M. de Bussy lit, pour M. Bougeault absent, un rapport sur une *Histoire du Collége d'Arras,* par notre collègue M. de Cardevacque. Renvoi au Comité du Journal.

M. de Bussy lit ensuite une note de M. Edmond Py sur la brochure que M. le comte de Voiglas (M. le comte Le Mesle du Porzou, notre collègue), a publiée sous ce titre : *Rebecca.*

Nota. — C'est par oubli que le nom de M. Eugène Menu, de Laon, ne figure pas dans l'extrait du procès-verbal de la Séance publique du 12 mai, parmi ceux de nos collègues qui avaient pris place auprès du Bureau.

OUVRAGES OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1878.

I. PAR LES SOCIÉTÉS FRANÇAISES.

1° *Bull. de la Soc. Arch. de Sens*, tome XI, 1877. — 2° *Bull. de la Soc. Arch. de Béziers*, 2° série, tome IX, 1re livraison, 1877. — 3° *Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de Langres*, 1er janv. 1876, n° 8. — 4° *Mém. de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen*; 1867 à 1877. — 5° *Mém. de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, 3° série, tome IV, 1877. — 6° *Bull. de la Soc. des Antiq. de Picardie*, 1877, nos 3 et 4. — 7° *Bull. de la Soc. d'Agr. Sc. et Arts de Valenciennes*, nov. 1877 à avril 1878. — 8° *Bull. de la Soc. Hist. du Périgord*, tome V, 1re liv. janv.-fév. 1878, — 9° *Bull. de la Soc. Arch. de Tarn-et-Garonne*. tome V, 4° trim. 1877. — 10° *Bull. de la Soc. Arch. de Touraine*, 1877. — 11° *Annales de la Soc. d'Agr. Ind., Sciences, Arts et Belles-Lettres du dép. de la Loire*, tome XXI°, 1877. — 12° *Recueil des Actes, Archives et Mém. de la Comm. des Arts et Mon. hist. de la Charente-Inférieure et Soc. d'Arch. de Saintes*, tome III, 1877. — 13° *Bull. de l'Union centrale des Beaux-Arts*, janv. à mars 1878.

II. PAR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1° *Mém. et publ. de la Soc. des Sc., des Arts et des Lettres du Hainaut*, IV° série, tome II, 1877. — 2° *Sitzungberitche der philos.-philolog. und histor. classe der K. b. Akademie der Wissenschaften zu München*, 1877, Heft II, III, IV. — 3° *Abhandlungen der Histor. classe der Koniglich Bayerischen Akademie der Wissenschaften*. — 4° *Zeitschrift der histor, vereins für Niedersachsen. Jahrang* 1877, *Hanover* 1878.— 5° *Bull. de l'Institut national genévois*, tome XXII. — 6° *Mittheilungen der Antiq. Gesellschaft in Zurich*, XLII, 1878. — 7° *Accadem. Fisio-Med.-Statistica di Milano*. Elenco dei soci effettivi, onorari e corrisp. nel 1877.—8° *Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution* for the year 1876. — 9° *Giornale araldico gen. diplom. italiano*. — 10° *Miscellanea di Storia Italiana*, edita per cura della regia deputazione di Storia patria, tom. XV, 1876. — 11° *Miscell. di Storia Ital...* tom. XVI. — 12° *Historiæ patriæ monumenta* edita jussu reg. Car. Alberti. Codex diplomaticus eccl. 1877.

III. PAR LES AUTEURS.

1° *Emile Rousseaux*. Biogr. et catalogue de son œuvre par M. Em. Delignières, Abbeville, 1877. — 2° *Rebecca*, par le comte de Voiglas. — 3° *Etudes histor. sur l'Administration de l'Agriculture en France*, par M. Mauguin, 3 vol. in-8°, 1876. — 4° *Etude sur les Forestiers de Flandre*, par MM. Bertin et Vallée. Examen de cet ouvr. par M. Hector de Rosny. — 5° *Armorial des Prévôts de Paris*, extrait d'un man. inéd. de Waignart, et suivi d'une note sur leur origine et leurs fonctions, par le comte Le Clerc de Bussy. — 6° *Un Engagement de cavalerie. Combat de Buzancy*, (27 août 1870), par le vicomte Ulric Guelfe de Civry. — 7° *L'Amour infini*. Dieu! Patrie! Humanité! poème par Jacques Ferrand, 1878. — 8° *Proposition de M. Ernest Prarond* au Cons. mun. d'Abbeville pour la décoration des édifices communaux. — 9° *La jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre (1533-1558)*, par Louis Wiesener, 1 vol. in-8°, 1878. — 10° *L'Orphelinat du Lycée de la Roche-sur-Yon*, par M. Eugène Louis. — 11° *La Forteresse vitrifiée du Puy de Gaudy et la ville de Guéret*, par J.-B. Thuot. — 12° *Notice biogr. et hist. sur le général J.-B. Dupin*, par Eugène d'Auriac, 1851. — 13° *Description naïve et sensible de la fameuse église Sainte-Cécile d'Alby*, éd. nouv. publ. par Eug. d'Auriac, 1867. — 14° *Recherches sur l'anc. cathéd. d'Alby*, par Eug. d'Auriac, 1851. — 15° *Histoire de l'anc. cathéd. et des Evêques d'Alby*, par le même, Imp. nat. 1878. — 16° *Le Siége de Calais et Eustache de Saint-Pierre*, par le même, 1865. — 17° *L'avant-dernier Siége de Metz en 1552*, par le m., 1874. — 18° *Charlotte*, par Eug. d'Auriac. — 19° *Voie romaine Ab aquis Tarbellicis ad Tolosam*, par J.-P.-Marie Morel et Antoine Gontier, 1874. — 20° *Simple note sur une inscription antique*, par M. Morel. — 21° *Origines de la Société Hist. et Arch. de Langres*, par M. Brocard. — 22° *Panégyrique de sainte Rose de Lima*, par M. l'abbé Denys. — 23° *Esthétique musicale*. Science du Rhythme suivant les belles traditions de l'école italienne, par D. Sutter, 1878. — 24° *Disc. de réception de M. du Bois de Jancigny à l'Académie des Sc., des Lettres et des Arts d'Amiens*, le 21 décembre 1877. — 25° *A. du Bois de Jancigny. Disc. de récept. à la Soc. des Antiq. de Picardie*, le 14 mai 1878. — 26° *Du Bégaiement* et de son traitem. physiolog. par le Dr Jules Godard, 1877. — 27° *Cenno necrolog. sul cav. prof. Leone Tettoni*. Dam. Muoni, 1877. — 28° *Le Cinque giornate di Milano*. Saggio bibliogr. Dam. Muoni, 1878. — 29° *Il comune dei Corpi Santi di Pavia*... pel dottore Carlo dell'Acqua, 1877. — 30° *Encyclop. arald. cavall.* Goffredo di Crollalanza, dispensa quarta, 1878. — 31° *Prefazione agli Statuti del comune di Vercelli*, per Giovamb. Adriani, 1877. — 32° *Aventin und seine Zeit*, J. v. Dollinger, München, 1877. — 33° *Neves Lausistzisches Magazin* von prof. Schonwalder, 1877.

IV. PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

1° *Revue savoisienne*. — 2° *Polybiblion*, revue bibliographique universelle. — 3° *Bull. de la Soc. Franklin*. — 4° *Revue de l'Art chrétien*. — 5° *Rivista europea*.

L'Administrateur, Comte de BUSSY.

Le Secrétaire général, Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue des Rabuissons, 30.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE

Septembre-Octobre 1878.



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire, Rue de Médicis, 7. | J.-B. DUMOULIN, Libraire, Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1878

Président . . . . M. J.-C. BARBIER, O. ✱ ✠ ✿ I, Conseiller à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

Président honoraire . . . . . M. le baron TAYLOR, G. O. ✱ ✠ ✠, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68.

Vice-président. . . . . Mgr TOLRA DE BORDAS, ✠, Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII, Docteur en droit Civil, en droit Canon et en Théologie, avenue Montaigne, 41.

Secrétaire-général . . . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Thénard, 4 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, ✿ A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur (1). . . . . . M. le comte DE BUSSY, rue Gay-Lussac, 40.

TABLE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE-OCTOBRE 1878.

---

(1) *M. l'Administrateur reste à son cabinet, rue Gay-Lussac*, 40, *les Mardis et Vendredis, de* 2 *heures à* 4 *heures.*

44e Année. Septembre-Octobre 1878. No 5.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

DU MOUVEMENT HISTORIQUE EN FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1877.

(*Suite*).

Nous aurions dû faire une place, si modeste qu'elle fût, aux Biographies historiques publiées dans le courant de l'année. Nous ne pouvons qu'indiquer les études consacrées au *Général Kléber*, par le général comte PAJOL (1), au *Comte de Montalembert* par M. Th. FOISSET (2) et au *Maréchal Blücher* par le capitaine CONCHARD-VERMEIL (3). Il serait injuste, toutefois, de ne pas donner une mention particulière à quelques travaux plus importants ou d'une plus grande valeur historique. — Ainsi, M. Auguste LAUGEL a donné une étude divisée en deux parties distinctes : la première se compose d'une notice sur Louise de Coligny (la fille de l'Amiral), dont la vie, suivant la parole d'un biographe du XVIIIe siècle, ne fut qu'un « tissu d'afflictions continuelles, capables de faire succomber toute autre âme moins résignée aux volontés du ciel. » Dans la seconde partie, M. Laugel a publié huit lettres, tirées des *Archives nationales*, adressées par Louise de Coligny à H. La Tour, vicomte de Turenne, son cousin (4), ce qui

(1) Didot. — (2) Lecoffre. — (3) Dumaine. — (4) Sandoz.

complète la publication faite en 1872 par M. Marchegay, à qui nous étions déjà redevables de soixante-huit lettres de Louise de Coligny. — C'est en étudiant le siècle suivant, que M. Gustave DESNOIRESTERRES a été amené à nous faire connaître *Grimod de la Reynière et son groupe*, d'après des documents entièrement inédits (1). Après ses livres estimés sur Gluck et Piccini, et sur Voltaire, l'auteur nous donne ici le résultat de ses recherches sur l'un des types les plus originaux de la vieille société française, qui ne fut pas seulement un « classique de la table, » mais un juge écouté, et souvent compétent. — En écrivant le livre intitulé : *Un Homme d'autrefois* (2), M. le marquis COSTA DE BEAUREGARD a fait revivre son bisaïeul dans une sorte d'épopée intime, qui parfois est en même temps un drame douloureux. C'était vraiment *un homme ;* aussi cette noble figure devrait-elle être montrée à notre jeunesse frivole et abâtardie. — Mais arrêtons-nous un instant devant deux grandes et mélancoliques figures de ce même dix-septième siècle.

Marie-Félicie des Ursins, élevée à la Cour de France et devenue *duchesse de Montmorency*, avait subi la plus cruelle épreuve après la plus pure existence. Amie de la sainte baronne de Chantal, elle ne songea, après ses malheurs, qu'à se réfugier dans les bras de Dieu. M. Amédée Renée nous avait déjà raconté sa vie avec un talent d'historien consommé ; mais il avait laissé presque complètement dans l'ombre la partie de son existence écoulée dans le couvent de la Visitation de Moulins. Mgr FLICHE, Prélat de la Maison de Sa Sainteté et chanoine de Troyes, a voulu combler cette lacune en prenant pour base de son travail des documents contemporains entièrement inédits et précieusement conservés dans ce monastère. L'auteur, en s'assimilant avec beaucoup d'art ces *Mémoires*, au lieu d'en donner une publication intégrale et textuelle, a voulu signaler aux hommes qui s'occupent d'histoire un monument qui ne sera pas consulté sans fruit par ceux qui voudront bien connaître le XVIIe siècle, dont le début fut une véritable renaissance catholique ; mais il a voulu surtout faire revivre sous nos yeux tout ce que l'éducation des siècles chrétiens savait mettre de grandeur dans les âmes et de force dans les carac-

---

(1) Didier. — (2) Plon.

tères ; et si la forme adoptée par le biographe exclut peut-être des vues d'ensemble et certaines considérations générales sur le siècle où vécut son héroïne, elle permet à sa narration beaucoup plus de détails intimes, et met en quelque sorte le lecteur en communication journalière avec la vie et les sentiments de cette grande âme. Enfin, en reconstituant cette admirable vie d'après les Chroniques de l'époque, l'auteur a donné à son ouvrage l'attrait d'une découverte historique ; et en exposant avec autant de clarté dans la méthode que de charme dans le style les différentes phases de cette existence princière qui, commencée à l'ombre d'un trône, se continue au pied de l'échafaud et se termine dans un cloître, Mgr Fliche a imprimé à ses récits un caractère d'intérêt exceptionnel (1).

Il y avait aussi une négligence historique à réparer à l'égard de l'une des figures les plus attachantes et les plus expressives du XVIIe siècle, celle de *Marie-Henriette d'Angleterre*. Même après Bossuet, il était permis à l'historien d'essayer le portrait de cette Reine infortunée ; car l'oraison funèbre ne supplée pas à l'histoire. Mettant à profit, avec les Mémoires dictés à Mme de Motteville par la Reine elle-même, plusieurs travaux dus à la plume d'écrivains anglais, M. le comte DE BAILLON a composé un récit égal, sage, tempéré, qu'on souhaiterait quelquefois plus animé, plus coloré, mais dans lequel rien n'est omis pour bien faire connaître dans Marie-Henriette, la femme, la mère et la reine.... Peut-être l'auteur s'est-il tenu trop sévèrement dans les limites de la biographie : le cadre, sans excéder, pouvait être élargi ; et sur le fond de l'histoire générale, plus souvent entrevue, la figure de Marie-Henriette eût pris plus de relief. Mais ce qui ne peut être contesté à l'auteur, c'est un vif amour de son sujet, une recherche scrupuleuse de la vérité, un jugement ferme et mesuré. N'oublions pas d'ajouter que nous devons encore à M. de Baillon la découverte et la première publication des Lettres de la reine d'Angleterre, qui terminent le volume (2).

Si nous passons maintenant à la grande histoire documentale, léguée par nos anciens bénédictins aux Membres de l'Institut, nous voyons

---

(1) Oudin. — (2) Didier.

que l'année 1877 a vu paraître : le tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France*, presque entièrement préparé par le regretté M. GUIGNIAUT, et où se continue l'histoire de notre littérature au XIV[e] siècle ; — le tome XXIII des *Historiens de France ;* — le tome IV *des Historiens occidentaux des Croisades*, publié par MM. REGNIER et THUROT ; — enfin, nos laborieux académiciens, sous la direction de MM. Léopold Delisle et de Wailly, poursuivent la préparation du *Recueil de Chartes et diplômes relatifs à l'Histoire de France, antérieure à Philippe-Auguste.* — La Société de l'Histoire de France, qui a déjà donné plus de cent cinquante volumes, a publié en 1877 : le tome IV des *Mémoires de Bassompierre ;* les *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret ;* le tome I[er] des *Mémoires inédits de la Huguerye*, sur les guerres de religion ; enfin, les *Anecdotes historiques*, *légendes et apologues*, tirés du Recueil inédit d'Etienne de Bourbon, dominicain du XIII[e] siècle et publiés par M. LECOY DE LA MARCHE. — Nous nous reprocherions de ne pas signaler le second volume de la nouvelle Série de *Mélanges historiques* de la *Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France,* comme contenant des pièces du plus haut intérêt, entre autres des *Lettres de Bossuet à Huet,* pages remarquables qui manquent à toutes les éditions des œuvres de l'évêque de Meaux.

Pourrions-nous ne pas applaudir à cet immense mouvement d'investigation qui a mis en lumière, dans nos provinces, de vrais trésors historiques, dont la simple nomenclature serait déjà bien longue ? En nous résignant à ne pas être complets, citons au hasard quelques-uns de ces travaux.

Les *Etudes historiques sur la province de Languedoc*, par M. Ernest ROSCHACH (1), forment les tomes XIII et XIV de l'*Histoire générale du Languedoc*, dont une nouvelle édition se publie sous la direction du même auteur. Cet ouvrage continue, depuis la régence d'Anne d'Autriche jusqu'à la création des départements par l'Assemblée Constituante (1643-1790), le savant travail des bénédictins Dom Vedic et Dom Vaissette. Un large champ historique était ouvert : prétentions dominatrices du Parlement de Toulouse ; tempêtes religieuses, soule-

---

(1) Privat, éditeur à Toulouse.

vées par le Protestantisme et par le Jansénisme, etc... L'érudit est irréprochable, quand il s'agit de finances ou de conflits de juridiction ; mais il est trop révolutionnaire en politique, appelant la Monarchie « une vaste fiction, » et invoquant sans relâche contre les abus la justice future de 1790. Il fait trop souvent cause commune avec les Encyclopédistes et les Protestants, dont il confesse cependant les menées séditieuses ; enfin cet auteur nous paraît s'être donné pour mission de miner l'œuvre même dont il s'était posé comme le continuateur.......

L'histoire de la province de Normandie a été l'objet de sérieux travaux, dont les principaux au moins doivent être mentionnés. M. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE nous a donné le second volume des Cahiers des Etats de Normandie, qui nous conduit jusqu'en 1631 ; le tome Ier avait paru l'année précédente (1). — La *Société de l'Histoire de Normandie*, qui avait publié cet ouvrage, a donné encore, d'après le manuscrit original, le tome II des *Mémoires de Pierre Thomas, sieur du Fossé* (2), dont les amis de Port-Royal n'avaient publié que les parties relatives à l'histoire du Jansénisme, et dont M. F. BOUQUET a entrepris la publication entière, qui doit comprendre quatre volumes. Outre d'intéressants détails sur les personnages les plus considérables du parti Janséniste (ce que Sainte-Beuve nous avait déjà fait connaître en mettant à profit la partie alors imprimée de ces *Mémoires*), ce volume contient, et c'est la partie neuve, beaucoup de détails qui appartiennent au tableau général des institutions et des mœurs au XVIIe siècle ; nous citerons notamment le chapitre XVIIIe, qui pourrait être intitulé : *Une Ville d'eaux en 1664.* — Enfin, M. A. LABUTTE, dont l'*Histoire des Ducs de Normandie* (3) s'arrêtait à la mort de Guillaume-le-Conquérant, a voulu compléter son œuvre, en la terminant seulement à l'époque où la Normandie, faisant retour à la Couronne, cesse de constituer comme une nationalité à part. Ce nouvel ouvrage permet ainsi d'embrasser d'un coup d'œil toute l'histoire de cette importante province.

M. Anatole DE BARTHÉLEMY, familiarisé avec les études d'érudition

---

(1) Métérie, éditeur à Rouen. — (2) Métérie, éditeur à Rouen. — (3) Forestier, éditeur.

historique, a donné le texte exact des *Actes de l'Assemblée générale des églises réformées de France et de Béarn*, formant le tome v des *Archives historiques du Poitou* (1). — M. Deschamps de Pas, si versé dans l'histoire de l'Artois et en particulier de la ville de Saint-Omer, une des plus charitables de notre ancienne France, a publié de très-utiles *Recherches historiques sur les établissements hospitaliers de la ville de Saint-Omer* (2), accompagnées de précieuses pièces justificatives, dans lesquelles on aime à retrouver la marque de l'intérêt tout spécial que les généreux fondateurs portaient à l'éducation de l'enfance. — En même temps que paraissaient les tomes III et IV des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (3), MM. Feuilleret et de Richemond publiaient deux volumes de *Biographie de la Charente-Inférieure* (4). — A Rennes, un Comité s'est constitué pour préparer la publication des *Acta Sanctorum Britanniæ Armoricæ*. — Sur une autre partie de la France, M. Gabriel Dumay mettait au jour, d'après le procès-verbal de la visite des feux, un *Etat des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645* (5). — Le duc de la Trémoille fait exécuter à ses frais une splendide édition du *Chartrier de Thouars* (6), qui fournit à l'histoire une nouvelle moisson de pièces authentiques et curieuses (pièces de famille pour la plupart), sur divers points de nos Annales depuis Louis XII et la campagne du Milanais jusqu'au siége de La Rochelle et à Louis XIII. — M. Jules Pellisson fouille les Archives de Barbezieux ; M. de F..... compulse celles de sa ville natale, et il en extrait ce qu'on pourrait appeler le *Livre d'or de Vitré*. M. Duval continue à explorer les Archives de la Creuse. M. Alphonse Bleau a écrit l'histoire de la ville de Loudun (7), et M. Charles, celle de La Ferté-Bernard (8),

On s'est encore particulièrement occupé, dans nos provinces, d'amasser de précieux matériaux pour l'histoire de la Révolution. Telles sont les *Etudes historiques sur la Révolution en Périgord*, dont M. Georges Bussière nous a donné la première partie (9). — C'est ainsi encore que M. Francisque Mège, dans son livre intitulé : *Le*

---

(1) Oudin. — (2) Derache, éditeur. — (3) Champion. — (4) Petit, éditeur à La Rochelle. — (5) Champion. — (6) Forest et Grimaud, à Nantes. — (7) Oudin. — (8) Pellechat, au Mans. — (9) Lefebvre, à Bordeaux.

Puy-de-Dôme en 1793, d'après la correspondance de Couthon (1), a donné la première partie d'un travail dans lequel il a entrepris de reproduire et de mettre en œuvre tous les documents officiels relatifs à l'histoire locale de la Révolution française, depuis les Assemblées Provinciales de 1787.

Enfin, on peut dire que, grâce au zèle libre et désintéressé de nos Sociétés de Province, toutes nos Archives sont fouillées, tout notre sol est exploré. Il n'y aura bientôt plus en France une province, une ville, un monument, une ruine, qui n'ait son histoire, pas une inscription qui ne soit déchiffrée.

Il n'est pas jusqu'à notre colonie africaine qui n'ait eu ses historiens. Pendant que M. Elie DE LA PRIMAUDAIE continuait, dans la *Revue africaine*, la publication des *Documents inédits sur l'histoire de l'occupation espagnole en Afrique* (XVIe siècle), M. Ernest MERCIER publiait à Constantine l'*Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale* (2). Il faut y ajouter les *Souvenirs d'un vieux Zouave*, histoire de l'Algérie sous la domination française (3).

L'Histoire littéraire doit avoir une place dans notre rapide aperçu.

Tandis que M. NISARD publiait la sixième édition de son *Histoire de la littérature française* (4), dont nous n'avons pas à faire l'éloge, M. GIDEL nous donnait le second volume de son *Histoire de la littérature française* (5), qui va de la Renaissance à la fin du XVIIe siècle, et M. Frédéric GODEFROY son *Histoire de la Littérature française au XVIIe siècle* (6).

Parmi les travaux spéciaux, nous remarquons les suivants : — M. Emile CAMPARDON, un de nos chercheurs les plus érudits, a fouillé dans les volumineuses archives des commissaires au Châtelet de Paris, pour écrire deux volumes sur *Les Spectacles de la foire* (7), et reconstituer la galerie des acteurs de ces tréteaux tant aimés de nos pères. L'auteur, en fournissant à ce sujet les détails les plus précis et les plus piquants, apporte la lumière sur un coin très-curieux du XVIIIe siècle : il y a là plus d'un sujet de comédies ou de drames intimes. —

(1) Aubry. — (2) Marle, éditeur. — (3) Deux volumes ; Téqui, éditeur. — (4) Didot. — (5) Lemierre. — (6) Gaume. — (7) Berger-Levrault.



M. Charles Nisard a donné la *Correspondance inédite du comte de Caylus avec le P. Paciaudi* (1), qui offre tant d'intérêt au triple point de vue historique, littéraire et artistique. — L'histoire de la littérature dramatique a inspiré deux écrits très-attachants, bien que d'une valeur inégale : *Le Théâtre en France depuis le Moyen-Age jusqu'à nos jours*, par M. d'Avril (2), et le *Théâtre de la Révolution*, par M. Louis Moland (3) : en lisant ce dernier livre, on songe qu'on pourrait faire une histoire de la Révolution par le théâtre, comme on ferait une histoire de France d'après les monuments.

M. Gustave Merlet, ayant l'intention d'embrasser l'ensemble des métamorphoses traversées par notre génie littéraire depuis les origines du XIXe siècle jusqu'à nos jours, a commencé par nous donner le *Tableau de la Littérature française* pendant la période consulaire et impériale (1800-1815), première assise qui forme comme le vestibule de l'étude générale entreprise par l'éminent professeur (4).

M. Longnon, après s'être livré aux recherches les plus patientes et les plus minutieuses dans nos Archives nationales, a produit un des plus curieux morceaux d'histoire littéraire qu'on puisse lire : nous voulons parler de son *Etude biographique sur François Villon* (5), qui a apporté, non pas seulement des éléments nouveaux à la biographie de cet étrange précurseur de Marot (biographie que Sainte-Beuve ne croyait pas susceptible de nouvelles lumières), mais encore un contingent précieux à l'histoire des mœurs du quinzième siècle.

Notre savant collègue, M. Alfred Bougeault, a publié presque en même temps la septième édition de son *Précis de l'Histoire de la Littérature française* (6), et le troisième volume de son important ouvrage intitulé : *Histoire des Littératures étrangères* (7). Plus que tout autre livre de ce genre, nous aimons à le dire, ce dernier travail de M. Bougeault est proprement une œuvre historique ; car pour lui, le mouvement littéraire est toujours en rapport avec le mouvement social et la prospérité matérielle d'un peuple ; et nous aimons surtout à rendre hommage aux principes élevés qui guident ou éclairent la marche et les récits de l'auteur.

---

(1) Deux volumes; Didot. — (2) Palmé. — (3) Garnier. — (4) Didier. — (5) Menu. — (6) Delagrave. — (7) Plon.

Après avoir rappelé ici la publication des *Lettres inédites* de Coray, un des plus célèbres hellénistes de notre temps, et certainement le plus grand philologue de la Grèce moderne (1), — il ne nous est pas possible de passer sous silence une réimpression vraiment monumentale, entreprise dans le courant de l'année dernière : le *Panthéon littéraire*, publié il y a quarante ans sous la direction de M. Alexandre Buchon. Nous devons témoigner notre reconnaissance à l'intelligent éditeur (2) qui a voulu rendre facile l'acquisition des nombreux volumes épuisés de cette curieuse collection, formant à elle seule une bibliothèque, dans laquelle nous ne pouvons oublier que parurent ces premières *Chroniques de l'Histoire de France,* qui aidèrent si puissamment à la renaissance des études historiques et qui auraient suffi à absorber l'existence d'un écrivain ordinaire, tandis que cette vaste publication ne fut qu'une étape dans la carrière parcourue par l'infatigable Alexandre Buchon, dont les recherches sur *Les Etablissements français en Morée* furent, on peut le dire, l'œuvre la plus originale.

Après l'histoire littéraire, il faudrait dire un mot de l'histoire scientifique ; mais ici, nous ne citerons qu'un livre, à qui le nom de l'auteur et la haute importance du sujet assuraient un immense succès : *Les pièces du procès de Galilée*, par M. Henry de l'Epinois (3). Le savant auteur, après avoir déjà donné, en 1867, dans la *Revue des Questions historiques*, une partie considérable des pièces de ce mémorable procès, transcrites un peu précipitamment aux Archives du Vatican, a voulu, après la publication encore plus défectueuse de M. Berti, italien étranger à la paléographie (1876), publier un nouveau texte complet et soigneusement transcrit de tous les documents originaux, pour répondre aux désirs des érudits et aux exigences de la critique. Ainsi tombent les éloges donnés prématurément à la publication de M. Berti par certains publicistes, qui, littérateurs plus qu'historiens, ignorent tous les précédents de la question dont ils s'occupent. Désormais le consciencieux travail de M. de l'Epinois ne saurait être refait; et il faudra bien que tous les hommes de bonne foi, qui auront sous

(1) Didot. — (2) Daffis, rue Guénégaud. — (3) Palmé. Nous regrettons que ce volume, imprimé à Rome, fourmille de fautes typographiques.

les yeux ces précieux éléments, acceptent les conclusions de l'histoire de cette cause célèbre et si souvent exploitée par l'ignorance. — Puisque nous sommes sur ce chapitre de l'histoire scientifique, disons que M. TAMIZEY DE LAROQUE a été assez heureux pour mettre au jour sur *Gassendi* des documents inédits qui sont comme un *Journal* de sa vie, rédigé par son secrétaire, Antoine de la Poterie (1). Il y a là une foule de détails intimes, parfois un peu minutieux, mais qui, dans leur ensemble, éclairent d'une vive lumière la sympathique physionomie d'un des plus savants professeurs du Collége de France ; et nous ne saurions négliger d'appeler l'attention sur l'importance des renseignements que fournissent les *Mémoires* de La Poterie au sujet des sentiments religieux de l'illustre rival de Descartes, de celui dont quelques historiens de la Philosophie, séduits par certaines apparences contraires, ont voulu faire un disciple d'Epicure....

Puisque nous avons cité l'excellente *Revue des Questions historiques*, qui a déjà treize ans d'existence (2), il ne sera pas hors de propos de signaler les plus importants travaux qu'elle a publiés dans le courant de l'année. La première place appartient aux études pleines d'intérêt et de recherches sur les *Juges d'Israël*, par M. VIGOUROUX, de Saint-Sulpice, et sur *Le premier schisme de Constantinople*, par M. Eugène REVILLOUT, dont on sait les précieuses découvertes. Le R. P. DELATTRE, sans rechercher les affinités ethniques et les premières migrations des Chaldéens, étudie l'origine et le développement de leur empire jusqu'à la formation de l'empire de Nabuchodonosor, en s'aidant des dernières découvertes assyriologiques. A une époque où des érudits s'appliquent, avec une ardente curiosité, à éclaircir les origines de notre histoire nationale, il a paru opportun à M. Anatole DE BARTHÉLEMY de rédiger un résumé des diverses opinions proposées ; tel est le sujet de l'étude intitulée : *Les temps antiques de la Gaule ; Amédée Thierry et les premiers monastères d'Italie aux IVe et Ve siècles*, c'est le titre d'un travail sérieux où l'abbé Camille DAUX critique et réfute cet historien, présentant, dans son livre sur *Saint Jérôme*, l'Aventin et Aquilée comme essais et foyers des monastères en Occident. M. LECOY

---

(1) *Revue des Questions historiques*, juillet 1877. — (2) Palmé.

DE LA MARCHE fait connaître *Saint Louis, sa famille et sa cour, d'après les anecdotes contemporaines*, anecdotes empruntées pour la plupart aux sermonnaires contemporains, trop heureux d'avoir à citer, pour réveiller l'attention fatiguée de leur auditoire, des exemples dont l'actualité augmentait l'intérêt. Le résultat de cette enquête, en donnant un couronnement nécessaire aux nombreux travaux dont le règne de saint Louis a été l'objet, ne peut qu'ajouter une autorité nouvelle au touchant accord de ses historiens. Le savant bénédictin Dom CHAMARD s'est appliqué à démontrer, à l'aide de l'histoire, que l'*Exemption*, ou immunité ecclésiastique, ne fut pas, comme on l'a prétendu, une invention des moines ou de la papauté à l'encontre de l'autorité épiscopale, et que les adversaires des immunités ecclésiastiques furent toujours les ennemis même de la liberté de l'Eglise. M. Arthur LOTH a poursuivi ses recherches sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, d'après un manuscrit de 1416, qui est la propriété de M. le comte Riant, et qui confirme de tous points les inductions précédemment émises par l'auteur, c'est-à-dire l'origine rhénane de l'*Imitation*, et son attribution à Thomas de Kempis. M. Charles GÉRIN a fouillé dans les Archives nationales pour nous faire connaître *Les Augustins et les Dominicains avant 89*. Le même auteur, s'appuyant sur les *Archives des affaires étrangères*, remet en lumière les vrais rapports de Louis XIV et du Pape Alexandre VIII, dont le court pontificat demeura surtout mémorable par la constitution *Inter multiplices* qui cassa la déclaration de 1682, dont l'éminent magistrat nous avait, il y a quelques années, déroulé la triste et véridique histoire. Enfin, M. WIESENER, poursuivant ses études historiques sur l'Angleterre, et voulant faire justice de la partialité avec laquelle la passion religieuse et nationale avait systématiquement déprécié Marie Tudor, la reine catholique, et exalté Elisabeth, la reine protestante, a interrogé librement les documents authentiques, rétabli les faits et renversé les rôles, en étudiant spécialement l'attitude d'Elisabeth lors de l'insurrection de Wyatt, et son emprisonnement à la Tour de Londres, qui en fut la conséquence.

D'autres Revues ont inséré divers travaux historiques, dont il faut citer les plus saillants, en demandant grâce au lecteur pour la sécheresse d'une telle nomenclature. Parcourons d'abord la *Revue histo-*

rique (1), qui, outre les Lettres de Sismondi, dont nous avons déjà parlé, a publié : les *Lettres du cardinal d'Armagnac ;* une dissertation de M. G. Perrot sur *Le Commerce des Céréales dans l'Attique au IVe siècle avant notre ère ;* un travail important sur *La Confection des Lois au temps des Carolingiens,* par M. Fustel de Coulanges, dont la conclusion est que la nation, au temps des quatre premiers Carolingiens, ne posséda jamais et ne partagea pas avec ses rois la puissance législative. M. Bémont a étudié Simon de Montfort, comte de Leicester, et son gouvernement en Gascogne, d'après les sources originales, trop négligées par les historiens de la guerre civile qui bouleversa l'Angleterre au milieu du XIIIe siècle. M. Gaffarel a continué ses récits sur *La Fronde en Provence*, et M. Goll ses Recherches critiques sur l'authenticité des *Ambassades et Négociations du comte d'Estrades.* M. Germain a examiné, d'après le *Liber Procuratoris studiosorum* (Manuscrit de la Faculté de Médecine de Montpellier), la situation des étudiants au XVIe siècle ; et M. A. Sorel a commencé une étude sur la paix de Bâle et les négociations qui précédèrent le traité du 15 germinal an III (4 avril 1795) entre la France et la Prusse. Le travail de M. Félix Rocquain sur *Les refus de Sacrements* n'est qu'un réquisitoire contre les Jésuites, qui, d'après l'auteur, ont persécuté et chassé les Philosophes, tandis que nous avions toujours pensé que c'étaient bien plutôt les philosophes qui avaient persécuté les jésuites et obtenu leur expulsion. Dans le travail sur *Le Bienheureux Hugues de Pise*, dû à la plume bien connue de M. de Mas-Latrie, on trouve beaucoup moins de préventions contre l'Eglise que n'en présente généralement cette Revue. — Nous ne voulons pas terminer ce qui est relatif à la *Revue historique*, sans accorder une mention spéciale à une *Etude sur la vie et les œuvres de* Michel Psellos, philosophe et homme d'état byzantin du XIe siècle, dans laquelle M. A. Rambaud a résumé les récents travaux de M. Contantin Sathas. Psellos résume en lui-même les mérites et les défauts de l'esprit grec. Ministre de plusieurs empereurs, il les adule dans ses panégyriques et les traite sévèrement dans ses Mémoires. C'est surtout le caractère qui fait défaut chez lui, ce qui n'est pas un

(1) Germer-Baillière, éditeur.

mince reproche dans une société vouée à la guerre. Malgré tout son patriotisme, sa carrière politique n'est qu'une longue suite de faiblesses et de palinodies. Mais quelle fécondité littéraire ! Historien, il sert de modèle et d'autorité à tous ceux de l'âge suivant ; philosophe, il est le précurseur de la renaissance platonicienne ; homme d'état, il annonce le réveil de la nationalité hellénique ; professeur, il ressuscite un moment l'Université de Constantinople ; enfin, ses lettres nous révèlent parfois un Attique égaré dans le onzième siècle.....

Dans la *Revue des Deux-Mondes*, le même auteur a étudié *Catherine II et ses correspondants français* ; M. Auguste LAUGEL a essayé de peindre *Le duc de Bouillon et son rôle* pendant la minorité de Louis XIII, et M. A. LEROY-BEAULIEU a continué ses recherches si pleines d'actualité sur *L'Empire des Tsars et les Russes*, pour nous exposer ensuite les *Préliminaires de la guerre Turco-Russe*. L'étude de M. Albert RÉVILLE sur *Vercingétorix et la Gaule au temps de la conquête romaine*, est une de ces œuvres de vulgarisation qu'on ne saurait trop encourager ; et nous n'avons pas à louer l'érudition et l'intérêt que présentent les récits historiques, encore inachevés, publiés par M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, sous ce titre : *Les Souvenirs du conseiller de la Reine Victoria*.

Le *Correspondant* de l'année 1877 est loin d'avoir été stérile au point de vue des productions historiques. M. DE LOMÉNIE avait communiqué à cette Revue des fragments d'une grande portée sur *Les droits féodaux et la Révolution*, extraits de son grand ouvrage sur les Mirabeau, dont on attendait la fin avec une légitime impatience, quand une mort prématurée est venue renverser ces espérances. — M. DANTIER, bien connu par ses travaux sur l'Italie, s'est arrêté devant la figure historique et presque épique de *La grande comtesse Mathilde*, pour contempler ensuite celle de *Sainte Catherine de Sienne*, ces deux Jeanne d'Arc de la Papauté. — La bataille de Rocroi a été racontée par M. A. CHÉRUEL, d'après la relation en partie inédite de La Moussaie. — M. GIRAUD, ancien député, nous fait connaître Mme de La Vallière, d'après des documents originaux et inédits. — M. COLINCAMP nous initie à la Correspondance de Mme de Villars et de Mme d'Aulnay, dans son article intitulé : *Deux françaises en Espagne à la fin du XVIIe siècle*. — Le comte DE BAILLON, que nous avons

déjà trouvé sur notre route, nous peint *Charles II après la bataille de Worcester*. — Sous ce titre : *Une Ambassade prussienne pendant la guerre de Sept-Ans*, M. X. MARMIER, de l'Académie française, raconte un épisode singulier et peu connu de cette guerre à jamais lamentable qui, pour une province du nord de l'Allemagne, étendit ses champs de bataille jusqu'aux plages d'Afrique, jusqu'aux forêts du Canada, jusqu'aux rives du Gange, et amena, à la fin de la lutte, un nouveau traité de Brétigny, l'horrible traité de 1763. — Le général AMBERT consacre des pages émues et dramatiques au récit des *Derniers jours de l'armée royale*. M. G. D'AVENEL éclaire d'une lumière nouvelle *Le Concordat de 1801 et M. de Talleyrand*, d'après des documents inédits, extraits en majeure partie des Archives des affaires étrangères. M. DE SÉRIGNAN raconte son voyage à Gand en 1815. M. DE LARCY a complété par le récit du règne de Charles X le volume dont nous avons précédemment parlé. Aux dénonciations insensées de nos révolutionnaires signalant les Congrégations religieuses comme un danger public, M. l'abbé LESMAYOUX répond en démontrant, à l'aide de pièces irrécusables et de statistiques authentiques, que ces congrégations sont aujourd'hui la principale cause de notre influence à l'étranger. Enfin, le duc D'AYEN termine ses remarquables études sur *La Constitution des Etats-Unis et les publicistes américains*, et M. Anatole LANGLOIS étudie *La Russie contemporaine*, non-seulement dans son histoire, mais dans la vie intime de son peuple, et dans le fonctionnement compliqué de ses rouages de toute sorte ; puis, le même écrivain nous montre *La Prusse et ses années d'épreuves*, d'après les *Mémoires*, depuis si longtemps attendus, du Grand-Chancelier prince de Hardemberg.

Nous aurions encore à citer bien des travaux dans plusieurs excellentes Revues, comme celui de M. NAUDET sur l'état des personnes et des peuples sous les empereurs Romains (dans le *Journal des Savants*); celui de Dom PIOLIN sur l'Esprit des Croisades en France (dans la *Revue du Monde catholique*) ; plusieurs études historiques du plus haut intérêt dans les *Annales de Philosophie chrétienne* et dans les *Etudes religieuses, historiques et littéraires* des Pères de la Compagnie de Jésus ; et enfin, dans le *Contemporain*, où, sans parler des savantes et curieuses dissertations de M. ROBIOU sur les questions

sociales dans la démocratie athénienne, et de M. Amédée DE MARGERIE sur la Littérature romanesque (d'après la *Clélie* de Mlle de Scudéry), nous avons particulièrement remarqué une série d'articles où M. le comte DE LA TOUR nous montre comment Napoléon Ier comprit et traita la question d'Orient ; comment il fut amené, après s'être prononcé pour l'alliance et l'intégrité de la Turquie, à s'allier aux Russes, à seconder leurs projets ambitieux, puis à rompre avec eux et à faire cette funeste guerre qui détruisit sa monarchie.

Le temps me presse, et je n'ai rien dit encore du mouvement imprimé aux graves études d'histoire dans les diverses classes de l'Institut. Je dois donc me borner à enregistrer rapidement les principaux travaux.

Dans l'*Académie des Sciences morales et politiques*, — qui, disons-le en passant, avait proposé pour sujet du prix Bordin *l'Examen des systèmes sur le rapport et le rôle de l'élément moral dans l'Histoire* (1), — M. BAUDRILLART a communiqué un remarquable Mémoire, qui est devenu un livre, sur *Le luxe dans ses rapports avec les formes de gouvernement*. M. Ch. WADDINGTON a entretenu ses collègues, pendant plusieurs Séances, de *La Renaissance des Lettres et de la Philosophie au XVe siècle*. M. ROSSEW-SAINT-HILAIRE, poursuivant ses Recherches sur l'histoire d'Espagne, a exposé notamment l'état des *Colonies espagnoles sous Charles III ;* et M. Félix ROCQUAIN, dans un long Mémoire dont nous ne pouvons que déplorer l'esprit et les tendances, a raconté *Les premières années du ministère Fleury*, fragment d'un ouvrage préparé par l'auteur sur *L'esprit révolutionnaire avant la Révolution*.

L'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* a aussi payé un large tribut à l'histoire. Sans parler des Lectures de M. DURUY sur l'*Histoire Romaine*, de M. DELOCHE sur les *Invasions des Gaulois en Italie*, de M. CLERMONT-GANNEAU sur *Le dieu Satrapès et les Phéniciens dans le Péloponèse,* il faut signaler spécialement : la lecture de M. Edmond LE BLANT sur *La richesse et le Christianisme dans l'âge des persécu-*

(1) Le terme du Concours était le 30 avril 1878 ; et, à l'heure où nous parlons (12 mai), nous n'en connaissons pas encore le résultat.



tions, tableau de haute érudition et d'un intérêt sérieux, à la fois historique et moral, pour toutes les intelligences cultivées ; — le savant mémoire, où M. DE SAULCY, faisant justice de la légende des *Rois de France faux-monnayeurs*, nous a donné la première histoire monétaire de nos rois depuis Philippe-le-Bel jusqu'à la fin de Louis XII ; — l'étude de M. Paulin PARIS sur le récit en vers de la première Croisade, connu sous le nom de *Chanson d'Antioche :* en rapportant au XI[e] siècle cette vieille chanson de geste, qui raconte le pèlerinage de Charlemagne en Terre-Sainte, le savant académicien a mis en relief une fois de plus les qualités de critique et d'érudit qui le distinguent ; — enfin, deux excellentes notices, l'une de M. Léopold DELISLE sur *Bernard Guy*, dont les œuvres sont si utiles à connaître pour qui veut posséder l'histoire des hérésies dans le midi de la France durant les XIII[e] et XIV[e] siècles ; l'autre de M. WALLON sur le vicomte *Emmanuel de Rougé*, le célèbre égyptologue : disciple de Champollion qui avait ouvert la voie, il l'a parcourue avec un éclat et une supériorité qui en font presque l'égal du maître.....

Nous avons le regret de ne pouvoir faire une excursion, même d'une manière sommaire, dans les domaines explorés par nos professeurs de Facultés en matière historique. Citons seulement, pour mémoire, parmi les thèses de doctorat présentées et soutenues à la Sorbonne : — *Les Romains à Athènes*, par M. HISTIN, qui déroule devant nous le tableau des voyages et des séjours studieux des Romains dans la Grèce, cette Ecole normale de l'Italie ; — *Le Cycle de la première Croisade et de la famille de Bouillon*, par M. H. PIGEONNEAU ; — et surtout *La Fronde Angevine*, par M. DEBIDOUR, qui a mis à profit, avec une intelligence digne d'encouragement, les Archives d'Anjou, pour faire connaître les incidents qui signalèrent dans cette province la régence d'Anne d'Autriche, et les épisodes de la lutte soutenue contre Mazarin par la ville d'Angers, qui y perdit ses libertés municipales.

En finissant, nous éprouvons le besoin de signaler à la reconnaissance de ceux qui aiment à propager autour d'eux la science historique dans sa simplicité en même temps que dans sa sincérité, quelques-uns des principaux livres publiés en 1877 par la *Société bibliographique*, dont il n'est plus nécessaire de louer les efforts et de proclamer les

succès (1). Citons, en première ligne, l'*Histoire de France* de M. DEMOLINS, dont les deux premiers volumes parus vont jusqu'à Charlemagne : c'est moins un récit des faits, des batailles, des conquêtes, des guerres intestines, des successions de souverains, qu'une histoire des institutions, des idées et des tendances de chaque époque ; en un mot, c'est un cours de morale sociale, plus encore qu'un simple livre d'histoire. — La *Société Bibliographique* s'est proposée de vulgariser les principales Chroniques de notre histoire, en rendant leur lecture attrayante pour tous et sans altérer leur originalité. M. BABELON, un élève de l'Ecole des Chartes, a commencé par publier *Les derniers Carolingiens*, d'après la Chronique du moine Richer, histoire vivante des intrigues qui eurent pour résultat un des événements les plus importants de nos Annales : l'avénement du duc de France, chef de la dynastie Capétienne, au trône de Charlemagne. En publiant la *Vie et les Vertus de saint Louis*, un ancien élève de cette même école, M. René DE LESPINASSE, a établi avec tact et prudence le texte de Guillaume de Nangis et du confesseur de la reine Marguerite, dont l'œuvre, quoique bien inférieure à celle de Joinville, présente un charme et une saveur presque inimitables. — La *Société Bibliographique* a encore continué de publier de petits livres aussi bien pensés que bien écrits : *Jeanne d'Arc*, œuvre de restitution historique, par M. Marius SEPET ; *L'instruction publique avant la Révolution*, par M. ALLAIN, qui réfute historiquement les impostures de la libre pensée contre le passé de l'Eglise dans ses rapports avec l'instruction du peuple ; *Saint-Just*, par M. Eugène LOUDUN, portrait vigoureux de révolutionnaire libertin, orgueilleux et féroce ; enfin, et surtout *La Saint-Barthélémy*, par M. Georges GANDY, exposé clair et impartial, dans lequel l'auteur, très-versé dans ce genre d'études, montre, après enquête et sur les documents de l'époque, que le Protestantisme, dont l'intolérance était notoire, voulait, non-seulement s'assurer la liberté de son culte, mais dominer dans l'Etat et supprimer le Catholicisme ; que, dans cette situation, la Saint-Barthélémy ne fut qu'un forfait politique, aggravé par les repré-

(1) Le siége de la *Société bibliographique* est rue de Grenelle, 35.

sailles d'une population depuis longtemps irritée des excès de la prétendue Réforme.

C'est dans le même ordre d'idées qu'a été publié par M. Ch. BARTHÉLEMY le huitième volume de ses *Erreurs et Mensonges historiques*, dont le premier avait paru il y a quinze ans (1), ouvrage que nous ne saurions trop recommander à toutes les classes de lecteurs.

Nous arrêtons ici, notre tableau trop rapide et encore bien incomplet : heureux de constater que l'année écoulée n'a pas été trop inférieure à ses devancières au point de vue des productions historiques, heureux surtout des efforts tentés de toutes parts dans un but de sincère et sérieuse réhabilitation historique !... A chacun de nous d'applaudir à ce mouvement, et même de le suivre et de l'encourager, non point par un vain sentiment d'amour-propre ou pour obéir à un entraînement d'imitation stérile, mais pour éclairer de plus en plus l'histoire glorieuse de notre patrie, qui est la France, pour étendre le domaine et multiplier la famille de notre mère, qui est l'Eglise. Remonter dans le passé, n'est-ce pas une jouissance intellectuelle ? et vivre dans le passé, n'est-ce pas souvent une consolation et une espérance ?......

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII,
Vice-Président de la *Société des Etudes historiques*.

---

(1) Blériot, éditeur.

ALBÉRONI ET LE RÉGENT

(1718-1719)

Lu à la Séance publique du 12 mai 1878.

Dans un précédent mémoire (1) nous avons exposé les circonstances au milieu desquelles l'abbé Dubois, ambassadeur extraordinaire du Régent à la Haye, négocia le traité dit de la *triple alliance.* Ce traité, signé le 4 janvier 1717, avait pour objet la combinaison des efforts communs de la France, de l'Angleterre et de la Hollande contre la puissance espagnole. La cour d'Espagne menacée songea à se défendre. La défense de ses intérêts se personnifiait alors en un homme qui s'est fait une place considérable dans l'histoire, le cardinal Albéroni. C'est une figure curieuse à étudier, et il n'est pas sans intérêt de jeter la lumière sur les actes de cet homme d'Etat qui fit longtemps échec à la politique du Régent Philippe d'Orléans et qui, par ses intrigues, prépara et fit presque éclater en France une révolution.

A cette époque, le Cardinal, âgé de 54 ans, était en pleine possession de ses forces et de son crédit. Comment, parti de rien, était-il parvenu à un tel degré de puissance ? C'est là le secret du génie politique. Les circonstances le servent, mais il les fait servir à son profit. Albéroni était le fils d'un pauvre jardinier de Firuenzola, village du duché de Parme. Il commença par être clerc-sonneur à la cathédrale de Plaisance. Intelligent et joignant à la finesse italienne une force de volonté peu commune, il devint bientôt chapelain et favori de l'évêque

---

(1) Publié dans l'*Investigateur* année 1877, p. 193, sous ce titre : *Les premières années de la Régence* (1715-1717) ; il faisait suite lui-même à un autre mémoire : *Le Testament de Louis XIV*, publié dans le volume de 1875, p. 139.



de Saint-Donnin. Par cet évêque il fut mis en rapport avec le duc de Vendôme, qui commandait en Italie les armées françaises, et le duc de Vendôme le prit en affection. A Paris, Albéroni reçut du duc de Parme l'ordre de se rendre en Espagne, pour y représenter sa politique. Albéroni, tout en s'occupant des intérêts de son souverain, ne négligea pas les siens.

En 1714, il fonda son crédit par un coup de maître. Il avait déjà su prendre un grand ascendant sur l'esprit du faible Philippe V, quand ce prince perdit sa première femme, Louise de Savoie, morte à 25 ans. Philippe parut d'abord inconsolable de cette perte. Mais bientôt il fallut songer à faire asseoir sur son trône une nouvelle compagne. La célèbre princesse des Ursins tenait encore le roi sous sa domination; et, depuis 1701, sous le simple titre de *camarera mayor* de la reine, en réalité elle gouvernait l'Espagne. Toutefois, à la mort de Louise de Savoie, la princesse avait 72 ans : si jadis les charmes de sa personne avaient augmenté ses moyens de séduction, il ne lui restait plus alors que les ressources d'un esprit naturellement vif, propre aux affaires et rompu à toutes les intrigues des cours. Albéroni jugea facile de mettre un terme à son empire sur l'esprit du monarque, en y substituant une nouvelle influence. Il négocia très-habilement le mariage du roi avec Elisabeth Farnèse, nièce et héritière de son maître, le duc de Parme. Cette princesse, âgée de 22 ans, cachait sous des apparences modestes beaucoup de fermeté et d'ambition. Albéroni la représentait à la princesse des Ursins comme une personne simple et timide, dépourvue d'esprit et de volonté. La princesse des Ursins ne douta pas que la future reine ne fût bientôt en sa puissance, comme l'avait été Louise de Savoie, et elle détermina Philippe à conclure ce mariage. Mais Elisabeth, prévenue par Albéroni contre la princesse, et décidée à ne pas subir son joug, avait à peine touché le seuil de l'Espagne, qu'elle rompit avec la *camarera mayor* de la façon la plus éclatante. Sous un frivole prétexte, et comme paraissant s'offenser d'une parole, peut-être indiscrète, que lui adressait la princesse, relativement à l'étiquette de la cour, la nouvelle reine s'écria : « Qu'on me délivre de cette folle ! » — et à l'instant ses gardes firent monter en carrosse la favorite disgraciée et l'emmenèrent en France.

Elle laissait ainsi la place libre à l'habile Albéroni, qui sut longtemps

ménager son crédit sur l'esprit de la reine, et qui devint en peu de temps premier ministre, Cardinal et grand d'Espagne.

Telle était sa situation, lorsque le traité du 4 janvier 1717 fut signé et lui montra une fois de plus ce qu'il n'ignorait pas, l'hostilité des dispositions du Régent vis-à-vis de la cour d'Espagne et de sa propre personne. Albéroni résolut de créer autour de Philippe d'Orléans des inquiétudes et des périls et de lui donner de l'occupation en France. Il ne visait à rien moins qu'à provoquer la destitution du Régent, et à faire transférer la régence au proche parent du jeune Louis XV, au roi d'Espagne chez lequel on entretenait, à l'endroit de la couronne de France, des convoitises éventuelles.

Albéroni croyait d'ailleurs avoir choisi une heure favorable à la réussite de ses plans. Le gouvernement de Philippe d'Orléans était loin de répondre aux espérances qu'on en avait conçues d'abord, et le parti des mécontents, toujours nombreux en France, grossissait chaque jour. On exploitait des griefs qui n'étaient pas sans fondement. L'économie rêvée dans les finances ; l'intervention des Parlements dans les affaires publiques; l'influence des Conseils spéciaux, créés d'après les inspirations du feu duc de Bourgogne ; toutes ces belles promesses qui dataient de l'avénement à la Régence étaient, en 1718, autant d'illusions disparues ; et la réalité qui apparaissait clairement, c'était la dilapidation, au profit de favoris indignes, des sommes reprises sur les financiers; c'était l'influence malsaine et croissante de l'abbé Dubois, qui déjà aspirait aux premières dignités de l'Eglise ; c'étaient enfin les ruines privées que le système de Law et l'agiotage commençaient à semer dans le royaume. L'opinion s'alarmait aussi de voir les Anglais, ces ennemis si anciens et si récents de la France, dominer dans les Conseils, en la personne des lords Stair et Stanhope, admis dans la familiarité du Régent. Enfin le mépris que Philippe d'Orléans et tout son entourage affichaient pour les mœurs, blessait le sentiment public. « Du moment où l'heure du souper venait (a dit » saint Simon) tout était tellement barricadé au dehors, que, quelque » affaire qui pût survenir, il était impossible de parvenir au Régent ; » et non-seulement pour les affaires inopinées, mais pour celles » même qui eussent le plus dangereusement intéressé l'Etat et sa » personne. »

A la tête des mécontents on plaçait le duc et la duchesse du Maine. Pour les écraser, le Régent prépara et accomplit, le 26 août 1718, un acte qu'on peut appeler un véritable coup d'état, dont tous les details nous ont été conservés par les mémoires d'un témoin oculaire, le maréchal de Villars. Le 26 août, à 6 heures du matin, les conseillers de régence furent avertis qu'il y avait un conseil de régence extraordinaire qui serait suivi d'un lit de justice aux Tuileries. En effet, divers édits, préparés à l'avance, furent lus en présence des assistants consternés. Le premier défendait au Parlement de prendre connaissance des affaires d'Etat, et cassait deux arrêts contraires à la banque de Law et le décrétant d'accusation. Un autre dépouillait les princes bâtards, le duc du Maine et le comte de Toulouse, et cela, disait l'édit, à la sollicitation des Pairs, du rang qui leur avait été donné au Parlement et ailleurs par le feu roi. Tout passa sans opposition. Les princes subirent l'affront qui leur était infligé. Le Parlement, aussi brusquement convoqué que l'avait été le Conseil de Régence, tenta à peine quelque résistance. « Le roi veut être obéi et sur le champ », dit le Garde des Sceaux d'Argenson, après s'être approché un moment du jeune monarque, comme pour prendre ses ordres. Le lendemain, le Régent fit enlever et conduire en prison trois conseillers qui s'étaient permis de protester contre ce qui s'était fait la veille. Une telle rigueur excita dans le sein de la Compagnie et dans la population elle-même une grande fermentation.

Albéroni suivait d'un œil attentif les faits qui se déroulaient en France. Son ambassadeur, le prince de Cellamare, le tenait jour par jour au courant des choses.

Un nouvel accord, désigné sous le nom de *la quadruple alliance,* avait été, par les soins de Dubois, négocié et conclu à Londres, le 2 août 1718, entre l'Empereur, le roi de France et le roi d'Angleterre : le roi d'Espagne était sommé d'y accéder sous trois mois. Albéroni pressé de réaliser cette accession, n'avait fait que des réponses évasives et mettait à profit tous les moyens dilatoires.

Cependant les événements le pressaient plus encore que les interpellations diplomatiques. Albéroni, qui avait révélé des talents politiques à la hauteur du rôle auquel il avait su s'élever, Albéroni avait refait à l'Espagne une armée et une marine. Or, le 11 août 1718, une flotte

espagnole venait d'être détruite en Sicile par les forces anglaises, sous le commandement de l'amiral Byng. Albéroni furieux songea dès lors à précipiter le dénouement des intrigues qu'il avait nouées en France par l'entremise de Cellamare. L'un et l'autre se faisaient d'étranges illusions sur le véritable état des choses. Cellamare *ne doutait plus* du succès et rendait compte au Cardinal de ce qu'il appelait ses progrès : celui-ci, sur la parole de l'ambassadeur, croyait déjà le Régent destitué.

Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire si connue de la conspiration de Cellamare, qui éclata et qui échoua à la fin de l'année 1718, grâce au hasard bien plutôt qu'à la prudence du gouvernement de Philippe d'Orléans. Mais, de ce moment, entre celui-ci et le Cardinal ce fut un duel à mort ; et la guerre éclata entre deux nations amies pour la querelle singulière de ces deux personnages politiques.

Le Régent précisa lui-même le caractère de cette lutte, en déclarant dans un manifeste : « que c'était au seul ministre ennemi du repos de l'Europe qu'il en voulait ».

Quoiqu'il en soit, on arma de part et d'autre, et le cardinal Albéroni poursuivit l'exécution de ses plans qui tendaient à opposer une coalition formidable à celle qui s'était formée en 1717 contre l'Espagne. Ses habiles négociations avaient réussi à faire entrer dans ses vues la Russie, la Suède et même la Porte-Ottomane. En Angleterre, détrôner Georges Ier, et rétablir le trône des Stuarts, en France fomenter une guerre civile, tel était le double objectif d'Albéroni. Mais le succès ne répondit point à ses vastes projets. Le 30 novembre 1718, la mort inopinée de Charles XII lui avait fait perdre un précieux allié. D'un autre côté, au moment où il s'apprêtait à faire passer en Angleterre le prétendant Jacques Stuart, la flotte qui devait porter ce prince et son fidèle Ormond fut dispersée par la tempête. Enfin, dans la courte lutte qui s'engagea entre la France et l'Espagne, le sort des armes ne fut pas favorable aux troupes espagnoles. C'est sur les incidents principaux du duel ainsi engagé entre Albéroni et le Régent qu'il convient d'arrêter un instant notre attention.

Le Régent avait envoyé une armée dans le Roussillon, avec ordre de pénétrer en Espagne. Le maréchal de Berwick commandait cette expédition. Ce fut un devoir pénible pour ce grand homme de guerre,

qui avait prêté naguère au roi Philippe V le secours de sa vaillante épée, et dont le propre fils s'était fixé en Espagne et avait reçu, avec les bienfaits de Philippe V, le titre de duc de Liria. De tels souvenirs avaient fait naître dans l'esprit d'Albéroni la pensée que, dans l'armée française, où se trouvaient tant d'officiers liés récemment au service de l'Espagne, il se produirait au moment de la lutte, des hésitations nombreuses, peut-être même des défections. C'était mal juger le caractère des Français qui suivirent tous le noble exemple de leur chef. Le maréchal de Berwick, en entrant en Espagne, avait écrit à son fils, le duc de Liria, une lettre pleine de dignité où il lui recommandait d'être fidèle à son souverain, comme lui-même le serait aux intérêts de la France remis entre ses mains. Pas un officier français ne dévia de la ligne du devoir, et les opérations militaires furent menées avec vigueur.

Albéroni comprit que la guerre serait sérieuse. L'armée française avait franchi les Pyrénées et envahi toute la province de Guipuscoa. La place de Fontarabie tomba en son pouvoir. Bientôt les Français s'emparèrent de Saint-Sébastien et du château d'Urgel ; ils brûlèrent les magasins des villes et seize vaisseaux de guerre encore sur les chantiers, pendant que les Anglais, de leur côté, s'emparaient du port de Vigo et emmenaient six vaisseaux.

Albéroni n'était pas resté inactif. Il avait accompagné le roi Philippe V à la défense des frontières, et la reine elle-même marchait à la tête d'un détachement.

En même temps, le rusé Cardinal avait ourdi en Bretagne les trames les plus dangereuses. Par ses liaisons secrètes avec quelques seigneurs bretons, il comptait se faire livrer des places importantes, se rendre maître des côtes le long de l'Océan, et intercepter ainsi les communications entre le Régent et ses alliés. Pour réussir dans ces vues, il avait habilement profité du mécontentement sourd qui régnait alors dans la Bretagne. Cette province était accoutumée depuis longtemps à voter les charges qui pesaient sur elle : or, de récentes mesures l'avaient dépouillée de ce privilége, et elle en conservait un ressentiment que les intrigues du ministre espagnol avaient exalté jusqu'au point de semer dans la province des germes de révolte. On disait que des officiers supérieurs, gagnés à l'Espagne, et prévoyant

que le Régent viendrait de sa personne étouffer cette sédition en Bretagne, avaient promis de le livrer à une flotte espagnole qui croisait dans les eaux françaises. Ces desseins criminels ne restèrent pas ensevelis dans le secret qu'avaient espéré leurs auteurs, et une chambre de justice fut établie à Nantes pour faire le procès à ceux des seigneurs bretons qui se trouvaient le plus compromis. Quatre d'entre eux furent condamnés à la peine capitale, et eurent la tête tranchée. Beaucoup d'autres prirent la fuite, et le calme parut rétabli dans la province de Bretagne.

Cependant les événements de la guerre se précipitaient, et le Régent poussait vivement la campagne. L'armée française, excitée par ses premiers succès, menaçait déjà la Catalogne, quand Philippe V, effrayé de ces résultats si rapides, et craignant de voir pénétrer l'ennemi au cœur de ses Etats, fit faire des propositions de paix. Il lui fut répondu qu'elles ne seraient point écoutées, tant que le renvoi d'Albéroni ne serait pas un fait consommé. Le roi hésitait. La reine devait hésiter plus encore, surtout si sa pensée se reportait sur le souvenir de tous les services que le Cardinal lui avait rendus. Non-seulement c'était lui qui l'avait placée sur le trône d'Espagne, mais il avait secondé de tous ses efforts les vues que la tendresse maternelle suggérait à Elisabeth dans l'intérêt des enfants issus de son mariage avec Philippe V. Ils étaient exclus de toute prétention au trône d'Espagne par la présence des fils nés de la première union de Philippe avec Louise de Savoie. Elisabeth sentait bien qu'elle était considérée comme une étrangère en Espagne, et qu'en cas de veuvage elle resterait isolée, sans appui et sans pouvoir. Aussi s'abandonnait-elle aux conseils d'Albéroni, italien comme elle et intéressé à régner par elle sur l'esprit du roi. A peine maître du pouvoir, Albéroni avait songé à assurer le sort des enfants d'Elisabeth, en même temps qu'il cherchait à rétablir la splendeur de la monarchie espagnole. C'est en vue de procurer des Etats aux enfants du second mariage, qu'il avait porté ses regards sur les parties démembrées de la couronne d'Espagne, cédées à l'Empereur par le traité d'Utrecht. Il avait résolu de recouvrer tout ce que l'Espagne avait perdu en Italie, à commencer par la Sardaigne et la Sicile, et il avait d'abord réussi à les reprendre, grâce à l'impulsion vigoureuse qu'il avait su donner à

la reconstruction de la marine espagnole. Elisabeth Farnèse avait donc au Cardinal les plus grandes obligations, et il faut ajouter que jusqu'alors elle lui avait cédé volontiers la plus grande part d'ascendant sur l'esprit du monarque. Le Régent était bien renseigné sur cette situation intérieure de la cour d'Espagne ; il comprenait qu'il était difficile de détacher la reine du cardinal : il ne désespéra pas cependant de le faire, et des menées mystérieuses lui permirent d'atteindre le but qu'il poursuivait. Pour y parvenir il ne dédaigna pas l'emploi des instruments subalternes : il savait, par expérience, qu'ils ont, dans la politique, une influence d'autant plus sûre qu'elle est plus cachée. La reine avait amené de Parme et conservé auprès d'elle une certaine Laura, sa nourrice, qui était devenue sa confidente. Gagnée par des agents secrets à la cause du Régent, cette femme sut persuader à Elisabeth qu'il était temps pour elle de s'affranchir de la domination du Cardinal, attaqué d'ailleurs par les plus puissantes inimitiés ; qu'elle devait seule régner sur les volontés de son royal époux, et que le premier ministre lui était devenu inutile et peut-être nuisible. Elisabeth se laissa, paraît-il, assez aisément convaincre : le roi ne demandait que la paix, et le ministre fut sacrifié. Ce n'est pas, à coup sûr, un spectacle rare dans l'histoire que celui de l'ingratitude dont se trouvent payés les services rendus aux souverains ; mais il serait difficile d'en trouver un exemple plus éclatant. L'homme qui avait rendu à la monarchie espagnole une partie de son ancien éclat, reçut l'ordre de quitter Madrid dans les vingt-quatre heures, et, dans quinze jours, les frontières du royaume. Le Régent triomphait. La guerre était finie. Albéroni s'exila le 5 décembre 1719. Il n'avait pas encore franchi les Pyrénées, qu'il fut attaqué par une bande de sicaires. Il leur échappa et dut continuer sa route à pied et se travestir pour éviter de nouveaux périls. Le caractère de l'attaque dont il fut l'objet est resté mystérieux, et peut être faut-il en chercher la cause dans quelque ressentiment privé, bien que le célèbre fugitif fût alors en butte à la haine de plusieurs puissances de l'Europe. Pour gagner Gênes, il dut traverser le midi de la France ; mais il était alors escorté d'un officier qui le surveillait, et qui devait empêcher qu'on lui rendît aucun honneur. Il erra longtemps sans trouver un asile. Les Génois le mirent même en état d'arrestation, à la sollicita-

tion du pape Clément XI qui avait contre lui quelques griefs ; mais ils rougirent bientôt d'avoir ainsi outragé les droits de l'hospitalité, et Albéroni redevint libre.

On peut dire qu'ici se termine son histoire. Il survécut cependant bien longtemps à son éclatante disgrâce, puisqu'il ne mourut qu'en 1752, âgé de 87 ans. Mais la dernière partie de sa vie a peu d'intérêt. Elle le montre agité jusqu'à la fin par des vues ambitieuses et par le désir d'occuper le monde de son nom. Là n'est pas sa vraie grandeur. Elle est dans ses conceptions politiques auxquelles il n'a manqué peut être que le succès ; dans les services réels qu'il a rendus à l'Espagne, sa patrie d'adoption ; elle est surtout dans la constance avec laquelle il a supporté sa chute et les persécutions qui l'ont suivie. Ce fils du jardinier nous apparaît singulièrement grandi par la haine des potentats ; et l'histoire ne peut refuser son estime à l'homme d'Etat tombé qui resta ferme dans l'adversité et supérieur à la mauvaise fortune.

J.-C. BARBIER,
Membre de la 2e classe.

ALCUIN

L'ÉCOLE ET L'ACADÉMIE PALATINES.

La civilisation d'un peuple passe par des phases diverses, mais, d'ordinaire, elle ne subit pas de brusques changements. D'abord hésitante, incomplète, elle avance par degrés, jusqu'à ce que l'initiative de quelques hommes de génie détermine une marche plus prompte et une intelligence plus hardie des nécessités du temps.

Une époque de notre histoire présente un tout autre spectacle, celui d'une civilisation isolée et comme enclavée entre deux barbaries.

Cette époque s'étend de la fin du VIIIe siècle au milieu du IXe. Le VIIe qui la précède, le Xe qui la suit, sont également enveloppés de ténèbres.

On a expliqué justement cette anomalie par l'influence immense, mais passagère, d'un grand homme, Charlemagne, et par le travail infatigable, mais forcément limité à quelques années, du principal auxiliaire de Charlemagne, le savant Alcuin.

Cette situation mérite d'être étudiée avec quelque détail.

Charles, au milieu des entreprises guerrières qui semblaient devoir absorber toutes ses pensées, aspirait constamment à des conquêtes civiles. Un champ de bataille était trop étroit pour son génie. Il lui fallait, outre la renommée du conquérant, la gloire du législateur. Une ambition généreuse stimulait cette imagination puissante. Charles rêvait une civilisation meilleure, un développement des ressources de l'esprit plus favorable à la grandeur de cet empire moitié Franc et moitié Germanique, d'une solidité douteuse, et que son bras seul avait la force de soutenir.

Aussi sa pensée favorite fut-elle d'étendre l'instruction de ses peuples, et de leur apprendre à préférer la culture intellectuelle, sanctifiée par la religion, à la satisfaction des appétits grossiers.

Mais c'était là, même pour lui, une lourde tâche. Il cherchait donc avec passion des hommes capables de l'y aider par leur expérience et par leur dévouement.

En 780, Charles traversait l'Italie, pour organiser la Lombardie, soumise par ses armes, lorsque, dans la ville de Parme, il rencontra un diacre anglo-saxon, Alcuin ou Albin, car l'orthographe de son nom a varié, délégué pour recevoir, à Rome, le pallium destiné à l'archevêque Eanbold, et qui professait dans l'école d'York avec un remarquable succès.

Charles vit en lui l'homme qu'il cherchait. Il le captiva par des témoignages d'estime et le pressa de l'accompagner.

Les biographes ne sont pas d'accord sur l'explication des premiers rapports qui s'établirent entre Alcuin et le roi des Francs. Selon les uns, il aurait été chargé d'une mission diplomatique auprès de Charles, dans l'intérêt de la paix (1) ; selon les autres, il se serait présenté spontanément au roi (2) ; d'autres enfin prétendent que le roi lui-même avait demandé et obtenu par ses instances le concours du savant étranger (3). La dernière version est la plus vraisemblable. Au fond, l'attrait était réciproque, et il serait peut-être difficile de déterminer lequel, du prince ou de l'habile maître, avait conçu le premier l'idée de cette alliance qui devait être féconde.

Né en 735, dans la Northumbie, à l'époque si troublée de l'Heptarchie saxonne, Alcuin commença et acheva son éducation dans l'école d'York, à la foi ecclésiastique et laïque, habilement dirigée par le savant Hegbert, puis par Elbert son parent et son adjoint, qui, suivant les paroles poétiques d'Alcuin, « abreuvait à toutes les sources de la science les esprits altérés. » Il fit dans cette maison de sérieuses études, qu'il ne faut pas mesurer à l'esprit de notre temps. La

(1) Guillaume de Malmerbury dit, en parlant d'Alcuin : *à regibus Angliæ pro pace missus ad regem magnum Carolum.*

(2) Le moine de Saint-Gall.

(3) L'abbé Lebœuf, etc.

théologie, par exemple, tenait alors une très-grande place dans l'instruction même élémentaire ; à plus forte raison, dans l'enseignement complet des sept arts, qui formaient le programme développé de l'instruction. Grammaire, rhétorique, poésie, éléments des sciences, tout aboutissait à une science supérieure, à l'intelligence des saintes Ecritures.

Bien que notre étude se concentre dans les intérêts intellectuels de la France, nous devons saluer en passant ces modestes travailleurs de l'Angleterre, épris d'une si honorable passion pour le progrès des études, et qui préparaient de loin, avec des efforts fatalement interrompus par les luttes intestines et par l'invasion étrangère, le règne glorieux d'un second Charlemagne, du grand Alfred, vainqueur des Danois, et civilisateur de son empire.

Elbert, promu archevêque d'Yorck après Hegbert, confia la direction de l'école à son disciple Alcuin, qui l'avait tenue pendant quelque temps à titre provisoire, et il l'institua conservateur d'une bibliothèque riche pour l'époque, car elle renfermait les œuvres des Pères de l'Eglise grecque et de l'Eglise latine, et les œuvres profanes qu'on possédait alors des historiens et des poètes de l'antiquité.

Dans la joie intime qu'il ressentait d'avoir en garde un pareil trésor, Alcuin dressa, en vers, le catalogue de la précieuse bibliothèque ; ce témoignage de son naïf enthousiasme nous a été conservé.

Cependant, autorisé par son archevêque, Eanbold, successeur d'Elbert, et par le roi Ethelred, il se décida à quitter sa chère école, où il goûtait les paisibles et pures jouissances de l'étude, avec l'épiscopat en perspective. On exigea seulement de lui une promesse de retour.

Alcuin avait vu avec admiration un prince victorieux, occupé surtout d'améliorer les lois et l'instruction dans son vaste empire ; consultant ses compagnons d'armes sur les plus sûrs moyens de développer l'intelligence nationale, donnant à discuter, dans les assemblées générales qu'il présidait, dans ces imposantes réunions des Grands et des Evêques, ses immortels Capitulaires, pressant par de vives et fréquentes exhortations ceux qui pouvaient donner la science et rallumer le flambeau presqu'éteint de la vie morale ; gourmandant la lenteur des prélats eux-mêmes, et ne comprenant pas les retards, quand il s'agissait de ces grands intérêts populaires.

Alcuin avait donc accepté vaillamment un rôle difficile. En 782, il était déjà l'ami, le confident, le *premier Ministre intellectuel* de Charles, suivant l'ingénieuse expression de M. Guizot (1). Il recevait de la munificence royale trois abbayes, et il les acceptait par respect pour le prince, comme un moyen d'étendre son action, sans aucune ambition personnelle, sans aucune pensée de lucre. Son désintéressement était à l'abri du soupçon.

Suivons-le dans cette campagne entreprise contre l'ignorance, si pofonde au VIIe siècle, et qui, dans la première partie du VIIIe, n'est encore qu'une nuit obscure traversée de quelques lueurs.

On peut considérer Alcuin sous trois aspects : comme professeur, comme théologien, et comme auteur de compositions littéraires, *homme de lettres*, dirions-nous aujourd'hui.

Le premier de ces trois aspects est le plus important. Le professeur, le propagateur de l'instruction générale dominent dans Alcuin ; c'est là son titre à la renommée.

Théologien, il a combattu longtemps et avec succès des erreurs condamnées par l'église ; mais ces questions, présentées sous une forme obscure et subtile, sont trop étrangères aux habitudes de notre siècle pour nous inspirer, à une telle distance, un bien vif intérêt.

Quant à l'homme de lettres, il peut être étudié avec une curiosité sympathique, mais il n'éveille pas en nous ce sentiment d'admiration qu'excitent les grands écrivains. Il est de son siècle, c'est-à-dire d'un siècle où les lois du Beau étaient ignorées ou méconnues.

C'est donc au professeur, disons plutôt à l'instituteur, presque au simple maître d'école, que nous devons nous attacher dans Alcuin, mais, à ce titre, nous allons le voir supérieur à son temps ; devançant comme le maître de l'empire, la marche lente du progrès ; semant pour l'avenir ; ouvrant des perspectives modestes, mais nouvelles ; contribuant de tous ses efforts, et de sa volonté persévérante à une conquête plus glorieuse que la soumission de la Lombardie et la défaite sanglante des Saxons.

Quelque frappés que nous soyons de la stérilité des temps qui ont

(1) *Histoire de la Civilisation en France.*

précédé Charlemagne, il faut pourtant tenir compte de quelques intervalles moins défavorables que présente cette époque si deshéritée.

Déjà sous les Mérovingiens, les chefs des Francs, dans leurs expéditions guerrières, se faisaient suivre d'un nombreux cortége. Ils appelaient auprès d'eux les fils des principaux seigneurs, qui étaient élevés avec les enfants du Souverain, l'école faisait partie du cortége. La chapelle royale, ainsi nommée parce que la chape vénérée de Saint-Martin lui était confiée, avait été constituée par un décret de Clotaire II; elle était administrée par des directeurs, qui étaient en même temps professeurs. C'était déjà l'Ecole Palatine, mais en germe, et ne portant que peu de fruits, au milieu des mouvements et des préoccupations militaires.

A l'avénement de la dynastie Carolingienne, les directeurs de la chapelle royale firent place à de véritables professeurs.

Pierre de Pise, qui enseigna à Aix-la-Chapelle, dans les dernières années du règne de Pépin le Bref et dans les premières du règne de Charles, donna, dans le palais même, des leçons de grammaire.

Après lui vient un lombard, Paul Warnefried, qu'on appelle ordinairement Paul Diacre ; le moins routinier, le plus vrai des historiens du temps. La chûte de la dynastie Lombarde, anéantie par les armes de Charles, le pénétra de douleur ; mais, après une longue retraite dans l'abbaye de Mont-Cassin, il céda aux instances du roi des Francs, qu'il admirait malgré lui, et passa plusieurs années à sa cour, secondant loyalement les vues de Charles pour l'extension et le progrès de l'instruction.

Ce grand prince méritait de rencontrer de pareils auxiliaires. Il ne s'épargnait pas lui-même. Ses encycliques aux évêques, dont il stimulait le zèle avec une vivacité impatiente, montraient en lui le conquérant qui ne savait pas attendre, et qui eût volontiers emporté d'assaut la citadelle de l'ignorance, comme les retranchements d'un camp ennemi.

Lorsqu'il se fut assuré du concours d'Alcuin, il se sentit à l'aise pour l'exécution de son œuvre. Le souverain et le savant étaient poussés par une même force et comme animés d'un même cœur.

On vit alors un spectacle digne d'admiration.

Les fondations d'écoles se succédèrent rapidement. Les *Sept Arts* dont Martianus Capella avait dressé le programme, et qui languissaient

dans les écoles romaines dégénérées, furent étudiés avec ardeur. La grammaire, l'orthographe, éléments modestes, mais indispensables, d'une civilisation naissante, furent enseignées par Alcuin lui-même, d'après cet illustre Bède que la voix publique avait salué du titre de *Vénérable*. La rhétorique, la dialectique eurent leur tour; les éléments des sciences ne furent pas oubliés.

Cet enseignement, à coup sûr, n'avait ni la largeur, ni l'éclat que lui aurait assurés une époque plus heureuse ; mais il était éclairé, simplifié, animé par une ferveur communicative. Point décisif! Précieuse conquête!

Outre les soins qu'il consacrait à tous ceux que le prince appelait à suivre les leçons de l'Ecole palatine, Alcuin donnait, en particulier, à Charles des leçons spéciales qu'avait désirées et que suivait avec la foi d'un disciple le maître de tant de nations. Seulement cette impatience du bien, qui lui était naturelle, se faisait jour dans le rôle d'écolier qu'il acceptait avec candeur, et il arriva plus d'une fois que les exigences absorbantes de l'élève embarrassèrent, lassèrent même le professeur.

L'amitié corrigeait tout. Ni orgueil d'un côté, ni servilité de l'autre. Alcuin n'était pas retenu auprès de Charles par le seul sentiment d'un devoir à remplir. Il aimait le prince ; ses rapports avec lui étaient ceux d'un fidèle ami. D'ailleurs, il n'était pas homme à se décourager dans la poursuite d'un but si honorable.

A la fondation et à la surveillance des écoles s'ajoutait une autre occupation, ou plutôt la direction supérieure d'une institution qui, dans l'esprit d'Alcuin, comme dans l'esprit de Charles, complétait un vaste plan de régénération intellectuelle. C'est ce que l'histoire a nommé l'Académie palatine.

Il ne suffisait pas de former et d'instruire la jeunesse. Il fallait aussi élever l'intelligence des hommes faits, en réunissant des travailleurs, Alcuin à leur tête, pour converser sur des sujets d'étude, remuer les souvenirs de l'antiquité, et faire aboutir aux intérêts de la religion une part, aussi large que possible, de l'instruction profane. En cela, comme dans tout le reste, Charles était en avant de son siècle, et l'entrainait par le mouvement de son génie.

Ces grandes vues ne se réalisaient pas sous des formes solennelles.

Les Académiciens dont s'entourait Charles, et Charles lui-même, se donnaient la joie enfantine d'adopter des noms empruntés à l'histoire. On sait que Charles avait choisi le nom de David; Alcuin celui de Flaccus, en souvenir d'Horace. Chacun des autres membres avait fait choix d'un patron, Angilbert d'Homère, Théodulfe de Pindare, etc. Dans la correspondance, on usait exclusivement de ces désignations convenues. Alcuin, écrivant au Roi, ne le nommait que son bien-aimé David.

Ne soyons pas choqués de ce détail familier et touchant. N'a-t-on pas vu, neuf cents ans plus tard, au commencement du siècle le plus éclairé de notre histoire, les habitués de l'hôtel Rambouillet s'affubler de noms historiques ou romanesques, qui finirent par remplacer les noms véritables? et n'a-t-on pas entendu un éloquent évêque, Fléchier, faire, dans la chaire chrétienne, l'éloge de l'*incomparable Arthénice*, (anagramme de *Catherine*) c'est-à-dire de la marquise de Rambouillet?

Soyons donc indulgents pour ces fantaisies naïves de l'Académie palatine. Le fond était utile, pratique. C'était, ainsi que la diffusion de l'enseignement primaire au moyen des écoles, un appel aux intelligences, un instrument de progrès, dans la mesure d'une époque où il fallait tout créer.

Alcuin était l'âme de l'Académie, comme il était l'arbitre supérieur des écoles, double auréole, dont l'instinct pédagogique de notre siècle ne saurait contester le prix.

Ce n'était pas encore là l'Université, qui ne prit guère qu'au XIIe siècle une forme déterminée, mais c'en était le germe. L'unité de direction imprimée à l'instruction élémentaire, et les encouragements que donnait l'Académie à une culture intellectuelle plus avancée, préparaient même ce lointain avenir.

Indépendamment de ce qu'on pourrait appeler ses travaux courants, Alcuin corrigeait et restituait les manuscrits de l'ancienne littérature. Il stimulait, il favorisait l'art des copistes. C'était comme un délassement sévère au milieu de ses efforts pour la restauration des écoles et le réveil des études. Ses collègues dans les labeurs de l'Académie palatine, des évêques, des conseillers laïques du prince, les fils et les filles même de Charles, à l'exemple de ce grand homme, répandaient

partout, sous le contrôle respecté d'Alcuin, chef réel de l'Académie, une vie intellectuelle inconnue aux siècles précédents. On discutait des questions intéressantes souvent, puériles quelquefois, mais qui prouvaient toutes une curiosité utile, impatiente de se satisfaire. On était enjoué ; l'humeur triste paraissait contraire au libre mouvement des études. On avait du goût pour les subtilités, qui, en se compliquant à l'excès, s'appelèrent plus tard la scolastique ; mais du moins on ne se disputait pas bruyamment, violemment, comme il arriva plus tard. Alcuin puisait volontiers des arguments dans Aristote, mais jamais quand il discutait des thèses religieuses, distinction que ses disciples, Raban Maur en particulier, n'observèrent pas.

Parmi les hommes de ce temps qu'il n'est pas permis de passer sous silence, quoiqu'ils aient marqué plutôt dans l'amitié de Charles que dans son œuvre, nous devons citer l'excellent Eginhard, le secrétaire, le biographe, le conseiller intime du prince. Ce n'était pas un savant, et il trouvait quelquefois la science un peu chère (1), à cause des largesses dont les savants étrangers étaient l'objet ; mais il applaudissait au progrès des études ; il jouissait des succès d'Alcuin, et des conquêtes intellectuelles du souverain qu'il servait avec amour.

Convenons qu'on ne trouverait guère, dans ce mouvement des esprits au VIIIe siècle, ce que nous appellerions des conceptions originales. Alcuin lui-même, comme l'a dit M. Guizot, ne pouvait s'élever si haut. Il était le représentant fidèle du progrès intellectuel du temps. Il le devançait, mais il ne s'en séparait pas.

Contentons-nous des résultats acquis, assez importants pour nous satisfaire, et que nous pouvons résumer en quelques mots.

Ce que nous avons appelé une campagne entreprise contre l'ignorance commença dès l'arrivée d'Alcuin à la cour de Charles ; l'attaque fut poussée avec intelligence et avec vigueur. L'Ecole palatine offrait un modèle, sur lequel les Evêques, spécialement appelés à donner une impulsion générale, variée, ne cessaient de tenir les yeux fixés. En 787, l'Académie était florissante. Un souffle de civilisation passait décidément sur la France.

---

(1) Thèse de M. Mounier, sur Alcuin, 1853.

Cependant, Alcuin se fatiguait; il se dépensait sans mesure. Charles lui accorda, un peu à contre-cœur, quelque temps de repos. Il voulut revoir cette ville, cette abbaye d'York, témoins de ses premiers travaux, et l'on sait qu'il avait pris l'engagement de faire ce voyage. Il revint cependant, pressé par son royal ami; mais en 796 la fatigue s'accrut. Les instances d'Alcuin pour obtenir un repos définitif redoublèrent.

Le roi lutta encore; mais enfin, juste et reconnaissant, il céda, et le don de la grande abbaye de Saint-Martin de Tours récompensa le dévouement et le service éminent de son ministre.

Le séjour d'Alcuin dans son abbaye ne fut pas perdu pour la science. Il y composa de nombreux ouvrages théologiques et littéraires, dont nous dirons tout-à-l'heure quelques mots.

En 800, un grand événement s'accomplit, et ferma le siècle. Charles, roi des Francs, fut couronné empereur d'Occident par le pape Léon III. Vainqueur de tous ses ennemis, doublement glorieux pour l'éclat de ses conquêtes et pour la sagesse de son gouvernement, il reçut de l'admiration universelle le surnom de Grand, devenu aussitôt inséparable de son nom. Ce n'est plus le roi Charles, c'est l'empereur Charlemagne (*magnus*) qui reçoit l'hommage des nations.

Alcuin, dans sa retraite, se réjouit de voir briller cette couronne sur la tête du souverain qu'il avait toujours aimé. Pour Charlemagne, sa joie n'était pas complète. Pourquoi son ministre, son ami, n'y ajouterait-il pas par sa présence ?

Leur tâche commune n'était pas achevée, car elle s'était agrandie. Il fallait à une situation nouvelle de nouveaux efforts. Qui pourrait remplacer Alcuin dans cet accomplissement d'une telle œuvre ?

Le prince insista donc auprès d'Alcuin. Il pria, lui, l'Empereur! lui, Charlemagne ! L'illustre et modeste savant refusa; ses forces trahissaient son dévouement. Bientôt, en 801, en même temps qu'il adressait à Charlemagne une copie des saintes Ecritures à laquelle il avait donné tous ses soins, il se démit du gouvernement de ses abbayes. Il finit, comme il convenait à cette nature désintéressée, à cette piété sincère, par renoncer spontanément à tout avantage terrestre, pour s'occuper uniquement de son salut.

En 804, à 69 ans, Alcuin fut enlevé à la science qu'il avait honorée,

et à la patrie qu'il avait bien servie en prêtant un fidèle concours à son glorieux représentant.

Après l'avoir suivi dans sa laborieuse carrière, analysons brièvement les écrits qu'il nous a laissés, et que l'excellente édition de Frolen, publiée en 777, reproduite exactement dans la patrologie de l'abbé Migne, nous fait connaître dans le plus grand détail.

Tous ces écrits, si on les juge en eux-mêmes sont loin d'avoir une égale valeur ; mais, si nous considérons l'apathie de la foule, aux prises avec l'initiative d'un homme, nous découvrirons, sous la banalité apparente des œuvres, les symptômes d'une civilisation qui se fait jour. C'est à ce titre qu'un véritable intérêt s'attache à la connaissance au moins sommaire des traités spéciaux, de la polémique et de la correspondance d'Alcuin.

Le premier volume de l'édition complète de ses œuvres contient une importante collection de 232 lettres. Je les appelle importantes, non pour la nouveauté des idées ou par l'excellence du style, mais par cette intimité dans laquelle elle nous fait entrer, par la naïveté des sentiments, et par cette conviction invincible d'une grande mission à remplir.

Tantôt, c'est une lettre affectueuse à l'évêque d'Urgel, Félix, qui s'engageait dans une hérésie, et que les douces paroles d'Alcuin essaient de ramener dans la voie commune.

Tantôt, c'est une exhortation à des seigneurs, à des évêques, à des membres de l'Académie palatine, pour les retenir dans des habitudes de modération et dans l'amour de l'étude. « Mon sang se refroidit, écrit-il, mais, sur le soir de ma vie, je m'efforce encore de semer en France les germes précieux de l'instruction. »

« Etudiez, étudiez toujours, écrit-il encore à un prêtre, afin que ces livres, recueillis par nous avec tant de soin, ne deviennent pas inutiles. »

Son affection pour tous ceux qui le secondent, et qu'il appelle *ses fils*, éclate dans des images douces et harmonieuses, comme dans ce passage : « J'aurais eu à vous écrire beaucoup plus longuement, si j'avais possédé une colombe, dont le vol fidèle vous eût porté ma modeste correspondance. »

Rien ne peut donner une idée de l'enthousiasme et de la tendresse

avec lesquels Alcuin parle de Charlemagne, son cher David, son maître bien-aimé ; mais jamais l'adulation ne se mêle à cette effusion sincère. Ce n'est point un courtisan qui parle ; c'est un ami.

Les élans d'une âme religieuse tiennent une grande place dans cette correspondance, et prennent quelquefois une teinte prononcée de mysticisme, mais d'un mysticisme prudent, et qui a pour contre-poids un vif sentiment de la réalité. Dans le langage, comme dans l'esprit d'Alcuin, la religion et la morale se confondent, s'identifient : il ne traite et ne peut traiter une question morale qu'à la lumière pure de l'Evangile.

Nous pourrions nous donner le facile mérite de découvrir des subtilités, des fautes de goût, des obscurités dans cette œuvre intime ; faire dériver *amicus* d'*animi custos* est une étymologie plus ingénieuse que vraisemblable. Une longue dissertation, adressée à Charlemagne, sur la vertu douteuse des nombres, manque de conclusion pratique. Des vers, d'une facilité malheureuse, intercalés dans une prose qui n'avait pas besoin de ces faux ornements, affaiblissent la pensée, la rendent traînante et confuse.

Mais qu'importent ces tâches ? Nous devinons aisément ce qui peut manquer à des Lettres du VIIIe siècle, même sous la plume d'un écrivain de cet ordre, et notre impression première ne perd rien de son intérêt.

Nous dirons peu de mots de sa polémique religieuse. Elle fut dirigée surtout contre un certain évêque, Hélipand, disciple, non-seulement fervent, mais violent, du pacifique évêque d'Urgel, et qui soutenait avec passion la doctrine désignée sous le nom barbare d'*Adoptianisme*. Selon cette doctrine, le Christ serait seulement le *fils adoptif* de Dieu. Ce n'était qu'une autre forme de l'hérésie Arienne.

Alcuin se leva contre cette erreur, et prit à la controverse une part active. Hélipand et Félix furent condamnés à Rome. Félix se soumit ; Hélipand s'irrita, répondit aux exhortations d'Alcuin par des injures, et resta séparé de l'Eglise.

Beaucoup de dissertations religieuses, des questions dogmatiques, liturgiques, des travaux d'hagiographie, remplissent une partie du second volume. Ce sont des pages bonnes à consulter, mais qui se refusent à toute analyse.

Il y a quelque chose de plus à dire des œuvres d'enseignement, qui occupent un peu moins de 200 pages dans ce fort volume. Cependant, nous commencerons par en élaguer deux parties, dont l'une, qui est fort courte, ne comprend qu'une conversation entre Alcuin et le jeune Pépin, second fils de Charlemagne. Le maître propose au disciple, pour exercer son jugement, des énigmes historiques et morales d'un intérêt médiocre. La seconde partie a pour objet l'étude des mouvements de la lune, et nous fournirait peu de réflexions.

Ce qu'il y a de plus positif, de plus pratique dans cette portion des œuvres d'Alcuin, ce sont les règles de la grammaire, de la rhétorique et de la dialectique. Non pas qu'il s'y rencontre des vues originales. On ne marchait guère alors qu'appuyé sur Aristote, ou plutôt sur ce qu'on connaissait de lui. On le copiait ; on répétait ses oracles, plus ou moins compris. Tout au plus, les habiles tâchaient-ils de donner à la forme un certain attrait de curiosité. Alcuin se distinguait parmi ces vulgarisateurs de doctrines, dont la sécheresse ne pouvait qu'affaiblir l'intérêt.

Ainsi, dans sa dialectique, comme l'a très bien remarqué Fröben, Alcuin est plus clair, moins enveloppé que son modèle. Il ose même quelquefois accuser Aristote de subtilité, et fait preuve d'un certain esprit critique qui, dans un tel siècle, pouvait passer pour une rareté.

Deux dialogues sur l'enseignement grammatical s'ouvrent, le premier entre deux interlocuteurs, le maître et le disciple, le second entre trois interlocuteurs, le maître, un jeune élève Franc, et un jeune Saxon.

Un chapitre de ce second dialogue commence d'une manière assez piquante : — Lève-toi, Saxon ! — Frank ! que veux-tu ? — Je désire que tu me fasses connaître les règles des participes. — Soit ; je te les apprendrai.

Le ton est tantôt grave et magistral, tantôt familier, presque enfantin. Les longueurs, les divisions et subdivisions ne manquent pas ; c'était le bagage obligatoire ; mais le caractère général est celui d'une étude moins sèche et moins banale que les autres essais du même temps.

Le traité de rhétorique est un calque assez fidèle des principes établis par Cicéron, non pas le Cicéron philosophe qu'a écrit le *de*

oratore dans la maturité de son génie, mais par l'auteur de quelques traités médiocres, par exemple les *partitiones oratoriæ,* qu'il appelait lui-même dédaigneusement ses *cahiers de rhétoricien.*

Le grand désir, l'ambition généreuse d'Alcuin, c'était moins encore de faire avancer que de populariser la science. Aussi le voit-on *beaucoup traduire, beaucoup imiter.* Il prend à saint Augustin, à Cassiodore, à Isidore de Séville; il emprunte à Boèce. Il ne se rassasie pas de ces travaux, obscurs, il le sait bien, mais utiles, qui s'adressent à tous, et qui finirent par faire entrer, dans les esprits mous ou rebelles, non seulement des idées justes, mais le goût de l'étude et l'habitude puissante du travail.

L'ambition de ce maître illustre n'a pas été vaine. Il a donné une impulsion énergique à l'instruction, au progrès intellectuel de son siècle. Je n'oserais le louer, avec un de ses meilleurs biographes, d'avoir *accompli un grand travail d'innovation littéraire et morale.* L'expression est exagérée; mais Alcuin a mérité que son nom, dans une grande et noble entreprise, fût associé au nom de Charlemagne. N'est-ce pas assez pour sa gloire?

THÉRY.

LA MUSIQUE

Depuis les Grecs jusqu'à nos jours.

(Suite).

ORIGINE DE LA MUSIQUE EN FRANCE.

L'établissement de la monarchie française fut trop pénible et trop violent pour permettre aux Beaux-Arts de se répandre dans les différents états dont elle était composée, et surtout d'y prospérer, Mais après la victoire de Tolbiac, Clovis inséra dans son Traité avec Théodoric cette clause : « qu'il lui enverra des musiciens pour enseigner à ses chantres les offices divins. » A partir de cette époque, on commence à suivre le développement de la musique en France. Dagobert se montra passionné pour les Beaux-Arts et surtout pour la musique sacrée, bien qu'elle ne fut pas encore accompagnée de l'orgue, instrument dont il n'est fait mention qu'au temps de Pépin-le-Bref, à qui Constantin Copronyme, lors du Concile de Compiègne, en fit présent. Il ordonna de le placer dans l'église Sainte-Cornille, où l'on venait en foule pour l'entendre, dit le président Fauchet. Il produisit tout d'abord un grand étonnement, et quand l'on entendit le registre de la voie humaine, plusieurs personnes perdirent connaissance, et une dame de la cour en mourût.

Pépin demanda au Pape des chantres pour sa chapelle, dirigée alors par un ménestrel ; mais la musique ne prit réellement de l'extension que sous Charlemagne. Le Pape Adrien I[er] envoya à l'Empereur des musiciens pour former ses chantres, et bientôt après on enseigna la musique dans tous les monasteres et les évêchés. Charles-le-Chauve continua le mouvement intellectuel imprimé par Charlemagne, et la culture des arts et des sciences commençait à se généraliser lorsque les Normands l'étouffèrent dans son germe, en détruisant tout sur leur passage : Ecoles et Monastères. Sous Louis-le-Gros les études

reprirent leur cours, car les Croisades ayant mis nos armées en contact avec les Grecs et les Arabes, la France se passionna pour tout ce qui venait de Grèce et de Constantinople. Au XIIe siècle les Trouvères et les Troubadours répandirent dans le nord et le midi le goût de la musique et de la poësie, et Crestien de Troie fit dire que la France avait hérité de la supériorité intellectuelle de la Grèce et de Rome.

On récompensait les Trouvères en leur donnant de riches vêtements, comme le faisaient les Arabes ; et les musiciens partageaient avec les héros d'armes les armes brisées dans les Tournois et les paillettes d'or et d'argent tombées dans la lice. Les Ménestrels avaient leur roi, comme les autres corps d'état, et l'on cite le célèbre Chamillon, de la ville de Troie, créé par lettres patentes de Philippe-le-Bel.

La poésie et la musique avaient pénétré dans le midi de la France avec les Grecs et les Arabes d'Espagne. L'Université de Montpellier était florissante ; Toulouse jouissait d'une civilisation précoce ; Aix en Provence, autrefois ruinée par Abdérame, s'était relevée de ses cendres, et c'est dans ces belles contrées pleines de soleil et de parfums, que naquirent tant de poëtes-musiciens rappelant si exactement les citharèdes de l'antiquité.

La musique sacrée progressa en raison des développements qu'avait reçu la science du contre-point. Chaque monastère avait ses classes d'études, les cathédrales leurs maîtrises destinées à former les enfants de chœur. Elles étaient richement dotées et concoururent puissamment aux progrès de l'art tant sacré que profane. L'inspiration de ces temps de foi s'éleva jusqu'au sublime dans certaines séquences du XIIe et du XIIIe siècle, dont le manuscrit de Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, offre de remarquables exemples.

Une longue suite de guerres civiles et de défaites à l'étranger interrompirent le cours des études dans toute la France, et sans l'œuvre des maîtrises la science musicale serait tombée dans l'oubli. Le cardinal d'Amboise, premier ministre de Louis XII, s'efforça de relever l'instruction publique, les arts et l'industrie ; mais le mouvement imprimé aux esprits ne porta ses fruits que sous François Ier qui, malgré ses revers, encouragea les savants, protégea les Beaux-Arts et mérita le nom de *Père des Lettres*.

---

§ 3. — LA MUSIQUE CHEZ LES MODERNES.

La Renaissance italienne comptait les noms les plus célèbres dans les lettres, l'architecture, la sculpture, la peinture, avant de pouvoir citer un seul nom de musicien fameux, bien que l'enthousiasme fut extraordinaire pour tout ce qui était grand, noble, élevé. La Renaissance avait la passion du Beau; et cette passion fit éclore une foule de chefs-d'œuvre où l'on remarque une sincérité, une hauteur de conception, une science, une habileté d'exécution qui leur donnent une saveur et une originalité incomparables. On y voit revivre le génie grec transformé par l'idéal chrétien, car la religion est la grande inspiratrice de ces merveilles innombrables que nous admirons sans pouvoir les égaler.

Les belles-lettres avaient été les premières à profiter des manuscrits rassemblés avec tant de zèle dans les bibliothèques par les moines italiens, aussi vit-on apparaître, dès la fin du XIII[e] siècle, les créateurs de la langue littéraire de l'Italie : Dante, Pétrarque, Boccace ; puis, les Bibbiena, les Machiavel, les Boïardo, les Arioste, qui ouvrirent la voie au théâtre moderne. Les architectes, les sculpteurs, les peintres puisèrent chez les anciens de doctes enseignements sur les conditions fondamentales de l'art, en même temps que les artistes Bysantins appelés ou réfugiés en Italie leur enseignaient des moyens pratiques. En outre, les ruines des monuments antiques et quelques chefs-d'œuvre retrouvés de la sculpture grecque, leur offrirent des modèles qui développèrent rapidement chez eux le sentiment du Beau.

Les musiciens, au contraire, ne possédant aucun exemple capable de leur abréger les voies de l'expérience, eurent tout à créer, hormis ces premiers principes contenus dans les ouvrages didactiques des grecs, et vulgarisés par l'imprimerie dès la fin du XV[e] siècle. Telles sont les raisons qui retardèrent les progrès de la musique et placent cet art au troisième rang dans le classement des productions de la Renaissance italienne.

Rome, Florence, Venise, voyaient fleurir chez elles des musiciens étrangers venus de France et des Pays-Bas. Ils ramenèrent la musique

sacrée à ses véritables principes, enseignèrent les règles du contrepoint et formèrent des élèves dont la réputation devint européenne. Josquin Desprez, de Cambrai, vint à Rome sous le pontificat d'Innocent VIII, fut attaché comme chanteur à la chapelle papale, alla à Florence, à Ferrare, où il resta quelques années à la cour d'Hercule Ier. Là il trouva Boiardo et l'Arioste, dont il mettait les *Canzone* et les madrigaux en musique, et composa un grand nombre de messes et de motets qui lui valurent le surnom de « Prince de la Musique. » Les *Canzone* étaient devenues si populaires que l'Arioste, pris par des brigands aux environs de Ferrare, n'eut qu'à se nommer pour être mis en liberté et reconduit avec tous les égards et les marques de la plus vive admiration.

Tinctoris ou Tainturier, de Nivelle, fut appelé à Naples par Ferdinand Ier pour diriger sa chapelle. Arcadelt vint des Pays-Bas en 1536, en qualité de maître de la chapelle papale, et substitua le premier à l'usage barbare d'écrire des messes et des motets sur des airs de chansons populaires, une musique en harmonie avec la majesté du culte divin. Roland de Lassus, né à Mons, en 1520, dirigea pendant vingt ans la chapelle de Saint-Jean de Latran, voyagea dans toute l'Europe, et fut appelé le *Prince de la Musique* par ses contemporains. Gaudimel de Besançon ouvrit à Rome une école d'où sortit Palestrina, de Prineste, dont le génie musical éclipsa celui de ses devanciers. Raphaël venait de mourir; Palestrina naissait à la gloire.

Son œuvre est d'un style pur, d'une forme irréprochable, d'une suavité angélique. Ses qualités éminentes ressortent principalement dans la messe du *Pape Marcel*, le motet *Populus meus*, et son divin *Stabat*.

On raconte que pendant le Concile de Trente, un prélat italien s'écria : « Ceux qui veulent supprimer la musique sont des gens de l'enfer et non du paradis, où l'on chante les louanges de l'Etre suprême. » Cette boutade rallia la majorité plus encore que la messe du *Pape Marcel* de Palestrina.

Venise possédait Willaërt, de Bruges, un des plus célèbres compositeurs du XVe siècle. Il passe pour avoir créé l'*Oratorio* et des chants de Psaumes divisés en plusieurs chœurs, tantôt réunis, tantôt séparés. Il commence la série non interrompu des grands maîtres

organistes, tels que Zarlino, son élève, Gabrielli, Merulo, Monteverde, qui ont illustré la chapelle ducale de Saint-Marc. Zarlino, le musicien le plus érudit de son temps, publia en 1558 un Traité de composition où l'on trouve pour la première fois les règles du contrepoint double, et l'art de moduler la fugue. A partir de cette époque l'Italie ne tarit plus en maîtres du premier ordre.

Rome, sans avoir d'écoles spéciales, exerçait néanmoins une grande influence sur les esprits et les animait d'une noble émulation. Elle attirait les savants, les artistes les plus célebres, et cet heureux concours lui fit une auréole de gloire qui la rendit une seconde fois la reine du monde.

Nanini succéda à Palestrina à la chapelle papale ; vinrent ensuite Allegri et Agostino, dont les œuvres admirables sont conservées à la bibliothèque du Vatican qui renferme des trésors d'art. Carissimi augmenta le nombre des choristes pour soutenir la puissance que donnèrent aux orgues les Antonio Corno, de Brescia, les Vincent Colonna de Venise : et pour établir un lien plus intime entre cet instrument divin et la voix, on leur adjoignit les instruments à cordes, et enfin tout l'orchestre.

La différence des systèmes adoptés pour la musique sacrée avait réagi sur l'esprit des compositeurs et créé des styles caractéristiques. Les chants de l'Eglise d'Alexandrie étaient tristes et mélancoliques ; ceux de Constantinople, dignes et sévères ; ceux de Rome, grandioses et passionnés.

Les *Soprani* avaient été introduits à la chapelle papale, et l'on citait les PP. Soto et Gérôme comme les premiers chanteurs de l'Italie du XVII[e] siecle.

L'étude de la musique sacrée avait généralisé la science du contrepoint, sans donner l'idée de la mettre au service de l'art dramatique. Les premières tentatives en ce genre eurent lieu à Florence dans la maison de Jacopo Corsi, rendez-vous habituel des poëtes et des musiciens. Emilio Cavaliere, gentilhomme romain, composa, à l'occasion du mariage de la grande duchesse de Toscane (1588), une sorte d'opéra dont la musique tenait plus du récitatif que de mélodies régulièrement composées. Laura Guidiccioni écrivit deux autres pièces dont Cavaliere fit la musique et que l'on joua devant Ferdinand

de Médicis en 1590. Peri et Caccini composèrent la musique de l'opéra de *Dafné*, représentant une action complète, dont le poëte Rinuccini avait écrit les paroles. Le même auteur fit représenter, à l'occasion du mariage de Marie de Médicis, son opéra d'*Euridice*, musique de Peri et de Giulio Romano. On joua aussi l'opéra d'*Ariane abandonnée*, dont la musique était de Monteverde, de Cremone, « la plus belle qu'on eût jamais entendue. »

Ces représentations avaient fait du bruit dans toute l'Italie et principalement à Rome, où elles trouvèrent des imitateurs dans Malagigio, Niccolini, Mario, qui prirent au pied de la lettre ou plutôt comprirent mal les préceptes des Grecs en subordonnant trop servilement la musique aux paroles ; car nous avons vu qu'ils prenaient de grandes licences à cet égard. Quoiqu'il en soit, ce genre de musique remplaça les madrigaux et ouvrit le champ au drame lyrique, dont l'apparition marque le commencement du XVII[e] siècle, et l'aurore du nouveau style dramatique.

L'art d'accompagner les voix au théâtre acquit rapidement à Florence, Rome, Venise, une grande perfection. On employait les grands clavecins, les violes, violons, théorbes, luths, lyres et violes *di gamba*, et, afin de créer une harmonie parfaite et soutenue, on réunissait le plus grand nombre d'instruments possible. Tous les efforts étaient tendus vers le même but : créer l'unité et l'harmonie parmi les différents instruments. Cela était d'autant plus nécessaire que l'on employait dans une même pièce, pour accompagner les voix, tantôt les violes et les violons ; tantôt les luths, les théorbes, les lyres ; tantôt les harpes dorées et les clavecins. Tous ces changements nuisaient à l'action et aux paroles, dont on paraissait déjà ne plus tenir grand compte, et l'accord de tous ces instruments était long et insupportable.

Scarlatti, né à Naples en 1650, dépassa Monteverde sous le rapport de l'abondance des idées et de l'expression passionnelle. Il combattit, un des premiers, l'usage abusif de la fugue, des contre-fugues, des canons, et ramena l'École lyrique dans des voies conformes à la nature. Il composa une centaine d'opéras où l'art du chant est conduit sur les limites du style brillant et fleuri du Porpora, son élève de prédilection, qui devint un des plus grands maîtres de l'Italie.

Le Porpora possédait le rare mérite de savoir développer les qualités naturelles de ses élèves, et de les rendre habiles à exécuter les vocalises les plus chargées d'ornements : *trilles*, *gruppetti*, *appoggiature, mordants,* gammes variées, traits de bravoure, etc.; aussi chantaient-ils sa musique avec une facilité, une grâce, qui n'excluaient point l'énergie et la passion. Ce luxe de notes d'agrément ne plaisait point aux amateurs vieillis dans l'ancienne École. L'Empereur d'Autriche était de ceux-là. Cependant il consentit, sur de vives instances, à commander un *oratorio* au Porpora, mais à la condition qu'il n'y aurait ni *trilles* ni *mordants*. Le Porpora accepta, avec cette restriction mentale de n'en faire qu'à sa tête. Et quand arriva le jour de l'audition, Charles VI charmé d'entendre une musique simple et grandiose, se reprochait sa sévérité. Mais à l'*Allegro* final, composé d'une fugue à quatre parties, dont chacune commençait par une note *trillée* d'une exécution si parfaite et d'un effet si piquant, il ne put s'empêcher de rire, et la cause du Porpora fut gagnée.

La science du contre-point avait atteint les limites du possible. C'était comme une lutte engagée entre tous les maîtres. Le P. Della Valle dit qu'ils se grisaient si bien de leurs contre-points « qu'il fallait sonner la cloche pour les ramener à la réalité. »

Les grands contre-pointistes de cette époque fameuse se nommaient: Claudio, de Corrège; Lucciasco, de Ferrare; Annibal Padavano; André et Jean Gabrielli de Venise; Macque de Naples; Frescobaldi de Rome, etc. Berardi a publié en 1627, à Bologne, toutes les règles de ces contre-points compliqués sous le titre de *Documenti harmonici*.

Durante, à Naples, succéda au Porpora, et de son École sortirent : Pergolèse, Duni, Piccini, Sacchini, Paësiello, qui illustrèrent le XVIIIe siècle. Léonardo Leo continua l'enseignement de Durante, et compta parmi ses élèves les Jomelli, les Traetta, les Piccini, qui eurent une réputation européenne. Vinrent ensuite Cimarosa, le précurseur de Mozart et de Rossini ; puis, Zingarelli, le maître de Mercadante, de Bellini, des frères Ricci, qui lui furent supérieurs dans le genre lyrique.

Parmi les théoriciens se placent le P. Kircher, le savant jésuite ; le P. Martini, le musicien le plus érudit de son temps; le P. Valotti, Sabattini, le P. Sacchi, le P. Matteï qui eut la gloire de former le

génie précoce de Rossini et de Donizetti, qui, dans le drame lyrique, surpassèrent tout ce que les anciens compositeurs italiens avaient produit de plus admirable, de plus parfait.

LA RENAISSANCE FRANÇAISE.

La France avait créé un art original et puissant qui sortit de sa voie par les séductions et les enchantements de la Renaissance italienne, dont François Ier s'était épris avec passion. Et, loin de soutenir l'art national, il appela en France les grands maîtres qui décorèrent avec tant d'élégance le palais de Fontainebleau, substituant ainsi le goût italien au goût français. Il n'en était pas de même pour la musique, car celle-ci comptait d'illustres maîtres, tels que Josquin Desprez, Crombert, Mouton, Goudimel ; puis vinrent les Claudin, les du Corroy, les Guédron, qui enrichirent le domaine musical de leurs savantes compositions et de quelques ouvrages sur la théorie de l'art.

L'étude de la musique sacrée ouvrit la voie à la musique dramatique. On commença par écrire des madrigaux, des ballades, et surtout des chansons, genre qui était en grand honneur à la cour et à la ville. Le goût et la grâce avec lesquels de simples amateurs les chantaient, prouvaient que les dons de nature n'étaient pas rares parmi nous.

On possède un recueil des chansons de cette époque, écrites à deux et à trois voix, publié à Anvers par Tilman-Susato, l'année qui précéda la mort de François Ier.

Elles sont accompagnées du distique suivant :

« Chantez à deux si bon vous semble
« Puis chanterez tous trois ensemble.

Et sur les pages de la basse on lit :

« Veux-tu chanter? Par bon advis,
« Attends que tu sois requis.

Cette recommandation semblerait prouver que les oreilles n'étaient pas habituées à entendre de la musique à trois parties, et que les premiers éléments de l'harmonie n'étaient pas généralement connus.

Les poëtes, encouragés dans leurs travaux, avaient remplacé les représentations connues sous le nom de *Mystères*, par un théâtre régulier qui débuta, comme chez les Grecs, par la tragédie et la comédie. Jodelle introduisit des chœurs dans ses pièces, dont le succès lui valut de figurer dans la pléïade de Charles IX. Baïf fonda en 1570, à Paris, dans sa maison du faubourg Saint-Marceau, une Académie de poésie et de musique; mais cet établissement eut peu de durée en raison des frais qu'il nécessitait.

Les artistes italiens venus à la suite de Catherine de Médicis, stimulèrent le zèle des artistes français, et firent admirer à la cour leur belle méthode de chant et la correction de leur style. Les airs de cour participaient du madrigal, du motet, de la chanson, et se chantaient à plusieurs voix. Paris possédait les plus habiles joueurs de luth, d'excellents joueurs de viole, de violon, de mandore, de hautbois, de flageolet et de trompette. Les théoriciens commençaient à faire oublier les anciens traités imités des grecs, et la succession des modes prit le nom de *Loi de l'enchaînement des accords*. Les compositeurs n'avaient, en dehors de la musique sacrée, aucun moyen de faire entendre des œuvres de quelque importance. La musique dramatique n'existait point encore; Henri III, en favorisa les premiers essais. Il chargea Beaulieu et Salmon de composer un opéra pour les fêtes en l'honneur du mariage de Marguerite de Lorraine avec le duc de Joyeuse, et cet opéra obtint un si grand succès qu'il fallut renouveler les représentations plusieurs jours de suite. Le théâtre et la musique dramatique, à partir de ce moment, devinrent une passion que Henri IV favorisa à son tour en accordant aux comédiens de province l'autorisation de s'établir à Paris. Les uns ouvrirent leur théâtre à l'hôtel de Bourgogne; les autres à l'hôtel de Clugny. Et comme Paris n'était pas éclairé la nuit, les spectacles avaient lieu de deux à quatre heures et demie, afin de protéger les citoyens contre les tireurs de laine et les coupe-jarret.

L'arrivée de Marie de Médicis contribua surtout à l'extension de la musique dramatique. Elle amenait à sa suite des artistes renommés, et le poëte Rinuccini qu'elle fit nommer gentilhomme de la Chambre. Celui-ci monta à Paris son opéra d'*Euridice*, joué précédemment à

Florence, et obtint un complet succès. On goûta beaucoup la musique expressive de Péri et le genre de déclamation notée auquel on avait donné le nom de *récitatif*.

Louis XIII hérita des goûts paternels pour la musique et les beaux-arts. Il étudia les règles du contre-point, composa des hymnes, des chansons d'un sentiment doux et mélancolique, et le *De Profundis* chanté à ses funérailles. Sous ce règne, Mazarin introduisit l'opéra italien, qui débuta par *La finta Pazza*, de Strozzi, pièce entièrement en musique.

L'abbé Perrin, en 1659, composa et fit représenter un opéra en cinq actes dont Cambert avait écrit la musique. Et comme ses pièces avaient du succès, Louis XIV lui accorda des lettres patentes pour fonder une Académie de musique. Mais les frais dépassant les recettes, l'abbé céda son entreprise à Lulli qui entra en fonction l'année suivante, 1672, et transporta sa troupe du jeu de Paume de la rue Mazarine, au théâtre de *Bel-Air*, rue de Vaugirard. La musique de ses opéras donna une vive impulsion à ce genre de spectacle, qui a constamment progressé jusqu'à nos jours.

Le règne de Louis XIV, si éclatant par la réunion extraordinaire d'hommes de génie dans toutes les branches du savoir humain, était moins bien partagé sous le rapport de la musique; mais l'arrivée de Lulli changea la face des choses, et l'art musical occupa dès lors une place honorable dans cet ensemble merveilleux. Il composa dix-neuf grands opéras de 1672 à 1687; les divertissements de plusieurs pièces de Molière; des symphonies, des trios, de la musique d'Eglise et une quantité de morceaux pour le violon.

Quant à la théorie, Descartes et surtout le P. Mersenne avaient vulgarisé la science de l'acoustique; et les ouvrages de ce dernier sur la composition musicale, restèrent classiques jusqu'à l'arrivée de Rameau, qui eut la gloire de trouver dans la *basso fondamentale* le vrai principe de l'harmonie. Rameau reconnut, le premier, la nécessité de déclamer le *récitatif* avec art, et de le rattacher au corps de l'ouvrage par le style et l'instrumentation. Les ouvrages didactiques de ce maître, sans atteindre à la vérité absolue, ont posé la question harmonique sur son véritable terrain, et furent loués par les italiens eux-mêmes, comme le témoignent les écrits du P. Martini. Plus tard,

J.-J. Rousseau se fit connaître comme musicien, sans rien ajouter à la science musicale. Il se contenta de donner les nombres harmoniques de la gamme de *la* mineur ou mode *hypodorien* des grecs, et de les ajuster à notre gamme d'*ut* majeur, sans voir que tout changement de fonction devait être accusé par les nombres. Il tenta de faire revivre la musique chiffrée, puis il abandonna la musique pour le roman et y obtint un immense succès. Il faudrait des volumes pour recueillir toutes les théories, toutes les contradictions, toutes les opinions plus ou moins bizarres qui ont occupé un instant l'attention publique avant de retomber dans l'oubli le plus profond ; mais cela montre combien de tentatives infructueuses ont été faites avant de découvrir la vérité absolue, et de donner les nombres précis des intervalles musicaux, base fondamentale de la science harmonique.

Le traité d'harmonie de Catel, publié en 1802, fit oublier la méthode trop exclusive et incomplète de Rameau ; et pendant près d'un demi-siècle ce fut le seul ouvrage employé dans l'enseignement. Après lui, la théorie de la musique resta stationnaire ; mais à l'arrivée de Cherubini, rompu aux études sévères de l'École romaine, l'École française, sans perdre son caractère, tint une place honorable vis-à-vis des Écoles allemandes et italiennes, dont les œuvres lyriques faisaient les délices du monde entier. Cherubini, outre ses opéras, composa pour les élèves du Conservatoire des *solféges* et une *méthode de contre-points et de fugue*, dans laquelle on ne trouve cependant pas la solution de toutes les questions théoriques restées dans l'ombre et l'indétermination.

Cherubini, toutefois, releva le niveau des études en montrant la manière d'unir les voix à l'orchestration comme le pratiquaient les grands maîtres allemands et italiens. On raconte que le premier Consul trouvait la musique de Cherubini trop bruyante ; et comme il lui vantait un jour les accompagnements de Paësiello et de Zingarelli, Cherubini lui répondit : « J'entends ; vous aimez la musique qui ne vous empêche pas de songer aux affaires de l'Etat. » Cette réplique hardie lui aliéna les faveurs impériales, mais après la chute de Napoléon, Cherubini fut nommé surintendant de la musique du Roi, membre de l'Institut et directeur du Conservatoire, dont il était depuis longtemps professeur d'Harmonie. La principale gloire de ce maître est d'avoir fait entrer la musique dans une nouvelle phase, en

lui donnant plus d'ampleur et de richesse harmonique, une orchestration plus colorée, alliant au style clair et précis de l'Ecole française le charme des mélodies italiennes.

Les œuvres magistrales des Gluck, des Mozart, des Beethoven, avaient ouvert de nouveaux horizons à la musique lyrique; et la savante méthode de chant des maîtres italiens, basée sur la parfaite exécution du rhythme, venant s'ajouter à l'inspiration dramatique, donnèrent aux représentations théâtrales un éclat jusqu'alors inconnu. Et si l'on ajoute la grâce et le charme des ballets à la beauté incomparable des décors, dont les magnificences architecturales et pittoresques grandissaient à chaque nouvelle pièce, soutenant le parallèle avec les plus savantes peintures, on concevra comment l'opéra français devint un spectacle unique au monde.

L'opéra-comique comptait une suite non interrompue de noms illustres : Grétry, Dalayrac, Nicolo, Méhul, Boieldieu, Hérold, Halévy, Auber; tandis que le grand opéra progressait sous l'impulsion des maîtres allemands et italiens. Les français, depuis Rameau, n'avaient à leur opposer qu'un petit nombre de grands maîtres de l'art : Langlé, Le Sueur, Gossec le créateur de la symphonie en France, Catel; puis, Halévy, proclamé, lors de l'apparition de *la Juive*, le plus grand des compositeurs français.

Auber, génie fin, spirituel, abondant, acquit, avec la *Muette de Portici*, une haute place dans le drame lyrique. Mais, rencontrant dans Meyerbeer un concurrent redoutable, il se retira de la lice, tandis qu'Halévy lui disputa glorieusement la première place.

Meyerbeer offre un bel exemple de ce que peut la persévérance sur le développement des facultés intellectuelles, et combien il est utile de mettre à profit l'expérience d'autrui pour franchir rapidement les échelons du Beau. Meyerbeer commença par s'approprier les formules élégantes de Rossini qui opérait une véritable révolution musicale en Italie; puis, d'après les conseils de son ami Weber, il prit parti pour la scène française où il débuta en 1831, avec l'opéra de *Robert-le-Diable* dont le succès fut immense. La grâce n'était pas une qualité innée de cette organisation âpre au travail, à la gloire, à la fortune. Il avait appris à faire chanter les voix en Italie, à colorer l'orchestration avec Beethoven, et sept années de travaux incessants et de méditations

profondes le mirent en état de coordonner un tout grandiose, original, puissant. Il écrivit ensuite *les Huguenots* avec plus de recherche encore ; mais le public reçut d'abord cet opéra avec indifférence. Froissé dans son orgueil, Meyerbeer ne reparut qu'en 1849 avec *le Prophète*, froidement accueilli aux premières représentations. Il est vrai que la reprise de *Guillaume Tell* avait nui, par comparaison, à la représentation bruyante du *Prophète*. Les délicats trouvaient qu'en regard de Rossini, Meyerbeer manquait d'originalité et d'élégance dans les cadences finales ; qu'il ne ménageait point de repos pour reprendre haleine ; qu'il visait trop à l'effet matériel par des sonorités excessives souvent obtenues en tronquant la forme mélodique, afin de faciliter aux voix l'émission de leurs notes les plus stridentes. Toutefois, après plusieurs auditions, cette remarquable partition fut acclamée comme elle méritait de l'être, et prit rang parmi les plus merveilleuses créations du drame lyrique.

L'*Africaine*, représentée en 1867, n'ajouta rien à la gloire de Meyerbeer. On y retrouve la même science, la même recherche de la force dans les effets harmoniques les plus capables d'ébranler violemment les sens.

Les moyens dont les compositeurs disposent aujourd'hui ne laissent rien à désirer sous ce rapport ; mais le mérite intrinsèque d'une œuvre musicale ne consiste pas uniquement dans l'excessive sonorité. Rappelons à ce sujet la leçon *ab absurdo* donnée par Rossini, lors de l'exposition universelle de 1867.

Rossini avait accepté d'écrire la *Cantate* pour la distribution des récompenses, et de conduire l'orchestre composé de quatre mille exécutants compris les chœurs. Et comme les compositeurs modernes avaient enrichi leurs partitions en y introduisant successivement les orgues, les tams-tams, les musiques militaires, les cloches, et finalement les enclumes, lui eut l'idée de mettre le *canon* au nombre des instruments de musique, et cela le faisait rire de grand cœur. Il ménagea donc très-habilement un *crescendo* final, couronné par un *colpo di canone*, qui donna sa note fondamentale avec tant de précision et de justesse d'intonation, que la critique la plus sévère n'y trouva rien à dire. Les novateurs étaient dépassés !

Le mouvement romantique de 1830 ayant rompu les grandes tradi-

tions classiques, les musiciens, à l'exemple des peintres et des littérateurs, s'efforcèrent de reproduire la nature par des combinaisons harmoniques capables de nous montrer des sentiments vrais, encadrés dans une nature réelle faisant tableau. Mais ces aspirations, à la fois réalistes et outrées dans leurs tendances, dépassaient le domaine des sons, et les efforts dirigés dans ce sens demeurèrent stériles. Toutefois, un judicieux compromis ramena les bons esprits aux saines traditions de l'harmonie, au respect des lois de l'enchaînement des accords et des affinités des sons les uns pour les autres, et nous valut des œuvres d'une puissante originalité, contenant des pages exquises, comme on le remarque dans les œuvres de Berlioz, de Félicien David, de Chopin, de Schumann, auxquels se rattachent les noms d'Onslow, de Mendelssohn, de Weber, les précurseurs d'une évolution qu'il nous suffit de signaler ici, ne pouvant enfreindre les limites que comporte une simple esquisse de l'histoire de la musique.

---

§ IV. LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE.

Les Grecs reçurent des Egyptiens plusieurs de leurs instruments de musique, et en inventèrent quelques autres. Ils attribuent à Apollon l'invention de la flûte droite à embouchure de sifflet, le hautbois et la cithare ; à Mercure, la lyre montée de 4 cordes ; à Minerve, la double flûte ; au dieu Pan, la flûte composée de sept tubes en roseaux. Ces instruments divins furent peu à peu perfectionnés par de simples mortels. Hyagnis, père de l'infortuné Marsyas, perfectionna le monaule ou hautbois ; Midas inventa la flûte oblique ou traversière ; Thyrénus, la trompette d'airain, consacrée à Mercure ; Micon de Palène, la grosse flûte de Mars, dont il remporta le prix aux jeux Pythiques. Enfin, Orphée et Terpandre complétèrent la lyre de Mercure en la montant de sept cordes. Tels sont les instruments dont les Grecs firent usage pendant plusieurs siècles.

Les monuments de l'antique Egypte nous font connaître la forme des harpes, des cithares, des trompettes, des cymbales, des tambours, des systres. Ces mêmes instruments étaient de grosseurs variées, afin

de produire des sons plus ou moins graves, plus ou moins aigus, et l'on en réunissait un grand nombre dans les cérémonies religieuses.

On attribuait l'invention de la trompette aux Toscans ; le chalumeau aux Arcadiens ; la lyre aux Candiotes ; le hautbois aux Lacédémoniens ; le cornet à bouquin aux habitants de la Trace ; le tympanon aux Egyptiens ; les cymbales retentissantes aux Arabes ; la pectide et autres instruments aux Siciliens.

Une épigramme de Philippe de Thessalonique, fait connaître les instruments employés pour le culte de la mère des dieux : les cymbales d'airain, les doubles flûtes en corne de bœuf, les bruyants tambours.

Lycaon ajouta une huitième corde à la cithare de Terpandre, pour compléter l'octave. Il y avait alors trois sortes de cithares et trois sortes de flûtes correspondant aux modes Lydien, ton de *fa ;* Dorien, ton de *ré ;* Phrygien, ton de *sol ;* les seules tonalités connues à cette époque. Vinrent ensuite la Magadis, montée de vingt cordes, dont s'accompagnait Anacréon. On attaquait les cordes hautes avec le *plectrum*, les cordes graves avec la main gauche, comme nous le montre une peinture de Pompéia. Le Psaltérion ou Nablum, perfectionné par Alexandre de Cythère, s'attaquait aussi avec le *plectrum.* Le Skindaspe, était monté de quatre cordes graves; le Barbiton, que l'on confond souvent avec la lyre, n'avait que trois cordes, et la Pectide deux. L'Epigone, instrument auquel on avait donné le nom de son inventeur, était montée de vingt doubles cordes que l'on attaquait sans *plectrum.* La main droite faisait le chant; la main gauche l'accompagnement. La Sambuque, instrument triangulaire monté de quatre cordes métalliques, était fort en usage chez les orientaux, et servait à Ibycus pour accompagner ses chants inspirés. Le Ptéron, comme l'indique son nom, avait la forme d'une aile et quinze cordes graduées.

La cithare, au temps de Périclès, fut montée de onze cordes par le poète Timothée, de Milet, la gloire de sa patrie ; et la réforme fut complétée par l'adjonction d'un quatrième tétracorde, afin de réunir les deux genres *conjoint* et *disjoint*, c'est-à-dire le mode *Hypodorien* ou de *la mineur*, et le mode *Dorien* ou de *ré minenr* avec le *si bémol.* Cette réforme porta le nombre des cordes à dix-huit, et dès lors la cithare resta sans changement, sauf les modifications de forme et les ornements dont l'enrichissait la fantaisie des musiciens.

Amphion et Arion, de Metymne, avaient des cithares d'or ; et Lucien parle d'une cithare d'or incrustée de pierres gravées et de camées d'un grand prix, appartenant à un citoyen de Tarente, amateur passionné de musique.

La flûte oblique, perfectionnée par Prosnomus, d'Athènes, qui avait imaginé des doigtés qui permettaient de jouer dans les trois modes avec le même instrument, était quelquefois ornée avec un grand luxe. Horace parle de flûtes chargées d'orichalque, mais Lucien cite Timothée qui avait acheté une flûte un talent, 5,700 francs, et le célèbre Isménias qui avait payé la sienne sept talents, 39,900 francs.

On sait que les flûtes variaient beaucoup de forme et de dimension; mais les auteurs n'entrent dans aucun détail technique à cet égard. Nous voyons seulement par les titres des comédies de Térence (1), que l'on employait au théâtre les *flûtes droites*, à embouchure de sifflet, dont le son était grave, et les *flûtes gauches* dont le son était aigu ; les flûtes Tyriennes, les flûtes Pytholiques ou flûtes douces avec lesquelles on accompagnait les acteurs ; mais les chœurs étaient accompagnés avec les *flûtes choriques*, ou flûtes droites, ayant un pavillon de corne qui rendait le son plus éclatant.

Toutes ces inventions furent dépassées par l'orgue hydraulique imaginé par Ctésibius, mécanicien d'Alexandrie. Tertullien en parle avec admiration. « Cette machine étonnante et magnifique qu'on appelle *hydraulis*, composée de tant de conduits et de parties différentes offrent un si grand assemblage de sons, qu'on dirait une armée de tuyaux qui ne forment cependant qu'un seul et même instrument. » Combien ces renseignements eussent été plus complets sans la perte des ouvrages d'Euphranor sur les flûtes, et surtout de Phillide, de Délos, qui avait décrit tous les instruments de musique de son temps? Peut-être retrouverait-on ces ouvrages parmi les traductions arabes faites sous les Abdérame, et conservées dans les bibliothèques de l'Espagne (2), ou bien encore chez les Russes, qui firent, au XIe siècle, des copies de tous les auteurs grecs.

---

(1) Traduites par le marquis de Belloy, et couronnées par l'Académie française.

(2) La bibliothèque Medinaceli, à Madrid, est la plus riche de toute l'Espagne, en manuscrits grecs et arabes.



Les anciens unissaient volontiers divers instruments dans de petits concerts, comme le témoigne une épigramme de Théocrite. « Veux-tu, au nom des Muses, me chanter sur ta double flûte un air doux et tendre ? Moi, je vais prendre mon luth et en faire retentir les cordes, pendant que le pâtre Daphnis animera de son soufle ses rustiques roseaux. Ainsi, debout, sous le chêne épais derrière la grotte, nous empêcherons Pan, aux pieds de bouc, de dormir. »

Quelques-uns de ces anciens instruments sont restés populaires parmi nous : les flûtes droites à embouchure de flageolet, la flûte oblique ou traversière, le piffre ou hautbois, la zampogna ou cornemuse, le luth, la mandoline aux cordes métalliques, la flûte de pan ou syringe, les cymbales, la grosse caisse, le tympanon, le tambour, la harpe, la trompette, que les italiens appellent encore *la tromba romana*, le cor de chasse, la musette.

L'*hydraulis*, ayant été transformée par l'adaptation d'un mécanisme à air comprimé qui remplaçait la pression de l'eau, le nouvel orgue fut adopté par la liturgie des premiers temps du christianisme pour accompagner les chants sacrés. Constantinople avait le monopole de la fabrication de cet instrument divin, et le conserva plusieurs siècles. Mais au IX[e] siècle, un moine vénitien affranchit l'Italie de ce tribut, et fabriqua des orgues qui se répandirent dans toute l'Italie ; puis l'Allemagne, la France, l'Angleterre, fabriquèrent des orgues dont l'ingénieux mécanisme contribua puissamment à perfectionner la science de l'harmonie.

Les grecs et les romains avaient employé avec succès au théâtre les *vases acoustiques* en bronze et en terre cuite ; et les italiens s'en servirent aussi quand le goût de la musique dramatique se généralisa chez eux. Mais, après qu'ils eurent trouvé l'art de construire des salles de spectacle en observant les lois de la propagation et de la réflexion des ondes sonores, ils les supprimèrent. Ces vases offraient les consonnances de la *quarte*, de la *quinte*, de l'*octave*. Ils étaient placés de chaque côté de la scène, les petits au-dessus des grand.

En France, on a récemment remplacé les ornements peints en relief par des sculptures qui brisent les ondes sonores au lieu de les réfléchir conformément à la loi qui fait l'angle de réflexion égal à l'angle d'incidence, et le volume du son en est de beaucoup amoindri.

Les instruments dont s'accompagnèrent les Trouvères et les Troubadours, tels que la mandore, la vielle, le violon, dont l'origine remonte aux indiens, la guitare empruntée aux maures d'Espagne, la rothe des bardes bretons, sont restés longtemps sans changements, ainsi que la viole ou alto, la basse de viole ou violoncelle, dont les Ménestrels faisaient usage. Ce dernier instrument était alors monté de sept cordes, que le P. Tardieu de Tarascon réduisit à cinq, au XVIII[e] siècle, et les célèbres luthiers italiens : Amati, Stradivarius, Bergonzi, Guarnerius, le montèrent de quatre cordes, comme le violon et l'alto. Il y avait encore le *violone* ou contre-basse, monté de sept cordes, qui ont été réduites à quatre pour les contre-basses *solo*, et à trois pour les contre-basses d'orchestre.

On cite comme une curiosité la contre-basse de l'antique abbaye princière d'Einsiedeln, dans le canton de Schwitz. Il faut deux artistes placés l'un au-dessus de l'autre pour jouer de cet instrument gigantesque. Le premier pose les doigts sur les cordes ; le second manie l'archet. L'*octo-basse* à trois cordes, imaginé par Vuillaume, supplée au second musicien au moyen de clefs et de pédales. Le son le plus grave est de 64 vibrations par seconde ; c'est l'*octave* des tuyaux d'orgue de 32 pieds.

Les orgues, au XVII[e] siècle, s'enrichirent de nouveaux registres qui en variaient les ressources harmoniques. Les italiens citent avec gloire Vincent Colonna, de Venise, et Antonio Corno de Brescia ; les Français, F. Bedos, de Celles.

Ce perfectionnement conduisit à l'invention du *cembalo* ou clavecin, du clavicorde, de l'épinette, du clavecin angélique, qui différaient de ces instruments primitifs en ce que les cordes étaient frappées par de petits marteaux de bois, recouverts de peau. Ce fut un acheminement vers le *piano-forte*.

Cristoforo, de Padoue, établi à Florence en 1711, est l'inventeur du clavecin. Il fut imité par Marius, en 1716, à Paris, et par Schroder, en 1717, en Allemagne.

Cet instrument, qui détrôna le luth et la guitare, fut perfectionné en Angleterre par John Broadwood, en 1772 ; à Paris par Sébastien Erard qui inventa le système *à échappement* en 1776, par Ignace Pleyel, en 1825. Dès lors la France, loin d'être tributaire

de l'étranger, vit ses instruments recherchés dans les quatre parties du monde.

Denner, de Nuremberg, inventa la clarinette en 1690. Cet instrument précieux, aux sons limpides et sonores, fut bientôt vulgarisé dans les orchestres de théâtre et de musique militaire. On en fabriqua de quatre sortes : Les clarinettes en *ut*, en *si*♭, en *la*, et la petite clarinette en *mi*♭ des musiques militaires.

Le cor d'harmonie est un dérivé de la trompe de chasse ; le trombone fait la basse du cor, du cornet à pistons, des trompettes ; l'ophycléide aux sons graves, et la famille des saxophones complètent les instruments de cuivre de nos orchestres militaires ; ils peuvent s'unir aux violons, altos, violoncelles, contre-basses, tympanons, grosse caisse, cymbales, caisse roulante ou tambour, et le triangle.

Les instruments de bois sont le cor anglais, inventé en Italie, les flûtes, les hautbois, les clarinettes, les bassons, les harpes d'or, perfectionnées par Erard, lesquelles font partie d'un orchestre complet, et enrichissent l'harmonie de leurs splendides arpéges.

Les musiques militaires se composaient autrefois à peu près des mêmes instruments que l'orchestre de nos théâtres, excepté les instruments à archet, et l'on y avait ajouté le chapeau chinois à clochettes, que l'on supprima comme trop barbare, ainsi que le serpent, remplacé avantageusement par l'ophycléide, et qui tend aussi à disparaître de nos Eglises où il sert à accompagner le plain-chant.

Le cornet à pistons, inventé par Stolzel, en 1773, et importé en France par Spontini en 1826, est le ténor des instruments de cuivre, dont la famille a été complétée par le facteur Sax. Elle forme un ensemble admirable d'instruments variés et parfaits, d'une grande sonorité, possédant le caractère martial et mélodique qui convient à ce genre de musique.

Voici la nomenclature des instruments dont se composent nos orchestres militaires modernes.

Pistons en *si*♭ ; bugles, en *si*♭ et *mi*♭ ;

Sax-horns alto, en *mi*♭ ; baryton, en *si*♭ ; basse, en *si*♭ ; contre-basse, en *si*♭ et *mi*♭ ;

Trombone à coulisse en *ut* ; à pistons, en *si*♭ ;

Cor d'harmonie dans tous les tons avec corps de rechange ;

Trompette à pistons en *mi*♭;
Ophycléide en *ut;*
Flûtes en *ut* et en *mi*♭ *;* petite flûte en *ut* et en *mi*♭ *;*
Hautbois en *ut*, et hautbois aigu ou musette ;
Cor anglais en *fa*, ou hautbois-basse ;
Bassons en *ut ;*
Clarinettes en *ut*, en *si*♭, en *la ;*
Petite clarinette en *mi*♭ *;*
Saxophones : soprano, en *si*♭ *;* alto, en *mi*♭ *;* baryton, en *si*♭ *;* basse, en *mi*♭.

Mais, de toutes les inventions modernes, la plus surprenante, la plus incroyable, la plus inattendue, la plus merveilleuse, sinon la plus utile, est sans contredit le *Pyrophone* de M. F. Kastner. Le gaz et l'électricité en sont les principaux agents. Ils mettent en vibration les tubes de verre d'un lustre ordinaire dans lequel brûle le gaz. Un clavier correspond à ces tubes et les fait résonner avec une grande puissance, selon que la flamme s'élargit ou se rétrécit. Les gros tubes produisent les sons graves ; les petits tubes, les sons aigus. L'exécutant se tient dans une pièce voisine ; et cet orchestre lumineux se fait entendre tout à coup, sans que le spectateur soit témoin d'aucun préparatif. Quelle dut être la surprise des convives qui entendirent ces voix célestes pour la première fois ? Un grand Pyrophone figurera, dit-on, à la prochaine exposition internationale.

Mais là ne s'arrête point l'esprit inventif de notre temps, si fécond en créations extraordinaires. M. Lissajous avait trouvé le moyen de photographier la forme du son ; M. Helmholtz, le savant professeur d'Hédelberg inventa la *Sirène polyphone* et le *résonnateur conique,* qui permettaient d'entendre de nouveaux sons concomitants de la corde en vibrations ; et voici venir un nouveau télégraphe acoustique, qui vous fait assister, sans sortir de chez soi, à un concert donné à plusieurs lieues de distance.

Nous nous arrêtons à cette dernière découverte américaine, qui paraît être l'expression suprême de la physique appliquée à l'acoustique musicale.

D. SUTTER,
Officier d'Académie, Vice-Président de la 4e classe,
membre correspondant de l'Institut de Genève, etc.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Aurifodina, sive FLORES ILLUSTRIUM POETARUM, complectens axiomata, proverbia, sententias, dicta sapientium, eruditiones et præcepta, latinitatis flores leporesque; etc.... *Auctore* E. MENU DE LAON, in pluribus collegiis a Litteris socio cooptato.

Parmi les travaux de compilation que nous ont laissés les érudits du dernier siècle, nous avons souvent admiré et consulté avec fruit une œuvre qu'on peut appeler monumentale , véritable encyclopédie scientifique, littéraire et philosophique, dans laquelle on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de la patience dans les recherches, ou de la sage et habile disposition des matériaux amassés. Nous voulons parler de l'ouvrage intitulé *Theatrum vitæ humanæ*, dont nous regrettons de ne pas retrouver le nom de l'auteur dans notre mémoire. L'ouvrage est en latin et ne forme pas moins de quatre volumes in-folio : c'est ce qu'on appellerait aujourd'hui une *Encyclopédie*, ou série d'articles classés dans l'ordre alphabétique, sur tous les mots qui comportent un certain développement dont les citations des anciens auteurs font presque tous les frais.

Sans avoir prétendu écrire des in-folio, M. Menu de Laon, notre jeune et zélé collègue, semble avoir voulu marcher sur les traces du savant auteur du *Theatrum vitæ humanæ*, bien que son plan en diffère essentiellement. Dédaignant les études futiles ou vulgaires, animé du noble et généreux désir de faciliter les recherches aux amateurs de cette littérature classique qui, ancienne par la date, ne vieillit jamais pour les hommes de goût, M. Menu a eu raison d'ambitionner la mission de rendre service, tout en se donnant à lui-même les jouissances du compilateur lettré. Comme l'encyclopédiste dont nous

avons cité le grand travail, il a adopté l'ordre alphabétique, en se plaçant exclusivement au point de vue des poètes latins, à qui il emprunte les matériaux de son encyclopédie.

On devine aisément les difficultés, les obstacles, et, disons-le aussi, les découragements contre lesquels a dû lutter notre laborieux collègue dans le cours de ses longues recherches, pour en arriver, après plusieurs essais courageusement poursuivis au milieu de ce vaste labyrinthe, à un travail plus ou moins définitif de sélection et de classification. Après bien des remaniements et des éliminations, l'œuvre de M. Menu se compose en ce moment de 252 articles, contenant environ 6,000 passages plus ou moins étendus des divers poètes de l'ancienne Rome sur les sujets successivement envisagés par l'auteur, depuis *Abstinentia*, *Adolescentia*, *Adulatio*, *Adversitas*, jusqu'à *Voluptas*, *Vulgus*, *Vulnera*, *Vultus*. — Si l'on veut savoir d'une manière précise quels sont les poètes qui ont fourni leur contingent, l'auteur nous l'apprend dans un sous-titre, qui a peut-être le défaut d'être un peu long : Horace, Virgile, Sénèque, Properce, Lucain, Juvénal, Tibulle, Boëce, Ausone, Plaute, Martial, Perse, Publius Syrus, Lucrèce, Térence, Silius Italicus, Stace, Manilius, Valérius Flaccus, Catulle, Claudien, Ennius, Stobée, Phèdre ; — telles sont les abeilles qui ont formé le miel de cette ruche poétique. On le voit, c'est un répertoire des plus attrayants et des plus variés, où le lecteur trouvera, sur chacun des sujets traités, une brillante moisson de textes, pensées ou apophtegmes, dont le rapprochement ingénieux fera saisir d'un coup-d'œil et ressortir les théories et les sentiments de chacun des poètes cités. Il y a des articles plus riches que d'autres, et nous citerons notamment : *Amicitia*, *Amor*, *Deus*, *Divitiœ*, *Dolor*, *Finis*, *Infernum*, *Malitia*, *Mors*, *Mulier*, *Regnum*, *Virtus*, etc. ; et il y a tel de ces articles qui ne renferme pas moins de cent et jusqu'à deux cents textes ou citations. L'ordre suivi dans la place assignée aux divers textes composant chaque article est généralement conforme à la logique rationnelle des idées, bien que parfois il nous semble pouvoir être révisé et modifié avec quelque avantage, soit pour la mémoire du lecteur, soit surtout au point de vue de l'exposition saine et naturelle du sujet lui-même, dont l'aspect synthétique constitue le principal mérite et la grande difficulté en ce genre de composition.

Nous arrêterons-nous à signaler la grande utilité que présente cette compilation encyclopédique de nos poètes latins ? Non ; mais ce qu'il doit nous être bien permis de dire, c'est que nous l'avons lue avec le plus vif intérêt, et que beaucoup d'autres en retireront certainement, comme nous, un profit solide, en même temps qu'ils y trouveront un puissant attrait. Aussi ne pouvons-nous que remercier notre studieux collègue de la confiance qu'il nous a témoignée en nous soumettant son manuscrit, et faire des vœux pour que sa publication prochaine procure aux lecteurs avides d'apprendre ou désireux de se ressouvenir, les jouissances littéraires qu'il promet.

Est-ce à dire que le travail de M. Menu soit parfait ? L'auteur lui-même ne le prétend pas, et nous croyons le connaître assez pour penser qu'en ouvrant ses cartons à la *Société des Etudes historiques* et nous donnant la primeur de son travail, il a voulu sincèrement provoquer, je n'ose dire des critiques, mais des observations, ou plutôt des conseils, qui, dictés par l'amitié, ne sauraient avoir qu'un but unique : rendre l'*Aurifodina* plus utile, s'il est possible, plus attrayante, et enfin plus complète dans le cadre que l'auteur a voulu lui donner.

Tel qu'il est, le travail que nous examinons formerait deux volumes in-8° de 400 pages de texte. Ici une première objection se présente. On se demande si le cercle de ses lecteurs ne se trouvera pas bien restreint, et si, au point de vue toujours important de la publicité, il n'eût pas été préférable de borner les textes en les passant cruellement à un nouveau crible, de façon qu'un seul volume put contenir même, s'il était possible, la traduction à côté du texte.... Nous ne faisons que poser la question sans oser insister, par le motif qu'un livre de cette nature, même avec traduction, ne peut s'adresser qu'aux esprits lettrés et ne sera guère lu que par eux. Toutefois, en vue de cette réduction qui aurait ses avantages, et plus encore pour conserver à l'œuvre de notre collègue cette saveur vraiment classique qui lui convient et qui doit la recommander, nous proposerions à l'auteur de sacrifier, non point les poètes dits *de la décadence*, mais au moins *Ausone* et *Boëce*, qui apportent un assez fort contingent à l'*Aurifodina*, mais qui nous semblent inaugurer une autre période littéraire.

Pour ce qui nous touche personnellement, qu'on nous permette de

le dire avec franchise, nous regretterons ces brèches faites à la *Mine d'or* du Parnasse latin : en les proposant, nous nous plaçons au seul point de vue du succès de l'ouvrage. Et cependant, toujours à ce même point de vue, nous serions encore tenté de conseiller à M. Menu de réduire et condenser de nombreux fragments qui ont vingt vers et même au-delà : nous lui signalerons notamment plusieurs citations bien étendues de Virgile, Ovide, Properce, Juvénal, Silius Italicus, Sénèque et Claudien. Ne pourrait-il pas se borner à citer la pensée principale, en laissant au lecteur curieux le plaisir d'en chercher le développement, d'après l'indication marquée à la fin de chaque texte?

Après avoir paru formuler nos observations dans le sens d'une réduction ou condensation des matières de l'*Aurifodina*, au moins en certaines de ses parties, il nous siérait mal de parler de lacunes. Qui n'en trouverait dans un travail de ce genre? Mais on sera plus indulgent, et disons mieux, plus juste, si on se reporte au titre du livre, qui traduit exactement le but de l'auteur en le circonscrivant dans ses limites. Ce n'est pas une encyclopédie complète ; ce que l'auteur a voulu prendre et butiner dans le Parnasse de la latinité classique, le voici : *Axiomata, proverbia, sententiæ, dicta sapientium, eruditiones et præcepta*..... Il y a bien ensuite : *Latinitatis flores leporesque*, dont la suppression, à notre humble avis, aurait peut-être pour résultat de laisser l'auteur plus libre dans ce petit travail de révision et de résumption, en fermant de ce côté toute porte à la critique ; mais, encore une fois, on ne saurait demander à l'auteur plus qu'il n'a été dans sa pensée et dans son plan de nous donner. Quoi qu'il en soit, il doit nous être permis de regretter que M. Menu, après avoir donné, par exemple, une place à *Amor*, *Ver*, etc., n'en ait pas fait une à *Odium*, à *Hyems*, qui n'auraient pas manqué de lui fournir des citations poétiques.

Enfin, l'auteur nous permettra de lui soumettre, en terminant, une idée dont l'exécution serait susceptible de donner une valeur particulière à son travail, en rendant moins pénibles les réductions de textes dont nous avons parlé. Il s'agirait de grouper sous un même article deux ou plusieurs des articles actuels, qui, ainsi fondus en un seul, pourraient, par suite, sans un trop grand inconvénient, voir abréger ou même supprimer divers textes afférents à ces sujets ainsi réunis. Je

donne quelques exemples : ne pourrait-on pas joindre ensemble *Bellum* et *Militia*, — *Metus* et *Timor*, — *Gaudium* et *Lœtitia*, — *Misericordia* et *Pietas*, — *Beatitudo* et *Felicitas*, — *Adversitas* et *Miseria*, — *Adolescentià* et *Juventus*, — *Culpa*, *Peccatum* et *Vitium*, — *Fraus* et *Deceptio*, — *Afflictio* et *Dolor ?* N'y aurait-il pas là un moyen ingénieux et très-littéraire de dégager, par le simple rapprochement des textes, le sens précis de mots trop souvent considérés comme synonymes ? — N'y aurait-il pas aussi quelque intérêt à rapprocher *Gula* de *Frugalitas*, *Mendacium* de *Veritas*, — *Incontinentia* de *Castitas*, — *Gratitudo* et *Ingratitudo* de *Beneficium ?* Enfin, qu'est-ce qui empêcherait de réunir en groupes : *Sanitas*, *Infirmitas*, *Morbus*, et même *Medicina ? Labor*, *Otium*, *Ignavia* et *Pigritia ? Divitiæ*, *Paupertas*, *Avaritia* et *Parcimonia ?* Cette synthèse (qui demanderait à peine un remaniement dans l'ordre alphabétique) ne porterait-elle pas avec elle plus de lumière et plus d'intérêt ?

Encore une fois, nous faisons ici de simples questions, que nous soumettons à l'auteur, et sur lesquelles nous insisterions peut-être davantage si nous pouvions ajouter à notre propre appréciation celle de quelques-uns d'entre vous. En nous permettant ces remarques, dictées tout à la fois, nous pouvons bien le dire, par une bienveillance des plus sympathiques et par une impartialité des plus sincères, nous avons voulu contribuer (pour une trop faible part, sans doute) au perfectionnement d'une œuvre de patience et de goût, en assurant le succès qu'elle mérite, et en osant promettre à son auteur les félicitations et la reconnaissance des gens sérieux et lettrés. Quant à nous, qui avons l'heureuse fortune de signaler ce travail encore inédit, nous ne pouvons qu'émettre le vœu de voir prochainement le livre de l'*Aurifodina* livré à la publicité et apprécié, comme il mérite de l'être, par des juges dont la haute approbation sera pour l'auteur autrement précieuse que la nôtre.

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté,
Vice-Président de la *Société des Etudes historiques*.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCE DU 21 JUIN 1878.

SÉANCE DU 21 JUIN. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER, *Vice-Président*. — Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Georges DUFOUR, Secrétaire de la 4e classe, est chargé par M. le Président de remplir aujourd'hui, pour la séance en assemblée générale les fonctions de Secrétaire.

M. DESCLOSIÈRES, donne communication d'un article de *l'Union* sur le Mémoire de M. de Nettancourt. Il donne ensuite avis que la *Société pour l'avancement des sciences,* sous la présidence de M. Frémy, membre de l'Institut, doit tenir le 27 août une séance publique, rue de Rennes, 76.

M. le comte DE BUSSY, administrateur, communique plusieurs lettres :

1° de M. l'abbé JULIEN-LAFERRIÈRE, qui annonce sa double nomination comme chanoine titulaire de la Rochelle et officier d'académie, et fait part également de son admission dans la Société des antiquaires de France, comme membre associé. Son ouvrage l'*Art en Saintonge* figure à l'Exposition dans la classe 12, groupe 2 ; il en adressera prochainement les premiers fascicules à la Société et il annonce actuellement l'envoi du 3e volume du recueil des mémoires de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'Archéologie de Saintes, dont il est président.

2° de M. PEROT, qui envoie sa démission.

La démission est enregistrée avec l'expression des regrets de la Société.

MM. DE BUSSY et JORET-DESCLOSIÈRES présentent la candidature comme membre titulaire correspondant de la 3e classe, de M. DU BOIS DE JANCIGNY, chevalier de la Légion d'Honneur, Directeur des Contributions indirectes

de la Somme, membre de la Société des Antiquaires de Picardie et de l'Académie d'Amiens.

Il est nommé une commission d'examen, composée de MM. Louis-Lucas, colonel Fabre et Duvert. M. Duvert est chargé du rapport

La parole est donnée à M. le colonel Fabre pour la lecture de son rapport sur la candidature de M. Eugène d'Auriac. M. le colonel Fabre propose de classer M. d'Auriac dans la 4e classe, qui s'occupe spécialement des beaux-arts.

Les conclusions du rapport sont adoptées, et M. Eugène d'Auriac est élu à l'unanimité membre titulaire-résidant de la 4e classe.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un Président en remplacement de M. Théry, décédé.

M. Nigon de Berty propose de nommer Président, par acclamation, M. Barbier, notre vice-président.

La proposition est adoptée, et M. Barbier est élu Président par acclamation.

On procède alors à l'élection d'un Vice-Président en remplacement de M. Barbier, nommé Président.

Mgr Tolra de Bordas est élu Vice-Président.

M. Barbier et Mgr Tolra de Bordas remercient la Société.

M. Sutter offre son ouvrage sur l'*Esthétique musicale et la science du Rythme*, M. Pinset est chargé d'en rendre compte.

M. Barbier propose ensuite pour la chronique de l'*Investigateur* une note sur un ouvrage de M. Vavasseur : *Traité des Sociétés civiles et commerciales*, en deux volumes.

Cet ouvrage contient une préface dans laquelle se trouve un résumé de notre histoire financière dans l'ancienne société française, et se rattache ainsi par un lien très-direct à la *Société des Etudes historiques*. M. Barbier a déjà fait un rapport dans le journal le *Droit* sur l'ouvrage de notre collègue, qui se recommande par de nombreuses recherches et une étude approfondie de la jurisprudence.

M. Barbier, commence la lecture de l'étude de M. Muray, président du tribunal de Londun, sur *Bernard Palissy*.

La Société entend ensuite la lecture de la notice biographique sur M. Théry par M. Nigon de Berty.

La lecture est interrompue par le départ de M. le Président Barbier, qui cède la présidence à Mgr Tolra de Bordas.

M. de Berty termine sa lecture, et reçoit les félicitations de ses collègues.

Après diverses observations échangées entre MM. JORET-DESCLOSIÈRES, comte DE BUSSY, RAUNIÉ, le renvoi au comité du journal est voté, avec réserve de la lecture pour la prochaine séance publique.

L'ordre du jour appelle la lecture des rapports de Mgr DE BORDAS sur plusieurs ouvrages historiques italiens; mais Mgr DE BORDAS cède son tour de parole à M. le colonel FABRE, qui communique ses différents rapports : 1° sur un volume des *Mémoires de l'Académie de Dijon,* 2° sur un volume des *Mémoires de l'Académie de Montbelliard,* 3° sur une publication concernant la *forteresse vitrifiée du Puy de Gaudy et la ville de Guéret*, par M. THUOT, ancien professeur de philosophie.

La Société entend avec un grand intérêt ces différents rapports, et en vote le renvoi au comité du journal.

L'Administrateur,
COMTE DE BUSSY.

Le Secrétaire général,
GABRIEL JORET-DESCLOSIÈRES.

Amiens. Typographie DELATTRE-LENOEL, rue des Rabuissons, 30.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

ANCIEN

INSTITUT HISTORIQUE

RECONNUE ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 3 MAI 1872

QUARANTE-QUATRIÈME ANNÉE

Novembre-Décembre 1878.



PARIS

CHEZ M. L'ADMINISTRATEUR,
Rue Gay-Lussac, 40.

ET CHEZ

ERNEST THORIN, Libraire,
Rue de Médicis, 7.

J.-B. DUMOULIN, Libraire,
Quai des Augustins, 13.

La SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES (*ancien Institut historique*) tient ses séances à la Mairie du deuxième arrondissement de la ville de Paris, rue de la Banque, le *premier* mercredi et le *troisième* vendredi de chaque mois, à huit heures du soir.

COMPOSITION DU BUREAU PENDANT L'ANNÉE 1878

Président . . . . M. J.-C. BARBIER, O. ✻ ✠ ✪ I, Conseiller à la Cour de Cassation, rue La Bruyère, 53.

Président honoraire . . . . . M. le baron TAYLOR, G. O. ✻ ✠ ✠, membre de l'Institut, rue de Bondy, 68.

Vice-président . . . . Mgr TOLRA DE BORDAS, ✠, Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII, Docteur en droit Civil, en droit Canon et en Théologie, avenue Montaigne, 41.

Secrétaire-général . . . . . . M. Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Thénard, 4 (boulevard Saint-Germain).

Secrétaire-général adjoint . . M. Gustave DUVERT, publiciste, ✪ A, rue des Martyrs, 41-47.

Administrateur (1) . . . . . . M. le comte DE BUSSY, rue Gay-Lussac, 40.

TABLE DU NUMÉRO DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1878.

(1) *M. l'Administrateur reste à son cabinet, rue Gay-Lussac, 40, les* ***Mardis*** *et Vendredis, de 2 heures à 4 heures.*

44e Année. Novembre-Décembre 1878. N° 6.

L'INVESTIGATEUR

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

LA BULGARIE

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

(*Lu à la Séance publique du* 12 *mai* 1878.)

Au moment où le monde oriental se transforme, soit par l'antagonisme des races, soit par l'évolution naturelle et vitale du progrès civilisateur, il nous a paru intéressant de diriger nos études sur une petite nation qui semblait depuis longtemps comme ensevelie dans les limbes de l'oubli et de l'ignorance, mais dont l'importance s'est révélée tout d'un coup aux yeux de l'Europe émue et attentive.

Nous vous parlions ici l'année dernière du peuple roumain, qui, depuis un siècle, a pris une marche ascendante, un développement national fortement caractérisé : race latine égarée, en quelque sorte, au milieu des slaves, elle touche au but préparé par ses patriotiques efforts. Nous voulons esquisser aujourd'hui devant vous la nationalité bulgare, beaucoup moins active, moins fiévreuse, moins développée sous le rapport intellectuel et politique, mais par là même plus digne d'intérêt et de sympathie. Nous trouvons là quatre à cinq millions d'individus, étagés sur les deux versants du Balkan, ou disséminés dans les plaines limitrophes, soumis depuis quatre siècles à la domination turque, engourdis et comme stupéfiés sous un pouvoir éner-

vant, n'ayant reçu de l'Europe aucun de ces courants qui agitent, électrisent, renouvellent les peuples, en ouvrant les âmes aux aspirations vivifiantes du progrès, du bien-être, de la liberté.

Telle est l'histoire du passé ; mais, au moment où nous parlons, la Bulgarie vient d'être le théâtre d'une lutte gigantesque dont les résultats doivent évidemment transformer ses destinées. C'est en elle que gît le nœud de la question d'Orient, non encore définitivement résolue. Sa nationalité, son avenir sont en jeu ; elle peut échapper à un joug pour retomber sous un autre ; elle peut toucher aussi à l'aurore de son indépendance. L'Europe a les yeux sur elle et décidera de son sort. Le moment nous paraît donc opportun pour dire quelques mots sur ce pays, en l'étudiant au point de vue historique et littéraire.

Je ne m'arrêterai pas longuement à l'histoire des Bulgares. Soumis tour à tour par l'Empire Grec et par les Turcs, ils n'ont, depuis huit siècles, qu'une existence incolore et pour ainsi dire effacée. Pourtant, à l'origine, ce fut une nation énergique et terrible ; elle fut conquérante avant d'être conquise. Aujourd'hui si soumis et si humble, ce peuple de pasteurs fut un peuple guerrier, au même degré que les Huns, ses congénères.

Les Bulgares appartiennent en effet à la race touranienne ou finno-mongole. Venus de l'Asie septentrionale à une époque reculée, ils s'établirent sur les rives du Volga ou Boulga, pays qui prit le nom de Grande-Bulgarie. On trouve encore aujourd'hui des ruines curieuses de l'ancienne résidence des Bulgares dans la ville de Bolgary, située dans le gouvernement de Kasan, sur la Kama, près de sa jonction avec le Volga.

Les Bulgares prennent place dans l'histoire au moment où les Huns en disparaissent. Refoulés par d'autres invasions barbares, ils se portent au ve siècle vers la Mer Noire. Malgré le mur protecteur élevé par Anastase Ier, Constantinople tremble devant eux. Sous Justinien, en 559, il fallut le génie et la bravoure de Bélisaire pour sauver de leurs coups la capitale de l'Empire.

Les Bulgares restèrent pendant près d'un siècle soumis aux Avares, puis ils s'avancèrent vers le Danube, franchirent ce fleuve vers la fin du VIIe siècle, passèrent l'Hémus et se fixèrent dans la Basse-Mœsie, l'ancienne Thrace, en occupant les plateaux du Rhodope jusqu'aux

frontières de la Macédoine. C'est là que nous les retrouvons encore aujourd'hui, entre le Danube, le Timok, la Maritza (Hèbre) et la Mer Noire, ayant comme position centrale le Balkan, vive arète de montagnes qui s'élève, sur son point culminant, à 2,330 mètres au-dessus de la mer, mais qui offre dix-sept passages ou cols, dont le plus important, celui de Chipka, a acquis depuis peu une héroïque célébrité. Les Romains qui avaient compris l'importance de ces passages, y avaient établi des forts (*castella*), dont huit offrent encore aujourd'hui leurs ruines aux yeux du voyageur.

Ce fut le roi Koubrat (Crobatus) qui secoua le joug des Avares. L'empereur Héraclius, pour s'attacher ce voisin incommode, le décora du titre de patrice, vain honneur qui éblouissait les barbares, et dont Clovis lui-même se montra fier. Mais ce lien n'était fort ni durable; il ne couvrait pas l'Empire contre les attaques incessantes de la barbarie.

Koubrat laissa cinq fils, dont le troisième, Asparach, conduisit ses hordes vers les bouches du Danube. L'empereur Constantin VII *Porphyrogénète*, dans son Traité de l'administration de l'Empire, a parlé de leur entrée dans la Mœsie inférieure, et il appelle les Bulgares « une nation réprouvée de Dieu. » Jornandès, longtemps avant lui, les avait déjà qualifiés de *Fléau de Dieu*.

Le pays occupé par les Bulgares au VIIe siècle contenait des populations d'origines diverses ; les anciens Thraces devaient y figurer, quoique la science historique et la philologie soient impuissantes à le constater. Aurélien y avait établi des tribus Slaves, qui formaient le noyau principal de la population. Dans ce milieu où ils s'établirent, les Bulgares perdirent leur langue, mais restèrent fidèles à leur caractère originel, à leurs coutumes.

Aujourd'hui la langue bulgare est un idiome slave, incomplet et grossier, vague et mobile, dépourvu de règles fixes comme de monuments littéraires. La langue s'écrit en caractères slavo-russes; elle manque de règles fixes et définitives ; les grammaires modernes, au nombre de six ou sept, se contredisent sur bien des points. Il faut du reste distinguer l'*ancien bulgare*, ou langue liturgique, du bulgare actuel qui en diffère sous plusieurs rapports.

Pendant sa période païenne, ce peuple, aujourd'hui si doux, si humblement soumis à ses maîtres, déploya tous les instincts sauvages

de la barbarie hunnique : l'histoire de Byzance en a conservé de terribles souvenirs. Le roi Krum est surtout célèbre par ses exploits sanguinaires : il offrait à ses dieux des sacrifices d'hommes et d'animaux. Il vainquit et tua l'empereur Nicéphore Ier *le Logothète*, fit monter son crâne sur un cercle d'or et s'en servait comme de coupe dans les festins. Il battit également Michel 1er *Curopalate* et alla camper sous les murs de Constantinople. Une révolution militaire avait déposé Michel et proclamé Léon V. Celui-ci consentit à une entrevue avec Krum à la Corne-d'Or ; mais c'était un piége, car il tenta de le faire assassiner. Krum ne fut que blessé ; dans sa fureur, il mit le pays à sac, prit et brûla Andrinople, et emmena avec lui vingt mille captifs. Krum mourut en 815.

Cette sanglante expédition eut pourtant un heureux résultat : elle fut l'origine et l'occasion de la conversion des Bulgares. Ce fut par les captifs d'Andrinople que le Christianisme pénétra parmi eux. Les Bulgares eurent leur Clotilde dans une sœur de Boris, troisième successeur de Krum. Cette princesse, étant prisonnière à Constantinople, fut amenée à la foi chrétienne par Théodora, régente de son fils, Michel III *l'Ivrogne*. Boris lui-même connut la religion par l'enseignement d'un moine captif nommé Kupharas ; ses dernières hésitations tombèrent à la vue d'un tableau représentant le jugement dernier, peint, dit-on, par Méthodius, apôtre des Slaves avec son frère Cyrille. Il prit au baptême le nom de Michel, et la nation, d'abord hostile à la foi, céda bientôt à l'exemple et à la fermeté de son chef. Ce prince se retira dans un cloître, en laissant la couronne à son second fils, Vladimir.

Siméon, qui succéda à ce dernier, avait étudié les lettres à Constantinople ; son savoir lui valut le surnom de *demi-grec*. Néanmoins, il passa toute sa vie à guerroyer contre l'empire byzantin et mena trois fois les Bulgares sous les murs de la capitale. Il fit pourtant la paix, grâce à un discours touchant que lui adressa l'empereur Romain Ier *Lécapène*. Il se tourna alors contre les Croates, fut vaincu dans la lutte et mourut de chagrin après un règne de trente-cinq ans.

Un successeur de Siméon, Samuel eut un sort semblable : vaincu dans une guerre acharnée par l'énergique et brave Basile II, il mourut de douleur en voyant revenir quinze mille prisonniers avec les yeux

crevés. Après ces longues et sanglantes luttes, les Bulgares furent soumis à l'Empire Grec en 1021.

Un siècle plus tard, les Bulgares se réunirent aux Roumains et aux Cumans sous la domination d'Asan, fondateur de la dynastie des Asanides, qui dura deux siècles. C'était l'époque des Croisades. Les Bulgares, qui avaient suivi le schisme grec, furent ramenés à la foi romaine par un de leurs rois, Calojean (*le beau Jean*), plus connu sous le nom de Joanice. Baudouin Ier, élu au trône de Constantinople, prétendit traiter ce prince en vassal ; celui-ci le vainquit et le prit sous les murs d'Andrinople : Baudouin mourut en captivité.

A la fin du XIVe siècle, les Bulgares, devenus tributaires des Serbes, tombent sous le joug des Turcs. Bajazet Ier, vainqueur à Nicopolis, soumet tout le pays, et depuis cette époque, la nation disparaît de l'histoire. Elle tombe dans un demi esclavage ; repliée sur elle-même, elle se concentre dans une humble résignation, privée de consolation comme d'espérance. La vie agricole et pastorale succède à la fougue guerrière. La vie de famille y gagne sans doute en intensité, en intimité étroite, mais il n'y a plus d'existence nationale et publique. Partout règne une sorte de torpeur, qui comprime tout progrès, tout essor. De là ce caractère indécis et timide du Bulgare, cette défiance qu'il témoigne à l'étranger, au voyageur. De sa part, ce n'est pas malveillance, mais embarras et inquiétude. On sent qu'un joug séculaire a pesé sur lui, et paralysé ses vertus sociales comme ses facultés intellectuelles.

Le Bulgare est de moyenne taille, mais vigoureux et fortement constitué. Son crâne est volumineux, et les Grecs, qui l'aiment peu, l'appellent par dérision « grosse tête vide (*Kondro Kefali.*) » Les yeux, comme la figure, manquent d'expression. Il y a en lui comme un composé du turc et du slave. La femme est dépourvue, en général, de grâce et de beauté ; les rudes travaux auxquels elle est assujettie dès l'enfance doivent contribuer à altérer ses traits ; pourtant sa physionomie exprime l'intelligence. Elle règne dans la famille ; elle est aimée et respectée. L'intérieur a quelque chose de grave, de patriarcal. Si le logis est pauvre, il n'y manque ni le soin ni la propreté, mais on y trouve peu de gaîté et d'animation.

Les foules mêmes sont silencieuses et monotones. Il se tient à

Andrinople et à Philippopoli de grandes foires annuelles qui attirent des milliers de visiteurs : tout s'y passe avec un calme complet, sans bruit, sans expansion. Sa seule distraction, la seule passion qui ait un caractère tranché, vif, national, c'est la danse accompagnée de chant, le *choro*, qui a lieu le soir sur la place publique. Le choro est la danse populaire par excellence ; elle semble imitée de la Grèce, et prend, selon la forme, le nom de *labyrinthe* ou de *guirlande ;* son allure est tantôt lente, tantôt rapide, souvent désordonnée. Une autre danse ou jeu mimique, celle de *l'Ours*, paraît mieux entrer encore dans le caractère du peuple. L'ours est un jeune homme affublé d'une peau de bête ; filles et garçons le suivent, le poursuivent à grand renfort de cris et de musique sauvage ; l'ours est pris, chargé de foin ; il se débat ; il fait des pas et des gestes dont la bouffonnerie grotesque amuse singulièrement l'assistance. Mais après cet exercice violent et prolongé, la foule se disperse pour retomber dans son calme habituel, dans son apathique insouciance (1).

Le Balkan est le cœur de la nationalité bulgare. Sur les pentes fertiles et dans les fraîches vallées de l'antique Hémus se groupe cette population qui a conservé les traditions primitives de la race. Il semble pourtant que les régions du Nord soient restées plus fidèles aux habitudes finno-mongoles ; la langue y est plus inculte ; l'islamisme y a pénétré plus profondément, tandis qu'au Sud, où l'influence et le mélange hellénique se font plus sentir, l'idiome est plus harmonieux, les mœurs plus douces et l'instruction plus répandue.

On compte en Bulgarie environ un million de Musulmans : ce sont des indigènes dont les ancêtres ont abjuré leur religion pour échapper aux vexations du vainqueur. On les appelle *Pomatsi* ou *Pomacs*, mot qui signifie *auxiliaires*. Ils n'en conservent pas moins la langue et les coutumes nationales. Rien parmi eux du fanatisme turc ; ils ne sont guère mahométans que pour la forme, et sous un régime nouveau, ils pourraient facilement redevenir chrétiens. Les Pomacs se trouvent surtout établis entre l'Isker et l'Osma, aux environs de Lovatz et de Plewna.

---

(1) A. Dumont. *Le Balkan et l'Adriatique*.

Le climat de la Bulgarie est assez tempéré : les extrêmes sont 30° de chaleur en été et 18° de froid en hiver. Sauf la vallée du Danube, du côté de Widdin et de Silistrie, où la fièvre est endémique, le pays est généralement salubre, riche en eaux courantes, en gras paturages que fertilisent des alluvions. Mais le sol est mal cultivé, faute de bras. Le système turc, oppressif et rapace, éloigne les populations des vallées et les refoule vers les montagnes où elles trouvent une existence plus paisible, au détriment de la richesse publique. Beaucoup d'habitants émigrent en Roumanie, où ils vont louer leur travail en été pour revenir en hiver au sein de leurs familles. Les colonies de Tartares et de Tcherkesses, établies dans le pays par les Turcs depuis 1861 , sont devenues la terreur des Bulgares. Cette politique inintelligente, jointe aux exactions des fonctionnaires, a été pour la population une cause de mécontentement et de ruine, tout en favorisant la propagande slaviste.

Midhat Pacha, génie réformateur et progressif, fut nommé un moment vali du Danube ; pendant sa trop courte administration, il inaugura de grandes et heureuses réformes. Il fut renversé par une intrigue de cour, et ses successeurs retombèrent dans cette odieuse routine qui a rendu le régime turc inhabile à tout progrès civilisateur. Si simple, si patient que soit le Bulgare, on comprend qu'un tel gouvernement lui soit devenu odieux et qu'il aspire à de meilleures destinées. Nos sympathies le suivent dans l'évolution actuelle. Voyons maintenant quel est en Bulgarie l'élément intellectuel et littéraire.

*
* *

La littérature d'un peuple est toujours en harmonie avec son développement social ; la langue qui lui sert d'interprête et de véhicule, est à l'unisson de l'une et de l'autre. Les peuples civilisés ont une littérature savante, réfléchie, où l'art domine en réglant l'inspiration du génie. Mais quand un peuple est à l'état d'enfance, sa poésie est toute spontanée, inconsciente et naïve, elle balbutie des contes traditionnels, des chants simples où se reflète l'imagination populaire, avec ses instincts, ses sentiments, ses croyances. Telle est aujourd'hui la littérature de la nation bulgare ; l'absence de culture s'y fait par-

tout sentir ; c'est une poésie anonyme, qui a le peuple entier pour auteur et pour interprète.

Les nations limitrophes, Serbes et Roumains, plus favorisées, plus en contact avec la civilisation européenne, se sont révélées depuis un siècle par une vive ardeur pour l'étude, pour le progrès ; mais les Bulgares sont restés étrangers à ce mouvement, sauf dans ces dernières années. Au commencement de notre siècle, Czélakovski, en recueillant les *chants populaires de toutes les tribus slaves* (3 vol. 1822 à 1827), avait inséré dans sa collection plusieurs chants bulgares. On peut signaler aussi les recueils de Bogoïef, des frères Méladinov, de Berzonov, publiés à Pesth ou à Moscou.

L'attention de la critique savante était éveillée, mais l'aliment était insuffisant, lorsque de récentes découvertes sont venues offrir à son avidité une pâture aussi nouvelle qu'inattendue. En 1867, un serbe bosniaque, Etienne Verkovitch, qui avait parcouru en antiquaire et en observateur les montagnes et les vallées du Balkan, annonça la découverte d'un certain nombre de poésies bulgares qu'il intitula *Chants du Rhodope*. Encouragé par ces premiers succès, il poursuivit avec ardeur ses recherches, y intéressa ses amis et connaissances, et trouva un aide suffisamment intelligent dans la personne d'un maître d'école de Krochovo, nommé Yovan Gologanor, qu'il attacha entièrement à son œuvre. Ils allaient cherchant et interrogeant partout les conteurs populaires, mendiants ou aveugles, surtout les vieillards et les femmes ; ils recueillaient de leur bouche et mettaient par écrit ces contes, ces *pesmas*, ces poèmes, débris inconnus des vieux âges que la mémoire avait transmis par la tradition orale. La tâche n'était pas toujours facile, car les autorités turques aussi bien que le clergé grec tenaient en suspicion les chants populaires ; les uns y voyaient l'expression d'un sentiment national qu'il fallait réprimer, les autres y trouvaient les restes de superstitions païennes contraires à la foi orthodoxe. Il fallait donc gagner les conteurs,endormir leur défiance, soit par des cadeaux ou de l'argent, soit par un bon repas. A force de persévérance et de sacrifices, Verkovitch fit une ample récolte et publia à Belgrade, en 1874, le *Véda Slave ou chants populaires des Bulgares*. Sa collection se montait à près de cent mille vers, et il paraît qu'il l'a beaucoup augmentée depuis.

Disons tout de suite que les trouvailles de Verkovitch ont rencontré des sceptiques, des contradicteurs. On mit en doute l'authenticité de ces chants; on prononça même le nom de Macpherson, comme si le collectionneur serbe eût pu faire un pastiche analogue à celui qu'avait subi Ossian. Il appartenait à la critique savante de porter la lumière sur ces délicates questions. Une mission officielle fut confiée dans ce but, par notre Ministère de l'Instruction publique, à M. Dozon, qui habite depuis longues années les contrées orientales ; il a résidé à Belgrade, à Philippopoli, à Janina, et il est aujourd'hui Consul de France à Mostar ; il possède toutes les langues et les dialectes des contrées danubiennes ; on ne pouvait donc trouver un juge plus compétent sur la matière. Outre ses rapports au Ministre comme résultat de son enquête, M. Dozon a publié un choix de *Chants populaires bulgares*, avec texte et traduction.

M. Dozon n'accepte pas toutes les conclusions de Verkovitch sur l'origine des Bulgares ni sur la portée scientifique de leurs chants. L'ardent collectioneur s'est un peu enivré de sa découverte et l'a trop érigée en système. C'est ainsi que, partageant les opinions d'un écrivain nommé Rakowski, auteur d'un ouvrage imprimé à Odessa sous le titre d'*Indicateur*, il verrait dans la nation bulgare un peuple indoustanique antérieur au peuple grec lui-même, et dont la langue différerait peu du Zend et du Sanscrit ; cette langue serait plus riche que le Grec ; l'oracle de Dodone aurait été fondé par les Bulgares, etc. Il y a là une prétention chimérique qu'il est inutile de réfuter ; elle ne prouve qu'une chose, la profonde antipathie des Slaves contre les Grecs, et la tendance des aspirations Moscovites. Mais si la ferveur du néophyte a pu entraîner Verkovitch dans quelques illusions, sa bonne foi, sa sincérité paraissent à l'abri du soupçon.

Pourtant le dernier mot n'est pas dit sur la poésie bulgare. Verkovitch a ouvert une veine qui est loin d'être tarie, la collection s'accroît sans cesse par un nouvel afflux ; ce sont des documents un peu confus où la critique portera peu à peu la lumière. Néanmoins cette matière, telle qu'elle est, nous présente des données assez positives pour offrir un véritable intérêt, surtout au point de vue de la mythologie Slave et des traditions primitives de la race.

Recueillis surtout chez les Pomacs, les pesmas ou chants bulgares

ont un caractère essentiellement religieux et mythique. Ils sont en vers rythmés, mais d'une composition inégale, irrégulière, souvent incohérente; la forme en est lâche et molle, avec forces répétitions et redondances. Ces rhapsodies n'ont pas trouvé leur Homère. C'est le fonds poétique d'un peuple illettré, opprimé, qui répète presque sans comprendre. A quelle époque remontent ces fragments épiques que l'on a intitulés *Chants du Rhodope?* Il serait difficile de leur assigner des dates; plusieurs sont évidemment fort anciens. Si la langue en est moderne, c'est qu'ils ont suivi d'âge en âge les évolutions de l'idiome, remaniés ou altérés par les générations successives. La valeur poétique en est médiocre: point d'art, ni d'invention ni d'images, mais une simplicité primitive qui est un cachet d'antiquité. Cette antiquité du reste est attestée par les traditions hindoues, grecques et païennes dont ils portent l'empreinte; la mythologie slave s'y trouve entée sur le panthéisme ârien; Orphée y figure comme initiateur et musicien, avec une flûte au lieu de lyre; on y voit Philippe de Macédoine et le cheval Bucéphale dompté par Alexandre; l'Olympe grec et slave est associé aux légendes chrétiennes. Débrouiller ce chaos religieux et mythologique n'est pas chose facile; nous devons-nous borner ici à en indiquer les principaux traits.

Les forces de la nature divinisées, telle est la base du panthéisme hindou; telle est aussi celle de la mythologie slave et bulgare. C'est une mythologie solaire, dit Max Muller; elle est métoréologique, disent Schwartz et Kuhn. Au fond ces deux théories sont identiques. D'un côté apparaît le drame solaire, l'astre divin avec les splendeurs de son lever et de son coucher, l'alternative de la lumière et des ténèbres: voilà ce qui a frappé tout d'abord l'imagination humaine et provoqué le sentiment religieux. De l'autre côté, les vicissitudes des saisons, les variations météorologiques, les nuages, la pluie, l'arc-en-ciel, l'éclair, la tempête, ont exercé leur influence sur les croyances religieuses et les formes du culte.

Les chants bulgares nous montrent à chaque instant l'intervention des divinités panthéistiques, intermédiaires entre les dieux et les hommes; ce sont les *Yudas,* analogues aux vilas serbes. Elles tiennent de la terre et du ciel; elles exécutent les ordres des Dieux; leur rôle est multiple comme leur nombre: La *Yuda Samovila* ressemble tantôt

à Cérès, tantôt à Hébé ; elle verse à boire au dieu Siva ; elle porte une serpe d'or et une gerbe d'épis. D'autres Yudas correspondent aux trois Parques. La *Giva Yuda* inaugure le printemps, elle préside à la germination du blé. « De ses mains, dit un chant, tu as pris la coupe d'or, tu en as fait jaillir quelques gouttes sur nos champs, et le froment y leva aussitôt, et sur nos ceps de vigne naquit le raisin blanc. » Les Yudas représentent ici les variations atmosphériques. Le royaume de Feiz, souverain des ténèbres, est gardé par une armée de Yudas. C'est toujours le mythe solaire, dominant tout le cycle religieux. Aussi ne faut-il pas s'étonner de retrouver ici, comme dans l'Inde, comme chez les Parsis, le culte du feu, du dieu *Agni* (ignis), qui éclaire, réchauffe, vivifie la terre et inonde l'espace de ses splendides clartés. Voici un hymne en son honneur.

« O Dieu Agni (Agnene boje), nous venons de t'immoler des victimes ; aujourd'hui est ton jour de fête et de réjouissances. Prête l'oreille à nos prières, exauce-les. La Yuda Ouronitsa est descendue sur notre ville ; la déesse vint s'asseoir à notre table ; elle mangea et but avec nous ; ensuite elle dansa le *Kolo* (choro) avec nos jeunes filles, le kolo, danse des Yudas, danse des Samovilas. Tes tonnerres, ô dieu, ont grondé, tes foudres ont éclaté avec fracas ; aucun d'eux n'est tombé sur notre ville. Aussi t'adressons-nous nos prières et nos dévotions. Défends-nous des fléaux de la servitude ; conserve-nous sains et saufs durant cette année. Voici le feu que nous allumons pour toi. »

Le culte d'*Agni* se célébrait annuellement. On se réunissait pour éteindre le feu de la saison passée, et allumer le feu de la saison nouvelle ; un festin avait lieu à cette occasion. Cette coutume a presque disparu en Bulgarie, mais les vieillards en conservent encore la mémoire. Du reste les *pesmas* l'attestent dans de nombreux passages.

« Trois jeunes filles se rendent dans la forêt, la forêt lumineuse et flamboyante. Au milieu de la forêt il y a un palais splendide. Deux arbres s'élèvent dans ce palais; sur les deux arbres il y a deux branches, sur les deux branches il y a le feu divin. Les jeunes filles dégainent le sabre tranchant ; elles coupent les deux branches et les donnent au tsar miraculeux. Le tsar se met à frotter les branches pour en tirer le feu et allumer les buches du foyer. »

Ces jeunes filles qui coupent les branches, qui aident à obtenir le

feu sacré, ne rappellent-elles pas les Vestales de Rome, les Velléda des Druides? L'Eglise elle même n'a-t-elle pas conservé, consacré et sanctifié ces coutumes antiques, originaires de l'Inde, dans la bénédiction du feu et du cierge Pascal le Samedi-Saint, dans les processions où elle allume et bénit le feu de la St-Jean? Tous les peuples d'origine ârienne ont conservé des vestiges de ce culte antique. *Agni*, le dieu puissant, qui éclaire et réchauffe la terre, qui intervient dans les usages domestiques, *Agni* inspirait l'allégresse et la reconnaissance ; on lui immolait des victimes, des bœufs, des colombes ; on dansait le *Kolo* en son honneur et l'on chantait : « Gloire à toi, Agni ! Gloire à toi ! Soleil brillant ; nous te louons, car tu éclaires la terre ; tu la meus toute entière et tu envoies partout tes rayons. »

Le dieu suprême des chants bulgares est le Bog ou *Vichnou Boga*. Il est le maître souverain *(Gospodi)*; de lui émanent toutes les autres divinités. Il s'incarne au sein de la déesse *Zlata Maïka* (la Mère d'Or) et naît pour devenir un simple mortel. Cet avatar de la mythologie bulgare se rapproche évidemment du mythe indien de la trimourti, et n'est pas sans analogie avec l'un de nos mystères chrétiens.

La divinité slave par excellence est *Koléda*, dont le nom revient sans cesse dans les pesmas populaires. « Voici Koléda, le dieu en personne, son visage sourit agréablement. Sa barbe est en or et sa chevelure en argent. Aidez-nous, jeunes filles, préparez la table, car le dieu Koléda arrive et va s'y asseoir. — Les jeunes filles changent de vêtements ; elles mettent des robes neuves et se font belles ; elles préparent soigneusement la table du festin. Le dieu s'assied, s'installe et mange des beignets étincelants (zelvichki). Sur la table du festin il y a une cruche d'or ; à côté de la cruche une coupe d'or ; dans la cruche il y a du vin rouge. — Une Giva Yuda s'assied aussi et fait les honneurs à Koléda ; elle lui sert du vin rouge, ensuite elle se met à danser le *Kolo*. Les jeunes filles se prennent par les mains ; elles commencent gaiement la danse et l'accompagnent de leurs chants (1). »

La troisième divinité du panthéon bulgare est Siva, qui préside à la saison noire, à l'hiver. Il a sous ses ordres le serpent noir, les yudas

(1) Chodzko. *Etudes Bulgares*. 1 v. 1875.

noires, les démons malfaisants. Ce dieu conserve la séve vitale des plantes, renfermée sous l'écorce jusqu'au rajeunissement de la nature. La *Giva Yuda*, qui le sert, est le génie de la vitalité. « O Dieu ! tu restes assis dans la forêt ; à tes côtés, debout, la Giva Yuda tient l'eau solaire. Cette eau, ce vin chaud, la déesse en remplit l'aiguière d'or. Partout où les gouttes de cette eau jaillissent, tout se ranime et la saison d'été se renouvelle. »

Mais Siva n'est pas toujours aussi bienveillant. Le dieu a ses jours sombres ; il faut le conjurer par des prières et des sacrifices. L'hiver arrive avec ses intempéries, ses frimas : c'est la saison noire ; le peuple tremblant cherche à détourner les fléaux par ses supplications. Siva porte un serpent à sa ceinture, un serpent à trois têtes et à trois queues, qui dévore chaque jour neuf jeunes filles et change les plaines en déserts : il ne s'apaise qu'après avoir dévoré la fille du roi.

Le serpent, le dragon a toujours joué un grand rôle dans les légendes primitives des peuples. Mais il y a des dragons moins voraces ; il en est même qui sont sensibles à l'amour. Telle jeune fille rose est aimée depuis trois ans par un dragon. Telle autre qui se nomme Stoïna, aime un dragon et en est aimée depuis douze ans. De cette union naît un fils dont la chevelure couvre les épaules comme une crinière. Bizarres conceptions d'une poésie inculte, symboles dont le mythe se perd dans les nuages d'une mystérieuse antiquité.

Nous avons dit que la légende d'Orphée se retrouve dans les chants du Rhodope. Les Bulgares l'ont-ils empruntée à la tradition hellénique en prenant possession de ces montagnes de Thrace où vécut et mourut le fils infortuné de Calliope, le malheureux époux d'Eurydice ? M. Dozon hésite à reconnaître l'identité des deux personnages, et semble croire qu'il n'y a entre eux qu'une ressemblance fortuite de nom. Orphée, dans les pesmas, se nomme Orphen, Uphren, Fren, Forlen, Frenouché ; il est qualifié de roi et de héros. Sa mère est une yuda ; il a des ailes mobiles attachées aux épaules. Il s'élève dans les airs, vole jusqu'au soleil et à la lune. Il possède, non pas une lyre, mais une flûte d'or (svirka) dont il se sert pour charmer, pour adoucir les mœurs des populations barbares. Il enseigne aux hommes les arts civilisateurs et triomphe des Yudas au génie malfaisant.

« Orphen ayant chanté un chant à Dieu, pour le remercier de lui

avoir permis d'enseigner les arts aux hommes, alla tout droit au pays des Yudas, puis se mit à jouer de la flûte, à jouer un air qui enchante. Il enchanta si bien les Yudas qu'elles tombèrent comme mortes. Attirés par la musique, les oiseaux se rassemblèrent autour de lui. Alors il releva la première des Yudas et l'interrogea sur les arts. Elle les lui révéla tous l'un après l'autre. Quand il les sut, il s'envola tenant sa flûte à la main et parcourut la terre pendant un an. Partout où il passait, il enseignait les arts aux hommes qui le regardaient comme un dieu. »

D'après un autre chant, Orphen aurait été le premier roi bulgare qui introduisit le peuple dans le pays qu'il habite, et sa destinée se termine par l'apothéose. « Uphren était un héros fameux sur la terre, parce qu'il possédait aussi une flûte magique avec laquelle il opérait des merveilles. Quand il en jouait, les montagnes, les rochers et toute la terre entraient en danse. Il était le gendre du roi Sindzé, ayant pris sa fille pour femme. C'est lui qui autrefois conduisit heureusement nos aïeux au dehors et les établit dans d'autres contrées. Il avait des ailes et s'en allait au ciel. »

Si les *Chants du Rhodope* ont conservé la mémoire d'Orphée, remontant aux âges fabuleux et héroïques, on ne s'étonnera pas d'y trouver aussi celle de Philippe, d'Alexandre de Macédoine et de son cheval Bucéphale. La naissance d'Alexandre a un caractère merveilleux : une pesma lui donne pour père un dragon. Une yuda Samovila lui lit sa destinée dans un livre d'or et lui prédit la conquête du monde. On le nomme Olessandra Voïvoda, le brave des braves. La légende relative à Bucéphale est assez curieuse ponr être rapportée.

« Un cheval merveilleux et fort, un cheval merveilleux à la tête de bœuf fut donné au père du jeune Alexandre. Beaucoup de rois se rassemblèrent dans la ville blanche pour voir le cheval et essayer de le monter. Tous essayèrent et nul ne le put. Mais le jeune Alexandre ne craint rien ; comme un oiseau sur son nid il se place sur le cheval. Son père et les rois furent émerveillés et comprirent qu'un tel héros subjuguerait le monde. Quand il fut devenu grand, Alexandre montait ce cheval dans les contrées lointaines où il alla, ravageant de puissants royaumes. C'est ainsi qu'il parvint jusqu'à l'empire de l'Inde. Le roi

de l'Inde avait levé une puissante armée. Alexandre, avec son cheval, pénètre dans l'armée indienne, il l'extermine en tranchant les têtes. Le cheval est grièvement blessé ; il tombe, mais il se relève aussitôt, pour sauver Alexandre, et, sûr qu'il l'a délivré, il expire. »

Nous voulons montrer aussi l'élément chrétien se mêlant au fond païen des légendes populaires.

« Brillez, soleil et petite lune ;
Illuminez les bois et les montagnes.
Dans les bois, dit-on, il y a
Un monastère de Saint-Elie,
Et dans le monastère une cellule,
Et dans la cellule est Marie,
Celle qui a enfanté le Christ.
Après qu'elle eut mis le Christ au monde,
Elle n'attendit que trois jours
Pour faire sa première sortie.
Elle s'appuie sur une pelle d'or ;
Elle va pour recueillir des langes de soie
Afin d'emmaillotter son petit enfant.
Quand elle s'en fut revenue,
Qui trouva-t-elle auprès de l'enfançon ?
Trois femmes sont assises à la file,
Trois femmes, trois Samodivas. (1)
L'une lui cousait une chemise,
La seconde lui tressait un lien,
La troisième lui ornait son bonnet.

Les plus originales des poésies bulgares ont été trouvées parmi cette population des Pomatsi, dont nous avons parlé plus haut, musulmans de nom, mais connaissant à peine le koran dont ils ne pratiquent guère les lois. La tradition orale a conservé chez eux de longs et nombreux poèmes. Ces chants sont presque tous narratifs ; l'art n'y est pour rien ; ce sont les bégaiements d'une muse qui s'ignore, les idées incomplètes d'un peuple dominé par une force extérieure et qui n'a pas atteint sa virilité. Telles qu'elles sont, les pesmas bulgares

---

(1) Variété de la *Samovila*.

ont leur intérêt; elles reproduisent des croyances presque oubliées, des traditions en voie de disparaître. L'érudition est venue à propos pour sauver de l'oubli ces épaves des vieux âges, et rendre à ces ruines une vie nouvelle.

« Les chants bulgares, dit M. Dozon, ne sont que des contes versifiés, des récits plus ou moins épiques, contenant des débris considérables de croyances religieuses encore vivantes ou déjà éteintes Cette particularité, en attestant l'antiquité, au moins quant à son esprit, de la poésie mythique bulgare, lui donne, si je ne me trompe, un intérêt tout spécial, analogue à celui du Kalévala finnois, où domine l'élément cosmologique. »

Dans le fragment suivant, tiré du recueil de Verkovitch, nous voyons la mythologie solaire réduite aux proportions de la vie champêtre : c'est un tableau dont la simplicité primitive ne manque pas de grâce, et il reflète bien les idées d'un peuple tout adonné aux occupations agricoles. Il a pour titre : *Les noces de la belle Vulkana et du Soleil.*

« La terre s'est retirée dans une profonde caverne, car elle n'a plus de blé dans ses greniers, plus de foin dans ses étables, et partout s'étend la désolation. Depuis de longs mois, le Soleil refuse d'éclairer la terre. Les chefs des peuples gémissent ; ils ne savent comment nourrir leurs sujets. Ils se décident à se rendre au bout du monde, chez le roi des rois, pour lui demander ses conseils.... »

On voit que la Terre est réduite ici au rôle de fermière qui a des étables et des greniers. Mais le Soleil lui-même est un propriétaire qui a des champs et des bestiaux.

« La sœur du Soleil arrive et dit : mon frère n'échauffe plus la Terre ; il reste tout le jour à la maison, retiré dans sa petite chambre ; ni ma mère ni moi ne pouvons le distraire. Il jure qu'il n'ira plus surveiller ni ses champs ni ses vaches, s'il n'a dans sa maison la belle Vulkana, qu'il a vue un jour du haut du ciel, et qu'il aime tendrement. »

La belle Vulkana était fiancée au roi Brakir ; mais devant les exigences menaçantes du Soleil, tous les chefs sont d'accord pour la lui donner. On fait un festin où le vin ruisselle dans les coupes. Les étoiles descendent du ciel pour former un berceau à la belle Vulkana. Mais

Brakir, ayant osé insulter le Soleil son rival, tombe frappé d'une pierre et meurt en proférant des injures.

*
* *

Nous n'avons pas parlé jusqu'ici de la religion des Bulgares. Cette esquisse serait incomplète si nous ne tenions compte de l'élément religieux, qui se mêle si intimement chez ce peuple à son état moral, intellectuel et politique.

On sait qu'il fut un temps où ce nom de Bulgare fut transformé dans notre langue, par syncope, en une grossière injure; chez Rabelais, il est souvent accouplé au mot d'hérétique. Cette appellation est restée dans l'usage populaire avec une signification heureusement amoindrie et presque effacée. Il faut en voir l'origine dans l'hérésie manichéenne, qui pénétra en Bulgarie au moyen-âge, On en confondit les sectateurs sous les noms divers de *Cathares*, *Patarins*, *Albigeois*, *Vaudois*, *Bogomiles*. Les mœurs infâmes reprochées à cette secte, et les condamnations des conciles, lui ont imprimé la flétrissure à laquelle nous faisons allusion. Ce n'est heureusement qu'un incident qui reste à peu près étranger à la vie religieuse des Bulgares.

Ils vénèrent comme leurs premiers apôtres les deux frères Cyrille et Méthodius, auxquels tous les slaves ont dû la lumière évangélique. Pourtant ils n'agirent qu'indirectement sur les Bulgares ; ce furent leurs disciples, Gorazd, Naum et Clément, qui furent les vrais pères de l'Eglise bulgare ; ils lui donnèrent les livres saints traduits en Slavon par St-Cyrille. Par eux se forma la liturgie greco-slavonne qui est encore en usage dans le pays. Il faut pourtant encore noter que, dix ans avant l'arrivée des disciples de Méthodius, des missionaires latins, tels que Formose, Paul et Marin, avaient évangélisé les Bulgares, envoyés par les papes Nicolas Ier et Adrien II. Ce fut Boris, nouvellement converti, qui demanda des évêques et des prêtres à Nicolas Ier. Il fut baptisé, dit-on, par S. Méthode, en 864, et ce dernier fut nommé évêque de Moravie par le pape Jean VIII. Son frère Cyrille mourut à Rome.

Les origines de l'Eglise bulgare sont donc catholiques et romaines. Il est vrai qu'à la même époque, le célèbre Photius, auteur principal

du schisme grec, envoya aussi en Bulgarie des prédicateurs que lui avait demandés Boris. Ceux-ci ne réussirent qu'à fomenter des troubles dans cette église naissante, si bien que ce prince adressa une lettre au pontife romain « pour recevoir de lui le vrai et parfait christianisme. » Les questions posées par Boris comprenaient plus de cent articles, auxquels le pape répondit avec autant de netteté que de tact et de sagesse. Le roi fut tellement satisfait de cette réponse, ainsi que du zèle des missionnaires romains, qu'il renvoya les prêtres grecs, et se déclara publiquement « le serviteur, après Dieu, de St-Pierre et de son vicaire. »

Néanmoins cet accord ne fut pas durable. L'influence grecque et les intrigues de Constantinople finirent par l'emporter. Après un siècle d'oscillations diverses, pendant lequel la Bulgarie réclama en vain une église autocéphale, elle se sépara définitivement du centre catholique. Il y eut bien un retour temporaire à l'époque des Croisades ; Joanice fut couronné par le cardinal Léon, légat du pape, lequel établit un primat bulgare à Tirnovo. Mais quand l'empire latin de Constantinople eut disparu, les successeurs de Photius dominèrent entièrement l'église de Bulgarie. La conquête mulsulmane consacra cet état de choses ; les Turcs ne se mêlèrent pas de l'administration ecclésiastique; elle dépendit entièrement des patriarches de Constantinople, et il y aurait fort à faire pour en signaler ici tous les abus.

Le triste état moral du clergé grec est attesté par bon nombre d'historiens et de voyageurs. Blanqui, chargé en 1842 d'une mission d'enquête en Bulgarie, constate que la « religion grecque n'est qu'une vaste exploitation dont les excès s'ajoutent à tous ceux qui pèsent depuis si longtemps sur les chrétiens d'Orient... La plupart des prélats sont aussi avides que les pachas... Le synode de Constantinople est sans influence réelle sur l'église grecque. Les évêques qui le composent perçoivent des revenus considérables sur leurs coréligionnaires. Une foule d'employés corrompus et parasites pullulent autour du patriarche et du synode comme aux plus mauvais jours du Bas-Empire. »

En effet, la vénalité, la simonie est la plaie de cette église, ainsi que le remarque M. Konitz (1). Tout se vend, depuis la dignité

(1) Konitz. La Bulgarie du Danube et les Balkans.

patriarcale jusqu'aux dernières cures de province. Le patriarche paie son élection à la Porte, puis il vend les évêchés vacants ; les évêques à leur tour vendent les paroisses, et le pauvre peuple est chargé de lourdes redevances pour payer cet infâme trafic. Quelle dignité morale peut-il rester à un tel clergé, quelle influence peut-il avoir sur les âmes ?

Ces abus devinrent si criants que la Porte elle-même s'en émut ; elle essaya d'y mettre fin par l'Hatti-Houmaïoum de 1856. Ce fut pour les Bulgares l'occasion de demander le redressement de griefs séculaires. De là vint ce *mouvement bulgare*, cette insurrection religieuse contre la domination des évêques qui fit grand bruit depuis 1860, et faillit ramener la nation au giron de l'Eglise romaine. Les Bulgares ont fini par conquérir en 1870 leur autonomie religieuse et organiser une église nationale indépendante du système byzantin. Il est vrai que le patriarche de Constantinople n'a pas abdiqué sa suprématie religieuse, et les Grecs, qui méprisent les Bulgares autant et plus que les autres Slaves, conservent toujours l'espoir de reprendre leur ascendant. Il y a là une antipathie de races dont il faut tenir compte. La lutte, déplacée par les événements, va se trouver établie entre la Russie, qui affranchit les Slaves à son profit, et les Grecs, qui ont des prétentions contraires. L'avenir décidera de ces questions si complexes.

Le reproche le plus sérieux que l'on puisse faire au clergé grec, c'est l'ignorance honteuse, systématique, dans laquelle il a laissé croupir cette malheureuse nation. On dirait que depuis cinq siècles il n'a fait d'effort que pour la maintenir dans l'abrutissement. Les évêques émanés du Phanar ne connaissaient même pas, pour la plupart, la langue de leurs ouailles. Point d'instruction, de prédication, de propagande religieuse. Le peu d'écoles qu'il y avait n'enseignaient que le grec : la langue nationale était totalement négligée. Il y a peu d'années, l'archevêque de Tirnovo, Néophytos, fit jeter au feu une collection unique de manuscrits relatifs à l'histoire bulgare du VIIe au XVIe siècle, et malgré les plaintes qu'excita cet acte de vandalisme, le coupable ne fut pas même inquiété. Qu'on n'accuse donc plus les Bulgares d'ignorance et de stupidité ; c'est à leurs chefs spirituels que doit remonter la responsabilité de cette inertie intellectuelle et morale, dont ils sont prêts, du reste, à secouer la torpeur.

Il se produit depuis trente ans un réveil en Bulgarie; les effets n'en sont pas encore brillants, mais ils sont sensibles. Quand un peuple est resté engourdi pendant plusieurs siècles, il n'est pas étonnant qu'il hésite en passant des ténèbres à la lumière :

Quæsivit cælo lucem, ingemuitque repertâ.

Si le Bulgare a l'esprit calme et lent, il est loin d'être dépourvu d'intelligence, et sa patience, son amour du travail le rendent très-apte au progrès. M. Konitz n'hésite pas à le placer au-dessus du Serbe pour ce qui regarde l'industrie et les arts. Ce qu'il lui faut, c'est l'instruction, largement répandue ; il en sent le besoin, il l'appelle de ses vœux, et d'heureux efforts ont été tentés, qui déjà produisent des fruits. En 1850, un gymnase central a été fondé à Philippopoli et les écoliers sont devenus des maîtres qui enseignent à leur tour dans tout le pays. Une école semblable a été créée depuis à Tatar-Bazarjik, et enfin des écoles primaires en assez grand nombre. Les livres de classe se sont propagés, chose méritoire quand on sait que le premier livre de piété publié en langue bulgare date de 1806. La plupart des ouvrages modernes ont été édités à Vienne, car le gouvernement turc a toujours refusé d'autoriser l'établissement d'une imprimerie à Philippopoli, tant l'émancipation intellectuelle de cette nation lui portait ombrage! Ce fait brutal a son éloquence, et doit nous faire admirer davantage les efforts que fait la Bulgarie, les sacrifices qu'elle s'impose pour multiplier les écoles, répandre l'instruction, en vue du progrès, de la régénération sociale et d'un meilleur avenir.

Ce mot d'avenir, appliqué aux Bulgares, reporte naturellement nos esprits sur les événements dont leur pays vient d'être le théâtre. Ici les questions se pressent et se heurtent sous notre plume, mais nous nous garderons bien de donner carrière à nos idées, à nos impressions, à nos espérances. Nos études historiques doivent conserver la sérénité qui convient à la science, et se borner aux solutions définitives. Nous en écartons avec soin tout ce qui est passion politique, luttes de partis ou de nationalités, en un mot tout ce qui est à l'état de devenir. Ce que nous avons dit de la Bulgarie suffit pour provoquer l'intérêt en faveur d'une nation chrétienne de quatre millions d'âmes, qui, depuis quatre siècles, ne s'appartient plus, et est restée comme étouffée

sous l'énervante domination de l'Islam. L'Europe civilisée ne peut manquer de prendre en main la cause de ce peuple malheureux et digne d'un meilleur sort.

En débouchant des Balkans par la vallée de Kasanlik dans la province de Philippopoli, le voyageur traverse le fameux *champ des roses* dont la culture, déjà célèbre au temps des Romains, produisait encore dans ces derniers temps l'essence de roses si estimée dans tout l'Orient. Mais ce coin de Paradis, célébré par les poètes, a été foulé par la guerre, et il ressemble, dit-on, aujourd'hui, à un cercle de l'enfer de Dante ; il a été semé de milliers de cadavres et n'offre plus que dévastations et ruines. Que la paix renaisse avec la liberté dans ces plaines fertiles et le rosier y reproduira ses fleurs et ses parfums. Alors la Bulgarie pourra consacrer ses efforts à la régénération sociale vers laquelle elle soupire depuis des siècles.

BOUGEAULT.

RAPPORTS

SUR DES

OUVRAGES OFFERTS A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

1. **La jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre (1533-1558)**, par Louis Wiesener. — 2. **Etude historique sur le Collége d'Arras** par M. A. de Cardevacque. Ouvrage inédit. — 3. **Histoire de l'Abbaye de Hautecombe**, par M. Claudius Blanchard, publiée dans les Mém. de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. — 4. **Armorial des Prévôts de Paris (1269-1589)**, Extrait d'un manuscrit de Waignart ; suivi d'une note sur leur origine et leurs fonctions, par le Cte Clerc de Bussy. — 5. **Progresso e regresso del giure penale**, per l'avvocato Luigi Ghirelli. — 6. **Rebecca**. par M. le Cte de Voiglas. — 7. **Traité des Sociétés Civiles et Commerciales**, par A. Vavasseur.

1. — La jeunesse d'Elisabeth d'Angleterre (1533-1558), par Louis Wiesener, ancien professeur d'Histoire de l'Université, membre de la *Société des Etudes historiques*, 1 vol. in-8° de 400 p. — Paris, Hachette et Cie, 1878.

S'il ne fallait qu'analyser l'ouvrage de M. Wiesener, je lirais sa préface, et vous trouveriez le compte-rendu aussi exact qu'intéressant. J'aurais à ajouter seulement que l'érudition la plus consciencieuse sert de fond, dans ce récit de la jeunesse d'Elisabeth, à la plus agréable des lectures ; que M. Wiesener a réussi à être le plus vrai possible, en donnant à ce livre si sérieux tout l'attrait d'un excellent roman. soit qu'il dépeigne Marie Tudor, intrépide au milieu de ses courtisans consternés, refusant de fuir devant l'émeute qui envahit Londres, soit qu'il montre Elisabeth placée entre son orgueil et le souci de sa sûreté et de son ambition, mesurant le péril d'un œil sûr et calculant ses concessions ou ses résistances avec une dextérité qui ne se trouve guère en défaut.

Peut être, cependant, en insistant sur les parties qui ont particulièrement frappé mon esprit, en signalant quelques différences d'appréciation des faits, pourrai-je répondre utilement au but que poursuit la Société dans ces comptes-rendus.

Nous avons ici l'histoire d'Elisabeth depuis sa naissance jusqu'à son avénement au trône (1533-1559). Mais nous y trouvons toute l'histoire de l'Angleterre et, jusqu'à un certain point, celle de l'esprit humain en Europe à ce moment décisif où l'on se passionne pour les trésors de littérature ancienne que les Grecs, chassés de Constantinople, ont apportés à l'Europe occidentale : pour la connaissance de la terre, que les navigateurs parcourent à la suite des Colomb, des Gama, des Magellan : pour des dissidences religieuses surtout qui décident déjà de nombreuses questions politiques, en attendant qu'elles suscitent les haines furieuses, les guerres acharnées que verront bientôt la France et l'Angleterre.

Tous les cœurs alors sont profondément troublés; tous les esprits sont en travail, et l'humanité prépare dans les douleurs le grand enfantement du XVIIe siècle !

L'histoire de la vie, de l'intelligence et du cœur d'Elisabeth se lie intimement à l'histoire de son temps. On la comprendrait mal si on l'isolait de l'histoire de son père, de son frère, de sa sœur, de sa nation.

Pour épouser la mère d'Elisabeth, Henri VIII a rompu avec la papauté et fait déclarer nul, par le Parlement, son premier mariage avec la veuve de son frère. En sorte que les deux sœurs, Marie et Elisabeth, filles, l'une de Catherine d'Aragon, l'autre d'Anne Boleyn, ne sauraient être, en même temps, les filles légitimes d'un même père. — Puis, il a sacrifié Anne Boleyn à son tour, peut-être à la volonté féroce d'avoir un héritier mâle ; et quand Edouard vient au monde en coûtant la vie à sa mère, Jane Seymour, Henri déclare ses deux filles bâtardes. Pourtant il se ravise à l'approche de la mort, les appelle à succéder à leur frère par rang d'âge, et charge de l'exécution de son testament les lords même du Conseil privé, auquel il délègue une part importante de souveraineté.

Edouard, souverain incontesté, traite ses sœurs avec affection. Mais déjà les ambitions exploitent les chances que sa mort peut ouvrir. La poursuite de Thomas Seymour et des coquetteries de jeune fille

compromettent Elisabeth dès la deuxième année de ce règne; la leçon ne sera pas oubliée. — Puis, à mesure que la phthisie fait son œuvre et que le jeune roi voit la vie lui échapper, il laisse aller le pouvoir à un autre ambitieux, Northumberland, qui le décide à faire revivre les bills d'exclusion contre ses sœurs, et à désigner pour son héritière Jane Grey, la bru du Ministre, la petite fille de Marie Brandon, veuve de Louis XII de France.

Mais quand Marie Tudor, déjouant cette intrigue, eut saisi la couronne, la condition d'Elisabeth devint tout autre. Marie fit d'abord annuller le bill qui avait condamné le mariage de sa mère : par cela même, elle flétrissait le mariage d'Anne Boleyn et blessait Elisabeth au plus profond de son cœur.

Marie était catholique fervente et portée d'inclination vers la famille Espagnole de sa mère. — Tous les mécontents se tournèrent vers la sœur pretestante, et Elisabeth se fit anglaise, anglaise exclusive. — Marie écouta surtout les conseils de son cousin Charles-Quint, se passionna pour un mariage avec le fils de l'Empereur, aima ardemment son mari espagnol, et le soutint contre les répugnances, et, bientôt, les haines de la nation. — Elisabeth hérita de toute la popularité qui échappait à la reine. Si bien que l'habile Philippe, cherchant à tirer parti de cette popularité même, se fit son protecteur à la Cour, et la défendit contre les ressentiments de Marie qui trouvait le nom de sa sœur dans la bouche de tous les conspirateurs et sentait en elle, malgré toutes les soumissions, toutes les protestations dont Elisabeth était prodigue, une rivale de puissance, une adversaire en religion. On a dit que Philippe se préparait à épouser sa belle-sœur après la mort prévue de sa femme. M. Wiesener ne croit pas à ce dessein : Philippe a seulement jugé sans objet le sacrifice d'Elisabeth, qui appellerait à la succession de Marie Tudor, la descendante de Marguerite d'Ecosse, l'autre sœur d'Henri VII, Marie Stuart, catholique il est vrai, mais reine d'Ecosse et française par son mariage avec François II.

Tout le règne de Marie s'écoule dans cette compétition inavouée avec une rivale haïe et redoutée à bon droit, mais protégée par sa qualité de fille d'Henri VIII et par les ménagements infinis que cette qualité inspire aux membres du Conseil privé, au Parlement, au peuple. Beaucoup répugnent à la croire coupable de conspirations qui

s'ourdissent nécessairement à son profit, mais auxquelles elle n'a pas besoin de prendre une part effective. Davantage encore se refusent absolument à la punir et à priver ainsi l'avenir de l'Angleterre d'une Reine tout anglaise et protestante. Souvenons-nous qu'au temps d'Henri VIII et de ses enfants, la royauté occupe une place tout autre que celle qui lui est faite dans nos temps modernes. S'il est vrai que résister au Souverain, même dans le domaine de la foi et de la conscience, soit une énormité, un crime même, c'est chose très-grave que porter la main sur un prince que sa naissance peut appeler au trône, et risquer ainsi les incertitudes, les anxiétés, les chances redoutées d'un changement de dynastie. Ainsi s'expliquent à la fois les colères et les menaces dont Elisabeth est sans cesse l'objet pendant le règne de sa sœur, et les ménagements qu'elle rencontre de la part de ses adversaires les plus déterminés : il suffit qu'ils soient anglais pour hésiter à porter la main sur elle.

Les sources auxquelles a puisé M. Wiesener sont 1° des histoires et mémoires du temps ou des années qui suivirent l'avénement d'Elisabeth; 2° des documents diplomatiques, des correspondances des ambassadeurs de France, de Venise, d'Allemagne.

Or, on peut être un excellent historien anglais sans offrir les garanties d'impartialité dont nous faisons, à nos historiens, le plus impérieux des devoirs. Les partis en Angleterre, ont leurs racines au plus profond des origines nationales : M. Macaulay n'est guère plus juste pour Jacques II, que Hume lui-même, et Lingard, qui l'est à peine, est presque honni par l'opinion comme un jacobite éhonté : à plus forte raison ne faut-il pas attendre d'impartialité des historiens du temps d'Elisabeth quand ils parlent soit de la reine Marie, soit d'Elisabeth elle-même. M. Wiesener prend, avec toute raison, leurs assertions « ad referendum » comme on dit en diplomatie : ce sont des documents d'une valeur relative : c'est l'histoire vue à un point de vue spécial et l'on n'est nullement dispensé de retourner le tableau et de le mettre dans un autre jour. Les recherches de l'auteur l'amènent à une certaine réhabilitation de Marie la Sanglante et à la justification de sa conduite envers sa sœur.

D'un autre côté, les ambassadeurs étrangers ne sont rien moins que des témoins impartiaux. Simon Renard, l'ambassadeur de Charles V,

exerce sur Marie une action décisive, et, jusqu'au mariage de Philippe, ni lui, ni son maître, ne la poussent à la clémence. L'un et l'autre préconisent l'énergie, l'énergie portée souvent jusqu'à la férocité, et leurs conseils ne rencontrent pas une opposition trop vive. L'Angleterre, depuis la guerre des deux Roses, rappelle quelque peu Constantinople, en ce sens que les Princes sont singulièrement prodigues du sang de leurs sujets et surtout de leurs parents. Seulement ils n'y mettent pas la naïve simplicité des Sultans, qui égorgent leurs frères, neveux et cousins, uniquement parce que leur qualité de fils d'Othman peut les rendre dangereux : en Angleterre, on y met des formes : on fait des procès ; on se laisse quelquefois arrêter par des difficultés de procédure, et, même, on compte quelque peu avec l'opinion publique. Ce sont là des faiblesses que Charles-Quint gourmande par l'organe de Simon Renard.

L'ambassadeur de France, Noailles, se jette, naturellement du côté opposé ; il intrigue beaucoup, et son intervention dans les questions domestiques de la famille royale, à propos desquelles il ne craint pas de pousser à la guerre civile, révolte la probité politique de M. Wiesener. Mais quoi ! n'y a-t-il pas d'excuse à cette opposition de la France à l'union de l'Angleterre et de la Maison d'Autriche ? N'avons-nous pas vu même de notre temps le dépit de certains mariages espagnols pousser des ministres étrangers, des ministres anglais, à faire, à la dynastie qui régnait en France, et à la France elle-même, tout le mal possible ? C'était une très-injuste revanche des intrigues de Noailles, car les mariages espagnols ne menaçaient à aucun degré l'indépendance anglaise : il en était tout autrement en 1554.

Toutes les sources auxquelles a dû puiser M. Wiesener sont donc suspectes à divers titres et il lui a fallu une remarquable sagacité pour trouver la vraie vérité entre tant de vérités relatives : chacun de ses auteurs, en effet, est sincère en général, mais passionné.

M. Wiesener, qui s'en étonnera ? donne une importance considérable à l'éducation des enfants d'Henri VIII. Les résultats obtenus par Vivès Coke, Ascham et Cheke, de Marie, d'Elisabeth, d'Edouard VI, sont, en effet, prodigieux. Tout enfants, ces princes et princesses révèlent des talents acquis très-supérieurs à ce que possède communément la jeunesse de notre temps. C'est que le courant emporte à l'étude ardente

et les maîtres et les élèves. L'érudition, la connaissance de l'antiquité est une conquête toute nouvelle et tous s'y jettent avec une âpreté merveilleuse. Nous n'avons, certes, pas à regretter que M. Wiesener nous donne, dans un chapitre que lui-même qualifie de hors-d'œuvre, un aperçu de l'ouvrage d'Ascham sur la pédagogie (the schole master). Dès ce temps, les bons esprits se révoltent contre les méthodes qui engourdissent l'esprit de l'enfant en soumettant sa mémoire à un exercice forcé, et cherchent les moyens de mettre sans cesse l'intelligence en œuvre en l'agrandissant et l'intéressant par ses efforts même. A ce titre, le Scholemaster est très-digne d'être médité, même de nos jours. L'idée qu'il émet de faire retraduire en latin, par exemple, la version de Cicéron que l'enfant a mise, une heure auparavant, dans sa langue naturelle, et de lui faire comparer son latin au latin de l'auteur, me paraît faite pour réhabiliter le thème et pour en faire l'élément essentiel de l'étude intime de la langue.

Ainsi, les trois enfants sont très-forts sur les langues : ils ont également beaucoup étudié les écrits théologiques des polémistes de leur temps. Malheureusement on ne peut pas dire qu'ils aient appris, au même degré, la mesure, la délicatesse dans la manière de sentir et de s'exprimer. Chez Elisabeth, notamment, la simplicité fait défaut. Elle a le très-vif sentiment de l'utile dans sa correspondance : on n'y trouve guère l'abandon, la sincérité, la bonté, l'affection. Peut être les dangers continuels qui ont entouré sa jeunesse ; la fausse position que lui a faite, dès le principe, la triste destinée de sa mère, doivent-ils être accusés seuls de la sécheresse de cœur, de l'orgueil, facilement assoupli, toutefois, dans la forme extérieure, qui accompagnera ses hautes facultés. Marie semble plus loyale, très courageuse et non plus sanguinaire que sa sœur, mais plus gouvernée par ses passions. Elisabeth sait résister aux siennes quand elles peuvent nuire à ses intérêts.

Enfin, le 17 novembre 1558, Marie a succombé à l'hydropisie qu'elle avait longtemps confondue avec une grossesse ardemment désirée. La popularité qui entoure Elisabeth ne laisse place à aucun doute, à aucune compétition. Le Conseil privé annonce à Elisabeth qu'elle est Reine, et elle saisit la couronne avec cette fermeté d'esprit, cette vigoureuse intelligence de sa nation qui caractériseront son long règne.

« Mais, dit M. Wiesener, elle n'était pas de ces créatures d'élite que l'épreuve épure et agrandit.... à aucun moment de sa vie elle ne parut avoir conscience du droit d'autrui ni de ses propres droits tant sa personnalité était entière et absolue ».

Que ces paroles sévères terminent cette analyse d'un livre qui est, à proprement parler, l'histoire du développement intellectuel d'une reine que l'Angleterre a aimée, malgré bien des taches morales, parce qu'elle poursuivit passionnément la grandeur nationale, confondue dans son esprit avec sa propre grandeur.

Colonel FABRE.

---

2. — Etude historique sur le collége d'Arras,
par M. A. de Cardevacque, ouvrage inédit.

Notre honorable et savant collègue, M. de Cardevacque, nous a envoyé une *Etude historique* très-détaillée et très-complète sur le collége d'Arras. Vous en avez entendu la lecture au cours de nos séances et vous avez pu apprécier les qualités sérieuses de cet important travail. Je n'ai donc à vous en donner ici que le résumé substantiel, pour ne pas excéder les limites de l'espace que peut accorder notre journal à ce genre de monographies.

Elève du collége d'Arras, M. de Cardevacque a voulu payer un tribut de reconnaissance à ses anciens maîtres ainsi qu'à l'établissement où il a puisé la vie intellectuelle ; mais ses recherches ont pris l'importance d'un véritable monument historique, car elles embrassent toutes les phases pédagogiques de la ville d'Arras et de la province d'Artois, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Partant de l'époque druidique, l'auteur esquisse le développement de l'éducation pendant la période gallo-romaine. Arras eut alors des écoles où les lettres grecques et latines brillèrent d'un vif éclat. Après l'invasion barbare, qui fit un moment disparaître les écoles municipales, le clergé releva l'étude des lettres et des sciences. C'est alors que parut saint Vaast, l'apôtre de la contrée, qui fonda l'école d'Arras

en 540, et dont le nom est resté pour les Atrébates un objet de culte et de vénération. La célèbre abbaye, fondée à Arras sous le vocable de ce saint, ne cessa, pendant sa longue existence, de témoigner un zèle actif pour l'éducation de la jeunesse : son nom revient à chaque instant dans l'étude de notre collègue. Ainsi quand Charlemagne rétablit l'enseignement public dans son vaste empire, on voit Alcuin écrire aux religieux de Saint-Vaast, pour les exhorter à l'étude des lettres et à la prédication. Au IXe siècle, Haymin, religieux de Saint-Vaast, et disciple d'Alcuin, dirige l'école d'Arras qui devient une pépinière d'écrivains et de savants.

Après l'invasion normande, qui avait ruiné la ville d'Arras ainsi que l'abbaye, les écoles se relevèrent sous la protection éclairée des évêques d'Arras. Celle de l'abbaye de Saint-Vaast se distingua au au XIIe siècle par l'éclat de son enseignement ; de nombreux disciples y accouraient de toutes parts, et elle se relia bientôt à la grande Université de Paris, en y envoyant ses meilleurs élèves pour se perfectionner dans les arts libéraux. Un abbé de Saint-Vaast, Nicolas le Caudrelier, fit construire à Paris au XIVe siècle un collége pour les jeunes élèves d'Arras ; il y affecta des revenus suffisants en créant douze bourses pour les écoliers. Au XVIe siècle, un évêque d'Arras, Nicolas le Ruistre, établit une autre colonie d'étudiants à l'Université de Louvain : cette ville eut aussi son collége d'Arras, doté de quinze bourses, pour instruire la jeunesse : « en bonnes mœurs et lettres. »

Cette émigration de la jeunesse prouve qu'elle ne trouvait plus à Arras, au XVIe siècle, les ressources nécessaires à l'enseignement : les écoles faisaient défaut. La commune d'Arras résolut de remédier à cet état de choses et décida la création d'un collége dans la ville. Là encore, nous retrouvons l'intervention généreuse de l'abbaye de Saint-Vaast. Elle contribua de ses deniers à la fondation du collége, dont le premier directeur fut Antoine Meyer, renommé dans le pays pour sa science comme historien, et son talent comme poëte. Moreri l'a rangé parmi les hommes célèbres. M. de Cardevacque énumère les nombreux ouvrages dus à la plume de Meyer et lui rend un hommage mérité. Son fils, Philippe Meyer, lui succéda comme régent du collége d'Arras. Poëte comme son père, et distingué par ses vertus morales, il manquait, paraît-il, de cette capacité administrative qui eût été

nécessaire à la bonne direction du Collége. Le nombre des élèves allait diminuant : les familles préféraient envoyer leurs enfants à Douai ou à Courtrai.

En cet état de choses, la municipalité d'Arras, stimulée par le vœu des plus notables habitants, résolut d'offrir aux Jésuites la direction du Collége. Cet ordre religieux était alors dans toute la force expansive de sa puissante organisation, et partout il donnait à l'éducation de la jeunesse ces soins éclairés, cette force d'études et de discipline qui ont pendant plusieurs siècles assuré son succès. Les magistrats de la cité d'Arras, de concert avec l'évêque et le conseil d'Artois, s'entendirent avec le général de l'Ordre, le père Aquaviva. De nombreuses donations leur vinrent en aide. L'abbé de Saint-Vaast, Philippe de Caverel, fidèle aux traditions généreuses de son Ordre, contribua largement à l'érection du nouveau collége ; il y ajouta plus tard un don de dix mille livres et celui d'une maison de campagne ; enfin il le dota d'une somme de quarante mille florins consolidés en rentes (1), à la seule charge par les Jésuites « d'instruire la jeunesse, de prêcher et administrer les Sacrements. »

Les Jésuites entrèrent en possession de l'établissement en l'année 1603. Le jour de l'inauguration fut une fête publique pour la ville. Le collége compta immédiatement 200 élèves ; à la fin de l'année le nombre s'élevait à plus de 350. Ce fut pour le collége d'Arras le commencement d'une longue période de prospérité ; les religieux furent récompensés de leur zèle et de leur succès par la confiance et l'estime publique. Les colléges de Paris et de la Flèche, dirigés par les mêmes Pères, pouvaient seuls rivaliser d'éclat avec celui d'Arras. On compte jusqu'à soixante-neuf donations faites par testament au collége d'Arras, et les libéralités du Conseil d'Artois ajoutèrent encore à ces ressources financières.

On sait que les Jésuites se plaisaient à mêler l'agréable à l'utile dans le sévère exercice de leur enseignement. Ils organisaient pour leurs élèves des représentations dramatiques, assaisonnées d'une saine

---

(1) L'abbé Proyart assure que les dépenses faites par l'abbé de Saint-Vaast pour le collége d'Arras, se montèrent à onze cent mille francs.

morale et propres à former le goût, à exercer la mémoire, à distraire l'esprit. Cet usage fut introduit au collége d'Arras, et ces solennités littéraires avaient lieu en présence d'un public nombreux, des magistrats et autorités de la ville. L'abbé de Saint-Vaast les encourageait de sa présence, et la ville contribuait aux frais occasionnés par les représentations. Elles furent pourtant interrompues en 1720 par le mauvais vouloir de l'évêque d'Arras, Guy de Sève de Rochechouart, ce qui produisit quelques démêlés entre lui et les Pères ; mais elles furent reprises par la suite, et nous voyons qu'en 1732, les magistrats d'Arras se plaignirent de n'avoir pas été invités à une solennité de ce genre qui devait avoir lieu ; le Préfet du collége fut obligé de leur faire des excuses pour cette inadvertance.

On sait comment l'ordre des Jésuites fut supprimé en France en 1762, par suite d'une espèce de coalition formée contre eux par les Jansénistes, les Parlements et les philosophes. L'arrêt de dissolution trouva de la résistance auprès du Conseil d'Artois, qui y voyait la désorganisation de l'enseignement pour la province ; il dut obéir à des injonctions réitérées et en accepter l'enregistrement.

Mais il fallait pourvoir aux besoins de l'éducation, et le vide occasionné par le départ des Jésuites n'était pas facile à combler. Le Conseil de la ville décréta la création d'un nouveau collége confié à des prêtres séculiers choisis par le maire et les échevins (1764). Malgré les efforts éclairés du nouveau directeur, M. de la Borère, le résultat fut médiocre ; au bout de dix ans, l'enseignement était en péril, et le Conseil d'Artois s'adressa aux Pères de l'Oratoire, qui furent mis en possession du collége en 1777, par lettres-patentes du roi Louis XVI.

Les Oratoriens se mirent à l'œuvre, et leur zèle, soutenu par le talent et l'expérience, fut couronné de succès. Pour stimuler le travail et l'émulation des élèves, ils établirent, dans les classes de philosophie, de rhétorique et de seconde, une académie où concouraient les jeunes gens les plus distingués de ces classes. Chaque année, l'Académie tenait deux séances solennelles, où l'on faisait lecture des travaux et compositions les plus remarquables. Des récompenses étaient décernées aux mieux méritants. Deux hommes, dont le nom acquit depuis une triste célébrité, figurent alors parmi les élèves qui se distinguèrent

dans ces concours académiques : le premier est Lebon, applaudi pour une traduction en vers hexamètres de l'A. B. C. Cette pièce était dédiée au Dauphin, fils de Louis XVI, qui venait de naître ; les éloges y étaient prodigués au roi et à la reine. L'autre personnage est Maximilien Robespierre, élève boursier du collége d'Arras, et qui fut ensuite doté d'une bourse de 600 livres pour aller terminer ses études au collége Louis-le-Grand à Paris. Cette récompense, dit le texte, était acordée au jeune Robespierre « en récompense de ses talents éminents, de sa bonne conduite pendant douze ans, et de ses succès dans le cours de ses classes. »

Ces deux noms de sinistre mémoire nous font toucher à la période révolutionnaire qui bouleversa la vieille société française et toutes les institutions établies. Le collége d'Arras ne pouvait échapper aux effets de la crise politique et sociale. Les Oratoriens tinrent bon jusqu'à la Terreur ; mais alors ils furent chassés, dispersés, et le collége d'Arras, ainsi que sa belle église, devint un amas de ruines.

Pendant les dix années qui suivirent, la ville d'Arras fut à peu près privée d'enseignement.

Les études ne furent reprises qu'en l'an XIII, lorsque le premier Consul réorganisa l'Université. Le collége se releva alors par les soins de l'administration locale, et la direction en fut confiée à M. l'abbé Théry. Pourtant sa situation resta précaire et chancelante jusqu'en 1818, époque où M. l'abbé Salentin, nommé directeur, lui rendit quelque chose de son ancien éclat. Il fut transféré dans l'ancienne abbaye de St-Vaast, et l'évêque d'Arras témoigna de la confiance que lui inspirait le principal en faisant suivre les classes du collége par les élèves de son séminaire.

A M. Salentin succéda l'abbé Herbet (1828), dont le zèle fut à la hauteur de sa tâche difficile. M. de Cardevacque, élève du collége d'Arras à cette époque, se plait à rendre un juste hommage à l'homme habile et vertueux dont il a recueilli les conseils et les leçons.

C'est par là que se termine le travail consciencieux de notre collègue. Nous ne pouvons qu'applaudir aux soins qu'il a pris de recueillir les documents et les traditions de ce centre d'études auquel la province d'Artois doit en partie le développement de sa vie intellectuelle et morale. La génération actuelle saura gré à M. de Cardevacque d'avoir

réuni et fixé ces souvenirs du passé, qui sont en même temps un enseignement pour l'avenir. En marchant vers l'inconnu par l'étude et le progrès, nous ne devons point négliger les leçons de l'expérience. C'est l'histoire qui les donne et les conserve, et c'est surtout dans cette vue que nous lui consacrons notre temps et nos efforts.

BOUGEAULT.

---

3. — Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe en Savoie, par Claudius Blanchard, publiée dans les Mémoires de l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie*. 3e série, Tome I.

Les hommes du temps passé ont eu dans l'histoire des destinées bien différentes ; avec les siècles le mérite des uns a grandi, la vertu des autres est tombée dans un oubli profond, et la postérité ne s'est pas montrée également équitable à l'égard de tous. Parmi ceux qui gagneraient, je ne dis pas à être bien connus, mais seulement à être connus, il faut ranger en première ligne les moines du moyen-âge. Le rôle considérable qu'ils ont joué dans le développement de la civilisation, les longs efforts qu'ils ont tentés pour pacifier et discipliner des hordes barbares transformées peu à peu en nations chétiennes, recommandent hautement leur souvenir à la reconnaissance et à l'admiration des peuples modernes. Aussi doit-on accueillir avec des éloges mérités toutes les publications historiques qui tendent à remettre en lumière les annales monastiques de l'ancienne France, et à éclairer d'un jour tout nouveau l'influence salutaire des moines sur les populations au milieu desquelles ils avaient établi leurs paisibles retraites.

Les travaux de ce genre, nous avons la satisfaction de le constater, deviennent chaque jour plus abondants, et c'est aux savants membres des académies provinciales que nous sommes redevables de la plupart d'entre eux. Tout récemment encore, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie a donné place dans ses mémoires à une longue et instructive monographie de l'abbaye d'Hautecombe qui mérite à tous égards de fixer l'attention de quiconque s'intéresse aux gloires du passé.

L'auteur de cette œuvre, M. Claudius Blanchard, désireux d'embrasser dans un vaste cadre l'histoire entière de cette abbaye, a com-

pulsé tous les documents qui pouvaient lui fournir pour son travail des indications et des renseignements utiles. S'il n'a pu retrouver les fragments épars aujourd'hui des riches archives de l'abbaye, il a été du moins assez heureux pour rencontrer dans les dépôts de la ville de Turin, plusieurs séries de pièces importantes telles que chartes, concessions, transactions, bulles, mémoires, inventaires, qui lui ont permis d'établir les grandes lignes de son travail. Quant aux détails complémentaires il les a patiemment recherchés dans tous les recueils manuscrits et livres imprimés qui de près ou de loin se rapportaient au sujet traité par lui. Grâce à ces éléments divers, laborieusement recueillis, et aux sages inductions qu'il s'est quelquefois permis de tirer de ses recherches, M. Blanchard est parvenu à reconstituer le passé de l'abbaye d'Hautecombe et à suivre sans interruption durant huit siècles, l'origine, les progrès, la grandeur et la décadence de ce monastère qui fut jadis une des gloires de la Savoie.

Rien n'est plus incertain que la fondation première d'Hautecombe, et son emplacement primitif. Cependant, s'il faut en croire la tradition généralement répandue, ce furent les émigrants de l'abbaye d'Aulps en Chablais qui, dans les premières années du XII[e] siècle, vinrent construire quelques cellules éparses sur le plateau de Pàquinôt, à peu de distance du lac du Bourget. Peu après ils obtinrent la cession du lieu qu'ils occupaient ; mais loin de s'y fixer définitivement, ils descendirent, d'après les conseils de saint Bernard, sur les rives du lac du Bourget, pour aller se joindre aux religieux de Charaïa. La nouvelle communauté, constituée dès lors en abbaye régulière, entra dans la grande famille cistercienne et inaugura sa période de splendeur qui devait durer plusieurs siècles. Ce fut aux abbés réguliers qu'il eut à sa tête que le monastère d'Hautecombe dut sa prospérité ; ainsi Amédée de Hauterive obtint des comtes de Savoie la propriété définitive des terres occupées par les moines, et si l'on en croit la tradition la communauté, de plus en plus florissante sous son administration, compta bientôt deux cents moines formés par son exemple, et instruits par ses vertus. L'influence bienfaisante de l'abbé se fit sentir même après son départ pour l'évêché de Lausanne que son renom de sagesse lui avait mérité. Devenu quelque temps après le tuteur du comte de Savoie Humbert III, il n'eut garde d'oublier sa chère abbaye, et grâce à ses

conseils la main du comte s'ouvrit fréquemment pour subvenir aux dépenses du monastère. D'ailleurs Humbert III, qui habitait fréquemment Hautecombe se trouvait tout naturellement porté à agrandir et à embellir cette maison religieuse qui était son séjour de prédilection. L'œuvre d'Amédée fut dignement continuée par l'un de ses successeurs, Henri de Clairvaux, qui resta dix-sept ans à la tête du monastère, et n'en sortit que pour aller occuper dans l'abbaye de Clairvaux le trône abbatial.

Ce fut vers la fin du XIIe siècle que Hautecombe reçut pour la première fois la dépouille mortelle d'un comte de la maison de Savoie, de ce même Humbert III qui avait souvent pris part, durant sa vie, aux pieux exercices des moines et comblé leur maison de bienfaits. Ce fut pour la communauté un honneur en même temps qu'un heureux événement, car dès ce jour l'attention de la maison de Savoie se trouva toujours attirée vers le monastère où reposait l'un des fondateurs de sa race, et bientôt les princes adoptèrent ce paisible asile comme lieu de leur sépulture. A l'exemple de la famille souveraine les principaux seigneurs du pays vinrent solliciter les prières des religieux et leur apporter de riches aumônes.

La prospérité d'Hautecombe alla toujours grandissant jusqu'au milieu du XVe siècle, époque où elle commença à décroître. La cause de sa ruine matérielle aussi bien que morale fut cette déplorable institution qui devait ruiner le monde monastique : la commende. Autant l'abbaye avait été glorieuse sous ses abbés réguliers, autant elle déchut sous ses abbés commendataires, qui vivaient loin des religieux placés sous leurs ordres, indifférents à l'état du monastère dont ils dépensaient joyeusement les revenus. Quelques tentatives de réforme furent essayées, mais elles restèrent impuissantes ; le mal avait jeté de trop profondes racines. Les guerres du XVIIe et du XVIIIe siècle et enfin la Révolution française vinrent porter à l'abbaye le coup mortel. Dépouillée de ses richesses et de ses biens, la communauté religieuse se dispersa, les bâtiments de l'abbaye devenus propriété nationale furent vendus au plus offrant, et l'asile de la prière devint un établissement de potiers;

Vix reliquias, vix nomina servans
Obruitur, propriis non agnoscenda ruinis.

il était réservé à notre siècle de voir la restauration de l'antique abbaye, et à la famille dont les ancêtres dormaient dans les cryptes de l'église abbatiale de l'accomplir. Lorsque les traités de 1815 eurent rendu la Savoie à sa dynastie héréditaire, Charles Félix songea à recouvrer la nécropole de ses pères, et à faire relever à ses frais les tombeaux de sa famille ; il ne tarda pas à mettre son projet à exécution. Cette œuvre de piété filiale n'était pas encore achevée lorsque Charles Félix alla dormir dans le solitaire asile d'Hautecombe à côté des tombes familiales qu'il avait relevées de leurs ruines ; mais son épouse Marie-Christine la poursuivit activement, et eut l'honneur de la mener à bonne fin. Lorsque la dépouille mortelle de la reine de Sardaigne traversa le 23 mars 1849 le lac du Bourget pour aller rejoindre dans les caveaux de l'église celui qui lui avait été si cher, la restauration d'Hautecombe était un fait accompli.

Aujourd'hui, après différentes vicissitudes dans le détail desquelles nous ne saurions entrer, le monastère d'Hautecombe est passé entre les mains de religieux cisterciens qui ont ramené dans cette solitude la pratique des anciennes vertus monacales et la vie sainte du cloître.

Ainsi qu'on a pu le voir par le résumé rapide que nous venons de faire du savant travail de M. Blanchard, l'abbaye d'Hautecombe illustrée à double titre, et par les mérites de ses premiers abbés, et par les sépultures des membres de la maison de Savoie qu'elle abritait dans son cloître, méritait bien que quelque érudit consacrât ses efforts et sa science à rappeler la gloire qu'elle avait eu jadis. M. Blanchard qui a entrepris vaillamment cette noble et difficile tâche l'a menée à bonne fin, et nous n'hésitons pas à croire que son travail comptera parmi les meilleures publications de la Société de Savoie. Nous aurons accordé à ce livre tous les éloges qu'il mérite si bien, lorsque nous aurons appelé l'attention des lecteurs sur les pièces justificatives choisies avec beaucoup de discernement, que M. Blanchard a placées à la suite de son étude. Cet ensemble de documents qui s'étend du XIIe au XIXe siècle forme un véritable cartulaire de l'abbaye d'Hautecombe.

Emile RAUNIÉ,

Ancien élève de l'Ecole des Chartes,
Archiviste-Paléographe.

4. — **Armorial des Prévôts de Paris** (1269-1569), Extrait d'un manuscrit de WAIGNART de la fin du XVIe siècle, et suivi d'une Note sur leur origine et leurs fonctions, par le Cte LE CLERC DE BUSSY. — Paris, DUMOULIN. 1877.

Notre administrateur, M. le comte DE BUSSY, dont la collaboration a mis tant d'ordre, d'exactitude et de bons procédés dans la gestion de nos affaires, nous paie sa dette de confraternité littéraire en nous offrant chaque année, et souvent à plusieurs reprises, l'intéressant résultat de ses recherches sur des manuscrits inédits et dans des archives départementales jusqu'à présent trop négligées. M. DE BUSSY pense, et il a grandement raison, que nous ne saurions trop diriger nos études vers la découverte de documents non encore publiés. Pour répondre à cette indication qu'il justifie par son propre exemple, il vous donne aujourd'hui d'après un riche manuscrit appartenant à l'un de ses amis M. le comte Adrien DE LOUVENCOURT, l'*Armorial des Prévôts de Paris*, de l'année 1269 à 1589. Ce manuscrit nous est décrit avec un soin parfait qui le représente à notre imagination dans sa forme et dans son contexte; les noms, surnoms, armoiries minutieusement décrites des Prévôts et gardes de la Prévôté de Paris s'y trouvent relatés.

Soixante-six prévôts remplirent cette charge importante pendant les trois cent vingt années comprises entre les deux dates que nous venons d'indiquer. Plusieurs d'entre eux ont tenu dans l'histoire une place considérable, comme Estienne Boileau, Hugues Aubriot, Jean de Folleville, Guillaume de Tignonville, Tanneguy, chambellan de Charles VI ; Jacques de Villiers de L'Isle-Adam ; Jacques de Colligny, seigneur de Chastillon-sur-Loing ; les Antoine du Prat, le père et le fils.

Cette nomenclature se bornerait à réveiller des souvenirs parfois imparfaits et qui auraient besoin d'être ravivés par des recherches plus particulières, si M. DE BUSSY ne s'était imposé le devoir de compléter sa publication par une Note qui termine sa brochure et qui nous fournit d'instructifs renseignements sur l'origine des Prévôts de Paris et leurs fonctions. Successeur des vicomtes, le Prévôt de Paris, qui ne doit pas être confondu avec le Prévôt des marchands, était le chef du Châtelet; il avait dans ses attributions la justice et la police de la capitale. « Réorganisée par Saint-Louis à la suite d'abus très-

graves, cette haute magistrature ne fut plus confiée par les Rois, ses successeurs, qu'à des personnes d'un rang et d'un mérite très-distingués. » Ces expressions sont empruntées, nous dit M. de Bussy, au *Traité de la Police* de Delamare, ouvrage considérable et précieux comprenant 4 volumes in-f°, et qui n'est pas aussi consulté sur ces matières qu'il devrait l'être. M. de Bussy nous en donne la preuve en citant deux écrivains contemporains dont nous avons eu l'occasion d'analyser les écrits dans nos séances, et qui, en traitant de l'*Histoire du Châtelet de Paris* et *de la Gendarmerie*, paraissent avoir complétement ignoré l'existence du *Traité de la Police*.

L'étude sur l'*Armorial des Prévôts de Paris*, après beaucoup d'autres renseignements dignes d'intérêt, a donc le mérite de nous rappeler cette savante encyclopédie composée par Delamare, et comprenant, comme nous le dit M. de Bussy, de précieuses indications sur la religion, les mœurs, l'armée, la magistrature, l'histoire naturelle, la physique, la chimie, l'hygiène. Nous remercions notre collègue de sa communication.

Gabriel JORET-DESCLOSIÈRES.

---

8. — **Progresso e regresso del giure penale,** considerato nella organizzazionne della Procura del Re presso il tribunale di Napoli, per l'avvocato Luigi Ghirelli, sostituto procuratore generale alla corte di appello di Napoli. — *Napoli*, 1876 (1).

Dans ce savant Mémoire de cent pages in-8°, à la fois nourri de principes et de faits, M. Ghirelli se demande quelle est la meilleure organisation du Parquet près le Tribunal civil et correctionnel de Naples, dont il serait superflu de faire ressortir la haute importance. Quinze ans d'exercice dans le Ministère public donnaient à l'auteur l'expérience et l'autorité nécessaires pour entreprendre une réforme

---

(1) Abaissement et Relèvement du droit Pénal, étudié dans l'organisation du Parquet du Tribunal de Naples, par l'avocat Louis Ghirelli, substitut du Procureur général à la Cour d'appel de Naples. — Naples, 1876.



dont il a eu l'heureuse idée de nous signaler les résultats. Le titre de son travail a été emprunté à l'un des jurisconsultes les plus en renom de l'Italie, le professeur Carrara, auteur d'ouvrages très-estimés sur le droit criminel.

Sans parler des approbations les plus flatteuses et notamment des éloges du Procureur-général, hâtons-nous de dire que la poursuite et le succès de ces réformes ont mérité à leur auteur sa promotion comme substitut du Procureur-général à la cour de Naples, et rappelons sommairement les points principaux de ces importantes réformes, provoquées par la courageuse initiative du savant magistrat.

L'attention de M. Ghirelli s'était portée spécialement sur la justice en matière correctionnelle, dont l'organisation à Naples était assez vicieuse, ainsi que l'avait déjà reconnu le Premier Président Mirabelli. Ces vices tenaient surtout aux lenteurs de la procédure et à l'injustice d'une longue prison préventive, ce qui eût été évité si l'on avait insisté pour appliquer à Naples l'article 46 du *Code de Procédure Pénale*, autorisant les citations des délinquants à bref délai et consacrant le système expéditif des jugements sommaires (*giudizi istantanei*) en matière correctionnelle, notamment au sujet des délits suivants :

1° Contraventions aux admonestations ou remontrances ;

2° Contraventions à la surveillance spéciale de la sûreté publique ;

3° Port d'armes ;

4° Rébellion simple ;

5° Vols simples *(furti semplici)*, et escroqueries *(furti con destrezza)*.

C'est au mois de février 1876 que M. Ghirelli, à peine placé à la tête du parquet du tribunal civil de Naples, sollicitait l'autorisation d'appliquer à ce tribunal l'article 46 du Code de procédure pénale italien. Dès le mois suivant, il se mettait courageusement à l'œuvre, et le compte-rendu qu'il rédigeait le 1er avril donnait raison à la sage opportunité de cette réforme toute légale. Il fut bien reconnu que le nombre des acquittements diminuait en raison inverse des instructions ou enquêtes, dont les préparatifs et les longueurs étaient, en effet, de nature à affaiblir les éléments de preuves. Ainsi, tandis que, d'après l'ancien système, les acquittements étaient dans la proportion de trente pour

cent, onze acquittements seulement furent prononcés sur 105 poursuites pendant le mois de mars 1876. Ajoutons que cette célérité dans la répression amena bien vite la décroissance du chiffre des délits, puisque 217 délits seulement furent constatés pendant les mois de mars et avril de cette année, tandis que l'année 1875 en avait vu poursuivre 410 pendant ces deux mêmes mois. Du 2 mars au 16 juin 1876, on a jugé sommairement 435 prévenus, tandis que l'année précédente, dans cette même période, il y avait eu 739 poursuites pour les mêmes délits, avec enquêtes, etc..... Il demeure donc bien constaté qu'il y a eu, non pas seulement beaucoup moins d'arrêts, mais beaucoup moins de délits. Cette justice expéditive est à la fois plus humaine et plus exemplaire, puisque, en rendant plus assurée la découverte de la vérité et conséquemment plus redoutable le châtiment immédiat, elle épargne à des prévenus souvent innocents une longue prison préventive, ce qui, suivant la fine remarque du jurisconsulte Carrara, pouvait trop souvent autoriser cette exclamation : *Benedetto il Cadi* (Béni soit le juge Turc !), puisque les formes de la justice turque étaient en réalité moins cruelles et plus équitables que celles qui étaient suivies par la justice napolitaine dans la poursuite et la répression des délits de peu d'importance.

Avant d'aller plus loin, M. Ghirelli saisit l'occasion de remarquer que cette procédure sommaire et expéditive peut continuer à être appliquée, même depuis la loi italienne dn 30 juin 1876, loi restrictive ou limitative dans les cas qu'elle a voulu régler, mais qui, d'après ce savant magistrat, n'a nullement abrogé l'article 46 du Code de Procédure Pénale, tout en pourvoyant, dans certains cas, à la mise en liberté provisoire, et remédiant ainsi, dans une certaine mesure, au système et aux abus de la prison préventive.

M. Ghirelli passe ensuite à l'exposition du mécanisme le plus propre à remplir le double but de promptitude et d'équité qui fait le fond de la réforme proposée et poursuivie.

Le secret consiste dans la suppression de toute instruction proprement dite, et dans l'exact accomplissement des formalités légales par les officiers de police judiciaire. Pour atteindre ce résultat sûrement et efficacement, M. Ghirelli avait institué des rapports quotidiens de ces divers officiers avec le chef du Parquet, mis ainsi au courant de tout

ce qui a pu se passer de délictueux le jour précédent. Ceci a eu d'heureux résultats, particulièrement en ce qui touche les maisons de jeu. — Pour obtenir efficacement la répression des vagabonds et des mendiants *(accatoni)*, M. Ghirelli demande l'augmentation du nombre des justices de paix *(preture urbane)*.

Ce n'était pas tout encore. Dans sa réforme de la justice criminelle, M. Ghirelli se réservait l'étude et l'examen des plaintes et rapports; il veillait à la bonne tenue des rôles judiciaires, aux attributions des greffes, au choix des experts en matière pénale, a la salutaire pratique des admonestations judiciaires, à l'exécution des jugements; enfin, on peut dire que l'infatigable magistrat ne négligeait aucun des points susceptibles de mener à bonne fin cette importante réforme, qui fut l'œuvre de quelques mois, et qui lui a mérité, lors de sa récente promotion comme substitut du Procureur-général, une adresse des plus élogieuses de la part du Conseil de l'Ordre des avocats près la Cour de Naples, sans parler des nombreux journaux, tels que *La Discussione*, *Il Giornale de Napoli*, etc., qui ont signalé les précieux résultats obtenus par la réforme dont M. Ghirelli s'est montré le zélé promoteur.

La *Société des Etudes Historiques* devait à l'éminent magistrat de signaler ses efforts et ses succès pendant les quatre mois qu'il a passés à Naples comme chef du Parquet du Tribunal civil.

J. TOLRA DE BORDAS,
Prélat de la Maison de Sa Sainteté,
Président de la 1re classe.

---

6. — Rebecca, par M. le comte DE VOIGLAS (1).

M. le comte de Voiglas nous a fait hommage d'une brochure intitulée *Rebecca ;* cette brochure, à part la nouvelle de Rebecca, renferme une introduction consacrée à la mémoire de madame la vicomtesse

(1) M. le comte Le Mesle du Porzou, membre de la 3e classe. *Voiglas*, est le nom breton du château de la Noë-Verte, propriété de notre honorable collègue.

d'Escarboville, et quelques pièces de vers réunies à la fin. Les pages sur madame d'Escarboville sont bien écrites et bien senties. Le lecteur est saisi dès les premières lignes, et quels que soient ses goûts, il ressent le plus vif intérêt pour cette touchante figure aussi poétique que puisse l'être la *Diana Vernon* de Walter Scott. Dans Rebecca, Aymar nous apparaît comme un revenant d'un autre âge. C'est un romantique, frère puiné des René et des Obermann. Seulement au lieu d'aller abriter ses rêveries et ses déceptions dans les solitudes d'Amérique auprès des Natchez, il va les terminer en Chine. Ses poésies improvisées, et abandonnées au vent comme les oracles de la Sybille, et dont M. le comte de Voiglas nous donne un spécimen, nous semblent apporter un écho de celles de M. Brézeux sur la Bretagne. En somme, il ressort de cet opuscule que M. le comte de Voiglas réussit mieux encore dans la notice historique que dans le roman et les vers, peint mieux en un mot la réalité que la fiction pure. Or nous n'avons pas à nous plaindre de ce privilége de notre honorable correspondant, vu la nature spéciale de nos travaux.

ED. PY.

---

7. — Traité des Sociétés Civiles et Commerciales (avec formules), par M. A. VAVASSEUR, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Notre savant collègue, M. A. Vavasseur, avocat à la Cour d'appel de Paris, vient de publier à la librairie Marchal, Billard et Cie, place Dauphine, 27, un nouvel ouvrage intitulé : *Traité des Sociétés Civiles et Commerciales* (1). Une préface écrite dans un style vigoureux, contient notamment un résumé de notre histoire financière contemporaine, où le membre érudit de la *Société des Etudes historiques* ne se révèle pas moins que le jurisconsulte armé de toutes pièces. M. J.-C. Barbier, conseiller à la Cour de cassation, membre de la 2e classe, a rendu compte du livre de M. Vavasseur dans le Journal *Le Droit* (no du 3 août 1878).

---

(1) 2 vol. in-8. 1878. Prix : 15 francs, *franco*.

UN PROCÈS DE PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE

M. MASSON FILS,

CONTRE M. MASSON PÈRE,

HOMME DE LETTRES ET AUTEUR DRAMATIQUE.

Nous avons signalé au procès-verbal de la Séance du 3 avril l'insertion dans la *Gazette des Tribunaux* des plaidoiries d'une affaire qui intéresse les auteurs d'œuvres d'art et d'écrits littéraires, historiques et dramatiques.

La thèse soutenue par notre secrétaire général M. Joret-Desclosières, avocat à la Cour d'appel de Paris, et qui a triomphé devant le tribunal de première instance de la Seine, est celle de savoir si le fils de l'auteur héritier de sa mère décédée commune en biens, peut réclamer la moitié de la propriété des œuvres publiées durant la communauté par le mari auteur.

L'intérêt de cette affaire nouvelle en jurisprudence, a déterminé la *Société des Études historiques* à la reproduire dans l'*Investigateur*.

TRIBUNAL CIVIL DE LA SEINE (1re ch.)

Présidence de M. Choppin.

Audiences des 27 décembre 1877, 3 et 10 janvier 1878.

LES ŒUVRES DE M. MICHEL MASSON. — COMMUNAUTÉ LÉGALE. — DÉCÈS DE LA FEMME. — FILS. — DEMANDE EN COMPTE, LIQUIDATION ET PARTAGE DE COMMUNAUTÉ DE SUCCESSION. — CONTESTATION SUR LE POINT DE SAVOIR SI LA PROPRIÉTÉ DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET DRAMATIQUES EST TOMBÉE DANS LA COMMUNAUTÉ.

M. Michel Masson, l'auteur fécond de tant de pièces de théâtre qui ont eu du succès, s'était marié en 1824 sans contrat. Sa femme étant morte en 1871, il se remaria en 1873. Un fils, issu du premier mariage, a intenté une demande en compte, liquidation et partage de la communauté ayant existé entre ses père et mère. Le notaire n'a pas compris dans l'actif de la communauté la propriété des œuvres de M. Michel Masson. M. Masson fils demande de rectifier sur ce point l'état liquidatif. Cette question, qui divise les auteurs, est nouvelle en jurisprudence et offre beaucoup d'intérêt.

Me Joret-Desclosières, avocat de M. Michel Masson fils, s'exprime en ces termes :

Ce n'est pas sans éprouver un pénible sentiment que M. Michel Masson, fils, s'est décidé à former contre son père une demande en compte, liquidation et partage.

Cette instance, M. Masson fils l'a engagée lorsque la preuve manifeste lui a été donnée que tout lien de famille était brisé entre son père et lui, brisé injustement, sans qu'il eût rien à se reprocher.

Les faits antérieurs à ce procès, exposés sans récriminations ni passion, avec la respectueuse déférence qu'un fils doit toujours à son père, même oublieux des souvenirs les plus respectables, prouveront au tribunal que M. Hippolyte Masson remplit, aujourd'hui, un devoir commandé par une situation dont personne ne peut méconnaître l'honorabilité.

Le 18 février 1824, M. Gaudichot, connu depuis dans le monde des

lettres sous le nom de Michel Masson, épousait Mlle Françoise Deliége; il avait alors vingt-trois ans. En entrant en ménage, les deux jeunes époux apportaient dans leur association conjugale, régie par la communauté légale résultant de l'absence de contrat de mariage, leurs espérances et rien autre chose.

Mais ces espérances étaient fondées sur des éléments sérieux de prospérité et de bonheur.

Le mari était jeune, actif, intelligent, doué de persistance et d'imagination ; la femme présentait le modèle accompli de la bonté, du dévouement, de l'ordre dans la bonne administration du ménage.

M. Michel Masson ne nous démentira pas, lorsque nous dirons que pendant cette longue communauté qui dura quarante-sept ans, Mme Masson fut pour lui une compagne fidèle, s'associant avec dévouement à sa vie de chaque jour, partageant les ennuis comme les triomphes de son existence d'homme de lettres. Pendant ces quarante-sept années, la famille Masson compta des heures de deuil, cinq enfants naquirent, un seul survécut, M. Hippolyte Masson, qui se voit aujourd'hui comme héritier de sa digne mère, singulièrement oublié, obligé de réclamer de son père la part de communauté qui lui appartient.

Nous avons parlé du talent de M. Michel Masson, de son aptitude pour le travail, de sa brillante imagination ; la preuve de ce mérite, elle se trouve consignée dans une longue liste de romans, d'œuvres dramatiques prouvant que depuis le 18 février 1824 jusqu'au 8 février 1871, date du décès de Mme Masson, M. Michel Masson avait produit cinquante-six volumes et soixante-seize pièces de théâtre, comprenant deux cent trente-deux actes. Nous n'avons pas à faire l'appréciation de ces œuvres littéraires ou dramatiques. Les livres sont des romans, des contes populaires et moraux destinés à la jeunesse et aux classes laborieuses, par exemple : *Les Enfants célèbres*, *Le Maçon*, *les Contes de l'Atelier*, *les Souvenirs d'un Enfant du peuple*, *les Lectures en famille*, *la Gerbée*, livre couronné par l'Académie francaise et dédié à Mme Sophie-Hippolyte Masson, belle-fille de l'auteur.

L'œuvre dramatique se compose de vaudevilles et de drames, de petites pièces amusantes comme *les Cuirassiers diplomates*, *la Jardinière de l'Orangerie*, *le Diable amoureux*, *les Deux Pigeons*, etc. ; de drames : *les Mystères du Carnaval*, *les Orphelins du Pont Notre-*

Dame, *Marceau*, repris depuis deux ans avec un regain de succès, *la Mendiante*, *Marianne*, etc., etc...

Le talent de M. Michel Masson lui avait mérité la collaboration et l'amitié de MM. Saintine, Scribe, Anicet Bourgeois; mais s'il possédait pour une certaine part la merveilleuse fécondité de Scribe, il n'était malheureusement pas doué, comme lui, des solides qualités du bon administrateur, et sans vouloir pénétrer plus intimement dans la vie que M. Michel Masson menait en dehors de sa famille, nous ne voulons que retenir ce fait assez éloquent par lui-même : Au bout de quarante-sept ans d'une communauté légale de biens, secondée par les qualités d'ordre et d'épargne de Mme Michel Masson, le notaire liquidateur a trouvé un actif de 4,000 francs, représenté par la bibliothèque et le mobilier de M. Michel Masson.

Mme Masson décéda le 8 février 1871. Cette douloureuse séparation ne laissait pas le laborieux homme de lettres dans l'isolement; la famille, près de laquelle il pouvait terminer honorablement sa carrière, se composait de son fils, M. Hippolyte Masson, receveur des postes, préposé au bureau important de la Sainte-Chapelle de notre Palais-de-Justice ; de Mme Sophie Masson, belle-fille remplie de prévenance pour son beau-père, et à laquelle il dédiait, en 1865, son beau livre : la *Gerbée*, dans une préface dont les termes prouvent combien cette excellente mère de famille était digne d'affection :

« Que votre bon goût, chère Sophie, sépare ce peu de froment de l'amas de paille stérile, je ne vous offre de mon livre que ce que vous y trouverez de bien.

» Votre père qui vous aime tendrement.

Michel Masson.

A côté du père et de la mère, dignes, laborieux, se trouvaient deux charmantes jeunes filles : Mlles Gabrielle et Marie. Mlle Gabrielle, artiste distinguée, élève de deux maîtres, MM. Henner et Carolus Duran, annonçait déjà en 1871 les promesses qu'elle a tenues en 1876, lorsqu'elle a exposé, sous le nº 1442, un tableau historique apprécié en ces termes par un grand journal de Paris :

« Un tableau à signaler, un début qui promet, c'est les *Cagnards de*

l'Hôtel-Dieu, de Mlle Gabrielle Masson, la petite fille de notre confrère Michel Masson. Cette vue des souterrains de l'Hôtel-Dieu, qui disparaîtront bientôt, est non-seulement intéressante au point de vue historique, c'est encore une bonne étude, bien dessinée et d'une excellente coloration. Il est rare de voir une toute jeune fille débuter par un tableau d'intérieur qui exige des études sérieuses de perspective et de dessin. »

Mlle Marie Masson ne le cédait pas à sa sœur en bonnes dispositions et en talent ; professeur de littérature et de musique, elle avait conquis ses grades et ses diplômes, et déjà ses efforts étaient récompensés par un commencement de clientèle.

Telle était cette famille, bien capable de retenir le grand-père au foyer domestique et de charmer ses derniers jours par les occupations intellectuelles et artistiques, honneur de sa propre vie. Aussi ne songeait-on pas à demander des comptes de liquidations à ce bon vieillard, toujours gai, plein d'entrain, vivant de l'existence extérieure entraînée et facile du monde des théâtres ; il était resté en possession de toutes choses acquises pendant la communauté ; les revenus de sa propriété littéraire et dramatique, il les dépensait à sa guise, et leur état n'était pas sans importance depuis la reprise de ses drames les plus populaires : la *Mendiante* et *Marceau*.

Quelle ne fut pas la profonde douleur de la famille Masson, lorsqu'elle apprit que le bon, le vénéré grand-père épousait, peu de temps après le décès de sa première femme, à l'âge de soixante-douze ans, la fille d'une actrice de province, jouant sur les théâtres de second ordre les rôles de Déjazet, sans posséder l'éternelle jeunesse et l'inimitable talent de son modèle.

De la nouvelle Mme Masson, je ne veux rien dire, m'imposant la réserve que je désire observer ; mais tout le monde comprendra que cette union n'appartenait pas au milieu social dans lequel M. Hippolyte Masson devait très légitimement souhaiter voir son père terminer ses jours.

Sa famille, on le conçoit, fut bien vivement affectée de cette résolution, mais on garda respectueusement le silence ; on espérait que tout n'était pas perdu, que le grand-père n'oublierait pas le chemin d'un foyer où tant d'affections l'attendaient encore.

Trois années s'écoulèrent : une double circonstance vint dissiper ces généreuses illusions. A soixante quatorze ans, M. Michel Masson devient père ! On apprenait aussi vaguement, par le bruit public, qu'il avait dû transporter à prix d'argent la totalité de sa propriété littéraire. Les espérances de rapprochement devaient donc disparaître ; la première famille n'existait plus pour M. Michel Masson.

Me Joret-Desclosières entre dans l'explication des précautions judiciaires prises par M. Masson fils, et qui se résument en une double instance : demande en compte, liquidation et partage des succession et communauté de Mme Michel Masson ; — demande en validité des saisies-arrêts pratiquées dans les mains des caissiers de la Société des Auteurs dramatiques et de la Société des Gens de Lettres.

L'avocat poursuit ainsi :

Le notaire chargé par le Tribunal de la liquidation, a déposé son travail après neuf mois d'études et de réflexions pour arriver à partager 4,000 francs et à résoudre une seule question : « La propriété littéraire doit-elle être comprise dans l'actif de la communauté? Le notaire liquidateur répond négativement, et il donne de l'opinion qu'il adopte deux raisons : « 1° l'article 1401 du Code civil ne comprend que le mobilier possédé par les époux au jour du mariage ou celui échu depuis à titre de succession ou de donation ; 2° les lois spéciales qui régissent la propriété littéraire constituent cette propriété comme un droit personnel et exclusif à l'auteur. »

La première des raisons données par le notaire liquidateur doit être écartée tout d'abord : on a peine à comprendre comment cette hérésie juridique a pu échapper à son expérience. La doctrine et la jurisprudence, ainsi que la pratique constante du notariat, comprennent dans le partage de la communauté tout le mobilier qui advient aux époux durant le mariage, à quelque titre que ce soit. Il est unanimement admis que les termes de l'article 1401, sont énonciatifs et non limitatifs. — Duranton, tome XIV, n° 106. — Bugnet sur Pothier, Communauté, tome VII, p. 66. — Dalloz, Contrat de mariage, 625. — Sirey, Codes annotés, article 1401.

Mais passons et arrivons à la seule question susceptible de discussion

dans cette affaire : La propriété artistique et littéraire tombe-t-elle dans la communauté ?

Me Joret-Desclósières, examinant à quelle nature de biens appartient cette propriété, constate, avec l'unanimité des auteurs, qu'elle doit être rangée dans la catégorie des meubles incorporels. Puis il continue ainsi :

Meuble incorporel d'une valeur particulièrement précieuse, souvent inestimable, mais enfin qui reçoit de la loi elle-même cette qualification. Ce caractère reconnu à la propriété artistique et littéraire, il devient logique de dire que l'article 1401 du Code civil s'en empare pour la classer parmi les objets qui composent la communauté légale.

Sans doute, nous ne voulons pas méconnaître les considérations brillantes et séduisantes qu'on pourra faire valoir en faveur de la propriété littéraire exclusive et personnelle, œuvre essentielle de l'auteur, son bien sacré ! Mais la vérité juridique ne se contente pas de phrases, elle ne cherche pas ses raisons de décider dans l'imagination, mais dans les principes essentiels du droit.

Or la règle en matière de communauté légale est que les époux communiquent à l'association conjugale les résultats de leurs efforts, l'homme apporte son travail, son industrie, la femme ses qualités d'ordre, d'administration intérieure. Les artistes et les hommes de lettres, parce qu'ils exercent une profession d'une nature supérieure, ne sont pas en dehors de ces principes essentiels à la constitution des familles.

Cette question si intéressante a été mûrement examinée par la doctrine. Nous en trouvons le germe dans Pothier en son Traité de la Communauté. Sous ce paragraphe : Ce que c'est que l'inventaire, et qu'elles sont les choses qu'on doit y comprendre ? le célèbre jurisconsulte dit : « Lorsque le survivant est un homme d'épée, on doit pareillement lui laisser l'épée qu'il a coutume de porter ; et si c'est un homme de robe, on doit lui laisser sa robe de cérémonie. Les manuscrits des ouvrages qu'un homme d'esprit a composés, ne doivent pas non plus être compris dans l'inventaire ; ce sont choses inestimables, qui ne sont pas censées faire partie d'une communauté de biens,

ni même d'une succession ; on doit donc les laisser au survivant qui les a composés; et s'il est prédécédé, à l'aîné de ses enfants; ou à défaut d'enfants, à l'aîné de sa famille, quand même ces personnes auraient renoncé à sa succession. »

Pothier ne parlait pas, comme on le voit, d'un ouvrage édité, publié, communiqué à la société, mais d'une œuvre intime, restée personnelle à l'écrivain. Cette opinion est devenue le point de départ de discussions soulevées par les jurisconsultes modernes.

Les lois rendues pour protéger la propriété artistique et littéraire ont fourni le texte de ces controverses.

Toullier interprétant inexactement les termes du décret de 1810 sur la propriété littéraire et artistique, excluait cette propriété de la communauté conjugale. Mais après lui, les auteurs modernes, examinant de plus près la question, montrent l'erreur du savant professeur de la Faculté de droit de Rennes, et concluent presque tous en ces termes :

« Bien mobilier, la propriété artistique et littéraire se trouve comprise dans les valeurs constituant l'actif de la communauté. »

MM. Duranton, Troplong, Demolombe, Marcadé, Aubry et Rau professent des opinions qui sont favorables à la demande de M. Masson fils; elles reposent sur un ordre d'idées éloquemment mis en lumière par M. Troplong en ces termes :

« Sans doute, l'œuvre de la pensée est la plus personnelle de toutes, mais tandis que le mari était occupé à ses compositions, la femme se dévouait aux soins du ménage, à l'éducation des enfants; chacun d'eux a donc mis à la masse commune sa part. Le mari a reçu les soins de sa femme, il en a profité ; la femme doit avoir aussi son lot dans l'honneur et dans l'émolument des œuvres de son mari. »

Pour réfuter l'opinion de jurisconsultes aussi éminents, nos adversaires invoquent les lois spéciales et disent : « Depuis 1793 jusqu'à nos jours, toutes les lois qui règlent le sort de la propriété littéraire et artistique, parlent d'un droit exclusif personnel, propre à l'auteur. »

Raisonner ainsi, c'est faire une confusion entre les lois d'exception et les règles du droit commun. Sans vouloir reprendre ici la question

longtemps débattue de la propriété littéraire perpétuelle ou temporaire, nous devons rappeler que les lois des 19 et 24 juillet 1793, le décret de 1810, la loi récente de 1866 se préoccupent uniquement de protéger l'auteur contre les empiétements du public ; son œuvre lui est propre en ce sens que nul ne peut la copier, la contrefaire, l'exposer, la représenter sans son autorisation.

Si nous lisons les articles 3, 4, 6 et suivants de la loi des 19 et 24 juillet 1793, nous y voyons que les agents de l'autorité publique sont chargés de veiller à cette protection, d'y prêter la main ; de dérogation au droit commun, au droit de famille, il n'en est pas question. Le décret du 6 février 1810, réglant en huit titres et cinquante articles le service de l'imprimerie et de la librairie, contient une disposition isolée, favorable à cette protection du droit d'auteur, mais qui n'entend pas déroger aux règles du droit commun.

L'article spécial de ce décret garantit le droit de propriété à l'auteur et à sa veuve pendant leur vie, et à leurs enfants pendant vingt ans. C'était un progrès ; les idées, on le voit, se généralisaient ; la volonté d'accorder à l'auteur une rémunération de plus en plus ample de ses efforts s'accentuait, les délais de jouissance étaient augmentés, l'auteur était récompensé dans sa veuve et dans ses enfants. Mais pas de dérogation au droit commun, au droit de famille. Nous avons vu comment l'erreur de Toullier, interprétant mal les dispostions du texte du décret de 1810 ainsi conçu : « Si les conventions matrimoniales de la veuve lui en donnent le droit... », avait été réfutée par MM. Duranton, Troplong, Demolombe, Marcadé et autres.

Loin d'être défavorable au droit de la femme de l'auteur, le décret de 1810 consacre la part de collaboration morale qu'elle peut avoir dans l'œuvre de son mari.

Ces dispositions bienveillantes du législateur, elles ont été affirmées, consacrées par la loi plus récente de 1866 ; il suffit de lire l'exposé des motifs qui précède cette loi pour s'en convaincre. Cet exposé reproduisant l'opinion de M. Troplong que nous venons de citer, la fait précéder de cette affirmation : « Déjà la nature mobilière qui a été reconnue au droit d'auteur, faisait entrer dans la communauté conjugale non-seulement les produits du droit, mais le droit lui-même. » Nous voilà bien loin de la propriété exclusive,

propre, personnelle, que notre adversaire prétend trouver dans les lois spéciales.

La jurisprudence du Tribunal de la Seine, si elle n'a pas eu positivement à se prononcer sur une question identique à celle qui lui est soumise aujourd'hui, a du moins proclamé dans l'affaire des héritiers Etienne et dans celle de la succession Michelet, que dans les rapports du droit privé, les règles du droit commun reprenaient tout leur empire et devaient être appliquées à la propriété littéraire.

Pourquoi laisserait-on la communauté conjugale en dehors de ce principe? Pourquoi réserver à l'homme de lettres, à l'artiste, ce privilége égoïste, d'être un père de famille sans en remplir les obligations?

On parle de consolider les droits de la propriété littéraire et artistique, rien ne peut lui être plus favorable que de lui faire prendre rang parmi les éléments qui constituent non-seulement le patrimoine d'honneur, mais aussi la sécurité et la perpétuité des familles.

On dit, enfin, dans le système qui nous est opposé : le législateur ne concède de droit qu'à l'époux survivant, il entend donc garder à l'auteur son droit exclusif pendant toute sa vie. Il faut, pour réfuter cette objection, se placer dans l'hypothèse prévue par le législateur de 1866 ; il organise un usufruit de cinquante ans au profit de l'époux, il est donc nécessaire qu'il parle du conjoint survivant; mais il a suffisamment expliqué sa pensée par cette restriction : « et indépendamment des droits qui peuvent résulter en faveur de ce conjoint du régime de la communauté. »

Pour l'application de ces règles, aucune espèce ne se présentera dans des conditions plus morales, plus dignes d'être appréciées en équité que celles offertes par ce procès. M. Michel Masson, fils, plaide au nom de la première communauté, de celle qui a souffert des efforts pénibles, des privations qui ont accompagné la production de ces œuvres que M. Masson père veut retenir pour en faire profiter la femme du second mariage, celle qui, à un moment donné, pourrait évincer les enfants du premier lit en réclamant l'usufruit concédé par la loi de 1866 à l'époux survivant. Le législateur ne peut protéger une solution aussi contraire aux droits acquis pendant la première communauté. Non, la famille tardivement constituée par un second mariage aux dernières années de l'existence de l'homme de lettres,

subissant peut-être les intrigues du calcul et de la cupidité, ne saurait prévaloir contre les droits sacrés, eux aussi, d'une première communauté que protége le souvenir d'une association conjugale laborieuse et digne.

Me Nogent Saint-Laurens, avocat de M. Michel Masson, répond en ces termes :

M. Michel Masson est un homme d'un véritable talent; son œuvre littéraire, comme son œuvre dramatique, sont considérables. Il est apprécié du public, il inspire la plus grande estime et la plus vive sympathie à tous ceux qui le connaissent; tout ce qu'il a publié ou fait représenter l'a été sous le pseudonyme de Michel Masson au lieu de l'être sous le nom de Gaudichot, qui est le sien.

En 1871, il a eu le malheur de perdre sa première femme; en avril 1873, il y a quatre ans, il s'est remarié, il a épousé Mlle Hadingue, une de ses parentes, qui est la bonté, la modestie, l'affection et le dévouement. Il est heureux. Si son fils, qui lui fait un procès, veut le lui reprocher aujourd'hui, qu'il le fasse, je ne l'en féliciterai pas. Mais là n'est pas l'affaire; la voici :

M. Michel Masson, fils, assigne son père, en sa qualité d'héritier de sa mère, Mme Françoise Deliége, morte le 8 février 1871; elle était commune en biens. Le 4 juillet 1876, il forma une demande en compte, liquidation et partage.

Le notaire liquidateur a exclu de son travail la propriété littéraire de M. Michel Masson. Le fils soutient qu'il y a erreur; que cette propriété littéraire était dans la communauté comme bien meuble, qu'elle est tombée dans l'actif aux termes de l'article 1401 du Code civil. Il faut redresser la liquidation : le fils comme copropriétaire, après sa mère, a droit à la moitié des revenus depuis la mort de cette dernière, et il a formé des oppositions à l'agence des Auteurs dramatiques et de la société des Gens de Lettres. Il demande aujourd'hui la rectification de l'acte liquidatif et la validité des oppositions. Nous résistons.

Selon nous, la propriété littéraire est un droit exclusif, absolu pour l'auteur et pendant toute sa vie. Il n'y a jamais de copropriété pendant

la communauté, la femme n'a un droit qu'après le décès de son mari; en conséquence, M. Masson fils ne peut hériter d'un droit que sa mère n'avait pas. Ainsi, le procès est dans cette alternative : la propriété littéraire est-elle bien meuble tombant dans la communauté, constituant une copropriété du vivant du mari et de la femme, ou bien est-ce un privilége particulier, une propriété spéciale qui appartient absolument à l'auteur, sa vie durant.

Examinons : j'accorde immédiatement à l'adversaire que la propriété littéraire est une valeur mobilière. Mais est-elle comprise véritablement dans l'article 1401 qui fait tomber dans la communauté tout le mobilier qui échoit pendant le mariage. On peut dire sans témérité que la propriété littéraire n'a pas le caractère ordinaire des biens mobiliers, qu'on acquiert, qu'on achète, qu'on reçoit par héritage; c'est l'émanation directe, abstraite du talent, du génie de l'auteur ; c'est ce qu'il y a de plus personnel au monde.

Est-elle semblable à la propriété ordinaire ? Non, car elle est régie par des lois spéciales. Je constate une différence immense entre la propriété ordinaire et la propriété littéraire. Celle-ci n'est pas perpétuelle : la propriété ordinaire n'a pas de limites; la propriété littéraire a une limite, qui est le domaine public. Aussi la considère-t-on plutôt comme un privilége que comme une propriété ; donc c'est une propriété spéciale, qui a une législation spéciale. Ainsi ma prétention est que la législation spéciale a établi un droit absolu exclusif au profit de l'auteur, et que, pendant sa vie, la femme n'a pas de copropriété.

Voyons les lois spéciales. Le principe que je soutiens est écrit dans la loi du 19 juillet 1793, article 1er : Les auteurs d'écrits en tous genres jouiront durant leur vie entière, du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie ; les héritiers jouiront du même droit pendant dix ans, à partir du décès de l'auteur. » Ainsi, c'est un droit exclusif, ce qui signifie qu'il s'exerce à l'exclusion de tous, même de la femme. Le principe du droit exclusif n'a jamais été modifié par la législation postérieure. On a toujours respecté ce droit, qui est la conséquence et la récompense de cette propriété spéciale, personnelle, sortie de la pensée de l'homme, créée par son génie, par son talent, qui fait sa gloire et souvent celle de son pays.

On a étendu le droit des héritiers, reculé l'avénement du domaine public, mais c'est tout. Le décret de 1810 déclare que le droit de propriété est garanti à l'auteur et à sa veuve pendant leur vie. La loi parle de la veuve, et non pas de la femme. Elle ne laisse échapper aucune expression d'où l'on puisse induire une copropriété du vivant de l'auteur, copropriété qui serait incompatible avec le droit exclusif.

La loi de 1866 s'est tenue dans les mêmes termes ; elle n'a rien touché au droit exclusif, mais elle a étendu le droit des héritiers à cinquante ans. Cette loi dit que le conjoint survivant à la jouissance des droits dont l'auteur prédécédé n'a pas disposé par acte entre vifs ou testament. Ainsi il a la libre disposition de sa propriété, ce qui est la conséquence du droit exclusif.

Donc c'est la législation spéciale. Personne n'est maître que l'auteur. M. Masson, fils, ne peut, en conséquence, comme héritier de sa mère, prétendre à un droit de copropriété que sa mère n'a jamais eu.

Il est exact de dire que les jurisconsultes sont divisés sur la question. Pothier, cité par mon adversaire, disait qu'il faut laisser à l'homme la robe, l'épée et le manuscrit.

MM. Toullier et Battur sont avec nous, Duranton et Troplong ont un système opposé. Nous trouvons dans M. Dalloz au mot « Propriété littéraire, » le passage suivant : « Cette dernière opinion (celle de M. Troplong), ne semble guère conciliable avec le décret de 1810 qui n'attribue aux enfants et aux héritiers rien autre chose qu'un droit exclusif pendant vingt ou dix années ; aussi M. Renouard enseigne-t-il un système différent. Il pense que le privilége, quoique mobilier, ne peut à raison de sa nature spéciale, être partagé comme les autres biens de la communauté à la dissolution de celle-ci ; que le droit exclusif attribué aux auteurs par la loi, s'attache à leur personne et n'est point effacé par la qualité d'époux ; que les produits de l'exploitation du privilége tombent dans la communauté, mais que le privilége lui-même reste l'attribution exclusive et nécessaire de l'auteur ou de ses cessionnaires, et qu'après le décès de l'auteur, le privilége, s'il n'en a pas disposé, appartient à la veuve pendant toute sa vie.

En résumé, la copropriété littéraire n'existe que pendant la com-

munauté; il n'y a qu'un droit exclusif pour l'auteur. La femme, commune en biens, n'a de droits qu'après le décès de l'auteur. Les lois spéciales ne parlent que de la veuve et du conjoint survivant, et jamais de la femme.

Au surplus, la copropriété, du vivant de l'auteur, est impossible et inutile. L'auteur a, en effet, le droit d'interdire sa pièce, d'empêcher l'édition nouvelle d'un livre, de tarir, en un mot, la source des revenus de la propriété littéraire. Personne ne peut s'y opposer. C'est bien là l'exercice et la consécration du droit exclusif.

Donc, M. Michel Masson, fils, n'a pas hérité de ce que sa mère n'avait pas. Puisque le père est toujours vivant, le droit exclusif subsiste à son profit.

Il y a donc lieu de maintenir l'état liquidatif dans son intégrité, et de déclarer nulles et de nul effet les oppositions comme ayant été formées sans droit.

M. Louchet, substitut, rappelle d'abord brièvement les faits du procès et continue ensuite en ces termes :

M. Hippolyte Masson, seul fils issu du premier mariage, a introduit une demande en liquidation et partage de la communauté. Un notaire a été commis; en procédant à son travail, il a trouvé les droits d'auteur appartenant à M. Michel Masson. Il a pensé qu'ils constituaient un bien propre à l'écrivain et qu'ils devaient être exclus de la communauté. M. Hippolyte Masson conteste cette appréciation ; en même temps, pour garantir les droits qu'il revendique du chef de sa mère, il a formé diverses oppositions, dont le père, à son tour, vous demande la mainlevée. Ces prétentions diverses présentent à juger une question de pur droit qui divise la doctrine, sur laquelle la jurisprudence ne paraît pas jusqu'ici s'être prononcée en termes exprès, et qui peut se formuler ainsi : Les droits d'auteur appartenant à l'un des époux mariés sous le régime de la communauté légale, font-ils partie de l'actif de cette communauté ?

Le système de la demande se ramène à des termes très simples : Le droit qui appartient aux auteurs sur leurs œuvres, considéré dans sa nature juridique, est un droit incorporel mobilier. Or, d'après l'ar-

ticle 1401 du Code civil, tout le mobilier actuel et futur des époux entre dans la communauté. Donc il en doit être ainsi de la propriété littéraire, et à la dissolution de la communauté elle se partage entre les conjoints ou leurs héritiers. C'est ce qu'enseignent d'une voix unanime des jurisconsultes éminents ; on vous a cité Duranton, Troplong, Marcadé, MM. Rodière et Pont, MM. Aubry et Rau.

Au nom de M. Michel Masson, on a répondu : Le droit d'auteur sans doute est mobilier, mais d'une nature spéciale, organisé par une législation spéciale qui déroge au Code civil.

La loi du 19 juillet 1793, qui l'a constitué, en a défini les caractères que les lois postérieures n'ont jamais modifiés. C'est un privilége exclusif, c'est-à-dire attaché à la personne même de l'écrivain, qui seul en est investi durant sa vie, et avec qui nul ne peut entrer en partage de son vivant. Par sa nature même il répugne à toute mise en communauté. Ainsi ont pensé : MM. Toullier, Pardessus, Renouard, Massé et Vergé.

Au début de cette discussion, il convient de poser les principes d'interprétation qui doivent nous conduire à une solution. C'est une règle générale que dans les matières régies par une loi spéciale, dans le silence de cette loi, il faut interroger et appliquer le droit commun. Cette règle, incontestable en elle-même, est plus certaine encore en ce qui touche la propriété littéraire.

Il suffit de jeter les yeux sur les travaux préparatoires de la loi du 19 juillet 1866, et sur cette loi elle-même, pour y voir qu'à chaque ligne, presque à chaque mot, elle renvoie au Code civil pour tous les points qu'elle n'a pas directement réglés. Vous l'avez vous-même proclamé et vous en avez tiré les conséquences, sous un autre rapport, par votre jugement du 14 janvier 1876, rendu dans l'affaire des héritiers Etienne.

Un second point n'est pas moins constant. Le droit d'auteur est un droit incorporel mobilier : il faut le dire, non-seulement des bénéfices, des émoluments tirés de l'exploitation de la propriété littéraire, mais encore du droit considéré en lui-même, abstractivement des revenus qu'il produit, et constituant ainsi une valeur capitale. Ici encore je me borne à vous rappeler les principes que vous avez également posés dans l'affaire de la succession Michelet.

De ces prémisses, il faut conclure que ce droit mobilier fait partie de l'actif commun, à moins d'une dérogation au Code civil, résultant soit d'un texte exprès de la loi spéciale, soit tout au moins de la nature de ce droit particulier telle qu'elle ressort des lois qui l'ont constitué. Ce texte, on prétend le trouver dans l'article 1er du décret du 19 juillet 1793, qui garantit à l'auteur un droit exclusif pendant sa vie. Exclusif, vous a-t-on dit, signifie personnel, exclusivement attaché à la personne de l'écrivain. Je repousse cette interprétation, contraire au sens propre de ce mot dans l'usage vulgaire de la langue, contraire également au sens et à l'esprit du décret. Sans doute, à certains égards, tout droit privatif quelconque est toujours personnel et exclusif : personnel en ce qu'il appartient à une personne ; exclusif en ce qu'il est propre à celui qui en est investi, à l'exclusion des tiers qui voudraient s'en emparer sans son aveu. Le décret de 1793 n'a pas une autre portée ; il consacre le droit de l'auteur par opposition au domaine public, à l'encontre de ceux qui voudraient imprimer l'ouvrage ou faire représenter la pièce sans la concession expresse ou tacite de l'auteur. C'est ce qui résulte avec évidence des circonstances où la loi a été rendue et de l'ensemble de ses dispositions.

Jusqu'en 1789 la librairie et le théâtre avaient vécu sous le régime du privilége et de l'approbation préalable : il avait été englouti dans le naufrage de l'ancienne monarchie. Les auteurs étaient livrés sans défense à la contrefaçon et leur propriété envahie de toutes parts. Ils réclamèrent : des littérateurs célèbres, La Harpe, Lemierre, Ducis, adressèrent des pétitions à l'Assemblée constituante et obtinrent d'abord le décret du 19 janvier 1791 sur les théâtres. La satisfaction qui leur fut donnée n'était pas complète. Cette fois un écrivain d'humeur plus belliqueuse, Beaumarchais, prit en main la cause de ses confrères. Dans sa supplique portée à l'Assemblée législative, de quoi se plaint-il ? Que ses œuvres lui ont été volées (le mot revient à chaque ligne de son mémoire), que les comédiens jouent ses pièces malgré lui et sans son autorisation. Un nouveau décret rendu en 1792, qui ne contenta personne, fut bientôt rapporté et remplacé par celui du 19 juillet 1793, qui est toujours en vigueur. En présentant à la Convention ce qu'il appelait, avec l'emphase naturelle de son temps, la déclaration des droits du génie, Lakanal se plaçait au même point de vue :

« Le génie, disait-il, a ordonné dans le silence un ouvrage qui recule les bornes des connaissances humaines? Des pirates littéraires s'en emparent aussitôt, et l'auteur ne marche à l'immortalité qu'à travers les horreurs de la misère. »

Ainsi, c'est pour défendre l'écrivain ou l'artiste contre des usurpations qu'il nomme pirateries littéraires, que le décret lui garantit un droit exclusif, qu'il organise la saisie des éditions contrefaites et la poursuite des contrefacteurs ; mais jamais il n'a voulu dire par là que le droit fut exclusivement attaché à la personne. L'article 7, relatif aux héritiers, achève de le démontrer ; quand le droit a passé sur leur tête, certes on ne soutiendra pas qu'il conserve encore ce caractère de personnalité incommunicable qu'on lui attribue, et cependant cet article 7 se sert encore du mot de « propriété exclusive. »

Serait-il vrai du moins qu'à défaut d'un texte exprès, qui n'existe pas, le droit d'auteur fût, par sa nature, par son essence même, exclusivement attaché à la personne de l'écrivain? Il existe, en effet, dans la législation des droits qui présentent ce caractère particulier. L'article 1166 du Code civil les mentionne pour dire qu'ils ne peuvent pas être exercés par les créanciers. On les reconnaît à ces traits qu'ils ne sont pas cessibles, qu'ils ne sont pas transmissibles aux héritiers; ils ne peuvent pas être saisis, ils ne sont pas dans le commerce ; ils naissent et meurent avec la personne. Tels sont ceux qui dérivent des qualités personnelles, du titre d'époux, de père, de fils ou de parent.

Mais il n'est pas possible de ranger le droit d'auteur dans cette catégorie. On dit bien : la propriété littéraire est la plus intime et la plus personnelle de toutes ! Messieurs, il faut arriver à des précisions juridiques. Quel est donc l'objet de la propriété littéraire? Est-ce la pensée, la conception de l'écrivain? Non. « L'idée, disait le procureur général Dupin dans l'affaire Gros, voulez-vous parler du génie, du talent, de la faculté de produire un chef-d'œuvre ? Oui, cela ne se vend pas ; c'est le feu que Pygmalion s'était réservé après l'avoir dérobé aux dieux. » Oui, ajouterai-je, le génie, le talent de l'écrivain, cette habitude, cette faculté d'écrire, cette imagination capable de remplir cinquante volumes de roman, oui, cela est essentiellement et exclusivement personnel, cela ne se vend pas, cela ne se partage pas, cela ne tombe pas en communauté, ce n'est pas un bien, ce n'est pas un droit,

c'est la personne elle-même ! Mais ce n'est pas l'objet du droit d'auteur, tel que la loi le considère et le garantit. « La loi, disait encore Dupin, ne considère que l'idée réalisée. En matière de propriété littéraire, la loi commence quand il y a un manuscrit. La loi saisit le moment où l'artiste se fait marchand... Elle a voulu matérialiser l'art afin de lui donner non pas une âme, il l'avait déjà, mais un corps ; en faire une chose qui pût entrer dans le commerce. »

Voilà le véritable objet de la propriété littéraire ; c'est la pensée matérialisée, c'est l'idée qui a pris un corps, c'est l'ouvrage, c'est le livre, c'est la faculté de le reproduire, de le vendre et de toucher des produits de cette nouvelle valeur vénale et exploitable.

En un mot, le droit d'auteur est une chose dans le commerce. A ce titre, il est susceptible de tous les modes de transmission que reconnaît le droit civil. Il est cessible en tout ou en partie, il est transmissible aux héritiers, il est saisissable, il entre dans le patrimoine, il peut être mis en société et constituer un apport social, c'est-à-dire que, du vivant de l'auteur comme après sa mort, il peut se détacher de la personne de celui qui l'a créé. Pourquoi donc ne tomberait-il pas dans la communauté ? Pourquoi, soumis en tout le reste au droit commun, lui échapperait-il par ce seul point ? Est-ce que la mise en communauté n'est pas un titre d'acquisition légitime, et malgré les traits spéciaux qui la distinguent, la communauté n'est-elle pas une société d'intérêts entre les époux ?

Ici je rencontre une objection développée devant vous avec une verve communicative. Comment ! l'auteur serait de son vivant dépossédé de sa propre chose, obligé de compter avec une volonté qui n'est pas la sienne. Aujourd'hui c'est un fils, demain l'héritier de la femme sera un légataire universel, un étranger peut-être, et il exercera sur le livre des droits égaux à ceux de l'écrivain lui même. Peut-être, dans l'imprudence d'une jeunesse inconsidérée, il aura livré à une publicité trop hâtive des feuilles légères dont le souvenir pèse à la gravité de son âge mur. Peut-être aussi il a donné l'exemple, qui ne serait pas sans précédents en ce siècle, d'un brusque et complet revirement; il brûle ce qu'il adorait, il adore ce qu'il avait brûlé. Ses écrits d'aujourd'hui sont le démenti éclatant de ses écrits d'hier ; il voudrait les effacer, les condamner à l'oubli et il ne le pourra plus ! Un étranger

s'interposera entre son œuvre et lui. Non, vous disait-on, ce résultat était inadmissible. La paternité littéraire ne souffre point de partage ; jusqu'au dernier soupir, l'auteur garde sur son livre un domaine souverain qui n'appartient qu'à lui, et qu'il importe de lui garantir, moins encore pour son intérêt que pour l'honneur et la dignité des lettres.

Ces considérations sont, à mes yeux, sans valeur juridique ; j'indiquerai tout à l'heure par quel tempérament il est à la fois équitable et facile de satisfaire aux légitimes exigences de l'écrivain, sans porter atteinte aux droits de la femme. L'objection porte trop haut et trop loin ; elle ne tendrait à rien moins qu'à déclarer, au grand dommage des gens de lettres, que le droit d'auteur est inaliénable. Ces mêmes conséquences, contre lesquelles on s'élève avec tant de force, se produiront toutes les fois que l'écrivain aura cédé son droit. Il porte son manuscrit chez l'éditeur ; il lui vend la propriété littéraire. Je suppose une cession sans réserves, elle serait certainement exécutoire. C'est fini ; son œuvre ne lui appartient plus ; tous les liens juridiques qui l'attachaient à lui sont rompus ; et comme le poëte romain exilé, désormais il peut dire : *Sine me, liber, ibi ut urbem !*

L'éditeur publiera quand et comme il voudra, au gré de ses intérêts, sans souci des convenances de l'auteur. Il y a plus, il peut se lier par un traité anticipé ; il peut d'avance vendre une œuvre à peine ébauchée, qui flotte encore incertaine et vague devant sa pensée, et dès ce moment cette œuvre cessera de lui appartenir. Qu'on ne dise pas qu'ici l'aliénation est volontaire, et que l'auteur a dû lui-même en prévoir et en peser les conséquences. La mise en communauté n'a pas un autre caractère.

Quand deux époux s'unissent sans contrat préalable, et se placent ainsi sous le régime de la communauté légale, par l'effet même du mariage, ils se communiquent réciproquement tous leurs biens-meubles présents et futurs sans exception. Cette communication mutuelle entraîne aliénation, dessaisissement de la part de chacun d'eux au profit de son conjoint quand la communauté sera dissoute, jusqu'à concurrence de moitié des biens qui vont former leur patrimoine commun. Elle a un double caractère : elle est volontaire ; la communauté légale n'est pas imposée par la loi ; elle repose uniquement sur

la convention tacite des parties, et elle n'a pas d'autre base que leur libre adhésion aux dispositions de la loi. Elle est universelle : à l'union des personnes correspond l'union des biens. Tout y entre ; rien n'est excepté. « Pourquoi donc, dit Renouard, la communauté existe-t-elle, si ce n'est pour associer à un même sort la fortune du mari et celle de la femme, pour identifier leurs intérêts, pour exciter enfin chacun des deux à travailler pour tous les deux ? » Voilà bien le trait essentiel de la communauté. Ils travaillent en commun pour tous les deux, et le fruit de leur travail est à tous deux, quel que soit ce travail, depuis l'humble labeur de l'homme voué à la plus modeste profession manuelle jusqu'aux recherches de l'inventeur qui dérobe aux forces cachées de la nature un secret nouveau pour en enrichir l'industrie, jusqu'aux spéculations de l'écrivain, du poëte, de l'artiste qui agrandit le domaine de l'imagination.

Pourquoi donc, en effet, la femme de l'écrivain seule serait-elle placée dans une condition inférieure ? Elle donne autant qu'elle reçoit; pour être moins éclatant, son apport n'est pas de moindre valeur. Ecoutez l'exposé des motifs de la loi de 1866 : « La compagne de l'homme de génie lui prête l'assistance d'un cœur droit et d'un esprit élevé. Par ses grâces, par ses vertus, elle rend plus facile l'œuvre de celui dont elle partage les déceptions et les triomphes. C'est la première dépositaire de sa pensée, c'est la gardienne la plus pieuse de sa mémoire et des ouvrages pour lesquels elle est devenue, en quelque sorte, son associée et sa coopératrice. » Si telles sont les vues qui animent le législateur, si telle est la faveur que lui inspire la situation de la femme, on ne comprendrait pas qu'on ait voulu la frustrer des bénéfices du droit commun, et en effet un rapide examen de la législation spéciale achèvera de vous démontrer qu'il n'en est rien.

Cette législation se résume dans le décret de 1793, combiné avec la loi du 19 juillet 1866; les dispositions intermédiaires ont été abrogées. Le décret de 1793 est muet sur le droit de la femme ; c'est le décret du 5 février 1810, qui l'a consacré, pour la première fois, en des termes qui impliquent l'application du droit commun. Cependant sa rédaction laconique avait fait naître de graves difficultés. Mais la pensée du législateur avait toujours été celle que j'indique. Un projet présenté aux Chambres en 1841, en contenait la disposition formelle.

L'exposé des motifs de la loi de 1866 l'affirme plus hautement encore : « Déjà, dit-il, la nature mobilière qui a été reconnue au droit d'auteur, faisait entrer dans la communauté conjugale non-seulement les produits du droit, mais le droit lui-même, » et il invoque l'autorité de Troplong. Le rapport n'est pas moins significatif. Un député avait proposé par amendement l'attribution du droit d'auteur à la communauté ou à la société d'acquêts stipulée par les époux, et le rapporteur répond : « C'était la jurisprudence, et c'est encore le projet de loi. » C'est dans cet accord unanime des opinions sur le point qui nous occupe, que la loi nouvelle a été votée. Elle contient ce paragraphe : « Pendant cette période de cinquante ans, le conjoint survivant, quel que soit le régime matrimonial et indépendamment des droits qui peuvent résulter en faveur de ce conjoint du régime de la communauté, a la simple jouissance des droits dont l'auteur précédé n'a pas disposé par acte entre-vifs ou par testament. »

De cette disposition il résulte deux choses : d'abord, l'établissement d'un droit de jouissance particulier, au profit du conjoint survivant, quel que soit le régime matrimonial adopté par les époux ; en second lieu, la consécration la plus expresse du droit commun, s'ils sont placés sous le régime de la communauté ; et MM. Aubry et Rau ont eu raison de dire que, désormais, la controverse était devenue impossible.

Cependant, on essaie une dernière objection. La loi, dit : le conjoint survivant, comme avant elle le décret de 1810 avait parlé de la veuve ; et l'on en induit que les droits de la femme commune sont subordonnés à la condition qu'elle survivra au mari. La réponse est facile. La loi s'est placée dans l'hypothèse la plus ordinaire, sans exclure la situation inverse. D'ailleurs, l'objet propre de sa disposition était ce droit spécial de jouissance, qui ne peut appartenir qu'à l'époux survivant, et l'expression dont elle se sert est alors rigoureusement exacte. C'est seulement par une phrase incidente qu'elle consacre la pensée si clairement manifestée dans les travaux préparatoires. Ne serait-ce pas de plus imputer gratuitement au législateur une bizarrerie inexplicable et contraire au principe de l'immutabilité des conventions nuptiales, que de faire dépendre de l'époque incertaine du décès de la femme commune, l'étendue des droits qui ont été fixés par le mariage ?

Le système contraire aboutirait à une seconde conséquence qui ne serait pas moins inique, et que la cause actuelle met en pleine lumière pour le cas où l'écrivain contracterait une nouvelle union. C'est qu'alors la première femme, celle qui a été la compagne de sa jeunesse, qui a partagé son foyer et ses épreuves au moment même où la propriété littéraire a pris naissance, serait irrévocablement et complètement dépouillée au profit de la nouvelle épouse, qui recueillerait seule tous les fruits d'une collaboration à laquelle elle n'a point participé.

Concluons donc que la propriété littéraire n'est exclue à aucun titre de la communauté. La liquidation s'opérera facilement, et c'est ici que se place le tempérament d'équité que j'ai fait pressentir et que la doctrine avait déjà suggéré. Le mari auteur aura l'option ou bien de souffrir le partage en nature des émoluments attachés à ses droits, ou bien, s'il préfère garder la propriété exclusive, de payer une indemnité à la communauté. Les prérogatives de l'écrivain seront respectées sans que les droits de la femme soient sacrifiés. C'est ainsi que l'on procède à l'égard des offices ministériels dont la valeur tombe dans la communauté, sans qu'à la dissolution le titulaire de la charge puisse être contraint de s'en démettre. C'est également dans ce sens que le Tribunal, si j'ai pu le convaincre, ordonnera la rectification du travail liquidatif qui lui est soumis.

JUGEMENT.

« Le Tribunal,

» Joint, attendu la connexité, la demande en rectification de l'état liquidatif ci-après énoncé, formée par Gaudichot fils, et la demande en validité de saisie-arrêt par lui introduite ;

» Et statuant sur le tout par un seul et même jugement :

» Attendu qu'en exécution du jugement du 19 août 1876, et suivant procès-verbal du 16 mars 1877, il a été procédé par Gentien, notaire à Paris, aux opérations de compte, liquidation et partage, tant de la communauté ayant existé entre Gaudichot père, dit Michel Masson, et son épouse décédée, que de la succession de cette dernière ;

» Attendu que Gaudichot, fils, demande la rectification de ce travail, en ce que le notaire, estimant que les ouvrages littéraires et drama-

tiques composés par le père, sont la propriété personnelle de ce dernier, ne les a pas compris dans l'actif de la communauté, mais en a fait opérer la reprise en nature par le défendeur ;

» Qu'il soutient que les diverses productions dont il s'agit constituent des valeurs dont le caractère est essentiellement mobilier ; qu'à ce titre elles font partie de la communauté ayant existé entre les époux, à défaut de contrat de mariage, et qu'en sa qualité de seul et unique héritier de sa mère, il aurait dû être considéré comme propriétaire pour moitié de celles de ces œuvres qui ont été composées par son père durant le mariage ;

» Attendu qu'il résulte des dispositions des articles 1401 et 1498 du Code civil que toute valeur mobilière, quelle qu'en soit l'origine ou la cause d'acquisition pour les époux, tombe dans la communauté ; que l'énonciation contenue dans l'article 1401 n'est pas limitative ; qu'à cet égard la pensée du législateur a été exprimée dans la discussion de la loi en des termes qui ne laissent aucun doute ;

» Attendu qu'une production de l'esprit, dès qu'elle est manifestée par une forme extérieure, constitue un bien susceptible de propriété, et soumis dès lors à l'application des règles du droit, dont le bénéfice peut être invoqué par tout intéressé contre l'auteur lui-même, alors surtout qu'il s'agit d'un ouvrage que ce dernier a publié ;

» Attendu que le droit de l'auteur sur son œuvre s'appliquant à un objet purement mobilier, doit, aux termes de l'article 517 du Code civil, être considéré comme valeur mobilière ; qu'à ce titre ce droit lui-même envisagé dans son principe et comme source de produit, fait partie de l'actif de la communauté ; qu'il ne saurait dès lors, quand celle-ci est dissoute, même par le prédécès de la femme, comme dans l'espèce, être traité au regard des représentants de l'épouse comme une valeur propre au mari ;

» Attendu que le défendeur oppose que les lois spéciales qui régissent la propriété littéraire ont dérogé à la loi générale en ce qu'elles n'ont reconnu de droit à la femme ou à ses représentants sur les œuvres du mari, qu'autant que celui-ci est décédé, réservant à l'auteur pendant toute sa vie un droit exclusif sur son œuvre, droit qui dès lors n'admet durant ce temps aucun partage au profit des représentants de la femme, encore bien que la communauté soit dissoute ;

» Attendu que le décret du 19 juillet 1793, qui a été invoqué par le défendeur, a eu pour but de régler la durée de la propriété littéraire à l'égard du public, et de préserver le droit reconnu à l'auteur et à ses héritiers de toute atteinte de la part des tiers ; que c'est ainsi qu'il a organisé la répression de la contrefaçon ; mais qu'aucune de ses dispositions n'excluant formellement l'application au droit d'auteur du statut matrimonial des époux, la loi commune, sous ce rapport, a conservé tout son effet même en présence du décret sus-visé ;

» Attendu que l'article 39 du décret du 5 février 1810, en accordant à la veuve un droit viager sur les œuvres de son mari, en a toutefois subordonné l'exercice aux conventions matrimoniales des époux; que cette disposition dénote l'intention de laisser, même en cette matière, tout son effet à la loi commune qui régit l'association conjugale, loi qui par suite doit être appliquée lorsqu'il s'agit du règlement à intervenir à la dissolution de la communauté ;

» Attendu que la loi du 14 juillet 1866, déterminant la durée des droits du conjoint survivant, fait réserve expresse « des droits qui peuvent résulter en faveur de ce conjoint du régime de la communauté » ; qu'il est constant que cette disposition ne doit pas être restreinte au cas où l'auteur de l'ouvrage serait lui-même prédécédé ; qu'en effet, dans l'exposé des motifs, il est formellement énoncé que la nature mobilière, qui a été reconnue au droit d'auteur, fait entrer dans la communauté conjugale, non-seulement les produits du droit, mais le droit lui-même ; qu'il résulte évidemment de cette idée, qui n'a pas été contredite dans la discussion, que l'intention du législateur a été de faire application de la loi ordinaire au droit d'auteur et, par conséquent, de l'article 1401, lorsqu'il s'agissait de la liquidation de la communauté, quel que soit l'événement par suite duquel celle-ci est dissoute ;

» Attendu d'ailleurs que si la propriété littéraire a pour l'auteur de l'ouvrage un caractère particulièrement personnel, rien toutefois dans sa nature ne fait obstacle à l'application du droit commun lorsqu'il s'agit de la valeur qu'il représente ;

» Attendu qu'il résulte de ce qui précède que c'est à tort que le notaire liquidateur a fait opérer au père la reprise en nature de la propriété des œuvres littéraires désignées par le demandeur ; que cette

propriété aurait dû être considérée comme valeur de communauté, et que l'état liquidatif devra être rectifié en ce sens ;

» Attendu, par suite, qu'il y a lieu de comprendre dans l'actif de communauté toutes les recettes encaissées par le défendeur à titre de droits d'auteur sur lesdits ouvrages depuis la dissolution de la communauté, pour le montant en être partagé par moitié entre les parties ; mais que le Tribunal n'ayant pas les éléments suffisants pour fixer les sommes ainsi touchées, il convient à cet égard de renvoyer les susnommés devant le notaire liquidateur ;

» Attendu que le travail de ce dernier n'étant contesté que sur les points susénoncés, il y a lieu quant au surplus de l'homologuer ;

» Sur la demande en validité des saisies-arrêts formées par Gaudichot fils à la date du 27 juillet 1876 entre les mains tant de l'agent général de la société des Auteurs et Compositeurs dramatiques que du délégué de la Société des Gens de lettres ;

» Attendu que le susnommé demande que les oppositions produisent effet en ce sens que les tiers-saisis devront lui faire compte de la moitié de toutes les recettes par eux effectuées à dater du jour des saisies pour droits d'auteur perçus sur les œuvres de son père suivant la liste qu'il en a signifiée ;

» Attendu que le droit du demandeur à la propriété pour moitié sur ces ouvrages étant reconnu, les saisies-arrêts par lui formées ont une cause valable ; qu'en conséquence elles doivent être maintenues, et ce, dans la mesure énoncée ;

» Que toutefois, à l'égard des tiers-saisis, il y a lieu, pour toute la période antérieure à la signification qui leur serait faite du présent jugement, de réserver l'ordonnance de référé du 17 avril 1876, qui a réduit au tiers des droits d'auteur le montant des sommes à retenir en vertu des saisies-arrêts ; sauf règlement entre le père et le fils suivant la base sus-indiquée ;

» Attendu qu'il n'échet de statuer sur la partie des conclusions du demandeur tendant à obtenir des condamnations contre les tiers-saisis, ceux-ci n'ayant pas été mis en cause ;

» Par ces motifs,

» Déclare Gaudichot, fils, propriétaire pour moitié de toutes les

œuvres littéraires et dramatiques publiées par son père depuis le 18 février 1824, date du mariage de ce dernier, jusqu'au 8 février 1871, époque de la dissolution de la communauté, et ce suivant la liste qui en a été signifiée par le demandeur ;

» Dit que ce dernier a droit pour l'avenir à la moitié des sommes qui pourront être perçues sur lesdits ouvrages à titre de droits d'auteur ;

» Dit également que le montant desdits droits qui ont été encaissés par le père depuis le décès de la mère jusqu'au 27 juillet 1876, date des saisies-arrêts, sera porté à l'actif de la communauté pour être attribué par moitié à chacune des parties ;

» Ordonne la rectification de l'état liquidatif conformément à ce qui vient d'être dit ;

» L'homologue pour le surplus ;

» Déclare bonnes et régulières les saisies-arrêts sus-énoncées, lesquelles sont maintenues et vaudront jusqu'à concurrence de moitié des recettes effectuées par les tiers-saisis à titre de droit d'auteur sur lesdites œuvres du père depuis la date des oppositions, sauf toutefois, à l'égard des tiers-saisis, l'effet de l'ordonnance de référé susdatée pour la période indiquée plus haut ;

» Dit n'y avoir lieu, en l'état, de statuer sur les concluions prises par le demandeur contre les tiers-saisis ;

» Fait masse des dépens, qui seront employés en frais de compte, liquidation et partage. »

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

SÉANCES DES 3 ET 19 JUILLET, 6 ET 15 NOVEMBRE, 4 ET 20 DÉCEMBRE 1878.

SÉANCE DU 3 JUILLET. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER. — M. Eugène D'AURIAC remercie la Société de l'avoir admis dans son sein, et bien qu'il eût préféré être placé dans la 1re classe plutôt que dans la 4e, qui s'occupe plus spécialement de Beaux-Arts, il n'en promet pas moins son concours très-actif à la Société.

M. L'ADMINISTRATEUR communique une lettre de M. THUOT, ancien professeur de philosophie, qui remercie la Société de l'accueil fait à son ouvrage sur le *Puy de Gaudy et la ville de Guéret.*

M. le comte DE BUSSY informe qu'il a adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et mis à sa libre disposition, à titre gracieux, comme les années précédentes, *dix* exemplaires du volume de l'*Investigateur* publié en 1877, en témoignages de gratitude de la part de la Société, pour les encouragements qu'elle reçoit du ministère.

M. DUVERT lit son rapport sur la candidature de M. DU BOIS DE JANCIGNY, et conclut à son admission comme membre titulaire correspondant de la 3e classe.

Il est procédé au vote, au scrutin secret, et M. DU BOIS DE JANCIGNY est élu à l'unanimité membre titulaire correspondant de la 3e classe.

M. MENU s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

L'ordre du jour appelle la fin de la lecture du mémoire de M. FLACH sur *la Question de la propriété foncière en Angleterre.*

La Société remercie M. FLACH de son intéressant travail, et engage à son sujet une instructive discussion sur les droits de relief, la situation des tenanciers dans l'ancien régime, les majorats, les différents degrés de

substitutions, les avantages et les inconvénients du morcellement de la petite propriété.

Cette discussion à laquelle prennent part MM. Flach, Nigon de Berty, baron Carra de Vaux, comte de Bussy et Louis-Lucas, se termine par un résumé de M. le président Barbier et le renvoi du Mémoire au Comité du Journal.

M. le président Barbier lit ensuite la fin de l'étude de M. Muray sur *Bernard Palissy*.

On propose le renvoi au Comité du Journal de cette étude, en la coupant en deux parties. — Le renvoi est voté.

M. Louis-Lucas estime qu'il conviendrait de remercier M. Muray de sa communication, d'autant que l'étude dont M. Barbier a donné lecture émane d'un membre de la *Société des Etudes historiques,* que sa position retient malheureusement éloigné de Paris, mais dont la collaboration mérite d'être très-sérieusement appréciée.

La Société écoute ensuite le rapport de M. le baron Carra de Vaux sur une *Histoire de la ville d'Enghien* (Hainaut), par M. E. Matthieu, publiée dans les *Mémoires de la Société des Sciences, des Lettres et des Arts du Hainaut.*

M. le comte de Bussy exprime le désir que l'on mentionne la récompense dont l'ouvrage de M. Matthieu a été l'objet de la part de la Société des Lettres du Hainaut.

Le renvoi au Comité du Journal est mis aux voix et adopté.

M. d'Auriac père et M. le Président Barbier présentent la candidature de M. Jules d'Auriac fils, comme membre correspondant.

Il est nommé une Commission pour l'examen de cette candidature, composée de MM. Lucas, Nigon de Berty et Duvert.

Mgr Tolra de Bordas lit un rapport sur un ouvrage historique italien dédié au Commandeur Adriani, notre savant collègue, par le docteur Charles dell'Acqua, son auteur : *Il comune dei Corpi Santi di Pavia,* etc. ; dans lequel se trouve un document fort intéressant relatif à l'histoire du siége et de la bataille de Pavie en 1525 ; c'est une relation d'un témoin oculaire des événements. Mgr Tolra de Bordas s'attache surtout à cette pièce historique, et son excellent compte-rendu est renvoyé au Comité du Journal.

M. Duvert informe la Société que le Congrès des Institutions de Prévoyance a ouvert sa première séance, au Trocadéro, le 1er de ce mois. Des notices seront distribuées à la Société.

SÉANCE DU 19 JUILLET. — *Présidence de* Mgr TOLRA DE BORDAS, *Vice-Président.* — Le procès-verbal de la séance précédente, rédigé et lu par M. DUFOUR, secrétaire de la 4e classe, est adopté.

M. LE SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL communique une lettre de l'Académie de Lisbonne annonçant l'envoi de divers ouvrages.

M. L'ADMINISTRATEUR informe la Société que les exemplaires de nos publications remis au Ministre comme il en a rendu compte à la dernière séance, ont été distribués aux membres du Comité des Travaux historiques, ainsi qu'il en a reçu l'avis par une lettre de M. le Directeur du Bureau des Sociétés savantes.

M. le Ministre a fait savoir en outre qu'une allocation de 300 fr. était accordée à la Société à titre d'encouragement pour ses travaux. Des remerciements seront adressés au Ministre.

Mgr DE BORDAS offre à la Société un volume publié par lui sur Mgr DE LADOUE, évêque de Nevers : *Esquisse biographique, suivie d'un résumé des Conférences Centrales de Nevers sur le Libéralisme catholique.* M. Ed. PY est désigné comme rapporteur.

M. JORET-DESCLOSIÈRES dépose sur le bureau un numéro du *Journal Officiel* du 14 juillet 1878, contenant un article, rédigé par lui à la demande d'un haut fonctionnaire du Conseil d'Etat, sur la Société de Législation comparée. Cette demande a été faite à notre honorable collègue à cause de l'exellent effet produit par la notice qu'il avait publiée précédemment dans le même journal sur la Société Générale des Prisons.

M. DUFOUR demande si M. DESCLOSIÈRES ne consentirait pas à faire un article du même genre sur notre Société. M. DUVERT ajoute que les deux Notices publiées dans le *Journal Officiel* par M. DESCLOZIÈRES ont été remarquées, et que dans les deux Sociétés, dont il fait lui-même partie, ces articles ont été approuvés sans réserve.

M. le comte DE BUSSY donne lecture du rapport de M. LOUIS-LUCAS sur la candidature de M. Jules-Eugène D'AURIAC fils, lauréat du prix Raymond. Les conclusions du rapporteur, favorables au candidat, étant confirmées par un vote unanime, M. D'AURIAC fils, est admis comme membre titulaire correspondant de la 1re classe.

M. D'AURIAC père, remercie la Société, et annonce que son fils vient de terminer un important travail sur les Etats généraux de 1484.

M. Gabriel DESCLOSIÈRES lit, pour M. CARRA DE VAUX absent, une étude intitulée : *Les Fées au Moyen âge.*

M. D'AURIAC père rappelle à cette occasion l'ouvrage plein d'intérêt de M. MAURY sur *Les Fées*.

A la demande de M. DE BUSSY, M. D'AURIAC veut bien se charger de rédiger une note sur *Les Fées*.

M. le Colonel FABRE présente un rapport sur le volume adressé par la *Société d'Emulation de Montbéliard* contenant une étude sur le comté de Montbéliard, par M. TRUFFERT. Ce rapport très-intéressant est envoyé au comité du journal.

M. Georges DUFOUR communique un rapport de M. MENT appréciant une étude de M. BERNARD-BÉNEZET sur les comtes de Toulouse. — Renvoi au comité du journal.

M. PINSET présente un rapport sur un travail de M. SUTTER sur l'*Esthétique musicale et la Science du Rhytme*. Le renvoi au Comité est prononcé.

M. SUTTER remercie le rapporteur.

M. DESCLOSIÈRES rend compte d'un opuscule de M. Eugène LOUIS ayant pour titre : l'*Orphelinat du Lycée de la Roche-snr-Yon et son fondateur, M. l'Abbé Le Loup, aumônier*. — Renvoi au comité du journal.

Mgr DE BORDAS lit un rapport sur l'ouvrage de M. l'abbé BOUCASSERT, intitulé : *Le Siége Episcopal de Montpellier et l'église de Maguelone*. — Le renvoi au comité est prononcé.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE. — *Présidence de* M. BARBIER. — M. le comte de BUSSY, administrateur, communique plusieurs lettres :

1° De M. DU SEIN, notre honorable correspondant, ancien professeur à l'école navale de Brest, annonçant l'envoi d'un manuscrit comprenant une étude sur Christophe COLOMB. Ce mémoire présente un attrait particulier d'actualité, la ville de Calvi devant élever très prochainement une statue à ce grand navigateur. M. DE BUSSY ajoute que depuis la réception de la lettre de M. DU SEIN, ce manuscrit lui est parvenu.

2° De M. Jules D'AURIAC fils, qui remercie la Société de son admission ;

3° De M. Jules DAVID, annonçant la fin de son rapport sur l'*Histoire des Littératures étrangères* par M. BOUGEAULT ;

4° De M. Edmond PY, envoyant le compte rendu qu'il a rédigé sur l'étude biographique par Mgr TOLRA DE BORDAS intitulée : *Monseigneur de Ladoue, évêque de Nevers* ;

5° De M. le Sénateur commissaire général de l'Exposition universelle,

donnant des explications au sujet de l'omission du nom de la *Société des Etudes historiques* sur le catalogue officiel ;

6° De M. Callimaki-Catarzi, agent diplomatique de Roumanie, adressant des remerciements à l'occasion de l'envoi du volume de l'*Investigateur,* année 1877, contenant l'étude de M. Bougeault sur la Roumanie. En même temps que M. Callimaki accuse réception de ce volume destiné à la Bibliothèque de Bucharest, il ajoute que son Altesse le Prince de Roumanie serait aussi très-sensible à l'envoi d'un second exemplaire pour sa bibliothèque particulière ;

7° De M. le Président de l'*Académie des Sciences, Lettres et Arts de Modène* demandant l'échange des publications de cette Société avec l'Investigateur.

Sont ensuite communiquées plusieurs lettres par M. le Président, savoir :

De M. Menu de Laon s'excusant de ne pouvoir assister à la séance ; — de M. Louis-Lucas exprimant ses regrets d'être retenu pour quelques jours encore loin de Paris ; — de M. Vavasseur exprimant à M. le Président Barbier ses remerciements pour le bon accueil fait par la Société à son ouvrage sur le *Sociétés Civiles et Commerciales.*

M. de Marion-Brésillac, membre correspondant, juge au tribunal de Toulouse, en prenant place à la séance, exprime la satisfaction qu'il éprouve de pouvoir assister à la réunion de ce soir, et de profiter de cette heureuse occasion pour remercier ses collègues de l'honneur qu'ils lui ont fait en l'admettant comme membre de la *Société des Etudes historiques.* Il regrette de n'avoir pu encore adresser de communication à la Société, mais il espère pouvoir le faire prochainement.

M. le Président Barbier répond à M. de Marion-Brésillac qu'il est le bienvenu parmi ses collègues, très-désireux d'entretenir des rapports personnels et directs avec leurs confrères correspondants de province ; toute communication de M. de Marion-Brésillac sera accueillie avec un très-réel intérêt.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport de M. Raunié sur l'*Histoire de l'Abbaye d'Hautecombe.* Dans ce travail M. Raunié retrace rapidement et d'une manière fort saisissante les origines, les développements, la décadence et la restauration de l'Abbaye d'Hautecombe. L'existence des abbayes est tellement mêlée au mouvement social du moyen âge et de la renaissance que leur histoire offre le plus souvent un vif attrait. M. Raunié a su très-habillement dans son compte rendu mettre en lumière les points particuliers les plus intéressants de l'étude historique sur l'Abbaye d'Hautecombe.

M. Barbier lit ensuite son rapport sur l'ouvrage de M. Henri Delpech, ayant pour titre : *La Bataille de Muret et la tactique de la Cavalerie au XIII[e] siècle.* M. Bardier résume d'une façon aussi complète que dramatique l'action militaire que M. Delpech a racontée. Il montre par une suite de déductions qui paraissent ne plus laisser de place à la discussion, que le fait d'armes de Muret n'offrit rien de surnaturel et de merveilleux, mais justifie des vérités que l'histoire a fréquemment constatées, à savoir que l'habilité tactique du chef, la confiance et l'énergie du soldat assurent, même au petit nombre, à la guerre, une supériorité irrésistible sur des masses mal conduites et affolées par une terreur panique.

M. le comte de Bussy, au nom de M. Py absent, lit le compte rendu rédigé par notre honorable collègue sur l'esquisse biographique de Mgr de Ladoue, évêque de Nevers, par Mgr Tolra de Bordas. M. Py nous fait connaître sous une forme élégante et exacte tout à la fois, la nouvelle publication due à la plume toujours active de notre Vice-Président. Certaines allusions ayant trait à des événements politiques contemporains sont signalées par plusieurs collègues ; ils expriment le désir qu'elles ne soient pas reproduites dans le journal, tout au moins à titre d'appréciation entraînant éloge pour Monseigneur de Ladoue ou blâme pour ses adversaires. La loi de nos statuts, ajoutent-ils, nous impose la plus grande réserve à l'égard des faits politiques ou religieux contemporains, et le précieux accord qui ne cesse de régner dans notre compagnie dépend de la scrupuleuse observation de cette règle.

M. d'Auriac lit une esquisse littéraire intitulée l'*Origine des Fées et la Fée Mélusine.* Cette savante et spirituelle composition est écoutée avec un vif attrait.

M. le Colonel Fabre communique d'intéressantes réflexions historiques sous ce titre : *Ce que valent les mémoires particuliers comme éléments de l'histoire générale.* M. Fabre constate que les mémoires sont l'histoire de la classe à laquelle appartient leur auteur. Saint-Simon, l'avocat Barbier, parlent de ce qu'ils voient, de ce qui les touche dans le milieu social où ils vivent, et par la comparaison de ces impressions diverses nées de faits observés à la Cour et à la Ville, l'historien obtient la raison des choses, la cause d'événements qui seraient inexplicables dans leur brusque et tragique dénouement, s'ils n'étaient éclairés par la constatation de faits successifs qui en ont engendré et développé les germes.

Les lectures qui précèdent ont rempli de la manière la plus intéressante

la séance de rentrée du 6 novembre. Ces lectures ont toutes, par un vote spécial, été renvoyées au comité du journal.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER. — Le procès-verbal de la Séance précédente est lu et adopté.

M. Georges DUFOUR, Secrétaire de la 4e classe, est chargé par M. LE PRÉSIDENT de remplir aujourd'hui pour la Séance en assemblée générale, les fonctions de Secrétaire.

M. BARBIER, à l'occasion d'une lecture faite dans la Séance précédente sur la bataille de Muret, communique une lettre qu'il a reçue de M. BOUGEAULT, exprimant des doutes sur l'authenticité d'une phrase historique. M. BARBIER, tenant compte de l'observation de son collègue, et tout en conservant la phrase contestée, renvoie le lecteur au tome Ier de la *Revue des Questions historiques*, à l'article de M. Tamisey de la Roque, qui en dément aussi l'authenticité.

La réunion des officiers de Lille, dans une lettre adressée au Président de la Société, demande l'envoi, à titre gracieux, de quelques publications parues sous le patronage de la Société. La collection de l'*Investigateur* depuis 1872, et les ouvrages que les Membres de la Société voudront bien y joindre seront envoyés à la réunion des officiers de Lille.

M. LUCAS offre à la Société sa brochure intitulée : *Histoire du Portrait en France. — Prix Raymond. — Concours de* 1878. — *Rapport lu à la Séance publique annuelle du* 12 *mai* 1878.

M. DE BUSSY, administrateur, donne lecture :

1° D'une seconde lettre, dont il avait parlé à la Séance précédente et qu'il avait reçue de M. le Ministre de l'Agriculture et du Commerce relativement à l'Exposition des ouvrages de la Société au Palais du Champ-de-Mars;

2° D'une lettre de M. SUTTER, absent de Paris pour quelque temps encore, et qui s'excuse de n'avoir pu assister à la dernière Séance et de ne pouvoir non plus assister à celle de ce jour.

M. DE BUSSY communique la liste des ouvrages reçus depuis le mois de juillet dernier, et propose qu'il soit rendu compte de deux d'entre eux, savoir : 1° du tome XXI des *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire;* 2° du tome VI des *Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes et de l'arrondissement de Grasse.* Le premier de ces volumes contient une chronique de la campagne de Provence et du siége de Toulon en 1707, d'après des documents contemporains inédits, et M. DE BUSSY propose de le soumettre

à l'examen de M. le colonel FABRE. — Le second volume contient presque exclusivement l'*Histoire de Cannes et de son Canton*, par Mgr Guigon. Le rapport en est confié à M. PINSET.

Un ouvrage de M. Giovanni TARANTINI, envoyé par M. MAHON DE MONAGHAN, et intitulé : *Di alcune cripte nell' agro di Brindisi,* est confié à Mgr TOLRA DE BORDAS qui se charge d'en faire le rapport.

M. BARBIER demande ensuite à la Société de vouloir bien fixer le jour du banquet annuel de rentrée. Le samedi 7 décembre est choisi comme répondant aux convenances du plus grand nombre.

L'ordre du jour appelle la lecture de l'étude de M. DU SEIN sur *Christophe-Colomb.* M. DU SEIN étant absent, c'est M. DE BUSSY qui communique à la Société la première partie de l'ouvrage de notre honorable correspondant. Il s'arrête à la première découverte.

Une discussion s'engage sur la question de savoir où est né Christophe Colomb. Les uns indiquent Gênes, comme le lieu de sa naissance; d'autres, Calvi en Corse, où l'on se propose de lui élever une statue.

M. DAUSSY estime qu'on attribue à tort à Christophe-Colomb le mérite d'avoir deviné l'existence du continent américain. Le hardi navigateur cherchait simplement une route nouvelle pour aller aux Indes, et c'est par hasard qu'il aurait abordé au Nouveau-Monde. M. DAVID répond que les rivalités qui s'élevèrent du temps même de Christophe-Colomb pour le dépouiller du mérite de son œuvre suffiraient, à défaut d'autre preuve, pour démontrer que la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb n'est pas une simple légende. — M. DAUSSY maintient son observation.

M. D'AURIAC commence ensuite la lecture de son manuscrit sur la *Corporation des Ménétriers et le Roi des Violons.* Cette étude pleine de révélations curieuses est écoutée avec le plus vif intérêt, et le plaisir que la Société a goûtée à l'entendre, lui fait vivement désirer d'en connaître bientôt la suite.

Après quelques remarques faites par MM. DE BUSSY et l'abbé BOUQUET, relatives à l'époque de la disparition de l'hospice de Saint-Julien-le-Pauvre fondé par les Ménétriers, M. DAVID prend la parole pour lire une *Notice sur Fénélon et son Télémaque.* Cette notice doit faire partie d'un ouvrage projeté en 100 volumes sur les chefs-d'œuvre de l'esprit humain. — M. DAVID étudie le caractère plein de charme et de simplicité de la littérature de Fénélon. Il passe en revue tous les critiques qui se sont occupés des œuvres du grand archevêque de Cambrai, et n'en trouve que deux qui

fassent entendre des dissonnances dans le concert d'éloges sur les œuvres de l'illustre écrivain : MM. NISARD et Francisque SARCEY. — L'auteur résume ensuite en quelques traits délicats toute l'histoire du Télémaque, il en fait saisir par des aperçus très-originaux les exquises beautés et démontre nettement que Fénélon en composant *son Télémaque* n'avait d'autre but que d'écrire pour l'éducation de son élève, le jeune duc de Bourgogne.

Des observations sont ensuite échangées entre MM. NIGON DE BERTY, DAVID, BARBIER, l'abbé BOUQUET ; elles viennent corroborer l'idée émise par M. DAVID, et indiquent clairement que chez Fénélon c'est le précepteur qui a fait le grand écrivain, et que nous devons à l'éducation du duc de Bourgogne la plupart de ses chefs-d'œuvre que nous admirons aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT remercie, au nom de la Société, M. DAVID de son travail aussi séduisant dans la forme qu'instructif dans le fond.

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE. — *Présidence de* M. J.-C. BARBIER. —

M. Georges DUFOUR, secrétaire de la 4e classe, donne lecture du procès-verbal de la dernière Séance. Il est adopté.

M. MENU dépose sur le bureau, au nom de la Société bibliographique, les deux premiers volumes de *l'Histoire de France* de M. Edmond DEMOLINS. Mgr DE BORDAS est nommé rapporteur.

La parole est donnée à M. Xavier ROUX pour la communication d'un travail intitulé : *Une page d'Histoire sous Louis XVI*. L'auteur explique ensuite que la lecture qu'il vient de faire ne forme qu'un fragment d'un ouvrage plus important qu'il a l'intention de publier.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. ROUX de sa communication.

M. le Comte DE BUSSY lit une note contenant de curieux détails et ayant pour titre : *Simple note sur l'obligation de rendre le Pain bénit au siècle dernier*.

Quelques observations sont échangées entre l'auteur et MM. BARBIER, FABRE, DE BORDAS et DUVERT, au sujet de l'obligation de rendre le pain bénit.

Mgr DE BORDAS dit que dans un rituel de 1509, qu'il possède, sont mentionnées les prières pour la bénédiction du pain.

M. le colonel FABRE croit que l'origine doit en remonter aux cérémonies payennes.



M. Xavier Roux dit que dans les Hautes-Alpes, à l'occasion des enterrements, les familles des défunts rendent le pain bénit.

M. Duvert exprime le désir que M. de Bussy continue ses intéressantes recherches.

M. le Secrétaire général Desclosières lit une lettre de M. le colonel de la Poterie, le remerciant de l'envoi des divers ouvrages qu'il a reçus de la *Société des Etudes historiques* pour la *Réunion des Officiers de Lille.*

M. Bougeault présente un rapport concernant deux ouvrages sur la Roumanie :

1° *La Valachie jusqu'en* 1400, par M. B. P. Harden ;

2° *L'Etat roumain et la Paix d'Orient,* par M. Damé.

Mgr de Bordas rend compte de l'examen qu'il a fait :

1° du Recueil de l'*Académie Physio-Medico-Statistique de Milan ;*

2° De la brochure de M. l'archidiacre Tarentini sur les *Cryptes des environs de Brindes ;* (*di alcune cripte nell' agro di Brindisi.*)

Ces divers rapports et la communication de M. de Bussy sont renvoyés au Comité du journal.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE. — *Présidence de* M. J.-C. Barbier. — M. Duvert, secrétaire général adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance du 4 décembre. Ce procès-verbal est adopté.

M. le Secrétaire général Desclosières rend compte du Banquet qui a eu lieu le samedi 7 décembre, à l'occasion de la reprise des travaux de la Société, et de la soirée qui a suivi ce banquet confraternel.

M. Desclosières est chargé de faire un rapport sur les comptes-rendus généraux de l'administration de la justice criminelle et de la justice civile et commerciale pendant l'année 1876, dont un exemplaire a été envoyé à la Société par le Ministère de la Justice.

M. Louis-Lucas annonce qu'il a reçu une lettre de M. Marquet de Vasselot exprimant le regret de n'avoir pas encore formé sa demande d'admission à la Société, à cause de ses nombreux travaux ; mais il est déjà, dit-il, de cœur avec elle.

Lecture est donnée d'une lettre de candidature de M. Ernest Delamont, présenté par Mgr Tolra de Bordas et Louis Lucas. L'examen des titres du candidat est renvoyé, suivant les prescriptions de l'article 23 des statuts, à une commission qui est composée de MM. Bougeault, Eugène d'Auriac et Pinset.

M. JORET-DESCLOSIÈRES annonce à ses collègues que l'Association des anciens sociétaires de la Conférence des Avocats vient d'élire comme président M. BARBIER en remplacement de M. RENOUARD, décédé.

Cette communication est accueillie par des applaudissements.

M. le Président remercie M. DESCLOSIÈRES et ses collègues.

ÉLECTIONS.

M. le Colonel FABRE demande la parole au sujet des élections. Il propose du maintenir au Bureau de la Société M. BARBIER et Mgr TOLRA DE BORDAS comme président et vice-président, en considérant leur élection comme ayant été faite à l'avance, après la mort de l'honorable M. Théry.

Cette proposition est appuyée par M. DAVID.

M. BARBIER fait remarquer que d'après les traditions le président ne doit pas être réélu, et qu'il éprouve un certain embarras à prendre part à cette discussion.

Après un échange d'observations relatives à l'interprétation des statuts, entre MM. NIGON DE BERTY, LOUIS-LUCAS, DE BUSSY, DAVID, Colonel FABRE, X. ROUX, D'AURIAC et DUVERT, il est reconnu que rien ne s'oppose à la réélection du président et du vice-président nommés seulement au cours de l'année ; mais que la Société ne peut se soustraire à l'obligation que lui impose l'article 12 de procéder à l'élection à la dernière séance du mois de décembre. Un vote en ce sens est émis par l'Assemblée. En conséquence de ce vote le scrutin est ouvert pour l'élection du Président et du Vice-Président, ainsi que pour celle du Secrétaire général adjoint pendant l'année 1879.

Les résultats des scrutins successifs sont les suivants :

M. J.-C. BARBIER, est élu *Président* ;
Mgr TOLRA DE BORDAS, *Vice-Président*.
et M. DUVERT, *Secrétaire général adjoint*.

Sur la proposition du Bureau, sont nommés, pour la même année, présidents, vice-présidents et secrétaires des quatre classes ; savoir :

PREMIÈRE CLASSE.

Président, M. WIESENER ;
Vice-Président, M. le Colonel FABRE ;
Secrétaire, M. l'Abbé BOUQUET.

DEUXIEME CLASSE.

Président, M. J. David ;
Vice-Président, M. Bougeault ;
Secrétaire, M. Prarond.

TROISIÈME CLASSE.

Président, M. Louis-Lucas ;
Vice-Président, M. Nigon de Berty.
Secrétrire, M. J. Flach.

QUATRIÈME CLASSE.

Président houoraire, M. Léon Cogniet ;
Président, M. D. Sutter ;
Vice-Président, M. E. d'Auriac ;
Secrétaire, M. R. Pinset.

Conformément à l'article 16 des statuts on nomme ensuite trois commissaires chargés de l'examen des comptes présentés par M. l'Administrateur.

Sont éhus : MM. le Colonel Fabre, Louis-Lucas et Duvert.

Après les Elections, la parole est donnée à M. Eugène d'Auriac pour lire la suite de son travail sur *La Corporation des Ménétriers et le Roi des Violons*. La fin en sera lue à l'une des prochaines séances.

M. Jules David lit ensuite une partie de son Rapport sur le Tome III de l'*Histoire des Littératures étrangères* par M. Bougeault.

Les lectures de MM. d'Auriac et David sont applaudies.

Le premier mercredi du mois de janvier étant le 1er jour de l'an, il est décidé que la prochaine séance n'aura lieu que le mercredi 8 janvier.

La Séance est levée à 10 h. 1/2.

Procès-verbal de la Séance du 15 *Avril*, p. 180, ligne 6; compléter ainsi : M. le Secrétaire général-adjoint donne lecture du programme préparé pour la Séance publique du 12 mai.

OUVRAGES OFFERTS

A LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

PENDANT LE SECOND SEMESTRE DE 1878.

I. PAR LES MINISTÈRES.

1° *Compte général de l'Administration de la justice civile et commerciale en France pendant l'année 1876, présenté au Président de la République française par le Garde des Sceaux, Ministre de Justice.* Paris, Imp. nat. 1878. — 2° *Compte Général de l'Administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1876*..... Paris... 1878. —

II. PAR LES SOCIÉTÉS SAVANTES.

1° *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1876-1877.* — 2° *Bull. de la Soc. d'Agric. Sc. et Arts de l'arrond. de Valenciennes,* mai à octobre 1878. — 3° *Mém. de la Soc. Académique de Maine-et-Loire.* Tome XXXIII et XXXIV. — 4° *Mém. de l'Acad. Nat. des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen,* 1878. — 5° *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord.* avril à août 1878. — 6° *Bull. de la Soc. arch. et hist. du Tarn-et-Garonne.* 1er, 2e et 3e Trim. 1878. — 7° *Mém. de la Soc. des Sciences nat. et hist. de Cannes.* Tome VI. 1878. — 8° *Recueil des Travaux de la Soc. libre d'agric. Sc. Arts et Belles-Lettres de l'Eure.* 4e Série. Tome III, années 1876 et 1877. — 9° *Bull. de laSoc. des Antiq. de Picardie.* année 1878, nos 2 et 3. — 10° *Bull. de la Soc. hist. et arch. de Langres.* n° 10. 1er juillet 1878. — 11° *Bull. de la Soc. Nivernaise.* 2e série,Tome VIII. (p. 129 à 240). — 12° *Mém. de la Soc. d'Emulation d'Abbeville.* 3e série. 2e vol. — 13° *Soc. libre d'Agr. Sc. Arts et Belles-Lettres de l'Eure,* Section de Bernay. Séance publique tenue à Bernay le 29 septembre 1878. —

III. PAR LES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

1° *Historia e memorias de Academia real das sciencias de Lisboa* (2e classe). Tomo IV, parte II. 1877. — 2° *Historia dos Estabelecimentos scientificos, litterarios e artisticos de Portugal*..... por Jose Silvestre Ribeiro. Tomo VI. 1876. — 3° *Sessao publica*

de Academia real das Sciencias de Lisboa, em 15 de maio de 1877. — 4° *Conferencias acerca dos descobrimentos e colonisacoes dos portuguezes na Africa*. Prim. Conferencia, Segunda e terceira. 1877. — 5° *Decada 13 da historia da India*, composta por Antonio Bocarro. Parte I e Parte II. — 6° *Historia do Congo*, obra posthuma do Visconde de Paiva manso. (Documentos). 1877. — 7° *Jornal de Sciencias mathem. de Acad. real das Sciencias de Lisboa*. Tom. V. — 8° *Jornal de Sciencias mathem. phys. e naturaes...* N°° XXI, XXII e XXIII. — 9° *Atti del Accademia Fisio-med.-Statist. di Milano. Anno* XXXIV, 1878. — 10° *Neves lausitzisches Magazin*. Gorlitz 1878. — 11° *Abhandlungen der histor. des Koniglich bayerischen Akademie des Wissenschaften*. LI Bandes. Erste abtheil. München. 1878. — 12° *Sitzungsberichte der philos. philolog. und hist. classe der k. b. Akademie der Wissenschaften zu München*. 1878. Helft I. II. III. IV. — 13° *Zeitschrist des hist. vereins für Niedersachen*. Hanover 1878. — 14° *Giornale araldico gen. dipl.* — 15° *Bull. of the Essex Institute*. Vol. X. n°° 1 à 6. 1878. — 16° *Proceedings of the Rhode island hist. society*. 1876. — 17° *Almanach der Kœniglich bayerischen akad. des Wissenschaften*. — 1878. —

IV. PAR LES AUTEURS.

1° *Histoire du siége épiscopal de Maguelone et de Montpellier*, par l'abbé Manlius Boucassert. Montpellier. 1876. — 2° *L'Etat Roumain et la Paix de l'Orient. Neutralisation de la Roumanie. Essai d'histoire politique*, par Frédéric Damé. — 3° *Histoire critique des Roumains. La Valachie jusqu'en 1400*, par B. P. Hasden ; traduit du roumain par Fr. Damé. 1878. — 4° *Mgr de Ladoue, évêque de Nevers*, par Mgr. J. Tolra de Bordas. 1878. — 5° *La Bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au XIII° siècle*, par Henri Delpech. 1878. — 6° *Di alcune cripte nell'agro di Brindisi*, per l'arcidiacono G. Tarantini. 1878. — 7° *Histoire de France depuis les temps premiers jusqu'à nos jours*, d'après les sources et les travaux récents, par Edmond Demolins. 2 vol. — 8° *Une verrière de M. Bazin au Palais du Trocadéro*, par l'abbé Corblet. — 9° *La Semaine Sainte à Séville*, par le même. — 10° *Alberoni et le Régent*. 1778-1779, par J.-C. Barbier, 1878. — 11° *Histoire du Portrait en France. Prix Raymond. Concours de 1878. Rapport*, par M. Louis Lucas. — 12° *Abbeville à Table. Etudes gourmandes et morales*, par M. Ernest Prarond. 1878. — 13° *L'Iliade d'Homère traduite en vers français par J. C. Barbier*. Chant I. 1878. — 14° *Annuaire de l'Archéologue français*, par Anthyme Saint-Paul. Années 1877, 1878 et 1879.

V. PUBLICATIONS PÉRIODIQUES.

1° *Bulletin de la Société Franklin*, Juin à nov. 1878. — 2° *Bull. de l'Union centrale des Beaux-Arts*. avril à sept. 1878. — 3° *Revue de l'Art chrétien*. 2° Série. Tome IX. — 4° *Rivista Europea*. Vol. VIII, IX et X. — 5° *Revue Savoisienne*. Mai à octobre 1878. —

TABLE DES NOMS


Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Amiens. — Typographie Delattre-Lenoel, rue des Rabuissons, 30.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

(ANCIEN INSTITUT HISTORIQUE).

FONDATION RAYMOND

CONCOURS DE 1880

HISTOIRE DES ORIGINES DE LA LANGUE FRANÇAISE

ET DE

ƆN DÉVELOPPEMENT JUSQU'A LA FIN DU XVIᵉ SIÈCLE

Un prix de **1,000** francs.

CONCOURS DE 1881

HISTOIRE DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE EN FRANCE

Un premier prix de **1,800** fr. — Un deuxième prix de **800** fr.

---

chaque Concours la Société décernera en outre des Médailles s'il y a lieu.

Les Mémoires manuscrits devront être adressés à l'Administrateur, M. le Cᵗᵉ DE BUSSY, ıe Gay-Lussac, 40 (Paris), avant le 1ᵉʳ Janvier de l'année du concours ; ils ne seront oint signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant e nom et l'adresse de l'auteur. Ils devront être inédits et n'avoir pas été présentés à 'autres concours.

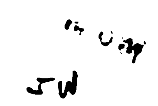
L'auteur qui se sera fait connaître sera, par ce seul fait, mis hors de concours.

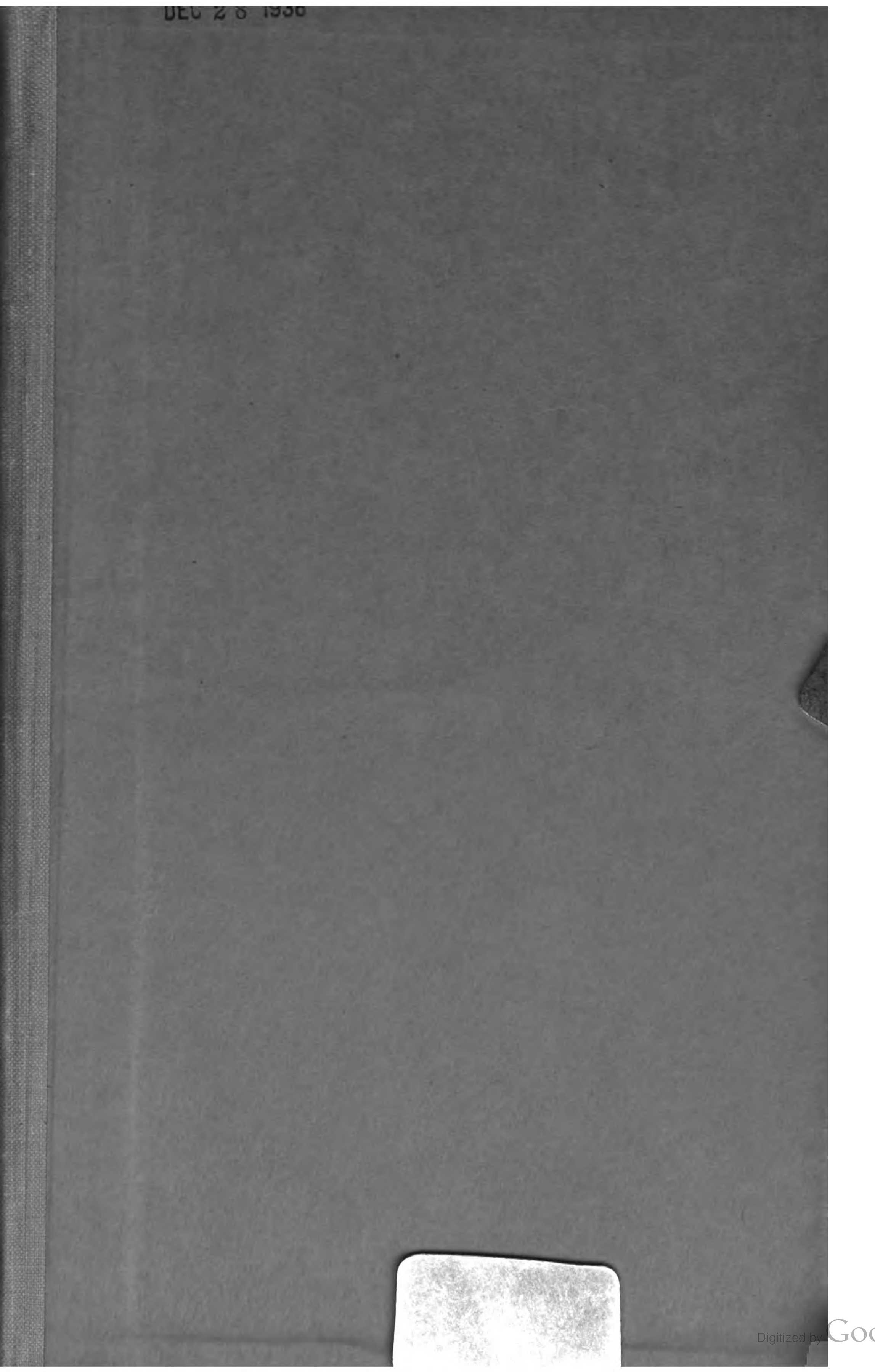
Les Mémoires ne seront pas rendus ; les auteurs auront la faculté d'en prendre ou d'en ire prendre copie. La Société pourra les publier en tout ou en partie.



M. L'Administrateur rappelle que l'irrégularité dans la rentrée des fonds rendant difficile la bonne administration des finances, le Conseil de la Société a décidé le 23 février 1877, que les cotisations qui ne lui seraient pas parvenues avant le 1er juin de chaque année, seraient perçues au moyen d'un mandat présenté à domicile, augmenté de 1 franc pour frais de recouvrement en France, et 3 francs à l'Étranger.

Les Sociétés savantes auxquelles *l'Investigateur* est envoyé sont priées de bien vouloir faire parvenir leurs publications en échange à la *Société des Etudes historiques*.




DEC 28 1938